5
9
55 0
BIBLIOTECA NAZIONALE
CENTRALE - FIRENZE

Digitized by Google

5.8.550

Digitized by Google

HISTOIRE
ECCLÉSIASTIQUE,
ANCIENNE ET MODERNE,

Depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt juſques au XVIIIe ſiecle.

Dans laquelle on conſidere les commencemens, les progrès & les révolutions de l'Egliſe chrétienne,

Dans leurs rapports avec l'état des Sciences, les faits hiſtoriques, & les circonſtances politiques des peuples, pendant ce même eſpace de tems.

Traduite en Anglois, du Latin de feu M. le Baron de MOSHEIM, accompagnée de notes, de tables chronologiques, d'appendices, & d'une table générale des matieres; par le Docteur ARCHIBALD MACLAINE.

Édition traduite en François, ſur la ſeconde édition Angloiſe.

TOME II.

YVERDON,
DANS L'IMPRIMERIE DE M. DE FELICE.

M. DCC. LXXVI.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

SIXIEME SIECLE.

I. PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. VI. I. PART. Progrès de la religion chrétienne en orient.

I. LEs évêques de Conſtantinople, ſoutenus par les empereurs Grecs, travaillerent avec zele à augmenter le nombre des chrétiens en orient; ils porterent ſur-tout leur attention ſur les peuples barbares qui habitoient le long des côtes du Pont Euxin, comme il paroît par les rélations les plus authentiques de l'hiſtoire grecque. Entre ces nations, étoient les Abasges qui demeuroient entre les côtes du Pont Euxin &

SIEC. VI. I. PART.

le Caucaſe, & qui embraſſerent le chriſtianiſme ſous le regne de Juſtinien (*a*); les Hérules placés le long du Danube, & qui ſe convertirent ſous le même regne (*b*); les Alains, les Lazes, les Zanes, & d'autres peuples encore non civiliſés, & dont on ne connoit actuellement le pays que par des conjectures fort incertaines. Toutes ces converſions, quelque brillantes qu'elles paroiſſent, étoient bien imparfaites, comme toute l'hiſtoire nous l'apprend. Tout ce que l'on exigeoit de ces nations nouvellement converties, ſe réduiſoit à confeſſer de bouche Jeſus-Chriſt, à ne plus ſacrifier aux fauſſes divinités, & à apprendre par cœur certains formulaires de doctrine. Mais d'ailleurs, on prenoit peu de ſoin de les éclairer ſolidement, & de leur inſpirer des ſentimens de piété & de vertu; de ſorte que même après leur converſion, elles retenoient encore leur ancienne férocité, & continuoient à ſe ſignaler par le brigandage & les crimes les plus atroces. Dans la plûpart des provinces grecques, & même dans la capitale de l'empire d'orient, il y avoit encore beaucoup de perſonnes qui conſervoient un ſecret attachement à la religion payenne; mais Jean évêque d'Aſie, en convertit un grand nombre ſous le regne de Juſtin (*c*).

(*a*) Procope, *de bello Gothico*, lib. IV. cap. iij. Le Quien, *Oriens chriſtianus*, tom. I. p. 1351.

(*b*) Procope, *l. c.* lib. II. cap. xiv.

(*c*) Joſ. Sim. Aſſeman. *Biblioth. orient. Vatican.* tom. II. p. 85.

SIEC. VI. I. PART. En occident.

II. En occident, Remigius ou Remi, évêque de Rheims, & communément appellé l'*Apôtre des Gaules*, fit de grandes converſions (*a*), ſur-tout après celle de Clovis, roi de France, qui embraſſa alors le chriſtianiſme.

Dans la Grande Bretagne, pluſieurs cauſes contribuerent à la propagation de l'Evangile. Ethelbert roi de Kent, le plus puiſſant des monarques Anglo-Saxons, qui poſſédoient alors cette iſle, épouſa vers la fin de ce ſiecle Berthe, fille de Cherebert, roi de Paris. Soutenue par quelques pieux eccléſiaſtiques qu'elle avoit amenés avec elle, cette princeſſe ſe ſervit ſi heureuſement de l'aſcendant qu'elle avoit ſur ſon mari, qu'elle lui inſpira inſenſiblement du goût pour la religion chrétienne: alors Grégoire le Grand envoya en l'an 596. dans la Grande-Bretagne quarante moines bénédictins, ayant à leur tête Auguſtin (1), pour continuer & achever ce que Berthe avoit ſi heureuſement commencé. Ils eurent le plus heureux ſuccès; le roi ſe convertit avec la plus grande partie de ſes ſujets, & ainſi Auguſtin ſécondé par la reine, jetta de nouveau les fondemens de l'égliſe britannique (*b*).

Columbas travailla avec ſuccès à la converſion des Pictes & des Ecoſſois, dont il amena un grand nombre à la connoiſſance de l'évangi-

(*a*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. III. p. 155.

(*b*) Bede, *Hiſtor. eccleſ. gentis Anglor.* lib. I. cap. xxiij. p. 55. édit. de Chifflet; Rapin, *Hiſt. d'Angleterre*, *Acta Sanctor.* tom. III. *Februar.* p. 470.

SIEC. VI. I. PART.

le (*a*). On dit auſſi que dans ce ſiecle la lumiere de la révélation éclaira les Bohémiens, les Thuringiens & les Boiens, peuples germains (*b*) : mais ce fait paroît très douteux à pluſieurs ſavans.

Au reſte, toutes ces grandes converſions perdront beaucoup de leur mérite & de leur éclat, ſi on examine avec attention ce qu'en diſent les écrivains de ce ſiecle & des ſuivans. Il paroît par leurs récits, que ces nations nouvellement converties étoient encore attachées à la plûpart de leurs anciennes ſuperſtitions & à tous leurs vices ; que n'ayant du chriſtianiſme que le nom, elles abjuroient en effet cette ſainte religion, par leurs mœurs déreglées & leurs cérémonies idolâtres (2).

Les Juifs ſe convertiſſent en pluſieurs endroits.

III. Un grand nombre de Juifs ſe convertirent dans ce ſiecle, & ſe joignirent à l'égliſe. En orient, l'empereur Juſtinien (c) en gagna pluſieurs, & en particulier les habitans de Borium, ville de Libye. En occident, le zele & l'autorité des monarques des Gaules & d'Eſpagne, les travaux de Grégoire le Grand, & ceux d'Avitus, évêque de Vienne, firent de grandes choſes dans le même genre. Mais convenons que la plûpart de ces converſions furent plûtôt achetées par les libéralités des princes chrétiens, ou forcées par la crainte des châtimens, qu'opérées par la convic-

(*a*) Bede, *Hiſt. eccleſ.* lib. III. cap. jv. p. 134.

(*b*) Henr. Caniſii, *Lection. antiquæ*, tom. III. part. II. p. 208. Aventinus, *Annal. Boïorum.*

(*c*) Procope, *de ædificiis Juſtiniani*, lib. VI. cap. ij.

tion & l'amour de la vérité. Dans les Gaules, Childeric força les Juifs à recevoir le baptême ; on suivit la même méthode en Espagne (*a*) : il est vrai que Grégoire le Grand n'approuvoit point ces voies tyranniques, & que quoique très sévere envers les hérétiques, il ne vouloit pas qu'on fît aucune violence aux Juifs (*b*).

Des miracles de ce siecle.

IV. Si on ajoûte foi aux écrivains de ce siecle, la conversion de ces nations barbares, fut sur-tout l'effet des miracles opérés par ceux qui leur annoncerent l'évangile : mais les mœurs de ces peuples convertis témoignent assez le contraire ; car si le fait étoit vrai, peut-on douter que leur conduite n'eût été plus assortie à leur profession, & leur attachement à l'Evangile, plus ferme & plus actif? D'ailleurs, comme nous avons déja eu occasion de le remarquer, l'autorité & l'exemple des princes, eurent plus d'influence sur leurs sujets, que la force des preuves qu'on leur présentoit, & si nous faisons attention à l'indigne méthode que suivoient la plûpart des missionnaires, nous serons convaincus que les miracles étoient peu nécessaires pour séconder un ministere qui ne prescrivoit rien

(*a*) Grégoire de Tours, *Hist. Francor.* lib. VI. cap. xvij. Launoy, *de veteri more baptizandi Judæos & infidel.* cap. I. p. 700. 704. Tom. II. part. II. opp.

(*b*) Voyez ses *Epitres*, liv. Ep. XLVII. tom. II. opp. p. 541. édit. Bened. sur-tout celles qu'il écrivit à Vigile d'Arles, à Théodore de Marseilles & à Pierre de Terracine.

SIEC. VI. I. PART.

de pénible, & qui ſans gêner les paſſions, ſe bornoit à impoſer l'obligation d'apprendre par cœur quelque formulaire très-abrégé de doctrine, & d'offrir aux images de Chriſt & des ſaints, le même culte qu'on offroit auparavant aux ſtatues des faux dieux. Ajoûtons que ces ineptes prédicateurs étoient très-peu délicats ſur les moyens d'établir leur autorité, & que bien loin de ſe faire un ſcrupule d'en impoſer à la multitude ignorante par de faux miracles, ils enviſageoient ces fraudes comme des actes méritoires. Tous ces faits fondés ſur les rélations les plus authentiques, peuvent fixer notre opinion au ſujet de ces prétendus prodiges.

CHAPITRE II.

Des événemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. VI. I. PART.

Quelques reſtes de paganiſme dans ce ſiecle.

I. QUoique par les loix impériales, il fallût abjurer le paganiſme, pour parvenir à quelque emploi & exercer des fonctions publiques, on vit cependant des perſonnes diſtinguées par leur ſavoir & par leur mérite, reſter attachées à leur ancienne religion. On croit que Tribonien, le fameux compilateur du droit romain, & Procope, le célebre hiſtorien furent de ce nombre; on n'en ſauroit douter, au moins à l'égard d'Agathias de Smyrne, grand juriſconſulte & hiſtorien. Ces illuſtres payens échapperent à la rigueur des loix, qui ne tomboit apparemment, comme il arrive pour l'ordinaire, que ſur ceux qui n'avoient ni aſſez de crédit à la cour, ni aſſez de fortune pour s'en garantir.

Pluſieurs perſonnes écrivent contre le chriſtianiſme.

II. Si nous ſommes étonnés de la protection que l'on accordoit aux perſonnes que nous venons de nommer, & cela dans le même tems que l'on employoit des moyens violens & inhumains pour la propagation de l'Evangile, nous le ſerons bien davantage, quand nous verrons que l'on permettoit aux platoniciens dont on connoiſſoit généralement l'averſion pour le chriſtianiſme, d'enſeigner publiquement en Grece & en Egypte les opinions de leur philoſophie entierement contraires à l'Evangile. A la vérité, ces philo-

SIEC. VI. I. PART.

ſophes affectoient beaucoup de modération & de prudence ; pour la plûpart, ils s'exprimoient de maniere à donner à leur ſyſtème, tout payen qu'il étoit, un air de chriſtianiſme, propre à en impoſer à ceux qui n'examinoient pas les choſes à fond, comme le prouvent aſſez les exemples de Chalcidius (3) & d'Alexandre de Lycopolis (4) : quelques-uns cependant étoient moins modeſtes, & oſoient calomnier publiquement le chriſtianiſme. Damaſcius, dans la vie d'Iſidore, & dans quelques autres ouvrages, lance les traits les plus offenſans contre les chrétiens (*a*). Simplicius, dans ſes explications de la philoſophie d'Ariſtote, ſe permet les inſinuations les plus malignes contre la doctrine de l'Evangile. Les *Epicheiremata* de Proclus, compoſés dans le même but, étoient entre les mains de tout le monde, & c'eſt ce qui engagea Philoponus à les réfuter (*b*). Que conclure de tout cela, ſinon que la plûpart des magiſtrats témoins de ces calomnies, ſans les reprimer & ſans les punir, étoient moins chrétiens dans le cœur qu'extérieurement ?

Les ſouffrances des chrétiens en pluſieurs endroits.

III. Malgré tous les progrès de l'Evangile dans ce ſiecle, les chrétiens furent en pluſieurs lieux les victimes de la haine féroce de leurs ennemis. En Angleterre, les Anglo-Saxons, maîtres de ce royaume, en déſolerent impitoyablement les anciens habitans, qui profeſſoient le chriſtianiſme, & leur fi-

(*a*) Photius, *Bibliothecæ, cod. CCXLII.* p. 1027.
(*b*) Voyez J. A. Fabricii, *Bibliotheca græca*, vol. III. p. 522.

rent éprouver tous les maux que l'eſprit atroce de la perſécution peut inventer(*a*). Les Huns, dans l'irruption qu'ils firent en Thrace, dans la Grece & dans d'autres provinces, ſous le regne de Juſtinien, traiterent cruellement les chrétiens, moins peut-être par averſion pour leur religion, que par haine pour les Grecs dont ils vouloient détruire l'empire. En Italie, les affaires changerent entierement de face, par la grande révolution qui arriva ſous Juſtinien I. Cet empereur détruiſit par le moyen de Narſes, ſon général, le royaume des Oſtrogots, qui avoit duré quatre vingt-dix ans, & ſoumit toute l'Italie à ſon empire. Mais cet état de proſpérité ne dura pas; les Lombards, peuple ſauvage & guerrier, ayant à leur tête Alboin leur roi, & fortifiés de quelques autres nations, ſortirent de la Pannonie en l'an 568. ſous le regne de Juſtin, ſe jetterent ſur l'Italie, la conquirent toute entiere, excepté Rome & Ravenne, & fonderent un nouveau royaume à Pavie. Sous ces nouveaux tyrans, auſſi redoutables par leur férocité naturelle, que par leur haine pour la religion de Jeſus-Chriſt, les chrétiens eurent d'abord beaucoup à ſouffrir; mais peu-à-peu la fureur de ces barbares ſe rallentit, & leurs mœurs s'adoucirent. Autharis, troiſieme roi des Lombards, embraſſa en l'an 587, le chriſtianiſme, ſelon la foi des ariens: mais Agilulf, ſon ſucceſſeur, ayant épouſé ſa veuve Theudelinde,

(*a*) Uſſerius, *index chronol. antiquit. eccleſ. Britann. ſubjectus, ad A. DVIII.* p. 1123.

abjura l'arianiſme, & adopta le concile de Nicée, à la perſuaſion de ſa femme (*a*).

Mais tous ces maux des chrétiens furent peu de choſe en comparaiſon de ce qu'ils ſouffrirent en Perſe, ſous le cruel Choſroës. Dans ſa rage effrenée, ce monſtre d'impieté oſa attaquer le ciel même; il publia qu'il alloit faire la guerre non-ſeulement à Juſtinien, mais au Dieu des chrétiens, & en conſéquence de ces menaces; il perſécuta de la maniere la plus barbare les diſciples de Jeſus, & en fit périr un grand nombre dans les ſupplices les plus honteux & les plus cruels (*b*).

(*a*) Paul Diacre, *de geſtis Longobardorum*, lib. II. cap. ij. xxvij. p. 219. 231. édit. Lidenbrogii. Muratori, *antiq. Italiæ*, tom. I. p. 14. tom. II. p. 297. Giannone, *Hiſt. de Naples*, tom. I. p. 302.

(*b*) Procope, *de bello Perſico*, lib. II. cap. xxvj.

II. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.

Etat des lettres en occident.

I. LEs ineurſions des barbares dans la plus grande partie des provinces d'occident, nuiſirent beaucoup aux progrès des ſciences & de la philoſophie, comme ne l'ignorent pas tous ceux qui ont quelque connoiſſance de l'hiſtoire de ces tems malheureux. Pendant ces ſcenes de troubles & d'horreurs, les lettres & les beaux-arts auroient entierement diſparu, ſi les évêques & les moines ne leur euſſent offert quelques aſyles, tels qu'ils pouvoient les donner. Là les muſes raſſemblerent une partie de leurs dépouilles éparſes, & purent au moins conſerver un ſouffle de vie. Les égliſes appellées *cathédrales*, avoient ſous elles des écoles dans leſquelles l'évêque ou la perſonne qu'il nommoit à ſa place, enſeignoit à la jeuneſſe les *ſept arts libéraux*, qui devoient ſervir d'introduction à l'étude de l'Ecriture Sainte (*a*).

(*a*) Fleury, *Diſcours ſur l'Hiſtoire eccléſiaſtique*,

SIEC. VI. II. PART.

Les religieux de l'un & de l'autre ſexe étoient obligés par l'inſtitution de leurs ordres, d'employer chaque jour un certain tems à la lecture des anciens docteurs de l'égliſe, que l'on regardoit comme des oracles en théologie & en morale (*a*). Ainſi ſe formerent des bibliotheques dans tous les couvens, & l'on y établit des écrivains pris pour l'ordinaire entre les moines, que leur ſanté délicate rendoit moins capables des travaux plus pénibles, pour copier & débiter les productions les plus eſtimées des auteurs chrétiens & profanes. C'eſt à cet établiſſement que nous ſommes redevables de tous les auteurs anciens que nous poſſedons, qui, échappés auſſi à la barbarie des Goths, ſont parvenus juſqu'à nous. Outre ces écoles dépendantes des cathédrales, il y en avoit encore d'autres dans les couvens deſtinées à la jeuneſſe, qui ſe vouoit à la vie monaſtique, dans leſquelles l'abbé ou quelqu'un de ſes moines enſeignoit les arts & les ſciences (*b*).

Les ſciences mal enſeignées.

II. Mais, quelque louables que fuſſent ces établiſſemens, ils ne produiſirent pas tout l'effet qu'on auroit dû en attendre; car, ſans

depuis l'an 600, &c. §. 21. p. 56. tom. XIII. de l'*Hiſt eccléſ. Hiſt. littér. de la France*, tom. III. *intr.* §. p. 12. Herm. Contingius, *Antiquitat. academicæ*, p. 66-167. édit. Heumann.

(*a*) Benoit d'Aniane, *Concordia regularum*, lib. II. p. 55. 64. 75. 77. 80. 100. lib. III. p. 16-41. édit. de Hug. Menard. J. Mabillon, *Præf. ad ſæc. I. actor. SS. ord. bened.* p. 44.

(*b*) Id. *Concordia regularum*, lib. II. pag. 232. Mabillon, *Actor. SS. ord. bened.* tom. I. p. 314.

parler de la négligence de certains moines & de certains évêques, qui ſe mettoient peu en peine de s'acquitter de leurs devoirs, ni de l'averſion que d'autres témoignoient pour toute eſpece de ſcience & d'érudition, qu'ils regardoient comme contraires (*c*) à la piété & à la ſimplicité chrétienne (*a*); il eſt certain que ceux même qui aimoient les ſciences, & qui s'intéreſſoient à leurs progrès, étoient très-peu inſtruits. Ce que l'on enſeignoit dans ces écoles, ſe réduiſoit à fort peu de choſe; on y embraſſoit un petit nombre de ſciences, & les queſtions qu'on y traitoit, n'étoient pas d'une grande importance (*b*). La littérature grecque étoit négligée preſque par tout, & ceux qui s'appliquoient à la latine, conſumoient tout leur tems dans des ſubtilités de grammaire & des recherches puériles; les pédanteries inſipides & les queſtions frivoles d'Iſidore & de Caſſiodore en ſont une preuve: l'éloquence étoit totalement dégénérée; ce n'étoit plus qu'une déclamation pompeuſe & enflée, pleine de froides allégories & de termes barbares, comme on en peut juger par pluſieurs morceaux des écrits même de ces génies ſupérieurs qui l'emportoient ſur tous leurs contemporains, par leur préciſion & leur élégance, tels que Boëce, Caſſiodore, Ennodius & autres de cette claſſe. Le malheur des tems n'influoit pas moins ſur les autres arts libéraux: à la

(*a*) Mabillon, *Præf. ad ſæc. I.* Benedict. p. 46.

(*b*) Voyez M. Aur. Caſſiodore, *de ſeptem diſciplinis*; ce livre ſe trouve encore parmi ſes ouvrages.

SIEC. VI. II. PART.

maniere baſſe & meſquine dont on les traitoit, on reconnoiſſoit peu la nobleſſe qu'annonce le titre qu'ils portent; ils ne conſiſtoient plus qu'en un petit nombre de regles ſéches, qui au lieu de former un ſyſtême complet, n'offroient qu'un ſquelette ſans ame & ſans vie.

L'étude de la philoſophie eſt décriée.

III. On eut encore moins d'égards pour la philoſophie que pour la belle littérature; on la bannit entierement des écoles qui étoient ſous l'inſpection du clergé. La plupart de ces bigots la regardoient non-ſeulement comme inutile, mais encore comme pernicieuſe à ceux qui ſe conſacroient au ſervice de la religion. Le plus célebre & même le ſeul philoſophe de ce ſiecle, fut le fameux Boëce, conſeiller privé de Théodoric, roi des Oſtrogoths, en Italie. Il avoit embraſſé la philoſophie platonicienne (6); mais comme cela étoit aſſez ordinaire aux platoniciens modernes, il approuvoit auſſi la doctrine d'Ariſtote, & il l'expliqua dans ſes écrits, & ce fut ſans doute au zele qu'il fit paroître pour cette philoſophie, & aux ſoins qu'il ſe donna pour l'éclaircir, qu'elle dut la conſidération qu'elle acquit alors parmi les Latins.

Etat des lettres chez les Grecs.

IV. Chez les Grecs, les arts libéraux fleurirent en pluſieurs endroits beaucoup plus que chez les Latins. Les empereurs eurent toujours ſoin d'entretenir une certaine émulation parmi les ſavans, & d'encourager les arts & les ſciences par des recompenſes & des diſtinctions flatteuſes (*a*). Néanmoins il eſt certain

(*a*) Voyez le *Codex Theodoſ.* tom. II. lib. vj. p. 113.

certain que ce ſiecle produiſit moins d'hommes éclairés & à talens que le précédent.

Au commencement de ce ſiecle, les platoniciens modernes ſe ſoutenoient encore, & les écoles d'Alexandrie & d'Athenes continuoient à fleurir ſous la direction de Damaſcius, d'Iſidore, de Simplicius, d'Eulamius, d'Hermias, de Priſcien & d'autres qui étoient élevés au faite de la gloire litteraire. Mais dès que par un édit formel, qui ſans doute avoit pour objet le platoniſme, l'empereur Juſtinien eut défendu d'enſeigner la philoſophie à Athenes (*a*), & qu'il eut commencé à ſévir contre ceux qui refuſoient d'abandonner le paganiſme; tous ces grands philoſophes ſe réfugierent chez les Perſes qui alors étoient ennemis des Romains (*b*). Il eſt vrai qu'ils revinrent dès que la paix fut conclue entre ces deux nations, en l'an 533 (*c*); mais ils ne purent jamais recouvrer leur ancien crédit: peu-à-peu, ils quitterent les écoles publiques, & ces ſéminaires conſacrés aux

113. Herm. Conringius, *de ſtudiis urbis Romæ & Conſtantinop.* dans une diſſertation jointe à ſes *Antiquitates academicæ.*

(*a*) Jean Malela, *Hiſtoria chronica*, part. II. p. 187. édit. Oxon. Nic. Alemannus, *ad Procopii hiſtor. arcanam.* cap. xxvj. p. 377. édit. Venet. cite là-deſſus un autre témoignage, tiré d'une certaine chronique qui n'eſt pas encore publiée.

(*b*) Agathias, *de rebus Juſtiniani*, lib. II. p. 49. édit. Venet. Tom. II. *corpor. Byzant.*

(*c*) Voyez Weſſelingii, *obſervat. varior.* lib. I. cap. xviij. p. 117.

SIEC. VI. II. PART.

ſciences, ceſſerent à la fin d'être ſous leur direction.

Ainſi finit cette fameuſe ſecte connue ſous le nom de *platoniſme moderne*, & qui pendant pluſieurs ſiecles avoit cauſé tant de troubles dans l'égliſe, & nui à d'autres égards aux progrès de la religion. Elle fut remplacée par la philoſophie ariſtotélicienne, qui inſenſiblement ſortit de l'obſcurité, & ſe montra dans un jour avantageux, à l'aide des commentaires des ſavans & de ceux ſur-tout du célebre Philoponus; & pour dire le vrai, cette philoſophie étoit abſolument néceſſaire aux Grecs, puiſque c'étoit dans les profondeurs que les monophyſites & les neſtoriens puiſoient toutes les ſubtilités dont ils s'efforçoient d'accabler les partiſans des conciles de Chalcédoine & d'Epheſe.

En orient.

V. Les neſtoriens & les monophyſites d'orient prirent auſſi goût à la philoſophie d'Ariſtote, & dans le deſſein de former leurs amis au métier de la diſpute, & de les armer de tous les ſyllogiſmes de cette logique ergoteuſe, ils traduiſirent en leur langue les principaux ouvrages de ce profond philoſophe. Sergius, philoſophe lui-même & monophyſite en donna une verſion ſyriaque (*a*). Uranius de Syrie, répandit le péripatétiſme en Perſe & diſpoſa Choſroès, monarque de cette nation, à en devenir un zelé défenſeur (7). Les neſtoriens, qui après avoir chaſſé les Grecs de ce pays, y dominoient ſans ri-

(*a*) Georgius Abulpharaius., *Hiſtoria dynaſtiar.* publiée par le docteur Pocok, p. 194. 172.

vaux, préſenterent auſſi à ce prince une traduction en langue perſanne, des ouvrages du philoſophe de Stagire, qui fut favorablement reçue (*a*).

Remarquons cependant, que parmi les chrétiens orientaux, quelques-uns ne voulurent être ni platoniciens, ni ariſtotéliciens, & crurent pouvoir ſe former par eux-mêmes des ſyſtèmes de philoſophie dont ils n'auroient l'obligation a perſonne. Mais ces ſyſtèmes étoient abſurdes à un point qu'on ne ſauroit exprimer; tel fut celui de Coſmas, neſtorien, communément appellé *Indicopleuſtes*, dont les idées ſingulieres avoient plus de rapport avec les opinions orientales qu'avec celles des Grecs (*b*). L'auteur de l'expoſition de l'*Octateuque*, d'où Photius a tiré pluſieurs citations (*c*), fut auſſi un de ces écrivains originaux, qui voulurent ſe frayer de nouvelles routes.

(*a*) Agathias, *de rebus Juſtiniani*, lib. II. p. 48. édit. Venet.

(*b*) Bernard de Montfaucon, *Præfat. ad Coſmam*, p. 10. Tom. II. *Collectionis novæ patrum græcorum*.

(*c*) *Biblioth. codic. XXXVI.* p. 22. 23.

CHAPITRE II.

Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe.

SIEC. VI. II. PART.

Diſputes entre les évêques de Rome & de Conſtantinople.

I. PEndant ce ſiecle, il ne ſurvint aucun changement, du moins conſidérable dans la forme du gouvernement eccléſiaſtique; mais les évêques de Rome & de Conſtantinople que l'on regardoit comme les chefs de l'égliſe, furent ſans ceſſe en guerre ſur les bornes de leur juriſdiction, & parurent tous deux aſpirer à l'autorité ſupreme. L'évêque de Conſtantinople vouloit non-ſeulement dominer ſeul ſur les égliſes d'orient, mais il ſoutenoit que ſon ſiege n'étoit point inférieur en dignité à celui de Rome. Le pontife Romain s'indignoit de ces hautes prétentions, & combattoit de ſon côté avec autant de chaleur pour la ſupériorité de ſon égliſe ſur toutes les autres, & celle de Conſtantinople en particulier. Grégoire le Grand trouva une occaſion favorable de ſe ſignaler dans cette diſpute, & il en profita. En l'an 588. Jean, évêque de Conſtantinople, ſurnommé le *jeuneur*, à cauſe de ſes auſtérités & de ſes jeûnes fréquens, aſſembla de ſa propre autorité un concile à Conſtantinople, pour examiner une accuſation portée contre Pierre, patriarche d'Antioche; & à cette occaſion, ſe donna le titre d'*évêque œcuménique ou univerſel* (8). Quoique les évêques de Conſtantinople l'euſſent pris auparavant, &

qu'il fût même ſuſceptible d'un ſens qui n'auroit bleſſé les droits de perſonne (9), cependant le tems & l'occaſion, qu'avoit choiſis l'évêque de Conſtantinople, pour le rappeller, firent ſoupçonner à Grégoire qu'il viſoit à la ſuprématie ſur toutes les égliſes chrétiennes: en conſéquence, il s'oppoſa à ce titre de toutes ſes forces, par des lettres adreſſées à l'empereur & aux perſonnes qu'il croyoit pouvoir le ſoutenir. Mais tout fut inutile, les évêques de Conſtantinople continuerent à le prendre; mais jamais dans le ſens qui avoit allarmé Grégoire (*a*).

Celui de Rome fait ſes efforts pour parvenir à l'empire univerſel.

II. Ce prélat cependant s'affermit dans ſes deſſeins ambitieux; il ne ceſſa de lutter avec l'évêque de Conſtantinople; il ſema le trouble & les diſſentions parmi le clergé, & toutes ſes démarches tendirent à s'ériger en prince ſouverain de toute l'égliſe. Son projet réuſſit en occident; mais en orient ſes orgueilleuſes prétentions ne furent guere reſpectées que par ceux qui avoient à ſe plaindre du patriarche Grec, & celui-ci fut toujours en état de lui tenir tête chez lui. Il eſt facile de comprendre par quelques mots échappés à Ennodius, ce flatteur ridicule & outré de

(*a*) Grégoire le Grand, *Epiſt.* lib. IV. V. VII. Tous les paſſages de ces épitres, rélatifs à cette diſpute, ont été extraits & éclaircis par Launoi, dans ſon *Aſſertio in privileg. S. Medardi*, tom. III. opp. part. II. p. 266. voyez auſſi Le Quien, *Oriens chriſtianus*, tom. I. p. 67. Pfaff. *Diſſertatio de titulo oecumenicus*, dans la *Tempe Helvetica*, tom. IV. p. 99.

SIEC. VI. II. PART.

Symmaque, prélat d'une réputation très équivoque, combien certaines perſonnes étoient favorables au ſiege de Rome. Entre pluſieurs autres aſſertions abſurdes, cet écrivain vénal ne craint pas de dire, *que le pape a été établi juge ſur la terre à la place de Dieu dont il eſt le vicaire* (10): mais d'un autre côté, il eſt démontré par un grand nombre de monumens authentiques, que ni les empereurs, ni les peuples en général, n'étoient diſpoſés à ſe ſoumettre au joug honteux que le ſiege de Rome préſentoit à l'égliſe (*a*). Les princes Goths reſſerrerent l'autorité des papes en Italie, ils n'en laiſſerent parvenir aucun au pontificat, ſans leur approbation, & ils ſe réſerverent le droit de juger eux-mêmes de la légalité de toutes les élections (*b*); ils firent des loix de religion, citerent les eccléſiaſtiques devant leurs tribunaux, & de leur propre autorité, convoquerent des conciles (c). Les papes étoient obligés de ſe ſoumettre & d'humilier leur orgueil ſous la majeſté de leurs ſouverains; ils n'avoient pas encore perdu tout ſentiment de pudeur,

(*a*) Voyez la vérité de ce que l'on avance ici, rélativement ſur-tout à l'Eſpagne, dans l'ouvrage de Gedde, intitulé, *Diſſertation on the papal ſupremacy, chiefly with relation to the ancient Spaniſh Church.* que l'on trouve dans le ſecond volume de ſes *Miſcellaneous Tracts.*

(*b*) Voyez J. Jac. Maſcovius, *Hiſt. Germanor.* tom. II. not. p. 113.

(*c*) Baſnage, *Hiſtoire des égliſes réformées*, tom. I. p. 381.

au point de vouloir aſſujettir les rois & les princes eux mêmes à leur domination ſpirituelle (*a*).

Corruption du clergé.

III. Avant ce ſiecle, le clergé jouiſſoit déja de biens & de privileges conſidérables; mais ils ne ceſſerent d'augmenter par les progrès que faiſoit chaque jour la ſuperſtition. L'ignorance & l'extrême ſimplicité des peuples offroient un beau jeu à l'avidité des eccléſiaſtiques, qui ne manquoient pas de s'en prévaloir; ils ſûrent même profiter des crimes & des remords, en répandant à deſſein cette opinion qu'on ne pouvoit racheter ſes péchés, ni ſe procurer l'interceſſion des bienheureux, que par des dons en faveur des égliſes & des moines. Cet accroiſſement de richeſſes entraîna tous les déſordres qui ſuivent ordinairement une grande proſpérité. Tous les ordres du clergé furent infectés des vices les plus honteux: c'eſt ce qui paroît clairement par divers édits impériaux, & par les décrets de divers conciles, qui avoient pour but de réprimer les déreglemens de ceux que l'on appelloit *clercs*; ce qui n'auroit pas eu lieu, ſi les eccléſiaſtiques avoient ſeulement obſervé quelque décence, & témoigné dans leur conduite extérieure le moindre reſpect pour la religion & les mœurs. Mais ces

(*a*) Voyez les citations tirées de Grégoire le Grand, & raſſemblées par Launoi, *de regia poteſtate in matrimon.* tom. I. opp. p. 691. & dans ſon *aſſertio in privilegium S. Medardi*, p. 272. tom. III. opp. part. II. voyez auſſi Giannone, *Hiſt. de Naples*, tom. II. p. 282.

SIEC. VI. II. PART.

précautions ne produiſirent preſque aucun effet ; car telle étoit la vénération qu'on avoit alors pour les eccléſiaſtiques, que leurs crimes les plus énormes étoient tres-légerement punis ; ménagement pernicieux qui, en nourriſſant l'orgueil du clergé, l'enhardiſſoit au mal.

Sans excepter les évêques de Rome.

IV. Les évêques de Rome qui ſe regardoient comme les chefs & les peres de l'égliſe chrétienne, n'ont pas moins mérité ces reproches, que les ordres eccléſiaſtiques qui étoient ſous leur juriſdiction. Nous pouvons nous former une idée de l'humilité & des vertus des papes par cette longue querelle qui s'éleva en l'an 498. entre Symmaque & Laurent, parvenus tous les deux le même jour au pontificat par deux partis différens, & qui à la fin fut terminée par Théodoric, roi des Goths. Ces deux prélats ſoutinrent opiniâtrement leur élection ; ils s'accuſerent réciproquement de crimes énormes, & à la honte de tous les deux, on crut ces accuſations fondées. Trois conciles aſſemblés conſécutivement à Rome, tâcherent, mais en vain, d'éteindre cette odieuſe querelle (11). Enfin, Théodoric en convoqua un quatrieme à l'entrée de ce ſiecle, pour examiner les accuſations contre Symmaque, auquel au commencement de la diſpute, il avoit déja adjugé la dignité pontificale. Le concile déchargea le protégé du prince Goth, des crimes qu'on lui imputoit ; mais le parti oppoſé ne voulut pas acquieſcer à ce jugement ; ce qui engagea Ennodius de Ticinum, aujourd'hui Pavie, à compoſer ſon apologie adula-

toire, en faveur du concile & de Symmaque. (*a*). On s'apperçoit dans cette apologie qui déguise la vérité sous les fleurs de la rhétorique, que déja dans ce tems là, on avoit jetté les fondemens de ce pouvoir énorme que les papes acquirent dans la suite; mais on n'y voit aucune preuve satisfaisante de l'innocence de Symmaque (12).

Accroissement des moines.

V. Le nombre & le crédit des moines augmentoient chaque jour; ils se multiplierent si fort en orient, qu'on auroit pu en lever des armées entieres, sans qu'on se fût apperçu sensiblement de la diminution de ce corps immense. En occident, l'état monastique jouissoit aussi d'une grande considération, & attiroit à lui un nombre infini de personnes des deux sexes, comme il paroît par les regles de conduite que tant de docteurs de ce siecle prescrivirent aux hommes & aux saintes filles qui ensevelissoient dans les cloîtres des talens utiles à la société (*b*). On dit que dans la Grande Bretagne, un certain abbé, nommé *Congall*, engagea un nombre prodigieux de personnes, à quitter ainsi le monde & leurs affaires pour se vouer entierement à la solitude, & se soumettre à une discipline de son invention (*c*). Ses disciples voyagerent

(*a*) On peut voir cette apologie dans le quinzieme volume de la *Magn. biblioth. patrum*, p. 248.

(*b*) Ces régles se trouvent dans Holstenius, *Codex regularum*, part. II. publié à Rome en trois volumes *in*-4°. en 1661; voyez aussi Edm. Martene & Ursin. Durand, *Thesaur. anecdot. nov.* tom. I. p. 4.

(*c*) Jaq. Usserius, *Antiquit. eccles. Britann.*

SIEC. VI. II. PART.

dans divers pays, où ils propagerent la contagion de cette dévotion monaſtique, avec un tel ſuccès, que dans peu l'Irlande, les Gaules, l'Allemagne & la Suiſſe, furent remplies de couvens & de moines. Le plus illuſtre de ces diſciples fut Columban, dont nous avons encore la regle ſupérieure à toutes les autres, par ſa briéveté & ſa ſimplicité (*a*). En général, les couvens étoient pleins de fanatiques ou de débauchés; ceux-ci étoient plus nombreux en occident, ceux là en orient.

Origine de l'ordre des bénédictins.

VI. Un nouvel ordre de moines qui abſorba en quelque maniere tous les autres en occident, dut ſon inſtitution en 529 à Benoit de Nurſie, homme pieux & célebre pour le tems dans lequel il vivoit. On voit par ſa regle que ſon intention n'étoit pas de la preſcrire à toutes les ſociétés monaſtiques, mais de fonder un ordre plus régulier & plus ſolide que les autres, où il y auroit plus de mœurs, quoique ſous une diſcipline plus douce, & où l'on partageroit ſon tems entre la priere, la lecture, l'éducation de la jeuneſſe, & d'autres travaux utiles, conſacrés à la pieté & aux ſciences (*b*). Mais dans la ſuite les diſ-

(*a*) Uſſerius, *Sylloge antiquar. epiſtolar. Hybernicar.* p. 5-15. Holſtenius, *Codex regularum*, tom. II. p. 48. Mabillon, *Præf. ad ſæculum II. benedictinum*, p. 4.

(*b*) Voyez Mabillon, *Acta ſanctor. ord. bened. ſæc. I.* & *Annales ord. bened.* tom. I; voyez auſſi Helyot, & les autres auteurs qui ont fait l'hiſtoire des ordres monaſtiques.

ciples de cet homme fameux, dégenererent étrangement de la piété de leur fondateur, & perdirent de vue les devoirs de leur profeſſion & le but de leur établiſſement: les biens immenſes dont ils furent redevables à la dévote libéralité des riches, les firent tomber dans la volupté, la molleſſe & dans toutes ſortes de vices. Ils travaillerent pour le monde bien plus que pour le ciel; ils s'inſinuerent dans les cabinets des princes, entrerent dans toutes les cabales politiques, toutes les intrigues de cour, couvrirent du maſque de la ſuperſtition le vuide de leur piété, & multiplierent les cérémonies dans leur ordre, à meſure que les vertus diminuerent. Un des moyens qu'ils imaginoient de racheter leurs iniquités, fut de travailler avec ardeur à nourrir l'orgueil de l'évêque de Rome, en augmentant ſon pouvoir & ſon autorité. Jamais, ſans doute, Benoit ne ſe ſeroit imaginé, que l'on répondit ſi mal à ſes vues, & encore moins, que ſes diſciples donnaſſent dans des écarts & des abus auſſi crians. On vante encore aujourd'hui beaucoup ſa regle, quoi qu'on ne l'obſerve plus depuis pluſieurs ſiecles; elle ne favoriſoit ſûrement, ni le luxe, ni l'ambition.

Il faut remarquer qu'à pluſieurs égards, Benoit changea en occident les devoirs de la vie monaſtique; par exemple, il faiſoit promettre à tous ceux qui commençoient leur noviciat, & qui enſuite entroient dans ſon ordre, de ne jamais rien innover & de ſuivre ſa regle, ſans y apporter le plus léger changement. Comme il avoit extrêmement à cœur

SIÈC. VI. II. PART.

de rendre ſon inſtitution durable, il étoit de la prudence d'en agir ainſi, d'autant plus que dans ce tems là, les moines ne ſe faiſoient aucun ſcrupule d'apporter aux regles de leurs divers fondateurs, tels changemens qu'ils jugeoient à propos (*a*).

Ses rapides progrès.

VII. En occident, ce nouvel ordre fit les progrès les plus rapides, & dans peu il fut dans l'état le plus floriſſant. Maurus l'établit dans les Gaules; Placide en Sicile & en Sardaigne; Auguſtin & Mellit en Angleterre; & Grégoire le Grand, que l'on dit avoir été pendant quelque tems, membre de cette ſociété, la fit recevoir en Italie & dans d'autres pays (13); dans la ſuite, Boniface l'introduiſit en Allemagne (*b*). Les bénédictins ne manquerent pas d'attribuer leurs progrès ſurprenans à la ſainteté de leur diſcipline, & aux miracles de leur fondateur; mais en examinant la choſe de près, il ſera facile de voir que la protection des évêques de Rome, dont ils épouſerent vivement les intérêts, & à la grandeur deſquels ils s'intereſſerent conſtamment, fut ce qui contribua le plus à leur proſpérité. Mais quelque grand que fût leur crédit, leur ordre ne regna pas ſeul; ce ne fut que dans le neuvieme ſiecle qu'il abſorba

(*a*) Voyez Mabillon, *Præf. ad ſæc. IV. benedict.* part. I. p. 18.

(*b*) Anton. Dadini Alteſerræ, *Origines rei monaſticæ*, lib. I. cap. ix. p. 33. Mabillon, *Præf. ad ſæc. I. benedictinum, & ad ſæc. IV.* part. I. p. 62. a fait l'hiſtoire des progrès de l'ordre des bénédictins.

tous les autres, & qu'il tint les rênes de l'empire monachal (*a*).

SIEC. VI. II. PART. Les principaux écrivains Grecs & orientaux.

VIII. Voici les principaux écrivains Grecs & orientaux de ce siecle.

Procope de Gaza; il interprèta successivement plusieurs livres de l'Ecriture Sainte (*b*).

Maxence, moine d'Antioche; outre plusieurs traités contre les sectes de son tems, il composa des scholies sur Denys l'aréopagyte.

Agapet; sa *Scheda Regia* adressée à l'empereur Justinien, lui a valu un rang parmi les écrivains les plus judicieux de ce siecle.

Euloge, prêtre d'Antioche; il fut la terreur des hérétiques, & un grand défenseur de la foi orthodoxe.

Jean, patriarche de Constantinople, surnommé le jeûneur, à cause de l'austérité de sa vie & de ses jeûnes fréquens; il s'acquit une certaine réputation par quelques petits ouvrages, & en particulier par ses *pénitentielles*.

Léonce de Byzance; nous avons encore son traité contre les sectes.

Evagre, auteur scholastique; il a défiguré par diverses fables son histoire de l'église.

Anastase de Sinaï; plusieurs auteurs lui attribuent un chétif ouvrage contre des hérétiques, appellés *Acephales*, dont nous aurons occasion de parler dans la suite (*c*).

(*a*) Lenfant, *Histoire du concile de Constance*, tom. II. p. 32. 33.

(*b*) Voyez Simon, *Critique de la bibliotheque ecclésiastique de M. Dupin*, tom. I. p. 197.

(*c*) Pour ce qui regarde cet ouvrage, voyez Si-

SIEC. VI. II. PART. Ecrivains Latins.

IX. Entre les écrivains Latins, voici auſſi les plus célebres.

Grégoire le Grand, évêque de Rome; il ſemble avoir réuni les qualités les plus oppoſées; un grand ſens & une grande pénétration, avec une foibleſſe & une ſuperſtition impardonnables, & en général, avec une extrême averſion pour toutes les ſciences, comme ſes épitres & ſes dialogues le prouvent (*a*).

Céſaire d'Arles; il a compoſé quelques ouvrages de morale, & une regle pour des religieuſes (*b*).

Fulgence, évêque de Ruſpe, en Afrique; il attaqua avec beaucoup de force les ariens & les pelagiens de ce pays là; mais ſon ſtyle avoit quelque choſe de dur, comme celui des Africains (*c*).

Ennodius, évêque de Ticinum, à préſent Pavie; il ne fut pas un des moindres auteurs de ſon ſiecle, comme il paroît par ſes ouvrages, ſoit en vers ſoit en proſe, quoiqu'il ait deshonoré ſes talens & ſon éloquence, par ſes flatteries exceſſives pour le pon-

mon, *l. c.* tom. I. p. 232. & Barat. *Bibliotheque choiſie*, tom. II. p. 21.

(*a*) Le pere S. Marthe a publié à Paris, en 1705, en quatre volumes *in-folio*, une magnifique édition des *œuvres* de Grégoire; voyez une hiſtoire de ce pape dans *Acta ſanctor.* tom. II. *Martii*, p. 121.

(*b*) Les bénédictins ont donné au ſujet de cet auteur de ſavans détails dans leur *Hiſtoire littér. de la France*, tom. III. p. 190.

(*c*) Pour ce qui regarde Fulgence, voyez *Acta ſanctor.* tom. I. *Januar.* p. 32.

tiſe de Rome, dont il éleva le pouvoir à un point qu'il ſoutint qu'il n'avoit à rendre compte de ſa conduite à perſonne, & qu'il n'eſt aſſujetti à aucune puiſſance humaine (*a*).

Benoit de Nurſie; il s'eſt immortaliſé par la regle qu'il inſtitua pour ſon ordre, & à laquelle un grand nombre d'autres ſociétés religieuſes ſe ſoumirent.

Denis ſurnommé le Petit, à cauſe de ſa grande humilité; il eſt eſtimé avec raiſon par ſa *Collection des anciens Canons*, & par ſes *recherches chronologiques*.

Fulgentius Ferrandus, africain; il s'eſt acquis beaucoup de réputation par divers traités, en particulier, par ſon *Abregé des Canons*, quoique ſa diction n'ait ni harmonie, ni élégance.

Facundus; il fut un grand défenſeur *des trois chapitres* dont nous parlerons bientôt.

Arator; il traduiſit en aſſez bons vers latins les *Actes des Apôtres*.

Primaſe d'Adrumete; nous avons encore ſon commentaire *ſur les Epîtres de St. Paul*, & ſon livre *ſur les héréſies*.

Liberat; ſon hiſtoire abregée des *Controverſes neſtoriennes & eutychiennes*, lui donne un rang diſtingué parmi les écrivains de ce ſiecle.

Fortunat; homme d'une érudition très-variée & dont les poëſies ne ſont pas ſans mérite (*b*).

(*a*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. III. p. 464.
(*b*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. III. p. 464.

SIEC. VI. II. PART.

Grégoire de Tours; on le regarde comme le pere de l'hiſtoire de France ; il ſeroit encore fort eſtimé, ſi on ne trouvoit pas dans ſes *Annales de France*, & dans ſes autres ouvrages, divers traits d'une légéreté & d'une crédulité extrêmes (14).

Columban, Irlandois; il ſe rendit célebre par les regles qu'il preſcrivit aux ordres religieux, & par ſon zele à en fonder de nouveaux. Ses poéſies lui acquirent auſſi de la réputation (*a*).

Iſidore, évêque de Seville ; ſes ouvrages de grammaire, de théologie & d'hiſtoire, montrent plus de ſavoir & de pédanterie, que de jugement & de goût.

Terminons cette liſte des écrivains Latins, par Boëce & par Caſſiodore, qui l'emporterent ſur tous leurs contemporains par leurs talens & leurs connoiſſances acquiſes. Le premier brilla en qualité de philoſophe, d'orateur, de poéte & de théologien, & perſonne ne le ſurpaſſa, ni même ne l'égala dans ce ſiecle, pour l'élégance & la profondeur du génie : le ſecond, quoiqu'à divers égards ſon inférieur ne manquoit pas, ni près de-là, de mérite (*b*). Nous avons encore pluſieurs ouvrages de ces deux auteurs.

(*a*) Perſonne n'a mieux expoſé ce qui regarde Gildas & Columban, que les bénédictins, dans l'*Hiſt. littér. de la France*, tom. III. p. 279. 505.

(*b*) Voyez Simon, *Critique de la biblioth. de M. Dupin*, tom. I. p. 211.

CHAP. III.

CHAPITRE III.

De la doctrine de l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. VI. II. PART.

La ſuperſtition augmente.

I. DÈs qu'une fois les miniſtres de l'égliſe ſe furent écartés de l'ancienne ſimplicité du culte, & qu'ils eurent altéré la céleſte vérité par un melange biſarre d'inventions humaines, il fut difficile d'arrêter les progrès de cette dépravation; les abus ſe multiplioient tous les jours, & la ſuperſtition féconde en abſurdités, en enfantoit ſans ceſſe de nouvelles qu'elle ajoûtoit à la doctrine de J. C. & de ſes apôtres. En orient, les controverſiſtes continuoient à obſcurcir les dogmes de l'Evangile par leurs ſubtilités & leurs diſtinctions frivoles, qu'ils empruntoient d'une philoſophie chimérique & peu intelligible. Les docteurs publics chargés d'inſtruire le peuple, étoient bien éloignés de reſſembler aux apôtres; ils paroiſſoient n'avoir d'autre but que de précipiter la multitude dans l'ignorance & dans la ſuperſtition, & d'effacer de leurs eſprits tout ſentiment d'une véritable piété, pour ne leur inſpirer qu'un reſpect aveugle pour le clergé, & pour un tas de cérémonies ridicules; & on en ſera peut-être moins ſurpris, quand on ſaura que ces docteurs étoient des *aveugles qui conduiſoient d'autres aveugles*; car pour la plupart, ils étoient très-ignorans, & preſque autant que le peuple qu'ils étoient appellés à éclairer.

SIEC. VI. II. PART.

On le prouve par des exemples.

II. Pour ſe convaincre de la vérité de ce que nous venons de dire, il n'y a qu'à faire une légere attention à ce que l'on enſeignoit alors ſur le *culte des images & des ſaints*; *ſur le feu du purgatoire*; *ſur le mérite des bonnes œuvres, c'eſt-à-dire, de l'obſervation des rites & des inſtitutions humaines, pour obtenir le ſalut*; *ſur la vertu des reliques pour guérir tant les maux du corps que ceux de l'ame*, & ſur tant d'autres puérilités de cette nature, que l'on débitoit publiquement dans les écrits de ce ſiecle, & que l'on trouve ſur-tout dans les épitres de Grégoire le Grand, & dans ſes autres ouvrages. D'un côté, rien n'eſt plus ridicule ni plus frappant que l'air d'importance & de dignité avec lequel le pape diſtribuoit ſans meſure, ces précieuſes reliques qui devoient opérer tant de merveilles; & de l'autre, rien n'eſt plus affligeant que l'empreſſement ſtupide avec lequel on les recevoit, & la facilité avec laquelle on ſe laiſſoit perſuader que quelques gouttes d'huile puante, priſes dans les lampes qui bruloient auprès des tombeaux des martyrs, avoient la vertu miraculeuſe de ſanctifier & de garantir de tout danger ſpirituel & temporel, ceux qui en étoient en poſſeſſion (*a*). Il ſeroit facile d'alléguer d'autres exemples pareils; mais ils ſont aſſez connus pour qu'on ne s'y arrête pas.

Etat de la théologie exégétique.

III. On fit dans ce ſiecle divers eſſais pour

(*a*) Voyez dans l'ouvrage de Ruinart, intitulé *Acta martyrum ſincera & ſelecta*, p. 619. le catalogue des ſaintes huiles, que Grégoire le Grand envoya à la reine Theudelinde.

établir une méthode convenable d'expliquer l'Ecriture Sainte: voici les principaux auteurs qui y travaillerent.

Junilius l'Africain; il écrivit dans ce but deux livres *ſur les différentes parties de la loi divine* (*a*); mais cet ouvrage manque de préciſion & de méthode, & il paroit que l'auteur n'avoit pas aſſez de connoiſſances & de talent pour la tâche qu'il avoit entrepriſe.

Caſſiodore; il a auſſi donné pluſieurs regles pour l'interprêtation de l'Ecriture Sainte, dans ſes deux livres *des inſtitutions aux lettres divines.*

Philoxene le Syrien; il a traduit dans ſa langue, les *Pſeaumes de David & les livres du Nouveau Teſtament* (*b*).

Dans ce ſiecle, on vit beaucoup d'interprètes; ceux qui brillerent le plus chez les Grecs, furent Procope de Gaza, qui avoit de la capacité (*c*), Sévere d'Antioche, Julien, & un petit nombre d'autres. Les plus diſtingués parmi les Latins, furent Grégoire le Grand, Caſſiodore, Primaſe (*d*), Iſidore de Seville (*e*) & Bellator.

(*a*) Voyez Simon, *Critique de la biblioth. de Dupin*, tom. I. p. 229.

(*b*) Joſ. Sim. Aſſeman. *Biblioth. orient. Vatican.* tom. II. p. 83.

(*c*) Voyez Simon, *Lettres choiſies*, tom. IV. p. 120. de la nouvelle édition.

(*d*) Simon, *Hiſt. critique des principaux commentateurs du N. T.* c. xxjv, p. 337. de même que ſa *Crit. de la bibliot. des aut. eccleſ.* de Dupin, tom. I. p. 226.

(*e*) Simon, *Crit. de la Bibl.* &c. de Dupin, tom. I. p. 259.

SIEC. VI. II. PART.

Défauts de ces interprètes.

IV. Mais il faut convenir qu'à peine ces écrivains méritent le nom d'interprétes, ſi nous en exceptons un très petit nombre, entre leſquels nous plaçons les neſtoriens orientaux, qui, à l'exemple de Théodore de Mopſueſte, avoient grand ſoin de s'attacher au ſens vrai & naturel des termes de l'Ecriture Sainte. Nous pouvons donc diviſer tous les commentateurs de ce ſiecle en deux claſſes: dans la premiere nous comprenons ceux qui n'ont fait que raſſembler les opinions & les explications des anciens docteurs de l'égliſe; collections que dans la ſuite les Latins appellerent *chaînes* (*a*); telle fut celle d'Olympiodore, ſur Job; de Victor de Capoue, *ſur les quatre Evangiles*; & le commentaire de Primaſe, *ſur l'Epître aux Romains*, tiré des œuvres d'Auguſtin, de Jérôme, d'Ambroiſe, & de quelques autres; on peut même ranger Procope de Gaza dans ce nombre, quoi qu'avec moins de raiſon que les autres compilateurs, parce que dans pluſieurs endroits, il a oſé ſuivre ſon propre jugement, ſans ſe ſoumettre aveuglement à celui des anciens. Dans la ſeconde claſſe, nous comprenons ceux qui prenant Origene pour leur modele, quittoient le ſens naturel des mots, pour ſe livrer à des interprètations forcées & allégoriques, au moyen deſquelles ils ſoutenoient toutes les rèveries qui leur venoient dans la tète; tels furent Anaſtaſe le Sinaite, dont *les*

(*a*) Voyez Etienne le Moyne, *Prolegomena ad varia ſacra*. p. 53. J. Albert. Fabricius, *Biblioth. græc.* lib. V. cap. xvij. ou vol. vij. p. 727.

contemplations myſtérieuſes ſur les ſix jours de la Création (*a*), décelent l'ignorance & le mauvais goût de leur auteur ; Grégoire le Grand, dont les *obſervations morales ſur Job* ont reçu autrefois des éloges peu mérités ; Iſidore de Seville, qui compoſa un livre des *Allégories de l'Ecriture Sainte* (*b*), & enfin, Primaſe qui a fait voir le même goût dans ſon *expoſition myſtique de l'Apocalypſe* (*c*).

Maniere d'expliquer la doctrine chrétienne, alors en uſage.

V. Il ſeroit inutile d'attendre des théologiens de ce ſiecle, un examen exact & une explication claire & ſimple des dogmes du chriſtianiſme. La plupart en raiſonnoient comme des aveugles qui voudroient juger des couleurs, & ils croyoient avoir fait des merveilles, quand ils avoient accumulé un tas d'idées indigeſtes, & accablé leurs adverſaires par un torrent de paroles.

Cependant nous pouvons appercevoir dans les écrivains de ce ſiecle, des traces diſtinctes, de trois différentes manieres d'expliquer les dogmes de la religion, ſuivies encore aujourd'hui chez les Grecs & chez les Latins. La premiere eſt celle de ces auteurs qui n'ont fait que raſſembler & compiler des écrits des anciens, des décrets des conciles, & des déciſions de l'Ecriture Sainte, un certain nombre d'opinions détachées, ſans en former proprement un ſyſtème complet & ſuivi ; tels furent, parmi les Latins, Iſidore de Seville, dont

(*a*) Le titre de cet ouvrage eſt, *Contemplationes anagogicæ in Hexaëmeron.*

(*b*) *Liber allegoriarum in ſcripturam ſacram.*

(*c*) *Expoſitio myſtica in Apocalypſin.*

SIEC. VI. II. PART.

les trois *livres de ſentences ou d'opinions* ſubſiſtent encore ; & parmi les Grecs, Léonce le Cyprien, dont on a beaucoup eſtimé les *lieux communs de théologie* compilés des écrits des anciens ; ces auteurs créerent ce genre de théologie que dans la ſuite les Latins appellerent *poſitive*.

Une ſeconde maniere d'expliquer les dogmes du chriſtianiſme, fut celle de ces auteurs qui avoient recours au raiſonnement, & faiſoient voir la beauté, l'excellence & la vérité de tout ce qu'ils enſeignoient, en conſidérant les dogmes en eux-mêmes ; c'eſt ainſi que la plupart des docteurs chrétiens en uſerent même dans leurs diſputes contre les neſtoriens, les eutychiens & les Pelagiens ; ils ne ſe contentoient pas de l'autorité, ils ſe ſervoient de l'argumentation. On appella *ſcholaſtiques* ces théologiens métaphyſiciens & raiſonneurs, & leur ſcience *Théologie ſcholaſtique*.

Une troiſieme méthode, & qui n'avoit aucun rapport avec les deux précédentes, fut celle de ces théologiens fanatiques, qui croyoient qu'on ne pouvoit parvenir à la connoiſſance des vérités divines, que par le ſentiment ou la contemplation intérieure de l'ame, & qui s'appelloient *myſtiques*. Ces trois différentes méthodes ſe ſont maintenues juſqu'à nos jours. Dans le ſiecle dont nous parlons, perſonne ne compoſa un ſyſtême complet & raiſonné de théologie, quoique, par occaſion, on en ait expliqué quelques parties.

Etat de la religion

VI. Ceux qui travaillerent à l'avancement de la vertu & aux progrès des bonnes mœurs,

tâcherent de parvenir à leur but ou par des préceptes ou par des exemples qu'ils propoſoient à l'imitation des chrétiens. Ceux qui ſuivoient la premiere méthode, s'accommodoient aux circonſtances & à l'état de ceux qu'ils vouloient diriger & porter au bien. Autres étoient les préceptes qu'ils preſcrivoient à ceux qui n'avoient pas rompu tout lien avec le monde, & qui vivoient dans le ſein de la ſociété, occupés des devoirs de la vie civile; & autres, ceux qui regardoient les perſonnes qui, aſpirant à un plus haut degré de perfection, vivoient dans une entiere retraite, loin de la contagion du ſiecle: on faiſoit enviſager aux premiers la vie chrétienne, comme conſiſtant uniquement dans certaines pratiques ou certains exercices extérieurs de religion, ſans s'embarraſſer beaucoup du reſte, ainſi qu'il paroît par les *Homélies* & les *exhortations* de Ceſaire, par les *Capita Parænetica* d'Agapet, & ſur-tout, par la *formula honeſtæ vitæ* de Martin, évêque de Brague, en Portugal (*a*). Quant aux derniers, on exigeoit d'eux quelque choſe de plus relevé & de plus ſublime; on les exhortoit à ſe détacher autant qu'il eſt poſſible du corps, à le mâter continuellement par des veilles, des jeûnes, des prieres, des cantiques ſpirituels, afin d'élever l'ame par la contemplation, & l'unir en quelque façon aux objets céleſtes qui doivent ſans ceſſe l'occuper. C'eſt ce que nous voyons dans la diſſertation de Fulgence ſur le jeûne, & dans celles de

pratique, ou de la morale.

(*a*) Voyez *Acta ſanctor.* Martii, tom. III. p. 86.

Nicetius, évêque de Treves, ſur les *veilles des ſerviteurs de Dieu*, & ſur *l'utilité de la pſalmodiation*. Dans ce labyrinthe myſtique, les Grecs ſe donnerent pour chef, Denis, fauſſement appellé l'*Aréopagite*, dont Jean de Scythopolis éclaircit dans ce ſiecle, par des notes, les prétendus ouvrages. Il n'eſt pas néceſſaire de s'étendre beaucoup, pour faire voir le ridicule de cette eſpece de dévots; pour peu qu'on ait d'idée d'une religion raiſonnable, il ſera facile de le ſaiſir; ainſi, nous ne nous y arrêterons pas.

Vies des ſaints.

VII. Ceux qui voulurent porter au bien, par des exemples de piété & de vertu, compoſerent les vies des ſaints. Nous mettons dans le rang de ces biographes dont il y avoit un grand nombre, tant chez les Grecs que chez les Latins, Ennodius, Eugippe, Cyrille de Scythopolis, Denis le Petit, Cogitoſus, & quelques autres. Mais quelque louables qu'ayent pû être leurs intentions, il faut convenir que l'exécution fut pitoyable; ils amuſent leurs lecteurs par des fables ridicules, des aventures romaneſques, & ces beaux modeles qu'ils propoſent à notre imitation, n'offrent aucun trait d'une piété raiſonnable; ce ſont des fanatiques qui révoltent la raiſon & l'humanité, par les auſtérités abſurdes qu'ils s'impoſent à eux mêmes & qu'ils preſcrivent aux autres; car comment étoient-ils parvenus à l'honneur de la canoniſation? On le ſait, en s'exténuant par de longs jeûnes, en s'expoſant à toutes les rigueurs des ſaiſons, à celles de la faim & de la ſoif, en courant çà & là couverts de haillons ou à de-

mi-nuds comme des inſenſés, en ſe tenant renfermés & immobiles dans quelque endroit fort étroit, ou en reſtant pendant long-tems dans la même attitude, les yeux fermés, attendant la lumiere divine, en un mot, en faiſant une infinité d'extravagances dont on ne peut que rougir pour eux: tels étoient les héros & les demi-dieux des chrétiens de ce ſiecle, & plus ils s'éloignoient de la raiſon, & plus ils étoient ſûrs de la vénération publique.

Ecrivains polémiques.

VIII. Pluſieurs écrivains tâcherent de terminer les controverſes qui regnoient alors; mais aucun n'eut la ſatisfaction de réuſſir: nous n'en ſerons pas ſurpris, ſi nous faiſons attention à la maniere dont ils s'y prirent; à peine pouvons-nous en nommer un ſeul qui ait montré de la bonne-foi, de la modération & de la prudence, à l'égard des eutychiens, des neſtoriens & des pélagiens. Primaſe & Philopponus écrivirent ſur toutes les ſectes; mais leurs ouvrages ſont perdus. Nous avons encore le traité de Léonce ſur le même ſujet; mais à peine mérite-t-il d'être lû. Iſidore de Seville & Léonce de Naples diſputerent contre les Juifs; mais quels raiſonneurs, & quels controverſiſtes? c'eſt ce que comprendront aiſément ceux qui ont quelque connoiſſance de la logique & du ſavoir de ce tems là; rien de plus pitoyable! ainſi, nous ne nous arrêterons pas à en parler davantage. Quittons donc ces controverſiſtes, pour donner une idée de quelques queſtions qui troublerent alors l'égliſe; cela ſera plus inſtructif & plus intéreſſant.

SIEC. VI. II. PART.

La controverſe ſur Origene & ſa doctrine ſe renouvelle.

IX. Quoique le crédit d'Origene & de ſa doctrine parût avoir expiré ſous les coups réiterés des orthodoxes, des ſynodes & des conciles, il s'en falloit bien qu'il fût entierement détruit; pluſieurs perſonnes & en particulier les moines avoient encore pour ce docteur une vénération, qui alloit juſqu'à l'enthouſiaſme & à l'extravagance. En occident, Bellator traduiſit en latin les ouvrages de cet homme célebre, & en orient, ſurtout en Syrie & dans la Paleſtine, où l'origeniſme étoit le plus en faveur, les moines, ſecondés par pluſieurs évêques & en particulier par Théodore de Céſarée, en Cappadoce, en défendirent les opinions de toutes leurs forces (*a*). A la fin, Juſtinien prit connoiſſance de cette affaire, & par un long édit adreſſé à Mennas, patriarche de Conſtantinople (*b*), condamna ſévérement la doctrine d'Origene & en ordonna la ſuppreſſion (15). Mais les effets de cet édit furent plus violens que durables; car, dès que la controverſe ſur les trois chapitres (*c*) ſe fut élevée, non-ſeulement l'origeniſme reparut dans la Paleſtine, mais il prit une nouvelle vigueur, & ſe répandit de tous côtés. De-là, divers trou-

(*a*) Cyrille, *Scbytopolis*, *in vita ſabæ*, que l'on trouve dans Cotelier, *Monumenta eccleſiæ græcæ*, pag. 370 Henr. Noris, *Diſſert. de ſynodo quinta*, cap. I. II. p. 554. tom. I. opp.

(*b*) Cet édit a été publié par Harduin, dans ſes *Concilia*, tom. III. p. 243.

(*c*) Pour ſavoir ce qu'il faut entendre par ces *trois chapitres*, voyez la note (16) de la Xe. ſection.

bles dans l'égliſe, qui cependant furent appaiſés par le cinquieme concile général aſſemblé à Conſtantinople par Juſtinien en l'an 553. & dans lequel Origene & ſes ſectateurs furent derechef condamnés (*a*).

Controverſe ſur les trois chapitres.

X. Cette controverſe ſur Origene & ſa doctrine en produiſit une autre qui dura plus long-tems & qui fut beaucoup plus vive, quoique le ſujet en fût bien moins important. L'empereur Juſtinien avoit fort à cœur d'extirper entierement la ſecte des monophyſites acephales, malheureuſement célebre par ſes violences; il conſulta là-deſſus Théodore, évêque de Céſarée, qui étoit monophyſite, & en même tems fort attaché à la doctrine d'Origene. L'habile prélat crut avoir trouvé l'occaſion de rendre la paix aux partiſans d'Origene, en ſuſcitant une nouvelle controverſe, & en même tems de frapper à la fois ſur le concile de Chalcédoine & ſur les neſtoriens. Pour parvenir à ces trois buts importans pour lui, il perſuada à l'empereur que les acephales étoient diſpoſés à rentrer dans le ſein de l'égliſe, ſous des conditions raiſonnables, ſavoir: „ que l'on effaçât des „ actes du concile de Chalcédoine, les paſſa„ ges qui déclaroient orthodoxes, Théodo„ re de Mopſueſte, Théodoret de Cyr, & „ Ibas d'Edeſſe, & que l'on condamnât &

(*a*) Voyez Harduini, *Concilia*, tom. III. p. 283. Evagre, *Hiſt. eccleſ.* lib. IV. cap. xxxviij. Baſnage, *Hiſt. de l'égliſe*, liv. X. chap. vj. p. 517. Petr. Dan. Huetii, *Origeniana*, lib. II p. 224. Doucin, *Singular. diſſ.* jointes à ſon *Hiſtoria Origeniana*, p. 345.

» proſcrivît les ouvrages de ces prélats, connus ſous le nom des *trois chapitres* (16), ainſi » que leurs autres écrits qui favoriſoient manifeſtement les erreurs neſtoriennes. « L'empereur écouta favorablement Théodore, & par un édit publié en l'an 544. il fit condamner & rayer les *trois chapitres* en queſtion, en réſervant cependant l'autorité du concile de Chalcédoine (*a*). Les évêques d'Afrique & ceux d'occident, en particulier le pape Vigile attaquerent vivement cet édit qu'ils regardoient non-ſeulement comme très-injurieux au concile, mais encore à la mémoire des ſaints hommes, dont les écrits & les ſentimens étoient condamnés (*b*). Là-deſſus, Juſtinien ordonna à Vigile de venir inceſſamment à Conſtantinople, afin que l'ayant en ſa puiſſance, il pût le forcer plus facilement à acquieſcer à ſon édit & à rejetter les trois chapitres. Ce moyen lui réuſſit; le pape céda, & dans un concile de ſeptante évêques, il condamna ces trois chapitres. Mais d'un autre côté, les évêques d'Afrique & d'Illyrie l'obligerent à ſe retracter; car ils ſe ſéparerent de ſa communion, & le traiterent même comme un apoſtat, juſqu'à ce qu'il eût déſavoué ce qu'il avoit été contraint d'approuver. Cette retractation ne fit qu'animer toujours plus Juſtinien qui, par un ſe-

(*a*) Voyez Harduini, *Concilia*, tom. III. p. 287. Evagre, *Hiſt. eccleſ.* lib. IV. cap. xxxviij. p. 412.

(*b*) Henr. Noris, *de ſynodo quinta*, cap. X. p. 579. tom. I. opp. Baſnage, *Hiſt. de l'égliſe*, tom. I. liv. X. chap. vj. p. 523.

cond édit en l'an 551. condamna derechef les *trois chapitres.*

SIEC. VI. II. PART.

XI. Après pluſieurs intrigues & pluſieurs mouvemens à cette occaſion, on jugea à propos de ſoumettre la queſtion au jugement de l'égliſe univerſelle. En conſéquence, Juſtinien convoqua à Conſtantinople en l'an 553. un concile que l'on regarde comme le cinquieme univerſel ou œcumenique. L'empereur y gagna ſa cauſe; car outre la doctrine d'Origene que l'on condamna (17), les évêques d'orient, (ceux d'occident y étant en petit nombre,) déclarerent hérétiques & dangereux les *trois chapitres*, ce qui étoit la ſeule choſe que Juſtinien eût en vue. Vigile qui étoit alors à Conſtantinople, refuſa ſon conſentement aux décrets de ce concile; ce qui fit qu'après pluſieurs affronts qu'il eſſuya, on l'envoya en exil, d'où il ne lui fut permis de revenir qu'après avoir approuvé ces mêmes décrets (*a*) & changé ainſi de ſentiment, pour la quatrieme fois; il reconnut donc les opinions contenues dans les trois chapitres, pour des blaſphèmes odieux. Son ſucceſſeur Pélage & tous ceux qui depuis ce tems là ont occupé la chaire papale, ont reçu les décrets du concile; mais ni leur autorité, ni celle de l'empereur ne purent engager les évêques d'occident à y ſouſcrire. Il y en eut même pluſieurs qui porterent le reſſentiment juſqu'à

Concile œcuménique.

(*a*) Voyez Pierre de Marca, *Diſſert. de decreto Vigilii pro confirmatione ſynodi V.* que l'on trouve parmi les diſſertations jointes à ſon ouvrage, *de concordia ſacerdotii & imperii.*

SIEC. VI. II. PART.

ſe ſéparer de la communion du pape; & les diviſions qui en réſulterent, furent ſi violentes qu'il ne fut pas poſſible de les appaiſer d'abord; le tems put ſeul les éteindre (18).

On propoſe cette queſtion; ſavoir, ſi on peut dire qu'un de la Trinité a ſouffert.

XII. Avant cette période, il y avoit eu parmi les Grecs une controverſe beaucoup plus importante ſur cette queſtion, ſi on peut dire *qu'une des perſonnes de la Trinité* a ſouffert ſur la croix. Ce fut en l'an 519. que l'on agita pour la premiere fois cette queſtion; par-là, on comptoit d'embarraſſer les neſtoriens qui ſembloient trop ſéparer les deux natures de Jeſus-Chriſt. Les moines ſchytes qui entroient dans ces vues, & qui furent les principaux auteurs de cette controverſe, prirent l'affirmative ſur cette queſtion délicate: mais d'autres perſonnes ne furent point de cet avis, & crurent qu'il ne falloit du tout point adopter cette maniere de s'exprimer, qui approchoit beaucoup de celle des théopaſchites, qui formoient une des branches de la ſecte eutychienne (19). Ce dernier ſentiment fut confirmé par le pape Hormiſdas, à qui les moines ſchytes en avoient inutilement appellé; mais bien loin que cette approbation du pape rallentît le feu de la controverſe, au contraire, elle ne fit que l'animer toujours plus. Jean II. un des ſucceſſeurs d'Hormiſdas, approuva ce que celui-ci avoit condamné, & appuyant l'opinion des moines ſchytes, il expoſa à la raillerie des ſages les déciſions de l'oracle de Rome: ſon jugement fut confirmé par le cinquieme concile œcumenique, qui termina ainſi cette querelle ſur des queſtions inintelligibles, & rendit la paix à l'égliſe (20).

A cette queſtion dont on vient de parler, il s'en joignoit une autre étroitement liée avec elle, ſavoir : *ſi l'on doit conſiderer la perſonne de J. C. comme compoſée ou non.* Les moines ſchytes prenoient auſſi là-deſſus l'affirmative, & leurs adverſaires la négative.

SIEC. VI. II. PART.

CHAPITRE IV.

Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.

I. DAns ce ſiecle la véritable religion diſparoiſſoit en quelque maniere à vue d'œil; on y ſuppléoit par un grand nombre de rites & de cérémonies que l'on croyoit pouvoir en tenir la place, & que la ſuperſtition enfantoit à meſure que la piété ceſſoit d'animer les hommes. En orient les controverſes neſtoriennes & eutychiennes donnoient lieu à pluſieurs inſtitutions, qui ſervoient à diſtinguer les différens partis. En occident, on fut accablé de rites par Grégoire le Grand, dont l'imagination fertile en inventoit continuellement, & qui, par ſon éloquence ſéduiſante, trouvoit toujours le moyen de les faire recevoir. On ſera moins ſurpris de ce goût de Grégoire, ſi l'on ſait qu'il regardoit les *mots* de l'Ecriture Sainte, comme autant d'images de choſes inviſibles & myſtérieuſes; or, dès qu'on a une fois embraſſé ce chimérique ſyſtème, on en vient aiſément à vouloir tout exprimer par des ſymboles & par

Multiplication des rites.

SIEC. VI. II. PART.

des rites. A la vérité, il faut rendre cette juſtice à Grégoire, c'eſt qu'il ne voulut forcer perſonne à recevoir ſes nouvelles inſtitutions; mais qui ſait ſi cette modération ne fut point l'effet d'un manque de pouvoir, plutôt que de volonté?

On en recherche les cauſes.

II. Cette prodigieuſe augmentation de rites & de cérémonies rendit abſolument néceſſaire celle des docteurs pour les interpréter. De-là une nouvelle ſcience qui s'occupa à rechercher les cauſes, les circonſtances & l'origine de ces cérémonies: mais la plupart de ceux qui s'y ſont appliqués, ont manqué la véritable ſource de ces vaines inventions; ils ont voulu la trouver dans la raiſon & dans le chriſtianiſme; mais ou ils ſe trompoient eux-mêmes ou ils cherchoient à tromper les autres, en donnant ainſi leurs rêveries pour des réalités. S'ils euſſent étudié l'antiquité, en particulier le droit pontifical des Grecs & des Romains, ils y auroient découvert la premiere ſource de la plupart de ces inſtitutions, pour leſquelles on avoit un ſi grand reſpect.

Le culte public.

III. Chaque peuple célébroit encore ſon culte dans ſa propre langue. De tems en tems on ajoutoit à ce culte des hymnes ou d'autres nouveautés, que l'on croyoit propres à réveiller la dévotion. Grégoire le Grand voulut qu'on célébrât la ſainte cene avec plus de pompe & de cérémonie qu'auparavant. Il dreſſa ce que l'on appelle le *canon de la meſſe*, qui, s'il ne fut pas entierement nouveau, du moins ajoûta beaucoup à l'ancien, & apporta de grands changemens à la célébration de

Célébration de la ſainte-cene.

la

la ſainte cene; mais il ſe paſſa bien des ſiecles avant que toutes les égliſes latines l'adoptaſſent (*a*).

Du baptême.

Excepté les cas de néceſſité, on n'adminiſtroit le baptême que dans les grandes fêtes. Nous paſſons ſous ſilence, pour abréger, ce grand nombre de litanies à l'honneur des ſaints, ces prieres, ces proceſſions, ces ſtations, ces différentes formules de conſécrations, & autres choſes de cette nature, inſtituées dans ce ſiecle, & en grande partie par Grégoire le Grand, pour frapper les ſens & exciter une dévotion purement extérieure: il faudroit des volumes ſur cette matiere, ſi on vouloit la traiter à fond.

IV. On éleva dans ce ſiecle en orient & en occident un nombre incroyable de temples à l'honneur des ſaints; ce n'eſt pas qu'il n'y en eût déja beaucoup, mais on commença à ſe perſuader, que ces temples étoient des moyens de ſe procurer d'une maniere particuliere, la faveur des ſaints à qui ils étoient dédiés; on s'imagina que les provinces, les pays, les villes & les villages où on en élevoit, étoient par là à l'abri de tout danger. Le nombre des fêtes qu'on célébroit dans l'égliſe chrétienne n'étoit pas moins conſidérable; on retrouve dans la plupart les traits de leurs modeles payens. Aux fêtes du ſiecle précédent, on ajouta celle de la *purification de la Vierge*, pour conſoler les nouveaux convertis de la perte des Lupercales conſa-

(*a*) Voyez Theod. Chr. Lilienthal, *de canone miſſæ Gregoriano.*

SIEC. VI. II. PART.

crées au Dieu Pan dans le mois de Février. On y joignit auſſi la fête *de la conception immaculée*, celle de la naiſſance de S. Jean, & d'autres moins importantes.

CHAPITRE V.

Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe dans ce ſiecle.

Reſtes des anciennes héréſies.

I. IL s'en falloit bien que les différentes ſectes qui, dans les premiers tems de l'égliſe, avoient occaſionné des diviſions parmi les chrétiens, fuſſent totalement éteintes; quoiqu'elles euſſent été ſouvent perſécutées, & qu'elles euſſent beaucoup ſouffert, elles ſubſiſtoient encore en pluſieurs endroits, & y cauſoient des ſchiſmes. On dit que les manichéens étoient en ſi grand crédit parmi les Perſes, qu'ils gagnerent même le fils de Cabade, monarque Perſan; mais le prince, pere du jeune Cabade, recompenſa leur zele à faire des proſélytes, par un maſſacre horrible, & qui fit périr un grand nombre de ces ſectaires. La Perſe ne fut pas le ſeul pays où les manichéens eſſayerent de répandre leur doctrine, d'autres provinces de l'empire furent expoſées à leurs entrepriſes; c'eſt ce que nous pouvons conclure du livre que compoſa contr'eux Héraclion, évêque de Chalcédoine (*a*).

Manichéens.

(*a*) Voyez Photius, *Biblioth. cod. CXIV.* p. 291.

Dans les Gaules & en Afrique, il y eut des diſſentions d'un autre genre. La controverſe entre les ſemi-pélagiens & les diſciples d'Auguſtin, continuoit à diviſer les égliſes d'occident. SIEC. VI. II. PART. Semi-pélagiens.

II. Les donatiſtes jouirent de la liberté & de la paix auſſi long tems que les Vandales regnerent en Afrique; mais la ſcene changea lorſque l'empire de ces derniers fut renverſé en 534. Néanmoins ils firent toujours un corps à part, & non-ſeulement ils conſerverent leur égliſe, mais vers la fin de ce ſiecle, & ſur-tout depuis l'année 591. ils commencerent à remuer & oſerent tenter de fortifier leur parti. Le pape Grégoire s'oppoſa à leurs entrepriſes avec beaucoup de vivacité & de perſévérance, & comme il paroît par ſes épîtres (*a*), il eſſaya pluſieurs moyens différens d'affoiblir cette ſecte, qui par toutes ſortes de moyens reprenoit des forces & menaçoit l'égliſe des mêmes maux qu'elle lui avoit autrefois cauſés: les efforts de ce zelé pontife ne furent pas inutiles, il paroît même qu'ils eurent le ſuccès le plus heureux, puiſque dans ce ſiecle la faction des donatiſtes ſe diſſipa, & qu'on n'en a plus entendu parler depuis. Donatiſtes.

III. Vers le commencement de ce ſiecle, les ariens triomphoient en pluſieurs endroits de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe: pluſieurs évêques d'Aſie les favoriſoient ſecretement, Ariens.

(*a*) Voyez ſes *Epitres*, lib. IV. ep. XXXIV. p. 714, 715. lib. VI. ep. LXV. p. 841. ep. XXXVII. p. 821. lib. IX. ep. LIII. p. 972. lib. III. ep. XLVIII. p. 611. tom. II. opp.

SIEC. VI. II. PART.

tandis que les Vandales en Afrique, les Goths en Italie, les Eſpagnols, les Bourguignons, les Sueves, & une grande partie des Gaules faiſoient profeſſion ouverte de leurs ſentimens. Il eſt vrai que les Grecs qui avoient reçu le concile de Nicée, les perſécutoient de tout leur pouvoir; mais ils étoient perſécutés à leur tour par leurs ennemis, qui leur firent ſentir, ſur-tout en Afrique & en Italie, tout le poids de leur puiſſance & de leur reſſentiment (*a*).

Cependant les triomphes des ariens ne furent pas de durée; leur gloire s'éclipſa entierement, lorſque les Vandales & les Goths furent chaſſés, ceux-là d'Afrique, & ceux-ci d'Italie par les armes de Juſtinien (*b*); car on engagea aiſément les autres princes ariens à abandonner eux-mêmes leur ſecte, & même à employer la force des loix & l'autorité des conciles pour en arrêter les progrès & l'extirper entierement dans leurs Etats. C'eſt ce que firent Sigismond, roi des Bourguignons, Théodimir, roi des Sueves, établis dans la Luſitanie, & Reccarede, roi d'Eſpagne. Que ce changement dans ces princes ait été l'effet de la perſuaſion, ou celui de l'intérêt & de la politique, c'eſt ce que je ne déciderai pas; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que depuis cette époque, la ſecte arienne alla toujours en déclinant, & ne put ja-

(*a*) Procope, *de bello Vandal* lib. I. cap. viij. & *de bello Gothico*, lib. II. cap. ij. Evagre, *Hiſt. eccleſ.* lib. IV. cap. xv.

(*b*) Procope, *l. c.*

Digitized by Google

mais ſe remettre des coups qu'on lui avoit portés.

SIEC. VI. II. PART.

IV. Les neſtoriens, après s'être ſolidement établis dans la Perſe & avoir fixé à Séleucie la réſidence de leur patriarche ou chef de leur ſecte, porterent leurs vues plus loin, & chercherent à répandre leurs ſentimens dans tous les pays qui n'obéiſſoient pas aux loix romaines. Le ſuccès répondit à leur zele; il y a encore des monumens authentiques qui prouvent que, dans toute la Perſe, comme auſſi aux Indes, en Arménie, en Arabie, en Syrie & ailleurs, il y avoit un grand nombre d'égliſes neſtoriennes, toutes ſous la juriſdiction du patriarche de Séleucie (*a*). Il eſt vrai que les monarques Perſans ne furent pas tous également favorables à cette ſecte, qu'il y en eut même quelques-uns qui perſécuterent tout ce qui portoit le nom de chrétien dans leurs Etats (*b*); mais auſſi, tous ceux de ces princes qui ne furent pas ennemis des chrétiens, favoriſerent les neſtoriens beaucoup plus que les partiſans du concile d'Epheſe, que l'on regardoit comme des eſpions des Grecs, unis avec eux par les liens d'une même religion.

Etat des neſtoriens.

V. Les monophyſites ou eutychiens fleurirent auſſi dans ce ſiecle, & gagnerent à

Controverſes eutychiennes.

(*a*) Coſmas Indopleuſtes, *Topographia chriſtiana*, lib. II. p. 125; on la trouve dans Montfaucon, *Collection nov. PP. Græcorum.*

(*b*) Joſ. Sim. Aſſeman. *Biblioth. orient. Vatican.* tom. III. part. I. p. 109. 407. 411. 441. 449. tom. III. part. II. cap. V. §. 2. p. 83.

SIEC. VI. II. PART.

leur parti une grande partie des provinces d'orient. L'empereur Anaſtaſe étoit fortement attaché aux acephales que l'on mettoit au nombre des plus rigides monophyſites (*a*); & en l'an 513, après avoir chaſſé Flavien du ſiege d'Antioche, il créa patriarche un ſavant moine de Paleſtine, nommé *Severe*, de qui les monophyſites reçurent le nom de *ſeveriens* (*b*). Cet empereur mit tout en uſage pour détruire en orient l'autorité du concile de Chalcédoine, & faire triompher la doctrine d'une ſeule nature en J. C. Son zele à cet égard excita des ſéditions & des troubles affreux dans l'égliſe (*c*). Après Anaſtaſe qui mourut en 518, Juſtin, ſon ſucceſſeur, chaſſa Severe de ſon poſte & opprima toute ſa ſecte; elle ne fut pas mieux traitée par les autres empereurs qui ſuccederent, enſorte qu'elle paroiſſoit être bien près de ſa ruine, quoi qu'elle eût encore créé Sergius patriarche, à la place de Severe (*d*).

(*a*) Evagre, *Hiſt. eccleſ.* lib. III. cap. xxx. xliv. Théodore le Lecteur, *Hiſt. eccleſ.* lib. II. pag. 562. voyez auſſi l'*Index operum Severi*, comme il eſt recueilli des anciens manuſcrits, dans la *Bibliotheca Coisliniana* de Montfaucon, p. 83.

(*b*) Voyez Joſ. Sim. Aſſeman. *Biblioth. orient. Vatican.* t. II. p. 47. 321. Euſ. Renaudot, *Hiſtoria Patriarchar. Alexandrinor.* p. 127. 129. 130. 135. 138.

(*c*) Evagre, *Hiſt. eccleſ.* lib. III. cap. xxxiij. Cyrielus, *Vita Sabæ in Jo. Bapt. Cotelerii monument. eccleſ. græca*, tom. III. p. 312. Le *Dictionnaire* de Bayle, article *Anaſtaſe*.

(*d*) Voyez Albupharaii, *Series Patriarch. An-*

SIEC. VI. II. PART.

Jacob Baradée, reſtaurateur des monophyſites.

VI. Dans le tems que les affaires des monophyſites ſembloient déſeſpérées, & que par la mort ou la priſon, leurs évêques étoient réduits à un très-petit nombre, il parut un moine, homme obſcur, nommé *Jacob*, auquel pour le diſtinguer, on donna le ſurnom de *Baradée* ou de *Zanzale*, qui rétablit cette ſecte mourante, & lui rendit ſon ancien luſtre (*a*). Ce moine dont les vues étoient bien au-deſſus de ſon état, & qui étoit d'un courage inébranlable & d'une patience à toute épreuve, fut élevé à l'épiſcopat par quelques évêques captifs. Il voyagea dans tout l'orient, & établit par tout des évêques & des prêtres de ſon parti; il ranima le courage abattu des monophyſites, & par ſon éloquence & ſon activité, remit ſi bien leurs affaires, que lorſqu'il mourut évêque d'Edeſſe en 588, il laiſſa ſa ſecte dans un état très-floriſſant en Syrie, en Méſopotamie, en Arménie, en Egypte, dans la Nubie, en Abyſſinie, & dans d'autres pays (*b*). Cet habile

tiochen. in Aſſeman. *Biblioth. oriental.* tom. II. pag. 323.

(*a*) Voyez Aſſeman. *Biblioth. orient.* tom. II. cap. viij. p. 62. 72. 326. 331. 414. Euſeb. Renaudot, *Hiſt. Patriarch. Alexandr.* p. 119. 133. 425. & les *Liturgiæ orient.* tom. II. p. 335. 342. Fauſtus Naironus, *Excoplia fidei catholicæ ex Syrorum monumentis*, part. I. p. 40. 41.

(*b*) Pour ce qui regarde ces deux derniers pays, voyez Aſſeman. *Biblioth. orient.* tom. II. pag. 330. Lobo, *Voyage d'Abyſſinie*, tom. II. p. 36. Ludolph. *Comment. ad hiſtoriam Ethiopicam*, p. 451. 461, 466.

SIEC. VI. II. PART.

moine réuniſſoit avec le feu, qui fait exécuter, la prudence, qui fait prévoir les dangers & ſaiſir les moyens les plus ſûrs de réuſſir; car il éteignit preſque entierement toutes les controverſes & toutes les factions qui diviſoient les monophyſites; & lorſque leurs égliſes furent en trop grand nombre pour pouvoir être toutes commodément réunies ſous la houlette patriarchale de l'évêque d'Antioche, il établit en qualité d'aſſiſtant de ce dernier le primat d'orient, qui réſidoit à Pagritis ſur les frontieres d'Arménie (*a*). Jacob fut ſecondé en Egypte & dans les pays voiſins, par Théodoſe évêque d'Alexandrie, & il devint ſi célebre que les monophyſites le regardent encore aujourd'hui comme leur ſecond fondateur, & en ſon honneur ſe nomment *Jacobites.*

Etat des monophyſites.

VII. C'eſt ainſi que par la violence & l'imprudence des Grecs, dans la défenſe de la vérité, les monophyſites parvinrent à la fin à ſe faire un établiſſement ſolide & durable. Depuis cette époque, ils ont toujours été ſous la juriſdiction des patriarches d'Alexandrie & d'Antioche, qui malgré quelque diverſité d'opinion entre les monophyſites de Syrie & ceux d'Egypte, ſont fort attentifs à maintenir entr'eux une étroite correſpondance de lettres & de bons offices. Le primat des Abyſſins dépend du patriar-

(*a*) Aſſeman. *Biblioth. orient. Vatican.* tom. II. p. 410. 414. 418. voyez auſſi la diſſertation de ce ſavant, *de Monophyſitis*, à la tête du ſecond volume de l'ouvrage qui vient d'être cité.

che d'Alexandrie, & celui d'orient qui réſide à Tagritis, du patriarche d'Antioche. Les Arméniens ſe gouvernent par leurs propres loix eccléſiaſtiques; ils ſe diſtinguent des autres monophyſites, par certains rites & certaines opinions.

Controverſe parmi les monophyſites.

VIII. Avant que la ſecte des monophyſites fût ainſi heureuſement rétablie, elle avoit beaucoup ſouffert des diviſions qui la déchiroient, en particulier de la diſpute élevée à Alexandrie, touchant le corps de J. C. Julien, évêque d'Halicarnaſſe, affirma en l'an 519, que la nature divine avoit pénétré ſi intimément le corps de J. C. au moment même qu'il avoit été conçu dans le ſein de la Vierge, que le corps avoit changé de nature, & étoit devenu incorruptible. Cette opinion fut embraſſée par Cajan, évêque d'Alexandrie; ce qui fit donner le nom de cajanites à ceux qui penſerent comme lui. Au reſte, on diviſoit les cajanites en trois branches dont deux agitoient cette queſtion: *le corps de J. C. eſt-il créé ou incréé?* tandis que la troiſieme convenoit qu'il étoit en effet corruptible de ſa nature, quoique dans le fait il ſoit à l'abri de toute corruption par l'énergie de la nature divine unie avec lui.

Cette ſecte fut vivement combattue par Severe d'Antioche & Damien qui prétendirent qu'avant ſa réſurrection, le corps de J. C. étoit véritablement corruptible & ſujet à tous les maux & à tous les changemens auxquels le corps humain eſt ordinairement expoſé. On appella *aphtartodocetes*, *docetes*,

SIEC. VI. II. PART.

phantaſiaſtiques & même *manichéens*, ceux qui étoient dans le ſentiment de Julien, parce qu'on regardoit comme une conſéquence de leur ſyſtême, que J. C. n'avoit pas ſouffert réellement, mais ſeulement en apparence, & qu'il n'avoit revêtu ni les propriétés, ni les affections de la nature humaine. D'un autre côté les ennemis de Severe donnerent à ſes partiſans les noms de *phtartolatres*, de *khiſtolatres* & de *corrupticoles*, pour déſigner auſſi les erreurs qu'ils leur imputoient. Cette miſérable controverſe fut pouſſée avec beaucoup de chaleur ſous Juſtinien qui favoriſoit les premiers; mais bientôt après elle ſe rallentit, & enfin il n'en fut heureuſement plus queſtion (*a*). Xenaias d'Hiérapolis haſarda là-deſſus une hypotheſe également éloignée des deux autres; il convint que J. C. avoit éprouvé les différens maux & les différentes ſenſations auxquels la nature humaine eſt ſujette; mais il ſoutint qu'il n'avoit pas ſouffert dans ſa nature & ſeulement par un acte libre de ſa volonté (*b*).

Les agnoetes.

IX. Quelques-uns des corrupticoles, (c'eſt ainſi que l'on appelloit ceux qui regardoient

(*a*) Timothée, *de receptione hæreticorum in Cotelerii monumentis eccleſiæ græcæ*, tom. III. p. 409. Liberat. *in Breviario Controv.* cap. XX. Fobeſii, *Inſtructiones hiſtorico-theologicæ*, lib. III. cap. xviij. p. 108. Aſſeman. *Bibliotb. orient.* tom. III. part. ij. p. 457.

(*b*) Aſſeman. *Bibliotb. orient. Vatican.* tom. II. p. 22 & 168.

le corps de J. C. comme corruptible), & en particulier Thémiſtius, diacre d'Alexandrie, & Théodore, évêque de cette ville, ſe laiſſerent entrainer par la chaleur de la diſpute, dans une autre opinion qui vers la fin de ce ſiecle, produiſit de nouveaux troubles dans l'égliſe; ils ſoutinrent que la nature divine de J. C. avoit la connoiſſance de toutes choſes, mais que ſa nature humaine en ignoroit pluſieurs. Les autres monophyſites les accuſerent d'attribuer de l'ignorance à la nature divine de J. C., puiſque ſelon le ſentiment commun à toute la ſecte, il n'y avoit qu'une ſeule nature dans le Seigneur. On appella *agnoetes* les partiſans de cette nouvelle opinion (*a*); mais malgré leur éloquence & leur habileté à ſe défendre, ils ne purent pas ſe ſoutenir long-tems, & bientôt ils furent réduits à rien.

Les tritheiſtes.

X. De ces controverſes avec les monophyſites, ſortit la ſecte des trithéiſtes dont le chef fut Jean Aſcunage, philoſophe ſyrien & monophyſite (*b*). Cet homme imagina en Dieu trois natures ou ſubſtances égales à tous égards & nullement unies par une eſſence commune. Les ennemis de cette opinion lui donnerent le nom de *trithéiſ-*

(*a*) Jo. Bapt. Cotelerius, *ad monumenta eccleſiæ græcæ*, tom. III. p. 641. Mich. Le Quin, *ad Damaſcenum de hæreſibus*, tom. I. p. 107. Forbeſii, *Inſtruction. hiſtorico-theolog.* lib. III. cap. xix. p. 119. Photius, *Biblioth. cod. CCXXX.* p. 882.

(*b*) Voyez Greg. Abulpharaius, *in Aſſeman.* tom. I. p. 328.

SIEC. VI. II. PART.

me. Un des plus zélés défenſeurs de cette doctrine, fut Jean Philoponus, philoſophe d'Alexandrie & grammairien d'une grande réputation; ce qui a fait que pluſieurs perſonnes l'ont regardé comme en étant l'auteur, & qu'on a donné le nom de *philoponiſtes* à ſes ſectateurs (*a*).

Cette ſecte fut encore diviſée en deux; celle des philoponiſtes & des cononites: ceux-ci furent ainſi appellés de *Conon*, évêque de Tarſe leur chef (*b*). Les uns & les autres s'accordoient ſur le dogme des trois ſubſtances en un ſeul Dieu; ils differoient ſeulement dans la maniere d'expliquer ce que l'Ecriture ſainte enſeigne ſur la réſurrection du corps. Philoponus ſoutenoit que la forme auſſi-bien que la matiere de tous les corps eſt engendrée & corrompue, & qu'ainſi l'une & l'autre doivent être rétablies par la réſurrection: au contraire, Conon prétendoit que le corps ne perd jamais ſa forme, qu'il n'y a que la matiere dont il eſt compoſé qui ſoit ſujette au dépériſſement, & par conſéquent qu'elle ſeule doit être rétablie, lorſque ce corps mortel revêtira l'immortalité.

(*a*) Voyez Fabricius, *Biblioth. græc.* lib. v. cap. xxxvij. p. 358. Harduini *Concilia*, tom. III. p. 1288. Timothée, *de receptione hæreticorum*, *in Cotelerii monumenta eccleſiæ græcæ*, tom. III. p. 414. Jean Damaſcene, *de hæreſibus*, tom I. opp. p. 103. édit. Le Quien.

(*b*) Photius, *Biblioth. cod. XXIV.* Aſſeman. *Biblioth. orient. Vatican.* tom. II. p. 78. 332.

Mais voici encore une troiſieme faction; ce fut celle des damianiſtes, ainſi appellés de Damien, évêque d'Alexandrie, dont l'opinion ſur la Trinité, différoit de celles dont on vient de parler. Il diſtinguoit l'eſſence divine des trois perſonnes, c'eſt-à-dire, du Pere, du Fils & du S. Eſprit. Il nioit que chaque perſonne conſidérée en particulier & ſéparément des deux autres, fût Dieu; mais en même tems, il diſoit qu'il y avoit une divinité commune, qui faiſoit que chaque perſonne étoit Dieu, en y participant toutes enſemble; c'eſt la raiſon pour laquelle les damianiſtes appelloient le Pere, le Fils & le Saint-Eſprit, *hypoſtaſes* ou *perſonnes*, & *ſubſtance* ou *nature* (*a*), la divinité commune à tous.

(*a*) Joſ. Sim. Aſſeman. *Biblioth. orient. Vatican.* tom. II. p. 78. 332. &c.

SEPTIEME SIECLE.

I. PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. VII. I. PART. La religion chrétienne introduite à la Chine.

I. DAns ce ſiecle les progrès du chriſtianiſme furent très-rapides, tant en orient qu'en occident; il ſe répandit par-tout chez les peuples juſques-là enſevelis dans les plus épaiſſes ténebres. Les neſtoriens qui étoient en Syrie, dans la Perſe & dans l'Inde, y contribuerent beaucoup en orient; ils prêcherent l'Evangile avec un zele infatigable à ces nations barbares qui habitoient les extrêmités & les déſerts de l'Aſie, & nous apprenons par les témoignages les plus certains, qu'ils y eurent de très-grands ſuccès. Ce fut par leur miniſtere que le chriſtianiſme pénétra pour la premiere fois, dans le vaſte empire de la Chine, environ l'an 637.

lorſque Jeſuiabas de Gadala étoit à leur tête. Ceux qui tiennent pour authentique le fameux monument de la Chine, découvert à Siganfu par les jéſuites (21) dans le dernier ſiecle, ne trouveront rien en cela que de très-vraiſemblable : il eſt vrai que quelques perſonnes regardent, quoique peut-être ſans raiſon, ce monument comme ſuppoſé par les jéſuites; mais d'autres preuves nous aſſurent que même avant le tems dont nous parlons, les provinces ſeptentrionales de la Chine étoient remplies de chrétiens, qui pendant pluſieurs ſiecles furent ſous l'inſpection d'un métropolitain envoyé par le patriarche Chaldéen ou neſtorien (22).

II. Les Grecs furent ſi occupés de leurs diviſions inteſtines, qu'ils ſe mirent peu en peine de contribuer aux progrès du chriſtianiſme : mais en occident, Auguſtin y travailla & tâcha de répandre la lumiere de l'Evangile chez les Anglo-Saxons, & après ſa mort on envoya d'autres moines pour continuer ce grand ouvrage. Leur miſſion eut tout le ſuccès qu'ils pouvoient déſirer; ils convertirent les ſix rois Anglo-Saxons, qui juſques-là étoient reſtés ſous le joug des anciennes ſuperſtitions, & la religion chrétienne s'établit inſenſiblement dans toute la grande Bretagne (*a*); il ne faut cependant pas s'imaginer que ces converſions ayent été uniquement le fruit des exhorta-

Converſion des Anglois.

(*a*) Bede, *Hiſtor. eccleſ. gentis Angl.* lib. II. cap. iij. p. 91. cap. xiv. p. 116. lib. III. cap. xxj. p. 162. édit. de Chifflet. Rapin Thoyras, tom. I.

SIEC. VII. I. PART.

tions des moines & des docteurs de Rome; d'autres cauſes concoururent avec celle-ci à opérer cet heureux changement ; telles furent l'aſcendant de quelques reines chrétiennes & de quelques dames du premier rang ſur leurs maris, & les loix ſéveres que dans la ſuite on publia contre les partiſans de l'idolâtrie (*a*).

Celle des Gaulois, des Sueves, des Friſons, des Francs & des Suiſſes.

III. Pluſieurs eccléſiaſtiques Anglois, Ecoſſois & Irlandois voyagerent en Hollande, en Flandre & en Allemagne, dans le deſſein de faire par-tout des converſions & des établiſſemens pieux; c'eſt auſſi ce qui dans la ſuite porta les Allemands à fonder pour les Ecoſſois & les Irlandois, pluſieurs couvens dont quelques-uns ſubſiſtent encore (*b*).

Dans le ſiecle précédent, Columban, moine Irlandois, ſécondé par quelques aſſociés, avoit heureuſement extirpé dans les Gaules & dans les provinces voiſines, la ſuperſtition qui y avoit jetté les plus profondes racines. Il avoit auſſi porté le flambeau de l'Evangile chez les Sueves, les Boiens, les Francs, & d'autres nations Allemandes (*c*), & il perſévera juſqu'à la fin de ſa vie dans ces utiles travaux; il mourut en l'an 615. S. Gal, un de ſes aſſociés, annonça l'Evan-

(*a*) Wilkin, *Concilia magnæ Britanniæ*, tom. I. p. 222.

(*b*) Voyez *Acta ſanctor.* tom. II. *Februar.* p. 362.

(*c*) Mabillon, *Acta ſanctor. ordin. benedict.* tom. II. p. 560. tom. III. p. 72. 339. 500. Adamani, lib. III. *de S. Columbano in Caniſii, lection. antiq.* tom. I. p. 674.

gile

gile aux Suiſſes & aux Suèves (*a*). S. Kilian quitta l'Ecoſſe, lieu de ſa naiſſance, pour aller exercer ſon miniſtere parmi les Francs-orientaux, dont il amena un très-grand nombre à la profeſſion de l'Evangile. Vers la fin de ce ſiecle (*b*), le fameux Willibrord, Anglo-Saxon de naiſſance, accompagné par onze de ſes compatriotes, ſavoir, Suidbert, Wigbert, Acca, Wilibald, Unibald, Lebwin, les deux Ewald, Werenfried, Marcellin & Adalbert, paſſa en Hollande, vis-à-vis de l'Angleterre, dans le deſſein de convertir les Friſons: de-là ils ſe rendirent dans le Foſtland, que pluſieurs perſonnes prennent pour l'isle d'Helgoland ou d'Heiligland; mais ayant été fort maltraités par Radbod, roi des Friſons, qui fit même mourir Wigbert, un de ces miſſionnaires, ils partirent pour la Cimbrie (le *Jutland*) & les pays voiſins du Danemarck. Cependant en l'an 693, ils revinrent dans la Friſe, où ils eurent beaucoup plus de ſuccès qu'auparavant. Le pape créa Willebrord, archevêque de Wiltebourg, aujourd'hui Utrecht, & il mourut chez les Bataves, dans un âge fort avancé: ſes aſſociés continuerent à répandre la lumiere de l'Evangile dans la Weſtphalie & aux environs (*c*).

(*a*) Walafridi Strabonis, *Vita S. Galli*, *in Mabillon. actis S. ordin. Benedict.* tom. II. pag. 228. Caniſii, *Lection. antiq.* tom. I. p. 783.

(*b*) *Vita S. Kiliani*, *in Caniſii Lection. antiq.* tom. III. p. 171. Joh. Petr. De Ludewig. *Scriptores rerum Wurtzburgens*, p. 966.

(*c*) Alcuin, *Vita Willibrordi*, *in Mabillon*, *actis*

SIEC. VII. I. PART.

Quel jugement on doit porter de ces miſſionnaires.

IV. Tous ces voyages & un grand nombre d'autres entrepris de cette nature, pour la cauſe de l'Evangile, préſentent ſans doute une grande apparence de zele & de piété; mais on ſe tromperoit ſi l'on croioit que ces apôtres infatigables de l'Evangile méritent tous les mêmes éloges; car quoique quelques-uns fuſſent bien intentionnés & d'une conduite irréprochable, ce qu'on ne ſauroit abſolument nier, il faut convenir que la plûpart firent paroître les paſſions les plus turbulentes dans le cours de leur miniſtere, & deshonorerent la cauſe glorieuſe qu'ils ſoutenoient par leur orgueil, leur ambition, leur avarice & leurs cruautés. Ils abuſerent étrangement du pouvoir qu'ils avoient reçu du pape, de fonder des établiſſemens religieux parmi les nations idolâtres; & au lieu de chercher à gagner des ames à Jeſus-Chriſt, ils ne penſerent qu'à uſurper une autorité deſpotique ſur leurs trop crédules proſélytes, & qu'à s'aſſujettir les provinces qui les avoient reçus; & qui eſt-ce qui doutera que ſous le maſque de la piété, & ſouvent ſous celui des pénitences les plus rigides, la plûpart de ces moines n'aient caché un fond ſecret d'ambition, qui ne manquoit pas d'éclater dans l'occaſion? Ils aſpiroient à devenir évêques, & il n'en falloit pas davantage pour exciter le zele du plus grand nombre de ces miſſionnaires.

SS. ad. Benedict. ſæc. III. part. I. p. 603. Jo. Molleri *Cimbria litterata*, tom. II. p. 980.

V. L'Evangile ne fit aucun progrès dans ce ſiecle parmi les Juifs; nul d'entr'eux peut-être ne le reçut par conviction, quoique pluſieurs fuſſent forcés d'en faire une profeſſion extérieure & ſimulée. L'empereur Héraclius animé contr'eux par les inſinuations, à ce qu'on prétend, des docteurs chrétiens, les perſécuta de la maniere la plus cruelle, & en fit trainer inhumainement un grand nombre dans les égliſes pour y être baptiſés (*a*). La même méthode fut employée par les monarques d'Eſpagne & des Gaules, & portée à un tel excès que les évêques de Rome ne purent s'empêcher de la cenſurer. Telles étoient les horreurs par leſquelles des hommes ignorans & barbares croyoient ſervir une religion deſtinée à répandre la charité ſur la terre, & à rendre les hommes véritablement libres, en les rendant raiſonnables.

SIEC. VII. I. PART.

Les Juifs forcés de ſe faire chrétiens.

(*a*) Eutychii, *Annal. eccleſ. Alexandr.* tom. II. p. 212.

CHAPITRE II.

Des événemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. VII. I. PART.

I. LEs chrétiens ſouffrirent moins dans ce ſiecle que dans les précédens. L'Evangile fut quelquefois perſécuté dans la Perſe; mais le calme renaiſſoit toujours après quelques orages paſſagers. En Angleterre, les nouveaux convertis eurent beaucoup à ſouffrir ſous divers petits rois qui gouvernerent dans ces tems de troubles ; mais à la fin, ces rois eux-mêmes embraſſerent l'Evangile, & toute perſécution ceſſa. En orient, particulierement en Syrie & dans la Paleſtine, les Juifs attaquerent dans certaines occaſions les chrétiens avec une extrême fureur (*a*), mais avec ſi peu de ſuccès qu'ils eurent toujours lieu de ſe répentir de leur témérité. Il eſt vrai que l'égliſe avoit d'autres ennemis à combattre, des ennemis couverts, qui, ſous des déhors perfides de chriſtianiſme, formoient en ſecret le plan de rétablir le culte des faux dieux ; mais ils étoient trop foibles, pour pouvoir nuire aux chrétiens.

Mahomet paroit.

II. Un ennemi nouveau & puiſſant du chriſtianiſme parut tout-à-coup en 612 en Arabie, ſous le regne d'Héraclius ; ce fut

(*a*) Eutychii, *Annales*, tom. II. p. 236. Jo. Hottingeri, *Hiſtoria Orientalis*, lib. I. cap. iij. p. 129.

Mahomet, cet homme ſans lettres (23), mais naturellement éloquent & ſéduiſant, d'un génie vaſte & pénétrant (24), outre cela, diſtingué par le lieu de ſa naiſſance, capable d'ajouter de l'éclat à ſon nom & à ſes grandes entrepriſes. Cet impoſteur ſe donna pour un envoyé de Dieu, appellé à détruire le polythéiſme, à reformer d'abord la religion des Arabes, & enſuite celle des Juifs & des chrétiens. Dans ce deſſein il publia une nouvelle loi, connue ſous le nom de *Koran* (25), & après avoir remporté pluſieurs victoires, tant en Arabie que dans les pays voiſins, il contraignit un grand nombre de perſonnes à ſe ranger ſous ſes étendards, & à recevoir ſa doctrine. Enflé par des ſuccès auſſi rapides & auſſi inopinés, il porta ſes vues plus loin; il forma le vaſte & difficile projet de fonder un empire; & quelque téméraire que parût être ſon entrepriſe, il la ſoutint avec tant de courage, de fermeté & de bonheur, qu'il mourut maître de l'Arabie & des provinces voiſines.

Quel jugement nous devons porter de Mahomet.

III. Il eſt peut-être impoſſible à préſent de porter un jugement juſte de Mahomet, de ſes vues, de ſon caractere & de ſa conduite; il n'eſt ni ſûr ni prudent de ſe fier ſur ce ſujet aux écrivains Grecs, qui, par reſſentiment contre cet ennemi de leur nation, ont pris plaiſir à le noircir par des menſonges & des calomnies: on ne doit pas non plus s'en rapporter là-deſſus aux Arabes, hiſtoriens peu véridiques, qui déguiſent les vices de leur prophète & le repréſentent comme l'homme le plus accompli qui ait

SIEC. VII. I. PART.

jamais vécu, & le préſent le plus précieux que la Divinité ait fait aux mortels. Ajoutez à cela, qu'une partie conſidérable de la vie de Mahomet, & celle qui nous inſtruiroit ſans doute le mieux de ſon caractere & des motifs de ſes actions, nous eſt entierement inconnue. Il eſt vraiſemblable que vivement affecté des odieuſes ſuperſtitions de ſon pays, l'indignation qu'il en conçut, le jetta dans une ſorte d'aliénation fanatique, qui lui perſuada qu'il étoit réellement envoyé de Dieu, d'une maniere ſurnaturelle & expreſſe, pour reformer la religion des Arabes, & rétablir parmi eux le culte du ſeul & vrai Dieu: mais en même tems il eſt très-évident que lorſqu'il vit ſon entrepriſe réuſſir au gré de ſes deſirs, il mit en uſage la fraude pour achever ce qu'il avoit heureuſement commencé. Il ſéduiſit la multitude crédule par différens artifices, & ſuppoſa même des viſions céleſtes, pour appuyer ſon autorité & ſurmonter les obſtacles qu'il trouva ſouvent dans ſon chemin. Ce mêlange d'impoſture n'eſt point incompatible avec l'enthouſiaſme; car le fanatique dans la chaleur inconſidérée de ſon zele, eſt ſujet à regarder comme pieuſes les fraudes utiles à ſa cauſe qu'il croit être celle de Dieu, & en conſéquence il ne ſe fait aucun ſcrupule de tromper lorſqu'il peut le faire avec impunité (26). Il eſt certain que la religion de Mahomet eſt bien différente de ce qu'elle auroit été, ſi ſon auteur n'avoit rencontré aucun obſtacle. Il fut obligé de ſe prêter à quelques égards aux ſyſtêmes

dominans; d'un côté l'attachement opiniâtre des Arabes au culte de leurs ancêtres, de l'autre l'eſpérance d'attirer à ſon parti les Juifs & les chrétiens, engagerent ce fanatique impoſteur à faire entrer dans ſa religion pluſieurs doctrines qu'il auroit rejettées ſans héſiter, s'il avoit été moins gêné par les vues obliques de ſon ambition.

Cauſes de la rapidité des progrès de la religion de Mahomet.

IV. Ne ſoyons point ſurpris de la rapidité des progrès de la religion de Mahomet; les cauſes en ſont toutes naturelles. La terreur de ſes armes & les victoires réitérées que lui & ſes ſucceſſeurs remporterent, furent ſans doute l'argument irréſiſtible qui ſoumit les nations à ſa religion & à ſon empire. Outre cela, diſons que la loi de Mahomet étoit merveilleuſement adaptée aux mœurs corrompues des hommes, & particulierement à celles des nations orientales, & à leurs penchans favoris: les articles de foi qu'elle propoſoit, étoient en petit nombre & très-ſimples, & les devoirs qu'elle exigeoit n'étoient ni nombreux ni difficiles, & pouvoient très bien ſe concilier avec les paſſions (*a*). Remarquons encore que dans ce tems-là, les Arabes, les Syriens, les Perſans, & la plûpart des nations orientales, croupiſſoient dans la plus profonde ignorance; ce qui ne pouvoit que donner un grand avantage ſur elles, à l'éloquence de cet hardi aventurier. Ajoutons à cela les malheureuſes diviſions qui regnoient ſur-tout parmi

(*a*) Voyez Reland, *de religione Mahumedica*; la *Préface* de Sale.

SIEC. VII. I. PART.

les Grecs, entre les différentes ſectes chrétiennes, les neſtoriens, les eutychiens, les monophyſites; diviſions qui avoient fait couler des torrents de ſang en orient, & rendu le chriſtianiſme odieux à ceux qui jugeoient de ſa nature par ces ſcenes d'horreurs. Enfin, n'oublions pas d'obſerver que les monophyſites & les neſtoriens, pleins de reſſentiment contre les Grecs qui les avoient cruellement maltraités, aiderent aux Arabes à conquérir diverſes provinces (*a*), & par là même à y introduire la religion de Mahomet. On pourroit ſans doute alléguer d'autres cauſes de la rapidité de ſes progrès; mais elles ſe préſenteront d'elles-mêmes à ceux qui conſidereront avec quelque attention le génie du mahométiſme, & l'état du monde dans ce tems-là.

Comment les Mahométans traiterent les Grecs.

V. Après Mahomet qui mourut en 632, ſes diſciples animés du même eſprit & du même fanatiſme, entreprirent auſſi les plus grandes choſes; & ſecourus comme nous venons de le remarquer, par les chrétiens qui avoient des ſujets de plaintes contre les Grecs, ils étendirent leurs conquêtes hors de l'Arabie, & s'emparerent de la Syrie, de la Perſe & de l'Egypte, ſans que les Grecs épuiſés par leurs diviſions inteſtines, fuſſent capables de les arrêter dans leur courſe rapide.

Pendant quelque tems, ces conquérans re-

(*a*) Voyez Ockloy, *Conqueſt of Syria, &c.* dont la premiere partie a été publiée à Londres en 1708, & la ſeconde en 1717.

doutables & fanatiques uſerent de leur proſpérité avec modération, ils traiterent les chrétiens avec beaucoup d'humanité & de douceur, particulierement ceux qui rejettoient les conciles d'Epheſe & de Chalcedoine. Mais comme une ſuite non interrompue de ſuccès ne rend que trop ſouvent les hommes inſolens & impérieux, cette modération dégénera inſenſiblement en une rigueur extrême, & à la fin les chrétiens furent traités en eſclaves, chargés d'impôts & opprimés en une infinité de manieres.

Les Mahométans ſe diviſent.

VI. Les progrès de cette religion triomphante furent conſidérablement arrêtés par les diſſentions qui, immédiatement après la mort de Mahomet, s'éleverent entre ſes partiſans. Abubeker & Ali, celui-là beau-pere, & celui-ci gendre du prophête, aſpirerent tous deux à la gloire de lui ſuccéder. Delà naquit une longue & funeſte querelle, dont l'embraſement s'étendit aux ſiecles ſuivans, & produiſit le ſchiſme qui a diviſé les mahométans en deux grandes factions, ſéparées par des opinions & des rites différens, & ſur-tout par des haines implacables. L'un de ces deux partis reconnoît Abubeker pour le vrai calife ou le légitime ſucceſſeur de Mahomet, & l'autre tient pour Ali: on appelle ſonnites les premiers, & ſchiites les derniers (*a*). Les uns & les autres regardent l'alcoran comme une loi divine & comme

(*a*) Voyez Reland, *de religione Turcica*, lib. I. pag. 56. 70. 74. 85. Chardin, *Voyages en Perſe*, tom. II. p. 236.

SIEC. VII. I. PART.

la regle de leur foi & de leurs mœurs : mais les ſonnites y ajoutent par maniere d'explication, le ſonna qui, ſelon eux, eſt une loi orale émanée de Mahomet, & tranſmiſe par tradition ; loi que les ſchiites refuſent d'admettre. Nous comptons parmi les ſonnites, les Turcs, les Tartares, les Arabes, les Africains, & la plus grande partie des Indiens mahométans, & l'on met ordinairement au nombre des ſchiites, les Perſans & les ſujets du grand Mogol, quoiqu'il ſemble que les derniers gardent plutôt une exacte neutralité entre les deux partis.

Outre ces deux ſectes principales, il y en a d'autres ſubordonnées, qui diſputent entr'elles avec beaucoup de chaleur ſur divers points de leur religion, ſans cependant manquer aux devoirs de la tolérance (*a*). Entre ces ſectes quatre ont plus d'importance & de réputation que les autres.

(*a*) Pour ce qui eſt de ces ſectes mahométannes, voyez Hottinger, *Hiſtor. orient.* lib. II. cap. vj. p. 340. Ricaut, *Etat de l'empire ottoman*, liv II, p. 242. Chardin, *Voyages en Perſe*, tom. II. p. 263. *Diſcours préliminaire* de Sale, §. viij. p. 151.

II. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.

Etat des lettres.

I. RIen ne ſauroit égaler l'ignorance & les ténébres de ce ſiecle. La deſcription la plus exacte & la plus vraie de l'état des lettres paroitra toujours incroyable à ceux qui n'ont aucune connoiſſance des productions de ces tems barbares : le peu qui reſtoit de ſcience & de philoſophie ſe trouvoit ſurtout, à un petit nombre d'exceptions près, chez les Latins, dans les retraites obſcures des moines. Les inſtitutions monaſtiques vouloient que l'on élût pour abbé ou ſupérieur d'un couvent, un homme verſé dans les ſciences ou du moins dans les études de ces tems-là. Les moines étoient obligés à conſacrer certaines heures du jour à la lecture & à l'étude ; & afin que l'on pût en retirer plus de fruit, il y avoit dans la plûpart des monaſteres, des tems marqués pour s'aſſembler & ſe communiquer réciproquement ſes idées, en diſputant ſur les matieres

SIEC. VII. II. PART.

qui avoient fait le ſujet de quelque lecture (*a*). La jeuneſſe qui ſe deſtinoit à l'égliſe, devoit ſe préparer à ce ſaint miniſtere par ſon application à s'inſtruire, & la principale occupation des moines conſiſtoit à lui donner des leçons & à former de jeunes prêtres. Malgré tout cela, il faut convenir que ces inſtitutions, quelque bonnes quelles fuſſent en elles-mêmes, contribuerent peu aux progrès des ſciences & de la raiſon humaine; la théologie reſta toujours barbare, & les beaux arts furent peu connus & peu cultivés. Ceux que l'on regardoit comme ſavans, perdirent leur tems à lire les vies merveilleuſes des ſaints, ouvrages ſans goût comme ſans vérité, au lieu de l'employer à quelque lecture mieux choiſie; & ceux qui paroiſſoient ne pas manquer de génie & de diſcernement, & vouloir franchir les bornes ordinaires, n'alloient guere au-delà d'Auguſtin & de Grégoire le Grand, dont les ouvrages étoient toute leur reſſource; auſſi les meilleures productions de ce ſiecle ne ſont-elles que des lambeaux de ces deux auteurs, couſus enſemble ſans beaucoup de façon.

Ignorance des évêques.

II. Les princes & les perſonnes d'un rang élevé, ne faiſoient rien alors pour l'avancement des ſciences. D'un autre côté les écoles confiées à l'inſpection des évêques, dont l'ignorance & l'indolence étoient extrêmes, commençoient à décliner ſenſiblement & même

(*a*) Voyez Mabillon, *Acta SS. ord. Benedict.* tom. II. p. 479. 513.

en pluſieurs endroits elles étoient tout-à-fait tombées (*a*). En général ces évêques étoient ſi ignorans qu'il y en avoit fort peu qui fuſſent en état de compoſer eux-mêmes les diſcours qu'ils adreſſoient au peuple. Ceux d'entr'eux qui avoient un peu plus de talens que les autres, prenoient dans les ouvrages d'Auguſtin & de Grégoire, les matériaux d'un certain nombre d'inſipides homélies, dont ils faiſoient enſuite part à leurs ſtupides collegues, pour qu'ils puſſent au moins prêcher les doctrines de l'Evangile: c'eſt ce qui paroît par les exemples de Ceſaire, évêque d'Arles, & d'Eloi, évêque de Noyon (26). Nous avons encore le ſommaire de théologie, compoſé par Tajon, évêque de Saragoſſe, & qui n'étoit qu'une miſerable compilation des écrits d'Auguſtin & de Grégoire, mais ſi fort vantée dans ce ſiecle d'ignorance, que les autres évêques en appelloient l'auteur, le vrai ſel de la terre ou une lumiere divine, envoyée dans le monde pour l'éclairer (*b*). Ceux qui ſont un peu verſés dans la connoiſſance des écrivains de ce ſiecle, trouveront facilement pluſieurs exemples d'une pareille ignorance ou barbarie. A la vérité, l'Angleterre fut à cet égard moins malheureuſe que les autres pays de l'Europe; elle en fut redevable à Théodore de Tarſe, dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite, qui fut archevêque de Cantorbery, & qui contribua beau-

(*a*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. III. p. 428.
(*b*) Mabillon, *Analecta veteris ævi*, tom. I. p. 42.

SIEC. VII. II. PART.

coup à introduire dans le pays, un certain goût & une certaine émulation pour les lettres (*a*).

Les ſciences & les arts tombent dans la barbarie.

III. Les ſciences & les arts étoient en Grece dans une ſituation déplorable; l'éloquence avoit fait place à l'enflure du ſtyle, au faux brillant, à la pompe recherchée des mots; les orateurs & les poetes affectoient également de ſe rendre inintelligibles par les expreſſions & les tours les moins naturels. L'éloquence latine étoit encore fort au-deſſous de la grecque, elle n'avoit pas même la force d'être ampoulée, & ſi l'on en excepte un petit nombre de compoſitions, le caractere des écrits de ce tems-là étoit le dernier degré de la baſſeſſe & de la barbarie. L'hiſtoire fut étrangement avilie par ceux d'entre les Grecs & les Latins, qui ſe mêlerent de l'écrire. Entre les premiers, Moſchus & Sophronius, & entre les derniers, Braulion, Jonas Irlandois, Audoenus, Dado & Adaman, écrivirent la vie de pluſieurs ſaints, ou plutôt un tas ridicule d'extravagances & de fables, ſans aucune vraiſemblance ni la moindre teinture d'éloquence. Les Grecs rapportoient ſans aucun jugement, tous les contes vulgaires ſur les anciens tems: delà cette multitude de fables abſurdes que dans la ſuite les Latins qui les ont copiés, nous ont débitées avec tant de confiance & de puérilité.

Sort de la philoſophie.

IV. La philoſophie étoit mourante chez

(*b*) Wilkin, *Concilia magnæ Britanniæ*, tom. I. p. 42. Coringii, *Antiquit. academicæ*, p. 277.

les Latins; & s'il y avoit quelques perſonnes qui en fiſſent encore quelque cas, elles ſe bornoient à l'étude de Boëce & de Caſſiodore; elles en choiſiſſoient quelques morceaux ou quelques ſentences, dont elles chargeoient leur mémoire, & c'étoit-là toute leur philoſophie. Les Grecs abandonnant Platon aux moines, n'eſtimoient qu'Ariſtote & ſa logique, dont les ſubtilités leur étoient d'un ſi grand uſage dans leurs diſputes avec les monophyſites, les neſtoriens & les monothélites. Toutes ces ſectes appelloient le philoſophe de Stagire à leur ſecours, quand il s'agiſſoit ou d'attaquer ou de ſe défendre; c'eſt ce qui engagea dans ce ſiecle, Jacques, évêque d'Edeſſe, qui étoit monophyſite, à traduire en ſyriaque, la dialectique d'Ariſtote (*a*).

(*a*) Aſſeman. *Biblioth. orient. Vatican.* tom. I. *p.* 498.

CHAPITRE II.

Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe, de la forme de ſon gouvernement dans ce ſiecle.

SIÉC. VII. II. PART. Diſpûte ſur la prééminence entre les évêques de Rome & ceux de Conſtantinople.

I. LEs diſputes ſur la prééminence, qui depuis ſi long-tems ſubſiſtoient entre les évêques de Rome & ceux de Conſtantinople, furent portées dans ce ſiecle au point qu'elles jetterent les fondemens de ce malheureux ſchiſme, qui depuis ſépara l'égliſe grecque de la latine. Les auteurs les mieux inſtruits & les plus verſés dans l'antiquité, s'accordent généralement à dire que ce fut Boniface III. qui engagea Phocas, cet abominable tyran, parvenu au trône impérial par le meurtre de l'empereur Maurice, à ôter à l'évêque de Conſtantinople le titre d'évêque œcuménique ou univerſel, pour le donner à celui de Rome : cependant ce n'eſt que ſur l'autorité de Baronius que l'on avance ce fait, aucun ancien hiſtorien n'en parle. A la vérité, ſi nous ajoûtons foi à Anaſtaſe & à Paul diacre (*a*), nous conviendrons que Phocas peut avoir fait quelque choſe de ſemblable; car, lorſque les évêques de Conſtantinople voulurent ſoutenir,

(*a*) Anaſtaſe, *de vitis Pontificum.* Paul Diacre, *de rebus geſtis Longobard.* lib. IV. cap. xxxvij. *in* Muratorii, *Scriptor. rerum Italicar.* tom. I. part. j. pag. 46.

non-

non-ſeulement que leur égliſe égaloit en dignité & en autorité celle de Rome, mais encore qu'elle avoit le pas ſur toutes les autres, l'uſurpateur s'y oppoſa & accorda la prééminence à l'égliſe de Rome, ce qui conduiſit à la ſuprématie de ſon évêque.

La ſuprématie des premiers combattue.

II. Les évêques de Rome ſe ſervirent de tous les moyens poſſibles, pour maintenir & étendre cette autorité qu'ils avoient acquiſe par la protection du tyran le plus odieux dont l'hiſtoire faſſe mention; mais nous trouvons dans les relations les plus authentiques de ce ſiecle, que pluſieurs empereurs & pluſieurs princes, & même des nations entieres, s'oppoſerent à leurs vues ambitieuſes. L'hiſtoire byzantine & le formulaire de Marculfe contiennent un grand nombre de preuves du pouvoir que le magiſtrat civil conſervoit encore en matiere de religion, ainſi que de la ſubordination des papes à la puiſſance royale. Il eſt vrai que les écrivains catholiques romains aſſurent que Conſtantin Pogonat renonça au droit de confirmer l'élection de l'évêque de Rome, & pour le prouver, ils alleguent un paſſage d'Anaſtaſe, dans lequel il eſt dit que „ conformément à l'édit de Pogonat, le pape qui ſeroit élu, devoit être ſacré ſans „ délai (*a*): mais il eſt facile de voir qu'on ne peut rien conclure de poſitif de ce paſſage, puiſqu'il n'y eſt parlé d'aucune renonciation de la part de l'empereur, & qu'il n'y eſt queſ-

(*a*) Anaſtaſe, *vit. Pontif. in bened.* p. 146. *in* Muratorii *ſcriptor. rerum Italicar.* tom. III.

SIEC. VII. II. PART.

tion que d'une prompte conſécration du pape. Cependant il eſt certain que Pogonat diminua, d'autres diſent abolit, la contribution que depuis Théodoric, les évêques de Rome étoient obligés de payer au tréſor impérial, avant que d'être ſacrés & que leur élection fût confirmée (27).

Les anciens Bretons & les Ecoſſois défendirent long-tems leur liberté religieuſe, & ni les menaces, ni les promeſſes des légats de Rome ne purent les engager à ſe ſoumettre à l'autorité de l'ambitieux pontife, comme il paroît clairement par le témoignage de Bede. Les égliſes des Gaules & d'Eſpagne ne conférerent à l'évêque de Rome que le degré de pouvoir qu'elles jugerent convenable à leur dignité & compatible avec leurs intérêts; & même en Italie on n'étoit pas plus diſpoſé à reconnoître ſa ſuprématie, puiſque l'évêque de Ravenne & d'autres prélats refuſerent ſouvent de ſe ſoumettre aveuglement à ſes ordres (*a*). Outre cela, combien de particuliers n'y eut-il point, qui déclamerent publiquement & ſans aucun ſcrupule, contre les vices & l'orgueil des papes! Il eſt très-vraiſemblable que déja dans ce ſiecle, les Vaudois s'étoient retirés dans les vallées de Piémont, afin de pouvoir réſiſter avec plus de ſuccès à la tyrannie papale (*b*).

Vices du clergé.

III. Dans ce tems-là, le vice faiſoit de grands

(*a*) Voyez Geddes, *Miſcellaneous Tracts*, tom. II. pag. 6.

(*b*) Voyez Antoine Leger, *Hiſtoire des égliſes Vaudoiſes*, liv. I. p. 15.

ravages parmi les miniſtres inférieurs de l'égliſe ; ni les évêques, ni les prêtres, ni les diacres, ni même les moines, dans leurs retraites, n'étoient exempts de la contagion générale : c'eſt ce qui eſt démontré par l'aveu unanime de tous les écrivains les plus dignes de foi de ce ſiecle ; par-tout on ne voyoit chez le clergé qu'une ambition & une avarice inſatiables, des fraudes pieuſes, un orgueil inſupportable & un mépris outrageant des droits du peuple, que l'on fouloit aux pieds, ſans compter d'autres vices encore plus crians ; & pour finir cet odieux tableau, ajoûtons qu'en pluſieurs endroits, les diſſentions les plus ſcandaleuſes regnoient entre les évêques & les moines. Les premiers s'étoient ſervis des mains avides de ceux-ci pour tirer de toutes parts des contributions & groſſir leurs tréſors, afin de pouvoir fournir à leur luxe & à leurs dépenſes exceſſives : mais à la fin, les moines voyant qu'ils n'étoient que les miniſtres de la volupté & de la cupidité des évêques, eurent d'abord recours, pour s'affranchir de cette dépendance humiliante, aux empereurs & aux princes, ſous la juriſdiction deſquels ils étoient, & enſuite aux papes eux-mêmes (*a*). Ceux-ci ne leur firent pas attendre long-tems la protection qu'ils demandoient ; toujours charmés de trouver des occaſions d'étendre leur auto-

(*a*) Voyez Launoi, *Aſſertio inquiſitionis in Chartam immunitatis S. Germani*, opp. tom. III. part. j. p. 50. Baluze, *Miſcellan.* tom. II. p. 159. tom. IV. p. 108. Muratori, *Antiquit. italic.* tom. II. p. 944-949.

SIEC. VII. II. PART.

rité, les papes les exempterent peu-à-peu de la juriſdiction des évêques, & en retour de cet important ſervice, les moines ſe devouerent entierement à leurs intérêts, ils firent de la cauſe de l'évêque de Rome, la leur propre, ils le repréſenterent comme un dieu à cette multitude ignorante, ſur laquelle ils avoient acquis un prodigieux aſcendant, par l'idée qu'ils avoient ſu lui donner de leur ſainteté. Mais en même tems, remarquons que cette immunité que les moines obtinrent du pape, fut une ſource parmi eux de déſordre & de libertinage, & occaſionna la plus grande partie des vices dont on eut lieu de les accuſer dans la ſuite; c'eſt le ſentiment des écrivains les plus judicieux ſur ce ſujet (*a*).

Etat des moines.

IV. En attendant, les moines jouiſſoient par-tout de la plus grande conſidération, & leurs affaires étoient dans l'état le plus floriſſant, ſur-tout chez les Latins, par la protection du pape & leur affectation phariſaïque de ſainteté. Les peres de famille, animés par une folle émulation de contribuer à la population des couvens, y renfermoient leurs enfans, & croyoient les conſacrer à Dieu en les condamnant à une ſainte inutilité qu'ils enviſageoient comme le ſouverain bien (*b*), & ils ne manquoient pas d'en-

(*a*) Voyez Launoi, *Examen privilegii S. Germani*, tom. III. part. I. p. 282. Wilkin, *Concilia magnæ Britanniæ*, tom. I. p. 43, 44, 49, &c.

(*b*) Gervais, *Hiſtoire de l'abbé Suger*, tom. I. p. 9-16.

voyer de riches dots avec ces innocentes victimes de l'ignorance & du faux zele. Des malheureux qui avoient conſumé leurs jours dans le crime & qui étoient déchirés de remords, trouvoient leur conſolation dans l'eſpérance illuſoire de pouvoir expier leurs fautes & en obtenir le pardon, en donnant la plus grande partie de leurs biens à quelque couvent; on vit même beaucoup de gens, qui, dirigés par la ſuperſtition la plus imbécille, ne ſe firent aucun ſcrupule de priver leurs enfans de leurs meilleures terres, pour enrichir des moines dont ils eſpéroient que les prieres leur rendroient la Divinité favorable. Divers eccléſiaſtiques firent des reglemens pour les ordres religieux: ceux d'entre les Latins qui y travaillerent furent, Fructueux, Iſidore de Séville, Jean de Gerundium, *Gerundinenſis*, & Columban (*a*). La regle de S. Benoît n'étoit pas encore ſi univerſellement reçue que l'on n'en ſuivît quelques autres.

V. Dans ce ſiecle, on vit peu d'écrivains diſtingués par leurs talens & leur érudition. Parmi les Grecs, le premier rang eſt dû à Maxime, moine qui diſputa avec beaucoup de chaleur & de perſévérance contre les monothélites, & compoſa quelques explications de l'Ecriture-ſainte. Cet auteur ne manquoit pas de capacité; mais l'impatience & la violence de ſon caractere, le rendirent très-malheureux.

Ecrivains Grecs.

(*a*) Luc Holſtenius, *Codex Regular.* tom. II. p. 225.

SIEC. VII. II. PART.

Iſychius, évêque de Jéruſalem, commenta divers livres de l'Ecriture-ſainte (*a*): il a laiſſé à la poſtérité pluſieurs homélies & d'autres ouvrages moins importans.

Dorothée, abbé de Paleſtine, ſe fit une grande réputation par ſes *diſſertations aſcétiques*, dans leſquelles il a tracé un plan de vie monaſtique.

Antiochus, moine de Séba, dans la Paleſtine, fut très-enclin à la ſuperſtition, & compoſa une *pandecte de l'Ecriture-ſainte*, c'eſt-à-dire, un ſommaire ou un ſyſtème de la doctrine chrétienne, ouvrage de peu de mérite.

Sophronius, évêque de Jéruſalem, s'illuſtra & s'attira la conſidération des ſiecles ſuivans, par les controverſes qu'il ſoutint avec ceux que l'on appelloit alors *hérétiques*, & particulierement avec les monothélites; il fut le premier qui les combattit & le grand boute-feu de cette querelle (*b*).

Nous avons encore pluſieurs homélies que l'on attribue à André, évêque de Crete; mais elles ne ſont recommandables ni par leur piété, ni par leur éloquence; d'ailleurs quelques écrivains les regardent comme entierement ſuppoſées.

Gregoire, ſurnommé *Piſides*, diacre de Conſtantinople, compoſa, outre l'*hiſtoire*

(*a*) Voyez Simon, *Critique de la bibliotheque des auteurs eccléſiaſtiques* de M. Dupin, tom. I. pag. 261.

(*b*) Voyez *Acta ſanctor.* tom. II. *Martii*, ad D. XI. p. 65.

d'Héraclius & des Avares, divers *poëmes* & d'autres ouvrages, trop peu importans pour qu'on doive en parler.

Théodore, abbé de Raitu, publia un livre que nous avons encore, contre les ſectes qui, par leurs idées ſur la perſonne de J. C. paroiſſoient introduire des erreurs dangereuſes.

VI. Entre les écrivains latins, quelques-uns ſe diſtinguoient auſſi par leurs talens & leur ſavoir. Voici les principaux. Ecrivains Latins.

Ildefonſe, archevêque de Tolede: on eſtimoit ſa ſcience. Les Eſpagnols lui attribuent ſans raiſon certains traités ſur la vierge Marie (*a*).

Deſidérius, évêque de Cahors: nous avons encore deux livres de ſes *épîtres*, publiées par Caniſius.

Eloi, évêque de Noyon: il a laiſſé pluſieurs homélies & quelques autres productions.

Marculf, moine françois: il compoſa deux livres de *Formules*; ouvrage précieux, parce qu'il eſt propre à nous donner une juſte idée de l'état de la religion & des ſciences dans ce tems-là (*b*).

Adelme, prélat anglois: il compoſa ſur la vie chrétienne divers *poëmes* qui montrent peu de génie & d'imagination (28).

Julien de Tolede, ſurnommé *Pomere*: il réfuta les Juifs & s'acquit une certaine réputation par pluſieurs autres ouvrages aſ-

(*a*) Voyez *Acta Sanctor. Januar.* tom. II. p. 535.
(*b*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. III. p. 566.

SIEC. VII. II. PART.

ſez médiocres. Nous pourrions ajouter Creſconius, connu par ſon *abrégé des Canons*; Fredegaire, l'hiſtorien, & quelques autres en petit nombre.

CHAPITRE III.

De la doctrine de l'égliſe dans ce ſiecle.

Etat déplorable de la religion.

I. LA religion gémiſſoit dans ce ſiecle ſous un tas de ſuperſtitions & d'inventions biſarres; elle n'avoit ni le courage, ni la force de ſecouer le joug des préjugés & de ſe montrer dans ſa beauté naturelle aux yeux d'un monde ſéduit & aveuglé. Dans la primitive égliſe, le culte ne s'adreſſoit qu'à Dieu & à Jeſus-Chriſt; mais dans ce ſiecle, on en multiplia étrangement les objets; les reſtes de la vraie étoient les images des ſaints; les reliques au moins très-douteuſes des martyrs (29), partageoient les hommages des chrétiens. Dans les premiers tems de l'égliſe, on tâchoit d'exciter les hommes à la vertu & de les détourner du mal, en leur propoſant pour motifs les biens & les maux d'une vie à venir, qui, ſelon l'Ecriture-ſainte, ſeroient pour toujours le partage ou des bons ou des méchans; mais dans ce ſiecle, on ne parloit que d'un certain feu, qui devoit expier les péchés des hommes & les purifier. Les premiers chrétiens enſeignoient que J. C. par ſes ſouffrances & par ſa

mort, a ſatisfait pour les péchés des hommes; ceux de ce ſiecle ſembloient par leur doctrine ſuperſtitieuſe, exclure du ſalut quiconque n'avoit pas contribué par ſes largeſſes à enrichir l'égliſe & le clergé (30). Enfin, dans la primitive égliſe, on n'aſpiroit qu'à des mœurs ſimples & vertueuſes & à une véritable piété, dont les principes étoient dans le cœur; mais dans ce ſiecle, on faiſoit conſiſter toute la religion dans des cérémonies & des exercices corporels. Ajoûtons à cela, que la maniere de réſoudre les difficultés & de diſſiper les doûtes qui pouvoient s'élever en matiere de religion, étoit très-bien aſſortie à ce ſyſtème de ſuperſtition. On ne répondoit aux objections que par ces deux grands argumens, l'autorité de l'égliſe & les miracles des ſaints, & dans ce ſiecle d'ignorance, il étoit très-aiſé d'avoir toujours la derniere de ces preuves à ſon commandement.

Interprêtes de l'écriture-ſainte.

II. L'Ecriture-ſainte eut peu de commentateurs grecs ou latins dans ce ſiecle; cependant nous avons encore d'Iſychius, évêque de Jéruſalem, quelques commentaires ſur certains livres du vieux Teſtament. Maxime publia la ſolution de *LXV queſtions* relatives à la révélation. Julien de Pomere eſſaya, mais ſans beaucoup de ſuccès, de concilier les contradictions apparentes de l'Ecriture-ſainte, & d'expliquer le prophete Nahum. Tous ces écrivains ſont bien inférieurs, ſans contredit, aux interprètes les plus médiocres de nos jours. Les docteurs grecs, & ceux ſur-tout qui croyoient être

SIEC. VII. II. PART.

initiés dans les myſteres les plus profonds de la théologie, couroient ſans ceſſe après des allégories qui n'avoient de fondement que dans leur imagination, comme on le voit par les queſtions de Maxime dont nous avons parlé. Les Latins, au contraire, ſe défioient ſi fort d'eux-mêmes, qu'ils n'oſoient pas s'eſſayer dans ce genre allégorique, & qu'ils ſe contentoient d'arracher quelques plumes à Gregoire & à Auguſtin. Nous en avons un exemple bien frappant dans l'*Expoſition du vieux & du nouveau Teſtament* de Patérius, toute tirée des ouvrages de Gregoire le Grand (31). Entre les interprètes de ce ſiecle, nous ne devons pas oublier Thomas, évêque d'Héraclée, qui a donné une ſeconde verſion ſyriaque de tous les livres du nouveau Teſtament (*a*).

La théologie didactique.

III. Pendant que la philoſophie & la théologie ſembloient à peine exiſter chez les Latins, les Grecs, toujours occupés de leurs controverſes ſur des points particuliers de religion, ne penſerent jamais à réduire en ſyſtème les dogmes du chriſtianiſme. Il eſt vrai que Antiochus, moine de Paleſtine, compoſa un ſommaire ou abrégé de la doctrine chrétienne, qu'il intitula, *Pandecte de l'Ecriture-ſainte*; mais il eſt aiſé de voir que cet auteur n'avoit ni goût, ni jugement; il le prouve ſur-tout par ce poëme ridicule, joint à ſon ouvrage, dans lequel il déplore en très-mauvais vers, la perte de ce mor-

(*a*) Joſ. Sim. Aſſeman, *Biblioth. orient. Vatican.* tom. II. p. 93, 94.

eeau de la vraie croix, qu'entre pluſieurs autres dépouilles, les Perſans devoient avoir enlevé aux Grecs. Le ſommaire le plus judicieux de théologie & le mieux écrit de ce ſiecle chez les Latins, fut le traité d'Ildefonſe, *de Cognitione Baptiſmi*, que Baluze a conſervé. Cet ouvrage, à la vérité, n'eſt plus ſi néceſſaire depuis qu'on a ſi bien dévoilé les fraudes de la ſuperſtition; mais il renferme des preuves certaines que la plupart des choſes qui défigurent aujourd'hui le chriſtianiſme dans l'égliſe romaine, n'ont été inventées qu'après cette période (32). Le corps de théologie ſec & inſipide, compoſé par Tajon ou Tagion, évêque de Saragoſſe, ſous le titre de *cinq livres de Sentences*, mérite à peine qu'on en parle; ce n'eſt qu'une compilation des ouvrages de Gregoire & d'Auguſtin, quoique dans ce tems-là, on l'enviſageât comme un ouvrage admirable & digne d'une réputation immortelle (*a*).

On traita dans ce ſiecle pluſieurs points particuliers de doctrine, par exemple, Maxime écrivit ſur la *nature de la Théologie*, & ſur la *manifeſtation du Fils en chair*; & Théodore Raitu compoſa un traité ſur l'*Incarnation de J. C.* mais pour peu qu'on connoiſſe ce ſiecle, on n'aura pas une grande idée de ces productions, ni de leurs auteurs.

IV. Les écrivains de morale de ce ſiecle ne nous prouvent que trop par leurs chétifs ouvrages, combien cette ſcience étoit né-

Ecrivains de morale.

(*a*) Voyez Mabillon, *Analecta veteris ævi*, tom. II. p. 68.

SIEC. VII. II. PART.

gligée. Entre ces écrivains, on doit mettre au premier rang Dorothée, auteur des *Diſſertations aſcétiques*; Maxime, Adelme, Thalaſſe & quelques autres: mais que de miſeres dans leurs écrits! quel fatras! que de doutes & d'idées ſuperſtitieuſes n'y trouvons-nous point! Ils s'égarent à tout moment & ne ſuivent aucune méthode fixe & raiſonnée. Outre cela, on auroit eu tort de ſe plaindre de la ſévérité de leur morale; ils réduiſoient à un très-petit nombre les obligations du chrétien, comme on le voit par le traité d'Adelme ſur les *huit vertus cardinales*, & les motifs qu'ils propoſoient pour détourner les hommes du mal, étoient inſuffiſans & incapables d'effrayer ſalutairement. Les idées dominantes dans ce ſiecle tendoient toutes à affoiblir le ſentiment des devoirs eſſentiels; on ne faiſoit cas que de la vie monaſtique, quoiqu'elle ne fût accompagnée d'aucune piété réelle, & on la croyoit propre à expier toutes ſortes de crimes: auſſi les Latins l'appelloient-ils un *ſecond baptême*; ce qui ſuffit pour nous donner une idée du triſte état du chriſtianiſme dans ce ſiecle: la plupart des moines grecs & orientaux croyoient arriver à la perfection par la contemplation, & s'efforçoient d'imiter Denis, le chef des myſtiques.

La diſcipline de la pénitence renouvellée.

V. Théodore de Tarſe, moine grec, rétablit parmi les Latins la diſcipline de la pénitence, comme on l'appelloit communément, qui pendant long-tems avoit été totalement négligée; il y ajoûta des loix ſéveres, tirées des canons grecs. Ce zélé pré-

lat, élevé contre ſon attente au ſiege de Cantorbéry, en l'an 668, forma & exécuta pluſieurs projets louables & pieux; entr'autres, il réduiſit en une ſcience réguliere cette partie des loix eccléſiaſtiques, connue ſous le nom de *diſcipline pénitentielle*; & il publia un *Pénitentiel*, ouvrage entierement nouveau pour les Latins: il y enſeignoit aux eccléſiaſtiques à diſtinguer les péchés en diverſes claſſes, ſelon qu'ils étoient plus ou moins condamnables, privés ou publics; il leur apprenoit à en juger par leur nature, leurs conſéquences & l'intention de ceux qui s'en rendoient coupables, par le tems & le lieu où ils ſe commettoient, & autres circonſtances pareilles. Ce nouveau pénitentiel indiquoit auſſi la maniere de procéder à l'égard des pécheurs, & de leur impoſer des pénitences proportionnées à leurs fautes: on y trouvoit des formules de conſolation, d'exhortation, d'abſolution, & de grands détails ſur les devoirs de ceux qui ſont appellés à recevoir les confeſſions des pénitens (33). Cette nouvelle diſcipline, quoique grecque d'origine, fut reçue avec beaucoup d'empreſſement par les Latins, & dans peu elle paſſa de la Grande-Bretagne dans tout l'Occident, où l'ouvrage de Théodore ſervit de modele à tous les autres dans ce genre, & on en fit une infinité de copies. Mais cette diſcipline ne dura pas long-tems, elle commença à s'affoiblir dans le huitieme ſiecle, & enfin, elle fit place à ce qu'on appella le *nouveau canon des indulgences*.

VI. Les théologiens polémiques de ce ſie- Etat de la

SIEC. VII. II. PART. théologie polémique.

cle ne méritent preſque pas qu'on en parle, & leurs ouvrages ne ſeroient d'aucun prix, s'ils ne ſervoient à éclaircir l'hiſtoire du tems dans lequel ils furent compoſés. Nicias a écrit deux livres *contre les Gentils*, & Photius nous apprend qu'un certain écrivain dont le nom eſt inconnu, s'embarqua dans la même controverſe, & employa contr'eux un grand nombre d'argumens, tirés d'anciens actes & d'anciennes relations (*a*). Julien Pomere diſputa contre les Juifs ; mais les vues de Timothée furent plus étendues; il embraſſa toutes les héréſies qui diviſoient alors l'égliſe, & les refuta dans ſon livre *de la reception des Hérétiques.*

Pour ce qui eſt des diſſentions entre les chrétiens catholiques eux-mêmes, elles ne produiſirent que peu ou point d'événemens qui méritent d'être rapportés : nous remarquerons donc ſeulement que ce fut dans ce ſiecle qu'on jetta les ſemences de ces fatales diſcordes qui rompirent l'union des chrétiens, & diviſerent l'égliſe grecque & l'égliſe latine ; ces ſemences avoient même déja pris racine chez les grecs qui ne pouvoient plus ſouffrir le pouvoir & les hautes prétentions de l'évêque de Rome.

En Angleterre, on continua à diſputer vivement ſur la tonſure, le baptême & ſur le tems de la célébration de la pâque, entre les anciens Bretons & ceux qu'Auguſtin avoit nouvellement convertis au chriſtianiſme, parmi les Anglo-Saxons (34). Mais tout

(*a*) *Biblioth.* cod. CLXX. p. 379.

cela n'ébranla point les dogmes fondamentaux du chriſtianiſme, & par-là même ces diſputes furent moins dangereuſes : au reſte les bénédictins les terminerent dans le huitieme ſiecle, en faveur des Anglo-Saxons (*a*).

CHAPITRE IV.

Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.

Les cérémonies multipliées.

I. DAns le concile de Conſtantinople, appellé *quini-ſexte* (35), les Grecs firent pluſieurs reglemens ſur les cérémonies du culte divin ; ce qui fit qu'à quelques égards ils eurent un rituel différent de celui des Romains. Ces reglemens furent publiés & reçus dans toutes les égliſes ſoumiſes à l'empereur grec, & même dans celles qui ſous des princes barbares, faiſoient profeſſion de la même foi. Mais ce ne fut pas le tout, chaque pape ſe piqua d'ajoûter de nouvelles cérémonies aux anciennes, comme ſi le ſoin d'amuſer le peuple par de nouveaux ſpectacles de mommeries religieuſes avoit fait une partie eſſentielle de leur miniſtere, & devoit immortaliſer leur zele pour le ſervice de Dieu. Dans le tems de Charlema-

(*a*) Mabillon, *Præfat. ad ſæc. III. Benedictinum*, p. 2. ☞ Voyez auſſi Warner, *Eccleſ. Hiſtor.* liv. III.

SIEC. VII. II. PART.

gne, toutes ces inventions ſuperſtitieuſes paſſerent de Rome dans les égliſes latines, dont la ſoumiſſion au rituel romain parut néceſſaire à l'ambition du pape, & étroitement liée avec ſes vues.

Quelques exemples de ces cérémonies.

II. Voici quelques exemples des nouveautés de ce ſiecle. D'abord le nombre des fêtes, déja fort onéreuſes, fut extrêmement augmenté: on en inſtitua une à l'honneur de la vraie croix ſur laquelle J. C. avoit ſouffert, & une autre, en mémoire de l'aſcenſion du Sauveur. Boniface V. publia cette odieuſe loi qui fit des égliſes tout autant d'aſyles pour les ſcélérats, qui y trouvent l'impunité de leur crime; & par-là il lâcha la bride à la licence & au vice. Honorius ne s'occupa que du ſoin d'embellir les temples & les autres lieux ſacrés, & comme ni J. C. ni ſes apôtres n'avoient rien preſcrit là-deſſus, leur prétendu vicaire ſe crut obligé de ſuppléer à cette omiſſion & de ne rien épargner pour relever la majeſté apparente du culte, en donnant à cet égard dans un luxe étonnant. Nous ne dirons rien des habillemens ſacerdotaux, de leur magnificence & de leur variété dans la célébration de la ſainte cene, & en général dans toutes les parties du culte divin; cela nous conduiroit à des détails ennuyeux & peu importans.

CHAP. V.

CHAPITRE V.

Des diviſions & des héréſies qui ont troublé l'égliſe pendant ce ſiecle.

SIEC. VII. II. PART.

Reſtes des anciennes ſectes.

I. LEs Grecs eurent à ſoutenir dans ce ſiecle une controverſe très-animée avec les pauliciens, qu'ils regardoient comme une branche de manichéens, établie en Arménie & aux environs. Ce fut ſous les regnes de Conſtans, de Conſtantin Pogonat & de Juſtinien II. que cette diſpute fut portée aux plus violentes extrêmités ; car les Grecs combattirent non-ſeulement avec des ſyllogiſmes, mais avec des légions & des ſupplices. Sous le regne de Conſtans, un certain homme, nommé *Conſtantin*, renouvella la ſecte languiſſante & prête à expirer des pauliciens, & il en propagea avec ſuccès les pernicieux principes (*a*). Mais ce n'eſt pas ici le lieu de nous étendre ſur l'hiſtoire & les opinions de cette ſecte, dont on attribue l'origine à Paul & à Jean, deux freres, qui firent revivre les ſentimens de Manes, modifiés à leur façon. Comme ce fut dans le neuvieme ſiecle que les pauliciens firent le plus de bruit & qu'ils furent aſſez puiſſans pour ſoutenir une longue guerre avec

Pauliciens.

(*a*) Photius, lib. I. *contra Manich.* p. 61. Petri Siculi, *Hiſtoria Manich.* p. 41. Georg. Cedrene, *Compend. hiſt.* p. 431. édit. Venet.

SIEC. VII. II. PART.

les Grecs, nous renvoyerons juſques-là à en parler en détail.

Ariens.

II. En Italie, les Lombards préférerent les opinions des ariens à celles du concile de Nicée. En Angleterre & dans les Gaules, les controverſes pélagiennes & ſémi-pélagiennes continuerent à produire les diſſentions les plus cruelles. En orient, les anciennes ſectes qui avoient été réprimées & affoiblies par les loix impériales, ſans cependant être totalement détruites, commencerent en pluſieurs endroits à remuer, à reprendre des forces & à gagner du terrein. Pendant quelque tems, la terreur des loix pénales les avoient contraintes à ſe cacher & à dérober leurs opinions au public; mais dès qu'elles virent leurs ennemis moins puiſſans ou moins animés, le courage leur revint avec l'eſpérance.

Pélagiens & ſemi-pélagiens.

Neſtoriens & monophyſites.

III. Sous les Sarraſins, qui s'étoient rendus maitres de l'orient, les neſtoriens & les monophyſites furent dans un état beaucoup plus floriſſant que ſous les empereurs chrétiens, & même que ſous les monarques perſans; ils étoient protégés d'une maniere particuliere par leurs nouveaux maitres, tandis que ſous la même domination, les Grecs éprouverent les rigueurs de la perſécution & de l'exil. Jeſuiabas, le grand pontife des neſtoriens, conclut d'abord avec Mahomet, & enſuite avec Omar, un traité par lequel il obtint pour ſa ſecte des avantages conſidérables (*a*). On a encore la *con-*

(*a*) Voyez Sim. Aſſeman, *Biblioth. orient. Vatican.* tom. III. part. II. p. 94.

ceſſion teſtamentaire de Mahomet, qui accorde aux chrétiens dans ſes Etats le libre exercice de leur religion & la jouiſſance de tous leurs biens. A la vérité, quelques ſavans ont révoqué en doute l'authenticité de cet acte; mais il eſt certain que les mahométans en conviennent (36). Auſſi les ſucceſſeurs de Mahomet dans la Perſe employerent-ils les neſtoriens dans les affaires les plus importantes, ſoit à la cour, ſoit dans les provinces, & ils permirent au ſeul patriarche de cette ſecte de réſider dans le royaume de Babylone (*a*). En Syrie & en Egypte, les monophyſites jouiſſoient des mêmes avantages. Amrus s'étant rendu maitre d'Alexandrie, en l'an 644, plaça ſur le ſiege de cette ville Benjamin, le pontife des monophyſites, & dès-lors les melchites (37) furent ſans évêques pendant près d'un ſiecle (*b*).

Monothélites.

IV. Quoique l'égliſe grecque fût déja en proie aux ſchiſmes les plus affreux, cependant ſes malheurs n'étoient pas encore à leur comble. En l'an 630. ſous le regne de l'empereur Héraclius, il s'éleva une nouvelle ſecte qui dans peu excita de ſi grands troubles, que les égliſes d'occident & d'orient ſe réunirent pour la détruire. La ſource de tous ces maux fut un plan de paix & d'union formé à contretems. Héraclius voyant avec peine les pertes que l'émigration des neſtoriens perſécutés & leur établiſ-

(*a*) Aſſeman, *Biblioth. orient. Vatican.* p. 97. Renaud. *Hiſtor. patriarch. Alexandr.* p. 163. 169.
(*b*) Euſeb. Renaudot. *l. c.* p. 168.

SIEC. VII. II. PART.

ſement en Perſe avoient cauſées à l'empire, eut une envie extrême de réunir les monophyſites à l'égliſe grecque, de crainte qu'en les perdant auſſi, l'empire ne reçût un nouvel échec. Conformément à cette idée & pendant la guerre de Perſe, en l'an 622, il eut d'abord une conférence avec un certain homme nommé *Paul*, qui avoit un grand crédit parmi les neſtoriens monophyſites; & enſuite une autre à Hierapolis, en 629, avec Athanaſe, leur évêque, pour traiter des moyens les plus propres à rétablir la paix dans l'égliſe. L'un & l'autre de ceux que l'empereur conſulta, l'aſſurerent qu'il ſeroit facile d'engager les partiſans de la doctrine d'une ſeule nature à recevoir les decrets du concile de Chalcédoine, & par ce moyen, de terminer toute diſpute entr'eux & les Grecs, pourvu que ceux-ci vouluſſent conſentir à cette propoſition, „ qu'après l'union „ des deux natures, il n'y a en Jeſus-Chriſt „ qu'une ſeule volonté & une ſeule opéra„ tion." Héraclius fit part de cela à Sergius, patriarche de Conſtantinople, Syrien de naiſſance, & dont les parens étoient monophyſites. Le prélat décida, que ſans porter aucune atteinte à la vérité, ni au concile de Chalcédoine, on pouvoit admettre la propoſition dont il s'agiſſoit, c'eſt-à-dire, le dogme „ d'une ſeule volonté & d'une ſeule opé„ ration en J. C. après l'union des deux na„ tures." En conſéquence, l'empereur publia, en l'an 630. un édit qui l'établiſſoit, eſpérant par ce coup d'autorité de rétablir la paix, tant dans l'égliſe que dans l'Etat (38).

V. La maniere dont cet édit fut d'abord reçu, donnoit de grandes eſpérances que tout ſe paſſeroit en douceur: à la vérité quelques eccléſiaſtiques refuſerent d'y ſouſcrire; mais Cyrus & Athanaſe, l'un patriarche d'Alexandrie, & l'autre d'Antioche, le reçurent ſans balancer. Le ſiege de Jéruſalem étoit alors vacant (*a*), & pour ce qui étoit de l'évêque de Rome, on n'y faiſoit nulle attention, ſon conſentement n'étoit pas jugé néceſſaire dans ce qui regardoit l'égliſe d'orient. Là-deſſus, Cyrus, qui du ſiege de Phaſe, avoit été avancé par Héraclius à celui d'Alexandrie, aſſembla un concile dont le ſeptieme decret confirma la doctrine d'une ſeule volonté, telle que l'empereur l'avoit établie par l'édit dont on vient de parler. Cette nouvelle modification de ce que le concile de Chalcédoine avoit décidé & qui ſembloit le rapprocher du ſyſtême eutychien, produiſit ſur les monothélites l'effet deſiré; elle en engagea pluſieurs, diſperſés en Egypte, en Arménie & dans d'autres provinces éloignées, à rentrer dans le ſein de l'égliſe; mais ils expliquerent à leur façon le dogme obſcur d'une ſeule volonté, ſans ſe conformer exactement aux principes de leur ſecte.

SIEC. VII. II. PART. Progrès de leur doctrine.

VI. Cette apparence flatteuſe de paix & d'union ne fut que paſſagere, bientôt elle fut ſuivie des troubles les plus affreux, cauſés par un moine de Paleſtine, nommé *Sophronius*. Ce moine, qui avoit aſſiſté en l'an

L'oppoſition qu'elle rencontra.

(*a*) Voyez Le Quien, *Orient Chriſtianus*, tom. III. p. 264.

SIEC. VII. II. PART.

633. au concile aſſemblé à Alexandrie par Cyrus, s'y étoit fortement oppoſé au decret qui confirmoit la doctrine d'une ſeule volonté. Son oppoſition, que l'on mépriſa alors, devint redoutable l'année ſuivante: parvenu au ſiege de Jéruſalem, il convoqua un concile, dans lequel les monothélites furent condamnés, comme des hérétiques qui vouloient faire revivre l'eutychianiſme, & qui confondoient les deux natures en J. C. Le peuple allarmé au ſeul mot d'*héréſie*, adopta les ſentimens de Sophronius, qui tâcha, mais en vain, d'attirer à ſon parti le pape Honorius. Celui-ci ayant été informé de l'état de la queſtion par Sergius, patriarche de Conſtantinople, qui à cette occaſion lui écrivit une longue lettre, compoſée avec beaucoup d'art, n'héſita pas de ſe déterminer pour la doctrine d'une ſeule volonté & d'une ſeule opération (39). De-là ces vives diſputes qui partageoient l'égliſe & l'Etat en deux partis.

Diſputes occaſionnées par l'ecthèſe & par le type.

VII. Dans le deſſein de mettre fin à ces troubles, Héraclius publia en l'an 639, le fameux édit compoſé par Sergius, & qu'on appella *ecthèſe* ou expoſition de la foi. Il y défendoit ſévérement toute diſpute ſur la queſtion, „ s'il n'y a qu'une opération en J. C. „ ou s'il y en a deux," quoiqu'en même tems il enſeignât clairement la doctrine d'une ſeule volonté. Un grand nombre d'évêques en orient ſe déclarerent pour cet édit; & Pyrrhus, élevé au ſiege de Conſtantinople, après la mort de Sergius en 639, le reçut avec ſoumiſſion. Mais en occident, on

penſa tout différemment: Jean, pape, quatrieme du nom, aſſembla à Rome, en 639, un concile, dans lequel on rejetta l'ecthese, & on condamna les monothélites. Les choſes n'en reſterent pas là, il ſortit dans le cours de cette diſpute un nouvel édit, connu ſous le nom de *type* ou formulaire, publié par l'empereur Conſtans, de l'avis de Paul de Conſtantinople (40), qui ſupprima entierement l'ecthese & ordonna aux différens partis un profond ſilence, ſur la queſtion „d'une ſeule volonté & d'une ſeule opé„ration en J. C." Ce ſilence ſi ſagement preſcrit ſur une matiere qu'il étoit impoſſible de décider à la ſatisfaction des deux partis, parut très-criminel à la race querelleuſe des moines. En conſéquence, ils ſolliciterent Martin, évêque de Rome, à s'oppoſer à cet édit qui leur ôtoit tout moyen de diſputer, & le prélat, cédant à leurs importunités, aſſembla à Rome, en l'an 649, un concile de cent & cinq évêques, qui condamnerent & l'ecthese & le type, quoique ſans nommer les empereurs qui avoient donné ces édits, & fulminerent les anathemes les plus terribles contre les monothélites leurs adhérens, en les livrant ſolemnellement à Satan & à ſes miniſtres.

VIII. L'empereur Conſtans, juſtement irrité d'un procédé ſi hardi de la part de Martin, qui avoit fait peu de cas des loix impériales, ordonna qu'on le ſaiſît & qu'on le tranſportât dans l'iſle de Naxos, où il reſta priſonnier pendant une année entiere. Calliopas, exarque d'Italie, fut chargé de cette

Le ſixieme concile général.

SIEC. VII. II. PART.

commiſſion, qu'il exécuta avec beaucoup de rigueur en 650, en même tems Maxime, principal auteur de la ſédition, fut rélegué à Bizyca, & les autres chefs de cette faction monaſtique furent différemment punis, ſelon qu'on les trouva plus ou moins coupables. Cette fermeté de l'empereur engagea Eugene & Vitalien qui ſuccederent au ſiege de Rome, à être plus prudens & plus modérés que leurs prédéceſſeurs. Vitalien en particulier reçut Conſtans à ſon arrivée à Rome, en 663, avec les plus grandes marques de diſtinction & de reſpect, & mit tout en uſage pour empêcher que le feu de la diſcorde ne s'allumât de nouveau : il parut y avoir réuſſi pendant quelques années ; mais ceux qui approfondiſſoient un peu les choſes, croyoient voir encore ce feu caché ſous la cendre, & craignoient un nouvel embraſement & dans l'égliſe & dans l'Etat. Pour prévenir ce malheur, Conſtantin Pogonat, fils de Conſtans, convoqua en l'an 680, de l'avis du pape Agathon, un concile, qui fut le ſixieme concile œcuménique, dans lequel, en préſence des légats de Rome, qui repréſentoient Agaton, il permit que le pape Honorius lui-même & les monothelites, fuſſent ſolemnellement condamnés, & il confirma la ſentence du concile, en y joignant des peines contre ceux qui ne voudroient pas s'y conformer.

Abrégé de la doctrine des monothélites.

IX. Il eſt difficile de donner une idée claire des ſentimens des monothélites & de rapporter exactement les objections de leurs adverſaires ; ni les uns, ni les autres ne ſe

ſont exprimés d'une maniere conforme à ce qui paroît avoir été leur opinion; ils déſavouent également les erreurs dont ils s'accuſent de part & d'autre. Mais voici ce que nous pouvons dire de plus précis là-deſſus. 1°. Les monothélites déclaroient qu'ils n'avoient aucune liaiſon avec les eutychiens, ni avec les monophyſites, & en effet, contre le ſentiment de ces deux ſectes, ils ſoutenoient la diſtinction des deux natures en J. C. ſi intimément unies, ſans aucun mêlange, ni confuſion, qu'elles ne formoient qu'une ſeule perſonne. 2°. Ils reconnoiſſoient que l'ame de J. C. étoit douée de volonté ou de la faculté de vouloir, qu'elle conſervoit toujours après ſon union avec la nature divine; car ils enſeignoient que J. C. n'étoit pas ſeulement parfaitement Dieu, mais auſſi parfaitement homme, d'où il ſuivoit que ſon ame avoit la faculté de vouloir. 3°. Ils nioient que cette faculté de vouloir fût entierement inactive dans l'ame de J. C. au contraire, ils prétendoient qu'elle coopéroit avec la volonté divine. Mais, 4°. ils affirmoient, que dans un certain ſens, il n'y avoit qu'une ſeule volonté en J. C. & qu'une ſeule maniere d'opérer.

Différentes opinions de ceux de cette ſecte.

X. Il ne faut pas, ſans doute, s'imaginer que tous ceux que l'on appelloit *monothelites*, penſaſſent de la même maniere ſur les divers points dont on vient de parler; quelques-uns, comme il paroît par les témoignages les plus ſûrs, n'entendoient autre choſe quand ils diſoient que les deux volontés en J. C. n'en ſont qu'une, ſi ce n'eſt

qu'elles harmoniſoient parfaitement enſemble; que la volonté humaine étoit toujours d'accord avec la volonté divine, & par conſéquent qu'elle étoit toujours ſainte, juſte & bonne; opinion qui n'a rien de repréhenſible. Mais d'autres ſe rapprochant davantage du ſentiment des monophyſites, croyoient qu'en J. C. les deux volontés ou les deux facultés de vouloir étoient liées enſemble, qu'elles n'en faiſoient qu'une, en vertu de ce qu'ils appelloient *union perſonnelle*, reconnoiſſant en même tems que la raiſon peut cependant appercevoir de la diſtinction entre ces deux volontés, quoique identifiées par le fait; aveu qui devoit être ſoigneuſement remarqué dans cette matiere. La plupart des monothelites, & ceux même qui paſſoient pour les plus habiles & pour avoir le plus de pénétration, étoient dans l'idée que la volonté humaine de J. C. étoit l'inſtrument de la volonté divine, ou, pour s'exprimer en d'autres termes, qu'elle n'opéroit & n'agiſſoit jamais par elle-même, mais qu'elle étoit mue ou miſe en action par la volonté divine, de maniere cependant, que dès qu'elle étoit une fois en mouvement, elle ſe déterminoit & vouloit de concert avec le principe dominant ou la volonté divine. Le dogme d'une ſeule volonté & d'une ſeule opération en J. C. que les monothélites ſoutenoient ſi opiniâtrement, étoit une ſuite de cette hypotheſe, puiſque l'action d'un inſtrument & celle de l'agent qui s'en ſert, ne ſont pas deux opérations diſtinctes ou l'effet de deux forces, mais celui

d'une ſeule & une opération ſimple & unique. Ainſi, il ne s'agiſſoit point dans cette diſputé du ſentiment des eutychiens; la ſeule queſtion en litige étoit de ſavoir, ſi en J. C. la volonté humaine eſt une faculté qui ſe meut par elle-même & par ſes propres forces, ou, ſi c'eſt de la volonté divine qu'elle emprunte ſes mouvemens & ſes opérations.

Leur ſort après le concile de Chalcédoine.

Cependant, cette controverſe nous apprend qu'il n'y a rien de moins ſûr, ni de plus trompeur qu'une paix de religion, fondée ſur des propoſitions ambiguës & une doctrine équivoque, que l'on peut prendre en différens ſens. Les partiſans du concile de Chalcédoine tâcherent d'enlacer les monophyſites, en propoſant leurs opinions dans des termes ſuſceptibles d'une double interprétation; & par cet artifice qui prouve peu de reſpect pour la vérité, ils exciterent dans l'égliſe & dans l'Etat, les ſchiſmes les plus déplorables.

XI. La doctrine des monothélites condamnée & proſcrite par le concile de Conſtantinople, trouva un aſyle chez les mardaites, qui habitoient le Liban & l'Anti-Liban, & que vers la fin de ce ſiecle on appella *maronites*, de Maron, leur premier évêque; nom qu'ils retiennent encore. Aucun des anciens écrivains ne nous apprend qui fut celui qui les inſtruiſit le premier de la doctrine des monothélites; mais il eſt très-vraiſemblable que ce fut Maron dont nous venons de parler, & de qui ils empruntent leur nom (41). Ce qu'il y a de ſûr & que nous ſavons par le témoignage de Tyrius & d'au-

SIEC. VII. II. PART.

tres perſonnes ſur leſquelles on peut compter, ainſi que par des actes authentiques, c'eſt que les maronites conſerverent juſqu'au douzieme ſiecle, les opinions des monothélites; mais alors, ils les abandonnerent, & en conſéquence, en l'an 1182, ils furent admis de nouveau à la communion de l'égliſe de Rome. Les plus ſavans maronites modernes ont tâché de juſtifier leur égliſe de cette imputation de monothéliſme, & par un grand nombre de témoignages, ont prétendu prouver que leurs ancêtres ne s'étoient jamais écartés de la foi catholique & de leur attachement au pontife romain. Mais tout cela ne ſauroit convaincre quiconque a quelque connoiſſance de l'hiſtoire de l'égliſe (42).

Le concile appellé *quiniſexte.*

XII. Ni le ſixieme concile général, dans lequel les monothélites furent condamnés, ni le cinquieme aſſemblé dans le ſiecle précédent, n'avoient rien décidé ſur les cérémonies, non plus que ſur la diſcipline; pour y ſuppléer, & conformément à l'ordre de Juſtinien II. les évêques s'aſſemblerent de nouveau dans la grand' ſalle du palais impérial, appellée *trullus*, c'eſt-à-dire coupole, à cauſe de ſa forme particuliere. Cette aſſemblée ou ce concile, qui ſe tint en 692, fut appellé *quini-ſexte*, comme nous l'avons déja dit ci-deſſus, parce que les Grecs le conſidérerent comme un ſupplément aux cinquieme & ſixieme conciles généraux, auxquels il ajoûta tout ce qui leur avoit manqué. Nous avons encore cent & deux decrets dreſſés par ce concile, relativement à la maniere de célébrer le ſervice divin, au gouverne-

ment de l'égliſe, à la conduite & aux mœurs des chrétiens: de ces decrets il y en a ſix diamétralement oppoſés à diverſes opinions & à divers rites de l'égliſe romaine, ce qui a fait que les papes n'ont pas voulu recevoir ſans reſtriction ce concile, ou le ranger parmi les conciles œcuméniques, quoique d'ailleurs ils approuvent la plupart de ſes déciſions (43).

HISTOIRE *ECCLÉSIASTIQUE.*

LIVRE III.

Contenant l'hiſtoire de l'égliſe depuis Charlemagne juſqu'à la réformation, par Luther.

HUITIEME SIECLE.

I. PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. VIII. I. PART. Propaga-

I. TAndis que les Mahométans portoient leurs armes victorieuſes dans les plus belles provinces de l'Aſie, qu'ils ne ceſſoient d'a-

jouter à leurs conquêtes, & tandis qu'ils s'oppoſoient de tout leur pouvoir aux progrès de l'évangile & à la proſpérité de l'égliſe, les neſtoriens porterent le flambeau de la vérité chez des peuples barbares, appellés *Schytes* par les anciens, & *Tartares* par les modernes, & qui, libres du joug des Sarraſins, avoient fixé leur demeure aux environs du mont Imaus (44). Perſonne n'ignore à préſent que Timothée, pontife neſtorien, élevé à cette dignité, en l'an 778, convertit d'abord à la foi chrétienne, par le miniſtere de Subchal-Jeſu, qu'il ſacra évêque, les Geles & les Dailamites, & enſuite par le ſecours d'autres miſſionnaires, les peuples qui habitoient l'Hyrcanie, la Sogdiane, la Bactriane, & la Margiane (*a*). Il eſt auſſi très-certain que malgré les différentes attaques auxquelles le chriſtianiſme fut quelquefois expoſé de la part des Mahométans, il jouit pendant pluſieurs ſiecles d'une heureuſe tranquillité dans ces vaſtes régions, & auſſi long-tems les évêques qui en étoient les ſoutiens, furent conſacrés par le ſeul pontife neſtorien.

SIEC. VIII. I. PART. tion de l'Evangile en Hyrcanie & dans la Tartarie.

II. Si nous tournons nos regards du côté de l'Europe, nous trouverons un grand nombre de nations encore privées de la lumiere de l'évangile, à l'exception des Bavarois, qui s'étoient fait chrétiens ſous le

Les Germains convertis par Boniface.

(*a*) Thomas Margenſis, *Hiſtoriæ monaſticæ*, lib. III. *in* Joſ. Sim. Aſſemani, *Biblioth. orient. Vatican.* tom. III. part. j. p. 491. voyez auſſi ce dernier ouvrage, tom. III. part. ij. cap. ix. §. 5. p. 478.

SIEC. VIII. I. PART.

régne de Théodoric, ou Thierry, fils de Clovis, des Francs orientaux, & d'un petit nombre d'autres provinces. Tous les Germains étoient payens; pluſieurs ſaints hommes, de même que divers princes intéreſſés à faire fleurir une religion ſi propre à adoucir les mœurs de ces nations belliqueuſes, avoient tâché de les convertir; mais juſqu'ici le zele de la religion & les efforts de la politique avoient également échoué. Ce grand ouvrage étoit reſervé à Winfried, moine bénédictin, né en Angleterre, d'illuſtres parens, & connu enſuite ſous le nom de Boniface. Cet illuſtre eccléſiaſtique, aſſocié avec deux amis, paſſa d'abord en 715. dans la Friſe, pour y prêcher l'évangile; mais ſes premieres tentatives furent inutiles, & la guerre s'étant déclarée entre Radbod, roi de ce pays là, & Charles Martel, le zélé miſſionnaire, retourna en Angleterre; mais il ne perdit point courage: en l'an 719. il reprit ſon premier deſſein, & Grégoire II. lui ayant donné un pouvoir abſolu de prêcher l'évangile non-ſeulement aux Friſons, mais encore dans toute l'Allemagne, il s'acquitta de ſa commiſſion avec tout le zele & le ſuccès poſſibles, chez les Thuringiens, les Friſons & les Heſſois (*a*).

(*a*) On trouve de grands détails ſur cet homme illuſtre dans la ſavante diſſertation de Gudenius, *de S. Bonifacio Germanorum apoſtolo*, publiée *in*-4°. à Helmſtad en 1722; voyez auſſi J. Alb. Fabricius, *Biblioth. latina medii ævi*, tom. I. pag. 709. *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 92. Mabillon, *in annalibus benedictinis*.

III.

III. Ce fameux miſſionnaire fut ſacré évêque en l'an 723 par Gregoire II. qui changea ſon nom de Winfried, en celui de Boniface ; & appuyé de la puiſſante protection de Charles Martel, maire du palais, ſous Chilperic, roi de France, il continua ſes fonctions paſtorales chez les Heſſois & les Thuringiens, & acheva ainſi glorieuſement ſa tâche, aidé par divers hommes pieux & ſavans qui d'Angleterre & de France, avoient paſſé auprès de lui. Mais comme les égliſes qu'il avoit établies étoient en trop grand nombre, pour être gouvernées par un ſeul évêque, il fut élevé à la dignité archiepiſcopale en 738 par Gregoire III. & ſous l'approbation du pape, & la protection de Carloman & de Pepin, les fils de Charles Martel : il fonda les évêchés de Wurtzbourg, de Burabourg, d'Erfurt & d'Aichſtadt, auxquels il ajouta en 744 le célebre monaſtere de Fulde. La derniere récompenſe de ſes travaux, fut l'archevêché de Mayence, que lui donna en 746, le pape Zacharie, qui en même-tems le créa primat de l'Allemagne & de la Flandres ; il retourna dans la Friſe pour terminer ſon miniſtere dans le même lieu où il l'avoit commencé ; mais ſon zele fut mal recompenſé par cette barbare nation ; il fut maſſacré en l'an 755. avec cinquante eccléſiaſtiques qui l'avoient accompagné.

Autres pieux exploits de ce miſſionnaire, & ſon avancement dans l'égliſe.

IV. Boniface fut honoré du titre *d'apôtre des Germains*, à cauſe de ſes travaux & de ſes ſuccès parmi ces peuples. Si nous examinons ſans prévention les ſervices importans qu'il a rendus au chriſtianiſme, nous

Jugement qu'on doit porter de Boniface & de ſon miniſtere.

SIEC. VIII. I. PART.

conviendrons qu'il a quelque droit à cette glorieuſe épithete; mais nous obſerverons en même-tems que c'étoit un apôtre de nouvelle fabrique, & bien différent de ceux qui les premiers avoient annoncé l'évangile. Outre ſon zele pour l'autorité du pontife Romain, qui égaloit au moins ſon attachement aux intérêts de la religion (45), on lui reproche bien des choſes indignes d'un miniſtre de l'évangile. En attaquant les ſuperſtitions payennes, il n'employa pas toujours les armes de la perſuaſion qui ſeules avoient fait tant de conquêtes à Jeſus-Chriſt, entre les mains des premiers hérauts du chriſtianiſme; ſouvent il eut recours à la violence & à la terreur, & quelquefois à la fraude & à l'artifice; ſes lettres d'ailleurs décélent un caractere impérieux & altier, un eſprit ruſé, inſidieux, une paſſion immodérée d'augmenter les honneurs & le pouvoir du clergé, & enfin une profonde ignorance de bien des choſes qu'un apôtre auroit dû ſavoir, & en particulier de la nature & du véritable eſprit de la religion chrétienne.

D'autres miſſionnaires prêchent aux Germains.

V. Le fameux prélat dont nous venons de parler, ne fut pas le ſeul qui tenta d'éclairer l'Allemagne, & de détruire dans ce pays là les ſuperſtitions payennes; pluſieurs autres perſonnes ſe diſtinguerent dans cette entrepriſe. Corbinien, bénédictin françois, après avoir travaillé avec ſoin à planter la foi parmi les Bavarois & chez d'autres peuples, devint évêque de Freiſingen (*a*). Fir-

(*a*) Baronius, *Annal. eccleſ.* tom. VIII. ad ann.

mien Gaulois de naiſſance, annonca auſſi l'évangile en Alſace, dans la Baviere & en Suiſſe, au milieu des traverſes de toute eſpece, & il fut chargé de l'inſpection ſur pluſieurs monaſteres (*a*). Lébuin, Anglois, travailla encore avec un zele infatigable à la converſion des fiers Saxons, des Friſons, des Flamands & d'autres peuples qui n'avoient pas encore reçu la lumiere de l'évangile ; mais il eut peu de ſuccès (*b*). Nous paſſons ſous ſilence pluſieurs autres apôtres ou miſſionnaires qui eurent moins de réputation ; il n'eſt pas même néceſſaire de faire une nouvelle mention de Willibrord & de quelques autres, quoique plus célebres, qui continuerent avec ardeur l'ouvrage qu'ils avoient commencé, dans le ſiecle précédent, pour la propagation de l'évangile.

Expédition de Charlemagne contre les Saxons.

VI. Dans ce tems-là, la guerre ſe déclara entre Charlemagne & les Saxons ; elle contribua beaucoup aux progrès du chriſtianiſme, non à la vérité par la voye de la perſuaſion, mais par celle des armes & de la violence. Les Saxons formoient alors un peuple nombreux & redoutable, qui occu-

DCCXVI. §. 10. Car. Maichelbeck, *Hiſtoriæ Friſingenſis*, tom. I.

(*b*) Herm. Bruſchii, *Chronologia monaſter. German.* p. 30. Ant. Pagi, *Critica in annales Baronii*, tom. II. ad ann. DCCLIX. §. 9. *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 124.

(*a*) Hucbaldi, *Vita S. Lebuini*, *in Laur. Surii vitis Sanctor.* d. 12. Nov. p. 277. Jo. Molleii, *Cimbria litterata*, tom. II. p. 464.

SIEC. VIII. I. PART.

poit une grande partie de l'Allemagne; ils avoient ſans ceſſe quelque démêlé avec les Francs, à l'occaſion des limites, ou de leurs déprédations; c'eſt ce qui fit qu'en l'an 772, Charlemagne tourna ſes armes contr'eux, dans le deſſein non-ſeulement d'éteindre cet eſprit de revolte qui avoit ſi ſouvent troublé ſon empire, mais encore dans celui de les convertir au chriſtianiſme, eſpérant que par-là il adouciroit leur férocité naturelle, & les engageroit à ſe ſoumettre avec plus de docilité à la domination des Francs. Ce projet, grand en lui-même, étoit difficile dans ſon exécution; auſſi la premiere tentative pour convertir ce peuple, après l'avoir vaincû, fut abſolument inutile, parce que l'on n'employa alors que la voye de la perſuaſion. Charlemagne avoit abandonné ce ſoin à des évêques & à des moines; mais leurs leçons & leurs exhortations ne purent vaincre l'attachement invincible de ce peuple pour ſes idoles. On prit donc le parti de forcer des hommes qu'on ne pouvoit gagner & en qui l'amour de la liberté égaloit leur averſion pour le joug eccléſiaſtique (46). Pendant les guerres de 775, 776 & 780, Charlemagne combattit avec tant de ſuccès leur paſſion pour l'idolatrie, par l'appui des recompenſes, la terreur des chatimens & la voix impérieuſe de la victoire, que ſans être convaincus, ils ſe laiſſerent baptiſer par les miſſionnaires que l'empereur leur envoya (47). Mais malgré leur ſoumiſſion apparente, on vit bientôt renaître les mêmes ſéditions à l'inſtigation de Witikind & d'Al-

bion, leurs deux plus vaillans chefs, qui à leur tour eſſayerent de détruire le chriſtianiſme, par les mêmes moyens violens que l'on avoit employés pour l'établir; mais par ſa prudence, autant que par ſon courage, & par des libéralités placées à propos, Charlemagne ſut gagner ces deux chefs, qui en 785, ſe firent chrétiens, & promirent de perſéverer juſqu'à la fin de leur vie, dans leur nouvelle profeſſion (*a*). On eut ſoin cependant pour affermir les Saxons dans le chriſtianiſme qu'ils avoient embraſſé par force, d'établir parmi eux des évêques, de fonder des monaſteres & des écoles, & de leur fournir en un mot tous les moyens d'inſtruction dont ils avoient beſoin. On employa les mêmes précautions dans la Pannonie, pour retenir dans la profeſſion de l'évangile les Huns, nation belliqueuſe que Charlemagne avoit convertie, en ne lui laiſſant après des victoires multipliées, que l'alternative de l'eſclavage ou du chriſtianiſme (*b*).

VII. Les ſiecles ſuivans pénétrés de reconnoiſſance pour les ſervices ſignalés que

Jugemens ſur les converſions faites par Charlemagne.

(*a*) Eginart, *de vita Caroli M.* Adam de Breme, lib. I. cap. viij. voyez auſſi les auteurs de l'hiſtoire & de la vie de Charlemagne, indiqués par Fabricius, dans ſa *Biblioth. latina medii ævi*, tom. I. p. 959.

(*b*) *Vita* S. Rudberti, in Henric. Caniſii *Lectionibus antiquis*, tom. III. part. II. p. 340. Pauli Debrecceni, *Hiſt. eccleſiæ reformat. in Hungar. & Tranſilvania*, à Lampio edita, part. I. cap. ij. p. 10.

SIEC. VIII. I. PART.

Charlemagne avoit rendus à l'égliſe, ont conſacré ſa mémoire, & ont fait d'un guerrier altéré de ſang & de conquêtes, un ſaint du premier ordre. Dans le douzieme ſiecle, Fréderic I. empereur des Romains, ordonna à Paſchal II. qu'il avoit élevé au pontificat, de placer le nom de ce grand conquérant parmi celui des ſaints tutelaires de l'égliſe & de la religion (*a*) : il eſt vrai que, ſuivant les opinions dominantes de ce tems là, il méritoit ſans contredit cette diſtinction, il avoit enrichi le clergé par ſes dons (*b*), & étendu les bornes de l'égliſe, n'importe par quel moyen ; il n'en falloit pas davantage pour avoir droit au titre de ſaint : mais ſi on prend pour régle de ſon jugement les maximes de la ſaine raiſon & de l'évangile, on penſera bien différemment, & le ſaint empereur ne méritera guere cette dénomination ; car ſans entrer dans l'examen de ſes défauts qui égalerent ſurement ſes vertus, il eſt certain que ſon grand zele pour la converſion des Saxons, des Huns & des Friſons, fut l'effet de ſon ambition, plutôt que celui d'une véritable piété : il ſouhaitoit paſſionnément de plier ſous ſon joug, ces peuples barbares, qui de leur côté avoient une répugnance extrême à s'y ſoumettre ; il eſt d'ailleurs très-connu que

(*a*) Voyez Henr. Caniſii, *Lectiones antiquæ*, tom. III. part. II p. 207. Walchii, *diſſert. de Caroli magni canoniſatione.*

(*b*) Voyez *Caroli Teſtamentum*, *in Steph. Baluzii*, *Capitularibus regum Francor.* tom. I. p. 487.

cet empereur ſi vanté ne ſe fit aucun ſcrupule de s'allier avec les Saraſins, afin de pouvoir mieux accabler les Grecs, quoique de la même religion que lui (*a*).

Et ſur les miracles que l'on dit avoir été opérés dans ce ſiecle.

VIII. Les miracles nombreux & étonnans que l'on dit avoir été opérés par les millionnaires envoyés pour convertir les nations barbares, ont perdu dans ce ſiecle tout le crédit qu'ils ont eu autrefois: la fauſſe maniere de penſer d'alors autoriſoit ces tromperies que l'on appelle fort improprement *fraudes pieuſes*, puiſqu'elles ſont contraires à la véritable piété; on croyoit que rien n'étoit plus légitime que de gagner par des prodiges feints, ceux qu'on ne pouvoit pas convaincre par le raiſonnement: il ne faut cependant pas ſuppoſer qué tous ceux à qui on a attribué des miracles fuſſent des fourbes, non ſans doute: d'un côté les peuples ignorans étoient toujours diſpoſés à regarder comme miraculeux les événemens un peu extraordinaires; & de l'autre, les docteurs chrétiens eux-mêmes étoient ſi peu inſtruits des forces de la nature, que tout phénomene qui paroiſſoit s'écarter du cours ordinaire des choſes, étoit à leurs yeux une œuvre éclatante du Très-haut; c'eſt ce qui paroîtra évidemment à quiconque lira ſans prévention les actes des ſaints, qui fleurirent dans ce ſiecle & dans les ſuivans.

(*a*) Voyez Baſnage, *Hiſtoire des Juifs*, tom. IX. cap. ij. p. 40.

CHAPITRE II.

Des évènemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. VIII. I. PART.

Les Saraſinss'emparent de l'orient.

I. L'Empire d'orient affoibli par de fréquentes revolutions & des diſcordes inteſtines, n'étoit plus que l'ombre de lui-même; le trône étoit dévenu le ſiege de la terreur, de l'inquiétude & des ſoupçons, & chaque regne voyoit naître de nouveaux troubles. Dans ce ſiecle, il y eut trois empereurs détrônés, traités ignominieuſement, & envoyés en exil. Sous Léon l'Iſaurien & ſous ſon fils Conſtantin, ſurnommé Copronyme, s'éleva ſur le culte des images cette fameuſe controverſe qui fut ſi fatale à l'Empire & qui en ébranla les fondemens. Ces diſſentions civiles & réligieuſes laiſſerent aux Saraſins la liberté de ravager les provinces d'Aſie & d'Afrique, d'opprimer les Grecs de la maniere la plus barbare, & d'étendre leur domination de tous côtés, en s'oppoſant par tout aux progrès du chriſtianiſme, & même en l'extirpant tout-à-fait en quelques endroits. Mais les malheurs de l'Empire & de l'égliſe ne finirent pas là; vers le milieu de ce ſiecle il parut de nouveaux ennemis plus formidables & plus cruels que ceux dont on vient de parler; je veux dire les Turcs, tribu ou du moins rejettons des Tartares, qui ſortant tout à coup des environs du mont Caucaſe, ſe répandirent dans la Colchide, dans

l'Ibérie & dans l'Albanie, passerent de-là en Arménie, & après avoir vaincu les Sarasins, tournerent leurs armes victorieuses contre les Grecs, qu'ils soumirent dans la suite à leur empire.

Leurs progrès en occident.

II. En l'an 714. les Sarasins passerent la mer qui sépare l'Espagne de l'Afrique; ils battirent l'armée de Roderic, roi des Goths Espagnols (*a*), & durent sur-tout cet avantage à la trahison de Julien qui en étoit le général; cette victoire fut suivie de la conquête de la plus grande partie des Etats du prince vaincu. Ce fut environ ce tems là, que l'empire des Visigoths, qui avoit subsisté en Espagne plus de trois cents ans, fut totalement renversé par ces conquérans rapides, qui se rendirent aussi maitres des côtes maritimes des Gaules, depuis les Pyrénées jusqu'au Rhône, d'où ils faisoient de fréquentes incursions dans les environs, qu'ils ravagerent par le fer & par le feu. A la vérité ils furent arrêtés par Charles Martel qui gagna sur eux une victoire signalée, dans une sanglante action près de Poitiers, en 732 (*b*); mais ils se rétablirent bientôt de leur défaite, & reprenant leur férocité avec

(*a*) Jo. Mariana, *Rerum Hispanicarum*, lib. VI. cap. xxj. Eusebe Renaudot, *Historia Patriarch. Alexandrinor.* p. 253. Jo. De Ferreras, *Histoire d'Espagne*, tom. II. p. 425.

(*a*) Paul Diacre, *de gestis Longobard.* lib. VI. cap. xlvj. liij. Jo. Mariana, *Rerum Hispan.* lib. VII. cap. iij. *Dictionnaire* de Bayle, article *Abderamus*, Ferreras, *Histoire d'Espagne*, tom. II. p. 463.

SIEC. VIII. I. PART.

leurs forces, ils retournerent avec une nouvelle fureur à leurs déprédations: c'eſt ce qui engagea Charlemagne à lever une puiſſante armée qu'il conduiſit en Eſpagne, pour délivrer ce pays-là du joug des Sarafins. Mais cette grande entrepriſe, ſans échouer entierement, n'eut pas tout le ſuccès qu'on en attendoit (*a*): outre la France & l'Eſpagne, pluſieurs autres provinces d'occident furent expoſées aux incurſions de ces barbares; l'Italie en particulier en ſouffrit beaucoup en divers endroits: ils ſoumirent la Sardaigne, & ravagerent la Sicile de la maniere la plus affreuſe. On comprend par-là à quelles déſolations l'égliſe fut en proye, ſurtout en Eſpagne & en Sardaigne, ſous la domination de ces ſauvages ennemis du nom chrétien.

En Allemagne & dans les pays voiſins, les chrétiens furent attaqués par d'autres ennemis, car tous ceux qui ſervoient encore les idoles, déteſtoient le chriſtianiſme & le perſécutoient avec un acharnement implacable (*b*); c'eſt ce qui fit qu'on éleva en pluſieurs endroits des châteaux & des forteresſes pour arrêter les incurſions de ces zélateurs féroces du paganiſme.

(*a*) Henr. de Bunau, *Teutſche Kayſer und Reich's Hiſtorie*, tom II. p. 392. Ferreras, *Hiſtoire d'Eſpagne*, tom. II. p. 506.

(*b*) Servati Lupi, *vita Wigberti*, p. 304.

II. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.

Etat des ſciences chez les Grecs.

I. IL exiſtoit encore parmi les Grecs des hommes de genie, qui auroient pu empêcher la ruine totale des ſciences; mais ils rencontrerent trop d'obſtacles dans les troubles de l'empire, & tandis que l'Etat & l'égliſe étoient ménacés d'une deſtruction prochaine, les ſavans étoient privés de la part des grands de cette protection qui ſert à les encourager. Auſſi ne connoiſſons-nous aucun Grec de ce ſiecle qui ſe ſoit diſtingué par ſon goût, ſon ſavoir, ſon éloquence, & par un vif attachement à l'étude de la philoſophie: tout ce qui nous reſte des productions de ce tems-là, ne conſiſte que dans de froides homelies, dans des contes inſipides de la vie des ſaints, dans des ſubtilités ſur des queſtions de nulle importance, & dans des déclamations véhémentes & enflées pour ou contre les images.

Progrès de

II. Mais remarquons que dans toutes les

SIEC. VIII. II. PART.

écoles publiques on enſeignoit la philoſophie d'Ariſtote, qui chaque jour faiſoit de nouveaux progrès. La doctrine de Platon avoit perdu tout ſon crédit, depuis les condamnations réitérées des ſentimens d'Origene & les troubles que les controverſes des neſtoriens & des eutychiens y avoient occaſionnés dans l'égliſe, enſorte que le platoniſme étoit rélégué dans les monaſteres. De tous les écrivains de ce ſiecle qui contribuerent à la gloire & aux progrès de la philoſophie ariſtotelicienne, le plus illuſtre fut Jean Damaſcene, qui en compoſa un abrégé ſimple, à la portée de tout le monde, & à l'uſage des commençans. Ce petit ouvrage engagea un grand nombre de perſonnes, tant en Grece qu'en Syrie, à étudier cette philoſophie, qui ne ceſſoit de faire des proſelytes. Les neſtoriens & les jacobites l'étudioient auſſi avec beaucoup de ſoin, parce qu'ils y trouvoient force argumens & force ſophiſmes, pour combattre les Grecs dans leur controverſe avec eux, ſur la nature & la perſonne de J. C.

la philoſophie d'Ariſtote.

III. L'hiſtoire des Latins abonde en exemples de la plus groſſiere ignorance (*a*), qui, au reſte n'ont rien de ſurprenant pour quiconque fait attention à l'état général de l'Europe dans ce tems-là: ſi on en excepte quelques chétifs reſtes de ſavoir qui ſubſiſtoient encore à Rome, & dans quelques villes d'I-

Renaiſſance des ſciences parmi les Latins ſous Charlemagne.

(*a*) Voyez Steph. Baluz. *Obſervat. ad Ruginonem Prumienſem*, p. 540.

talie (*a*), on peut dire que les ſciences avoient abandonné le continent, pour ſe réfugier en Angleterre & en Irlande (*b*); auſſi à quelques françois & italiens près, tous ceux qui ſe diſtinguerent dans ce ſiecle, par leur ſavoir étoient ou Anglois ou Irlandois; tels que Alcuin, Bede, Egbert, Clement Dungal, Acca, & quelques autres. Charlemagne, qui à ſes qualités militaires & politiques, joignoit des connoiſſances peu communes & un zele très-vif pour l'avancement des lettres, fit tout ce qu'il put, dirigé par les conſeils d'Alcuin, pour diſſiper la profonde ignorance qui régnoit dans ſes Etats: dans cette vue il attira par ſes libéralités d'abord d'Italie & enſuite d'Angleterre & d'Irlande, des hommes diſtingués par leurs lumieres, & il excita les eccléſiaſtiques & les moines, par divers encouragemens, & la nobleſſe par ſon exemple, à s'appliquer aux études ſaintes & prophanes.

L'on fonde des écoles cathédrales & monaſtiques.

IV. Pour remplir ſon plan, Charlemagne exigea de la plus grande partie des évêques, qu'ils fondaſſent des écoles pour l'inſtruction de la jeuneſſe; & on appella ces écoles *cathédrales*, parce que dans chaque dioceſe elles étoient attenantes aux égliſes qui portent le même nom. On y enſeignoit à ceux qui ſe conſacroient à l'égliſe, la religion & les autres ſciences qui pouvoient convenir à leur

(*b*) Lud. Ant. Muratori, *Antiq. italicæ medii ævi*, tom. III. p. 811.

(*c*) Jac. Uſſerius, *Præf. ad Syllogen Epiſtolarum Hibernicarum.*

SIEC. VIII. II. PART.

état. Les chefs des monaſteres ou les abbés qui avoient quelque zele, ouvroient auſſi des écoles dans leurs couvents, où les moines les mieux inſtruits enſeignoient à ceux qui ſe deſtinoient à la vie monaſtique ou au ſacerdoce, le latin & les autres ſciences que l'on jugeoit leur être néceſſaires. On a cru que l'univerſité de Paris avoit été fondée par Charlemagne; mais ceux qui ont étudié à fond l'hiſtoire de ce ſiecle, ne ſont pas aujourd'hui de cet avis; cependant il eſt certain qu'à quelques égards ce prince a eu l'honneur d'en jetter les premiers fondemens (48). Mais de quelque maniere qu'on décide cette queſtion, il n'eſt pas douteux que cet empereur n'ait eu un très-grand zele pour l'avancement des ſciences, & qu'il n'ait fait en conſéquence beaucoup d'excellens établiſſemens; nous ne devons pas omettre celui de la fameuſe école *palatine*, qu'il érigea dans la vue de bannir l'ignorance de ſa cour, & où les princes du ſang & la nobleſſe étoient élevés par les plus habiles maitres (*a*).

Elle ne fut pas ſuivie des effets déſirés.

V. Mais ces beaux établiſſemens n'eurent pas un ſuccès proportionné aux ſoins qu'on s'étoit donnés, & aux dépenſes qu'on avoit faites. La jeuneſſe y fit peu de progrès du côté des ſciences & des mœurs, & l'on n'en ſera pas ſurpris quand on ſaura que les maitres les plus célebres & les plus éclairés de ce tems-là, étoient des hommes de peu de

(*a*) Boulay, *Hiſtor. academ. Paris*, tom. I. p. 281. Mabillon, *Acta ſanctor. ordin. Benedict.* tom. V. §. 179.

génie & qui n'avoient qu'une ombre de ſavoir auſſi peu propre à orner l'eſprit qu'à former le cœur. Tout le ſyſtême des connoiſſances humaines étoit alors compris dans ce qu'ils appelloient les ſept arts libéraux, ſavoir, la grammaire, la rhétorique, la logique, l'arithmétique, la muſique, la géometrie & l'aſtronomie (*a*). Ils appelloient *trivium* les trois premiers de ces arts, & *quadrivium* les quatre derniers: rien de plus triſte, ni de plus mauvais goût que la maniere dont on enſeignoit tout cela, comme on le voit par le traité d'Alcuin ſur les arts libéraux (49), & par les diſſertations de S. Auguſtin ſur le même ſujet, qui, dans ce tems-là avoient la plus grande réputation. Dans la plupart des écoles, les maitres n'oſoient pas aller au de-là du *trivium*, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe bornoient à la grammaire, à la rhétorique & à la logique; & ſi quelqu'un après avoir parcouru le *trivium* & le *quadrivium*, avoit l'ambition de pouſſer ſes recherches plus loin, on le renvoyoit à Caſſiodore & à Boëce, comme à deux hommes dont les découvertes avoient fixé les bornes des connoiſſances humaines.

(*b*) Herm. Conringius, *Antiquit. academicæ*, diſſ. III. p. 80. Jac. Thomaſius, *Programmata*, p. 368. *Obſervation. Halenſium*, tom. VI. obſervat. xiv. p. 118.

CHAPITRE II.

Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe ; de la forme de ſon gouvernement dans ce ſiecle.

SIEC. VIII. II. PART. Vices du clergé.

I. LEs mœurs du clergé déja fort corrompues dans le ſiecle précédent, allerent par-tout en empirant. Dans celui-ci, en orient les évêques & les docteurs de l'égliſe ſe querelloient de la maniere la plus ſcandaleuſe, & ils ne ceſſoient de troubler l'Etat & l'égliſe, par leurs diviſions & leurs invectives atroces ; ils porterent même la fureur juſqu'à tremper leurs mains dans le ſang de leurs freres, qui ne penſoient pas comme eux ; en un mot, oubliant les devoirs de leur état, ils ſe livroient à tous les excès de la haine, de la colere & de la vengeance. En occident, le chriſtianiſme ne fut pas moins deshonoré par la conduite de ceux qui prétendoient être les flambeaux de l'égliſe, & qui auroient dû l'éclairer en effet, par l'exemple de toutes les vertus. Le clergé ſe livroit ſans retenue à ſes paſſions, il ſe diſtinguoit par les excès les plus honteux de la crapule & de la ſenſualité ; aucune eſpece de plaiſir ne lui paroiſſoit étrangere à ſon caractere, & non-ſeulement il ſe permettoit la chaſſe, mais il étudioit l'art militaire & faiſoit la guerre (*a*).

(*a*) Steph. Baluz, *ad Regin. Prumienſem*, p. 563. Wilkin, *Concilia magnæ Britan.* tom. I. p. 90.

La

La honte & la crainte avoient ſi peu de priſe ſur lui, que toutes les loix de Carloman, de Pepin & de Charlemagne, pour reprimer ces déſordres, ne purent produire aucun effet, & que tout alla de mal en pis (*a*).

Le reſpect que l'on avoit pour lui en occident.

II. Il eſt bien ſurprenant que malgré tant de déſordres & de vices dans cet ordre appellé à donner au monde l'exemple des plus belles vertus, malgré tant de troubles & de plaintes qui en étoient une ſuite, on eût pour lui autant de vénération, & que la multitude imbécille regardât preſque les eccléſiaſtiques comme des eſpeces de divinités. A la vérité, ce reſpect exceſſif & l'autorité dont le clergé jouiſſoit en conſéquence, étoient portés beaucoup plus loin en occident qu'en orient. Si on examine les mœurs & les uſages primitifs des nations barbares, alors maîtreſſes de l'Europe, il ſera facile de trouver la raiſon de cette différence : toutes ces nations avant leur converſion, étoient aſſervies à leurs prêtres, & ne faiſoient rien d'un peu important, ſoit dans la paix, ſoit dans la guerre, ſans les avoir conſultés (50) : elles jugerent donc à propos, lorſqu'elles furent entrées dans l'égliſe, d'accorder aux miniſtres de leur nouvelle religion, les mêmes droits dont avoient joui ceux de l'ancienne, & les évêques à leur tour non-ſeulement ſe montrerent diſpoſés à accepter ce qu'on leur offroit, mais ils appliquerent toute leur induſtrie à s'aſſurer à eux-mêmes & à leurs ſucceſſeurs,

(*a*) Steph. Baluz. *Capitular. regum Francor.* tom. I. p. 189, 208, 275, 493. &c.

SIEC. VIII. II. PART.

cet empire que les prêtres des idoles avoient uſurpé ſur des hommes groſſiers & ignorans.

Augmentation de ſes richeſſes & de ſes privileges.

III. Tous ces avantages ne firent qu'augmenter avec le tems, & les richeſſes & l'autorité du clergé prirent chaque jour de nouveaux accroiſſemens. Les évêques, les égliſes, les monaſteres jouiſſoient déja de grands revenus; mais on trouva dans ce ſiecle le moyen d'y en ajouter de nouveaux; on inventa pour cela une méthode ingénieuſe qui ſervit admirablement & a ſervi long-tems la cupidité du clergé. On perſuada aux chrétiens que rien n'étoit plus méritoire, ni plus efficace pour obtenir le pardon de ſes péchés, que de faire le ſacrifice d'une partie conſidérable de ſes biens en faveur des ſaints, des égliſes & de leurs miniſtres. En conſéquence de cette opinion dont les premiers auteurs ne ſont pas connus, les grands & les riches partageoient agréablement avec l'égliſe un ſuperflu ſouvent injuſtement acquis, pour ſe mettre à couvert des peines temporelles (51) & éternelles de leurs péchés. Telle fut la principale ſource des richeſſes immenſes qui depuis ce tems juſqu'à nos jours, n'ont ceſſé de ſe répandre ſur le clergé, les égliſes & les couvens (52).

Il acquiert des principautés & des droits regaliens.

IV. Mais ce qu'il y a ſur-tout à remarquer ici, c'eſt que ces libéralités des rois, des princes & des perſonnes du premier rang, en faveur des eccléſiaſtiques, ne ſe bornoient pas à les enrichir de tous les biens que des citoyens & des particuliers peuvent poſſeder, elles s'étendoient à une profuſion bien plus extravagante. On alloit juſqu'à donner à l'é-

gliſe ce qu'on appelle les *droits régaliens*; on abandonnoit aux évêques & aux monaſteres, des provinces entieres, des villes, des châteaux & des fortereſſes, avec tous les attributs de ſouveraineté qui avoient appartenu aux poſſeſſeurs précédens. C'eſt ainſi que les hommes qui, par leur ſainte profeſſion étoient appellés à donner au monde des exemples d'humilité & de détachement, donnerent eux-mêmes le ſpectacle ſcandaleux de la pompe mondaine du luxe & de l'ambition; ils furent créés ducs, comtes, marquis, juges, légiſlateurs & ſouverains, & non-ſeulement on les vit maîtriſer les nations, mais donner des batailles à la tête de leurs nombreuſes armées. Telle eſt la ſource de ces affreuſes calamités, qui dans la ſuite déſolerent l'Europe, & en particulier de ces guerres ſanglantes ſur les inveſtitures, & de tant d'autres ſur les droits régaliens.

Cauſes de ces libéralités exceſſives en ſa faveur.

V. Les donations exceſſives faites au clergé & aux égliſes d'Europe, & de l'Europe ſeule, ne commencerent que dans ce ſiecle; nous n'en trouvons aucun exemple dans les tems précédens: nous pouvons en conclure qu'elles furent le fruit des coutumes particulieres & des maximes de politique de ces peuples guerriers, qui s'étoient emparés de l'occident. Les rois ou les chefs uniquement occupés à conquérir ou à ſe défendre, crurent ne pouvoir rien faire de mieux que de diſtribuer des terres, des villes & des fortereſſes à ceux dont ils vouloient récompenſer les ſervices, ou qu'ils ſouhaitoient d'attacher plus fortement à leurs intérêts, en ſe

SIEC. VIII. II. PART.

réſervant ſeulement la ſuzeraineté ſur toutes ces poſſeſſions, & le ſervice militaire de leurs vaſſaux. Cette maniere de gouverner étant devenue générale en Europe, les princes jugerent que la bonne politique vouloit qu'ils accordaſſent les mêmes faveurs & ſous les mêmes conditions, aux évêques & aux autres chefs eccléſiaſtiques; car il ne faut pas croire que la ſuperſtition ait toujours été le mobile de tous leurs bienfaits. Ils comptoient plus ſur la fidélité de ces hommes conſacrés à la religion, & qui devoient ſentir d'autant mieux toute l'importance de leurs obligations, que ſur celle de la nobleſſe, corps redoutable de guerriers toujours prêts à combattre & à piller; ils eſpéroient encore de contenir ceux-ci dans le devoir, par le moyen des évêques dont on reſpectoit l'autorité & dont les foudres eccléſiaſtiques, graces à l'ignorance du ſiecle, jettoient la terreur dans les ames les plus intrépides (53).

Particulierement en faveur du pape.

VI. Ce prodigieux accroiſſement de puiſſance & de richeſſes commença en occident par le pontife romain, & ſe répandit de-là graduellement ſur les autres évêques & ſur tout l'ordre eccléſiaſtique. Les nations barbares qui embraſſoient l'évangile, regardoient l'évêque de Rome comme le ſucceſſeur de leur grand druide ou archiprêtre, pour qui elles avoient eu un reſpect ſervile & qui approchoit de l'adoration (54): dans cette idée elles furent diſpoſées à lui attribuer les mêmes honneurs & la même autorité (55). Le pape ne ſe fit pas preſſer pour accepter ces auguſtes privileges, il ſe préta de bonne gra-

ce à l'illuſion, & pour la fortifier il alla chercher dans l'hiſtoire ancienne, & ce qui eſt encore plus étonnant dans la révélation elle-même, les titres de cette nouvelle dignité; tout parut bon à des hommes ſuperſtitieux qui couroient au devant du joug. Le pontife romain crut alors que tout lui étoit permis, & ſon orgueil croiſſant ſans ceſſe avec la docilité des peuples, il oſa porter juſques dans les affaires civiles & politiques ce ton d'autorité & de deſpotiſme, inconnu à l'égliſe primitive & ſi fatal aux ſiecles ſuivans. Entre tous les maux que produiſit cette revolution, on doit compter l'opinion monſtrueuſe que toute perſonne excommuniée par le pape ou par quelque évêque, étoit déchue non-ſeulement de tous ſes droits de citoyen, mais encore de ceux de l'humanité. Cette affreuſe doctrine, qui plus que toute autre augmenta la puiſſance papale, & qui enfanta tant de guerres, de maſſacres & de revoltes, les chrétiens ou plutôt le clergé l'emprunterent, malheureuſement pour l'Europe, des ſuperſtitions payennes (56).

Qui augmente ſon autorité en favoriſant Pepin.

VII. Nous trouvons dans l'hiſtoire de France un exemple étonnant du pouvoir dont le pape étoit alors revêtu. Pepin, maire du palais ſous Childeric III. & qui ſous ce nom étoit lui même ſouverain, non content de cette autorité, aſpira au titre & aux honneurs de la royauté, & forma le projet de détroner ſon maitre. Dans ce deſſein il aſſembla en l'an 751. les Etats du royaume, qui, quoique dévoués à ſes intérêts, voulurent cependant avant toutes choſes conſulter le pape, pour

SIEC. VIII. II. PART.

ſavoir ſon avis là deſſus. En conſéquence Pepin envoya à Zacharie, alors évêque de Rome, des ambaſſadeurs, qui lui demanderent ſi par la loi divine il n'eſt pas permis à un peuple plein de courage & d'honneur, de détrôner un roi puſillanime, incapable de s'acquitter des devoirs de la royauté, & de mettre à ſa place quelque autre perſonne plus digne de commander, & qui a déja rendu de grands ſervices à l'Etat. Les circonſtances où ſe trouvoit alors Zacharie, & le beſoin preſſant qu'il avoit du ſecours de Pepin pour ſe défendre contre les Grecs & les Lombards, firent que ſa réponſe fut telle qu'on la ſouhaitoit; & dès que l'oracle de Rome eut parlé & que ſa déciſion fut connue en France, Childeric fut détrôné & Pepin ſon ſujet monta ſur le trône ſans la moindre oppoſition. Laiſſons aux partiſans de l'autorité papale le ſoin de défendre comme ils pourront, une déciſion auſſi contraire (57) aux préceptes de J. C. & de l'évangile; quant à nous, nous devons ſavoir ſans doute à quoi nous en tenir: cette déciſion fut ſolemnellement confirmée par le ſucceſſeur de Zacharie. Etienne II. qui revint en France en 754, demander du ſecours contre les Lombards, & dégager Pepin du ſerment de fidélité qu'il avoit prêté à Childeric, mais qu'il avoit déja violé en 751, & afin de rendre auſſi inviolable que poſſible le droit de cet uſurpateur à la couronne, Etienne l'oignit & le couronna avec ſa femme & ſes deux fils, pour la ſeconde fois (58).

VIII. Cette complaiſance de l'évêque de Rome fut une ſource abondante de richeſſes & d'autorité pour l'égliſe & pour ſes miniſtres. Lorſque cette partie de l'Italie qui étoit encore ſoumiſe aux empereurs Grecs, fut en proye aux ſéditions cauſées par les édits impériaux (59) contre le culte des images, les rois Lombards employerent pour terminer ces différends, la négociation & les armes; mais ils ne travaillerent que pour eux, & non pour l'empereur Grec; car peu-à-peu ils s'emparerent en Italie des provinces gouvernées par l'exarque de Ravenne. Un de ces rois Lombards porta même ſes vues plus loin: enflé de ſes conquêtes, il médita celle de Rome & de ſon territoire, & même il forma l'ambitieux projet de ſoumettre toute l'Italie à ſa domination. Etienne II. effrayé s'adreſſa à ſon grand défenſeur Pepin, & lui repréſenta en implorant ſon aſſiſtance, l'état déplorable dans lequel il ſe trouvoit. Le monarque françois ſe fit un devoir d'épouſer ſa querelle, traverſa les Alpes en 754, avec une nombreuſe armée, & après avoir défait Aſtolphe, l'obligea par un traité à céder au ſiege de Rome l'exarchat de Ravenne, la Pentapole, toutes les villes, châteaux & terres, dont il s'étoit emparé dans le duché de Rome: mais peu de tems après le prince Lombard rompit ſans ſcrupule cet engagement forcé de ſa part, & en l'an 755. aſſiégea Rome pour la ſeconde fois. Pepin repaſſa en Italie, & l'obligea de nouveau à demander la paix & à exécuter le traité qu'il avoit ſi témérairement violé. Les

SIEC. VIII. II. PART.

Avantages que le ſiege de Rome a retirés de l'attachement des évêques de cette ville, aux intérêts des rois de France.

SIEC. VIII. II. PART.

Lombards abandonnerent donc l'exarchat (60) & la Pentapole au pape & à ſes ſucceſſeurs, qui de cette maniere furent au rang des princes temporels.

Conceſſion de Charlemagne, en faveur du ſiege de Rome.

IX. Après la mort de Pepin, Dideric, roi des Lombards, qui s'étoit emparé du territoire accordé au ſiege de Rome par le monarque François, attaqua de nouveau le patrimoine de S. Pierre. Dans cette extrêmité, Adrien, alors pape, eut recours à Charles, fils de Pepin, qui dans la ſuite fut appellé Charlemagne, à cauſe de ſes grandes actions. Ce prince dont le génie actif & entreprenant le portoit à ſaiſir toutes les occaſions d'étendre ſes conquêtes, & qui, autant par politique que par ſuperſtition, affectoit un grand reſpect pour le ſiege de Rome, n'héſita pas de prendre le parti du pontife allarmé; il paſſa les Alpes en l'an 774, avec une armée formidable, renverſa l'empire des Lombards, qui avoit ſubſiſté plus de deux cents ans en Italie; envoya leur roi en exil en France, & ſe fit proclamer lui-même à ſa place. Ces conquêtes offrirent à Charlemagne une occaſion de viſiter Rome; il en profita, & non ſeulement il y confirma toutes les donations faites par ſon pere au ſiege de cette ville, mais encore il en ajouta de nouvelles; il donna pluſieurs villes & provinces qui n'étoient pas compriſes dans les conceſſions de Pepin. Mais quelles étoient ces villes & ces provinces? c'eſt ce qui n'eſt pas aiſé de décider aujourd'hui, faute d'actes authentiques qui pourroient ſeuls nous éclairer là deſſus (61).

X. Par ce trait de généroſité, quoiqu'en apparence fort imprudent & peu conforme aux regles d'une ſaine politique, Charlemagne s'ouvrit un chemin a l'empire d'occident & à la ſouveraineté ſur Rome & ſur ſon territoire, qui ſembloit lui aſſurer cet empire (62). Il y avoit ſans doute long-tems qu'il méditoit ce projet formé vraiſemblablement déja par ſon pere; mais les circonſtances ne lui avoient pas encore permis de l'exécuter; il attendoit une occaſion favorable: elle ſe préſenta en l'an 800, lors qu'après la mort de Leon III. & le meurtre de ſon fils Conſtantin, l'impie Irene monta ſur le trône. Charles ſaiſit avec empreſſement cette heureuſe conjoncture; il partit pour Rome où il fut reçu avec toutes les démonſtrations de joye par le pape (*a*) qui entroit dans dans ſes vues, & qui engagea le peuple flatté par des idées d'indépendance & de pouvoir électif, à choiſir Charlemagne pour empereur d'occident, & à le proclamer en cette qualité (63).

La nature & l'étendue de la juriſdiction du pape.

XI. Il paroît qu'à ſon élévation à l'empire d'occident & au gouvernement de Rome, Charles s'étoit réſervé la ſouveraineté ſur cette capitale & ſur ſon territoire, avec tous les droits qui en ſont inaliénables, en accordant cependant au ſiege de Rome une certaine juriſdiction ſubordonnée (64). Il n'eſt pas douteux que le pontife ambitieux ne lui fit enviſager cette conceſſion comme quelque choſe de ſacré & d'une obligation indiſ-

(*a*) Leon III.

SIEC. VIII. II. PART.

penſable pour lui, & il eſt bien vraiſemblable qu'il ne manqua pas de lui produire quantité de faux titres pour juſtifier ſon droit à cette autorité civile & temporelle; il n'oublia pas ſans doute de lui dire que Conſtantin ſon illuſtre prédéceſſeur, lorſqu'il transféra le ſiege de l'empire à Conſtantinople, avoit abandonné Rome & ſon territoire, appellé communément le duché de Rome, à l'égliſe de cette ville & à ſon évêque, ſans autre réſerve que celle de la ſouveraineté pour l'empereur. On ſe fit un devoir de faire comprendre à Charles, qu'il ne pouvoit pas s'écarter d'un exemple auſſi ſacré, ſans s'expoſer à la colere divine & à celle de S. Pierre, le fondateur & le protecteur de l'égliſe de Rome (65).

Les empereurs Grecs répriment l'ambition du pape, & diminuent ſes revenus.

XII. Tandis que les papes ſe voyoient élevés au plus haut degré de pouvoir & d'opulence, par les événemens que nous venons de rapporter, ils reçurent un échec bien humiliant, enſuite de la querelle qu'ils eurent à ſoutenir avec les empereurs Grecs. Leon l'Iſaurien, & ſon fils Conſtantin Copronyme, irrités du zele de Grégoire II. & de Grégoire III. pour le culte des images, non-ſeulement confiſquerent les biens & les terres que l'égliſe de Rome poſſédoit en Sicile, dans la Calabre & dans la Pouille, mais encore détacherent de ſa juriſdiction les évêques de ces pays-là, & les provinces de l'Illyrie, pour les ſoumettre à l'autorité ſpirituelle de l'évêque de Conſtantinople; & les empereurs Grecs furent ſi fermes dans la réſolution d'abbaiſſer les papes, que ni prieres, ni mena-

ces ne purent les engager à reſtituer cette riche portion du patrimoine de S. Pierre à ſes anciens poſſeſſeurs (65). Telle fut la principale cauſe de ces affreuſes diſputes entre l'évêque de Rome & celui de Conſtantinople, qui dans le ſiecle ſuivant, diviſerent l'égliſe grecque & l'égliſe latine, & furent ſi fatales aux progrès du chriſtianiſme. Ces malheureuſes diviſions qui d'ailleurs ne manquoient pas d'alimens pour les entretenir, furent encore augmentées par la controverſe qui dans ce ſiecle s'éleva ſur la *proceſſion du ſaint Eſprit*, & dont nous parlerons en ſon lieu; mais il eſt plus que probable que cette controverſe auroit bientôt pris fin, ſi les eſprits n'avoient pas été échauffés de part & d'autre, par des diſputes antérieures, excitées par l'ambition & l'avarice, & pouſſées de part & d'autre au delà de toutes les bornes de la bienſéance & de la modération.

La diſcipline monaſtique tombe en decadence.

XIII. La diſcipline monaſtique étoit alors fort relâchée tant en orient qu'en occident, comme il paroît par les témoignages réunis des écrivains de ce ſiecle. Il n'y eut que les moines ſeuls, qui vivoient dans les deſerts de l'Egypte, de la Syrie & de la Méſopotamie, au milieu des plus grandes auſtérités & loin de tout commerce avec les hommes, qui furent exempts de la contagion générale; mais le mérite d'avoir conſervé leur ancienne diſcipline fut malheureuſement contrebalancé par leur fanatiſme inſenſé, & par leur ignorance & leur ſuperſtition groſſieres. Pour ce qui eſt des moines qui demeuroient près des villes, ils en troubloient ſouvent la tran-

SIEC. VIII. II. PART.

quillité par les ſéditions qu'ils excitoient parmi le peuple, de maniere qu'il fallut les contenir par des loix ſéveres, émanées de Conſtantin Copronyme & d'autres empereurs. La plupart des moines occidentaux ſuivoient la régle de S. Benoit, quoique par-tout il y eût auſſi des couvens qui en ſuivoient de différentes (*a*): mais à meſure qu'ils voyoient leurs richeſſes s'accroître, ils ſecouoient le joug de toute régle, & ne prenoient des loix que de leur intempérance, de leur goût pour le plaiſir, & de leur pareſſe (67). Charlemagne tâcha par pluſieurs édits d'arrêter ce mal dans ſa naiſſance; mais il y travailla avec peu de ſuccès (68).

Origine de l'ordre des chanoines.

XIV. Cette dépravation générale des moines en occident, donna lieu à un nouvel ordre d'eccléſiaſtiques, qui tint en quelque maniere le milieu entre les réguliers & les ſéculiers. Ce que ces eccléſiaſtiques avoient de commun avec les moines, c'eſt qu'ils demeuroient & mangeoient enſemble, & qu'ils s'aſſembloient à certaines heures pour célébrer le ſervice divin: mais d'ailleurs ils ne faiſoient pas les mêmes vœux que les moines, & quant à leurs fonctions particulieres, on leur aſſignoit certaines égliſes que l'on confioit à leur direction paſtorale, & où ils devoient ſur-tout remplir les devoirs de leur miniſtere. On appella d'abord ces nouveaux religieux, *fratres dominici*, & bientôt après

(*a*) Voyez Mabillon, *Præfat. ad acta SS. ord. Benedict.* ſæc. I. pag. 24. & ſæc. IV. part. I. pag. 26.

chanoines (*a*). L'opinion commune en attribue ſans fondement l'inſtitution à Chrodegangus, évêque de Metz (69); car quoiqu'avant ce tems-là, il y eût déja en Italie, en Afrique & dans d'autres provinces, des eccléſiaſtiques qui vivoient à la maniere des chanoines (70), cependant Chrodegangus qui, vers le milieu de ce ſiecle, ſoumit à cette régle le clergé de Metz, non-ſeulement ajoûta à leurs uſages celui de chanter des hymnes & des antiennes, & ſelon toute apparence pluſieurs autres cérémonies, mais encore engagea par ſon exemple les Francs, les Italiens & les Germains, à favoriſer les chanoines & à leur ériger des monaſteres dans leur pays.

L'autorité des papes ſubordonnée à celle des empereurs.

XV. Les empereurs & les rois, tant en orient qu'en occident, avoient l'autorité ſouveraine ſur l'égliſe & ſur tout ce qu'elle poſſédoit: à cet égard, le droit des empereurs Grecs n'a jamais été conteſté, & c'eſt en vain que les partiſans des papes voudroient le diſputer aux monarques Latins; quiconque examinera cette queſtion attentivement ne ſauroit être de leur avis (*b*). Les auteurs catholiques romains les plus éclairés & les plus véridiques, n'en diſconviennent pas. Dans un concile compoſé d'évêques, & aſſemblé à Rome, Adrien I. conféra à Char-

(*a*) Voyez Le Beuf, *Mémoires ſur l'hiſtoire d'Auxerre*, tom. I. p. 174. édit. de Paris, *in*-4°. 1743.

(*b*) Pour ſavoir au juſte quels étoient les droits des empereurs Grecs en matiere de religion, voyez Le Quien, *Oriens chriſtianus*, tom. I. p. 136.

SIEC. VIII. II. PART.

lemagne & à ſes ſucceſſeurs le droit d'élire l'évêque de Rome (71), & quoique ni Charlemagne, ni ſon fils Louis n'ayent voulu exercer ce droit dans toute ſon étendue, en nommant le pontife à chaque vacance; cependant ils ſe ſont toujours réſervés la liberté d'approuver & de confirmer celui que le peuple & le clergé de Rome avoient élu, & même la conſécration d'un pape n'étoit pas légitime ſi les ambaſſadeurs de l'empereur n'y avoient pas aſſiſté (*a*). Les évêques de Rome obéiſſoient en tout aux empereurs dont ils recevoient les ordres, comme des loix ſacrées pour eux (*b*). Les rois de France nommoient des juges qu'ils appelloient *envoyés*, qui devoient veiller ſur la vie & les mœurs tant du haut que du bas clergé, prendre connoiſſance de leurs querelles, les terminer, faire des réglemens ſur le culte public, & punir les eccléſiaſtiques quand ils étoient coupables, tout comme les autres citoyens (*c*): toutes les égliſes & tous les monaſteres devoient payer au tréſor public un tribut proportionné à leurs terres & à leurs revenus, à moins qu'ils n'en fuſſent

(*a*) Voyez Mabillon, *Comm. in ordinem Romanum muſei italici*, tom. II. p. 113. Muratori, *Droit de l'égliſe ſur l'état eccléſiaſtique*, p. 87.

(*b*) Baluze a démontré cela fort au long dans ſa *Præfat. ad capitularia regum Francorum*, §. 21.

(*c*) Voyez Muratori, *Antiq. italic. medii ævi*, tom. I. diſſ. IX. p. 470. Franc. de Roye, *de Miſſis Dominicis*, cap. X. p. 44. cap. VIII. p. 118. 134. 168. 195.

Renfermée dans des bornes étroites.

particulierement exemptés par leur ſouverain (*a*).

XVI. Il eſt vrai que les empereurs Latins ne ſe chargerent pas proprement de l'adminiſtration de l'égliſe, ni ne prirent à eux la connoiſſance ou la déciſion des controverſes purement de religion, ils convinrent que ces queſtions appartenoient au pape & aux conciles eccléſiaſtiques (*b*); & à cet égard la puiſſance du pape étoit encore fort bornée, il ne pouvoit rien décider de bien important par lui-même; pour cela il falloit qu'il aſſemblât un concile. Quand il s'agiſſoit de terminer quelque controverſe d'une maniere abſolue & irrévocable, & même quand dans les provinces il s'élevoit quelque diſpute de religion, on n'attendoit pas ſon jugement pour prononcer; on aſſembloit les conciles provinciaux où les évêques opinoient avec la plus grande liberté, & quelquefois d'une maniere entierement oppoſée à ce qu'ils ſavoient être le ſentiment du pape. Ce qui ſe paſſa dans les conciles des Francs & des Germains, pour terminer la fameuſe controverſe ſur le culte des images, le prouve ſuf-

(*a*) Voyez Muratori, *Antiq. ital. medii ævi*, tom. I. diſſ. XVII. p. 926. voyez auſſi la collection de diverſes pieces publiées à l'occaſion de la diſpute entre Louis XV. & ſon clergé, rélativement aux immunités des eccléſiaſtiques: ces pieces ont été imprimées à la Haye en 1751. en 7 volumes *in*-8°. ſous ce titre, *Ecrits pour & contre les immunités prétendues par le clergé de France.*

(*b*) Voyez la diſſertation de Charlemagne, *de Imaginibus*, lib. I. cap. iv. p. 48. édit. Heumanni.

SIEC. VIII. II. PART.

fiſamment. Outre cela, il faut remarquer que le droit de convoquer des conciles & d'y préſider n'appartenoit qu'aux empereurs & aux princes dans les Etats de qui on les aſſembloit, & aucun decret n'avoit force de loi, qu'autant qu'il étoit approuvé & confirmé par le ſouverain (*a*). C'eſt ainſi que la puiſſance ſpirituelle du pape étoit reſſerrée dans de juſtes bornes par les princes de ce tems-là. Mais les pontifes ambitieux, impatiens de ſécouer le joug de la puiſſance civile & de celle des empereurs en particulier, ne négligerent aucune occaſion, ni aucun moyen pour parvenir à leur but; ils formerent même des projets qui paroiſſoient moins dictés par l'ambition que par la folie, car ils voulurent dominer non-ſeulement ſur l'égliſe, mais ſur les rois eux-mêmes, & ils n'aſpirerent pas moins qu'à l'empire du monde entier. Ces prétentions, quelque abſurdes qu'elles fuſſent, furent ſuivies des plus vigoureux efforts: les troubles du ſiecle ſuivant contribuerent encore beaucoup à les accréditer.

Ecrivains orientaux.

XVII. Si nous examinons les écrivains de ce ſiecle, nous en trouverons bien peu qui ſe ſoyent fait un nom par leurs talens ou par leur ſavoir. Voici parmi les Grecs ceux qui méritent le plus d'attention.

Germain, évêque de Conſtantinople; il doit

(*a*) Tout cela a été bien démontré & amplement éclairci par Baluze, dans ſa preface des *Capitularia* ou *loix des rois de France*: voyez auſſi J. Baſnage, *Hiſtoire de l'Egliſe*, tom. I. p. 270.

la

la plus grande partie de sa célébrité à son zele ardent pour le culte des images (*a*).

Cosme, évêque de Jérusalem; il s'acquit une certaine réputation par son talent pour la poésie lyrique, qu'il consacra au service de la religion en composant des hymnes pour les dévotions publiques & particulieres des fideles.

George Syncelle & Théophane; ils ne sont pas les écrivains les moins distingués de l'histoire byzantine; mais à tous égards, ils sont fort au dessous des anciens historiens, tant Grecs que Latins.

Jean Damascene, il a surpassé tous ses contemporains grecs & orientaux; c'étoit un homme de génie & éloquent, qui dans un grand nombre de savans écrits expliqua la philosophie péripatéticienne, & les points essentiels de la doctrine chrétienne. Il faut cependant convenir qu'il ternit un peu sa gloire par une superstition grossiere & par son attachement excessif aux anciens peres; défaut dominant de ce tems-là, sans compter qu'il suivit la mauvaise méthode d'expliquer les dogmes de l'évangile, conformément à la philosophie d'Aristote (*b*).

XVIII. On doit mettre au premier rang des écrivains Latins Charlemagne, dont l'a- Et occidentaux.

(*a*) Voyez Richard Simon, *Critique de la biblioth. ecclésiast.* de M. Dupin, tom. I. p. 270.

(*b*) Bayle, *Dictionn.* tom. II. p. 950. & l'*Histoire des ouvrages* de Jean Damascène, publiée dans l'édition de ses *œuvres*, par Le Quien, & écrite par Leon Allatius.

SIEC. VIII. II. PART.

mour pour les lettres relevoit en lui l'éclat de ſa couronne. On attribue à ce prince les loix connues ſous le nom de *capitulaires*, pluſieurs épitres, & un livre ſur les images; mais il eſt très-vraiſemblable que la plus grande partie de ces ouvrages n'eſt pas de lui (*a*).

Après ce ſavant prince, nous pouvons placer à juſte titre Bede, ſurnommé le Vénérable, à cauſe de ſes grandes vertus (*b*); Alcuin (*c*) le précepteur de Charlemagne, & Paulin d'Aquilée (*d*); ils ſe diſtinguerent tous par leurs travaux littéraires & par leur zele pour l'avancement des ſciences; ils en traiterent les différentes branches alors connues, d'une maniere à nous faire comprendre que ce fut le malheur des tems plutôt que le défaut de talens, qui les empêcha de parvenir à un plus haut degré de perfection. Ajoutons à tous ces auteurs Boniface dont nous

(*a*) Voyez Jo. A. Fabricius, *Biblioth. medii ævi, Lat.* tom. I. p. 936. *Hiſtoire littér. de la France*, tom. IV. p. 378.

(*b*) Voyez les *Acta ſanctor.* April. pag. 866. *Gen. Dictionary*, art. *Bede*. Muratori a publié dans ſes *Antiq. italic. medii ævi*, tom. III. pag. 825, une liſte des ouvrages du vénérable Bede, compoſée par Bede lui-même.

(*c*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 295. *Gen. Dictionary*, article *Alcuin*. Catelinot, qui a découvert le traité d'Alcuin, *de Proceſſione ſpiritus S.* qui n'avoit jamais été publié, prépare une édition de tous les ouvrages de ce ſavant. Voyez *Hiſt. littér. de la France*, tom. VIII. *præf.* p. 10.

(*d*) Voyez *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 286. *Acta ſanctor.* tom. I. *Januar.* p. 713.

avons déja parlé ; Eginard, l'auteur de la vie de Charlemagne & de quelques autres ouvrages ; Paul Diacre, célebre par ſon hiſtoire des Lombards, par ſon livre d'homélies & par ſes œuvres mêlées ; Ambroiſe Authpert qui a écrit un commentaire ſur l'apocalypſe, & Théodulphe, évêque d'Orléans. Ce ſont là tous les écrivains de ce ſiecle un peu eſtimés par leurs productions littéraires, tant ſacrées que profanes.

CHAPITRE III.

De la doctrine de l'égliſe chrétienne dans ce ſiecle.

La doctrine chrétienne malheureuſement corrompue.

I. IL eſt vrai que juſqu'alors les dogmes fondamentaux de la religion chrétienne, avoient été reſpectés & conſervés par les Grecs & les Latins dans leurs ouvrages de théologie, comme il paroît par le diſcours de Jean Damaſcene, ſur la *foi orthodoxe*, & par la confeſſion de foi dreſſée par Charlemagne (*a*) : mais la ſemence de la vérité

(*a*) Voyez le traité de ce prince, *ſur les images*, liv. III. p. 259. édit. Heumanni : entre les ouvrages des auteurs Grecs, on peut conſulter la *Confeſſion de foi* de Syncelle, publiée par Montfaucon, dans ſa *Biblioth. Coisliniana*, p. 90 ; & entre ceux des Latins, l'*Expoſition de la principale doctrine de la religion chrétienne*, compoſée par Benoit, abbé d'Aniane, & publiée par Baluze, dans ſes *Miſcellanea*, tom. V. pag. 56. comme auſſi le *Symbole* de Leon, publié dans le même ouvrage, tom. VII. p. 18.

SIEC. VIII. II. PART.

étoit étouffée par un nombre infini d'erreurs monſtrueuſes. Le culte des images & tant d'autres inventions ſuperſtitieuſes avoient fait diſparoître la ſimplicité du ſervice public, & le défiguroient; le feu de la charité chrétienne s'éteignoit de plus en plus au milieu des diviſions qu'occaſionnoit dans l'égliſe le progrès de ces mêmes ſuperſtitions. Tout le monde reconnoiſſoit l'efficace des mérites du Sauveur, & cependant chaque docteur travailloit d'une maniere ou d'une autre à affoiblir cette perſuaſion dans les eſprits des chrétiens, en enſeignant qu'on pouvoit appaiſer la juſtice divine par des mortifications volontaires, par des dons répandus avec profuſion ſur l'égliſe, & par ſa confiance au mérite des ſaints. On ne finiroit pas ſi on vouloit rapporter en détail toutes les abſurdités qu'on imagina pour flatter les paſſions de la multitude & augmenter aux dépends de la raiſon & de la religion, les richeſſes d'un clergé licentieux & plein d'ambition.

La piété à la mode dans ce ſiecle.

II. La piété à la mode dans ce ſiecle & dans quelques ſuivans, conſiſtoit à bâtir ou à embellir des égliſes & des chapelles, à dôter des monaſteres, à aller à la quête des reliques, & à leur témoigner une vénération ridicule, à tâcher de ſe procurer l'interceſſion des ſaints par de riches préſens, à faire des pélérinages aux lieux ſaints, & ſur-tout dans la Paleſtine, & à s'acquitter d'un grand nombre d'autres devoirs uniquement inventés par l'ignorance & la ſuperſtition. Tous les chrétiens de quelque ordre & de quelque rang qu'ils fuſſent, les gens de bien tout com-

me les pécheurs ſcandaleux, montroient un zele égal pour ces ſaintes miſeres qui devoient procurer aux uns l'expiation des plus grands crimes, & aux autres une vie douce & une mort heureuſe. La religion pure de Jeſus, ſi on en excepte un petit nombre de vérités contenues dans le ſymbole, étoit totalement inconnue dans ce ſiecle, non-ſeulement au peuple, mais même à ceux qui occupoient les premieres places dans l'égliſe, & cette ignorance entrainoit la plus grande dépravation des mœurs. Tous les ordres des chrétiens donnoient tête baiſſée & ſans aucun ſcrupule dans toutes ſortes de vices & de déſordres, dans la ferme eſpérance que par l'interceſſion des ſaints & le crédit des prêtres, ils obtiendroient facilement la remiſſion de leurs péchés quelque énormes qu'ils fuſſent. Tel eſt le tableau des mœurs du huitieme ſiecle; les hiſtoriens de ce tems-là ſont unanimes là deſſus.

La théologie exégétique ou interprétative.

III. Les Grecs étoient perſuadés qu'il ne manquoit rien à la maniere dont les anciens commentateurs avoient expliqué l'écriture ſainte; en conſéquence ils s'imaginerent de rendre un grand ſervice à ceux qui étudioient la théologie, en extraiſant ſans goût & ſans jugement les remarques de ces grands hommes, & en les compilant enſemble. Le commentaire de Jean Damaſcene ſur les épitres de S. Paul, tiré des écrits de Chryſoſtome, ſuffit pour nous prouver le peu de diſcernement qui en général regnoit dans ces froides compilations.

On peut diviſer les interprètes latins en

SIEC. VIII. II. PART.

deux claſſes, ſelon le genre de leurs ouvrages ; dans la premiere nous plaçons ceux qui, à l'exemple des Grecs, ne firent que raſſembler en un corps les explications des anciens : Bede s'eſt diſtingué dans cette claſſe par ſon explication des épitres de S. Paul, tirée des écrits d'Auguſtin & de quelques autres auteurs (*a*). Dans la ſeconde nous comprenons ceux qui faiſoient uſage de leur propre jugement pour découvrir le ſens de l'écriture ſainte, & qui par-là même n'en étoient que plus eſtimables ; tels furent Alcuin, Ambroiſe, Authpert, les commentateurs de l'apocalypſe & Bede lui même qui appartient en effet à l'une & à l'autre de ces claſſes. Convenons cependant que tous ces commentateurs péchoient eſſentiellement contre les regles de la ſaine critique ; ils négligeoient totalement le ſens littéral des mots, pour courir après un ſens myſtique & caché, qu'ils diviſoient, pour me ſervir de leur jargon barbare, en allégorique, anagogique & tropologique (*b*), & ainſi donnoient pour le vrai ſens des écrivains ſacrés, ce qui n'étoit que le fruit de leur imagination, & de leurs inventions hardies. Nous en avons pluſieurs exemples dans le commentaire d'Alcuin ſur S. Jean,

(*a*) Pour ce qui regarde les commentaires de Bede, voyez Rich. Simon, *Critique de la bibliotheque eccléſiaſtique de M. Dupin*, tom. I. p. 280. voyez auſſi Bede, *Explicatio Geneſeos ex patribus*, dans Martene, *Theſaur. anecdot.* tom. V. p. 111. 116, 140. & ſon *Explication d'Habacuc*, ibid. p. 295.

(*a*) Voyez Charlemagne, *de imaginibus*, lib. I. p. 138.

dans les explications allégoriques des livres de Samuel par Bede, & dans le livre de Charlemagne ſur les images; on y trouve quantité de paſſages de l'écriture ſainte expliqués conformément au goût de ce tems-là (*a*).

Le zele de Charlemagne pour l'étude de l'Ecriture-ſainte.

IV. La vénération de Charlemagne pour l'écriture ſainte, fut portée au point qu'il ſe perſuada que ce livre ſacré renfermoit les principes de tous les arts & de toutes les ſciences (*b*); opinion qu'il avoit ſans doute priſe de bonne heure dans les leçons d'Alcuin ſon précepteur, & de quelques autres théologiens qui fréquentoient ſa cour (*c*). Delà, le zele avec lequel il encouragea les ſavans à s'appliquer à l'étude & à l'explication de l'écriture-ſainte: nous avons encore de lui pluſieurs loix ſur ce ſujet, & qui ſont tout autant de monumens de ſon deſir extrême d'avancer les intérêts du chriſtianiſme (*d*); & de peur que les fautes qui ſe trouvoient dans la traduction latine de l'écriture, ne fuſſent un obſtable à ſes deſſeins, il employa Alcuin à la corriger; & l'on dit que dans les dernieres année de ſa vie il paſſoit lui-même, une grande partie de ſon tems à cet ouvrage (*e*). C'eſt auſſi à ſes ordres &

(*a*) Id. lib. I. p. 84. 91. 123. 127. 131. 133. 136. 138. 145. 160. 164. 165.

(*b*) Id. lib. I. p. 231. 236.

(*c*) Jo. Frickius, *de canone ſcripturæ ſacræ*, p. 184.

(*d*) Baronius, *Annal. ad A. DCCLXXVIII. N. XXVII.* Jo. A. Fabricius, *Biblioth. Lat. medii ævi*, tom. I. p. 950. Jac. Uſſerius, *de ſacris & ſcripturis vernacul.* p. 110.

(*e*) Jo. A. Fabricius, *Biblioth. Lat. medii ævi*,

SIEC. VIII. II. PART.

aux encouragemens qu'il donna pour cela, que quelques auteurs attribuent la premiere traduction allemande des livres ſacrés; mais d'autres en font honneur à Louis ſon fils & ſon ſucceſſeur, ſurnommé le *Débonnaire.*

Il manque ſon but par imprudence.

V. Il n'eſt pas douteux que le zele actif de Charlemagne, ne contribuât beaucoup à donner de l'émulation aux ſavans & à réveiller en quelque façon de leur léthargie, un grand nombre d'eccléſiaſtiques pareſſeux & ignorans: mais nous ne pouvons nous empêcher de remarquer que ce prince établit certains uſages ou en confirma d'autres qui avoient une tendance directement contraire à ſes vues. Il autoriſa la coutume de ne lire & de n'expliquer au peuple dans les aſſemblées publiques, que quelques morceaux de l'écriture ſainte, & il voulut que la forme du culte public fût par-tout la même (72). Perſuadé auſſi qu'il y avoit peu d'eccléſiaſtiques en état d'expliquer convenablement ces portions de l'écriture ſainte, diſtinguées dans le rituel par les noms d'épitre ou d'évangile, il ordonna à Paul Diacre & à Alcuin d'extraire des anciens docteurs de l'égliſe, ſur ces épitres & ſur ces évangiles, des homélies que des prêtres incapables d'en compoſer eux-mêmes, pourroient apprendre par cœur & reciter au peuple; cela donna lieu à cette fameuſe collection de Charlemagne, connue ſous le titre *d'Homiliarium* (*a*), &

tom. I. p. 950. Uſſerius, *de ſacris & ſcripturis vernacul.* p. 110.

(*a*) Voyez pour ce qui regarde ce livre des homelies, Seelen, *Selecta litteraria*, p. 252.

qui ayant fait naître pluſieurs compoſitions de ce genre, auxquelles par un principe de piété, divers particuliers s'attacherent, contribua beaucoup à nourrir la pareſſe & l'indolence des eccléſiaſtiques (73). Le zele de ce grand prince alla encore plus loin; il fit écrire les vies des ſaints dans un volume d'une médiocre grandeur, dont on répandit des copies dans ſes Etats, afin que le peuple peu inſtruit pût avoir dans les exemples des morts, des modeles de vertu qu'il ne trouvoit plus chez les vivans. On ne ſauroit douter que tous ces projets n'aient été conçus & exécutés avec les meilleures intentions, & que même ſuivant l'état des choſes dans ce tems là, ils n'aient été à beaucoup d'égards utiles & néceſſaires; mais auſſi il faut convenir que contre l'intention de Charlemagne, ils encouragerent beaucoup les prêtres dans leur honteuſe négligence de l'étude de l'écriture ſainte; car la plupart ne s'attachoient qu'à connoître ces portions de l'écriture-ſainte, qu'il falloit lire & expliquer au peuple, ſans jamais ſe mettre en peine des autres; & au lieu de compoſer eux-mêmes leurs homélies, ils ſe contentoient de celles qui avoient été publiées par autorité ſouveraine, & ainſi leurs talens reſterent ſans culture & ſans exercice.

Etat de la théologie didactique.

VI. Perſonne parmi les Latins ne pouſſa l'étude de la théologie, au point d'en pouvoir donner un ſyſtême complet & lié. Il ſeroit ridicule de ranger dans cette claſſe les différens traités ſur la nature & la perſonne de Jeſus-Chriſt, deſtinés à refuter les

SIEC. VIII. II. PART.

erreurs de Felix (74) & d'Elipand, ou celles qui ſe répandoient alors ſur la *proceſſion* du ſaint Eſprit (75),& ſur quelques autres points de doctrine. En effet, on ne voit dans ces traités ni préciſion, ni méthode; & il s'en faut bien qu'ils ſoient tels qu'ils devroient être pour former un corps complet de théologie. Ceux qui s'occupoient de cette ſcience, ne faiſoient que raſſembler les opinions des peres, par leſquels on entendoit les théologiens des ſix premiers ſiecles de l'égliſe, & leur reſpect pour eux alloit ſi loin qu'ils les regardoient comme infaillibles, & leurs écrits comme les bornes de la raiſon & des connoiſſances humaines, au deſſus deſquelles, il ne falloit pas ſeulement penſer à s'élever. Les Irlandois connus dans ce ſiecle ſous le nom *d'Ecoſſois*, furent les ſeuls qui ne voulurent point avilir leur raiſon en la ſoumettant implicitement à l'autorité; naturellement ſubtils & pénétrans, ils firent ſervir leur philoſophie,quelque imparfaite qu'elle fût alors, à éclaircir les vérités les plus ſalutaires, & à les mettre dans un certain ordre; méthode abhorrée de toutes les autres nations (76).

Les Grecs ne furent pas auſſi deſtitués que les Latins, de théologiens ſyſtématiques: Jean Damaſcene compoſa un corps complet & méthodique de doctrine chrétienne, ſous le titre de *quatre livres ſur la foi orthodoxe.* Cet ouvrage réunit les deux eſpeces de théologie que les Latins appelloient *ſcholaſtique* & *didactique*, & l'auteur non-ſeulement y développe les dogmes du chriſtianiſme, & les ſou-

tient par des raiſonnemens ſubtils & profonds, mais auſſi les confirme par l'autorité des anciens docteurs. Cet ouvrage fut reçu des Grecs avec les plus grands éloges, & ſi fort admiré, qu'à la fin on le prit pour l'unique regle de la foi. Cependant pluſieurs perſonnes accuſent ſon auteur d'avoir plus conſulté les conjectures de la raiſon humaine & celles des anciens docteurs, que les déciſions infaillibles des oracles ſacrés, & par là même de s'être écarté de la ſource de toute bonne théologie, & des principes eſſentiels ſur leſquels cette ſcience doit être fondée (*a*). A cet ouvrage de Damaſcene dont nous venons de parler, nous pouvons ajoûter ſes *parallelles ſacrés*, dans leſquels il a ramaſſé avec beaucoup de ſoin & d'habileté les opinions des anciens docteurs ſur les différens points de la religion chrétienne ; nous devons donc regarder cet écrivain, comme le Thomas & le Lombard des Grecs.

Ecrivains de morale.

VIII. Aucun écrivain de morale de ce ſiecle n'eſſaya d'en donner un ſyſtème complet. Jean, ſurnommé *Carpathe*, auteur Grec, compoſa quelques diſcours *d'exhortations*, dans leſquels on remarque à peine quelques étincelles de goût & de jugement. Parmi les ordres monaſtiques, on ne faiſoit cas que du ton enthouſiaſte des myſtiques & de la doctrine de Denis l'Aréopagyte leur prétendu chef, dont les écrits ſuppoſés furent commen-

(*a*) Jo. Henr. Hottinger. *Bibliothecar. quadripart.* lib. III. cap. ij. §. 2. p. 372. Mart. Chemnitius, *de uſu & utilitate locor. commun.*

SIEC. VIII. II. PART.

tés & expliqués par Jean Darien, qui s'y prêta par complaiſance pour les moines entichés de ce mauvais goût (*a*). Les Latins bornoient leur morale à quelques devoirs généraux, qui ſembloient ſe rapporter à l'extérieur plutôt qu'à l'intérieur; leurs préceptes & la maniere de les développer, ſe reſſentoient auſſi beaucoup de la philoſophie péripatéticienne, comme il paroît par certains traités de Bede & par celui d'Alcuin, ſur la vertu & ſur le vice (*b*): mais afin que le peuple pût être porté au bien par la voix puiſſante de l'exemple, Bede, Marcellin, Florus, Alcuin & Ambroiſe compoſerent des vies de ſaints pour lui ſervir de modeles.

Controverſes.

VIII. Dans ce ſiecle, il y eut peu de controverſes ſur des points importans, & à peine y en eut-il une où l'on fît voir quelque jugement & quelque habileté. La plûpart des Grecs étoient abſorbés par leur diſpute ſur les images, dans laquelle il ne régnoit ni préciſion ni clarté. Pendant ce tems-là, les Latins n'étoient occupés qu'à réfuter & à tâcher d'extirper la doctrine d'Elipand, ſur la perſonne de Jeſus-Chriſt. Dans un traité abrégé, mais intéreſſant & utile, Jean Damaſcene mit au jour les erreurs de toutes les ſectes, il attaqua auſſi avec chaleur les manichéens & les neſtoriens, il alla même juſqu'à combattre les Saraſins; nous

(*a*) Jo. Sim. Aſſeman. *Biblioth. orient. Vatican.* tom. II. p. 129.

(*b*) Ce traité ſe trouve dans les ouvrages d'Alcuin, publiés par Quercetan, tom. II. p. 1218.

trouvons dans ſes écrits des traits de ſubtilité & de génie, mais peu de cette clarté & de cette ſimplicité qui font le principal mérite d'un controverſiſte. On laiſſa les Juifs tranquilles, les chrétiens ayant aſſez à faire à ſe diſputer entr'eux : cependant Anaſtaſe, abbé du monaſtere de S. Euthyme, dans la Paleſtine, fit quelques efforts pour les convertir.

Origine de la diſpute ſur les images.

IX. De toutes les controverſes qui agiterent l'égliſe dans ce ſiecle, aucune n'eut des ſuites plus fâcheuſes que celle qui s'éleva en Grece ſur le culte des images, & qui delà paſſa en orient & en occident. La premiere étincelle de ce feu qui faillit à détruire & l'Etat & l'égliſe, avoit déja paru ſous le regne de Philippique Bardanes, devenu empereur vers le commencement de ce ſiecle. En 712, & du conſentement de Jean, patriarche de Conſtantinople, ce prince fit arracher un tableau qui repréſentoit le ſixieme concile général, parce que c'étoit dans ce concile que les monothélites dont l'empereur avoit pris le parti avec beaucoup de chaleur, avoient été condamnés. Bardanes ne s'en tint pas là, il envoya inceſſamment à Rome un ordre pour enlever des égliſes & des autres lieux conſacrés au ſervice divin, toutes les repréſentations de cette eſpece. Cette démarche ne réuſſit pas : le pape Conſtantin, non ſeulement proteſta contre cet ordre, mais il témoigna le peu de cas qu'il en faiſoit par la réſiſtance la plus ouverte : il fit placer dans le porche de l'égliſe de S. Pierre, ſix tableaux repréſentans les

SIEC. VIII. II. PART.

ſix conciles généraux, & pour comble d'orgueil & de révolte, il aſſembla à Rome un concile dans lequel il fit condamner l'empereur lui-même, comme apoſtat. Au reſte, ces premiers tumultes finirent l'année ſuivante par une révolution qui priva Bardanes du trône & de l'empire (*a*).

Ses progrès ſous Leon l'Iſaurien.

X. Mais cette diſpute redoubla de fureur ſous Leon l'Iſaurien, prince ferme & intrépide, & ces ſeconds troubles furent violens & durables. Léon ne pouvant ſupporter plus long-tems l'attachement exceſſif des Grecs au culte ſuperſtitieux des images, ni les railleries piquantes des Juifs & des Sarafins, à cette occaſion prit le parti d'extirper tout d'un coup par les remedes les plus violens, un mal qui faiſoit tous les jours plus de progrès. Dans ce deſſein il publia en l'an 726, un édit par lequel non-ſeulement il interdit le culte des images, mais il ordonna de les ôter des égliſes, n'exceptant que celle de la crucifixion du Sauveur (77). Il eſt certain que l'empereur ſuivit en cela l'impulſion de ſon caractere vif & décidé, plutôt que les loix de la prudence, qui ne veut pas que l'on attaque par des moyens trop violens, des préjugés déja trop enracinés, & qui aime mieux les miner & les affoiblir ſourdement & par degrés. Auſſi l'édit de l'empereur pro-

(*a*) Voyez Fred. Spanheim, *Hiſtoria imaginum reſtituta*, publiée dans le ſecond volume de ſes ouvrages, & imprimée auſſi à part; l'hiſtoire de cette controverſe par Maimbourg, elle eſt pleine d'inventions abſurdes & malicieuſes. Muratori, *Annali d'Italia*, tom. IV. p. 221.

duiſit-il l'effet qu'on devoit en attendre, dans l'eſprit d'une nation enthouſiaſte & ſuperſtitieuſe à l'excès; il ſe forma dans les isles de l'Archipel une guerre civile, qui ravagea une partie de l'Aſie, & s'étendit enſuite en Italie. Le peuple en partie par ſon ignorance, & ſur-tout par les inſinuations des prêtres & des moines qui avoient trouvé le ſecret de faire du culte des images une ſource abondante de richeſſes pour eux & pour l'égliſe, le peuple regarda l'empereur comme un apoſtat, & en conſéquence ſe crut dégagé du ſerment de fidélité & de tous les devoirs qui engagent des ſujets envers leur prince légitime.

Diſputes entre les iconolatres & les iconoclaſtes.

XI. Les papes Grégoire II. & Grégoire III. furent à la tête des ſéditieux & des mécontents en Italie, ſur le refus de l'empereur de revoquer ſon édit. Le premier n'héſita pas d'excommunier ce prince, & de le déclarer indigne du nom de chrétien. Cette ſentence ne fut pas plutôt rendue publique, que les Romains & d'autres provinces d'Italie toujours ſoumiſes à l'empereur Grec, ſe ſouleverent contre lui, prirent les armes, & violant leur ſerment de fidélité, maſſacrerent ou chaſſerent les officiers du prince. Léon irrité de ces procédés, réſolut de châtier les Italiens rebelles & en particulier l'orgueilleux pontife; mais il ne put y réuſſir, & doublement irrité d'avoir manqué ſon coup, il ſe tourna avec plus de fureur en l'an 730, contre les images & leurs partiſans; car dans un concile aſſemblé à Conſtantinople, il dépoſa Germain, évêque de

SIEC. VIII. II. PART.

cette ville, grand défenſeur des images, & mit à ſa place Anaſtaſe ; il fit brûler publiquement toutes les images, & infligea divers châtimens à ceux qui étoient attachés à leur culte. Il en réſulta deux factions violentes, acharnées l'une contre l'autre & qui remplirent le monde chrétien de crimes & d'aſſaſſinats, ſans parler des invectives odieuſes par leſquelles elles ſe déchiroient réciproquement. On appella iconolatres ceux qui tenoient pour le culte des images, & iconoclaſtes ou iconomaques, ceux qui s'y oppoſoient & qui croyoient que rien n'étoit plus digne du zele de tout bon chrétien, que de détruire ces tableaux & ces ſtatues qui, ſelon eux, étoient les occaſions & les objets d'une groſſiere idolâtrie. Leurs noms indiquent leur maniere de penſer, & le parti qu'ils avoient embraſſé. Grégoire III. ſucceſſeur de Grégoire II. non-ſeulement imita le zele exceſſif de ſon prédéceſſeur pour le culte des images, mais encore le ſurpaſſa ; & quoique, vû l'éloignement où nous ſommes de ces tems-là, nous ne ſoyons pas bien informés de tout ce qui ſe paſſa à cette occaſion, cependant nous ſavons certainement que ce furent ces deux papes qui, par leur attachement inconſidéré au parti des iconolatres, firent que les provinces d'Italie ſe détacherent de l'empire grec (78).

Leurs progrès ſous Conſtantin Copronyme.

XII. Conſtantin, à qui par dériſion les iconolatres donnerent le nom de *Copronyme* (79), ſuccéda à ſon pere Léon, & animé du même zele que lui, il fit tous ſes efforts pour détruire le culte des images, malgré les papes

pes & les moines, qui de leur côté faiſoient tout leur poſſible pour le ſoutenir : mais dans la maniere dont il s'y prit pour cela, il montra plus de prudence & de modération que Leon ; car connoiſſant le reſpect des Grecs pour les conciles généraux dont ils regardoient les déciſions comme ſouveraines en matiere de religion, il en aſſembla un à Conſtantinople en 754, compoſé des évêques d'orient, à qui la queſtion ſur le culte des images fut propoſée, pour en délibérer murement, & la décider avec ſageſſe, ſous la protection du ſouverain. Ce concile que les Grecs regardent comme le ſeptieme général, prononça, ſelon la coutume ordinaire de ce tems-là, en faveur de l'opinion de l'empereur, & condamna hautement le culte des images (80). Mais cela ne fut pas capable d'arreter le torrent de la ſuperſtition ; pluſieurs perſonnes reſterent attachées à leur ancienne maniere de penſer ; les moines en particulier, s'oppoſerent de toutes leurs forces, aux ſages decrets de ce concile, & firent tout ce qu'ils purent pour ſoulever le peuple & exciter des ſéditions dans l'Etat. Mais Conſtantin juſtement indigné contr'eux, en punit pluſieurs exemplairement, & par de nouvelles loix, mit un frein à leur violence & à leurs mauvaiſes pratiques. Leon IV. qui, après la mort de ſon pere Conſtantin, fut déclaré empereur en 775, ſuivit les ſentimens de ſon pere & de ſon ayeul, & continua de prendre les meſures qu'il crut les plus efficaces pour l'extirpation de l'idolâtrie. Mais ayant remarqué que

SIEC. VIII. II. PART. Sous Irene.

les voies de douceur ne ſuffiroient pas, il eut recours à la force & aux loix pénales.

XIII. Une coupe empoiſonnée que fit préſenter à Leon IV. une épouſe perfide, le priva de la vie en l'an 780, & fit triompher la cauſe des images. Irene, après avoir cauſé la mort de ſon mari, tint les rênes de l'empire, pendant la minorité de ſon fils Conſtantin ; & pour affermir d'autant mieux ſon autorité, elle s'unit en 786 avec Adrien, évêque de Rome, & convoqua à Nicée en Bithynie, un concile connu ſous le nom de ſecond concile de Nicée, dans lequel on caſſa les édits impériaux contre la nouvelle idolâtrie, on annulla les décrets du concile de Conſtantinople, on rétablit le culte des images & de la croix, l'on dénonça des châtimens ſéveres contre quiconque ſoutiendroit que l'on ne doit d'hommages religieux qu'à Dieu. Il eſt impoſſible de rien imaginer de plus ridicule & de plus pitoyable que les argumens ſur leſquels les évêques de ce ſynode fonderent leurs déciſions (*a*), cependant elles furent reçues avec un reſpect religieux par les Romains, & les Grecs mirent au rang des traitres & des parricides, tous ceux qui ne voulurent pas s'y ſoumettre. Ce n'eſt pas ici le lieu de parler en détail des autres attentats d'Irene & de ſa fin tragique & méritée ; chaſſée du trône par

(*a*) Mart. Chemnitius, *Examen concilii Tridentini*, part. IV. loc. ij. cap. v. p. 52. Lenfant, *Préſervatif contre la réunion avec le ſiege de Rome*, part. III. lett. xvij. p. 446.

Nicephore, elle fut reléguée dans l'isle de Metelin, où elle finit miſérablement ſes jours.

Le concile de Francfort.

XIV. La plûpart des Latins, comme les Anglois, les Germains & les Gaulois, paroiſſoient tenir un milieu dans cette violente diſpute, entre les deux partis. Ils étoient dans l'idée qu'on pouvoit légitimement avoir des images, meme dans les temples; mais ils croyoient qu'il étoit fort injurieux à la Divinité de les adorer (*a*). Tels furent en particulier les ſentimens de Charlemagne qui ſe ſignala dans cette controverſe, & qui de l'avis des évêques François, ennemis du ſecond concile de Nicée, ordonna à quelques théologiens ſavans & judicieux, de compoſer ſur le culte des images, les quatre livres qu'il envoya en 790, au pape Adrien, dans la vue de l'engager à ſe retracter de l'approbation qu'il avoit donnée à ce concile. Dans ces quatre livres, on refuta avec beaucoup de feu & de ſolidité les raiſons alléguées par les évêques de Nicée, en faveur des images (81). Mais Adrien qui ne vouloit pas même reconnoitre l'empereur pour ſon ſouverain, compoſa une réponſe à cet ouvrage; mais, ni ſes argumens, ni ſon autorité ne furent capables d'ébranler Charlemagne, qui en 794, aſſembla à Francfort ſur le Mein, un concile de 300 évêques, qui confirmerent la doctrine des quatre li-

(*a*) On peut voir dans Spelman, *ad Concilia magnæ Britanniæ*, l'averſion des Anglois pour le culte des images.

SIEC. VIII. II. PART.

vres, & condamnerent unanimément le culte des images (*a*). Concluons delà que dans ce ſiecle, les Latins ne croyoient pas qu'il y eût rien d'illicite ni d'impie, à s'écarter des ſentimens du pape & même à l'accuſer d'erreur.

Controverſe ſur la proceſſion du S. Eſprit.

XV. Pendant que cette controverſe ſur le culte des images étoit à ſon plus haut période, il s'en éleva une autre entre les Grecs & les Latins, ſur la proceſſion du S. Eſprit. Les premiers ſoutenoient qu'il ne procédoit que du Pere; les ſeconds au contraire diſoient, qu'il procédoit & du Pere & du Fils. L'origine de cette controverſe eſt enveloppée de beaucoup d'obſcurités; cependant il eſt certain que la queſtion qui en étoit l'objet, fut agitée en 767, en préſence des ambaſſadeurs de l'empereur dans le concile de Gentilli près de Paris (*b*): d'où nous pouvons conjecturer avec beaucoup de vraiſemblance, que cette diſpute avoit pris naiſſance en Grece, dans le tems que l'on ſe querelloit avec le plus de chaleur ſur le culte des images. Les Latins qui vouloient que le S. Eſprit procédât & du Pere & du Fils, alléguoient en leur faveur le ſymbole de Conſtantinople, que les Eſpa-

(*a*) Mabillon parle de cet événement avec une candeur qui n'eſt pas moins ſurprenante que louable, dans ſa *Præf. ad ſæcul. IV. actor. SS. ord. Bened.* part. v. voyez auſſi Jo. Georg. Dorcheus, *ad Concilium Francofordienſe Argentor.* 1649. *in*-4°.

(*b*) Voyez le Cointe, *Annales eccleſ. Francorum*, tom. v. p. 698.

gnols & les François avoient ſucceſſivement falſifié, ſans que l'on ſache à quelle occaſion, en y ajoutant ces mots, *& du Fils*, dans cette partie qui parle du Saint-Eſprit. Mais de leur côté, les Grecs ſe plaignoient amérement de cette interpolation manifeſte & criminelle dans un ſymbole qui ſervoit de regle de foi à l'égliſe univerſelle, & ils qualifioient cet attentat d'audacieux & de ſacrilege; ainſi la diſpute changeant d'objet, paſſa de la choſe même aux paroles interpolées dont on vient de parler (82). Elle fut pouſſée avec plus de vivacité dans le ſiecle ſuivant, & fournit un nouvel aliment aux diſſentions qui partageoient déja les égliſes d'orient & d'occident (*a*).

(*a*) Voyez Pithou, *Hiſt. controv. de proceſſione Spiritus S.* à la fin de ſon *Codex Eccleſ. Roman.* p. 335. Le Quien, *Oriens Chriſtian.* tom. III. p. 354. Ger. J. Voſſius, *de tribus Symbolis*, diſſ. III. p. 65. & ſur-tout, Jo. Georg. Walchius, *Hiſtor. controv. de proceſſione Spiritus S.* publiée *in*-8°. à Iena en 1751.

CHAPITRE IV.

Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.

SIEC. VIII II. PART.

Les cérémonies ſe multiplient.

I. LA religion de ce ſiecle conſiſtoit preſque toute dans un aſſemblage biſarre de rites & de cérémonies: il ne faut donc pas s'étonner qu'on s'appliquât moins à éclairer les hommes & à former leurs cœurs qu'à ſurcharger & orner ſans ceſſe cet extérieur trompeur de dévotion. Par-tout on embelliſſoit, ou pour mieux dire, on défiguroit la ſainte cene que l'on regardoit avec raiſon comme la partie la plus importante du culte divin, d'une multitude de ſottes inutilités qui en détruiſoient la touchante & noble ſimplicité. Nous trouvons auſſi dans ce ſiecle des traces de l'uſage ſuperſtitieux des meſſes privées (83), comme on les appelloit, quoiqu'il ſoit difficile de décider ſi elles furent établies par une loi formelle ou ſeulement par l'uſage & l'autorité de quelques particuliers (*a*). Quoiqu'il en ſoit, cela ſuffit pour nous donner une idée de l'ignorance & de la ſuperſtition de ce ſiecle, ſans qu'il ſoit néceſſaire d'entrer là-deſſus dans de plus grands détails, ni de décrire au long les rites abſurdes par leſquels un clergé politique & intéreſſé continuoit à défigurer la religion chrétienne.

(*a*) Voyez le livre de Charlemagne, *ſur les images*, p. 245. comme auſſi Georg. Calixtus, *de miſſis ſolitariis*, §. 12.

Zele de Charlemagne pour les cérémonies de Rome.

II. Charlemagne paroiſſoit diſpoſé à arrêter ce torrent de ſuperſtitions, qui augmentoit tous les jours; car, ſans parler de ſon zele contre le culte des images, nous avons à cet égard d'autres preuves de ſes intentions, comme par exemple, le ſoin qu'il prit d'empêcher la trop grande multiplication des fêtes, qu'il fixa à un certain nombre; la défenſe de conſacrer par la ſainte aſperſion les cloches des égliſes, & autres loix de cette nature qui lui font beaucoup d'honneur. Mais pluſieurs cauſes concoururent à le faire échouer dans ſes bons deſſeins, entr'autres ſon attachement extrême aux évêques de Rome, grands partiſans des cérémonies, & qui ne ceſſoient de les recommander. Son pere Pepin lui avoit tranſmis cette diſpoſition. Ce prince avoit déja ordonné que dans toutes les égliſes, on adoptât la muſique religieuſe des Romains; & ce fut pour ſe conformer à cet exemple, autant que par complaiſance pour les ſollicitations importunes d'Adrien, que Charlemagne fit tous ſes efforts pour que toutes les égliſes latines ſe réglaſſent ſur celle de Rome, non-ſeulement dans cette partie du ſervice divin dont nous venons de parler, mais encore dans toutes les autres. Cependant pluſieurs égliſes, entre leſquelles celles de Milan & de Corbetté ſe ſignalerent, ne voulurent point ſe conformer, & on ne put les engager ni par la perſuaſion, ni par la force, à changer la forme ordinaire de leur culte.

CHAPITRE V.

Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. VIII. II. PART.

Les anciennes ſectes reprennent vigueur.

I. LEs ariens, les manichéens & les marcionites, quoique ſouvent reprimés par la rigueur des loix & la force des armes, reprirent vigueur en orient, au milieu des troubles qui agitoient continuellement l'empire grec, & le firent un grand nombre de partiſans (84). Les monothélites favoriſés par l'empereur Philippique, & par diverſes perſonnes du premier rang, ſe rétablirent dans pluſieurs endroits. Les neſtoriens & les monophyſites furent heureux & tranquilles ſous la domination des Arabes; ils ne manquerent pas même de moyens pour affoiblir les Grecs, leurs mortels ennemis, & pour répandre par-tout leur doctrine.

Clément & Adalbert.

II. Boniface nous dit que dans l'égliſe qu'il avoit nouvellement fondée en Allemagne, il ſe trouvoit beaucoup de reprouvés qui n'avoient pas une véritable idée de la religion, & ſes amis confirment cette aſſertion; mais le témoignage des uns & des autres eſt très-certainement partial, puiſqu'il eſt démontré que les perſonnes qu'ils accuſent ici d'héréſie, étoient des théologiens François & Irlandois, qui ne vouloient pas ſe ſoumettre à l'égliſe de Rome; ſoumiſſion que Boniface recommandoit par-tout avec tant de zele. Adalbert, Gaulois de naiſſan-

ce, & Clément, natif d'Irlande, furent ceux qui donnerent le plus de peine au légat ambitieux, & qui s'oppoſerent le plus fortement à ſes projets. Le premier ſe fit ſacrer évêque ſans ſon conſentement, & cauſa beaucoup de troubles parmi les Francs orientaux. A la vérité, il paroît avoir eu des opinions erronées & une conduite blâmable : entre les divers reproches qu'on lui fait, on l'accuſe d'avoir forgé (*a*) une lettre adreſſée au genre humain, par J. C. & apportée des cieux, diſoit-il, par l'archange Michel (*b*). Quant à Clément, il a été mal repréſenté par ſes ennemis, qui ont noirci ſa perſonne & ſes ſentimens ; car il paroît clairement par les preuves les plus authentiques, qu'il étoit beaucoup mieux inſtruit de la religion & de ſes vrais principes, que Boniface lui-même ; auſſi pluſieurs perſonnes le regardent comme un confeſſeur qui fut la victime de ſon zele pour la vérité dans ce ſiecle barbare (85). Quoiqu'il en ſoit, Adalbert & Clément furent condamnés, à la ſollicitation de Boniface, par le pape Zacharie, dans un concile aſſemblé à Rome, en 748 (86), & en conſéquence mis en priſon, où vraiſemblablement ils finirent leurs jours.

III. Sur la fin de ce ſiecle, les diſputes de religion furent encore plus terribles & Felix & Elipand.

(*a*) Voyez *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 82.

(*b*) Il y a auſſi une édition de cette lettre, publiée par Etienne Baluze, dans les *Capitularia regum Francor.* tom. II. p. 1396.

SIEC. VIII. II. PART.

cauſerent de plus grands troubles en France, en Eſpagne & en Allemagne; elles furent occaſionnées par Elipand, archevêque de Tolede, qui ſouhaitant de ſavoir en quel ſens Jeſus-Chriſt eſt appellé le Fils de Dieu, propoſa cette queſtion à Felix, évêque d'Urgelle. Celui-ci répondit que J. C. conſidéré dans ſa nature divine, eſt véritablement & eſſentiellement le Fils de Dieu, mais que conſidéré comme homme, il ne l'eſt que nominalement & par adoption. Les deux prélats prêcherent cette doctrine; Elipand, dans diverſes provinces d'Eſpagne, & Felix, dans la Septimanie ou province Narbonnoiſe. Mais de leur côté, le pape Adrien & la plûpart des Latins regarderent cette doctrine comme le neſtorianiſme renouvellé, qui ſembloit diviſer J. C. en deux perſonnes. En conſéquence, Felix fut ſucceſſivement condamné par les conciles de Narbonne, de Ratisbonne, de Francfort ſur le Mein & de Rome, & enfin obligé par celui d'Aix-la-Chapelle, de ſe rétracter & de changer d'opinion (87): mais ce changement fut plutôt apparent que réel; ruſe ordinaire des théologiens qui veulent temporiſer; car Felix conſerva ſes ſentimens juſqu'à ſa mort (88). Pour Elipand, il fut tranquille en Eſpagne ſous la domination des Saraſins, loin des foudres des conciles & à l'abri de la perſécution dont après tout l'unique effet eſt de forcer les hérétiques à devenir hypocrites ou martyrs. Pluſieurs perſonnes ſont dans l'idée que les diſciples qu'on appelloit *adoptiens*, s'écartoient moins qu'on ne le croit

communément de la doctrine généralement reçue parmi les chrétiens, & que la différence étoit plutôt dans les mots que dans les choſes (*a*). Mais comme les adoptiens, ainſi que leur chef, s'exprimoient d'une maniere ſinguliere & quelquefois contradictoire, ils fournirent des raiſons plauſibles de les accuſer de neſtorianiſme.

(*a*) J. Georg. Dorcheus, *Collat. ad Concilium Francofurt.* p. 101. Werenfelds, *de Logomachiis eruditor.* p. 459. opp. Jac. Baſnage, *Præf. ad Etherium*, in Henr. Caniſii *Lection. antiquis*, tom. II. part. j. pag. 284. George Calixtus, *Singul. diſſ.*

NEUVIEME SIECLE.

I. PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. IX. I. PART. Converſion des Suédois, des Danois & des Cimbres.

I. LE regne de Charlemagne avoit été très-favorable au chriſtianiſme : ce grand prince avoit pendant toute ſa vie travaillé avec le plus grand zele à la converſion des Huns, des Friſons, des Saxons & des autres nations barbares ; mais il ternit la gloire de ſes plus beaux exploits & de ſes conquêtes ſpirituelles, par l'inhumanité des moyens de converſion qu'il mit en œuvre. Son fils, ſurnommé mal-à-propos le Débonnaire, hérita des défauts de ſon pere, & non de ſes vertus ; il l'égala dans ſes cruautés, & n'eut aucune de ſes grandes qualités. Il ſe préſenta ſous ſon regne une occaſion bien favorable de propager l'Evangile chez les na-

tions du nord & particulierement chez les Suédois & les Danois. Un petit roi du Jutland, nommé *Herald-Klack*, chaſſé de ſon royaume en l'an 826, par Regner Lodbrock, vint ſe jetter aux pieds de l'empereur, & implorer ſon ſecours : Louis lui accorda ſa demande & lui promit ſa protection, ſous la condition qu'il embraſſeroit le chriſtianiſme & qu'il permettroit qu'on le prêchât dans ſon pays. Le prince exilé conſentit à tout; il fut baptiſé à Mayence en l'an 826 avec ſon pere, & retourna chez lui, accompagné de deux célebres théologiens, Anſgar ou Anchaire, & Authbert. Le premier étoit moine de Corbie en Weſtphalie, & le ſecond du monaſtere du même nom, en France. Ces deux zélés miſſionnaires annoncerent pendant deux ans & avec beaucoup de ſuccès, l'Evangile dans la Cimbrie & dans le Jutland.

Travaux d'Anſgar, & ſon avancement.

II. Le ſavant & pieux Authbert étant mort, Anſgar ſon aſſocié fit en 828, un voyage en Suede où ſon miniſtere fut très-fructueux, & à ſon retour en Allemagne, Louis le Débonnaire lui prodigua les titres eccléſiaſtiques les plus honorables, il le créa archevêque de la nouvelle égliſe d'Hambourg, & en général de tout le nord, & dans la ſuite en 844, il y ajouta la ſurintendance de l'égliſe de Brême. Mais les revenus attachés à tous ces emplois, quelques honorables qu'ils fuſſent, étoient fort peu conſidérables, tandis que les peines & les dangers auxquels ils expoſoient le pieux prélat l'étoient beaucoup. Anſgar fit de fréquens voyages chez

SIEC. IX. I. PART.

les Danois, les Cimbres & les Suédois, dans la vue de fonder de nouvelles égliſes ou d'affermir celles qu'il avoit déja formées. C'eſt dans ces pénibles & dangereuſes entrepriſes qu'il paſſa ſa vie, & il termina ſa glorieuſe carriere en 865 (89).

Converſion des Bulgares, des Bohémiens & des Moraviens.

III. Vers le milieu de ce ſiecle, les Moeſiens (90), les Bulgares, & après eux les habitans de la Moravie & de la Bohême, furent convertis au chriſtianiſme par Méthodius & Cyrille, deux moines grecs, que l'impératrice Théodora avoit envoyés pour éclairer ces peuples idolâtres (*a*). Charlemagne & ſes miſſionnaires avoient autrefois tenté les mêmes converſions (*b*), mais avec ſi peu de ſuccès, que les foibles idées de chriſtianiſme que ces peuples avoient alors reçues, étoient entierement effacées. Les inſtructions des docteurs grecs produiſirent un effet plus heureux & plus permanent; mais comme ils établirent parmi ces nations le culte reçu chez eux (*c*), il devint dans la ſuite le ſujet des plus vives diſputes, lorſque les papes entreprirent avec leur hauteur & leur violence ordinaires, quoique ſans beaucoup de ſuccès, de réduire tous ces peuples ſous la juriſdiction de l'égliſe latine.

(*a*) Jo. George Stredowsky, *Sacra Moraviæ Hiſtoria*, lib. II. cap. ij. p. 94. comparé avec Pierre Kohli, *Introd. in Hiſt. & rem litter. Slavorum*, p. 124.

(*b*) Id. lib. I. cap. ix. p. 55.

(*c*) Lenfant, *Hiſtoire de la guerre des Huſſites*, liv. I. chap. j. p. 2.

SIEC. IX. I. PART. Des Sclavons & des Ruſſes.

IV. Sous le regne de Baſile le Macédonien, qui monta ſur le trône des Grecs en l'an 867, les Sclavons, les Arentains & certaines provinces de la Dalmatie, envoyerent une ambaſſade ſolemnelle à Conſtantinople, pour y déclarer leur réſolution de ſe ſoumettre à l'empire grec & d'embraſſer le chriſtianiſme. Cette propoſition fut reçue avec autant de joie que d'admiration, & on y répondit d'une maniere convenable; on montra pour la converſion de ces peuples qui paroiſſoient ſi bien diſpoſés, tout le zele auquel on devoit s'attendre dans une pareille occaſion; on leur envoya un nombre ſuffiſant de docteurs grecs, pour les inſtruire & les baptiſer (91). Ce fut ſous le même empereur que les Ruſſes, peuple belliqueux, ſe convertirent, mais non de la même maniere, ni par des motifs auſſi louables. Après avoir fait un traité de paix avec l'empereur, on les gagna par des préſents & par des promeſſes, & non-ſeulement ils reçurent des miniſtres pour les inſtruire, mais même un archevêque que le patriarche Ignace leur envoya pour achever leur converſion, & fonder ſolidement leur égliſe (*a*). Tels furent les commencemens du chriſtianiſme, chez ces peuples qui habitoient l'Ukraine,

(*a*) Conſtantin Porphyrogenete, *Vita Baſilii Macedonis*, §. 96. p. 157. *Corp. Byzant.* Voyez auſſi *Narratio de Rhutenorum converſione*, publiée en grec & en latin, par Bandurius, dans ſon *Imperium orientale, notæ ad Porphyrogenetam, de adminiſtrando imperio*, p. 62. tom. II.

SIEC. IX. I. PART.

& qui, peu avant leur converſion, avoient équippé une formidable flotte, avec laquelle ils firent voile de Kiovie à Conſtantinople, & répandirent dans tout l'empire la terreur & la conſternation (92).

De quelle nature furent ces converſions.

V. Il eſt à-propos de remarquer, touchant ces converſions, qu'elles furent entrepriſes par de meilleurs principes que celles des ſiecles précédens, & conduites d'une maniere plus conforme à la raiſon & à la religion. Les miniſtres envoyés pour inſtruire ces nations barbares, ne mirent pas en uſage, comme pluſieurs de leurs prédéceſſeurs dans la même carriere, la terreur des loix pénales, & tant d'autres moyens injuſtes dont on ne s'étoit que trop ſervi autrefois. En fondant des égliſes ſur les ruines de l'idolâtrie, ils ne ſe propoſerent pas uniquement la grandeur du pape & les intérêts du clergé; des motifs plus nobles les animerent, ils s'occuperent réellement du bonheur du genre humain, & tâcherent de propager l'Evangile par le moyen d'une perſuaſion éclairée & d'une vie exemplaire. Il faut cependant convenir que la doctrine qu'ils prêchoient, étoit bien éloignée de la pureté de l'Evangile; elle étoit mêlée, au contraire, de beaucoup de rites & de ſuperſtitions abſurdes. Il eſt encore certain que malgré les ſoins de leurs guides ſpirituels, ces nations nouvellement converties conſerverent bien des traces de leur ancienne religion. Il paroit auſſi, que ces pieux miſſionnaires avoient beaucoup d'indulgence pour leurs nouveaux diſciples, dont ils n'exigeoient ſouvent qu'une

ne ſimple profeſſion extérieure. Il ſeroit cependant injuſte de les accuſer de négligence & de prévarication, puiſqu'il peut avoir été néceſſaire pour attirer ces peuples ſauvages au chriſtianiſme, de ſe prêter un peu à leurs préjugés, & de tolérer ce que dans d'autres tems on auroit hautement condamné.

CHAPITRE II.

Des événemens malheureux pour l'égliſe, dans ce ſiecle.

I. LEs Saraſins n'avoient ceſſé d'étendre leurs uſurpations avec un ſuccès étonnant: maîtres de l'Aſie, à peu de provinces près; ils avoient pouſſé leurs conquêtes juſqu'aux extrêmités de l'Inde, & ſoumis la plus grande partie de l'Afrique. L'Europe même étoit entamée, déja l'Eſpagne & la Sardaigne avoient ſubi leur joug: mais ce ſiecle leur vit faire de nouveaux progrès, car en 827, ils s'emparerent de la fertile Sicile par la trahiſon d'Euphémius, & vers la fin du ſiecle, les Saraſins d'Aſie ſe rendirent maîtres de pluſieurs villes de la Calabre, & répandirent la terreur de leurs armes juſqu'aux portes de Rome, tandis que Crete, Corſe & les isles adjacentes étoient ou conquiſes par leurs armes ou déſolées par leurs incurſions. Il eſt aiſé de comprendre que la proſpérité de cette nation ennemie du nom chrétien & avide de ſang & de butin, dut nuire par-tout

Progrès des Saraſins vers l'empire univerſel.

SIEC. IX. I. PART.

aux progrès de l'Evangile & à la tranquillité de l'égliſe. En orient ſur-tout, un grand nombre de familles chrétiennes embraſſerent la religion de ces conquérans, afin de pouvoir jouir tranquillement de leurs biens. Pluſieurs à la vérité ſe refuſerent à cette complaiſance criminelle, & braverent la perſécution avec une religieuſe magnanimité; mais ces dernieres tomberent avec le tems dans la plus triſte ſituation; non-ſeulement elles furent dépouillées de leurs biens & de tous les avantages de cette vie, mais elles furent expoſées au danger plus grand encore de perdre les eſpérances, même de cette religion à laquelle elles avoient tout ſacrifié, puiſque dans la profonde ignorance qui devint peu-à-peu leur partage, il ne leur reſta du chriſtianiſme que le nom & quelques cérémonies. Pour ce qui eſt des Saraſins d'Europe & principalement de ceux qui s'établirent en Eſpagne, ils ſe montrerent plus tolérants, & parurent avoir dépouillé preſque toute leur férocité naturelle. Les chrétiens, à parler généralement, furent tranquilles ſous leur domination, & jouirent du libre exercice de leur religion. Il faut cependant convenir que cette douceur des Saraſins fut ſujette à quelques accès paſſagers de cruauté (*a*).

(*a*) Voyez par exemple ce qu'on dit d'Euloge, qui ſouffrit le martyre à Cordoue, dans les *Acta ſanctor. ad d. XI. Martii*, tom. II. p. 88. comme auſſi de Roderick & de Salomon, deux martyrs Eſpagnols de ce ſiecle, ibid. *ad d. XIII. Martii*, p. 238.

SIEC. IX. I. PART.

Les Normands.

II. D'un autre côté, les chrétiens eurent auſſi beaucoup à ſouffrir de l'inſatiable cupidité de ces eſſaims de barbares, qui ſortirent du nord. Les Normands (& ſous ce nom on comprenoit les Danois, les Norwégiens & les Suédois qui habitoient les côtes de la côtes de la mer Baltique,) étoient des peuples accoûtumés au carnage & à la rapine; leurs petits rois ou leurs chefs, qui ne vivoient que de piraterie, avoient déja du tems de Charlemagne, infeſté par leurs flottes, les côtes de la mer d'Allemagne; mais ce prince guerrier & vigilant les avoit repouſſés & contenus. Dans ce ſiecle, ils devinrent plus entreprenans, ils firent de fréquentes irruptions en Allemagne, dans la grande Bretagne, dans la Friſe, dans les Gaules, & par-tout où ils aborderent, ils porterent le fer, le feu & la déſolation. L'impétueuſe fureur de ces barbares ne jetta pas ſeulement la terreur en Eſpagne (93), elle ſe fit ſentir dans le cœur même de l'Italie: en l'an 857, ils pillerent & ſaccagerent de la maniere la plus horrible, la ville de Luna, & environ trois ans après, Piſe & pluſieurs autres villes d'Italie eurent le même ſort (*a*). Les anciennes hiſtoires des Francs ſont remplies des plus affreux détails de leurs cruautés.

Ils forment de nouveaux établiſſemens.

III. Le but de ces barbares ne fut d'abord que de piller; mais dans la ſuite, charmés de la beauté & de la fertilité des pro-

(*a*) Voyez les *Scriptores rerum Italicar.* publiés par Muratori.

SIEC. IX. I. PART.

vinces qu'ils dévaſtoient, ils commencerent à y former des établiſſemens, & les princes d'Europe ne furent pas en état de s'y oppoſer; bien loin delà, en l'an 850, Charles le Chauve fut obligé de céder une partie conſidérable de ſes États à ces puiſſants uſurpateurs (*a*). Peu d'années après, ſous le regne de Charles le Gros, empereur & roi de France, Godofred, fameux chef des Normands, entra avec une armée dans la Friſe, & ne voulut point poſer les armes qu'il ne ſe fût emparé de toute la province (*b*). Cependant les Normands qui s'établiſſoient & vivoient dans le centre du chriſtianiſme, adouciſſoient peu-à-peu leurs mœurs, & ſe dépouilloient inſenſiblement de leur rapacité. Leurs mariages avec les chrétiens contribuerent ſans doute beaucoup à les humaniſer, & les diſpoſerent à abandonner avec plus de facilité les ſuperſtitions groſſieres de leurs ancêtres, pour embraſſer la pure lumiere de l'Evangile. C'eſt ainſi que le fier conquérant de la Friſe ſe fit chrétien, après avoir obtenu en mariage de Charles le Gros, Giſele, fille de Lothaire le Jeune.

(*a*) *Annales incerti autoris, in* Phitoei *Scriptor. Francic.* p. 46.

(*b*) Reginonis Prumienſis, *Annal.* lib. II. f. 60. *in* Piſtorii, *Scriptor. German.*

II. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.

I. L'Empire grec étoit dans des circonſtances bien propres à éteindre tout goût pour les ſciences : cependant les libéralités des empereurs, dont quelques-uns étoient des hommes de goût & de génie, & les ſages précautions que prirent les patriarches de Conſtantinople, entre leſquels Photius doit être mis au premier rang, par ſon érudition, contribuerent à attacher à la capitale un certain nombre de ſavans qui prévinrent la ruine totale des lettres. Auſſi trouvons-nous dans ce tems-là à Conſtantinople diverſes perſonnes qui brillerent comme orateurs & comme prêtres ; d'autres qui, dans leurs écrits contre les Latins, montrerent beaucoup de logique, de ſavoir & d'habileté dans la diſpute ; d'autres enfin qui écrivirent l'hiſtoire fidelement & avec goût. La controverſe, ſur-tout avec les Latins, lorſqu'elle fut plus animée, excita une

SIEC. IX. II. PART.

grande émulation; elle réveilla les eſprits, & les porta à acquérir de nouvelles connoiſſances, & à ſe former à un genre de compoſition abondante & ornée de toutes les graces du ſtyle & de l'imagination. C'eſt ainſi que l'on ranima des talens prêts à périr dans l'indolence & la pareſſe.

De la philoſophie.

II. Nous apprenons de Zonare que dans ce ſiecle, la philoſophie fut long-tems négligée; mais elle reprit faveur avec toutes les ſciences en général, ſous Théophile & ſon fils Michel III. La renaiſſance des lettres & du goût fut principalement (*a*) l'ouvrage de Bardas, déclaré Céſar, prince foible, il eſt vrai, & peu lettré, mais ami zélé de Photius le Grand, protecteur des ſciences, par les conſeils de qui il ſe laiſſa ſans doute diriger. A la tête de tous ces ſavans occupés à cultiver les lettres, Bardas plaça Léon ſurnommé *le Sage*, homme d'une érudition profonde & peu commune, & qui enſuite devint évêque de Theſſalonique. Photius expliqua les catégories d'Ariſtote, & Michel Pſellus compoſa une expoſition abrégée des autres ouvrages de ce philoſophe.

Etat des lettres parmi les Arabes.

III. Les Arabes qui, au lieu de cultiver les arts & les ſciences, n'avoient penſé juſqu'alors qu'à étendre leurs conquêtes, furent encouragés dans ce tems-là à s'appliquer aux lettres, par Almamunis, autrement appellé *Abu Gaafar Abdallah*, prince très-zélé pour les ſciences & dont les libéralités en-

(*a*) *Annalium*, tom. II. liv. xvj. p. 126. Tom. X. *Corporis Byzantini*.

vers ceux qui s'y diſtinguerent, furent vraiment royales. Sous les auſpices de cet illuſtre caliphe de Babylone & d'Egypte, qui commença ſon regne environ le tems de la mort de Charlemagne, & mourut en 833, les Arabes firent des progrès rapides & ſurprenans en différens genres de littérature. Il fonda les fameuſes écoles de Bagdat, de Cufa & de Baſora, & établit des colleges en pluſieurs autres villes. Par ſes bienfaits, il attira à ſa cour un grand nombre de perſonnes diſtinguées par leur ſavoir; il fonda des bibliotheques en pluſieurs endroits, & fit traduire à grands frais, en arabe, les meilleurs ouvrages des Grecs. En un mot, il mit en uſage pour l'avancement des lettres, tous les moyens que peut employer un prince riche & généreux, qui protege les ſciences & qui les connoît (*a*). Sous ſon regne, les Arabes commencerent à goûter la littérature grecque & à la répandre inſenſiblement non-ſeulement en Syrie & en Afrique, mais encore en Eſpagne & en Italie. Dès cette époque, ils comptent un grand nombre de philoſophes, de médecins, d'aſtronomes, de mathématiciens, qui, pendant pluſieurs ſiecles, furent l'ornement de leur patrie (*b*), & dont cette nation ſe glorifie

(*a*) Abulpharaius, *Hiſtoria Dynaſtiar.* p. 246. Georg. Elmacin. *Hiſtor. Saracen.* lib. II. p. 139. Barthol. Herbelot, *Biblioth. orient.* article *Mamun.* p. 545.

(*b*) Voyez le traité de Léon Africain, *de Medicis & Philoſophis Arabibus*, publié une ſeconde fois

SIEC. IX. II. PART.

avec raiſon, quoique d'ailleurs nous ne devions pas prendre à la lettre tout ce que les hiſtoriens plus modernes des Saraſins nous racontent du ſavoir prodigieux de ces illuſtres philoſophes.

Dès ce tems-là, les chrétiens d'Europe profiterent beaucoup des lumieres des Arabes, & ils leur dûrent en grande partie tous les progrès qu'ils firent dans les ſciences; car a-peu-près tout ce que l'on enſeigna en Europe de philoſophie, de médecine & d'aſtronomie, fut emprunté de leurs écoles en Eſpagne & en Italie, ou de leurs écrits; en ſorte qu'on peut les regarder à cet égard comme les reſtaurateurs des lettres en Europe.

Etat des ſciences ſous Charlemagne & ſes ſucceſſeurs.

IV. Dans cette partie de l'Europe, ſoumiſe à la domination des Francs, Charlemagne travailla avec une ardeur incroyable à l'avancement des ſciences, de maniere que ſi ſes ſucceſſeurs avoient imité ſon exemple, & ſuivi le plan qu'il leur avoit tracé, dans peu l'empire auroit ſecoué le joug de l'ignorance & de la barbarie. Il eſt vrai que ce grand prince laiſſa dans ſa famille un certain deſir de s'illuſtrer comme lui, qui porta quelques-uns de ſes deſcendans à marcher ſur ſes traces, & à travailler avec zele pour la république des lettres. Louis le Débonnaire forma & exécuta divers projets très-utiles aux arts & aux ſciences (*a*), & ſon fils,

dans le douzieme volume de ſa *Bibliotheca græca*, p. 259.

(*a*) Voyez *Hiſtoire littér. de la France*, tom. IV. p. 583.

Charles le Chauve, le ſurpaſſa encore à cet égard, par les diſtinctions flatteuſes dont il honoroit les ſavans ; moyens ſi ſûrs d'exciter leur émulation : il les attiroit de toutes parts & prenoit un plaiſir ſingulier à s'entretenir avec eux. Il multiplia & embellit tous les ſéminaires conſacrés à l'étude des ſciences, & il protégea d'une maniere particuliere l'école aulique dont nous avons parlé, qui fut érigée dans le ſeptieme ſiecle pour l'éducation de la famille royale & de la premiere nobleſſe (*a*). Son frere Lothaire tâcha de ranimer en Italie les reſtes mourants des ſciences, & de les faire ſortir de cet état de langueur & de dépériſſement, dans lequel l'indolence & la corruption du clergé les avoient laiſſé tomber. Dans ce deſſein, il fonda des écoles en l'an 823 (*b*) dans huit principales villes de l'Italie, mais ſans beaucoup de ſuccès, puiſqu'il paroît que pendant le neuvieme ſiecle, ce pays-là fut entierement dépourvu de ſavans (*c*).

En Angleterre, les ſciences furent mieux cultivées ſous les auſpices du roi Alfred qui s'immortaliſa non-ſeulement par les

(*a*) Herman. Conringii, *Antiquit. Academicæ*, p. 320. Cæſ. Eg. du Boulay, *Hiſt. acad. Paris.* tom. I. p. 178. Launoi, *de Scholis Carol. M.* cap. xj.xij. p. 47. *Hiſtoire littéraire de la France*, tom. V. p. 483.

(*b*) Voyez l'édit donné pour cela, parmi les *Capitularia*, dans Muratori, *rerum italicar.* tom. I. part. II. p. 151.

(*c*) Voyez Muratori, *Antiquit. Italic. medii ævi*, tom. III. p. 829.

SIEC. IX. II. PART.

progrès ſurprenans qu'il fit lui-même dans toutes les connoiſſances utiles & agréables(*a*), mais encore par le ſoin qu'il prit de multiplier dans ſon pays les hommes de lettres & de génie, & de rendre aux ſciences ſacrées & profanes la gloire & la conſidération dont elles ſont ſi dignes (94).

Obſtacles aux progrès des lettres.

V. Mais le malheur des tems fit que les efforts de ces princes en faveur des ſciences, n'eurent pas le ſuccès qu'on devoit naturellement en attendre : tout ſembloit les favoriſer ; les protecteurs des lettres étoient eux-mêmes ſavans ; leur autorité étoit reſpectable, & leur généroſité n'avoit point de bornes, & cependant les progrès des ſciences furent très-lents, à cauſe des interruptions fréquentes occaſionnées par les troubles de l'Europe. Les diviſions qui ſurvinrent entre Louis le Débonnaire & ſes fils, & enſuite entre ces derniers eux-mêmes, contribuerent beaucoup à entretenir la barbarie dans l'Empire ; & les incurſions des Normands qui, pendant tout ce ſiecle, ne ceſſoient de ravager l'Europe, furent ſi funeſtes à la culture des arts & des ſciences, que dans la plûpart des provinces de l'Europe, & même en France, il n'y eut qu'un petit nombre de ſavans que l'on pût, à

(*c*) Voyez Ant. Wood, *Hiſtor. & antiquit. academ. Oxonienſ.* lib. I. p. 13. Boulay, *Hiſtor. acad. Pariſ.* tom. I. p. 211. *General Dictionary*, article *Alfred.* Entre les ouvrages ſavans & pieux de ce prince, il traduiſit la *Paſtorale* de Grégoire I. Boëce, *de conſolatione*, & l'*Hiſtoire eccléſiaſtique* de Bede.

juſte titre, appeller de ce nom (*a*). Tout ce qui reſtoit de ſavoir & qui ſe réduiſoit à bien peu de choſe, étoit renfermé dans les monaſteres ou dans les écoles épiſcopales; mais le zele des moines & des prêtres pour l'avancement des ſciences, diminuoit à meſure que leurs richeſſes augmentoient, & leur ignorance croiſſoit avec leurs revenus.

Exemples de quelques ſavans qui fleurirent dans ce ſiecle.

VI. Cependant il faut convenir qu'au milieu des ténebres qui couvroient ce ſiecle, on vit briller quelques ſavans encouragés par les bienfaits de Charlemagne. Nous mettons au premier rang Rabanus Maurus, qui eut une très-grande réputation dans toute l'Allemagne & en France: de toutes parts la jeuneſſe ſe rendoit auprès de lui pour s'inſtruire dans les ſciences & dans les beaux-arts. Il y eut des hiſtoriens dont les noms & les ouvrages ont mérité d'être tranſmis à la poſtérité: tels furent Eginard, Freculphe, Thégan, Haimon, Anaſtaſe, Adon, & quelques autres moines célebres. On compte auſſi quelques poëtes diſtingués, tels que Florus, Walafride Strabon, Berthaire, & ce même Rabanus dont nous venons de parler. Smaragdus & Berthaire brillerent par leur ſavoir en grammaire & dans les langues; Rabanus fut encore célebre dans ce genre, il publia ſur les cauſes & les progrès du langage, un traité ſavant &

(*a*) Servati Lupi, *Epiſtola XXXIV.* p. 69. Conringii, *Antiquit. acad.* p. 322. *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 251.

SIEC. IX. II. PART.

ſubtil, qui lui fit beaucoup d'honneur. Guillaume, Servatus Lupus, abbé de Ferrieres, Scot & d'autres, cultiverent avec beaucoup de ſuccès le grec & l'hébreu. Eginard, Agobard, Hincmar & Servatus Lupus ſe rendirent célebres par leur éloquence qui brilla également dans leurs diſcours & dans leurs écrits (95).

Jean Scot Erigene.

VII. La philoſophie & la logique que l'on enſeignoit alors dans l'Europe, méritent à peine ce nom; elles n'étoient qu'un jargon vuide de ſens: cependant dans pluſieurs endroits, & ſur-tout chez les Irlandois, on trouvoit encore quelques hommes de génie & d'un grand ſavoir, qui pouvoient mériter le titre de philoſophes. Le premier de tous fut Jean Scot Erigene (96), natif d'Irlande, ami intime de Charles le Chauve, qui ſe plaiſoit ſi fort à ſa converſation, qu'il l'admettoit à ſa table. Scot étoit un grand génie, un ſavant du premier ordre, & très-verſé dans les belles-lettres grecques & latines; il enſeignoit dans ſes leçons la philoſophie d'Ariſtote, qu'il étoit très en état d'enſeigner, vû ſa connoiſſance parfaite de la langue grecque; mais comme il avoit l'eſprit trop élevé pour s'en rapporter uniquement à l'autorité d'Ariſtote, il oſa penſer par lui-même, & chercher la vérité ſans autre guide que ſa propre raiſon. Nous avons encore de lui *cinq livres ſur la diviſion de la nature*, ouvrage ſubtil & profond; il y recherche avec beaucoup de ſagacité les principes de toutes choſes, & il y explique allégoriquement les préceptes du chriſtia-

niſme, mais de maniere cependant à faire voir que leur derniere fin eſt l'union de l'ame avec l'Etre ſuprême. Il eſt le premier qui a aſſocié la théologie ſcholaſtique avec la myſtique, & qui les a réduites en un ſeul corps. On l'a auſſi accuſé d'avoir beaucoup de penchant pour l'opinion de ceux qui enviſagent l'union de Dieu avec la nature, comme analogue à celle de l'ame avec le corps; ce qui répond à l'idée de pluſieurs anciens philoſophes qui regardoient Dieu comme étant l'ame du monde: mais on peut dire, & non ſans quelque raiſon, que ce qui a été avancé par Scot, ne différoit pas dans le fond de ce que les Reaux, comme on les appelloit, ſoutinrent dans la ſuite (97); quoiqu'il faille convenir que ſur ce ſujet, cet auteur s'eſt exprimé d'une maniere obſcure & équivoque (98). Ce fameux philoſophe ne forma aucune ſecte particuliere, autant du moins que nous pouvons le ſavoir, & tous ceux qui connoiſſent l'eſprit du ſiecle dans lequel il vivoit, en concluront qu'il joignoit à des lumieres ſupérieures une extrême modeſtie.

Un nommé *Macaire*, Irlandois d'origine, vivoit dans ce tems-là; il apporta en France cette opinion monſtrueuſe qu'Averroës adopta enſuite, qu'une ſeule intelligence ou une ſeule ame faiſoit chez tous les hommes les fonctions intellectuelles & raiſonnables. Cette erreur fut refutée par Ratram, fameux moine de Corbie (*a*). Avant tous

(*a*) Mabillon, *Præfat. ad ſæc.* part. II. *Actor. SS. Benedicti*, §. 156. p. 53.

SIEC. IX. II. PART.

ces auteurs floriſſoit Dungal, auſſi natif d'Irlande, qui quitta ſon pays pour ſe retirer en France dans un monaſtere où il vécut ſous les regnes de Charlemagne & de Louis le Débonnaire; il enſeigna la philoſophie & les mathématiques avec une très-grande réputation (*a*). Héric, moine d'Auxerre, fit auſſi une belle figure dans le monde ſavant de ce ſiecle; c'étoit un homme d'une pénétration peu commune & d'un génie élevé; on prétend qu'à pluſieurs égards il a devancé Deſcartes dans ſa méthode de chercher la vérité (*b*).

(*a*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 493.

(*b*) Le Bœuf, *Mémoires pour l'hiſt. d'Auxerre*, tom. II. p. 481. *Acta Sanctorum*, tom. IV. M. Junii ad d. xxjv. p. 829. & ad d. xxxj. Jul. p. 249. car ce philoſophe a été mis au rang des ſaints.

CHAPITRE II.

Des docteurs & des ministres de l'église, de la forme de son gouvernement pendant ce siecle.

SIEC. IX. II. PART. Corruption du clergé.

I. DANS ce siecle la corruption du clergé fut à son comble ; les plaintes unanimes des écrivains les plus respectables de ce tems-là en font foi (*a*). En orient on ne voyoit que troubles & que séditions, on tramoit les conspirations & les trahisons les plus noires, sans que personne en prît connoissance ; la force décidoit de tout. C'étoit sur-tout dans les élections des patriarches de Constantinople, que l'on remarquoit tous ces désordres ; la faveur de la cour étoit le seul moyen de parvenir à ce poste éminent, & comme rien n'étoit moins assuré ni moins constant que cette faveur, il étoit très-ordinaire de voir un prélat chassé de sa place par un décret impérial, & remplacé par un autre. En occident, les évêques étoient devenus excessivement voluptueux & efféminés ; ils passoient leur vie à la cour, dans le sein de la molleſſe & des plaisirs, ce qui éteignit entierement leur zele & les rendit incapables de s'acquitter des devoirs de leur emploi (*b*). En même tems, le bas

(*a*) Voyez Agobard, *de privilegiis & jure sacerdotii*, §. 13. p. 137. tom. I. opp. édit. de Baluze.

(*b*) On en sera convaincu en consultant Agobard,

SIEC. IX. II. PART.

clergé ſe livrant auſſi à la licence, infectoit de ſes vices le troupeau qu'il auroit dû garder & préſerver de la contagion générale. Dans pluſieurs endroits, l'ignorance des eccléſiaſtiques étoit ſi grande, qu'il y en avoit peu qui ſuſſent lire & écrire, & encore moins qui fuſſent en état de s'énoncer avec quelque clarté & quelque ordre: il arrivoit de-là, que quand ils avoient quelque lettre à écrire ou quelque matiere à traiter, ils étoient obligés d'avoir recours à d'autres, qui paſſoient pour plus habiles, comme il paroit par l'exemple de Servatus Lupus (*a*).

Cauſes de cette corruption.

II. Diverſes circonſtances, ſur-tout en Europe, concoururent à cette corruption générale, dans un ordre de perſonnes deſtinées par leur état, à donner au monde des exemples de piété & de vertu. Entre ces circonſtances, nous pouvons compter principalement les malheurs des tems, les guerres longues & ſanglantes entre Louis le Débonnaire & ſes fils, les incurſions & les conquêtes des barbares, l'ignorance groſſiere & inconcevable de la nobleſſe, & enfin les

à l'ouverture, & en jettant un coup-d'œil ſur les décrets des conciles Latins, pour réprimer les déſordres du clergé. Voyez auſſi Servatus Lupus, *Epiſt. XXXV.* p. 73. 281. & Etienne Baluze, dans les *adnotat.* p. 378.

(*a*) Voyez les ouvrages de Servatus Lupus, *Epiſt. XCVIII. XCIX.* p. 126. 142. 148. & ſa *vie*. Voyez auſſi Rodolphi Bituricenſis, *Capitula ad clerum ſuum, in* Baluzii, *Miſcellaneis*, tom. VI. p. 139. 148.

richeſſes

richeſſes immenſes qui, de tous côtés, vinrent fondre ſur les égliſes & ſur les monaſteres, d'où réſulterent les plus grands abus. Un homme de naiſſance, par exemple, qui, faute de talens ou de courage, ne pouvoit paroitre avec honneur, ni comme miniſtre d'Etat, ni comme militaire, ſe tournoit auſſitôt du côté de l'égliſe où il trouvoit une reſſource aſſurée; il obtenoit les premiers poſtes, & devenoit ainſi pour le bas clergé un exemple contagieux d'ignorance & de vices (*a*). Ceux qui avoient le droit de nommer aux égliſes, ne voulant pas ſoumettre leur conduite à la cenſure des paſteurs éclairés & pieux, choiſiſſoient ordinairement pour les diriger ceux qui en étoient les moins dignes (*b*). Mais ce qui contribua d'une maniere particuliere à la dépravation des eccléſiaſtiques, ſur-tout du premier rang, & à leur faire perdre de vue les devoirs de leur état, ce fut l'obligation de rendre certains ſervices militaires aux princes & aux ſouverains dont ils étoient vaſſaux, à raiſon des terres & châteaux qu'ils tenoient d'eux: ainſi les évêques & les chefs d'ordres, obligés de fournir en tems de guerre un certain nombre de ſoldats & de ſe mettre à leur tête (*c*), jouoient un rôle entierement oppoſé à

(*a*) Hincmar, *Oper. poſterior, contra Godeſchalcum*, cap. XXXVI. tom. I. opp. p. 318. Servatus Lupus, *Epiſt. LXXIX.* p. 120.

(*b*) Agobard, *de privilegiis & jure ſacerdotum*, cap. XI. p. 341. tom. I. opp.

(*c*) Etienne Baluze, *Appendix actor. ad ſervat*, p. 508. Muratori, *Antiq. ital. medii ævi*, tom. II.

SIÈCLE IX. II. PART.

la ſainteté de leur vocation : outre cela, il arrivoit ſouvent que pour ſatisfaire aux beſoins & à l'avidité de ceux qui les ſervoient, les princes s'emparoient des biens d'égliſe & les diſtribuoient à leurs ſoldats, ce qui engageoit les prêtres & les moines à piller à leur tour ; triſte reſſource, mais la ſeule qui leur reſtoit pour ne pas mourir de faim (99).

Les papes.

III. Les papes étoient élus par les ſuffrages des prêtres & du peuple ; mais on ne pouvoit les ſacrer ſans l'approbation de l'empereur (*a*). Il eſt vrai qu'on produit un édit qui doit avoir été publié en l'an 817 par Louis le Débonnaire, & qui anéantit ce droit de l'empereur, en accordant aux Romains, non-ſeulement le pouvoir d'élire leur évêque, mais encore celui de l'inſtaller & de le ſacrer, ſans attendre le conſentement du prince (*b*) : mais quiconque examinera avec quelque ſoin le prétendu édit, n'y ſera pas trompé ; il en appercevra aiſément la fauſſeté que pluſieurs ſavans ont démontrée par des argumens invincibles (100). Cependant il faut convenir que le changement dont on vient de parler, s'introduiſit depuis Charles le Chauve. Ce prince ayant obtenu la couronne impériale par les bons

p. 446. Mabillon, *Annal. benedict.* tom. VI. p. 587. Freſne, *ad Joinvilli hiſt. Ludovici S.* p. 75, 76.

(*a*) Voyez De Bunau, *Hiſtor. imperii German.* tom. III. p. 28. 32.

(*b*) Harduini, *Concilia*, tom. IV pag. 1236. Le Cointe, *Annales eccleſiæ Francorum*, tom. VII. *ad* A. 817. §. 6. Baluze, *Capitular. regum Francorum*, tom. I. p. 591.

offices du pape, en témoigna ſa reconnoiſſance, en affranchiſſant pour l'avenir les évêques de Rome, de l'obligation d'attendre pour être ſacrés, le conſentement de l'empereur. Auſſi voyons-nous que depuis Eugene III. élevé au pontificat depuis l'an 884, l'élection des papes ſe fit ſans aucun égard aux loix, ni même à la décence, & preſque toujours d'une maniere violente & tumultueuſe, & ce déſordre dura juſqu'au regne d'Othon le Grand qui mit fin à tous ces abus.

Fraudes miſes en uſage par les papes, pour augmenter leur autorité.

IV. Entre ceux qui furent élevés au pontificat dans ce ſiecle, il y en eut peu qui ſe diſtinguerent par leur ſavoir & par leurs vertus, & qui ſe mirent en peine d'acquérir les qualités eſſentielles à un évêque chrétien; au contraire, la plûpart ne ſe firent connoître que par des actions indignes, qui ont déshonoré leurs noms aux yeux de la poſtérité, & tous en général paroiſſent n'avoir été occupés qu'à étendre à l'envi leur autorité, & à ſe procurer un pouvoir ſans bornes. C'eſt ici le lieu de parler d'un événement ſingulier, que l'on dit avoir interrompu la ſucceſſion tant vantée des évêques de Rome, depuis la fondation de leur égliſe juſqu'à préſent: voici de quoi il s'agit. Entre le pontificat de Léon IV. qui mourut en l'an 855, & celui de Benoît III. on prétend qu'une certaine femme, qui, pendant long-tems, trouva le moyen de déguiſer ſon ſexe, ſe fraya le chemin du pontificat par ſon ſavoir, ſon génie & par ſon adreſſe, & gouverna l'égliſe environ deux ans;

c'eſt elle qui eſt encore connue ſous le nom de *papeſſe Jeanne.* Il eſt certain que pendant les cinq ſiecles ſuivans, on a ajoûté foi à cette hiſtoire qui eſt atteſtée par un grand nombre d'auteurs; & même avant Luther perſonne n'y avoit rien trouvé d'incroyable, ni de déshonorant pour l'égliſe (101); mais dans le dernier ſiecle, l'élévation de cette femme & même ſon exiſtence, ſont devenues le ſujet d'une diſpute auſſi vive que ſavante. Des hommes diſtingués par leur érudition, tant chez les catholiques romains que chez les proteſtans, ont déployé toute leur habileté pour décréditer cette hiſtoire; d'un côté, en invalidant les témoignages ſur leſquels elle eſt fondée, & de l'autre, en faiſant voir qu'elle eſt incompatible avec les calculs les plus exacts de la chronologie (102). D'autres auteurs plus judicieux & plus éclairés, ont cru devoir prendre un milieu entre les deux opinions oppoſées; ils conviennent qu'on a mêlé beaucoup de fables à cette hiſtoire; mais ils ne ſauroient croire qu'elle ſoit entierement fauſſe; & pour dire la vérité, il n'eſt guere poſſible que pendant les cinq ſiecles qui ont ſuivi immédiatement l'époque dont il s'agit, une foule d'hiſtoriens ait rapporté ce fait, ſans qu'il ait le moindre fondement. Il eſt donc très-apparent que quelqu'événement extraordinaire ſe ſera paſſé alors à Rome, & aura donné naiſſance à cette hiſtoire vraie dans le fond, & non dans toutes ſes circonſtances. Mais quel eſt cet événement? c'eſt ce que nous ignorons,

& que ſuivant toute apparence, nous ignorerons toujours (103).

Leur grand attachement aux rois de France, qui les protégeoient.

V. Ces vices énormes des papes, qui devoient les déshonorer dans l'eſprit des ſages, ne nuiſoient point à leur aggrandiſſement dans ces tems malheureux. Le ſaint ſiege augmentoit ſans ceſſe ſon autorité dans l'égliſe & dans l'Etat: à la vérité, il ne paroit pas que ſon autorité s'étendit à proportion, & que de nouvelles donations ayent été ajoûtées à celles qu'il avoit déja reçues des rois de France; car les conceſſions que l'on attribue à Louis le Débonnaire en leur faveur, ſont de pures fables (*a*); & rien n'eſt plus deſtitué de fondement que ce que rapportent certains hiſtoriens, qui diſent qu'en l'an 876, Charles le Chauve remit au pape ſon droit ſur la ville de Rome & ſur ſon territoire, en y ajoûtant encore d'autres préſens très-conſidérables, en reconnoiſſance des bons ſervices de Jean VIII. qui l'avoit fait parvenir à l'empire: mais ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que l'aſcendant des évêques de Rome s'accrut extrêmement depuis le tems de Louis le Débonnaire, & ſur-tout dès que Charles le Chauve fut devenu empereur; toute l'hiſtoire nous l'atteſte (*b*).

Ils profitent des troubles de l'empire.

VI. Après la mort de Louis II. il s'éleva entre les deſcendans de Charlemagne dont pluſieurs prétendoient à l'empire, une lon-

(*a*) Voyez ci-deſſus, §. III.

(*b*) Bunau, *Hiſtor. imper. Roman. German.* tom. III. pag. 482. J. George Eccard. *Hiſtor. Franciæ orient.* tom. II. lib. xxxj. p. 606.

SIEC. IX. II. PART.

gue & terrible guerre, qui fournit aux princes Italiens & au pape Jean VIII. une occaſion favorable de s'arroger le privilege de nommer au trône impérial, & d'ôter toute part à cette élection aux nations qui auparavant avoient eu droit de ſuffrage. Charles le Chauve imploroit leur ſecours, & pour rendre ſes prieres plus efficaces, il les accompagna de riches préſens en argent, auxquels il joignit des promeſſes encore plus magnifiques. Il n'eſt pas difficile de comprendre que la tentation eut ſon effet; Charles le Chauve fut proclamé, en l'an 876, roi d'Italie & empereur des Romains, par le pape Jean VIII. & par les princes Italiens aſſemblés à Pavie. Carloman & Charles le Gros qui lui ſuccéderent en Italie & en Allemagne, furent élus de la même maniere. Après ces deux derniers princes, l'empire fut bouleverſé: il s'éleva en Italie, en France & en Allemagne, des troubles affreux; tout étoit gouverné ou plutôt ſubjugué par une foule de petits tyrans, qui ne ceſſoient de remuer, & le plus offrant étoit ſûr d'obtenir l'empire & le royaume d'Italie de l'avidité des papes & des princes qui les donnoient (*a*).

Les empereurs dépouillés de leur autorité dans l'égliſe, & celle des conciles & des évêques diminuée.

VII. C'eſt ainſi que dans peu le pouvoir des papes dans les affaires civiles, s'éleva prodigieuſement par le moyen des princes qu'ils avoient favoriſés, & pour qui ils avoient mis en uſage l'aſcendant que la ſu-

(*a*) Cette matiere a été traitée fort au long par Sigonius, dans ſon fameux livre *de regno Italiæ*, & par d'autres hiſtoriens Allemands & Italiens.

perſtition leur donnoit ſur les peuples. Ils ne devinrent pas moins puiſſans, dans le même tems & par les mêmes reſſorts dans les affaires de religion, qu'ils gouvernerent à leur gré. Les écrivains catholiques romains, les moines prévenus & les plus judicieux, non-ſeulement reconnoiſſent, mais même font voir évidemment, que depuis Louis le Débonnaire, les anciennes regles du gouvernement eccléſiaſtique ont été changées par degrés, par les conſeils & à la ſollicitation de la cour de Rome, qui a trouvé le ſecret de leur en ſubſtituer ou faire ſubſtituer de nouvelles. Les princes de l'Europe ſe laiſſerent tranquillement dépouiller de l'autorité ſuprême dans les affaires eccléſiaſtiques, dont ils étoient en poſſeſſion depuis Charlemagne. Le pouvoir des évêques fut auſſi beaucoup diminué; celui même des conciles, tant généraux que provinciaux, commença à s'affoiblir. Les papes, enflés de leurs ſuccès, tâcherent de perſuader à tout le monde, & malheureuſement ils n'y réuſſirent que trop, que l'évêque de Rome avoit été établi par Jeſus-Chriſt, le ſouverain légiſlateur de l'égliſe univerſelle; par-là même que tous les autres évêques tenoient de lui leur autorité, & que les conciles ne pouvoient rien ſtatuer ſans ſa permiſſion (104). Cette opinion que les papes cherchoient à inculquer de toutes leurs forces, fut combattue, il eſt vrai, par ceux qui connoiſſoient les anciennes conſtitutions; mais ce fut inutilement, elle prévalut malgré tous leurs efforts.

SIEC. IX. II. PART.

Les papes font fabriquer des actes pour établir leur ſuprématie.

VIII. Pour aſſurer ce nouveau ſyſtème de gouvernement de l'égliſe, & les hautes prétentions des papes, il falloit néceſſairement pouvoir alléguer quelques anciens actes, afin de fermer la bouche à ceux qui prétendoient que ces changemens étoient de pures innovations dont on n'avoit jamais ouï parler. Les papes ne manquerent pas de faire cette réflexion ; & comme ils tenoient pour légitime tout ce qui tendoit à les élever, ils employerent quelques-uns de leurs plus zélés & plus habiles partiſans à forger des actes, des traités, des décrets de conciles, des épitres & autres monumens pareils, qui faiſoient voir que dans les premiers ſiecles de l'égliſe, les évêques de Rome avoient déja joui de toute la puiſſance ſpirituelle qu'ils s'attribuoient (105). Entre ces fauſſes pieces deſtinées à ſoutenir l'autorité papale, on doit ſur-tout remarquer les *Décrétales*, comme on les appelle', que l'on dit avoir été écrites par les papes des premiers tems, quoiqu'elles ſoient l'ouvrage d'un écrivain obſcur, qui a mis à leur tête le nom d'Iſidore, évêque de Séville (106), afin de faire croire qu'elles avoient été recueillies par cet illuſtre & ſavant prélat. Il en parut quelques-unes dans le huitieme ſiecle ; mais ce fut dans celui-ci qu'on les tira toutes de leur obſcurité, & qu'on les produiſit au grand jour (*a*), afin de prouver

(*a*) Voyez Dom. Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, tom. I. p. 528. B. Juſt. Hen. Bœhmer, *Præf. ad novam edit. juris canon.* tom. I. p. X. XIX. not.

la ſuprêmatie du pape, qu'elles lui attribuent hautement(107). On allégue auſſi dans le même but les decrets d'un certain concile de Rome, qui devoit avoir été tenu ſous le pontificat de Sylveſtre; mais avant ce ſiecle, on n'avoit pas même entendu parler de ce concile, & cette fable venoit de la même ſource que les décrétales, & avoit la même authenticité. Néanmoins les decrets de ce prétendu concile contribuerent beaucoup à l'aggrandiſſement du pape, à l'enrichir, & à mettre ſon autorité au-deſſus de toute autre ſur la terre (*a*).

Succès de ces fraudes.

IX. Au reſte, il ne manquoit pas parmi les évêques latins d'hommes éclairés, qui ne s'en laiſſoient pas impoſer par toutes ces fourberies, & qui appercevoient très-bien les chaînes qu'on leur préparoit, à eux & à l'égliſe. Les évêques françois ſe diſtinguerent d'une maniere particuliere, & qui leur fait beaucoup d'honneur, par le zele avec lequel ils combattirent ces décrétales & les autres pieces ſuppoſées, qu'ils ne vouloient point recevoir comme regles dans l'égliſe. Mais la conſtance des papes, & ſurtout celle de Nicolas I. vinrent à bout de tout; & comme dans les tems qui ſuivirent ces diſputes, l'empire tomba dans la plus groſſiere ignorance, à peine reſta-t-il quelqu'un qui fût en état de démêler ces impoſtures, & qui eût aſſez de courage pour défendre la liberté mourante

(*a*) Voyez J. Launoi, *de cura eccleſiæ erga pauperes & miſeros*, cap. I. obſervat. j. p. 576. tom. II. part. ij. opp.

SIEC. IX. II. PART.

de l'égliſe. L'hiſtoire des ſiecles poſtérieurs à celui dont nous parlons, nous montre par une foule d'exemples déplorables, les maux affreux qui furent une ſuite de l'ambition des papes : elle nous repréſente ces deſpotes de l'égliſe, toujours occupés à chercher les moyens d'étendre leur autorité & d'abattre celle des évêques, afin de s'emparer de leurs biens & de leurs revenus; & pour comble d'horreur, les princes eux-mêmes n'étoient pas à l'abri des coups perfides qu'ils tâchoient de porter à leur autorité, à leur couronne & quelquefois à leur vie. C'eſt ce dont tous les écrivains de bonne foi, parmi les Romains eux-mêmes, ne peuvent diſconvenir; & quiconque a lu avec attention l'hiſtoire de ces tems-là, en ſera ſuffiſamment convaincu (*a*).

La vie monaſtique eſt en grande vénération.

X. La vie monaſtique étoit dans la plus grande conſidération; rien n'égaloit le reſpect dont on étoit pénétré pour ceux qui vivoient dans des couvens & qui ſe vouoient à la ſainte oiſiveté qui y regne. Depuis longtems les Grecs & les orientaux étoient pleins d'admiration pour les ordres monaſtiques & leur diſcipline; mais cette ſainte paſſion n'avoit ſaiſi les Latins que depuis le commencement du dernier ſiecle; dans celui-ci elle fut pouſſée juſqu'à la fureur. Les rois, les ducs, les comtes, oubliant leur dignité &

(*a*) Voyez le traité intitulé, *Regia poteſtas in cauſis matrimonial.* tom. I. part. II. opp. p. 764. de l'auteur cité ci-deſſus; & auſſi Petr. Conſtantius, *Præf. ad epiſt. Romanorum*, tom. I. p. 127.

les devoirs qu'elle leur imposoit, alloient s'ensevelir dans des monasteres, & prenoient pour magnanimité ou grandeur d'ame, ce qui n'étoit que l'effet de leur ignorance & de leur superstition. En Italie, en France & en Espagne, tant dans ce siecle que dans le précédent, on vit un grand nombre d'exemples d'un pareil fanatisme ; il étoit même assez ordinaire de voir des hommes qui, trop attachés aux plaisirs, aux honneurs du monde, pour s'en séparer, faisoient au moins dans leurs derniers momens une sorte de réparation à l'état monastique, en demandant le saint habit religieux, & en l'endossant dévotement pour pouvoir être censés membres de cette bienheureuse société, & avoir part aux mérites & aux prieres de leurs freres.

Moines & abbés employés dans les affaires civiles, & appellés à la cour des princes.

Mais rien ne prouve d'une maniere plus frappante le respect excessif pour les moines, que le soin que prirent divers princes & empereurs, d'en appeller plusieurs à leur cour, pour les mettre à la tête des affaires & leur confier le gouvernement de leur Etat. A la vérité, le passage étoit violent, de l'obscurité du couvent & de la récitation du bréviaire au timon d'un empire & au maniement des intérêts politiques des nations ; mais les saints hommes se soumettoient humblement à la volonté de leurs princes, & ceux-ci justifioient de leur côté un choix aussi singulier, par la raison que le gouvernement ne pouvoit être mieux placé qu'entre les mains de ces ames pures, qui, ayant dépouillé toutes les passions terrestres, ne

SIEC. IX. II. PART.

reſpireroient & n'agiroient que pour la religion & la patrie. Auſſi rien n'eſt plus commun dans l'hiſtoire de ces tems-là, que de voir des moines & des abbés élevés aux poſtes brillans d'ambaſſadeurs, de plénipotentiaires, de miniſtres d'Etat, & y déployant leurs talens avec plus ou moins de ſuccès.

On tente de réformer les ordres monaſtiques.

XI. Mais il s'en falloit bien que les mœurs des moines fuſſent auſſi pures que le ſuppoſoit la confiance qu'on leur témoignoit: ceux-même qui les combloient d'honneurs & de biens, n'ignoroient pas la vie licencieuſe du plus grand nombre, & ils faiſoient tout leur poſſible pour les corriger. Louis le Débonnaire ſur-tout travailla avec zele à l'exécution de ce vertueux projet, & pour en hâter le ſuccès, il ſe ſervit de Benoît, abbé d'Aniane, qu'il chargea d'abord de réformer les monaſteres de l'Aquitaine, & enſuite ceux de tout le royaume, en rappellant l'ancienne diſcipline totalement négligée, & en faiſant de nouvelles loix, s'il étoit néceſſaire. Ce pieux abbé préſida en l'an 817 au concile d'Aix-la-Chapelle, où l'on prit de ſages meſures pour la réforme des couvens, & pour en éloigner les déſordres qui y regnoient depuis long-tems; & en conſéquence du pouvoir illimité que Benoît avoit reçu de l'empereur, il ſoumit ſans aucune exception tous les moines à la regle du fameux Benoît, abbé du mont Caſſin, anéantit cette variété d'uſages & de cérémonies qui avoient lieu dans les différens couvens, & établit par-tout une regle uniforme, qui forma de tous les ordres un ſeul

corps, uni par un lien commun, inconnu juſques-là (*a*). Cette admirable diſcipline qui acquit la plus grande réputation à Benoit d'Aniane, & le fit regarder comme un ſecond pere des moines d'occident, fut en vigueur pendant un certain tems; mais enſuite elle s'affoiblit par différentes cauſes, & vers la fin de ce ſiecle, les calamités de l'égliſe & de l'empire la firent diſparoître totalement.

Chanoines & chanoineſſes.

XII. Le même empereur qui avoit paru ſi empreſſé à protéger & en même tems à réformer les moines, donna des marques diſtinguées de ſa faveur à l'ordre des chanoines, introduits dans pluſieurs endroits par Chrodégangus dans le dernier ſiecle; il en établit dans toutes les provinces de l'empire, & il inſtitua auſſi un ordre de chanoineſſes, qui fut le premier couvent de femmes dans le monde chrétien (*b*). Ce zélé empereur fit dreſſer pour chacun de ces ordres, dans le concile d'Aix-la-Chapelle, en l'an 817, une regle qu'il ſubſtitua à celle de Chrodégangus, & fut obſervée juſqu'au

(*a*) J. Mabillon, *Act. ſanctor. ord. benedictin. ſæc. IV.* part. I. *præf.* p. xxvij. & *præf. ad ſæc. V.* p. xxv. *Annales ord. S. benedict.* tom. II. p. 430. par le même. Dom Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, tom. I. pag. 596. Si on ſouhaite d'avoir de plus grands détails ſur Benoit d'Aniane & ſes grandes vertus, on n'a qu'à lire *Acta ſanctor.* tom. II. *Febr.* p. 606. & l'*Hiſtoire littér. de la France*, tom. IV. p. 447.

(*b*) Voyez Mabillon, *Annal. ord. S. benedicti*, tom. II. p. 428.

SIEC. IX. II. PART.

douzieme ſiecle dans la plus grande partie des couvens de chanoines & de chanoineſſes en occident, quoique la cour de Rome ne l'approuvât pas (108). Amalarius, prêtre de Metz, fut chargé de dreſſer la regle pour les chanoines; mais il n'eſt pas également certain que ce ſoit lui qui ait compoſé celle des chanoineſſes (109). Quoiqu'il en ſoit, les chanoines furent en grande réputation dans tout l'occident, & on fonda divers couvens de leur ordre, que la piété des chrétiens dota richement. Mais bientôt cette inſtitution dégénéra comme les autres, & ne répondit plus aux louables intentions de ſes auteurs (*a*).

Les principaux écrivains Grecs.

XIII. Entre les théologiens Grecs, voici les plus remarquables:

Photius, patriarche de Conſtantinople, d'une érudition profonde & univerſelle; ſa bibliotheque (*b*), ſes épitres & autres écrits que nous avons de lui, ſont encore à divers égards fort eſtimables.

Nicéphore, auſſi patriarche de Conſtantinople; entr'autres productions, il publia une défenſe fort vive, en faveur des images (*c*).

Théodore Studites; il acquit ſur-tout de la réputation par la chaleur avec laquelle il écrivit contre les iconoclaſtes (110).

(*a*) Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, tom. I. p. 591. *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 536.

(*b*) Voyez Camuſat, *Hiſtoire des journaux*, tom. I. p. 87.

(*c*) *Acta ſanctor.* tom. II. *Martii, ad d. XIII.* p. 293. Oudinus, *Scriptor. eccleſ.* tom. II. p. 2.

C'eſt ce même attachement au culte des images, qui a contribué à tranſmettre à la poſtérité les noms de Théodore Grapte, de Méthodius qui fut appellé *confeſſeur*, parce qu'à la vue même des plus grands maux, il ne voulut pas renoncer aux images; de Théodore Abucara (*a*), de Pierre de Sicile, de Nicétas David, & de pluſieurs autres qui, ſelon toute apparence, ſeroient tombés dans le plus profond oubli, ſi les diſputes entre les égliſes grecque & latine, & celle ſur-tout ſur les images, ne leur euſſent donné occaſion de faire quelque bruit dans le monde, & de ſignaler leur zele pour le parti qu'ils avoient embraſſé.

Moïſe Barcepha, évêque de Syrie; il ſurpaſſa par ſon génie & par ſon ſavoir tous ceux que nous venons de nommer, & il fut bien digne de la brillante réputation qu'il s'étoit acquiſe dans la république des lettres. Ce qui nous reſte de ſes ouvrages, renferme des preuves de ſes talens & de ſon habileté dans l'art d'écrire (*b*).

XIV. On place avec raiſon à la tête des écrivains Latins de ce ſiecle, Rabanus Maurus, archevêque de Mayence. La force de ſon génie, l'étendue de ſes connoiſſances, & le grand nombre de productions qui ſortirent de ſa plume, lui aſſurent le premier rang, & le mettent au-deſſus de tous ſes contemporains. On peut l'appeller le *grand flam-*

Ecrivains Latins.

(*a*) Voyez *Dictionn.* de Bayle, article *Abucara.*

(*b*) Joſ. Sim. Aſſemani, *Biblioth. orient. Vatican.* tom. II. p. 127.

SIEC. IX. II. PART.

beau de l'Allemagne & de la France : ce fut de lui que ces pays reçurent principalement leurs inſtructions ſur la religion ; ſes écrits étoient par-tout entre les mains des ſavans (*a*), & on avoit un ſi grand reſpect pour eux, que pendant quatre ſiecles, les écrivains Latins les plus diſtingués les citoient comme une autorité déciſive en matiere de foi ; ils en adoptoient preſque tous les ſentimens.

Après cet illuſtre prélat, les écrivains Latins qui méritent le plus qu'on en faſſe mention, ſont Agobard, archevêque de Lyon, homme ſage & prudent, & qui n'étoit pas, il s'en faut bien, dépourvu de tout mérite littéraire ; mais il a fait tort à ſa réputation, en juſtifiant & même en fomentant la rebellion de Lothaire & de Pepin contre Louis le Débonnaire, leur pere & leur ſouverain (*b*).

Hilduin, abbé de S. Denis ; il s'illuſtra beaucoup par un ouvrage intitulé *Areopagitica* (*c*).

(*a*) Si on veut de plus grands détails ſur la vie & les écrits de Rabanus Maurus, qu'on liſe l'*Hiſt. littér. de la France*, tom. V. p. 151. & *Acta ſanctor.* tom. I. *Febr.* p. 500.

(*b*) Voyez Colonia, *Hiſt. littér. de la ville de Lyon*, tom. II. p 93. *General Dictionary*, article *Agobard. Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 567. Agobard s'oppoſa vivement aux images, dans ſon fameux livre *de Picturis & imaginibus*, qui a fort embarraſſé les docteurs de l'égliſe romaine.

(*c*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 607.

Eginard,

Eginard, abbé de Selingeſtat, célebre auteur de la *Vie de Charlemagne*, remarquable par la beauté de ſa diction, l'élégance & la clarté de ſon ſtyle, & par pluſieurs autres qualités littéraires (*a*).

Claude, évêque de Turin; il s'immortaliſa par ſon expoſition de pluſieurs livres de l'Ecriture ſainte (111), & par ſa *Chronologie* (*b*).

Freculfe, évêque de Lyſieux. Nous avons encore ſa chronique, mais qui n'eſt qu'une compilation informe & peſante.

Loup, abbé de Ferrieres, autrement appellé *Servatus Lupus*. Nous avons encore de lui, pluſieurs épitres & pluſieurs traités: abondant & ſubtil, il manque d'élégance & d'érudition (*c*).

Drepanius Florus; il a laiſſé divers poëmes, une expoſition de quelques livres de l'Ecriture, & d'autres ouvrages moins importans (*d*).

Chriſtian Druthmar, auteur d'un commentaire ſur S. Matthieu (*e*).

Godeſchalque, moine d'Orbais; il s'illuſ-

(*a*) Id. tom. IV. p. 550. voyez auſſi la *Vie de Charlemagne*, dont la meilleure édition entre quatorze qui en ont paru, eſt celle d'Utrecht, en 1711. par Schminkius.

(*b*) Voyez Simon, *Critique de la bibliotheque ec. clef. de M. Dupin*, tom. I. p. 254.

(*c*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. V. p. 255.

(*d*) Colonia, *Hiſt. littér. de Lyon*, tom. II p. 135. *Hiſt. littér. de la France*, tom. V. p. 213.

(*e*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. V. p. 84.

SIEC. IX. II. PART.

tra par la controverſe qu'il fit naître ſur la prédeſtination & ſur la grace.

Paſcaſe Radbert (*a*), célebre dans les diſputes ſur la préſence réelle. Il compoſa ſur ce ſujet un livre qui, pendant ce ſiecle, fournit une ample matiere à la controverſe; il fut auſſi l'auteur de quelques autres ouvrages.

Bertram ou Ratram, moine de Corbie: il mérite le premier rang entre les écrivains qui refuterent Radbert; ſon livre ſur la ſainte cene, compoſé par ordre de Charles le Chauve, donna auſſi lieu à pluſieurs diſputes entre les théologiens. Nous parlerons plus particulierement de Bertram & de ſon livre dans le chapitre ſuivant.

Haymon, évêque d'Halberſtadt, auteur laborieux, & qui a compoſé divers traités; il eſt plus eſtimé pour ſon application au travail que pour ſon génie & ſon ſavoir (112).

Walafridus Strabo; il ſe fit une aſſez grande réputation par ſes poéſies, par ſes vies des ſaints, & par ſes explications de pluſieurs paſſages difficiles de l'Ecriture ſainte (*b*).

Hincmar, archevêque de Rheims, d'un caractere turbulent & impérieux; néanmoins il mérite une place diſtinguée parmi les écrivains de ce ſiecle. Ses ouvrages décelent un grand génie & un zele ardent pour la vérité; ils ſervent, outre cela, à répandre

(*a*) Voyez *Hiſt. littér. de la France*, tom. V. p. 287.

(*b*) Id. tom. V. p. 544.

beaucoup de jour sur l'histoire civile & ecclésiastique du siecle de leur auteur (*a*).

Jean Scot Erigene, ami de Charles le Chauve, étoit un philosophe distingué & un savant théologien, qui, à beaucoup de pénétration & de génie, joignoit une vaste érudition; il s'est immortalisé par diverses productions & par ses traductions de plusieurs ouvrages grecs (*b*).

Il suffit de nommer ici Remi Berthaire, Adon, Aimoin Héric, Reginon, abbé de Prum, & d'autres dont tous les auteurs d'histoire ecclésiastique parlent fort au long.

(*a*) *Histoire littéraire de la France*, tom. V. pag. 416.

(*b*) Voyez Herm. Conringius, *Antiquit. academicæ*, p. 309. *Hist. littér. de la France*, tom. V. p. 416.

CHAPITRE III.

De la doctrine de l'égliſe chrétienne dans ce ſiecle.

SIEC. IX. II. PART. Triſte état du chriſtianiſme.

I. LE zele de Charlemagne pour les intérêts du chriſtianiſme, & ſes bienfaits envers les ſavans, qui s'appliquerent à l'étude de l'Ecriture-Sainte & des vérités de la religion, engagerent pluſieurs perſonnes à ſe diſtinguer à cet égard. Auſſi long-tems que ces grands hommes vécurent, les provinces d'occident furent à l'abri de diverſes erreurs & ſuperſtitions, & nous trouvons parmi les écrivains de ce ſiecle, pluſieurs auteurs dont les productions font voir, qu'il reſtoit encore quelques lueurs d'un véritable ſavoir & d'une bonne théologie. Mais ces flambeaux de l'égliſe diſparurent inſenſiblement; l'ignorance & la barbarie vinrent reprendre leur place, & amenerent avec elles une infinité de pieuſes folies & de ſuperſtitions monſtrueuſes, que perſonne, au reſte, n'encouragea plus que les eccléſiaſtiques, qui auroient dû ſur-tout les combattre. Si nous cherchons les cauſes de cet égarement du clergé, nous trouverons qu'il fut, chez quelques-uns, l'effet de leur ignorance, & chez d'autres, celui de leur ambition & de leur avarice, puiſqu'il eſt certain que du côté de l'autorité & des richeſſes, il y avoit beaucoup à gagner pour eux, dans le parti de la ſuperſtition. Le chriſtianiſme étoit à peu-près dans

le même état de décadence chez les Grecs & les orientaux, quoique de tems en tems il parût chez eux des hommes d'une grande capacité, & qui tâchoient de défendre la religion & de la dégager du poids ſous lequel elle gémiſſoit.

Cauſes auxquelles on peut l'attribuer.

II. Les cauſes de cette malheureuſe révolution qui remplit l'égliſe de ſuperſtitions & de ténébres, n'échapperont pas à ceux qui ont quelque connoiſſance de l'hiſtoire de ce tems-là. Les docteurs orientaux diviſés entr'eux, & en guerre avec les Latins, perdirent toute idée du vrai chriſtianiſme, & tout entiers livrés aux préjugés & aux paſſions, qu'une diſpute opiniâtre excite & entretient, ils ne penſerent point à travailler à l'avancement réel de la religion. Se défendre au-dehors contre les Latins qui attaquoient leur doctrine & leur diſcipline, ſoutenir au-dedans le culte des images, contre lequel on commençoit à s'élever, voilà quelle étoit leur occupation. D'ailleurs, dans le cours de ces diſputes, on ne manqua pas de part & d'autre d'avancer pluſieurs fauſſes propoſitions, & comme une erreur en amene toujours une autre, le nombre en augmenta continuellement. La vie ſauvage & contraire à la nature des moines & des hermites, qui s'étoient fort multipliés & qui confondoient la piété avec une dévotion miſantrope & extravagante, contribua auſſi beaucoup à bannir la raiſon de la terre & de la religion Qu'on ajoute à cela les invaſions des barbares en occident, leurs exploits ſanguinaires, l'état languiſſant des

SIEC. IX. II. PART.

ſciences abandonnées de tous côtés, l'ambition démeſurée des papes qui ſoupiroient ſans ceſſe après de nouveaux accroiſſemens d'autorité & d'opulence, les fraudes & les tromperies des moines qui en impoſoient ſous le maſque de la religion, & on aura les véritables cauſes qui établirent l'empire de l'erreur & de la ſuperſtition, ſur les ruines du bon ſens & de la piété.

Le reſpect ridicule pour les ſaints & leurs reliques, eſt ſeul une preuve de l'ignorance & de la ſuperſtition de ce ſiecle.

III. L'ignorance & la ſuperſtition de ce ſiecle ſont au-deſſus de toute expreſſion, &, quand il ne nous en reſteroit d'autre preuve que le reſpect ſtupide pour les ſaints & leurs reliques, nous en ſerions ſuffiſamment convaincus. On enviſageoit ce reſpect comme une partie eſſentielle de la religion, & perſonne n'oſoit ſe flatter de ſe rendre la divinité propice, ſans la protection de quelques ſaints. De-là vint que chaque égliſe & même chaque individu eurent leurs ſaints particuliers, de crainte que ſi leurs protecteurs avoient trop d'affaires ailleurs, leurs intérêts ſpirituels ne fuſſent négligés, jugeant ainſi des ſaints comme on juge des hommes, qui ſont trop bornés pour embraſſer un grand nombre d'objets à la fois. On fut donc obligé de créer de nouveaux ſaints, & d'en augmenter chaque jour le nombre. Les prêtres & les moines ne manquerent pas d'exercer pour cela leur génie inventif, & de donner carriere à leur imagination : auſſi peuplerent-ils le ciel de noms auparavant inconnus & ſouvent imaginaires, pour être toujours en état de fournir de nouveaux objets à la ſuperſtitieuſe confian-

ce de la multitude (*a*): pluſieurs perſonnes choiſiſſoient elles-mêmes leurs céleſtes patrons, & donnoient toute leur confiance à des êtres de leur invention ou à des fanatiques qui n'avoient pour tout mérite que celui d'avoir vécu comme des inſenſés.

Canoniſation des ſaints.

IV. A la fin, les conciles trouverent à propos de mettre des bornes à cette ſuperſtition, & de ne pas permettre à chacun de ſe faire des ſaints à ſa fantaiſie: en conſéquence il fut ſolemnellement décreté que perſonne ne ſeroit tenu pour ſaint après ſa mort, avant que, dans un concile provincial & en préſence du peuple, l'évêque l'eût ainſi décidé (*b*). Quelque foible que fût ce remede, il produiſit cependant quelqu'effet; il modéra un peu la fanatique témérité de ce grand nombre de faiſeurs de ſaints, mais, en même tems, il contribua beaucoup à augmenter la puiſſance du pape; car déja dans ce ſiecle, on penſa que quoiqu'il ne fût pas abſolument néceſſaire, il étoit cependant convenable de demander la confirmation des jugemens des conciles & des évêques au pape, qui devoit à la barbarie & à la ſuperſtition de ce ſiecle ténébreux l'honneur d'è-

(*a*) Voyez la *lettre* du docteur Midleton, écrite de Rome, dans laquelle on trouve les noms chimériques de S. Bacche, de S. Viar, de S. Amphibolus, de S. Euodia, &c.

(*b*) Mabillon, *Acta ſanctor. ord. benedicti, ſæc. V. præf.* p. 44. Launoi, *de Lazari, Magdalenæ & Marthæ, in provinciam appulſu*, cap. I. §. 12. p. 342. tom. II. part. j. opp. Franc. Pagi, *Breviarium pontif. Romanor.* tom. II. p. 259. tom. III. p. 30.

SIEC. IX. II. PART.

tre conſidéré comme le ſouverain pontife & l'évêque univerſel. Il eſt vrai qu'avant le dixieme ſiecle, nous n'avons l'exemple d'aucun ſaint canoniſé par le pape ſeul (*a*); le premier fut celui d'Udalric, évêque d'Augsbourg, ſolemnellement élevé à cette dignité par Jean XV. mais il n'eſt pas moins vrai, qu'on s'adreſſoit avant ce tems-là au pape; & qu'on avoit beaucoup d'égard à ſon opinion dans le choix de ceux qui devoient être honorés de la béatification(113). Et c'eſt ainſi que l'égliſe de Rome s'arrogea peu-à-peu le droit excluſif de créer ces divinités tutélaires, ou, comme on s'exprima dans la ſuite, de canoniſer les ſaints.

Les vies des ſaints.

V. Cette multiplication exceſſive de ſaints fut une nouvelle ſource de fraudes & d'abus. On crut que pour les rendre plus reſpectables, il falloit écrire leurs vies: mais que de menſonges n'inventa-t-on point! on mit en uſage tout ce que la fable a de plus hardi pour décrire des exploits imaginaires, & perpétuer la mémoire de mille perſonnages qui n'avoient jamais exiſté. Nous avons encore une quantité prodigieuſe de ces légendes abſurdes dont la plûpart, ſans doute, ont été forgées depuis le tems de Charlemagne, par des moines qui avoient le loiſir & l'in-

(*a*) Voyez Daniel Papebroch, *de ſolemnium canoniſationum initiis & progreſſu, in Propylæo actor. SS. menſ. Maii*, p. 171. & les autres auteurs qui ont écrit là-deſſus, & dont on trouve la liſte dans la *Biblioth. antiquar.* de Fabricius, cap. VII. §. 25. p. 270.

clination d'édifier l'égliſe par ces pieuſes impoſtures ; ils ne ſe contentoient pas de peupler le ciel de ces enfans de leur imagination, ils en exerçoient l'heureuſe fécondité ſur l'hiſtoire des vrais martyrs qu'ils ornoient de faux miracles & des contes les plus ridicules. Il eſt vrai que les écrivains les plus éclairés & les plus diſtingués de ces tems-là, s'éleverent contre ces impoſtures (*a*) ; mais ils n'avancerent pas beaucoup, diverſes cauſes contribuerent à ſoutenir ce genre de ſuperſtition ; quelques perſonnes s'y livroient de bonne foi, dans l'idée que rien ne faiſoit plus de plaiſir aux eſprits bienheureux que les éloges & les applaudiſſemens des mortels, & que c'étoit le moyen le plus ſûr de ſe concilier leur faveur ; d'autres avoient leurs raiſons pour accréditer & multiplier les légendes. On ſent bien qu'il s'agit ici des eccléſiaſtiques attachés aux autels des ſaints & qui en étoient les miniſtres : la conſidération qu'on avoit pour eux, ſe meſuroit ſur la répu-

(*a*) Voyez Servatus Lupus, *vita Maximi*, p. 275, 276. & les ſavantes & judicieuſes remarques que l'on trouve dans divers endroits des ouvrages de Launoi, comme par exemple dans ſa *Diſpunctio epiſtolæ Petri de Marca, de tempore quo in Gallia Chriſti fides recepta*, cap. XIV. p. 110. dans ſes *diſſertationes de primis chriſtianæ religion. in Gallia initiis*, diſſ. II. p. 142. 144. 145. 147. 168. 169. 181. *de Lazari, Magdal. & Marthæ in Galliam appulſu*, p. 340. *de duobus Dyoniſiis*, p. 527. 529. 530. tom. II. part. j. opp. voyez auſſi Martene, *Theſaurus anecdotor.* tom. I. p. 151. *Hiſt. litter. de la France*, tom. IV. p. 270.

SIEC. IX. II. PART.

tation de leurs patrons: la cupidité ſe joignoit encore à la vanité; les égliſes qu'ils deſſervoient, étoient continuellement remplies de dévôts, qui y apportoient les plus riches préſens, & plus les ſaints qui y étoient honorés, avoient fait de miracles étonnans, & plus la dévotion & les offrandes redoubloient. Il n'eſt donc pas ſurprenant qu'on cherchât à les révéler, en leur prêtant des faits extraordinaires. Les prêtres à l'envi écrivoient & mentoient en faveur de leurs ſaints, & loin de ſe faire un ſcrupule d'ajouter à la vérité de l'hiſtoire, ils enviſageoient ces menſonges utiles comme un devoir eſſentiel de leur vocation (*a*).

Fureur pour les reliques.

VI. Mais ce n'étoit pas aſſez pour la ſuperſtition de reſpecter ainſi les ſaints, leurs reliques eurent auſſi part à cette vénération exceſſive, & on leur attribua les mêmes vertus, on les crut propres à prévenir & à guérir toutes ſortes de maux, tant du corps que de l'ame, & à repouſſer toutes les attaques de Satan: de-là, cet empreſſement à en chercher de tous côtés. Les cadavres des ſaints, leurs habits, les uſtenſiles dont ils s'étoient ſervis, la terre même qu'ils avoient touchée ou dans laquelle ils avoient été enterrés, tout cela devint un objet de reſpect & de vénération, & excita les recherches de tous les chrétiens. Quelques-uns s'en oc-

(*a*) De toutes les vies des ſaints, écrites dans ce ſiecle, les plus ſuſpectes ſont celles que les Bretons & les Normands compoſerent; voyez Mabillon, *Præf. ad ſæc. I. Benedict. ſub init.*

cuperent de bonne foi & entreprirent dans ce but les voyages les plus pénibles; d'autres plus aviſés tirerent parti de l'illuſion des ſimples, pour les tromper par les plus groſſieres ſupercheries & s'enrichir à leurs dépens. Le clergé en particulier, à qui on ne ceſſoit de demander ces précieux amulettes, employoit toute ſon adreſſe à ſe mettre en état de n'en jamais refuſer, & il n'étoit rien moins que délicat dans le choix des moyens. Le prêtre jeûnoit & prioit pour que le ciel daignât le diriger vers le lieu où repoſoient les os de quelque ſaint, & auſſi-tôt la place étoit indiquée & la ſacrée carcaſſe ne manquoit pas de s'y trouver; on crioit alors à l'inſpiration & au miracle, toute l'égliſe ſe livroit à la plus vive allégreſſe, & ſes chefs glorieux de leur ſuccès, redoubloient de zele pour une dévotion qui les enrichiſſoit. Il y en eut qui ſe tranſporterent en orient & viſiterent les lieux ſaints pour en rapporter des reliques plus précieuſes encore & plus efficaces, & jamais ils ne revinrent les mains vuides. Les Grecs étoient trop fins & trop intéreſſés pour ne pas profiter de la ſtupide crédulité de ces pieux voyageurs, & ils leur faiſoient payer bien cher les oſſemens prétendus des premiers héraults de l'Evangile, qui le plus ſouvent avoient appartenu à des cadavres payens & quelquefois à des animaux. C'eſt de-là que ſont venues en Europe tant de fameuſes reliques; celles de S. Marc, de S. Jacques, de S. Bartholomé, de Cyprien, de Pantaléon & autres que l'on montre encore aujourd'hui avec tant d'oſtentation.

Enfin, ceux qui n'avoient ni la reſſource des prieres, ni celle des voyages pour ſe procurer ces tréſors ſpirituels, ne ſe faiſoient aucun ſcrupule de recourir au vol & à la violence, car une cauſe auſſi belle légitimoit aux yeux de Dieu tous les moyens poſſibles de réuſſir. (*a*).

Explication de l'Ecriture-ſainte, négligée parmi les Grecs.

VII. L'étude de l'Ecriture Sainte languit beaucoup parmi les Grecs dans ce ſiecle. Photius qui compoſa un livre de *Queſtions* (114), rélatives à différens paſſages de l'Ecriture Sainte, & une *Expoſition* des Epitres de S. Paul, avec quelques autres ouvrages de ce genre, fut du petit nombre de ceux qui s'appliquerent à l'étude de l'Ecriture Sainte (115). C'étoit un homme d'un grand génie & d'une grande pénétration, il faiſoit plus de cas de la raiſon que de toute autorité humaine; malgré cela on ne peut pas le donner pour un modele aux commentateurs. Les autres écrivains Grecs qui eſſayerent d'expliquer l'Ecriture Sainte, ne firent que compiler & entaſſer des paſſages des commentateurs des ſiecles précédens; c'eſt ce qui donna lieu à ces *Catenes* ou *chaînes de commentaires* ſi fort à la mode parmi les Grecs dans ce ſiecle. Il nous en eſt parvenu pluſieurs qui ne conſiſtent que dans un aſſemblage d'explications répandues çà & là dans les anciens auteurs; la plupart des théologiens ſe ſentant incapables de chercher la vérité par eux-mêmes, ſe contentoient de cette

(*a*) Voyez Muratori, *Antiq. ital. medii ævi*, tom. V. p. 6.

méthode au grand préjudice de la bonne critique.

SIEC. IX. II. PART.

Défauts des commentateurs Latins.

VIII. Le nombre des commentateurs Latins surpassa de beaucoup celui des Grecs ; ce qu'il faut attribuer au zele & aux bienfaits de Charlemagne, qui ne cessa d'encourager les savans, même par son exemple, à s'appliquer à l'étude de l'Ecriture Sainte. Entre ces commentateurs il y en a deux qui méritent quelqu'estime, Christian Druthmar dont nous avons l'ouvrage sur S. Matthieu (*a*), & l'abbé Berthaire dont on dit que les deux livres *sur les points fondamentaux* existent encore : tous les autres sont fort au-dessous de ce qu'exige la critique sacrée, & l'on peut les diviser en deux classes, dont nous avons déja eu occasion de parler : la premiere comprend ceux qui ne faisoient que rassembler & compiler les explications des anciens ; la seconde, ceux qui se livrant à leur imagination, courroient sans cesse après des mysteres dans les passages les plus simples & les plus faciles à entendre. Nous pouvons mettre à la tête des commentateurs de la premiere classe Rabanus Maurus, qui du moins reconnoit avoir emprunté des anciens docteurs les matériaux dont il s'est servi, pour l'explication de l'Evangile de S. Matthieu &

(*a*) Voyez R. Simon, *Histoire critique des principaux commentateurs du N. T.* c. XXV. p. 348. comme aussi sa *Critique de la biblioth. eccles. de M. Dupin*, tom. I. p. 293. dans les chapitres XXVI. & XXVII. cet auteur fait l'histoire de la plupart des savans dont il est ici parlé.

SIEC. IX. II. PART.

des Epîtres de S. Paul; enſuite viennent Walafrid Strabon qui a tiré ſes explications principalement de Rabanus; Claude de Turin qui a tout emprunté d'Auguſtin & d'Origene; Hincmar dont nous avons encore l'expoſition des IV livres des Rois, compilée des anciens peres; Remi d'Auxerre qui a puiſé à la même ſource les explications des Pſeaumes & des autres livres ſacrés; Sédulius, qui a ſuivi la même méthode dans ſon explication des Epîtres de S. Paul; Florus, Haymon, évêque d'Halberſtadt, & autres que pour abréger, nous paſſons ſous ſilence.

Allégoriſtes.

IX. Quoique nous ayons mis Rabanus Maurus à la tête des interprètes compilateurs, il peut être auſſi rangé parmi les allégoriſtes, à cauſe de ſon ouvrage diffus & ennuyeux, intitulé *Allégories de l'Ecriture.* Smaragde, Haymon, Scot, Paſcaſe, Radbert, & pluſieurs autres dont il n'eſt pas néceſſaire de parler, appartiennent auſſi à la claſſe des allégoriſtes. Le principe fondamental ſur lequel cette derniere claſſe s'accorde, c'eſt qu'outre le ſens propre & littéral de chaque paſſage, il y en a encore d'autres qui ſont cachés & qui échappent au vulgaire: mais tous les allégoriſtes ne conviennent pas du nombre de ces ſens, quelques-uns en attachent trois à chaque phraſe, d'autres quatre, & d'autres cinq: Angelme même eſt allé juſqu'à ſept; c'étoit un moine de Lyſieux, eſprit pénétrant, quoique viſionnaire, & qui ne fut pas un des moindres commentateurs de ce ſiecle (*a*).

(*a*) Voyez la préface de ſon commentaire ſur le

SIEC. IX. II. PART. De la théologie didactique.

X. Les théologiens proprement ainſi nommés, étoient encore fort inférieurs aux commentateurs. Les Grecs, auſſi bien que les Latins, ſe mettoient peu en peine d'expliquer les dogmes du chriſtianiſme, ou d'en prouver la vérité: leur méthode étoit ſéche & vicieuſe, plus propre à charger la mémoire de mots & de ſentences, qu'à éclairer l'eſprit & à former le jugement. Les Grecs, pour la plupart, ſuivoient aveuglément Damaſcene, & les Latins Auguſtin, dont les déciſions furent la regle de leur foi; moyen admirable pour ſuppléer au raiſonnement dont on paroiſſoit totalement dépourvu! On en trouve un exemple frappant dans le *Collectanéum de Tribus Queſtionibus* de Servatus Lupus, & dans le traité de Rémi ſur *la néceſſité de tenir ferme les vérités de l'Evangile, & de maintenir l'autorité ſacrée & inviolable des S. Peres.* Quelqu'un citoit-il l'Ecriture Sainte, ou il l'interprétoit allégoriquement, ou il la prenoit dans le ſens déterminé par les conciles & par les peres, dont il croyoit qu'il y avoit de l'impiété à s'écarter. Les docteurs Irlandois, & en particulier Scot, eurent ſeuls le courage de mépriſer cet eſclavage de la raiſon & d'expliquer l'Ecriture-Sainte conformément aux regles

livre des Rois, dans la *Bibliotheca patrum maxima*, tom. XV. p. 308. Le commentaire d'Angelme ſur la Geneſe a été publié par Bernard Pezius, dans ſon *Theſaurus anecdotorum*, tom. I. part. j. mais à dire vrai, il n'y auroit pas eu grand' perte quand même il ſeroit reſté dans l'oubli.

SIEC. IX. II. PART.

d'une ſaine philoſophie, ſans aucun reſpect aveugle pour l'autorité. Cette démarche généreuſe leur attira les réproches les plus amers de la part des théologiens latins qui ne croyoient pas que ni la raiſon, ni la philoſophie duſſent ſe mêler des queſtions de religion (116).

De la morale chrétienne.

XI. La morale, ainſi que les autres ſciences dont nous venons de parler, ſouffrit beaucoup entre les mains de ces ignorans qui ne ſavoient jamais conſulter le bon ſens, ni la raiſon, mais qui ſembloient ſe faire une gloire de s'en écarter: quelques-uns ne firent qu'extraire des peres un tas indigeſte de maximes & de ſentences morales. Entre les ouvrages de ce genre eſt celui d'Alvare, intitulé, *Scintillæ Patrum*: d'autres écrivirent à la vérité, d'une maniere plus ſyſtématique, & en apparence plus raiſonnée; tels furent Halitgarius, Rabanus Maurus & Jonas, évêque d'Orléans; mais leurs idées s'éloignoient totalement de celles de l'Evangile: d'autres, enfin, prétendoient inſtruire par des figures & des allégories ſingulieres de leur invention; méthode abſurde & qui n'eſt point propre à éclairer les ignorans qui ont beſoin de principes & d'idées ſimples, mais lumineuſes. Pluſieurs Grecs s'appliquerent à réſoudre les cas de conſcience (*a*); étude difficile & qui exige plus de lumieres qu'on en avoit alors. Nous paſſons ſous ſi-

(*a*) Voyez Nicephori, *Chartophylact. epiſtolæ duæ*, dans la *Bibliotheca magna patrum*, tom. III. pag. 413.

lence

lence les auteurs très-nombreux d'homélies & de livres de pénitence.

SIEC. IX. II. PART.

Progrès du myſticiſme.

XII. La doctrine des myſtiques, attribuée mal-à-propos à Denys l'Aréopagite, & qui a pour but d'unir d'une maniere ineffable l'ame à la divinité, en la dégageant entierement des objets terreſtres, étoit à la mode depuis long-tems chez les Grecs & ſur-tout chez les moines. Pour lui donner encore plus de crédit, & la faire recevoir avec plus d'empreſſement, Michel Syncelle & Méthodius compoſerent à l'honneur de Denys, les panégyriques les plus pompeux & les plus outrés. Les Latins n'avoient aucune connoiſſance de ce myſticiſme ſi propre à ſéduire des gens d'une imagination vive, ou portés à la mélancholie, lorſque Michel Balbus, empereur grec, envoya en préſent à Louis le Débonnaire, en l'an 824, une copie des prétendus ouvrages (117) de Denys l'Aréopagite. Ce préſent fut un poiſon pour les eſprits, qui bientôt ſe laiſſerent corrompre par les idées les plus fauſſes & les plus ridicules. La traduction latine de ces prétendus ouvrages de Denys fut faite par ordre exprès de Louis (118), qui ne crut pas devoir priver plus long-tems ſes ſujets d'un bien auſſi précieux, les répandit par-tout & les accrédita. Hilduin, abbé de S. Denys, compoſa auſſi par ordre du meme prince, l'hiſtoire de la vie & des actions de Denys, ſous le titre d'*Areopagitica*, dans laquelle, entr'autres fictions hardies aſſez en uſage dans ce tems-là, il oſa ſoutenir pour faire honneur à ſa nation, que Denys l'Aréopagite & celui qui avoit été

évêque de Paris, étoient la même perſonne (*a*); fable qui, malgré ſon extrême abſurdité, fit une impreſſion ſi profonde & ſi permanente ſur les eſprits des françois, que les démonſtrations multipliées de ſa fauſſeté, n'ont encore pû la décréditer entierement. Comme cette premiere traduction latine des prétendus ouvrages de Denys fut vraiſemblablement d'un ſtyle barbare & obſcur, Charle le Chauve en fit faire une ſeconde plus élégante & plus intelligible, par Jean Scot Erigene, qui par-là augmenta conſidérablement parmi les François, les Italiens & les Allemands, les partiſans du myſticiſme. Scot lui-même en fut ſi enchanté qu'il l'introduiſit dans ſa philoſophie, & qu'il en ſuivit les principes.

De la théologie polémique.

XIII. On s'attacha peu dans ce ſiecle à défendre contre les Juifs & les Payens, la doctrine chrétienne; les diviſions inteſtines fourniſſoient aſſez d'occupations à ceux qui avoient du goût pour la controverſe: cependant Agobard, Amulon & Rabanus Maurus châtierent la témérité des Juifs & repouſſerent vivement leurs inſultes, pendant que d'un autre côté, l'empereur Léon, Théodore Abucara & quelques autres écrivains dont les ouvrages ſont perdus, attaquoient la religion des Saraſins: mais en général, il faut remarquer à l'égard de ces derniers,

(*a*) Launoi, *diſſ. de diſcrimine Dionyſii Areopag. & Pariſienſis*, cap. IV. pag. 38. tom. II. p. 1. opp. comme auſſi les autres écrits de ce grand homme ſur les deux Denys.

qu'ils prêtent souvent à Mahomet & à sa religion, des choses qu'on ne sauroit leur attribuer à juste titre, & si, comme il est trop apparent, ils connoissoient la fausseté ou du moins l'incertitude de leurs allégués, on doit croire qu'ils cherchoient moins à réfuter solidement les Sarasins, qu'à détourner les chrétiens de l'apostasie, en leur représentant des faits sous des couleurs un peu étrangeres; méthode encore absurde & dangereuse.

Controverse sur les images parmi les Grecs.

XIV. Les chrétiens se disputerent entr'eux plus vivement qu'ils n'attaquerent les ennemis communs de leur foi, & ces disputes ne firent que produire chaque jour de nouveaux malheurs & de nouveaux désordres, & attirer à la religion chrétienne des reproches injustes, mais qui ne pouvoient que lui faire du tort. Après le bannissement d'Irenée, la controverse sur les images se reveilla, & continua pendant un demi-siecle avec des succes différens. Quoique l'empereur Nicephore n'abrogeât pas proprement le concile de Nicée, & n'ordonnât pas d'enlever les images des églises, cependant il ôta aux iconolatres tout pouvoir de molester leurs ennemis, & en général il paroit leur avoir été contraire; mais il en fut tout autrement de Michel Curopalates son successeur, foible & craintif, il redouta les prêtres & les moines, qui tenoient pour les images, & pendant la courte durée de son regne il épousa leur querelle, & persécuta avec beaucoup de cruauté leurs ennemis. La scene changea encore sous Léon l'Arménien, qui,

en parvenant au trône & dans un concile aſſemblé à Conſtantinople, en 814, caſſa les décrets du concile de Nicée, rélatifs au culte des images (119), ſans cependant dénoncer aucune peine contre les iconolatres. Bien loin que cette modération ſatisfit Nicéphore & les autres partiſans des images, elle ne fit que les affermir dans leur opiniâtreté & augmenter leur inſolence. L'empereur outré de leurs procédés, dépoſa le prélat altier & châtia pluſieurs de ſes adhérens, comme ils le méritoient. Michel, ſurnommé Balbus, ou le Begue, ſon ſucceſſeur, fut obligé de l'imiter & de s'écarter de la douceur qu'il avoit témoignée au commencement de ſon regne aux iconolatres, quoique bien éloigné d'en approuver les opinions. Les moines ſur-tout exciterent ſa colere, & par leur fanatiſme outré l'engagerent à les traiter rigoureuſement. Théophile, ſon fils & ſon ſucceſſeur, fut encore plus ſévere, il alla juſqu'à faire mourir quelques-uns des principaux iconolatres qui avoient montré le plus de réſiſtance.

XV. Après Théophile, qui mourut en l'an 842, l'impératrice Théodora tint les rênes du gouvernement pendant la minorité de ſon fils. Cette princeſſe ſuperſtitieuſe, obſédée par les moines, ſéduite par leurs faux miracles, & allarmée par leurs menaces, aſſembla à Conſtantinople, l'année de la mort de ſon mari, un concile dans lequel on rétablit le ſecond de Nicée, & on rendit aux Grecs les images pour leſquelles ils avoient tant de goût,

(*a*), de ſorte qu'après une controverſe qui avoit duré cent & dix ans, le parti de l'idolâtrie triompha aux dépens de la raiſon & du bon ſens. Tous les orientaux, à l'exception des Arméniens, fléchirent les genoux devant les images, & aucun empereur ſuivant ne tenta ſeulement de les ramener de leur égarement, ni de mettre des bornes à un culte auſſi puérile. Le concile que l'on tint encore à Conſtantinople, ſous Photius, en l'an 879, & que les Grecs regardent comme le huitieme concile général, ne fit que donner une nouvelle force à l'idolâtrie, en ſoutenant la ſainteté des images & renouvellant dans toute leur étendue, les décrets de Nicée. Les Grecs malheureuſement conduits comme des aveugles par les moines, regarderent ce dernier concile comme une bénédiction du ciel, & en conſéquence inſtituerent, pour célébrer ce grand événement, une fête annuelle que l'on appelloit *la fête de l'orthodoxie* (*b*).

XVI. Le culte des images eut beaucoup plus de peine à s'établir chez les Latins, malgré les efforts des papes en ſa faveur; car on jouiſſoit encore en occident du droit précieux & inaliénable de juger par ſoi-même en matie-

Parmi les Latins.

(*a*) Voyez Fred. Spanheim, *Hiſtoria imaginum*, ſect. VIII. p. 845. tom. II. opp. Lenfant, *Préſervatif contre la réunion avec le ſiege de Rome*, tom. III. lett. XIV. p. 147. lett. XVIII. XIX. p. 509.

(*b*) Voyez Gretſer, *Obſervat. in* Codinum, *de officiis aulæ & eccleſ. Conſtantinopolit.* lib. III. c. viij. & le *Ceremoniale Byzantinum*, publié dernierement par Reisk, lib. I. c. xxviij. p. 92.

SIEC. IX. II. PART.

de religion, & l'on y étoit très-peu diſpoſé à ſoumettre implicitement ſa raiſon à l'autorité du pontife. La plupart des chrétiens d'Europe tenoient, comme nous l'avons déja vu, un milieu entre les opinions tout-à-fait oppoſées des iconolatres & des iconoclaſtes; ils ne vouloient pas bannir toute image, mais ils ne prétendoient pas qu'on rendit à aucune quelque hommage religieux. Lorſque Michel le Begue envoya une ambaſſade ſolemnelle à Louis le Debonnaire, pour renouveller les anciennes alliances de ſes prédéceſſeurs avec Charlemagne, il chargea expreſſément ſes miniſtres de tâcher de gagner le roi des Francs (120) en faveur du parti des iconoclaſtes, afin que réuniſſant ſes forces avec les ſiennes, il pût abattre les iconolatres & rendre la paix à l'égliſe. A cette occaſion, Louis aſſembla à Paris, en l'an 824, (121) un concile, dans lequel on examina la propoſition de l'empereur grec, & on décida qu'il falloit s'en tenir au concile de Francfort, qui permettoit les images dans les égliſes, pourvu qu'on ne leur rendît aucun culte religieux. Dans la ſuite, les chrétiens d'Europe ne s'en tinrent pas là; ils vinrent inſenſiblement juſqu'à penſer comme les Grecs, en faveur des images, en ſe ſoumettant, ſans s'en appercevoir, aux déciſions du pape, dont l'autorité augmentoit tous les jours; en ſorte que, vers la fin de ce ſiecle, le clergé gallican commença à ſe proſterner devant les images; exemple qui fut ſuivi par les Allemands & par d'autres peuples (*a*).

(*a*) Mabillon, *Annal. bened.* tom. II. p. 448. id.

SIEC. IX. II. PART.

Pluſieurs iconoclaſtes parmi les Latins.

XVII. Malgré cette défection, les iconoclaſtes avoient encore leurs partiſans parmi les Latins : le plus illuſtre fut Claude, évêque de Turin, Eſpagnol de naiſſance & diſciple de Félix, évêque d'Urgel. Auſſi-tôt que par la faveur de Louis le Débonnaire, le zelé prélat fut parvenu à la dignité épiſcopale, il en commença les fonctions en l'an 823, en ordonnant d'ôter des égliſes toutes les images & même celles de la croix, & de les jetter au feu. L'année ſuivante il compoſa un traité, dans lequel non-ſeulement il juſtifia ſon ordre, & ſe déclara entierement contre tout uſage des images, mais même avança pluſieurs opinions totalement contraires à celles de ces tems-là ; entr'autres il nioit, par oppoſition aux Grecs, que l'on dût aucune eſpece de culte à la croix, & il déclamoit hautement contre les reliques qu'il regardoit comme deſtituées de toute efficace : il condamnoit auſſi avec beaucoup de liberté ces pélérinages à la Terre ſainte & ces voyages aux tombeaux des martyrs, auxquels, dans ces tems-là, on attachoit un très-grand mérite. Cette généreuſe défenſe de la vraie religion attira à Claude une foule d'ennemis ; la ſuperſtition s'allarma, & elle l'attaqua de toutes parts ; Théodemir, Dungalle, Jonas d'Orléans & Walafride Strabon (122), s'unirent pour l'accabler ſous leurs volumineuſes repliques : mais le vé-

Præf. ad ſæc. IV. actor. SS. ord. bened. ſæc. IV. part. I. p. 7, 8. Le Cointe, *Annal. eccleſ. Francor. tom. IV. ad b. a.* 824.

SIEC. IX. II. PART.

nérable prélat tint bon (*a*), & ſoutint ſa cauſe avec tant d'habileté & de fermeté qu'il triompha & vit ſon crédit augmenter conſidérablement; de-là vint que, long-tems après ſa mort, la ville & les environs de Turin furent moins infectés de la ſuperſtition que les autres pays de l'Europe.

Suite de la controverſe ſur la proceſſion du S. Eſprit.

XVIII. La controverſe qui, dans le ſiecle précédent, s'étoit élevée ſur la proceſſion du S. Eſprit & ſur les mots *filioque*, inſérés par les Latins dans le ſymbole de Conſtantinople, ſe ranima avec une nouvelle violence, & de particuliere qu'elle avoit été juſques là, devint générale entre les égliſes grecque & latine. Les moines de Jéruſalem ſe ſignalerent dans cette controverſe, ils ſe plaignirent ſur-tout de l'interpolation des mots dont on vient de parler: mais ils ne s'en tinrent pas là, ils envoyerent à Charlemagne, en l'an 809, un homme de leur ordre, nommé *Jean*, pour demander ſatisfaction de cette eſpece de fraude qui, ſelon eux, étoit très-criminelle (*b*). Cette queſtion fut fort débattue la même année, dans un concile à Aix la Chapelle, & dans un autre à Rome, en préſence de Léon III. à qui l'empereur avoit dépêché des ambaſ-

(*a*) Mabillon, *Annal. bened.* tom. II. pag. 488. *Præf. ad ſæc. IV. actor. SS. ord. bened.* p. VIII. *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 491. & tom. V. p. 27. 64. Jacques Baſnage, *Hiſt. des égliſes réformées*, tom. I. périod. IV. p. 38. édit. *in*-4°.

(*b*) Voyez Etienne Baluze, *Miſcellanea*, tom. VII. p. 14.

ſadeurs pour cela. Léon fut de l'opinion de ceux qui prétendoient que le S. Eſprit procédoit du Pere & du Fils ; mais il condamna l'interpolation des mots *filioque* (123), qui choquoit ſi fort les Grecs, & il voulut qu'on les omit dans la lecture du ſymbole, & même qu'on les rayât avec le tems, mais peu à peu, tantôt dans un lieu, tantôt dans un autre, afin de prévenir les troubles qui pourroient réſulter d'une ſuppreſſion trop ſubite. Ses ſucceſſeurs penſerent de même ; mais ils ne furent pas écoutés. Ces mots une fois admis reſterent & firent inſenſiblement partie du ſymbole de toutes les égliſes latines (*a*).

La controverſe ſur l'euchariſtie, élevée par Paſcaſe Radbert.

XIX. A ces anciennes diſputes, il s'en joignit d'autres toutes nouvelles, & en particulier cette fameuſe queſtion, *ſur la maniere dont le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſont préſens dans l'euchariſtie.* Juſques là on avoit toujours crû que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt étoient donnés à ceux qui recevoient le ſacrement de la ſainte cene, & par conſéquent qu'ils y étoient préſens : c'étoit l'opinion unanime des chrétiens ; mais ils étoient partagés ſur la *nature* & la *maniere* de cette préſence, les avis étoient différens & même contradictoires, nul concile n'avoit rien décidé là-deſſus, & chacun avoit pû raiſonner ou déraiſonner à ſon gré ſur cette matiere, ſans être gêné par aucune formule impérieuſe & préciſe de foi : mais, dans ce ſie-

(*a*) Voyez le Cointe, *Annal. eccleſ.* tom. IV. *ad a.* 809. Longueval, *Hiſtoire de l'égliſe Gallicane*, tom. V. p. 151.

SIEC. IX. II. PART.

cle, Paſcaſe Radbert, moine, & enſuite abbé de Corbie, prétendit expliquer & fixer avec certitude la doctrine de l'égliſe ſur cette grande queſtion. Dans ce but, il compoſa, en l'an 831, ſur le *ſacrement du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt* (*a*), un traité dans lequel il expoſa ſon ſentiment. Une ſeconde édition de cet ouvrage, conſidérablement augmentée & préſentée à Charles le Chauve, en l'an 845, engagea principalement cette importante querelle. En général, la doctrine de Paſcaſe ſe réduiſoit à ces deux propoſitions: la premiere, qu'après la conſécration du pain & du vin, dans le ſacrement de la cene, il ne reſte plus rien de ce ſymbole que la *figure extérieure*, ſous laquelle le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſont réellement & localement *préſens*: la ſeconde, que le corps de Jeſus-Chriſt, ainſi préſent dans l'euchariſtie, eſt le même corps qui, né de la vierge Marie, a ſouffert ſur la croix, & eſt reſſuſcité. Cette nouvelle doctrine & principalement la ſeconde propoſition, ne purent que ſurprendre beaucoup de monde; auſſi furent-elles combattues par Rabanus Maurus, par Héribald & par d'autres, qui, à la vérité,

(*a*) Voyez Mabillon, *Annal. bened.* t. II. p. 539. Martene a publié dans le IXe Tome de ſon *Ampliſſ. collect. veter. ſcriptor.* pag. 378. une édition fort exacte du livre de Radbert. La vie & les actions de ce théologien ont été écrites fort au long par Mabillon, dans ſes *Acta ſanctor. ord. bened. ſæc. IV.* part. II. p. 126. & par les jéſuites, dans les *Acta SS.* d'Anvers, *ad d. XXVI. Aprilis.*

ne ſuivirent pas tous les mêmes principes, ni la même méthode, mais cependant s'accorderent à rejetter les idées de Paſcaſe. A cette occaſion, Charles le Chauve ordonna au fameux Ratram & à Jean Scot de donner une explication claire & raiſonnable, autant que cela ſe pourroit, de la doctrine que Radbert paroiſſoit avoir étrangement corrompue (*a*). Ces ſavans théologiens exécuterent l'ordre de l'empereur, & y apporterent tout le ſoin poſſible. Le traité de Scot eſt reſté enſéveli ſous les ruines du tems, mais nous avons encore celui de Ratram (124), qui, dans le dernier ſiecle & dans celui-ci, a été le ſujet d'une grande diſpute (*b*).

Et pouſſée par ſon antagoniſte Bertram.

XX. C'eſt une choſe remarquable dans cette controverſe, que dans chaque parti il y eut des diviſions preſqu'auſſi grandes qu'entre les partis eux-mêmes. Radbert, qui avoit commencé la querelle, ſe contrediſoit lui-même en pluſieurs endroits, & ſoutient dans une partie de ſon livre, ce qu'il déſavoue dans une autre, en s'écartant ainſi entierement de ſes propres principes. Bertram ou Ratram, ſon adverſaire, ſemble mériter quelquefois le même reproche, en général, il paroît ſuivre la doctrine de ceux

(*a*) Pour ce qui regarde Ratram ou Bertram, & ſon livre qui fit tant de bruit, voyez Fabricius, *Biblioth. lat. medii ævi*, tom. I. p. 1661.

(*b*) Mabillon, *Præf. ad ſæc. IV.* part. II. *Bened.* p. VIII. Il y a une hiſtoire, mais partiale, de cette controverſe; on fera fort bien de la comparer avec ce que dit Baſnage, *Hiſtoire de l'Egliſe*, tom. I. p. 909.

SIEC. IX. II. PART.

qui ne croyent pas que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt ſoient réellement préſens dans le ſaint ſacrement de l'euchariſtie, mais qui établiſſent que le pain & le vin ne ſont que des ſignes ou des ſymboles de ce corps & de ce ſang, qui, par-là même, n'y ſont qu'en figure & non réellement. Néanmoins pluſieurs paſſages de ſon livre ne ſemblent pas s'accorder avec cette doctrine ſi vraie & ſi raiſonnable; du moins on peut les interpréter différemment; auſſi ont-ils donné lieu à diverſes diſputes. Jean Scot qui avoit dans l'eſprit cette logique & cette préciſion ſi rares & ſi néceſſaires dans les ouvrages polémiques, fut le ſeul qui développa ſes ſentimens d'une maniere claire & méthodique: il dit nettement que le pain & le vin de la ſainte cene n'étoient que des ſignes & des ſymboles du corps & du ſang *abſens* de Jeſus-Chriſt. Tous les autres théologiens de ce tems-là ne firent que flotter dans leurs opinions, comme s'ils n'euſſent eu aucun principe fixe; tantôt ils étoient d'un ſentiment & tantôt d'un autre, & toujours ils s'exprimoient avec ambiguité. Il paroit manifeſtement par tout cela, qu'il n'y avoit encore là-deſſus rien de fixe dans l'égliſe latine, & qu'on n'étoit point d'accord ſur la maniere dont le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt étoient préſens dans l'euchariſtie.

XXI. Dans cette controverſe, on s'imputoit de part & d'autre les dogmes les plus odieux, que chacun déduiſoit, par voye de conſéquence, des propoſitions qu'il combattoit; maniere de raiſonner auſſi injuſte qu'el-

le eſt ordinaire dans ces ſortes de diſputes. De-là cette héréſie imaginaire, à laquelle, dans le onzieme ſiecle, lorſque le dogme de la tranſubſtantiation eut prévalu, on donna le nom de *ſtercoraniſme*; en voici l'occaſion: ceux qui, ſelon l'opinion de Paſcaſe Radbert, croyoient qu'après la conſécration, le pain & le vin étoient ſubſtantiellement changés, en conſervant ſeulement leur forme extérieure, tiroient la conſéquence la plus injuſte de l'opinion contraire, qui établiſſoit que le pain & le vin conſervoient leur ſubſtance, & que le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt n'étoient qu'en figure & non réellement dans l'euchariſtie: ils diſoient que leur opinion emportoit que le corps de Jeſus-Chriſt étoit digéré dans l'eſtomac, & ſortoit avec les autres excrémens. Mais on ne manquoit pas de leur retorquer la conſéquence, & il faut avouer qu'elle pouvoit leur être imputée avec plus de raiſon, quoique pour dire la vérité, on n'eût dû en charger ni les uns ni les autres, ces ſortes d'accuſations montrant plutôt un eſprit enclin à l'invective, que ſincérement diſpoſé à chercher la vérité. Le ſtercoraniſme ne peut être reproché, ſans la plus grande injuſtice, à ceux qui nient la préſence réelle du corps & du ſang de Jeſus-Chriſt; on pourroit, à plus juſte titre, en accuſer ceux qui admettent la tranſubſtantiation: mais qui d'entr'eux, s'il n'eſt pas dépourvu de ſens, voudra avouer une pareille conſéquence?

(a) Pour ce qui eſt des ſtercoraniſtes & leur hiſ-

SIEC. IX. II. PART.

Controverſe ſur la prédeſtination & la grace, élevée par Godeſchalque.

XXII. Pendant que cette controverſe étoit à ſon plus haut période, il s'en éleva une autre d'un genre entierement différent & d'une toute autre importance, dont les funeſtes effets ſe ſont encore ſentir dans les égliſes reformées: elle roula ſur la *prédeſtination & la grace.* On en attribue communément l'origine à Godeſchalque, illuſtre Saxon, qui embraſſa malgré lui la vie monaſtique, dans le couvent de Fulde, d'où il ſe retira dans celui d'Orbais, au dioceſe de Soiſſons: là il continua ſes études de théologie avec une grande application, & un déſir extrême d'approfondir les plus grands myſteres, & d'être ſage au-delà de ce qui eſt écrit. En revenant de Rome, en l'an 847, il logea pendant quelque tems chez le comte Eberald, un des premiers ſeigneurs de la cour de l'empereur Lothaire, & là, en préſence de Nothingus, évêque de Vérone, il parla fort au long du dogme de la prédeſtination, & ſoutint que de toute éternité, Dieu avoit préordonné certaines perſonnes à la vie éternelle, & d'autres aux peines éternelles. Rabanus Maurus qui ne l'aimoit pas, apprenant qu'il répandoit cette doctrine, s'y oppoſa de tout ſon pouvoir: dans ce deſſein, il commença dans quelques lettres adreſſées au comte Eberald & à l'évêque de Vérone, par repréſenter Godeſchalque, com-

toire, voyez Mabillon, *Præf. ad ſæc. IV. Bened.* part. II. pag. 21. J. Baſnage, *Hiſtoire de l'Egliſe*, tom. I. p. 926. & un traité de Pfaf, publié à Tubingue en 1750.

me un corrupteur de la religion, & un inventeur d'héréſies monſtrueuſes. Ce dernier ainſi accuſé, vint d'Italie en Allemagne pour ſe juſtifier ; il parut à Mayence, dans un concile que Rabanus Maurus qui étoit archevêque de cette ville, y aſſembla, en l'an 848 ; il y fut condamné & renvoyé à Hincmar, archevêque de Rheims, dans le dioceſe duquel il avoit reçu la prêtriſe. Celui-ci entierement dévoué à Rabanus, convoqua à Quiercy, en l'an 849, un concile dans lequel Godeſchalque fut de nouveau condamné & traité d'une maniere également contraire aux principes de l'humanité & à ceux de la religion ; & parce qu'il oſa ſoutenir avec fermeté ſon ſentiment, qu'il prétendoit au reſte avec raiſon, être celui d'Auguſtin, l'impérieux Hincmar le dégrada de la prêtriſe, & fut aſſez barbare pour le faire fouetter avec tant de rigueur que forcé par les douleurs il ſe ſoumit enfin à l'ordre de ſes vénérables bourreaux, & brûla de ſa propre main ſa juſtification qu'il avoit préſentée au concile de Mayence. Après ce cruel traitement, l'infortuné Godeſchalque fut renfermé dans le monaſtere de Haut-Villiers où il termina ſes jours & ſes malheurs, en l'an 868, en ſoutenant juſqu'au dernier moment les ſentimens qui lui avoient attiré tant de maux.

Hiſtoire de cette diſpute.

XXIII. Pendant que Godeſchalque étoit en priſon, ſes ſentimens prenoient faveur, on s'intéreſſoit à ſes maux ; de-là naquit un grand ſchiſme dans l'égliſe latine. Ratram, moine, Prudence, évêque de Troyes, Loup

abbé de Ferrieres, Florus, diacre de Lyon, Remi, archevêque de la même ville, avec toute ſon égliſe, tous ces illuſtres eccléſiaſtiques, ainſi que pluſieurs autres, qu'il ſeroit trop long de nommer ici, plaiderent avec beaucoup de zele, ſoit dans leurs diſcours, ſoit dans leurs écrits, la cauſe du malheureux Godeſchalque & de ſes opinions. Quelques-uns ſe bornerent à défendre ſa perſonne & ſa conduite; d'autres voulurent juſtifier auſſi ſa doctrine. Ils avoient pour antagoniſtes Hincmar, juge injuſte & inhumain, Amalarius, le célébre Jean Scot & quelques autres qui prétendoient que Godeſchalque & ſes ſentimens avoient été traités comme ils le méritoient: & comme cette diſpute s'échauffoit toujours plus, Charles le Chauve convoqua à Quercy, en l'an 853, un nouveau concile ou ſynode, dans lequel, par le crédit d'Hincmar, le précédent concile fut confirmé, & par là même Godeſchalque condamné une ſeconde fois dans la même ville; mais ces deux conciles furent annullés par un autre que l'on tint à Valence en Dauphiné, en l'an 855, & qui juſtifia entierement Godeſchalque & ſa conduite. Ce dernier concile étoit compoſé des eccléſiaſtiques des trois provinces, de Lyon, de Vienne & d'Arles, ayant à leur tête Remi, archevêque de Lyon; & il fut confirmé en l'an 859, par le concile de Langres, compoſé des mêmes eccléſiaſtiques, & en l'an 860, par celui de Toulouſe, dans lequel aſſiſterent les évêques de quatorze provinces qui ſoutinrent vivement la cauſe du moine perſécuté, dont la mort, au reſte,

reſte, rallentit beaucoup le feu de la diſpute (a).

SIEC. IX. II. PART.

XXIV. Si nous examinons cette controverſe, nous trouverons qu'elle ſubſiſte encore aujourd'hui dans toute ſa force, & que la doctrine de Godeſchalque a d'habiles défenſeurs & de puiſſans adverſaires. Ce docteur ſoutenoit ſans doute une double prédeſtination, une à la vie éternelle, & l'autre à la mort éternelle; il prétendoit auſſi „ que Dieu ne deſiroit ou ne vouloit que le „ ſalut des élus, & que Jeſus-Chriſt n'avoit „ ſouffert la mort que pour ceux que Dieu „ avoit prédeſtinés au bonheur éternel." Ces déciſions qui en effet au premier coup d'œil, ont quelque choſe de révoltant, furent adoucies & le ſont encore par les diſciples de Godeſchalque, ou ceux qui ſuivent ſes opinions: par exemple, ils nient qu'il ait repréſenté Dieu comme prédeſtinant à une ſuite inévitable de péchés, ceux qu'il a auparavant prédeſtinés à une miſere éternelle: & ſelon eux, ſa doctrine n'emporte autre choſe, ſi ce n'eſt „ que de „ toute éternité, Dieu a jugé dignes de la „ miſere éternelle ceux qu'il a prévus qui

Jugement qu'il faut en porter.

(a) Outre les auteurs ordinaires qui parlent de cette controverſe, on fera bien de conſulter De Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. p. 178. Mabillon, *Præf. ad ſæc. IV. Bened.* part. II. p. 48. *Hiſtoire littér. de la France*, tom. V. p. 352. Uſſerius, *Hiſtoria Godeſchalchi*, Hanoviæ, 1662. *in*-8°. & Dublini, 1661. *in*-4°. Voſſius, *Hiſtoria Pelagiana*, lib. VII. cap. iv. Ajoutez Jo. Alb. Fabricius, *Bibliotb. latin. medii ævi*, tom. III. p. 210.

SIEC. IX. II. PART.

„ demeureroient impénitens, & qu'il a décreté leur perte, enſuite des péchés qu'ils „ commettent volontairement & qu'il a vus „ de toute éternité : qu'à la vérité, les effets „ ſalutaires de la grace de Dieu & des ſouffrances de J. C. ne s'étendent qu'aux élus, „ quoique cette miſéricorde & ces ſouffrances, conſidérées en elles-mêmes, appartiennent également à tout le genre humain." Mais ce jargon obſcur & contradictoire ne ſauroit ſatisfaire les ennemis du ſyſtème de la prédeſtination ; au contraire, ils ſoutiennent que, ſous ces expreſſions ambiguës & équivoques, Godeſchalque cachoit les erreurs les plus monſtrueuſes ; comme par exemple, „ que, par un décret original, Dieu „ avoit non-ſeulement prédeſtiné une partie „ du genre humain à la damnation éternelle, mais encore l'entraînoit par une force irréſiſtible au mal, dont cette condamnation „ étoit un effet" (125). Sans prétendre rien décider ſur une queſtion auſſi peu intelligible, où le ſilence eſt le parti le plus ſage qu'on puiſſe prendre, je remarquerai ſeulement, que la haine mutuelle & les diſputes perſonnelles entre Rabanus Maurus & Godeſchalque furent les cauſes de cette vive controverſe, & de tous les maux qui en réſulterent pour l'infortuné Saxon. (126)

Hincmar & Godeſchalque diſputent ſur les mots *Trina Deitas.*

XXV. Environ le même tems, il s'éleva encore une autre diſpute, mais moins importante, ſur ces mots par où finiſſoit une hymne très-ancienne, *te Trina Deitas unaque poſcimus*, que l'on peut traduire littéralement de cette maniere ; *& Dieu qui es trois,*

& en même tems un, nous te ſupplions, &c. Hincmar ne voulut pas, & avec raiſon, qu'on les chantât dans les égliſes de ſa juriſdiction, de crainte qu'ils ne fiſſent naître dans l'eſprit du peuple des idées contraires à l'unité d'un Dieu, puiſqu'ils ſembloient en établir ou en ſuppoſer trois. Les bénédictins refuſérent d'obéir, & Bertram, un des plus diſtingués parmi eux, écrivit un gros livre pour prouver par l'autorité des peres que l'on regardoit malheureuſement alors comme des guides infaillibles, que ces mots *Trina Divinitas* ou *Divinité triple* étoient très-orthodoxes. Godeſchalque qui alors étoit en priſon, ayant entendu parler de cette diſpute, voulut y prendre part; il ſoutint dans une diſſertation travaillée avec ſoin, la cauſe de ſes freres les bénédictins. Cela fit que Hincmar l'accuſa de trithéïſme, & compoſa un traité pour le prouver, & refuter cette affreuſe héréſie. Cependant cette controverſe ne dura pas long-tems & malgré tous les efforts d'Hincmar, le paſſage en queſtion reſta & fut chanté comme auparavant dans toutes les égliſes. (127).

SIEC. IX. II. PART.

XXVI. Une vaine curioſité, plutôt qu'un deſir réel d'avancer la connoiſſance de la vérité, fut la principale ſource des controverſes de ce ſiecle; c'eſt ce que l'on remarqua ſur-tout dans la diſpute ſur la maniere dont Jeſus-Chriſt étoit né de la vierge Marie, qui, après avoir commencé en Allemagne, paſſa en France. On porta alors, on peut bien le dire, la curioſité juſqu'à la plus folle indécence. Quelques Allemands ſoutinrent que

On diſpute ſur la maniere dont J.C. eſt né.

SIEC. IX. II. PART.

Jeſus-Chriſt étoit ſorti du ventre de ſa mere d'une maniere toute différente de celle que les loix de la nature preſcrivent pour les autres hommes. Cette opinion ne fut pas plutôt connue en France, que le fameux Ratram la combattit, & écrivit un livre pour prouver que la vierge Marie avoit porté Jeſus-Chriſt dans ſon ſein tout comme les autres femmes portent leurs enfans, & qu'il en étoit ſorti de même. Paſcaſe Radbert, toujours prêt à ſoutenir les idées les plus ridicules, adopta celle des docteurs allemands, & compoſa un traité fort ſavant pour prouver que Jeſus-Chriſt étoit venu dans le monde, tout comme il étoit entré, après ſa réſurrection, dans la chambre où ſes diſciples étoient aſſemblés, ſans que la porte en fût ouverte; il accuſa ceux du parti de Ratram de nier la *virginité* de Marie: mais cette diſpute ſi frivole fut bientôt terminée, elle fit place à d'autres d'une plus grande importance (*a*).

Premiere controverſe entre les Grecs & les Latins, à l'occaſion de Photius.

XXVII. De toutes les controverſes qui diviſerent les chrétiens de ce ſiecle, la plus intéreſſante, mais en même tems la plus funeſte, fut celle qui occaſionna le ſchiſme fatal entre les égliſes grecque & latine. Depuis long-tems il regnoit entre les évêques de Rome & ceux de Conſtantinople, un eſprit de jalouſie qui avoit quelquefois éclaté par des traits de fureur & de violence. Cette animoſité augmenta encore vers le tems de Léon

(*a*) Voyez Dacherius, *Spicilegium veter. ſcriptor.* tom. I. p. 396. Mabillon, *Præf. ad ſæc. IV. Bened.* part. II. p. 51.

l'Iſaurien, lorſque les évêques de Conſtantinople, ſécondés par les empereurs, enlevérent à la juriſdiction des papes pluſieurs provinces ſur leſquelles ceux-ci avoient exercé leur empire ſpirituel (*a*). Mais l'irritation fut à ſon plus haut période en l'an 858 (128), lorſque le ſavant Photius fut élu évêque de Conſtantinople par l'empereur Michel, à la place d'Ignace que ce prince envoya en exil. Ce procédé injuſte & violent fut juſtifié & applaudi dans un concile aſſemblé à Conſtantinople, en l'an 861 ; il fut bien éloigné d'obtenir une approbation générale. Ignace appella de ce concile au pape Nicolas I. qui, dans un autre concile aſſemblé à Rome en l'an 862, épouſa vivement ſes intérêts, & excommunia Photius, comme ayant été illégitimément élu. Mais bien loin que celui-ci fût abattu par cette excommunication, il uſa de repréſailles, & dans un concile célebré à Conſtantinople en l'an 866, il déclara Nicolas indigne de ſa place & de la communion de l'égliſe.

XXVIII. Pour juſtifier ſa conduite & les troubles qui en avoient reſulté, Nicolas allégua quelques raiſons ſpécieuſes ; il prit pour prétexte l'innocence d'Ignace que, ſur une accuſation vraie ou fauſſe de trahiſon, l'empereur avoit dégradé : mais, dans le fond, ce ne fut pas-là la véritable raiſon qui déter-

(*a*) Voyez Giannone, *Hiſtoire de Naples*, tom. I. p. 535. 646. P. De Marca, *de concordia ſacerdotii & imperii*, lib. I. cap. j. p. 6. Le Quien, *Oriens chriſtianus*, tom. I. p. 96.

mina le pape; l'intérêt & l'ambition furent ſes ſeuls motifs, & il ſe ſeroit mis fort peu en peine qu'on eût perſécuté Ignace, pourvu qu'il eût pû reprendre les provinces de l'Illyrie, de la Macédoine, de l'Epire, de l'Achaie, de la Theſſalie & de la Sicile, que l'on avoit ſouſtraites à ſa juriſdiction. Avant toutes choſes, il avoit envoyé une ambaſſade ſolemnelle à Conſtantinople, pour demander la reſtitution de ces provinces; mais comme on la refuſa hautement, il ſe livra tout entier à ſon reſſentiment, ſous le prétexte de venger les torts faits à Ignace; & ainſi ſous le maſque de la juſtice, il couvrit les fureurs de ſon ambition & de ſon avarice, trompées dans leurs eſpérances.

Autre diſpute, à l'occaſion du même Photius.

XXIX. Pendant que les choſes étoient dans cet état, & que le feu de la diſpute devenoit toujours plus violent, Baſile le Macédonien, qui par le meurtre de ſon prédéceſſeur, s'étoit frayé le chemin au trône, calma tout d'un coup tous ces troubles, en rappellant Ignace de ſon exil, en lui rendant ſa place, & en releguant Photius dans un monaſtere. Cet acte d'autorité de l'empereur fut ſolemnellement confirmé par un concile aſſemblé à Conſtantinople, en l'an 869, dans lequel les légats du pape Adrien II. eurent une grande influence & furent traités avec de grandes marques de diſtinction (*a*). Les Latins tiennent cette aſſemblée pour

(*a*) Fabricius a indiqué dans ſa *Biblioth. grecque*, vol. IV. c. xxxviij. p. 372. les auteurs qui de part & d'autre ont écrit ſur cette controverſe.

le huitieme concile œcuménique, & leurs diſputes avec les Grecs furent alors finies ou du moins ſuſpendues, pendant quelque tems: mais la controverſe ſur l'étendue de la juriſdiction des papes, ſubſiſta toujours, & rien ne put engager Ignace & l'empereur à céder au ſiege de Rome la Bulgarie, ni aucune autre des provinces qu'on lui avoit enlevées.

XXX. La diſpute entre les Grecs & les Latins, à l'occaſion de Photius & de ſon élévation au ſiege épiſcopal, étoit d'une nature à pouvoir facilement être appaiſée; mais l'eſprit de hauteur & d'ambition de ce ſavant prélat contribua à la perpétuer au lieu de l'éteindre. En l'an 866, il ajoûta au ſiege de Conſtantinople la juriſdiction ſur la Bulgarie, dont le pape Nicolas avoit eſpéré de s'emparer. Il ne s'en tint pas là, il prit pour ſe ſoutenir, des meſures à tous égards peu dignes de ſon caractere; non-ſeulement il ſollicita vivement par une lettre circulaire les patriarches d'orient à épouſer ſa querelle, comme étant celle de toute l'égliſe & de la plus grande importance, mais encore, il porta une accuſation grave d'héréſie contre les évêques Latins qui avoient été envoyés chez les Bulgares nouvellement convertis, & en général contre l'égliſe de Rome. Voici les principaux chefs de cette accuſation: 1°. Photius ſe plaignoit que les évêques de Rome jeûnoient le ſabbat ou le ſeptieme jour; 2°. que pendant la premiere ſemaine du carême, ils permettoient l'uſage du lait & du fromage; 3°. qu'ils défendoient à leurs prê-

SIEC. IX. II. PART.

tres de ſe marier & ſéparoient de leurs femmes ceux qui en avoient, avant que de recevoir les ordres (129); 4°. qu'ils ſoutenoient qu'il n'y avoit que les évêques qui euſſent le droit d'oindre du ſaint crême, ceux qui avoient été baptiſés, & par-là même, que ceux qui avoient été oints par de ſimples prêtres, devoient l'être encore une fois par un évêque; 5°. enfin, qu'ils avoient altéré le ſymbole de Conſtantinople, en ajoûtant ces mots dont nous avons déja tant parlé, *filioque*, c'eſt-à-dire, & du Fils, & par conſéquent, qu'ils croyoient que le S. Eſprit procédoit & du Pere & du Fils (130). Nicolas I. voyant l'égliſe de Rome ainſi attaquée, envoya en l'an 867, à Hincmar & aux autres évêques François les chefs d'accuſation, en les priant d'aſſembler leurs ſuffragans reſpectifs, pour les examiner & y répondre. En conſéquence, Odon, Enée & Adon, évêques de Beauvais, de Paris & de Vienne, de concert avec le fameux Ratram, rompirent avec plaiſir une lance avec les Grecs; ils examinerent l'une après l'autre les accuſations de Photius, & firent tout leur poſſible pour juſtifier pleinement l'égliſe latine (*a*).

Photius rétabli.

XXXI. Après Ignace, qui mourut en l'an 878, Photius rentra en grace auprès de l'empereur, qui le mit derechef à la tête de l'égliſe grecque. Le pape Jean VIII. y conſentit, mais ſous la condition que la Bulgarie ren-

(*a*) Mabillon, *Præf. ad ſæc. IV. Bened.* part. II. pag. 55.

treroit ſous ſa juriſdiction. Photius s'y engagea, & l'empereur parut y donner les mains (*a*): cela fit que Jean VIII. envoya au concile de Conſtantinople, en l'an 879, des légats qui approuverent en ſon nom les actes de ce concile, & qui reconnurent Photius pour frere. Mais, ni l'empereur, ni le patriarche ne tinrent parole: après le concile, le premier, par l'avis apparemment ou du moins avec le conſentement de Photius, refuſa de remettre la Bulgarie ſous la juriſdiction ſpirituelle du pape; & il faut convenir que ce refus étoit appuyé ſur des raiſons d'un très-grand poids. Mais l'évêque de Rome ne s'en paya pas; irrité de ſe voir ainſi trompé, il envoya à Conſtantinople Marin, en qualité de légat, pour déclarer de ſa part qu'il avoit changé d'avis au ſujet de Photius, & qu'il approuvoit en ſon entier la ſentence d'excommunication prononcée auparavant contre lui. Le légat voulant s'acquitter de ſa dangereuſe commiſſion, fut envoyé en priſon par l'empereur, qui cependant lui rendit enſuite la liberté, après la mort de Jean VIII. Ce même légat étant parvenu au pontificat, ſe ſouvint du traitement qu'il avoit reçu, & fulmina une nouvelle ſentence d'excommunication contre le patriarche.

XXXII. Cette ſentence fut reçue avec mépris par le fier Photius: mais ſix ans après, il éprouva de nouveau la fragilité des grandeurs humaines; une ſeconde chûte

(*a*) Michel Le Quien, *Oriens chriſtianus*, tom. I. pag. 113.

SIEC. IX. II. PART.

mit fin à ſa proſpérité. Léon, ſurnommé le *philoſophe*, fils & ſucceſſeur de Baſile, le dépoſa en l'an 886. & le relegua dans un monaſtere arménien, où il finit ſes jours en l'an 891. La mort de Photius, ſeul auteur du ſchiſme entre les Grecs & les Latins, auroit pu terminer cette querelle & rendre la paix à l'égliſe, ſi de leur côté les papes avoient montré plus de modération & d'équité; mais ces maîtres impérieux de l'égliſe ne voulurent mettre aucune borne à leur vengeance, & ne demanderent pas moins que la dégradation de tous les prêtres & de tous les évêques qu'avoit ordinés Photius. Les Grecs, choqués de ces prétentions ſi hautes, ne voulurent recevoir aucune condition: ainſi les eſprits s'aigrirent de plus en plus; de nouvelles querelles civiles & religieuſes ſe joignirent aux anciennes, on ſe diſputa ſur tout, juſqu'à ce qu'enfin ſe forma ce ſchiſme fatal, qui a diviſé pour toujours l'égliſe grecque de l'égliſe latine.

CHAPITRE IV.

Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.

SIEC. IX. II. PART.

Divers auteurs expliquent l'origine des rites & des cérémonies, alors en uſage dans l'égliſe.

I. ON ne ſauroit douter que dans ce ſiecle le nombre des cérémonies ne fût très-conſidérable & n'augmentât de jour en jour : le ſoin que l'on commença alors de prendre d'en expliquer au peuple l'origine, la nature & le but, le prouve ſuffiſamment. Pluſieurs auteurs s'appliquerent à ce genre de littérature ; les plus diſtingués furent Jean Scot, Angelme, Remi, évêque d'Auxerre, Walafride Strabon & Amalarius : mais la plupart de leurs explications furent refutées par Agobard & par Florus. Les ouvrages qui avoient cet objet en vue, étoient en général intitulés *de officiis divinis* ; nom que dans ce tems-là on donnoit aux rites ſacrés. On ne ſauroit douter que ces livres ne fuſſent compoſés dans un bon but ; mais il eſt bien permis de ne pas croire qu'ils fuſſent fort utiles, ils étoient peut-être plus préjudiciables qu'avantageux ; il eſt vrai qu'ils nourriſſoient un peu la dévotion des fideles dans la célébration du culte public ; mais que cette nourriture étoit groſſiere & peu ſaine ! Les raiſons que l'on alléguoit en faveur de ces cérémonies, non-ſeulement étoient pour la plupart tirées de loin, puériles & ridicules, mais encore elles renfermoient des preuves évidentes de fiction &

SIEC. IX. II. PART.

de tromperie : outre cela, il faut convenir qu'elles ne tendoient qu'à inſpirer toujours plus le goût pour ces cérémonies, & à les faire regarder comme ce que la religion a de plus important & de plus ſacré ; car comment refuſer ſon reſpect & ſon admiration à des rites marqués au coin de la plus profonde ſageſſe & qui contenoient des myſteres de la plus grande conſéquence ? & cependant qui ne ſait que c'eſt ſubſtituer l'ombre à la réalité ?

Idée générale de ces cérémonies.

II. On ne finiroit pas, ſi on vouloit entrer dans le détail des différentes cérémonies que l'on introduiſit alors pour la premiere fois dans le culte, & dont quelques-unes furent généralement adoptées & d'autres ſeulement par quelques égliſes : nous nous bornerons donc à une deſcription générale, en indiquant dans les notes les ſources où, à cet égard, on pourra puiſer des connoiſſances plus étendues. Nombre de ſaintes carcaſſes ayant été apportées de dehors ou trouvées dans le pays même, les miniſtres de l'égliſe furent obligés non-ſeulement d'inſtituer de nouvelles fêtes, mais même de créer de nouvelles cérémonies, afin que chaque ſaint pût avoir ſon culte particulier, & comme le crédit & l'autorité du clergé dépendoient beaucoup du pouvoir que l'on attribuoit à ces demi-dieux de ſa création, il falloit étonner & amuſer le peuple par l'appareil pompeux du ſervice qu'on leur rendoit ; car la multitude jugeant d'eux comme elle juge des hommes, les eſtimoit à proportion de l'éclat & de la magnificence qui les en-

vironnoit. De-là cette profuſion de richeſſes & ce luxe religieux que l'on voyoit dans toutes les égliſes; ces autels ſuperbes, ces tableaux précieux, cette multitude de cierges continuellement allumés, ces proceſſions nombreuſes & magnifiques, ces habits ſomptueux des prêtres, & ces meſſes que l'on célébroit avec tant d'appareil à l'honneur des ſaints (*a*). Entre les nouveautés de ce ſiecle, Gregoire IV. ajoûta au calendrier romain la fête de *tous les ſaints*, aujourd'hui ſi célebre (*b*), & celle de S. Michel, obſervée depuis long-tems avec beaucoup de dévotion par les orientaux & les Italiens, commença dans le même tems à devenir générale en occident (131).

La ſuperſtition ſe méle aux affaires civiles.

III. Ce n'étoit pas ſeulement dans le culte religieux que la ſuperſtition exerçoit ſon empire, mais auſſi dans les affaires civiles: c'eſt ſur-tout ce qui eut lieu chez les Latins, qui conſerverent avec plus de reſpect que les Grecs, une multitude d'uſages qui dérivoient du paganiſme. En ſe convertiſſant au chriſtianiſme, les nations barbares ne pouvoient ſe réſoudre à abandonner entierement les coûtumes de leurs ancêtres, quelqu'incompatibles qu'elles fuſſent avec l'Evangile, & bien loin d'y renoncer, elles engagerent ſouvent les chrétiens au milieu deſquels elles vivoient, à les recevoir. Telle fut l'origine de ces inſtitutions barbares, qui, pen-

(*a*) Voyez Jo. Fechtius, *Liber ſingularis de miſſis in honorem ſanctorum.*

(*b*) Voyez Mabillon, *de re diplomatica*, p. 537.

dant ce ſiecle & le ſuivant, furent ſuivies par les Latins, & auxquelles nous rapportons, par exemple, toutes les manieres de juger d'un délit ou de prouver ſon innocence dans les cas douteux. Chacun ſe rappelle ces combats ſinguliers (*a*), ces épreuves par l'eau froide (132), par le feu (*b*) & par la croix (*c*), qui devoient ſervir à mettre au jour l'innocence ou le crime d'une perſonne accuſée. Il n'y a plus de doute aujourd'hui ſur l'origine & l'abſurdité de ces pratiques; on convient généralement qu'elles dérivoient des rites barbares du paganiſme, & que loin d'être fondées ſur l'Evangile, elles détruiſoient l'eſprit de la religion (133): mais les papes, & en général les eccléſiaſtiques les encouragerent, & pour leur donner un air de chriſtianiſme & les rendre d'autant plus reſpectables, ils y mêlerent des rites chrétiens, celui entr'autres de la ſainte cène, le plus ſacré de tous.

(*a*) Jo. Loccenius, *Antiquit. Sueo-Gothicæ*, lib. II. cap. vij. viij. p. 144; cette maniere barbare de décider des controverſes fut miſe en uſage même par le clergé. Voyez Juſt. Henr. Bœhmer, *Jus eccleſ. Proteſtantium*, tom. V. p. 88.

(*b*) Petr. Lambecius, *Rerum Hamburg.* lib. II. p. 39. Uſſerius, *Sylloge epiſt. Hibernic.* p. 81. Johnſon, *Leges eccleſ. Britanniæ.* Michel de la Roche, *Mémoires littér. de la Grande-Bretagne*, tom. VIII. pag. 391.

(*c*) Voyez Agobard, *Contra judicium Dei*, tom. I. opp. & *Contra legem Gondebadi*, cap. IX. p. 114. Hier. Bignonius, *ad formulas Marculphi*, cap. XII. Baluze, *ad Agobardum*, p. 104.

CHAPITRE V.

Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe pendant ce ſiecle.

SIEC. IX. II. PART.

Les anciennes ſectes ſubſiſtent toujours.

I. LEs ſectes nées dans les premiers tems du chriſtianiſme, continuoient toujours ſans aucun changement, du moins conſidérable; celles qui étoient nombreuſes, s'établirent hors des limites des deux empires, & par-là même, hors de la portée de leurs ennemis. Les neſtoriens & les monophyſites en particulier, étant en ſûreté ſous la protection des Arabes, eurent grand ſoin de ſe la conſerver, & montrerent en même tems beaucoup de zele pour la propagation de l'Evangile. Quelques ſavans ſont dans l'idée que dans ce ſiecle, par les ſoins & les exhortations des monophyſites qui demeuroient en Egypte, les Abyſſins & les Ethiopiens embraſſerent leurs opinions: mais ils ſe trompent; il eſt certain que les Abyſſins, qui recevoient ordinairement leurs miniſtres de l'évêque d'Alexandrie, avoient déja commencé dans le ſeptieme ſiecle, ſi ce n'eſt plus tôt, à être monophyſites; car ce fut dans ce tems-là que les Arabes ayant conquis l'Egypte, opprimerent les Grecs, & accorderent à cette ſecte une ſi puiſſante protection, qu'elle fut en état de ranger ſous ſa juriſdiction ſpirituelle preſque toutes les égliſes d'Egypte (*a*).

(*a*) *Nouveaux mémoires de la compagnie de Jeſus*

SIEC. IX. II. PART.

Les pauliciens.

II. Pendant la plus grande partie de ce ſiecle, les Grecs ſe trouvoient engagés dans la controverſe la plus animée, ou pour parler plus exactement, dans la guerre la plus ſanglante & la plus opiniâtre, avec les pauliciens, que l'on peut regarder comme une branche de manichéens. Ces ſectaires réſidoient ſur-tout en Arménie, & l'on dit que leur doctrine y avoit été établie par deux freres, Paul, qui donna ſon nom à la ſecte, & Jean, habitans de Samoſatene & fils de Callinices; mais d'autres perſonnes croyent que les pauliciens furent ainſi appellés d'un autre Paul, Arménien de naiſſance, qui vivoit ſous le regne de Juſtinien (*a*). Quoiqu'il en ſoit, dans le ſeptieme ſiecle, ſous le regne de Conſtans, un certain homme nommé *Conſtantin*, reveilla cette ſecte languiſſante, qui avoit beaucoup ſouffert des perſécutions de ſes ennemis, & qui étoit prête à expirer ſous la rigueur des loix pénales que l'on exécutoit contr'elle avec toute la ſévérité poſſible; Conſtans, Juſtinien II. & Léon l'Iſaurien ſe montrerent fort cruels à ſon égard, & n'omirent rien pour la détruire. Mais tout fut inutile, ils ne purent venir à bout de vaincre la conſtance ou l'obſtination de ces ſectaires, dont le courage auroit été digne d'une meilleure cauſe. La ſcene

dans le Levant, tom. IV. p. 283, 284. Le Grand, *Diſſ. IV.* Lobo, *Voyage hiſtorique de l'Abyſſinie*, tom. II. p. 18.

(*a*) Photius, lib. I. *contra Manicheos*, p. 74. *in* B. Wolfii, *Anecdotis græcis*, tom. I.

changea

changea pour eux au commencement de ce ſiecle; l'empereur Nicephore les favoriſoit d'une maniere partieuliere, & les fit rentrer dans leurs privileges civils & religieux (*a*).

Perſécutés de nouveau.

III. Mais la proſpérité dont ils jouirent alors, ne fut pas de durée, des maux encore plus affreux que tous ceux qu'ils avoient éprouvés, lui ſuecéderent. La fureur de la perſécution, ſuſpendue pendant quelque tems, éclata de nouveau & avec plus de force qu'auparavant, ſous les regnes de Michel Curopolates & de Léon l'Arménien; on fit des recherches exactes des paulieiens dans tout l'empire, & on infligea des peines capitales à ceux qui ne vouloient pas rentrer dans le ſein de l'égliſe. Ces procédés rigoureux armerent la vengeance des paulieiens qui demeuroient en Arménie, & dans leur déſeſpoir, ils ſe porterent aux plus violens excès: ils maſſacrerent Thomas, évêque de la nouvelle-Céſarée, de même que les magiſtrats & les juges que les empereurs avoient établis en Arménie contr'eux, & après s'être ainſi cruellement vengés, ils ſe refugierent dans les pays qui étoient ſous la domination des Saraſins, d'où, par de continuelles incurſions, ils incommodoient (*b*) les provinces de l'empire. Après ces hoſtilités de part & d'autre, il paroit que les pauliciens jouirent cependant d'un peu de tran-

(*a*) Voyez Cedrene, *Compend. Hiſtoriar.* tom. II. p. 480. édit. de Paris, p. 379.

(*b*) Photius, lib. I. *contra Manicheos*, pag. 125. *Petri Siculi Hiſtoria Manicheorum*, p. 71.

SIEC. IX. II. PART.

quillité, & qu'ils rentrerent dans les provinces grecques.

Leur ſort ſous Théodora.

IV. Mais jamais ils ne furent perſécutés avec plus de violence que par l'impératrice Théodora, qui pendant la minorité de ſon fils tint les rênes du gouvernement: dans ſon zele furieux & inconſidéré, cette princeſſe donna un decret qui mit les pauliciens dans la plus cruelle alternative, ou d'abandonner leurs principes, ou de périr par le fer & par le feu. Si l'ordre fut cruel, l'exécution en fut barbare au-delà de toute expreſſion: les miniſtres de mort envoyés en Arménie contre ces malheureux, confiſquerent les biens de plus de cent mille d'entr'eux, qu'ils firent enſuite mourir dans les ſupplices les plus recherchés & les plus lents. Les pauliciens qui échapperent, ſe refugierent encore ſous la protection des Saraſins, qui touchés de compaſſion, les reçurent avec bonté & leur permirent de ſe bâtir une ville nommée *Tibrica*: ils ſe ligueren enſuite avec leurs protecteurs, & ayant choiſi pour leur chef un officier d'une grande valeur, nommé *Carbeas*, ils déclarerent la guerre aux Grecs & la firent avec fureur; elle continua pendant tout le ſiecle & fit périr des deux côtés un nombre prodigieux de perſonnes. La victoire fut ſouvent incertaine, mais le carnage toujours terrible. Pluſieurs provinces grecques ſe reſſentoient ſur-tout des malheurs de la guerre, & devinrent le théatre des plus affreuſes déſolations (134). Au milieu de tous ces troubles, quelques pauliciens ſur la fin de ce ſiecle, répandirent

leur pernicieuſe doctrine chez les Bulgares qui la reçurent ſans peine, comme on devoit s'y attendre de la part d'un peuple groſſier qui venoit de ſe convertir au chriſtianiſme (135).

V. Les Grecs traitoient de manichéens les pauliciens dont nous venons de parler, quoique, ſi nous ajoûtons foi au témoignage de Photius, ces derniers euſſent un grand éloignement pour la doctrine de Manès (*a*); il eſt du moins certain qu'ils ne l'adoptoient pas entierement, ſi même ils avoient quelques opinions qui s'y rapportaſſent. A l'exemple des manichéens, ils n'avoient ni évêques, ni prêtres, ni diacres, en un mot, aucun ordre ſacré diſtingué par ſes habits, ſa maniere de vivre ou quelqu'autre marque particuliere; ils n'aſſembloient ni conciles, ni ſynodes; ils avoient certains docteurs appellés *Junecdemi*, c'eſt-à-dire, compagnons de voyage de la vie, & *notarii*, mais qui étoient parfaitement égaux entr'eux, & d'ailleurs ne jouiſſoient d'aucun privilege, ni d'aucune marque de dignité qui les diſtinguaſſent du peuple (*b*): la ſeule différence dont ils ſe piquoient, c'eſt que lorſqu'ils devenoient docteurs, ils changeoient leurs noms pour en prendre dans l'Ecriture, comme s'il y avoit quelque choſe de plus ſacré dans ceux dont l'hiſtoire ſainte nous fait mention. Les pau-

*Les pauliciens étoient-ils manichéens?

(*a*) Photius, lib. I. *contra Manicheos*, p. 17. 56. 65. Pierre Siculus, *Hiſt. Manich.* p. 43.

(*b*) Photius, *l.c.* p. 31, 32. Pierre Siculus, p. 44. Cedrene, *Compend. Hiſtor.* tom. II. p. 431.

SIEC. IX. II. PART.

liciens recevoient tous les livres du nouveau Teſtament, à l'exception des deux épitres de S. Pierre, qu'ils rejettoient, ſans que nous en ſachions la raiſon. Les copies qu'ils avoient du nouveau Teſtament étoient d'ailleurs très-conformes à celles des autres chrétiens, on n'y remarquoit pas la moindre interpolation; ce qui mettoit une grande différence entr'eux & les manichéens, qui n'avoient pas été ſi délicats (*a*). Outre cela, ils recommandoient fortement à tout le monde la lecture aſſidue de l'Ecriture-ſainte, & condamnoient hautement les Grecs, qui n'en accordoient l'uſage qu'aux prêtres ſeuls (*b*): mais dans l'expoſition des vérités de l'Evangile, ils s'écartoient ſouvent du ſens littéral, dès qu'il étoit contraire à leurs opinions favorites, pour ſe livrer à des interprétations allégoriques & forcées (*c*): c'eſt ainſi qu'ils donnoient les plus fauſſes explications de ce qui eſt dit dans l'Evangile au ſujet du baptême, de la ſainte cène & du vieux Teſtament, qu'ils rejettoient opiniâtrement. Outre les livres du nouveau Teſtament, ils avoient un grand reſpect pour certaines épîtres de Sergius, le docteur le plus renommé de leur ſecte.

Opinions des pauliciens.

VI. Aucun écrivain ne nous a donné une idée complette du ſyſtême des pauliciens, qui ſans doute étoit fort compoſé; ils ne nous ont indiqué que ſix de leurs erreurs,

(*a*) Photius, *l. c.* p. 11. Pierre Siculus, p. 19.
(*b*) Photius, *l. c.* p. 101. Pierre Siculus, p. 57.
(*c*) Photius, *l. c.* p. 12.

qui, ſelon eux, les rendoient indignes du bonheur préſent & à venir. Voici ces erreurs: 1°. ils nioient que ce monde inférieur & viſible fût l'ouvrage de l'Etre ſuprême, & ils diſtinguoient le Créateur de ce monde & des corps humains, du Dieu ſouverain qui habite dans les cieux; & c'étoit principalement à cauſe de cette opinion que les Grecs regardoient les pauliciens comme des manichéens. Mais quel étoit leur ſentiment ſur le Créateur de ce monde inférieur? le regardoient-ils comme différent du mauvais principe, ou le confondoient-ils avec lui? c'eſt ce qu'aucun écrivain n'a éclairci d'une maniere ſatisfaiſante. Nous apprenons ſeulement de Photius, qu'ils croyoient que le mauvais principe avoit été engendré par les ténebres & par le feu, d'où il réſultoit clairement, qu'il n'étoit ni par lui-même, ni éternel (136). 2°. Ils traitoient avec beaucoup de mépris la vierge Marie, du moins ſelon la maniere de penſer des Grecs, en ce qu'ils refuſoient de l'adorer & de lui adreſſer quelque culte; ils croyoient bien que J. C. étoit né de Marie, mais en même tems ils ſoutenoient, comme il paroit par le témoignage de leurs adverſaires, qu'il avoit apporté du ciel ſa nature humaine, & qu'après ſa naiſſance, ſa mere avoit eu d'autres enfans de Joſeph. A l'exemple des valentiniens, ils prétendoient qu'il n'avoit fait que paſſer dans le ſein de Marie, comme une eau limpide & courante au travers d'un canal, & nioient, comme nous venons de le dire, que cette ſainte femme eût conſervé ſa virginité juſqu'à

la fin de ſa vie; ſentimens que les Grecs rejettoient avec horreur. 3°. ils n'admettoient point le ſacrement de la ſainte cène, prétendant que comme il faut interpréter d'une maniere figurée, pluſieurs préceptes de l'Evangile, on ne devoit entendre par le pain & le vin, qu'il eſt dit que J. C. diſtribua à ſes diſciples à ſon dernier ſouper, que les diſcours & les exhortations ſalutaires qu'il leur adreſſa & qui ſont pour l'ame une nourriture excellente & pleine de conſolation (137). 4°. Ils n'avoient que du mépris pour la croix de Chriſt, par où il faut entendre, qu'ils blâmoient les pratiques ſuperſtitieuſes des Grecs, qui pouſſoient leur reſpect pour le bois prétendu auquel le Sauveur avoit été attaché, juſqu'à l'adoration. Au reſte, comme les pauliciens croyoient que J. C. avoit été revêtu d'un corps céleſte ou éthéré, & par-là même, impaſſible, ils ne convenoient pas qu'il eût réellement ſouffert ſur la croix, & de cette opinion réſultoit naturellement l'indifférence dont on les accuſoit pour ce bois ſacré. 5°. Ils ne reconnoiſſoient pas, ainſi que la plupart des gnoſtiques, les livres du vieux Teſtament, & regardoient leurs auteurs comme ayant été inſpirés par le Dieu de ce monde, & non par l'Etre ſuprême. 6°. Ils excluoient les prêtres de toute adminiſtration dans l'égliſe; mais par-là, on ne peut entendre autre choſe, ſi ce n'eſt qu'ils ne donnoient pas à leurs docteurs ce nom emprunté des Juifs, de ce peuple qui avoit perſécuté J. C. & tenté, pour parler le langage des pauliciens, de le faire mourir (138).

DIXIEME SIECLE.

I. PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

Siec. X. I. Part. Propagation de la religion chrétienne.

I. DIvers auteurs qui nous ont tranſmis l'hiſtoire de ces malheureux tems, s'accordent tous à déplorer le triſte état du chriſtianiſme dans ce ſiecle; ce qui vint en partie de l'ignorance affreuſe qui laiſſoit la porte ouverte à la ſuperſtition & au vice, & en partie de quelques autres cauſes d'un genre différent, qui ſe réunirent pour concourir à cet effet. Malgré tout cela, & au milieu des plus profondes ténebres, on apperçut de tems en tems quelques rayons de lumiere, & il arriva quelques événemens qui peuvent être comptés parmi les proſpérités de l'égliſe. Les neſtoriens étendirent leurs conquêtes ſpirituelles dans la Chaldée, au-delà du mont Imaus, & introduiſirent la religion chré-

SIEC. X. I. PART.

tienne dans la Tartarie, dont les ſauvages habitans avoient vécu juſques-là dans l'état de nature, ſans mœurs, ſans loix & ſans police. Ces mêmes miſſionnaires neſtoriens porterent la lumiere de l'Evangile chez les Turcs ou Tartares, que l'on appelloit *Karit*, nation puiſſante qui touchoit au Kathay, province ſeptentrionale de la Chine (*a*). Il faut convenir que le zele de ces neſtoriens pour la propagation du chriſtianiſme étoit en ſoi-même très-louable; mais en même tems, on doit reconnoître que la doctrine & le culte qu'ils introduiſirent parmi ces peuples barbares, étoient peu conformes aux préceptes exprès & à l'eſprit de l'Evangile.

Prêtre Jean.

II. Si on en croit la tradition vulgaire, le prince de ces Turcs ou Tartares dont nous venons de parler, & que les neſtoriens convertirent, prit après ſon baptême le nom de *Jean*, auquel par humilité il ajoûta celui de *prêtre*; & quelques ſavans ſont dans l'idée que ſes ſucceſſeurs conſerverent ſcrupuleuſement ce nom, & qu'ils le porterent tous juſqu'au tems de Gengiskan, qui vivoit dans le quatorzieme ſiecle (*b*). Mais tout cela a l'air d'une fable, du moins on l'avance ſans aucune preuve ſolide, & il paroît même que le fameux prêtre Jean, qui a fait tant de bruit dans le monde, n'a commencé à regner dans cette partie de l'Aſie, qu'

(*a*) Joſ. Sim. Aſſeman. *Biblioth. orient. Vaticat.* tom. III. part. ij. pag. 482. Herbelot, *Bibliotheque orientale*, p. 256.

(*b*) Id. tom. III. part. ij. p. 282.

vers la fin du onzieme ſiecle: mais il n'eſt pas moins certain que ce fut dans celui dont nous parlons à préſent, que les princes de la nation appellée *Karit*, qui fait une grande partie de l'empire du Mogol, & que quelques perſonnes regardent comme une province des Turcs, & d'autres comme une tribu de Tartares, embraſſerent le chriſtianiſme, & qu'une grande portion de la Tartarie ou de la Scytie aſiatique fut ſous la juriſdiction ſpirituelle des évêques que leur envoyoit le pontife neſtorien (139).

Rollon, premier duc des Normands.

III. Si nous tournons les yeux vers l'occident, nous trouverons que l'Evangile y fit quelques progrès, plus ou moins conſidérables, chez les nations barbares. Le fameux pirate Rollon, fils d'un comte norwegien, ayant été banni de ſon pays (*a*), s'étoit mis dans le ſiecle précédent à la tête d'une troupe déterminée de Norwégiens, & s'étoit emparé d'une des provinces maritimes de France, d'où il incommodoit tous les environs par des incurſions continuelles. En l'an 912, ce valeureux Normand embraſſa avec toute ſon armée la foi chrétienne: voici à quelle occaſion. Charles le ſimple, qui n'avoit ni aſſez de courage, ni aſſez de puiſſance pour chaſſer ce terrible ennemi de ſes Etats, eut recours à la négociation: il offrit à Rollon de lui céder une partie conſidérable de ſon pays, pourvu qu'il lui donnât la paix, qu'il épouſât ſa

(*a*) Holbergi, *Hiſtoria Danorum navalis*, *in ſcriptis ſocietat. ſcient. Hafnienſ.* part. III. p. 357.

SIEC. X. I. PART.

fille Giſele & qu'il ſe fît chrétien. Rollon accepta le parti ſans balancer, & à l'exemple du chef, toute l'armée fit profeſſion d'une religion dont ni les uns, ni les autres n'avoient aucune connoiſſance (*a*). Ces pirates, comme nous le ſavons par les relations les plus authentiques, étoient ſans religion & par-là même n'avoient nul obſtacle à vaincre de la part de leurs préjugés, pour en embraſſer une qui leur offroit d'ailleurs la perſpective la plus avantageuſe; ils ne connoiſſoient aucune différence entre l'intérêt & le devoir, & ne meſuroient le vrai & le bon que par les avantages qu'ils en retiroient. C'eſt de ce fameux Rollon, qui à ſon baptême reçut le nom de *Robert*, qu'eſt ſortie la fameuſe branche des ducs de Normandie; car ce fut depuis ce tems-là que la partie de Neuſtrie, cédée par Charles le Simple à ſon gendre, fut appellée *Normandie*, du nom de ſes nouveaux maîtres.

Converſion de la Pologne.

IV. La religion chrétienne fut introduite en Pologne par le zele de Dambrowka, fille de Bolislas, duc de Boheme, qui engagea ſon mari Miſciſlas, duc de Pologne, à ſe faire chrétien, en l'an 965. On n'en fut pas plutôt informé à Rome, que le pape Jean XIII. envoya en Pologne Egidius, évêque de Tivoli, avec un grand nombre d'autres eccléſiaſtiques, pour ſéconder les efforts du duc & de la ducheſſe, qui deſiroient avec ardeur la converſion de leurs ſujets; mais le

(*a*) Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. pag. 296. Daniel, *Hiſt. de France*, tom. II. p. 587.

zele de ces pieux miſſionnaires, qui ignoroient la langue du pays, auroit eu peu de ſuccès, ſi le prince n'eût ſecondé leurs ſoins par des édits, des loix pénales, des promeſſes & des menaces, qui triompherent de la réſiſtance des Polonois. Dès que la crainte du châtiment & l'eſpoir des récompenſes eurent jetté les fondemens du chriſtianiſme dans cet Etat, on ſacra deux archevêques & ſept évêques polonois, dont le miniſtere eut un tel ſuccès que peu-à-peu le peuple entier abandonna ſon ancien culte, & fit une profeſſion extérieure de la religion chrétienne (*a*): je dis *extérieure*; car dans ce ſiecle barbare, on ſe mettoit peu en peine du changement réel des principes & des ſentimens.

La religion chrétienne établie en Ruſſie.

V. La religion chrétienne s'établit en Ruſſie par des moyens tout ſemblables à ceux qui la firent recevoir en Pologne; car nous ne devons pas mettre en ligne de compte les converſions du ſiecle précédent, elles n'eurent aucune conſiſtance, & ceux qui ſous Baſile le Macédonien embraſſerent la doctrine de l'égliſe grecque, l'abandonnerent bientôt pour reprendre les ſuperſtitions de leurs ancêtres. Mais Wlodomir, duc de Ruſſie & de Moſcovie, ayant épouſé en l'an 961, Anne, ſœur de Baſile, ſecond empereur Grec de ce nom, ſe laiſſa gagner

(*a*) Dugloſs, *Hiſtoria Polonica*, lib. II. pag. 91. lib. III. p. 95. 239. Regenvolſcius, *Hiſtoria eccleſ. Slavon.* lib. I. cap. j. p. 8. Henr. Canifius, *Lectionis antiquæ*, tom. III. part. j. p. 41. Solignac, *Hiſt. de Pologne*, tom. I. p. 71.

SIEC. X. I. PART.

par les ſaintes importunités de cette princeſſe, & ſe fit chrétien par complaiſance pour elle, en l'an 987, en prenant dans cette occaſion le nom de *Baſile*. Les Ruſſes ſuivirent ſans peine, à ce qu'il paroit, l'exemple de leur prince, du moins nous n'apprenons pas que l'on ait mis contr'eux la violence en uſage (*a*). C'eſt ſeulement de cette époque que l'on peut dater l'entier établiſſement du chriſtianiſme en Ruſſie. Wlodomir & ſa femme furent mis dans ce pays-là au nombre des plus grands ſaints, & encore aujourd'hui on les honore comme tels à Kiovie, où ils ſont enterrés. Mais Wlodomir n'a pas joui de la même faveur chez les Latins, qui le regardent comme indigne du titre de *ſaint* (*b*).

Et en Hongrie.

VI. Les Hongrois & les Avares avoient reçu une légere teinture de chriſtianiſme ſous Charlemagne, par les ſoins de ce prince; mais ces premieres impreſſions furent bientôt effacées après la mort de l'empereur, & ce ne fut proprement que dans ce ſiecle que la religion chrétienne fut ſolidement établie chez ces peuples belliqueux (*c*). Vers le milieu du ſiecle, deux chefs turcs, Bulofudes & Gyula ou Gylas, qui avoient leurs Etats

(*a*) Voyez Pagi, *Critica in Baron.* tom. IV. *ad A.* 987. p. 55. & *ad A.* 1015. p. 110. Du Freſne, *Familiæ Byzantinæ*, p. 143. édit. de Paris.

(*b*) Ditmarus, *Merſeb.* lib. VII. *Caronic.* pag. 417. tom. I. *Scriptor. Brunſvic. Leibnitii.*

(*c*) Paul, *Hiſtoria eccleſ. reformator. in Ungaria*, part. I. cap. iij. p. 19.

ſur les bords du Danube(140),embraſſerent le chriſtianiſme & furent baptiſés à Conſtantinople : mais le premier apoſtaſia bientôt & rentra dans la religion de ſes peres, tandis que le dernier non-ſeulement fut très-ferme dans ſes nouveaux principes, mais encore montra le plus grand zele pour la converſion de ſes ſujets : il les fit inſtruire par Hierothée, ſavant prélat qui l'avoit accompagné à Conſtantinople. Sa fille Sarolta ayant enſuite épouſé Geyſa, chef des Hongrois, elle engagea ſon mari à embraſſer auſſi la religion dans laquelle elle avoit été élevée. Ce prince foible & chancelant dans ſa nouvelle profeſſion & paroiſſant pencher à l'apoſtaſie, fut affermi dans la foi par les pieuſes remontrances de l'archevêque de Prague, Adalbert, qui paſſa en Hongrie ſur la fin de ce ſiecle, & y baptiſa avec beaucoup de ſolemnité, Etienne, fils de Geyſa. C'eſt à ce dernier que l'on doit ſur-tout attribuer l'établiſſement de l'Evangile chez les Hongrois, dont l'entiere converſion fut le fruit de ſon zele. Il acheva glorieuſement ce que ſon pere & ſon ayeul avoient commencé, & en divers endroits établit des évêques avec des revenus conſidérables ; il fit bâtir des temples magnifiques, & par ſes inſtructions auſſi-bien que par ſes promeſſes & ſes menaces, il vint à bout de convertir preſque tous ſes ſujets. Le zele d'Etienne lui mérita dans les ſiecles ſuivans (141) l'honneur d'être admis au rang des ſaints.

VII. Sous le regne de Gormon, la religion chrétienne étoit très-peu ſtable chez les

SIEC. X. I. PART.

Danois, malgré la protection de la reine, qui en faiſoit publiquement profeſſion: mais les choſes changerent de face après la mort de ce prince; ſon fils Harald, ſurnommé *Blaatand*, ayant été défait par Othon le Grand, en l'an 949, embraſſa l'évangile & fut baptiſé avec ſa femme & ſon fils Suenon ou Swein, par Adaldagus, archevêque de Hambourg, ou comme d'autres auteurs le diſent, par Poppon, pieux eccléſiaſtique qui avoit accompagné Othon dans ſon expédition. Il eſt vraiſemblable que Harald, élevé par ſa mere Tyra qui étoit chrétienne, n'eut pas beaucoup de repugnance pour ſa religion, quoiqu'il paroiſſe que ſa converſion fut moins l'effet de ſon choix que celui des ordres d'un ennemi victorieux; car Othon avoit formellement déclaré aux Danois qu'il ne leur accorderoit point la paix, tandis qu'ils reſteroient attachés à la religion de leurs ancêtres, ſi propre à entretenir leur férocité naturelle & à les exciter à toutes ſortes d'entrepriſes militaires (*a*). Après la converſion de ce prince, Adaldagus & Poppon tâcherent d'engager les Cimbres & les Danois à ſuivre un exemple auſſi illuſtre, & leurs efforts furent couronnés du plus heureux ſuccès; on dit même que Poppon opéra

(*a*) Adam de Breme, *Hiſtor.* lib. II. cap. ij. iij. pag. 16. cap. xv. p. 20. *In Lindenbrogii ſcriptoribus rerum ſeptentrional.* Alb. Kranzius, *Wandalia*, lib. IV. cap. xx. Ludwig, *Reliquiæ manuſcriptor.* tom. IX. p. 10. Pontoppidan, *Annales eccleſiæ diplomatici*, tom. I. p. 59.

des miracles étonnans qui produiſirent de grands effets ; mais ces prodiges portent plutôt le caractere de l'art humain que de l'intervention de la Divinité (*a*). Auſſi longtems que Harald vécut, il prit les précautions les plus ſages pour affermir ſes ſujets dans la religion qu'ils avoient embraſſée : pour cela, il établit des évêques en divers endroits, publia d'excellentes loix, abolit pluſieurs coûtumes ſuperſtitieuſes, & réprima le vice autant qu'il put. Mais après tant de moyens ſalutaires, employés avec ſageſſe, ſon fils Suenon ou Swein, apoſtaſia, & non-ſeulement fit évanouir tout d'un coup les eſpérances flatteuſes que l'on avoit conçues pour l'égliſe naiſſante dans ce pays-là, mais encore fit éprouver aux chrétiens qui étoient dans ſes Etats, les plus grands maux. Ce tyran perſécuteur reſſentit à ſon tour tous les traits de l'adverſité, ce qui l'engagea à changer de conduite & à revêtir des ſentimens plus convenables : chaſſé de ſon royaume & contraint de ſe refugier en Ecoſſe, il embraſſa de nouveau la religion qu'il avoit abandonnée, & dès qu'il fut rentré dans ſes Etats, il montra le zele le plus ardent pour la cauſe du chriſtianiſme, qu'il avoit d'abord lâchement trahie & perſécutée (*b*).

(*a*) Jo. Adolph. Cupreus, *Annal. epiſcopor. Sleſvic.* cap. XIII. pag. 78. Adam de Breme, lib. II. cap. xxvj. p. 22. cap. xliv. p. 28. J. Etienne, *ad Saxonem Grammat.* p. 207. Mollerus, *Introduct. ad Hiſtoriam Cherſoneſ. Cimbric.* part. II. cap. iij. §. 14.

(*b*) Saxon. *Gramm. Hiſtor. Dan.* lib. X. p. 186.

SIEC. X. I. PART. En Norwege.

VIII. Ce fut dans ce ſiecle que l'on vit en Norwege les premieres lueurs de l'Evangile, comme nous l'apprenons par les relations les plus certaines. La converſion de ce pays-là fut tentée en l'an 933, par Agen Adelſteen, qui en étoit le monarque & qui avoit été élevé chez les Anglois. Ce prince employa certains eccléſiaſtiques de cette derniere nation, pour inſtruire ſes ſujets dans la religion chrétienne, mais inutilement; les préjugés & la barbarie des Norwegiens rendirent inutiles tous les ſoins qu'on ſe donna pour leur converſion. Harald Graufeldt, ſucceſſeur d'Agen, eut les mêmes vues & le même ſuccès (*a*); mais les princes qui vinrent enſuite, bien loin de ſe décourager, continuerent à travailler ſur le même plan : Haco, entr'autres, cédant aux prieres de Harald, roi de Danemarck, à qui il étoit redevable de ſa couronne, embraſſa lui-même la religion chrétienne & la recommanda fortement à ſes ſujets, en l'an 945 (*a*), dans une aſſemblée du peuple; mais cette recommandation, quelque preſſante & ſolemnelle qu'elle fût, ne produiſit que peu d'effet ſur l'eſprit de ce peuple fier & barbare : Olaus même ne put le gagner entierement, quoique ſon zele & ſes travaux plus

Pontoppidan, *de geſtis & veſtigiis Danorum, extrà Daniam*, tom. II. cap. j. § 1.2.

(*a*) Eric Pontoppidan, *Annales eccleſ. Dan. diplomat.* tom. I. p. 66.

(*b*) Torm. Torfæi, *Hiſtoria Norwegica*, tom. II. p. 183. 214.

heureux,

heureux, lui ayent valu la gloire d'être mis au rang des ſaints (*a*). Mais ce qui acheva la converſion de la Norwege, c'eſt la conquête qu'en fit Suenon ou Swein, roi de Suede, qui, après avoir défait Olaus Tryguesſon, s'empara de ſon pays & en obligea tous les habitans à ſe faire chrétiens (142). Entre les différens docteurs qu'on leur envoya pour les inſtruire, le plus célebre & celui qui eut le plus d'influence ſur eux, fut Guthelbald, pretre anglois (*b*). De Norwege, le chriſtianiſme ſe répandit dans les environs, il fut porté juſqu'aux Orcades, alors ſoumiſes à la Norwege; il pénétra juſqu'en Islande & dans le vieux Groenland: pluſieurs circonſtances & des relations très-authentiques, ne permettent pas de douter que la plupart des habitans de ces pays-là n'aient reçu l'Evangile dans ce ſiecle (*c*).

IX. En Allemagne, le zele d'Othon le

Zele d'Othon le Grand en faveur du chriſtianiſme.

(*a*) Torfæus, *Hiſtoria Norwegica*, tom. II. p. 457.

(*b*) *Chron. Danicum, à Ludewigio editum, in reliquiis manuſcriptorum*, tom. IX. p. 11. 16. 17.

(*c*) Pour ce qui regarde la converſion des habitans des Orcades, voyez Torfæus, *Hiſtoria rerum Orcadenſ.* lib. I. p. 22. & pour ce qui eſt de celle des Islandois, on peut conſulter Jonas Cynagogæa, lib. I. & Arius, *multis in ſchedis Islandiæ*, comme auſſi Torfæus, *Hiſtor. Norveg.* tom. II. p. 378. 379. 417. & Gabriel Liron, *Singularités hiſtoriques & littéraires*, tom. I. p. 138. Torfæus donne, dans ſon *Hiſt. Norveg.* tom. II. p. 374. & dans ſa *Groenlandia antiqua*, c. xvij. p. 127. une hiſtoire complette de l'introduction du chriſtianiſme, dans le Groenland.

SIEC. X. I. PART.

Grand contribua extrêmement à avancer les intérêts du chriſtianiſme, & à l'établir d'une maniere ſolide & durable dans l'Empire. Ce prince véritablement grand, & dont la piété relevoit en lui l'éclat de ſa couronne, ne ceſſa de travailler à détruire les reſtes du paganiſme & à affermir la religion naiſſante, qui dans pluſieurs provinces étoit encore peu aſſurée; & afin que l'égliſe ne manquât pas de paſteurs propres à la conduire & à l'édifier par leurs leçons & par leurs exemples, il établit des évêques en pluſieurs endroits; il fonda & dôta richement les évêchés de Brandenbourg, de Havelberg, de Meiſſen, de Magdebourg & de Naumbourg: de cette maniere l'égliſe fut pourvue de docteurs diſtingués par leurs lumieres, qui formerent de nouveaux ouvriers pour la moiſſon, & peu-à-peu multiplierent les miniſtres de la religion. Divers couvens furent auſſi fondés par la munificence de ce prince, en faveur de ceux qui, ſuivant la fauſſe piété à la mode, préféroient de terminer leurs jours dans la ſainte oiſiveté des monaſteres. Le même grand homme établit dans preſque toutes les villes, des écoles pour l'éducation de la jeuneſſe. Sa piété ſeroit au-deſſus de tous nos éloges, ſi elle avoit été accompagnée de toute la prudence néceſſaire; mais la ſuperſtition de l'impératrice, ſon épouſe (*a*), & l'ignorance déplorable de ces tems-

(*a*) Voyez dans les *Lectiones antiquæ* d'Henri Caniſius, tom. III. part. I. p. 127. la vie de cette impératrice, qui s'appelloit *Adelaid.*

là, perſuaderent à cet excellent prince que rien ne ſeroit plus agréable à la Divinité, ni plus propre à attirer ſur lui la bénédiction du ciel, que de combler ſans meſure les eccléſiaſtiques de biens & d'honneurs. Il ouvrit donc ſes tréſors, & d'une main prodigue il les répandit ſur l'égliſe dont les miniſtres nagerent bientôt dans l'opulence. Mais on ne tarda pas à s'appercevoir des funeſtes effets de cette indiſerete libéralité: on vit dans les ſiecles ſuivans les eccléſiaſtiques ſe ſervir de ces richeſſes ſi peu méritées, pour ſoutenir des guerres longues & opiniâtres contre ceux qui vouloient reprimer leur ambition, & pour ſatisfaire leurs paſſions, & mener une vie molle & efféminée.

Plan d'une guerre ſainte formé dans ce ſiecle.

X. C'étoit ſans doute une marque bien certaine des progrès du chriſtianiſme, que le projet que les rois & les princes de l'Europe formerent déja dans ce ſiecle d'une guerre ſainte contre les mahométans, maîtres de la Paleſtine. Les chrétiens regardoient comme quelque choſe de honteux pour eux, que le pays même dans lequel l'Auteur de leur religion avoit exercé ſon miniſtere & expié les péchés des hommes, fût entre les mains des infideles, ennemis jurés du nom chrétien; ils croyoient auſſi qu'il étoit de la dignité de leur religion, de venger ceux qui en faiſoient profeſſion, des injures qu'ils avoient ſouffertes ſous le joug mahométan. En conſéquence de ces idées, le pape Sylveſtre, la premiere année de ſon pontificat & vers la fin de ce ſiecle, donna le premier ſignal de la guerre: il écrivit au nom de l'é-

SIEC. X. I. PART.

gliſe de Jéruſalem à l'égliſe univerſelle (143), une lettre dans laquelle il exhortoit vivement les puiſſances de l'Europe à venir au ſecours des chrétiens de la Paleſtine, & à les délivrer du joug ſous lequel ils gémiſſoient: mais ces exhortations ne produiſirent que peu ou point d'effet; perſonne ne ſe mit encore en mouvement, excepté les Piſans qui, dit-on, obéirent avec empreſſement aux ordres du pape, & firent inceſſamment les préparatifs néceſſaires pour ſe mettre en campagne (*a*).

(*a*) Voyez Muratori, *Scriptores rerum italicar.* tom. III. p. 400.

CHAPITRE II.

Des événemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. X. I. PART. Progrès des Turcs & des Saraſins.

I. DAns ce ſiecle, la religion chrétienne ſouffrit moins par la cruauté de ſes ennemis que par l'apoſtaſie de ceux qui en avoient été les amis. De tous les monarques payens ſous le gouvernement deſquels vivoient alors les chrétiens, aucun ne les inquiéta, ſi l'on excepte les rois de Danemarck, Gormon & Swein: néanmoins leur ſituation étoit pleine d'incertitude & de péril, tant en orient qu'en occident. Au milieu des diviſions internes & des calamités qui déſoloient les Saraſins, ils ne perdoient point de vue les intérêts du mahométiſme, & ils le répandoient avec ſuccès en Aſie & en Afrique: grand nombre de chrétiens tomberent dans leurs pieges, & les Turcs, nation féroce & vaillante qui occupoit la côte ſeptentrionale de la mer Caſpienne, ſe firent mahométans: mais cette uniformité de religion ne les unit pas avec les Saraſins, au contraire, jamais ils ne furent plus diviſés. Les Perſans, expoſés aux invaſions perpétuelles des ſucceſſeurs de Mahomet, implorerent le ſecours des Turcs, qui le leur accorderent avec empreſſement: en conſéquence ils tomberent avec fureur ſur les Saraſins, les chaſſerent des terres des Perſans, & avec une rapidité incroyable, envahirent,

SIEC. X. I. PART.

ſaiſirent & pillerent les provinces de cet empire, dont la ruine vint, au pied de la lettre, comme un tourbillon. C'eſt ainſi que la puiſſance formidable des Saraſins, qui pendant tant d'années avoit réſiſté à ſes ennemis, tomba enfin ſous les coups de ſes amis & de ſes alliés. Les Turcs exécuterent ce que les Grecs & les Latins avoient inutilement tenté, & fonderent ſur les ruines des caliphes, cet empire ottoman, qui dès ſon origine fut un objet de terreur pour l'égliſe chrétienne (*a*).

Les barbares d'occident perſécutent les chrétiens.

II. En occident, les chrétiens eurent beaucoup à ſouffrir de la part des barbares, qui continuoient à vivre dans les ténébres du paganiſme. Pendant une grande partie de ce ſiecle, les Normans commirent dans pluſieurs endroits de la France les plus grandes hoſtilités; par-tout où ils portoient leurs armes victorieuſes, ils laiſſoient des traces de leur cruauté. Les Sarmates, les Sclavons, les Bohémiens & d'autres peuples qui haiſſoient la religion chrétienne ſans la connoître, non-ſeulement tâchoient de l'extirper de leurs Etats, par les moyens les plus violens & les plus inhumains, mais encore portoient le fer & le feu dans les pays voiſins où elle étoit reçue. Les Danois ne ceſſerent auſſi de moleſter les chrétiens, juſqu'à ce que, ſubjugués par Othon le Grand, ils

(*a*) Si on veut en ſavoir davantage ſur ces révolutions, qu'on liſe les *Annales Turcici* de Leunclavius, & l'*Hiſtoria Saracenica*, p. 190. 203. 210. de George Elmacin.

embraſſerent l'Evangile. L'égliſe fut encore affligée par les Hongrois, dont les incurſions perpétuelles remplirent l'Allemagne de carnage & de déſolation : & dans le même tems, les Arabes étendant leur tyrannie ſur toute l'Eſpagne, & leurs déprédations ſur l'Italie & les iſles voiſines, ſemoient tout autour d'eux l'oppreſſion & la miſere, dont le poids le plus accablant tomboit, ſans doute, ſur les chrétiens établis dans ces contrées.

Suites de ces malheurs.

III. Quand on fait attention à tout ce que les chrétiens eurent à ſouffrir de la part de tous ces barbares, on comprend facilement la raiſon du zele que les princes chrétiens montrerent pour leur converſion. L'intérêt de leur ſûreté, autant peut-être que celui de la religion, les engageoit à mettre tout en uſage pour en faire des chrétiens, dans l'eſpérance bien fondée que la profeſſion du chriſtianiſme adouciroit leurs mœurs & dompteroit leur férocité naturelle : c'eſt dans cette vue qu'ils propoſoient aux chefs de s'allier avec eux par des mariages, & qu'ils leur offroient des terres & des troupes pour les défendre, ſous la condition qu'ils renonceroient aux ſuperſtitions de leurs ancêtres, ſi propres à entretenir leur goût pour le ſang & pour le carnage. Ces offres eurent pour l'ordinaire tout le ſuccès déſiré ; car ces chefs, non-ſeulement prêtoient eux-mêmes l'oreille aux inſtructions des miſſionnaires, mais même obligeoient leurs armées & leurs ſujets à ſuivre leur exemple.

II. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.

SIEC. X. II. PART. Etat des lettres chez les Grecs.

I. TOus ceux qui nous ont donné l'hiſtoire de ce ſiecle, ſe ſont réunis pour déplorer la malheureuſe ignorance de ces tems barbares, & le triſte état des arts & des ſciences prêts à périr, faute d'encouragemens. Au reſte, on n'en ſera pas ſurpris, ſi d'un côté on conſidere les troubles & les guerres qui agiterent continuellement & l'orient & l'occident, & de l'autre, l'ignorance honteuſe qui étoit le partage du clergé, deſtiné à être le dépoſitaire de la vérité & des plus belles connoiſſances. Léon, ſurnommé le *philoſophe*, qui au commencement de ce ſiecle, monta ſur le trône des Grecs, aimoit paſſionnément les lettres, & protégeoit tous ceux qui s'y appliquoient (*a*). Ce goût pour les ſciences & la protection ac-

(*a*) Voyez Jo. Alb. Fabricius, *Biblioth. græc.* lib. v. part. II. cap. v. p. 363.

cordée aux ſavans parurent encore avec plus d'éclat dans ſon fils, Conſtantin Porphyrogenete, qui mit en uſage tous les moyens qu'il crut les plus propres pour faire fleurir de nouveau les lettres parmi les Grecs (*a*). Dans ce deſſein, il n'épargna rien pour attirer à ſa cour & entretenir dans ſes États un grand nombre de perſonnes éclairées, dont chacune excelloit dans quelque genre de littérature, & il fit rechercher à grands frais les ouvrages des anciens : ce fut encore dans ce but qu'il devint auteur lui-même (144), & que par ſon exemple, autant que par ſes encouragemens, il engagea des hommes de génie & de ſavoir à enrichir la république des lettres de leurs productions. Outre cela, il employa un grand nombre d'auteurs à faire des extraits, des commentaires & des autres ouvrages des anciens écrivains, que l'on dépoſoit dans certains endroits pour l'utilité commune : c'eſt ainſi que par ſon zele & par ſes libéralités, ce prince ſavant lui-même, rendit une ſorte de vie aux arts & aux ſciences (*b*). Mais peu d'entre les Grecs ſuivirent cet illuſtre exemple, & aucun des empereurs qui ſuivirent, ne fit paroître le même zele pour les lettres, & ne daigna tendre une main propice aux talens méconnus ou mépriſés. Mais ce qu'il y a de plus remarquable ici, c'eſt

(*a*) Fabricius, ibid. cap. V. p. 486.

(*b*) Tout cela paroît évident par ce que nous dit ſur de bons témoignages Zonare, dans ſes *Annales*, tom. III. p. 155. édit. de Paris.

SIEC. X. II. PART.

qu'encore que Conſtantin Porphyrogenete ait été regardé & admiré de tous les Grecs, comme le protecteur des ſciences, il paſſa cependant dans l'eſprit de bien des perſonnes, pour leur avoir nui par quelques-uns même des moyens qu'il employa pour les faire fleurir: on dit, qu'en faiſant faire des extraits des écrivains de l'antiquité, il en a réſulté qu'on a négligé les ſources, & que les Grecs ſe bornant à ces abrégés qui convenoient mieux à leur indolence, ont laiſſé perdre malheureuſement pluſieurs des plus célebres ouvrages de l'antiquité.

Peu d'écrivains diſtingués chez les Grecs.

II. Il faut en convenir, l'événement ſemble avoir juſtifié cette obſervation ſur la méthode de Conſtantin Porphyrogenete: en effet, nous ne trouvons dans ce ſiecle chez les Grecs qu'un très-petit nombre de ſavans diſtingués & un peu célebres, de façon que les eſpérances flatteuſes que la libéralité & la protection des empereurs avoient fait naître en faveur des lettres, s'évanouirent bientôt; on avoit beaucoup ſemé, mais on recueillit peu. La philoſophie n'eut pas un ſort plus heureux que la littérature: il eſt vrai qu'on vit des philoſophes qui ne furent pas ſans talens; mais aucun ne s'illuſtra par des ouvrages dignes de la poſtérité. Il parut auſſi quelques rhétoriciens, quelques grammairiens & quelques poëtes, mais peu s'éleverent au-deſſus de la médiocrité. Les hiſtoriens furent en aſſez grand nombre, & s'ils ne méritent pas les plus grands éloges, ils ne ſont pas tout-à-fait dignes de mépris. Tel fut l'état de la république des lettres en

Grece pendant ce ſiecle, on ne s'y attacha qu'aux genres de littérature qui dépendent de la mémoire & de l'imagination.

Etat des ſciences chez les Saraſins.

III. Quoique l'Egypte gémît alors ſous le poids de l'eſclavage, on y vit cependant des hommes de génie & de ſavoir, qui ne le cédoient en rien aux plus célebres parmi les Grecs. Entre pluſieurs exemples que nous pourrions rapporter, nous nous contenterons de celui d'Eutychius, évêque d'Alexandrie, qui cultiva avec un grand ſuccès la médecine & la théologie, & par d'excellens écrits, répandit beaucoup de lumiere ſur ces deux ſciences. Pendant tout ce ſiecle, les Arabes conſerverent cette noble ardeur pour les arts & les ſciences, qui dans le ſiecle précédent avoit pris naiſſance chez eux. De-là cette foule de médecins, de philoſophes & de mathématiciens, dont Léon l'Africain & d'autres hiſtoriens nous parlent avec éloge, en nous traçant en même tems leurs différens caracteres & le genre dans lequel ils ont excellé.

En occident.

IV. Les Latins nous offrent à cet égard un ſpectacle bien différent; ils étoient plongés dans l'ignorance la plus affreuſe, ainſi que le témoignent tous les écrivains les plus dignes de foi, & relativement à l'état déplorable des ſciences dans ce ſiecle, on peut avec raiſon l'appeller le *ſiecle de fer des Latins* (145). Il eſt vrai que quelques ſavans modernes n'en conviennent pas; mais ils ſe trompent, il n'y a qu'une voix là-deſſus dans toute l'antiquité (146). Il eſt vrai que dans preſque toutes les provinces d'occident, il

SIEC. X. II. PART.

y avoit des écoles ou dans les monaſteres, ou dans les villes de la réſidence des évêques; mais quelles écoles ! on y enſeignoit triſtement ce qu'on appelloit les *ſept arts libéraux*, qui ne renfermoient rien de bien propre à perfectionner l'eſprit & les connoiſſances humaines; c'étoient des moines qui faiſoient les fonctions de docteurs & qui rapportant tout à la religion, c'eſt-à-dire à la ſuperſtition de ces tems-là & à leurs intérêts, n'enſeignoient de ces arts libéraux que ce qui pouvoit ſervir à leur but, ſans s'embarraſſer beaucoup d'éclairer ſolidement leurs diſciples. Il eſt certain auſſi que malgré les ténébres qui couvroient l'Europe, il parut de tems en tems, ſur-tout vers la fin de ce ſiecle, quelques hommes d'un génie ſupérieur, & qui marchoient à grands pas dans les routes des ſciences: mais qui ne ſait que ces hommes illuſtres furent extrêmement rares ? & leur extrême rareté prouve aſſez le malheur des tems dont nous nous plaignons.

Science monachale.

V. Les moines les plus ſavans & qui parurent vouloir employer utilement une partie de leur loiſir, s'appliquerent à compoſer des annales & des hiſtoires, qui toutes ſe reſſentent de l'ignorance & de la barbarie du ſiecle: tels furent Abo, Luitprand, Wittekind, Fulcuin, Jean Capuan, Rathere, Flodoard, Notker, Ethelbert & autres qui, quoique d'un mérite & d'un goût différent, ſe réuniſſoient tous, en ce qu'ils ne connoiſſoient ni les uns, ni les autres, les regles de l'hiſtoire. On vit paroître dans ce ſiecle

quelques poëtes qui firent preuve de génie, mais en même tems d'une profonde ignorance de l'art poétique; art, à la vérité, peu néceſſaire pour ſatisfaire des lecteurs qui manquoient eux-mêmes de goût. Les grammairiens & les rhétoriciens de ce tems méritent à peine qu'on en parle; leur maniere d'enſeigner étoit abſurde, & les regles qu'ils preſcrivoient triviales & pour l'ordinaire peu juſtes. On peut en dire autant des autres ſciences, de la géométrie, de l'arithmétique, de l'aſtronomie & de la muſique, que l'on enſeignoit avec plus ou moins de ſoin dans les écoles, mais qui toutes ſe réduiſoient à peu de choſe. Il ſeroit inutile & même faſtidieux d'en rendre un compte plus détaillé.

Etat de la philoſophie.

VI. La philoſophie des Latins ne s'étendoit pas au-delà de la logique ou de la dialectique, qu'ils regardoient comme l'abrégé & l'eſſence de toute la ſageſſe humaine: mais cette logique tant vantée & tant admirée, n'étoit qu'un extrait ſans ordre & ſans clarté d'un livre de cathégories, que quelques perſonnes ont attribué, ſans raiſon, à Auguſtin, & d'autres à Porphyre. Il eſt vrai que le Timée de Platon, les Topiques de Ciceron & d'Ariſtote, le livre de ce dernier *de Interpretatione* & d'autres ouvrages de ce genre, tant grecs que latins, étoient entre les mains de pluſieurs docteurs de ce ſiecle, comme nous l'apprenons des témoignages les plus certains; mais les mêmes relations nous diſent que le vrai ſens de ces excellens ouvrages n'étoit point compris par la plupart de

SIEC. X. II. PART.

ceux qui ſe mêloient de les lire (*a*). Il eſt ſans doute bien ſurprenant que dans ce ſiecle d'ignorance, on ait penſé à une queſtion auſſi ſubtile que celle des idées univerſelles; cependant il eſt certain que ce fut alors qu'on l'agita pour la premiere fois, & qu'elle jetta les fondemens de la fameuſe controverſe qui dans la ſuite fit tourner la tête à tant de philoſophes, & donna lieu à la ſecte des nominaux & des réaux. On demandoit, „ſi „ les idées univerſelles appartiennent à la „ claſſe des objets, ou ſi elles ne ſont que „ des noms?" puérile & faſtidieuſe diſpute dont nous trouvons déja des traces dans ce ſiecle (147).

Rétabliſſement des lettres en Europe, par Sylveſtre II.

VII. Vers la fin de ce ſiecle, les ſciences languiſſantes trouverent un illuſtre protecteur dans Gerbert, François d'origine, qui, parvenu au pontificat, prit le nom de Sylveſtre II. Son génie étoit vaſte & ſublime, il embraſſoit toutes les branches de la littérature, mais il étoit ſur-tout tourné du côté des mathématiques; il cultiva avec ardeur & avec ſuccès les méchaniques, la géométrie, l'aſtronomie, l'arithmétique & toutes les autres ſciences qui avoient quelque affinité avec ſon étude favorite; il prouva ſon habileté par ſes écrits, il fit plus, il employa les moyens les plus efficaces pour ranimer le goût des lettres & exciter l'émulation des ſavans.

(*a*) Gunzo, *Epiſt. ad monachos augienſes*, *in* Martene, *Collect. ampliſſ. monumentor. veter.* tom. III. p. 304.

L'Allemagne, la France & l'Italie ſe reſſentirent de cette noble ardeur du pontife, & dans ce ſiecle & le ſuivant, on vit des hommes encouragés par les écrits & les exhortations de Sylveſtre, s'attacher à l'étude de la médecine, des mathématiques, de la philoſophie, & en général de toutes les ſciences. Il eſt vrai que, ſi nous comparons le ſavant Gerbert, avec les mathématiciens d'aujourd'hui, ſon mérite littéraire ſera à peine ſenſible: ſa géométrie, quoique claire & facile, n'eſt que ſuperficielle & élémentaire (148); néanmoins c'étoit un prodige pour ces tems de ténébres, & elle étoit fort au-deſſus de la portée de ces nouveaux philoſophes qui, par les ſecours de leur maitre, ouvroient pour la premiere fois les yeux à la lumiere. Delà vint que les moines regarderent les figures de géométrie que le pape mathématicien avoit tracées, comme des figures de magie, & qu'ils traiterent le pape lui-même, comme un magicien & un diſciple du démon (*a*).

Qui avoit emprunté ſes connoiſſances des Arabes.

VIII. Cependant, ce ne fut pas à ſon génie ſeul que Gerbert fut redevable de tant de connoiſſances, qu'il commença alors à répandre en Europe, il en avoit beaucoup emprunté des Arabes d'Eſpagne, ſur-tout en médecine, en mathématiques & en philoſophie; il lut avec empreſſement leurs ouvra-

(*a*) Voyez *Hiſt. littér. de la France*, tom. V. p. 588. Du Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. p. 314. 319. Naudé, *Apologie pour les grands hommes ſauſſement accuſés de magie*, chap. XIX. §. 4.

SIEC. X. II. PART.

ges & ſe rendit auprès d'eux pour en recevoir les ſecours. Il paſſa pluſieurs années dans les ſéminaires de Cordoue & de Séville (*a*), alors ſeuls dépoſitaires en quelque façon, des ſciences & du goût. Ce fut peut-être ſon exemple qui dans la ſuite engagea les Européens à aller puiſer des inſtruction à la même ſource ; du moins il eſt certain que depuis ce tems-là, tous ceux qui voulurent acquerir quelque connoiſſance un peu approfondie en médecine, en arithmétique, en géométrie & en philoſophie, ſe montrerent très-empreſſés à profiter des ouvrages ou des leçons des Arabes, qui avoient fondé des écoles dans pluſieurs endroits de l'Eſpagne & de l'Italie : delà vint que l'on traduiſit en latin leurs meilleures productions & que, dans les écoles d'Europe, on adopta avec empreſſement leurs opinions. On paſſoit en foule en Eſpagne & en Italie, pour les entendre eux-mêmes, dans la ferme perſuaſion qu'ils n'enſeignoient que ce que la ſageſſe & la ſcience ont de plus profond & de plus ſublime. Ce reſpect pour les auteurs Arabes, étoit ſans doute outré ; cependant c'eſt à eux qu'on fut redevable de toutes les connoiſſances en médecine, en aſtronomie, en mathématique & en philoſophie, qui depuis le dixieme ſiecle fleurirent en Europe. On peut regarder en particulier les Saraſins d'Eſpagne, comme les peres de la philoſophie en Europe.

(*a*) Voyez Du Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. p. 314.

CHAP. II.

CHAPITRE II.

Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe, de la forme de ſon gouvernement dans ce ſiecle.

SIEC. X. II. PART. Corruption du clergé.

I. LA dépravation du clergé forme le ſpectacle le plus affligeant pour toute perſonne qui a préſentes à l'eſprit la dignité primitive, & l'importance du miniſtere évangelique. Cette dépravation étoit à ſon comble dans ce ſiecle, tant en orient qu'en occident; les eccléſiaſtiques étoient pour la plûpart les plus indignes des hommes, honteuſement ignorants & ſur-tout en matiere de religion, livrés à la ſenſualité autant qu'à la ſuperſtition, & capables des crimes les plus atroces. La ſource de ces déſordres, ſuivant les hiſtoriens les plus dignes de foi, étoit dans le caractere des prétendus chefs de l'égliſe univerſelle, qui ſuivant ſans ſcrupule & ſans remords l'impulſion des paſſions les plus effrénées, ſe croyoient tout permis pour ſatisfaire leur impie ambition, & dont la domination ſpirituelle n'étoit qu'un tiſſu continuel de violences & de crimes de toute eſpece, dont les plus cruels tyrans qui ayent affligé l'humanité, n'approcherent jamais. On peut ſe former quelque idée des patriarches grecs, par l'exemple de Théophylacte, qui, ſelon le rapport des auteurs les plus reſpectables, faiſoit un honteux trafic des dignités eccléſiaſtiques, & n'étoit oc-

SIEC. X. II. PART.

cupé que de ſes chiens & de ſes chevaux (149). Mais quelque corrompus que fuſſent les primats orientaux, ils l'étoient moins en général que les évêques de Rome.

Hiſtoire des papes.

II. En effet, les papes de ce ſiecle furent des monſtres plutôt que des hommes, & leur hiſtoire ne préſente qu'une ſuite effroyable des crimes les plus atroces, comme les écrivains même de la communion de Rome en conviennent unanimément. On doit attribuer ſur-tout ces déſordres aux calamités qui, depuis l'extinction de la famille de Charlemagne, affligerent l'Europe & en particulier l'Italie. Après Benoît IV. qui mourut en l'an 903, Léon V. fut élevé au pontificat dont il ne jouit que quarante jours, ayant été chaſſé de ſa place & mis en priſon par Chriſtophle, qui, à ſon tour, fut privé l'année ſuivante de ſa dignité, par Sergius III. ſecondé du crédit d'Adalbert, prince Toſcan, qui étoit tout puiſſant à Rome. Anaſtaſe & Landon, qui, après Sergius parvinrent ſucceſſivement au pontificat en l'an 911, ne poſſéderent cette dignité que fort peu de tems, & ne firent rien de remarquable.

Jean X. devient pape.

III. Après Landon, mort en 914, Alberic marquis ou comte de Toſcane, dont l'opulence étoit prodigieuſe & qui jouiſſoit à Rome d'un pouvoir illimité, éleva au pontificat Jean X. archevêque de Ravenne, par complaiſance pour Théodora ſa belle mere, qui depuis pluſieurs années étoit en commerce de galanterie avec ce prélat voluptueux. On ne ſera pas ſurpris de cette infâme élection, ſi on conſidere que dans ce

tems-là, les loix étoient ſans force à Rome, & que tout s'y décidoit par la brigue & la violence ou la fraude. Malgré ſa vie ſcandaleuſe, ſes injuſtices & ſes débauches, Jean X. ne laiſſa pas d'acquérir une certaine réputation, par la glorieuſe campagne qu'il fit contre les Saraſins, qu'il chaſſa des bords du Garigliano, où ils s'étoient établis: mais il ne jouit pas long-tems de ſa gloire; la haine de Marozie, fille de Théodora & femme du comte Alberic, lui fut fatale. Cette femme ſanguinaire, après la mort de ſon premier mari, épouſa Wido ou Guy, marquis de Toſcane, & l'engagea à ſe ſaiſir de l'amant de ſa mere & à le faire mourir dans la priſon, où il l'avoit fait enfermer. Jean X. eut pour ſucceſſeur Léon VI. qui ne ſiégea que ſept mois, & fut ſuivi par Etienne VII. Celui-ci mourut en l'an 931, & l'ambition de Marozie eut alors un objet digne d'elle: elle éleva à la dignité papale Jean XI. fruit de ſes amours illicites avec Sergius III. (150).

Jean XI. & Jean XII.

IV. Jean XI. placé à la tête de l'égliſe par le crédit de ſa mere, en fut chaſſé en l'an 933, par Alberic ſon demi-frere, qui avoit conçu pour lui la plus violente averſion. Après la mort de Wido, Marozie avoit épouſé en troiſiemes nôces Hugues, roi d'Italie, qui ayant offenſé ſon beau fils Alberic, en éprouva tout le reſſentiment qui s'étendit à toute la famille. Alberic chaſſa de Rome non-ſeulement Hugues, ſon beau-pere, mais encore Marozie ſa mere, & ſon fils Jean XI. il les fit tous mettre en priſon, & ce dernier y finit ſes jours, en l'an 936.

Les quatre papes qui vinrent enſuite, & occuperent le trône pontifical, juſqu'en l'an 956, furent Léon VII. Etienne VIII. Marin II. & Agapet, qui valurent mieux que leur prédéceſſeur, & dont le gouvernement fut au moins exempt de ces commotions civiles & de ces révolutions qui avoient ébranlé le trône pontifical, & rempli Rome de troubles & de diviſions. Après Agapet, decedé en l'an 956, Alberic, qui à la dignité de conſul Romain, joignoit un crédit & des richeſſes qui le rendoient maître abſolu de toutes les affaires, éleva au pontificat ſon fils Octavien, encore fort jeune, & qui d'ailleurs n'avoit aucune des qualités néceſſaires à ſa place. Ce nouveau pontife prit le nom de Jean XII. c'eſt depuis lui, que s'eſt introduit l'uſage conſtant de changer de nom en devenant pape.

Sort de Jean XII.

V. Le ſort de Jean XII. fut auſſi malheureux que ſon élévation avoit été peu édifiante: ne pouvant ſupporter le joug de Berenger II. roi d'Italie, il envoya en 960, des ambaſſadeurs à Othon le Grand, pour le prier de venir en Italie, avec une puiſſante armée, afin de délivrer l'Etat & l'égliſe de l'oppreſſion ſous laquelle ils gémiſſoient, ajoutant à cela que ſi l'empereur vouloit bien conſentir à ſa demande, il le revêtiroit de la pourpre & de toutes les autres marques de la ſouveraineté, & qu'il le proclameroit empereur des Romains. Othon reçut cette propoſition avec plaiſir, ſe mit en marche pour l'Italie avec une nombreuſe armée, & en conſéquence fut ſalué em-

pereur des Romains, par le pape. Mais Jean ne tarda pas à ſe répentir de ſa démarche imprudente & précipitée, & quoiqu'il eût juré fidélité à Othon, comme à ſon légitime ſouverain, & cela de la maniere la plus ſolemnelle, il ne craignit pas de violer ſon ſerment, en ſe joignant contre l'empereur avec Adalbert, fils de Berenger. Son manque de foi ne reſta pas impuni; Othon retourna en l'an 964 à Rome, où il convoqua un concile, devant lequel il accuſa & convainquit le pape de pluſieurs crimes. Celui-ci dégradé de la maniere la plus ignominieuſe, laiſſa la place à Léon VIII. que l'empereur nomma. Othon ne fut pas plutôt parti de Rome, que Jean y retourna, & dans un concile qu'il y aſſembla, condamna Léon qui lui avoit été ſubſtitué; mais il mourut bientôt après d'une mort violente. Enſuite les Romains ne voulant pas reconnoître Léon, élurent Benoît; mais l'empereur annulla cette élection, rétablit Léon & emmena Benoît à Hambourg où il mourut en exil (151).

Jean XIII. Benoit VII.

VI. Les papes qui gouvernerent l'égliſe de Rome, depuis Léon décedé en l'an 965, juſqu'à Gerbert ou Sylveſtre II. parvenu au pontificat vers la fin de ce ſiecle, furent plus heureux dans leur adminiſtration & plus décents dans leur conduite, quoique aucun d'eux ne puiſſe être propoſé comme un modele de vertu. Jean XIII. qui, par la faveur d'Othon le Grand, fut élevé au pontificat, en l'an 965, fut bientôt après chaſſé de Rome; mais l'année ſuivante, l'empe-

SIEC. X. II. PART.

reur étant retourné en Italie, le rétablit, & il jouit paiſiblement de ſa dignité juſqu'à la fin de ſa vie, qu'il termina en l'an 972. Benoit VI. ſon ſucceſſeur, ne fut pas auſſi heureux : haï des Romains qui ne pouvoient ſouffrir ni ſa perſonne ni ſon gouvernement, il fut mit en priſon par Creſcence, fils de la fameuſe Théodora, accablé d'outrages & étranglé dans l'appartement même où on l'avoit reſſerré. Malheureuſement pour Benoît, Othon le Grand dont la puiſſance & l'amour de l'ordre tenoient tout en reſpect à Rome, étoit mort en l'an 973; & depuis cette époque, tout y avoit changé de face. La licence & l'anarchie y avoient ſuccédé à la vigoureuſe adminiſtration de cet empereur, & on ne voyoit plus à Rome que meurtres & que ſéditions. Après Benoît, ſa place fut occupée par Franco, qui prit le nom de Boniface VII. mais qui ne jouit pas longtems de ſa dignité; à peine un mois étoit-il écoulé depuis ſon élection, qu'il fut dépoſé, chaſſé de la ville, & remplacé par Donus II, dont on ne connoît que le nom (152). Celui-ci mourut en 975; & après lui, vint Benoit VII. qui pendant neuf ans conduiſit l'égliſe aſſez paiſiblement, & mourut en paix; ce qu'il dût ſans doute, au crédit de ſa famille; il étoit proche parent du fameux Alberic dont le pouvoir étoit deſpotique à Rome.

Jean XIV. & Jean XV.

VII. Son ſucceſſeur Jean XIV. paſſa de l'évêché de Pavie au pontificat: ſa naiſſance obſcure lui donna peu de protection, & il perdit celle d'Othon III. à qui il étoit redevable de ſon élévation: delà les malheurs

qui l'accablerent & mirent fin à ſa grandeur paſſagere. Boniface VII. qui avoit uſurpé le ſiege pontifical en l'an 974, & bientôt après avoit été chaſſé de Rome, revint de Conſtantinople où il s'étoit retiré, ſe ſaiſit de Jean, le mit en priſon & le fit mourir: il remonta ainſi ſur le trône de l'égliſe; mais il ne l'occupa pas long-tems, il mourut ſix mois après ſon rétabliſſement (153). Il eut pour ſucceſſeur Jean XV. que quelques auteurs appellent *Jean XVI.* parce que, ſelon eux, un autre Jean (154) gouverna l'égliſe avant lui pendant quatre mois: mais ſans rien décider ſur cette différence que nous laiſſons au jugement du lecteur, nous remarquerons ſeulement que ce Jean XV. ou ce Jean XVI. fut en poſſeſſion de la dignité papale depuis l'an 985 juſqu'à l'an 996; que ſon adminiſtration fut auſſi heureuſe que les troubles ordinaires à Rome purent le permettre; qu'il en fut moins redevable à ſa ſageſſe & à ſa prudence qu'à ſa qualité de Romain & à l'avantage d'appartenir à une illuſtre famille. Il eſt du moins certain que Grégoire V. ſon ſucceſſeur, Allemand d'origine, & élu pape en l'an 996, par l'ordre d'Othon III. trouva moins de faveur à Rome. Creſcens, conſul romain, le chaſſa de la ville, & fit donner le pontificat à Jean XVI. connu auparavant ſous le nom de *Philagate*: mais cette révolution ne ſe ſoutint pas; Othon III. alla en Italie à la tête d'une puiſſante armée, mit en priſon le nouveau pape, que dans le premier accès de leur fureur, les ſoldats mutilerent & trai-

SIEC. X. II. PART.

terent de la maniere la plus barbare; & Grégoire fut rétabli. Après ſa mort qui arriva bientôt, le même empereur mit ſur le trône pontifical, ſon précepteur & ſon ami, Gerbert ou Sylveſtre II. qui eut l'approbation générale du peuple de Rome (155).

L'autorité du pape augmente tous les jours.

VIII. Malgré toutes ces fréquentes révolutions, au milieu même des crimes qui ſouillerent les chefs de l'égliſe, la puiſſance des papes croiſſoit inſenſiblement chaque jour; l'ignorance & la ſuperſtition groſſiere de ces tems-là en étoient la cauſe. Ce fut en vain qu'Othon le Grand publia un édit qui défendoit d'élire aucun pape, avant que d'en avoir informé l'empereur & obtenu ſon conſentement; édit qui juſqu'à la fin de ce ſiecle, fut dans toute ſa force, comme les écrivains en conviennent: ce fut en vain que le même Othon, ainſi que ſon fils & ſon petit fils, conſerverent ſans interruption leur droit de ſuprématie ſur la ville de Rome, ſur ſon territoire & ſur ſes évêques, comme on peut le démontrer par une foule d'exemples; ce fut en vain enfin que les évêques Allemands, François & Italiens qui connoiſſoient bien tout leurs droits, voulurent s'oppoſer aux prétentions des papes, & empêcher qu'ils ne s'arrogeaſſent l'autorité légiſlative dans l'égliſe: rien ne fut capable d'arrêter ce torrent impétueux qui groſſiſſoit à chaque inſtant. Les évêques de Rome trouverent le moyen, ſoit par ruſes, ſoit à force ouverte, d'augmenter leur puiſſance, & non-ſeulement ils empieterent ſur les droits des autres évêques, mais encore ſur ceux

des empereurs & des rois (156) : leurs tentatives furent toujours juſtifiées par certains prélats mercenaires, qui ne manquoient pas d'exalter dans les termes les plus pompeux & les plus ridicules, ce qu'ils appelloient avec emphaſe le *ſiege apoſtolique*. Pluſieurs ſavans ont remarqué, que dans ce ſiecle, il y eut des évêques qui ne craignirent pas de ſoutenir publiquement, que les papes n'étoient pas ſeulement pontifes de Rome, mais du monde entier ; ce que juſqu'alors perſonne n'avoit eu la témérité d'avancer (*a*), & même quelques François oſerent affirmer, qu'encore que l'autorité des évêques fût divine, elle ne leur étoit tranſmiſe que par ſaint Pierre, le prince des apôtres (*b*).

Les évêques & les abbés augmentent auſſi leur pouvoir.

IX. L'ambition des évêques de Rome excita auſſi celle des autres eccléſiaſtiques ſubalternes. Dans le tems même que les deſcendans de Charlemagne occupoient encore le trône impérial, on vit déja pluſieurs évêques & pluſieurs abbés qui obtinrent pour leurs terres & pour leurs vaſſaux, l'exemption de la juriſdiction des comtes & des autres magiſtrats établis pour rendre la juſtice, & qui, outre cela, furent affranchis de toute taxe & de tout impôt. Mais dans ce ſiecle, ils ne s'en tinrent pas-là, ils voulurent s'emparer de la juriſdiction civile ſur les villes & pays qui étoient ſoumis à leur empire ſpirituel ; ils n'aſpirerent pas à moins qu'aux honneurs & à l'autorité des

(*a*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. VII. p. 98.
(*b*) Ibid. p. 186.

SIEC. X. II. PART.

ducs, des marquis & des comtes de l'empire. Les diſputes perpétuelles qui régnoient entre ceux-ci & les évêques & abbés ſur la juriſdiction, contribuerent ſur-tout à enflammer le zele de ces derniers pour des dignités, qui entre les mains des laïques, arrêtoient ſouvent leur ambition; ils profiterent donc des avantages que leur donnoit la ſuperſtition dominante, & oſerent demander ſoit à l'empereur, ſoit aux rois, le gouvernement civil de leurs dioceſes. Le même principe qui les enhardiſſoit à demander, ôtoit le plus ſouvent aux princes la force de refuſer, je veux dire le reſpect extrême qu'on avoit alors pour le clergé: d'ailleurs les ſouverains eſperoient de prévenir par-là les diſputes qui s'élevoient ſouvent entre les magiſtrats civils & militaires, & d'affermir leur propre autorité par le moyen des évêques tout puiſſants ſur l'eſprit des peuples, & qui leur ſeroient toujours dévoués. Tels furent les motifs qui engagerent les princes à être ſi favorables au clergé: auſſi depuis ce ſiecle, voyons-nous un grand nombre d'évêques & d'abbés revêtus de titres & d'emplois, entierement étrangers à leur état; on en fit des ducs, des marquis, des comtes & des vicomtes (157).

La ſimonie & le libertinage; principaux vices du clergé.

X. Outre l'ignorance groſſiere dont on peut avec raiſon accuſer le clergé de ce ſiecle (158), on peut encore lui imputer deux autres vices, le concubinage & la ſimonie: preſque tous les hiſtoriens en conviennent & en témoignent leur extrême douleur. Pour ce qui eſt du premier de ces vices, il étoit

trop public pour qu'on en puiſſe douter: les prêtres, & ce qu'il y a encore de plus ſurprenant, les moines mêmes qui affectoient une ſainteté ſi auſtere, ſe livroient à l'amour des femmes, entretenoient des concubines, & dépenſoient avec elles les revenus de l'égliſe (159). Pour ce qui eſt de la ſimonie, elle ne régnoit pas moins ouvertement; les loix de l'égliſe concernant la maniere d'élire les évêques & les abbés, étoient foulées aux pieds; les rois & les princes, ou à leur place, leurs miniſtres & leurs favoris qui conferoient ces dignités, mettoient tout à l'enchere (*a*), ou ne donnoient ces places éminentes qu'à leurs créatures toujours prêtes à tout ſacrifier pour leurs protecteurs. Auſſi vit-on ſouvent les hommes les plus ignorans occuper les premiers poſtes de l'égliſe, des militaires, des magiſtrats, des comtes & d'autres perſonnes de cet ordre, métamorphoſées en évêques & en abbés. Dans le ſiecle ſuivant, Grégoire VII. tâcha d'arrêter les progrès de ces deux grands maux.

La diſcipline monaſtique entiérement anéantie.

XI. Tandis que chez les Grecs & les orientaux, les moines conſervoient encore une apparence de religion & vivoient avec quelque décence, chez les Latins, ils ne ſui-

(*a*) On peut voir pluſieurs exemples de cet honteux commerce dans l'ouvrage intitulé *Gallia chriſtiana*, tom. I. p. 23. 37. tom. II. p. 137. 179. Ajoutez Abbonis, *Apologeticum*, publié à la fin du *Codex canon. Pithoei*, p. 398. & Mabillon, *Annal. bened.* tom. V.

SIEC. X. II. PART.

voient plus aucune regle ; la plûpart ne connoiſſoient pas même celle de ſaint Benoît, qui devoit les diriger. Un homme de naiſſance, Franc d'origine, & appellé *Odon*, diſtingué par ſon ſavoir & par ſa piété, autant que l'ignorance & la ſuperſtition de ce tems-là pouvoient le permettre, tâcha de remédier à ces déſordres, & ce ne fut pas tout-à-fait ſans ſuccès. Après la mort de Bernon, ce zelé eccléſiaſtique étant devenu en l'an 927, abbé de Cluny en Bourgogne, obligea les moines à obſerver rigidement leur regle, à laquelle il en ajouta de nouvelles, qui, malgré un certain air de ſainteté dans le fond, ne ſignifioient rien & n'étoient que pénibles (*a*). Cette nouvelle diſcipline combla ſon auteur de gloire ; elle fut bientôt adoptée par tous les couvens de l'Europe ; elle ſervit de regle en Allemagne, en Italie, en Angleterre & en Eſpagne, à la plûpart des anciens monaſteres & des nouveaux qui y furent aſſujettis par leurs fondateurs ; enſorte que l'ordre de Cluny parvint à ce haut

(*a*) Voyez Mabillon, *Annal. benedict.* tom. III. pag. 386. & ſa *Præfat. ad acta SS. ord. benedict.* ſæc. V. p. xxvj. voyez auſſi *Acta ſanctor. bened.* ſæc. V. p. 66. L'auteur y parle fort au long de Berno, le premier abbé de Cluny, qui jetta les fondemens de cet ordre, & d'Odon, p. 122, qui le perfectionna. Helyot, dans ſon *Hiſtoire des ordres religieux*, tom. V. p. 184. a donné une hiſtoire complette & élégante de l'ordre de Cluny ; & Martene, dans ſon *Voyage littér. de deux benedict.* part. I. p. 227. a décrit l'état préſent de ce fameux monaſtere.

degré de grandeur & d'opulence où on le vit dans le ſiecle ſuivant (160).

SIEC. X. II. PART. Ecrivains Grecs.

XII. Il eſt facile de donner le catalogue des écrivains Grecs les plus célebres de ce ſiecle. De ce nombre furent Siméon, grand tréſorier de Conſtantinople, qui fut honoré du titre de *Métaphraſte* ou traducteur (*a*), pour avoir mis dans un ſtyle plus pur & plus élégant, les vies des ſaints, écrites originairement dans un langage barbare; il ne ſe contenta pas de mettre dans un nouvel ordre & de polir la ſainte chronique, ſa féconde imagination l'enrichit de quantité de nouvelles fables, très-dignes de figurer avec les premieres.

Nicon, moine arménien; il compoſa ſur la religion des Arméniens, un traité qui n'eſt pas abſolument à mépriſer.

Quelques perſonnes placent dans ce ſiecle Olympiodore (*b*) & Œcumenius, qui s'illuſtrerent par ces contemplations connues ſous le nom de *Catenes* ou *Chaines*, dont nous avons eu occaſion de parler plus d'une fois dans le cours de cette hiſtoire; mais ce n'eſt là qu'une conjecture qui n'eſt pas ſuffiſamment appuyée. Il eſt plus probable que le ſavant Suidas, auteur du fameux dictionnaire grec qui porte ſon nom, appartient à ce ſiecle.

(*a*) Voyez Leon Allatius, *de Symeonum ſcriptis*, p. 24. Bollandus, *Præf. ad acta ſanctorum Antwerp.* §. III. p. 6.

(*b*) Pour ce qui regarde Oecumenius, voyez Montfaucon, *Biblioth. Coisliana*, p. 274.

SIEC. X. II. PART.

Entre les Arabes, le plus célebre fut Eutychius, évêque d'Alexandrie, dont les annales & les autres ſavans ouvrages exiſtent encore (*a*).

Ecrivains Latins.

XIII. Le plus illuſtre de tous les écrivains Latins de ce ſiecle, fut Gerbert ou Sylveſtre II. à qui nous avons déja rendu la juſtice qu'il mérite. Les autres écrivains furent bien éloignés d'exceller dans aucun genre.

Odon qui inſtitua la regle de Cluny, a laiſſé divers écrits; mais il y regne la plus groſſiere ſuperſtition, & à peine y voit-on quelques traits de génie & de jugement (*b*).

Le lecteur doit ſe former une idée bien différente, de Rathere, évêque de Verone; ſes ouvrages qui ſubſiſtent encore, nous fourniſſent des preuves de la pénétration & du jugement de leur auteur; par-tout, ils reſpirent un amour vif pour la vertu (*c*).

Atton, évêque de Vercelles, compoſa un traité de *Preſſuris eccleſiaſticis*, c'eſt-à-dire, *des ſouffrances de l'égliſe*, dans lequel l'eſprit & le caractere de ce tems-là ſont peints ſous leurs véritables couleurs (*d*).

Dunſtan, fameux abbé de Glaſſenbury, & enſuite archevêque de Cantorbery, compoſa en faveur des moines, un livre *de con-*

(*a*) Voyez Fabricius, *Bibliographia antiquaria*, pag. 179. & Euſebe Renaudot, *Hiſtor. patriarch. Alexandr.* p. 347.

(*b*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. VI. p. 229.

(*c*) Id. ibid. p. 339.

(*d*) Id. ibid. p. 281.

cordia regularum, c'eſt-à-dire, *de l'harmonie des regles monaſtiques* (*a*).

Elfric, archevêque de Cantorbery; il s'illuſtra par divers ouvrages, chez les Anglo-Saxons établis en Angleterre (161).

Burchard, évêque de Worms; il eſt fort eſtimé parmi les canoniſtes, à cauſe de ſes fameux decrets qu'il diviſa en vingt livres; mais il partage le mérite de cette collection avec Olbert qui aida à la compoſer (*b*).

Odilon, archevêque de Lyon (162); il fut l'auteur de quelques diſcours inſipides & d'autres productions qui, vû leur peu de mérite, ſont tombées dans un oubli preſque total.

Pour ce qui eſt des hiſtoriens & des annaliſtes, on en a déja parlé & on a eu ſoin d'apprécier leur mérite & leurs talens.

(*a*) ☞ Voyez ce qui eſt dit fort au long de ce grand prélat, dans l'*Hiſt. eccléſ. d'Angleterre*, par Collier, vol. I. ſiecle X. p. 181. 183. 185. 197. 203.

(*b*) Voyez le *Chronicon Wormatienſe*, dans les *Reliquiæ manuſcriptorum.* de Ludwig, tom. II. p. 43. *Hiſt. litter. de la France*, tom. VII. p. 295.

CHAPITRE III.

De la doctrine de l'égliſe chrétienne dans ce ſiecle.

SIEC. X. II. PART. Etat de la religion.

I. L'Etat de la religion dans ce ſiecle étoit bien aſſorti à l'ignorance & à la corruption générale. Les dogmes les plus importans du chriſtianiſme étoient étrangement défigurés, & ceux qui avoient conſervé quelque choſe de leur pureté primitive, étoient obſcurcis par une foule d'imaginations & de rêveries ridicules, enſorte qu'il n'étoit preſque pas poſſible de les reconnoître; on en conviendra, pour peu qu'on ait lu avec attention les hiſtoriens de ce tems-là. Tant les Grecs que les Latins faiſoient conſiſter la religion dans le culte des ſaints & des images, dans la dévotion pour les reliques, dans la profuſion à l'égard des prêtres & des moines, dont l'opulence croiſſoit ſans ceſſe avec la ſuperſtition. Perſonne n'oſoit implorer le ſecours de Dieu ſans s'être auparavant rendu propices les ſaints & les images, par l'obſervation ſolemnelle d'une infinité de rites & de luſtrations expiatoires. L'ardeur pour les reliques étoit incroyable; cette fureur épidémique avoit ſaiſi tous les eſprits & tous les rangs, & s'il en faut croire les moines, la divinité intervenoit d'une maniere particuliere pour faire découvrir à de vieilles femmes ou à des religieux décrepits, les lieux où repoſoient le corps des ſaints.

ſaints. La crainte du purgatoire, de ce feu qui doit purifier les ames, étoit à ſon plus haut période, & l'emportoit de beaucoup ſur celle de l'enfer : on ſe flattoit d'éviter aiſément celui-ci au moyen des prieres de l'égliſe ou des mérites & de la médiation des ſaints, au lieu que le premier étoit inévitable. Le clergé trouvant ſon compte à ces terreurs ſuperſtitieuſes, ne négligeoit rien pour les augmenter ; diſcours pathétiques, fables étranges, miracles controuvés, tout étoit mis en uſage pour établir la doctrine du purgatoire, & perſuader au peuple que le crédit de l'égliſe s'étendoit juſques ſur cette triſte région.

Diſputes ſur la prédeſtination & ſur la ſainte-cene.

II. Les diſputes ſur la prédeſtination & la grace, ainſi que ſur la ſainte cene, qui dans le ſiecle précédent avoient été fort vives, ſe calmerent heureuſement dans celui-ci ; ce qu'il faut attribuer à la tolérance reciproque qu'on s'accordoit ſur ces matieres, comme nous le ſavons par les auteurs les plus dignes de foi ; chacun penſoit là-deſſus comme il vouloit, ſans que qui ce ſoit le trouvât mauvais : d'ailleurs l'ignorance profonde de ce ſiecle ne permettoit guere que l'on s'occupât de ces objets épineux, & perſonne n'avoit la moindre curioſité de connoître les ſentimens des anciens là-deſſus ; on étoit à cet égard dans une eſpece de léthargie : auſſi vit-on les partiſans d'Auguſtin & de Pelage, fleurir également dans ce ſiecle, & ſi pluſieurs admettoient la préſence réelle, un plus grand nombre ou n'avoit pris aucun parti ou faiſoit

profeſſion de penſer que Jeſus-Chriſt, corporellement abſent de la ſainte cene, n'y étoit reçu des fideles que par la foi, & dans un ſens ſpirituel (163). Sans doute, il y auroit eu beaucoup de mérite dans cette tolérance dont nous parlons, ſi elle avoit été le fruit de la raiſon & de l'humanité; mais elle n'étoit que celui de l'ignorance & d'une ſorte de ſtupidité, aucun théologien n'étoit en état de ſoutenir la moindre diſpute qui demandât quelque teinture de ſcience & de logique.

La ſuperſtition entretenue par diverſes opinions ridicules.

III. Entre les différentes opinions qui deshonorerent ſouvent l'égliſe latine, & qui dans ce ſiecle ſervirent à affermir la ſuperſtition & le crédit des moines, la plus efficace fut celle qui annonçoit le jour du jugement, comme étant très-proche, & que l'on croyoit fondée ſur un paſſage de l'*Apocalypſe* (164); opinion que quelques docteurs avoient déja eue dans le ſiecle précédent, mais qui dans celui-ci fut ſoutenue publiquement & ſe répandit avec une rapidité étonnante, dans toutes les provinces de l'Europe; on ſe perſuada que ſaint Jean avoit clairement prédit que mille ans après la naiſſance de Jeſus-Chriſt, Satan ſeroit mis en liberté, & que l'antechriſt viendroit, ce qui devoit être ſuivi de la deſtruction & de l'embraſement de ce monde. Une conſternation générale ſaiſit tous les eſprits, & produiſit les plus triſtes effets; on vit un nombre prodigieux de perſonnes abandonner leurs citoyens, leurs parents, leurs amis, & après avoir tout donné aux monaſteres, ſe rendre avec la plus

grande précipitation dans la Paleſtine où l'on croyoit que J. C. viendroit pour juger l'univers : d'autres par un ſerment ſolemnel, ſe vouoient au ſervice des égliſes, des couvens, des prêtres, & en devenoient les eſclaves dans toute l'étendue & la rigueur du terme, dans la penſée que le jugement de J. C. ſeroit moins redoutable pour ceux qui ſe ſeroient ainſi volontairement aſſujettis à ſes miniſtres. Les riches eſſayoient de mettre la Divinité & les ſaints dans leurs intérêts, en comblant de préſents les eccléſiaſtiques ſéculiers & réguliers, qu'on enviſageoit comme les lieutenans immédiats & les favoris du ciel. Paroiſſoit-il quelque éclipſe, la frayeur redoubloit, on déſertoit les villes, & on alloit ſe cacher dans les retraites les plus profondes, dans les antres des rochers, & d'autres lieux de cette nature : dans pluſieurs endroits, on laiſſa tomber en ruines, on abattit même les temples, les palais, les édifices publics & particuliers, dans l'idée que bientôt ils ſeroient parfaitement inutiles, puiſque la fin de toutes choſes étoit proche. Aucune expreſſion ne pourroit peindre l'effroi & la confuſion qui regnoient partout. En vain quelques bons eſprits tâcherent de calmer ces terreurs, en détruiſant les illuſions qui les avoit fait naître ; leurs efforts furent inutiles, on ne ſe raſſura que vers la fin du ſiecle, lorſqu'on vit que l'événement ne répondoit point à l'attente ; alors on commença à comprendre, que l'on avoit mal ſaiſi le ſens du paſſage de l'*Apocalypſe* (165).

SIEC. X. II. PART.

Les ſaints multipliés.

IV. Le nombre des ſaints croiſſoit chaque jour, & comme nous l'avons déja dit, la fable venant au ſecours de la vérité, groſſiſſoit la céleſte cohorte de ces protecteurs de l'humanité, de quantité de perſonnages imaginaires. Au reſte, il n'eſt pas difficile de rendre raiſon de cette grande multiplication de ſaints. La ſuperſtition, cette ſource intariſſable des vaines terreurs, régnoit dans ce ſiecle avec tant d'empire, & tourmentoit ſi cruellement les eſprits, qu'on croyoit n'avoir jamais aſſez de ſaints en Paradis. Outre cela la corruption générale des mœurs, l'impiété, le libertinage affreux qui infectoient tous les ordres de la ſociété, faiſoient que rien n'étoit plus aiſé à acquerir que la réputation de ſainteté; il ſuffiſoit d'avoir reçu de la nature un tempérament ennemi des plaiſirs, le goût de la retraite & une imagination portée à l'enthouſiaſme, pour être reputé l'ami du ciel, & c'eſt ce qui fit ſans doute que tant de gens parvinrent dans ce ſiecle corrompu à cette glorieuſe diſtinction.

Le pontife de Rome qui, avant le tems dont nous parlons, s'étoit déja arrogé le pouvoir de créer ſeul les ſaints, exerça ce droit pour la premiere fois dans ce ſiecle. Jean XV. canoniſa Udalric, évêque d'Augſbourg, en l'an 993, avec toutes les formalités requiſes, & conféra par-là même au nouveau ſaint, tous les honneurs du culte (*a*). Il ne

(*a*) Pagi; *Breviar. Pontif. Romanor.* tom. III. p. 259.

faut cependant pas en conclure, que depuis ce tems-là, les papes ſeuls aient joui du droit de créer des ſaints (*a*); nous avons des exemples du contraire, & nous ſavons que juſqu'au treizieme ſiecle, non-ſeulement les conciles provinciaux, mais encore des évêques du premier rang ont canoniſé ceux qu'ils ont trouvé à-propos, ſans conſulter même le pape (*b*). Ce fut Alexandre III. qui anéantit ce privilege des conciles & des évêques, & qui l'attribua au ſiege de Rome excluſivement à tout autre (166).

SIEC. X. II. PART.

V. Les commentateurs de ce ſiecle eurent trop peu de mérite & de ſuccès pour qu'on doive en parler: il eſt très-incertain qu'il faille compter parmi les ouvrages de ce tems-là, ceux d'Olympiodore & d'Œcumenius. Entre les Latins, Remi ou Remigius, évêque d'Auxerre, continua comme il avoit commencé dans le ſiecle précédent, l'explication de l'écriture ſainte; mais à beaucoup d'égards, cette explication eſt défectueuſe, l'auteur préfere toujours le ſens myſtique au ſens littéral dont il fait très-peu de cas; d'ailleurs il compile beaucoup & fait rarement uſage de ſes propres lumieres. Pour ce qui eſt des obſervations morales d'Odon,

Jugement ſur les commentateurs de ce ſiecle.

(*a*) Cette abſurde opinion a été ſoutenue par Bonnanus, dans ſes *Numiſmata Pontif. Romanorum*, tom. I. p. 41.

(*b*) Pagi, *Breviarium* &c. tom. II. p. 260. tom. III. p. 30. Arm. de la Chapelle, *Biblioth. Angloiſe*, tom. X. p. 105. Mabillon, *Præf. ad ſæcul. V. bened.* pag. 53.

SIEC. X. II. PART.

ſur le livre de Job (*a*), elles ſont tirées d'un ouvrage de Grégoire le Grand, qui porte le même titre. Nous n'en indiquons pas d'autres; mais ſi on ſouhaite d'en ſavoir davantage là-deſſus, on n'a qu'à conſulter un livre compoſé par Notkerus-Balbulus, qui parle en détail des principaux commentateurs de ce ſiecle.

Etat de la théologie & de la morale de ce ſiecle.

VI. Dans ce même ſiecle, la théologie fut entierement abandonnée; ni l'égliſe grecque ni l'égliſe latine ne nous fourniſſent l'exemple d'aucun théologien ſyſtématique, ou qui ait expoſé méthodiquement les dogmes de la religion. Les Grecs ſe contenterent des ouvrages de Damaſcene, & les Latins de ceux d'Auguſtin & de Grégoire, qu'on regardoit alors comme les plus grandes lumieres de l'égliſe; quelques-uns y ajoutoient le vénérable Bede & Rabanus Maurus. La morale ne fut pas moins négligée que la théologie; elle étoit toute renfermée dans certaines homélies froides & inſipides, & dans les vies des ſaints dont Siméon, parmi les Grecs, Hugues, Odon & Etienne, évêque de Liege, parmi les Latins, avoient couvert les ridicules fictions des fleurs de leur éloquence. Tel fut le triſte état de la théologie & de la morale dans ce ſiecle, où il ne parut non plus, comme nous pouvons encore le remarquer, aucune défenſe en faveur de la religion chrétienne, contre ſes plus mortels ennemis.

Controverſes entre les égliſes grecque & latine.

VII. Les controverſes entre les Grecs &

(*a*) *Moralia in Jobum.*

les Latins furent moins animées dans ce ſiecle que dans le précédent, à cauſe des troubles & du malheur des tems; mais elles n'étoient que ſuſpendues (*a*), & ceux qui diſent que, pendant un certain tems, il n'y eut plus de ſchiſme & que les différens partis ſe reconcilierent, ſe trompent manifeſtement (*b*), quoiqu'il ſoit vrai que quelquefois il y eût des treves à cauſe des troubles dont nous venons de parler; mais au fond la haine ſubſiſtoit dans toute ſa force, & cette paix apparente cachoit ſouvent les trahiſons les plus noires. Dailleurs les Grecs étoient fort diviſés entr'eux, ils diſputoient avec beaucoup de chaleur ſur la légitimité ou non légitimité des mariages réitérés (167). Cette queſtion fut occaſionnée par Léon, ſurnommé le philoſophe, qui, ayant perdu ſucceſſivement trois femmes ſans avoir de fils, en épouſa une quatrieme d'une baſſe extraction, nommée *Zoe Carbinopſina*: or comme par les canons grecs, les quatrièmes nôces étoient interdites, Nicolas, patriarche de Conſtantinople, ſuſpendit Léon de la communion de l'égliſe. L'empereur irrité dépoſa Nicolas & établit à ſa place Euthymius, qui encore qu'il lui permît de rentrer dans l'égliſe, ne voulut pourtant pas conſentir à

(*a*) Le Quien, *diſſ. I. Damaſcenica de proceſſione Spiritus S.* §. xiij. p. 12. Fred. Spanheim, *de perpetua diſſentione eccleſiæ orient. & occident.* part. IV. §. vij. p. 529. tom. II. opp.

(*b*) Leon Allatius, *de perpetua contentione eccleſiæ orient. & occident.* lib. II. cap. vij. viij. p. 600.

SIEC. X. II. PART.

la loi qu'il avoit deſſein de publier en faveur des quatriemes nôces. Là-deſſus il ſe forma un grand ſchiſme entre les eccléſiaſtiques; les uns furent pour Nicolas & les autres pour Euthymius. Quelque tems après mourut Léon, qui eut pour ſucceſſeur Alexandre. Celui-ci dépoſa Euthymius & rétablit Nicolas, qui ne fut pas plutôt inſtallé de nouveau, qu'il accabla la mémoire de Léon d'imprécations & d'invectives, & ſoutint avec toute l'opiniâtreté poſſible, l'illégitimité des quatriemes nôces. Pour appaiſer ces troubles dangereux & pour l'Etat & pour l'égliſe, Conſtantin Porphyrogenete, fils de Léon, aſſembla en l'an 929, le clergé de Conſtantinople qui condamna les quatriemes nôces, mais permit les troiſiemes ſous certaines conditions, & de cette maniere la tranquillité publique fut rétablie (168).

Il y eut encore dans ce ſiecle parmi les Grecs d'autres diſputes importantes, qui prouvent & l'ignorance du peuple & ſon reſpect aveugle pour les opinions de ſes ancêtres, qu'il ſoutenoit avec une chaleur exceſſive.

CHAPITRE IV.

Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.

SIEC. X. II. PART. Multiplication des cérémonies.

I. POur nous former une idée des rites & des cérémonies dont on étoit accablé dans ce ſiecle, nous n'avons qu'à jetter les yeux ſur les actes des conciles d'Angleterre, d'Allemagne, de France & d'Italie. Le nombre des cérémonies s'accrut avec celui des ſaints qui augmentoit tous les jours ; car pour chaque nouveau patron, il falloit une nouvelle fête & de nouveaux rites, & il faut avouer qu'à cet égard le clergé, quelque ſtupide & ignorant qu'il parût d'ailleurs, montroit un eſprit d'invention étonnant & beaucoup d'artifice & de dextérité. Il faut encore obſerver que la plûpart de ces rites tiroient leur ſource des opinions que les nations barbares nouvellement converties, avoient héritées de leurs ancêtres & qu'elles apportoient dans le ſein de l'égliſe. Le clergé, au lieu de combattre ces erreurs, leur donnoit une couleur de chriſtianiſme, en déguiſant leur difformité par quelques cérémonies religieuſes, ou en les expliquant d'une maniere forcée & allégorique, de maniere que de ſiecle en ſiecle, elles ſe ſont perpétuées dans l'égliſe qui les a conſacrées. Nous pouvons auſſi attribuer une partie des inſtitutions religieuſes de ce ſiecle, aux fauſſes idées qu'on ſe formoit de l'Etre ſuprême &.

SIEC. X. II. PART.

des ſaints qu'on croyoit ſemblables aux rois & aux grands de la terre, dont on achete la faveur par de riches préſents & des marques extérieures de reſpect & de ſoumiſſion.

Fêtes.

II. Ce fut vers la fin de ce ſiecle, en l'an 998, que la fameuſe fête, en mémoire de toutes les ames du purgatoire, fut ajoutée au calendrier latin par Odilon, abbé de Cluny. Avant ce tems-là, la coutume s'étoit bien introduite dans pluſieurs endroits, de faire dans certains jours des prieres pour les ames du purgatoire (*a*); mais la ſociété religieuſe ne prioit que pour ſes membres, ſes amis & ſes protecteurs : le zele d'Odilon alla plus loin, il voulut étendre à tous les habitants du purgatoire le ſecours de ces prieres : cette idée lui fut inſpirée par un certain hermite Sicilien, qui prétendit avoir appris par une révélation immédiate, que rien ne ſeroit plus ſalutaire à toutes les ames du purgatoire, que l'interceſſion & les prieres des moines de Cluny (169); en conſéquence la fête fut d'abord célébrée dans cette ſeule abbaye; mais dans la ſuite honorée de l'approbation d'un pontife romain, elle fut obſervée par toutes les égliſes latines, avec une dévotion ſinguliere.

L'office de la Vierge.

III. Le culte de la Vierge déja aſſez ſuperſtitieux, fut porté dans ce ſiecle encore beaucoup plus loin : ce fut vers la fin de

(*a*) Voyez Mabillon, *Acta ſanctor. ad benedict. ſæc. VI.* part. I. p. 584. on y trouve la vie d'Odilon, & le décret pour l'inſtitution de cette fête.

cette période que s'introduiſit chez les Latins, l'uſage de célébrer des meſſes & de s'abſtenir de viande tous les Samedis, à l'honneur de cette ſainte protectrice. On inſtitua auſſi dans le même but, ce que les Latins appelloient le *petit office*, & qui fut confirmé dans le ſiecle ſuivant par Urbain II. dans le concile de Clermont : on trouve auſſi dans ce tems des preuves évidentes de l'inſtitution du roſaire & du chapelet de la Vierge, qui devoit ſervir à compter les prieres qu'il falloit offrir à cette divinité de nouvelle création. Quelques perſonnes ne placent l'invention du roſaire que dans le treizieme ſiecle, & l'attribuent à S. Dominique ; mais c'eſt ſans raiſon (*a*). Le roſaire conſiſte dans quinze répétitions de la priere dominicale, & dans cent cinquante ſalutations à la Vierge ; mais ſelon les différentes opinions des ſavans ſur l'âge de la bienheureuſe Vierge, le chapelet conſiſte ſeulement en ſix ou ſept répétitions de la priere dominicale, & en ſoixante ou ſoixante & dix ſalutations, ou *ave Maria*.

Inſtitution du roſaire.

(*a*) Cela eſt démontré par Mabillon, *Præf. ad act. SS. ord. bened. ſæc. V.* p. 58.

CHAPITRE V.

Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. X. II. PART.

Continuation des anciennes héréſies.

I. LA profonde ignorance de ce ſiecle produiſit cependant un bien, malgré tous les maux dont elle fut d'ailleurs la cauſe; elle empêcha de nouvelles ſectes de ſe former, & par-là aſſura juſqu'à un certain point la tranquillité de l'égliſe, qui ne fut plus troublée par des diſputes ſans fin. Cependant les anciennes erreurs ſubſiſtoient toujours; les neſtoriens & les monophyſites continuoient à vivre ſous le gouvernement des Arabes, qui les traiterent avec plus de rigueur qu'auparavant, & ſouvent leur firent éprouver les perſécutions les plus terribles: mais comme quelques-uns d'entr'eux excelloient dans la médecine, dont les Arabes faiſoient beaucoup de cas, ils ſervoient ſouvent à diſſiper les orages qui les menaçoient; ſans compter pluſieurs autres perſonnes qui ſe rendoient recommandables aux grands par leurs talens, en particulier par le ſoin qu'ils prenoient de leurs affaires en qualité d'intendans, & qui par-là avoient aſſez de crédit pour garantir auſſi quelquefois leurs compatriotes, de l'oppreſſion & de la tyrannie.

Les pauliciens.

II. Les manichéens ou les paulicieins dont nous avons parlé, ſe fortifierent beaucoup dans la Thrace ſous le regne de Tzimiſces.

Déja dans le ſeptieme ſiecle Conſtantin Copronyme en avoit fait tranſporter une grande partie dans ce pays-là, afin d'appaiſer les troubles qu'ils cauſoient en orient ; mais pluſieurs reſterent ſur-tout en Syrie & dans les environs ; ce qui fit que Théodore, évêque d'Antioche, craignant pour ſon troupeau le voiſinage de ces hérétiques, pria l'empereur d'en envoyer une nouvelle colonie, de la Syrie à Philippi (*a*). Cette ſecte inquiete & turbulente paſſa de la Thrace dans la Bulgarie & dans la Sclavonie, où elle ſe fixa ſous la juriſdiction de ſes propres pontifes ou patriarches, juſqu'au tems du concile de Bâle, c'eſt-à-dire, juſqu'au quinzieme ſiecle. De la Bulgarie, elle ſe répandit en Italie & delà dans les autres provinces de l'Europe, de maniere qu'en différens tems, elle donna beaucoup d'inquiétude aux papes (170).

Troubles excités par Leutard.

III. Ce fut préciſément dans la derniere année de ce ſiecle, que parut un certain docteur nommé *Leutard*, qui demeuroit à Vertus, dans le dioceſe de Châlons, & qui s'étant mis à enſeigner, eut d'abord beaucoup de diſciples. Il ne pouvoit ſouffrir le culte des images, auquel on dit qu'il s'oppoſa de toutes ſes forces ; on ajoute même qu'étant entré dans une égliſe pour faire ſes dévotions, il y briſa une image de Jeſus-Chriſt qu'il y rencontra. Il ſe recrioit auſſi extrêmement contre les dixmes que l'on payoit

(*a*) Zonare, *Annal.* lib. XVII. p. 209. édit. de Paris. p. 164. édit. de Veniſe.

SIEC. X. II. PART.

aux prêtres : en général il ne fut rien moins qu'ami du clergé. Mais ce qui prouve manifeſtement qu'il n'étoit qu'un fanatique, c'eſt qu'il oſoit ſoutenir que dans les propheties du vieux Teſtament, il y avoit un mêlange de vrai & de faux ; outre cela il ſe diſoit inſpiré, mais Gebouin, évêque de Châlons, ayant examiné ſes prétentions à l'inſpiration, en fit connoître publiquement tout le ridicule, & le malheureux Leutard ſe précipita dans un puits, & ainſi termina ſes jours comme divers fanatiques ont terminé les leurs après lui (*a*). Il eſt très-vraiſemblable qu'outre les opinions dont nous venons de parler, ce même Leutard en enſeigna pluſieurs autres qui lui étoient particulieres, & qu'après ſa mort ſes diſciples firent partie d'une ſecte dont on a connu les partiſans en France ſous le nom d'*Albigeois*, & qui, dit-on, avoit adopté les erreurs des manichéens.

Les antropomorphytes.

IV. En Italie & particulierement dans le territoire de Padoue, on voyoit encore quelques reſtes de la ſecte arienne ; mais Bathere, évêque de Verone, eut des hérétiques plus dangereux à combattre ; ce furent les antropomorphytes, dont la ſecte ſe réveilla en l'an 939. Non-ſeulement beaucoup de gens ſans lettres, mais même des eccléſiaſtiques dans le diſtrict de Vicence, ſe mirent dans la tête que la Divinité avoit une figure humaine, qu'elle étoit aſſiſe ſur un tróne d'or,

(*a*) Tout cela eſt rapporté par Glaber. Radulphus, *Hiſt.* lib. II. cap. xj.

& que les anges, ſes miniſtres, parés de vêtemens blancs, avoient des aîles, afin d'exécuter avec plus de célérité ſes ordres. On ne ſauroit, ſans doute, s'étonner d'une erreur auſſi monſtrueuſe, ſi on fait attention que dans toutes les égliſes, le peuple ignorant & groſſier avoit toujours devant les yeux les tableaux ou les images de la Divinité, qui la repréſentoient ſous une figure humaine, avec tous les attributs qui accompagnent les ſouverains de la terre.

Une autre extravagance encore plus abſurde que celle des antropomorphytes, & qu'on a peine à concevoir, fut celle de certaines gens qui croyoient que le bienheureux S. Michel avoit l'honneur de célébrer la meſſe tous les Lundis en préſence de Dieu dans le ciel; ce qui engageoit ordinairement une foule de monde à ſe rendre ce jour-là dans toutes les égliſes dédiées à ce ſaint (*a*). Il eſt plus que vraiſemblable que ce fut une invention des prêtres attachés au ſervice de S. Michel, afin d'augmenter la dévotion qu'on avoit pour lui. C'eſt ainſi que l'avidité du clergé a plus d'une fois abuſé de la crédulité des peuples, pour établir des opinions qu'il jugeoit avantageuſes aux intérêts de l'égliſe.

(*a*) Ratherii, *Epiſtol. ſynodica in Dacherii ſpicilegio, ſcriptor. veter.* tom. II. p. 294. Sigebertus Gemblac, *Chronolog. ad A.* 939.

ONZIEME SIECLE.

I. PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. XI. I. PART.

Propagation du chriſtianiſme.

I. DAns le ſiecle précédent on vit quelques foibles rayons de lumiere chez les Hongrois, les Danois, les Polonois & les Ruſſes; mais l'extrême ignorance de ces peuples, & leur attachement ſuperſtitieux aux opinions de leurs ancêtres, firent qu'on eut de la peine à les convertir entierement, enſorte que ce grand ouvrage ne put s'exécuter que lentement & par degrés: mais le zele avec lequel on y travailla, fait extrêmement honneur aux princes qui gouvernoient alors ces nations barbares; ils inviterent des ſavans à venir dans leurs pays, pour éclairer leurs ſujets, & ils les ſoutinrent de tout leur

leur pouvoir (*a*). Dans la Tartarie (171) & dans les pays voiſins, le zele actif des neſtoriens faiſoit beaucoup de converſions, & il paroît par les témoignages les plus évidens, que dans les provinces de Caſgar, de Nuacheta, du Turkeſtan, de Genda & de Tangut (172), il y avoit des métropolitains & beaucoup d'évêques qui leur étoient ſubordonnés : d'où nous pouvons conclure, que dans ces contrées qui aujourd'hui ſont ſous le joug de l'alcoran ou de l'idolâtrie, ce nombre de chrétiens étoit fort conſidérable & il eſt certain que tous ces chrétiens étoient neſtoriens, ſous la juriſdiction d'un patriarche de leur ſecte, qui demeuroit dans la Chaldée.

La converſion de certaines nations tentée en vain.

II. Parmi les peuples de l'Europe, qui étoient encore plongés dans les ténébres du paganiſme, on comptoit les Sclavons, les Obotrites (173), les Venedes (174) & les Pruſſiens; leur converſion fût tentée avec peu ou point de ſuccès, par des miſſionnaires, dont le zele & la piété promettoient davantage. Vers la fin du ſiecle précédent, Adalbert, évêque de Prague avoit taché de convertir les Pruſſiens; mais ſon entrepriſe échoua, & en l'an 996 il reçut de Siggon, prêtre payen, un coup de lance qui lui donna la mort & la couronne du martyre (*b*).

(*a*) Pour ce qui regarde les Polonois, les Ruſſes & les Hongrois, voyez Romualdi, *vita in act. ſanctor.* tom. II. Februar. p. 113. 114. 117.

(*b*) Voyez les *Acta ſanctor. ad d. XXIII. Aprilis*, p. 174.

SIEC. XI. I. PART.

Boleſlas, roi de Pologne, vengea ſa mort, il fit la guerre aux Pruſſiens, & par la force des armes & des loix pénales, il obtint ce qu'Adalbert n'avoit pu gagner par ſes exhortations (*a*). Il faut cependant avouer que la violence ne fut pas le ſeul moyen que ce prince employa pour parvenir à ſon but, il avoit avec lui pluſieurs eccléſiaſtiques, qui appuyerent les argumens militaires de leur prince par les voies plus douces & plus perſuaſives de l'inſtruction & de l'exhortation. Un auteur eccléſiaſtique nommé *Boniface*, d'une naiſſance illuſtre & qui avoit été diſciple de S. Romuald, ſe chargea particulierement de la converſion des Pruſſiens; il eut pour ſucceſſeur dans ce grand ouvrage, le pieux Bruno (175), qui partit de l'Allemagne avec dix-huit perſonnes toutes pleines de courage pour l'exécution de leur plan; mais ils furent tous maſſacrés par les Pruſſiens, & ni les efforts de Boleſlas ni ceux de ſes ſucceſſeurs, ne purent engager cette nation à abandonner la religion de ſes ancêtres (*b*).

Les Saraſins chaſſés de la Sicile.

III. Depuis le neuvieme ſiecle la Sicile avoit gémi ſous la domination des Saraſins, & toutes les tentatives des Grecs & des Latins pour leur enlever ce riche & fertile pays, avoient été conſtamment inutiles: mais dans ce ſiecle les affaires changerent bien de face, en l'an 1059, Robert Guiſcard qui, à la tête

(*a*) Solignac, *Hiſt. de Pologne*, tom. I. p. 133.

(*b*) Ant. Pagi, *Critica in Baronium*, tom. IV. *ad* ann. 1008. p. 97. Chriſt. Hartknoch, *Hiſtoire eccléſiaſtique de Pruſſe*, tom. I. p. 386.

d'une colonie normande, avoit formé un établiſſement en Italie, & enſuite avoit été fait duc de la Pouille, animé par le pape Nicolas II. & ſécondé par ſon frere Roger, attaqua vigoureuſement les Saraſins en Sicile; Roger ſur-tout ne mit bas les armes qu'après s'être rendu maitre de cette iſle, & l'avoir entierement délivrée de ſes tyrans, ce qu'il ne put exécuter avant l'an 1090; alors non-ſeulement il rétablit dans ſon premier luſtre la religion chrétienne, qui avoit preſque entierement diſparu ſous le joug des Saraſins, mais encore il fonda des évêchés & des monaſteres, bâtit par tout des égliſes ſuperbes, & accorda aux eccléſiaſtiques de ce pays-là ces grands revenus & ces grandes prérogatives dont il jouit encore aujourd'hui (*a*). C'eſt auſſi pour cela que les rois des deux Siciles eurent en matiere de religion l'autorité ſuprême qu'ils poſſédent encore à préſent; car on dit que par un diplome particulier, le pape Urbain II. accorda en l'an 1097, à Roger & à ſes ſucceſſeurs, le titre & la qualité de légats héréditaires du ſiege apoſtolique: à la vérité la cour de Rome prétend que ce diplôme n'eſt pas authentique; ce qui a fait naître les vives diſputes qui de nos jours ſe ſont élevées entre les papes & les rois des deux Siciles, ſur la ſuprématie ſpirituelle. Juſqu'au douzieme ſiecle les ſucceſſeurs de Roger gouvernerent cette grande iſle, ſous le titre de duché; mais alors elle fut érigée en royaume (*b*).

(*a*) Burigni, *Hiſtoire générale de la Sicile.*

(*b*) Voyez Baronius, *Liber de monarchia Siciliæ,*

SIEC. XI. I. PART.

Expedition contre les Saraſins dans la Paleſtine.

IV. Depuis Sylveſtre II. les papes n'avoient ceſſé de former des projets pour étendre les bornes de l'égliſe en Aſie, & ſurtout pour chaſſer les Mahométans de la Paleſtine; mais les troubles qui pendant longtems affligerent l'Europe, y mirent obſtacle. Grégoire VII. le pape le plus entreprenant qui ait jamais été aſſis ſur la chaire de ſaint Pierre, excité par les plaintes ameres & réitérées des chrétiens d'Aſie, contre la cruauté des Saraſins, réſolut d'entreprendre en perſonne une ſainte guerre pour la délivrance de l'égliſe opprimée : plus de cinquante mille hommes prêts à le ſuivre, avoient déja paſſé en revue (*a*); mais ſes démêlés avec l'empereur Henri IV. dont nous aurons occaſion de parler dans la ſuite, & quelques autres circonſtances imprévues, l'obligerent à ſe déſiſter de ſon projet. Ce même plan fut renouvellé vers la fin de ce ſiecle, par un habitant d'Amiens, connu ſous le nom de *Pierre l'hermite*, & dont l'enthouſiaſme fournit à Urbain II. les moyens d'exécuter ce qui avoit déja été projetté, mais ſuſpendu. Dans un voyage que ce Pierre l'hermite fit dans la Paleſtine, en l'an 1093, il vit avec douleur les vexations qu'éprouvoient de la part des Saraſins, les chrétiens qui alloient viſiter les ſaints lieux. Plein d'une ſainte indignation & d'un zele furieux, qu'il prenoit

tom. XI. *Annal.*; & Dupin, *Traité de la monarchie Sicilienne.*

(*a*) Grégoire VII. *Epiſt.* lib. II. 3. *in* Harduini *Conciliis*, tom. VI. part. I. p. 1285.

pour une inſpiration divine, il employa d'abord le ſecours de Siméon, patriarche de Conſtantinople, & d'Urbain II. mais inutilement : bien loin de ſe décourager il redoubla d'ardeur ; il parcourut l'Europe en ſonnant par-tout le tocſin d'une ſainte guerre contre les infideles, & en exhortant les princes chrétiens à prendre inceſſamment les armes contr'eux ; il fit plus, afin d'engager le peuple ignorant à prendre part à cette entrepriſe, il ſuppoſa une lettre qu'il portoit par-tout avec lui, & qu'il diſoit avoir été écrite du ciel à tous les chrétiens, pour les animer à la défenſe de leurs freres malheureux ſous le joug mahométan (*a*).

Progrès de la guerre ſainte.

V. Lorſque Urbain II. vit les eſprits préparés & échauffés par les exhortations de l'hermite, il aſſembla en l'an 1095, un grand concile à Plaiſance, & là pour la premiere fois, il recommanda avec beaucoup de chaleur cette ſainte expédition méditée depuis long-tems (176). Mais il s'en fallut bien que la majeure partie de cette grande aſſemblée l'approuvât, malgré la préſence des ambaſſadeurs de l'empereur, qui dans les termes les plus touchans, repréſenterent au nom de leur maître, la néceſſité indiſpenſable de mettre des bornes à la puiſſance des Turcs, qui augmentoit tous les jours. Le pape ne ſe rebuta

(*a*) L'abbé Dodechinus parle de cette circonſtance, dans ſa *Continat. chronici Mariani Scoti ſcriptor. Germanicor. Jo. Piſtorii*, tom. I. p. 462. Pour ce qui regarde Pierre, voyez Du Freſne, *notæ ad Annæ Comnenæ Alexiadem*, p. 79. éd. de Veniſe.

SIEC. XI. I. PART.

point, il propoſa la même choſe dans un concile aſſemblé à Clermont, où il ſe trouva en perſonne. Le diſcours éloquent & pathétique qu'il prononça à cette occaſion, fit une vive impreſſion ſur les François, toujours plus aiſés à mettre en mouvement que les Italiens, quand il s'agit de quelque expédition difficile & périlleuſe: une multitude innombrable d'hommes de tout ordre & de tout rang parmi cette nation, s'offrirent comme volontaires pour cette guerre (*a*). On regarda cette nombreuſe armée comme redoutable & capable des plus grands exploits; mais dans la réalité, c'étoit un corps lourd, ſans vie & ſans vigueur & à tous égards très-mépriſable; on en ſera convaincu ſi on conſidere qu'elle n'étoit compoſée que de moines, de courtiſanes, d'artiſans, de marchands, de laboureurs, d'eſclaves, de jeunes gens des deux ſexes, de malfaiteurs, d'hommes perdus de débauche, en un mot, de la lie du peuple, qui ne penſoit qu'à piller & à s'enrichir. Quelle diſcipline, quelle prudence & quelle valeur pouvoit-on attendre de cette vile multitude? En France, on donna à cette expédition le nom de *croiſade*, & celui de *croiſés* ou *porte-croix* à ceux qui y prenoient part, non-ſeulement, parce que le but de cette guerre

(*a*) Theod. Ruinart, *in vita Urbani II.* §. ccxxv. p. 224. 240. 272. 274. 282. 299. tom III. opp. poſth. J. Mabilloni, Theod. Ruinarti & Jo. Harduini, *Concilior.* tom. XI. part. ij. p. 1726. Baronius, *Annal. eccleſ.* tom. XI. *ad* ann. 1095. n. XXXII. p. 648.

étoit d'arracher des mains des infideles la croix de Jeſus-Chriſt, mais encore parce que chaque croiſé portoit ſur l'épaule droite, une croix conſacrée de diverſes couleurs (*a*).

Son hiſtoire.

VI. En conſéquence de ces grands préparatifs, huit cents mille hommes partagés en différens corps & ſous différens chefs, partirent pour Conſtantinople; ils comptoient de recevoir les directions & les ſecours néceſſaires d'Alexis Comnene, empereur grec, & enſuite de continuer leur route en Aſie. Une des principales diviſions de ce corps immenſe avoit à ſa tête Pierre l'hermite, l'auteur & le promoteur de cette guerre; ceint d'une corde, il avoit plutôt l'air d'un rigide ſolitaire que d'un général. Dans ſa marche au travers de la Hongrie & de la Thrace, ſes ſoldats commirent les crimes les plus affreux; ce qui irrita tellement les habitans de ce pays-là, & en particulier les Hongrois & les Turcomans, qu'ils prirent les armes, & en maſſacrerent la plus grande partie. Pluſieurs autres diviſions de la même armée eurent le même ſort: conduites par des chefs foibles & ſans expérience, elles n'obſervoient aucune diſcipline, & ſembla-

(*a*) Voyez Abrah. Bzovius, *Continuat. annal.* Baronii, tom. XV. *ad* ann. 1096. n. XXXII. p. 648. édit. de Cologne. Lenfant, *Hiſtoire du concile de Piſe*, tom. II. lib. V. p. 60. Les auteurs qui ont parlé de cette croiſade ſont indiqués par Jo. Alb. Fabricius, dans ſa *Lux Evangelii toto orbe exoriens*, cap. XXX. p. 518.

SIEC. XI. 1. PART.

bles à des troupes de voleurs, elles ſe diſperſoient de côté & d'autre pour piller les villes qui étoient ſur leur paſſage, & ſemoient partout la déſolation & l'effroi. Quant aux autres diviſions qui avoient à leur tête des généraux capables, des perſonnes illuſtres par leur naiſſance & leurs qualités militaires, elles arriverent en meilleur ordre à la capitale de l'empire grec. La diviſion commandée par Godefroi de Bouillon, duc de Lorraine, un des plus grands hommes de guerre, tant anciens que modernes (177), & par ſon frere Baudoin, étoit de quatre-vingt mille hommes de troupes choiſies, tant de cavalerie que d'infanterie (178) & dirigea ſa marche par l'Allemagne & par la Hongrie. Une autre diviſion conduite par Raimond, comte de Toulouſe, paſſa par l'Eſclavonie. Robert, comte de Flandres, Robert, duc de Normandie (179), & Hugues, frere de Philippe I. roi de France, s'embarquerent avec leurs forces reſpectives, ſur une flotte raſſemblée à Brundiſium & à Tarente, d'où ils paſſerent à Durazzo ou Dyrrachium, comme on l'appelloit alors: ces différentes diviſions furent ſuivies par un corps nombreux & choiſi de braves Normands, ſous la conduite de Boemond, duc de la Pouille & de la Calabre.

VII. Cette armée étoit la plus nombreuſe & en apparence la plus redoutable qu'on eût jamais vue, & quoique en arrivant à Conſtantinople, elle fût conſidérablement diminuée, cependant elle fit trembler l'empereur grec dans la crainte de quelque projet ſecret formé contre lui; mais ſes inquiétudes

ſe diſſiperent, quand il vit ces redoutables légions paſſer le détroit de Gallipolis & marcher vers la Bithynie (180).

La premiere entrepriſe heureuſe (181) contre les infideles, fut le ſiege de Nicée, capitale de la Bithynie, qui fut emportée en l'an 1097. Delà l'armée victorieuſe paſſa l'année ſuivante en Syrie, & s'empara d'Antioche & de tout ſon beau territoire, que les chefs aſſemblés donnerent à Boemond, duc de la Pouille. Edeſſe tomba enſuite entre les mains des vainqueurs, & fut remiſe en propriété à Baudouin, frere de Godefroi de Bouillon. La conquête de Jéruſalem qui après un ſiege de cinq ſemaines ſe rendit, ſembloit couronner cette expédition & lui aſſurer tout le ſuccès poſſible. On jetta dans cette ville les fondemens d'un nouveau royaume, à la tête duquel on plaça le fameux Godefroi, que d'une voix unanime l'armée ſalua roi de Jéruſalem. Mais ce héros qui entr'autres qualités éminentes, étoit d'une extrême modeſtie, refuſa ce titre (182), quoiqu'il gouvernât ce nouvel Etat avec une prudence, une équité & une valeur qui l'ont immortaliſé. Après s'être choiſi une petite armée pour ſoutenir ſa dignité, il permit aux autres troupes de retourner en Europe: mais il ne jouit pas long-tems des fruits d'une victoire qui lui avoit acquis tant de lauriers, il mourut une année après la conquête de Jéruſalem, & il laiſſa ſon royaume à ſon frere Baudouin, prince d'Edeſſe, qui ſans héſiter, prit le titre de roi.

VIII. Si nous examinons les motifs qui Motifs qui

SIEC. XI. I. PART.

ont engagé les papes & les princes de l'Europe.

ont engagé les papes, & en particulier Urbain II. à conſeiller cette guerre, qui à la fin a été ſi funeſte à preſque toute l'Europe, nous les trouverons vraiſemblablement dans les fauſſes idées qui regnoient dans ces ſiecles barbares, par rapport à la religion; on croyoit qu'il étoit indigne des chrétiens de laiſſer entre les mains des plus mortels ennemis de Jeſus-Chriſt, le pays que ce divin Sauveur avoit honoré de ſa préſence, illuſtré par ſes miracles, & où il avoit répandu ſon ſang pour le ſalut du genre humain. D'ailleurs on regardoit les pélérinages dans la terre ſainte, comme des actes de piété très-méritoires; mais on ne pouvoit s'en acquitter qu'avec beaucoup de danger, tandis que les Saraſins ſeroient maîtres de ce pays-là: ajoutez encore à ces motifs de religion, que la puiſſance des Turcs déja en poſſeſſion de la plus grande partie de l'empire grec & qui dans peu pouvoient porter leurs armes victorieuſes en Europe & ſur-tout en Italie, donnoit beaucoup d'ombrage aux princes européens.

Il eſt vrai que pluſieurs ſavans expliquent différemment les motifs de cette entrepriſe; ils prétendent que les papes ne l'ont ſi fort preſſée, que pour s'enrichir & augmenter leur autorité aux dépends des empereurs & des princes Latins, & qu'à leur tour ceux-ci ne s'y ſont prêtés, que pour ſe défaire par ce moyen de leurs vaſſaux & s'emparer de leurs terres; mais ces conjectures, quelque plauſibles qu'elles paroiſſent, ne ſont après tout que des conjectures qui ne ſont nullement

fondées; nous allons les examiner.

D'abord, pour ce qui eſt des papes, on ne ſauroit leur attribuer le motif qu'on ſuppoſe, puiſqu'ils ne pouvoient jamais prévoir qu'un auſſi grand nombre de princes en Europe, & d'autres perſonnes de diſtinction prendroient part à cette guerre; d'ailleurs il y avoit une opinion générale chez le clergé, c'eſt que la conquête de la Paleſtine ne demanderoit que fort peu de tems, que la Providence interviendroit d'une maniere particuliere pour l'accélérer, & qu'après qu'on auroit pris Jéruſalem, les princes de l'Europe retourneroient tranquillement chez eux avec leurs armées; ce qui ne pouvoit pas s'accorder avec l'hypotheſe que l'on établit ici, puiſque par-là ces princes n'auroient rien perdu de leur puiſſance: ajoutez que les avantages que les papes ont retirés de ces croiſades, ſoit par rapport aux richeſſes, ſoit par rapport à l'autorité, ne leur ont été acquis que long tems après & par degrés, & qu'ils ont été l'effet de quelques circonſtances accidentelles, dont ils ont heureuſement profité, mais qu'ils ne pouvoient prévoir ni par conſéquent faire entrer dans le premier plan des croiſades. De toutes les conjectures que l'on a haſardées là-deſſus, la moins vraiſemblable eſt celle qui ſuppoſe que Urbain II. ne prêcha ſi fort la croiſade, que dans le deſſein d'affoiblir l'empereur Henri IV. avec qui il avoit une vive diſpute ſur les inveſtitures: mais ceux qui raiſonnent ainſi, ne font pas attention que les premieres armées qui marcherent dans la Paleſti-

SIEC. XI. I. PART.

ne, furent principalement compoſées de François & de Normands, & qu'au commencement les Allemands eurent beaucoup de répugnance pour cette entrepriſe. Ainſi tant les proteſtans que les catholiques romains qui ont prêté aux papes les vues que nous venons d'examiner & de réfuter, ſe ſont trompés. Voyez entre les auteurs de l'une & de l'autre communion qui ont ſoutenu ces idées, Bened. Accoltus, *de bello ſacro in infideles*, lib. I. p. 16. Baſnage, *Hiſtoire des égliſes réformées*. Tom. I. Period. V. p. 235. Vertot, *Hiſtoire des chevaliers de Malthe*, Tom. I. l. III. p. 302. 308. Liv. IV. 428. Balliet, *Hiſtoire des démêlés de Boniface VIII. avec Philippe le Bel*, p. 76. *Hiſtoire du droit eccléſiaſtique François*, Tom. I. p. 296. 299.

Pour ce qui eſt de l'opinion qui ſuppoſe que les rois & les princes de l'Europe n'ont entrepris ces croiſades que pour ſe défaire de leurs vaſſaux trop puiſſans, & s'emparer de leurs biens, elle n'eſt pas moins deſtituée de vraiſemblance que la précédente, quoiqu'elle ſoit adoptée par pluſieurs écrivains diſtingués, comme Vertot, *Hiſtoire des chevaliers de Malthe*, liv. III. p. 309. & Boulainvilliers, ainſi que quelques autres qui ſe croient mieux inſtruits que le commun des hiſtoriens, des myſteres politiques de ces ſiecles éloignés. Mais avec la permiſſion de ces auteurs, ils prêtent aux rois & aux princes de l'Europe plus de fineſſe & de pénétration qu'ils n'en avoient réellement, & qu'ils ne pouvoient en avoir; on les juge d'après l'événement, & voici comme on raiſonne : plu-

ſieurs rois & ceux de France en particulier, ſe ſont enrichis des dépouilles de leurs vaſſaux qui périrent dans les croiſades; donc ce fut par un motif d'intérêt & d'ambition, qu'ils conſentirent à ces ſaintes expéditions, & qu'ils les encouragerent; & chacun ſent que cette maniere de raiſonner eſt défectueuſe, & qu'en jugeant des principes d'une réſolution par ſes ſuites, on riſque toujours de ſe tromper. Voici donc ce qui nous paroit le plus vraiſemblable; c'eſt que les papes & les monarques Européens ne s'engagerent d'abord dans les croiſades que par un motif de ſuperſtition, ou pour s'oppoſer à la puiſſance déja redoutable des Turcs, comme nous l'avons dit: mais dans la ſuite, ayant apperçu les avantages qu'ils pouvoient en retirer, en ſacrifiant des rivaux opulens & puiſſans, ils ſe ſont prévalus de l'occaſion qui ſe préſentoit & dont ils n'avoient pas d'abord ſaiſi toutes les conſéquences.

Jugement ſur les croiſades.

IX. Sans vouloir décider la queſtion aſſez douteuſe de la légitimité des croiſades, je me contenterai de remarquer que déja dans le douzieme & le treizieme ſiecle, il y eut des perſonnes qui les blâmerent comme étant injuſtes. Les Vaudois & les Albigeois, connus alors ſous le nom de *Catares* ou de *Puritains*, penſoient ainſi; ce qui donna lieu à de grandes diſputes parmi les chrétiens. Les raiſons des Vaudois ont été recueillies & combattues par François Moneta, dominicain du treizieme ſiecle, dans un livre intitulé, *Summa contra Cataros & Waldenſes*, liv. V. cap. XIII. p. 531. publié il y a quelques années à Rome par

SIEC. XI. I. PART.

Richini. Mais ni les objections des Vaudois, ni les réponſes de Moneta n'ont une grande ſolidité ; on en jugera par cet échantillon que nous allons rapporter & qui renferme les plus forts argumens de part & d'autre. Les Vaudois objectoient contre les croiſades, les paroles de S. Paul, I. Corinth. X. 32. qui dit formellement, qu'il ne faut *donner aucun ſcandale ni aux Juifs, ni aux Gentils*, & comme par les Gentils, il falloit, ſelon eux, entendre les Saraſins, il étoit clair que les chrétiens d'Europe ne devoient pas leur faire la guerre, pour ne pas les ſcandaliſer ſuivant le précepte de l'apôtre. A cela Moneta répond, qu'on lit Geneſ. XII. 7. que Dieu dit à Abraham, *je donnerai ce pays à ta poſtérité*, & comme les chrétiens qui demeurent en Europe ſont la poſtérité ou la ſemence d'Abraham, ſelon ce que dit S. Paul, *Galat.* III. 29. par là même ils ſont héritiers de la promeſſe, & la terre ſainte leur appartient en vertu de cette alliance : d'où il s'enſuit, qu'il eſt du devoir des princes chrétiens de faire tous leurs efforts pour ſe mettre en poſſeſſion de la terre promiſe, & que l'égliſe doit y concourir par ſes miniſtres & par ſes preſſantes exhortations ; d'ailleurs, ajoûte ce grand raiſonneur, le but de l'égliſe n'eſt pas proprement de répandre le ſang, ni de faire aucun tort aux Saraſins ; mais s'ils réſiſtent, tant pis pour eux ; c'eſt leur faute, s'ils ſe font tuer pour défendre leurs uſurpations, & l'égliſe eſt parfaitement innocente de tous les maux que leur réſiſtance opiniâtre occaſionne. Voilà ſans doute de beaux raiſon-

nemens & bien propres à éclaircir cette queſtion délicate (183) !

SIEC. XI. I. PART.

Leurs ſuites malheureuſes, & les maux inombrables qui en réſulterent.

X. Quoique nous ne prenions pas ſur nous de la décider, nous ne pouvons cependant nous diſpenſer de remarquer que ces croiſades nuiſirent également aux intérêts civils & religieux des chrétiens, & qu'en Europe en particulier, elles furent la ſource d'une infinité de maux dont on ſe reſſent encore. Elles priverent cette partie du monde du plus grand nombre de ſes habitans; elles firent paſſer en Aſie des ſommes immenſes d'argent qui n'en revinrent plus; pluſieurs familles riches & puiſſantes s'éloignerent ou furent réduites à la plus grande miſére. Cela ne pouvoit être autrement, les chefs de ces maiſons illuſtres vendoient leurs terres ou les engageoient pour fournir aux fraix de leurs voyages (184); d'autres impoſoient de ſi grandes charges à leurs vaſſaux & à leurs tenanciers, que ceux-ci étoient obligés de quitter leurs maiſons, leurs familles, & de s'enroller pour cette guerre par déſeſpoir plutôt que par zele pour la religion: de-là vint que tout changea de face en Europe, & y fut dans la plus grande confuſion. Nous paſſons ſous ſilence les crimes occaſionés par ces expéditions; cette milice ſacrée de Dieu & de J. C. comme on oſoit l'appeller, ſe croyoit tout permis; les meurtres, les vols, les brigandages les plus affreux ne lui coutoient rien. Nous n'entrerons pas non plus dans le détail des nouveaux droits & des privileges qui nâquirent de ces guerres, & qui furent ſouvent très à charge à la ſociété (185).

SIEC. XI. I. PART.

Par rapport à la religion.

X. Nous paſſons à un objet plus important, c'eſt la religion qui ne ſouffrit pas moins des croiſades que la ſociété civile. Un de leurs premiers & plus pernicieux effets fut l'accroiſſement énorme du pouvoir & de l'autorité des papes; les égliſes & les monaſteres y trouverent auſſi de nouvelles ſources d'opulence. Ceux qui ſe croiſoient, ne manquoient pas avant que de partir de faire leurs teſtamens, à cauſe des dangers ſans nombre auxquels ils alloient s'expoſer, & le clergé y étoit toujours très-favorablement traité, dans l'eſpérance que ces ſaintes donations leur rendroient le ciel propice (*a*): on en trouve pluſieurs exemples dans les anciens actes. Un croiſé avoit-il quelque procès ou quelque difficulté avec des prêtres ou des moines, il ſe déſiſtoit auſſi-tôt de ſes prétentions, & abandonnoit tout pour ne pas ſe brouiller avec les favoris de Dieu; il en étoit d'autres qui reſtituoient à l'égliſe les terres qu'eux ou leurs ancêtres pouvoient lui avoir enlevées, & qui en réparation des torts réels où prétendus qu'elle avoit foufferts de leur maiſon, dans les tems même les plus reculés, ajoutoient à ces reſtitutions les plus riches préſents (*b*).

Mais ce ne furent pas là les ſeuls triſtes ef-

(*a*) Voyez Pleſſis, *Hiſt. de Meaux*, tom. II. p. 76. 79. 141. *Gallia chriſtiana*, tom. II. pag. 138, 139. Le Beuf, *Mémoires pour l'hiſtoire d'Auxerre*, tom. II. append. p. 31. Du Freſne, *Notæ ad vitam Ludovici S.* p. 52.

(*b*) Du Freſne, *l. c.* p. 52.

fets

ſets des croiſades, par rapport à la religion. Tandis que des légions entieres d'évêques & d'abbés endoſſoient la cuiraſſe, & alloient dans la Paleſtine en qualité de généraux, de volontaires ou de chapelains, les prêtres & les moines qui en dépendoient, n'étant plus arrêtés par le frein plus ou moins réprimant de leur inſpection, vivoient au gré de leurs paſſions, & s'abandonnoient ſans remords & ſans oppoſition au libertinage & aux crimes les plus honteux. Le monſtre de la ſuperſtition qui dominoit déja avec tant d'empire en Europe, trouva dans ces guerres de nouvelles occaſions de s'étendre & de ſe fortifier; la foule des céleſtes protecteurs auxquels l'égliſe latine prodiguoit ſes hommages, reçut encore un nouvel accroiſſement par les recrues nombreuſes de tant de ſaints d'origine grecque ou ſyrienne, auparavant inconnus en occident, & la plupart très-ſuſpects (186). L'Europe fut ſur-tout innondée d'une quantité effroyable de reliques, parmi leſquelles il y en avoit de ſouverainement ridicules: les armées qui revinrent d'Aſie, après la priſe de Jéruſalem, les acheterent à grand prix des orientaux qui ſûrent habilement profiter de l'occaſion, & les apporterent dans leur pays, comme les plus précieux ornemens de leur triomphe: elles enrichirent enſuite les tréſors des égliſes ou des maiſons particulieres, & voilà l'origine de ces ſaints reliquaires que les François, les Allemands, les Anglois & les autres nations de l'Europe conſervoient autrefois avec tant de ſoin, & montrent encore aujourd'hui avec une ſi pieuſe oſtentation,

SIEC. XI. I. PART.

On les doit pour la plupart à la fripponnerie des Grecs & des Syriens, & à la crédulité des Latins.

Richard, roi d'Angleterre, acheta du fameux Saladin, en l'an 1191. toutes les reliques qui ſe trouvoient à Jéruſalem; c'eſt ce que nous apprend Matthieu Paris: *Hiſt. major*, p. 138. il nous dit auſſi, p. 666. que les dominicains apporterent de la Paleſtine, une pierre blanche, ſur laquelle J. C. avoit laiſſé l'empreinte de ſes pieds. Les Génois prétendent avoir eu de Baudouin, le plat dans lequel on ſervit l'agneau paſcal à Jeſus & à ſes diſciples le jour de la derniere Pâque qu'ils célébrerent enſemble, quoique le pere Labbat dans ſes *Voyages* en Eſpagne & en Italie, tom. II. p. 63. ſe mocque de ce prétendu plat. Pour ce qui eſt de ce grand nombre de reliques apportées par S. Louis, nous renvoyons le lecteur à l'hiſtoire de la vie de ce prince, compoſée par Joinville, publiée par Du Freſne; & à celle de l'égliſe de Meaux, par Pleſſis, tom. I. p. 120. & aux *Mémoires pour la vie de l'abbé de St. Cyran*, tom. II. p. 175. Le mouchoir de nez de J. C. qu'on vénere à Beſançon, a été auſſi apporté de la Terre Sainte, dans le tems dont nous parlons. Voyez J. Jac. Chifflet, *Veſontio*, part. II. p. 108. & *de Linteis Chriſti ſepulchralibus*, c. IX. p. 50. on peut voir pluſieurs autres exemples de cette miſérable ſuperſtition, dans Ant. Matthieu, *Analecta veteris ævi*; tom. II. p. 677. Voyez auſſi J. Mabillon, *Annal Bened*; tom. VI. p. 52. & principalement Chifflet, *de Linteis Chriſti ſepulchra-*

libus, l. IX. X. p. 50. & 59. où l'on trouve le paſſage ſuivant : *ſciendum eſt, vigente immani & barbara Turcorum perſecutione, & imminente Chriſtianæ religionis in oriente naufragio, educta è ſacrariis, & per Chriſtianos quovis modo recondita eccleſiæ pignora. Hiſce plane divinis opibus illecti præ aliis, ſacra λειψανα, qua vi, quo pretio, à detinentibus hac illac extorſerunt.*

CHAPITRE II.

Des événemens malheureux pour l'égliſe, dans ce ſiecle.

I. LEs plus grandes calamités des chrétiens dans ce ſiecle, leur vinrent de la part des Turcs & des Saraſins. Les premiers qui haïſſoient également les Saraſins & les chrétiens, leur firent également ſentir les funeſtes effets de leur puiſſance, & quoique les Saraſins fuſſent ſans ceſſe occupés à réſiſter à cette nation féroce & à tâcher d'arrêter ſes progrès, ſans pouvoir y réuſſir, ils n'en étoient pas moins cruels envers les chrétiens leurs ſujets, qu'ils pilloient, mutiloient & maſſacroient impitoyablement. De leur côté les Turcs, non-ſeulement reſſerroient l'empire des Saraſins dans des bornes fort étroites, mais encore s'emparoient des plus riches contrées des Grecs, de ces fertiles provinces qui ſont ſur les bords du Pont Euxin ; ils les dévaſtoient & y commettoient toutes ſortes

Maux qui réſulterent pour l'égliſe, de la domination des Turcs & des Saraſins.

SIEC. XI. I. PART.

de cruautés. Les Grecs étoient hors d'état de s'oppoſer à ce torrent; leurs diviſions inteſtines les avoient affoiblis, & leurs tréſors épuiſés ne leur permettoient plus de faire de nouvelles levées, pas même de ſoudoyer celles qu'ils avoient déja à leur ſervice.

En occident.

II. En Eſpagne, les Saraſins s'oppoſerent d'une maniere différente, mais plus pernicieuſe, aux progrès de l'évangile; ils employerent tous les moyens poſſibles pour ſéduire les chrétiens, & les engager à ſe faire mahométans; mariages, contrats avantageux, promeſſes flatteuſes, tout fut mis en uſage pour les perſuader; ce qui ne réuſſit que trop, enſorte que pluſieurs chrétiens donnant dans le piege, apoſtaſierent lâchement (*a*), & il n'eſt pas douteux qu'ils n'euſſent continué à faire ainſi beaucoup de proſélytes, ſi les armes victorieuſes des rois d'Arragon & de Caſtille, celles ſur-tout de Ferdinand I. n'euſſent mis des obſtacles à leurs deſſeins. Ces princes dont le zele pour la religion chrétienne égaloit la valeur, les défirent en pluſieurs batailles, & leur enleverent une grande partie de leur pays (*b*).

Il y avoit encore en Danemarck, en Hongrie, & dans les autres pays de l'Euro-

(*a*) J. Henr. Hottinger, *Hiſt. eccleſ.* ſæc. XI. §. ij. p. 452. Michel Geddes, *Hiſtoire de l'expulſion des Maures d'Eſpagne*; on la trouve dans les *Mélanges* de cet auteur, tom. I. p. 104.

(*b*) Pour ce qui regarde ces guerres entre les premiers rois chrétiens d'Eſpagne & les Maures ou Mahométans, voyez les *Hiſtoires d'Eſpagne* de Mariana & de Ferrera.

pe, beaucoup de peuples qui étoient attachés à l'idolâtrie, & qui perſécutoient cruellement leurs voiſins chrétiens, & ceux de leurs compatriotes qui embraſſoient l'évangile. Pour arrêter ces violences, les princes chrétiens en commirent de leur côté; ils dénoncerent des peines capitales contre ceux qui reſteroient dans le paganiſme, & ces menaces firent plus d'impreſſion que les inſtructions des miſſionnaires qui, ignorans eux-mêmes, étoient incapables d'éclairer les autres, & ſouvent deshonoroient leur profeſſion par leur conduite ou leur groſſiere ſuperſtition.

Les Pruſſiens, les Lithuaniens, les Sclavons, les Obotrites & divers autres peuples qui habitoient la baſſe Allemagne, & qui étoient encore plongés dans les ténebres du paganiſme, continuoient à moleſter les chrétiens qui étoient dans leur voiſinage; ils faiſoient de fréquentes incurſions ſur leurs terres, & ſouvent les faiſoient mourir de la maniere la plus cruelle (*a*).

(*a*) Helmoldi, *Chron. Slavorum*, lib. I. c. xvj. p. 52. Adam de Breme, *Hiſtor.* lib. II. c. xxvij.

II. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAPITRE I.

De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.

SIEC. XI. II. PART. Etat des ſciences chez les Grecs.

I. LA décadence de l'empire grec fut très nuiſible aux lettres & à la philoſophie; il perdoit tous les jours de ſa force & de ſon éclat, par les inſultes des Turcs & des Sarafins, & en même tems qu'il étoit attaqué ſans relâche par ces redoutables ennemis, il ſe conſumoit au dedans par les diviſions inteſtines, les fréquentes ſéditions & les révolutions perpétuelles qui faiſoient paſſer ſans ceſſe les rênes de l'Etat en de nouvelles mains, & ébranloient le trône lui-même. Tant d'invaſions étrangeres, de troubles intérieurs, d'empereurs détrônés, devoient néceſſairement affoiblir le corps politique, nuire à l'ordre public, rendre précaires la vie & les biens des ſujets, jetter les eſprits dans le plus grand abattement, amortir le feu du génie & éteindre toute émulation. Cependant quelques empereurs, comme Alexis Comnene & un petit nombre d'autres, parurent vouloir ranimer le goût pour les lettres, & en cela ils

furent ſecondés par pluſieurs prélats qui s'intéreſſoient vivement pour elles. Les controverſes qui continuoient entre les Grecs & les Latins, obligeoient ceux-là, au milieu même de tous leurs malheurs, à ſe tenir en haleine & à ne pas perdre tout à fait de vue les ſciences : de-là vient que dans ce ſiecle, nous trouvons encore quelques ſavans qui ont bien mérité de la république des lettres.

Les principaux écrivains Grecs.

II. Nous paſſons ſous ſilence les poëtes, les rhéteurs & les philologues de ce ſiecle; ils furent tous aſſez médiocres. Entre les hiſtoriens, Léon le grammairien, Jean Schylizes, Cedrene & un petit nombre d'autres, méritent à certains égards nos éloges, malgré leur partialité & leur attachement aux contes fabuleux de leur nation. Mais le plus grand ornement des lettres dans ce tems là fut Michel Pſellus, illuſtre à tous égards & verſé dans tous les genres d'érudition dont on avoit alors quelque idée. Ce grand homme recommanda fortement à ſes compatriotes l'étude de la philoſophie, & en particulier de celle d'Ariſtote, qu'il expliqua & embellit dans pluſieurs productions ſavantes & ingénieuſes (*a*). Si nous jettons les yeux ſur les Arabes, nous verrons qu'ils continuoient à cultiver avec ardeur les ſciences; c'eſt ce qui paroît par le grand nombre de médecins, de mathématiciens & d'aſtronomes qui fleurirent parmi eux dans ce ſiecle (*b*).

(*a*) Leon Allatius, *Diatriba de Pſellis*, pag. 14. édit. de Fabricius.

(*b*) Elmacin, *Hiſtor. Saracer.* p. 281. Hottinger, *Hiſt. eccleſ.* ſæc. XI. p. 449.

SIEC. XI. II. PART.

Etat des lettres en occident.

III. Les arts & les ſciences ſembloient en quelque façon renaître en occident, au moins parmi les eccléſiaſtiques & les moines; car peu d'autres perſonnes s'en occupoient, & la nobleſſe, ſi on en excepte ceux de cet ordre qui ſe deſtinoient à l'égliſe ou à la vie monaſtique, les mépriſoit ſouverainement. En pluſieurs endroits de l'Italie, environ l'an 1050. on vit des écoles floriſſantes, & un grand nombre de docteurs de ce pays-là, qui s'étoient acquis de la réputation, paſſerent en France, & ſur-tout en Normandie, où ils inſtruiſoient la jeuneſſe qui ſe conſacroit à l'égliſe (*a*). Quoique les François reconnoiſſent les obligations qu'à cet égard ils ont aux ſavans Italiens qui s'établirent dans leur pays, ils ne laiſſent pas que de nous donner une longue liſte de leurs compatriotes qui, dans ce ſiecle & ſans aucun ſecours étranger, ont cultivé avec ſuccès les lettres & contribué à leurs progrès; ils nous parlent de pluſieurs écoles érigées chez eux & célebres, ſoit par la réputation des maîtres qui y enſeignoient, ſoit par la foule des diſciples qui alloient s'y inſtruire (*b*). Il n'eſt pas douteux en effet, que l'on ne cultivât les arts & les ſciences en Fran-

(*a*) Voyez Muratori, *Antiquit. Italiæ medii ævi*, tom. III. pag. 871. Giannone, *Hiſtoire de Naples*, tom. II. p. 148.

(*b*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. VII. l'*Introduction*. Du Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. p. 355. Le Beuf, *Diſſ. ſur l'état des ſciences en France, depuis la mort du roi Robert*, publiée parmi ſes diſſertations ſur l'*Hiſtoire eccléſiaſtique & civile de Paris*, tom. II. part. j.

ce, & qu'il n'y eût un grand nombre de maîtres excellens, dans le tems que la plus grande partie de l'Italie étoit plongée dans l'ignorance; car en l'an 1031. régnoit déja Robert, roi de France, fils & ſucceſſeur de Hugues Capet, diſciple du fameux Gerbert qui fut enſuite Sylveſtre II. & grand protecteur des lettres & des ſavans (187). Dans toute occaſion, ce prince montra le zele le plus ardent pour l'avancement des ſciences, & ſes généreux efforts ne furent point infructueux (*a*). La Sicile, la Pouille, la Calabre & d'autres provinces méridionales de l'Italie, furent redevables de l'entrée des lettres chez elles, aux Normands qui les éclairerent en les conquerant: c'eſt à eux que l'Angleterre dut auſſi ſon retour à l'étude des ſciences. En montant ſur le trône en 1066, Guillaume le Conquérant, prince d'un génie & d'une pénétration peu ordinaires, & le Mécene de ſon ſiecle, engagea par des recompenſes & des promeſſes flatteuſes, un grand nombre de ſavans de Normandie & d'autres pays, à s'établir dans ſes nouveaux Etats, & ne négligea rien pour diſſiper cette ignorance groſſiere, qui eſt toujours la ſource de beaucoup de maux (188). Le chriſtianiſme que les Normands avoient embraſſé, les avoit extrêmement civiliſés: ſauvages auparavant & ennemis des ſciences, ils s'y appliquerent avec zele & s'y diſtinguerent dès qu'ils eurent abjuré le paganiſme.

(*a*) Daniel, *Hiſt. de la France*, tom. VIII. p. 71. Du Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. p. 636. & paſſim &c.

SIEC. XI. II. PART.

Ecoles ouvertes en différens endroits.

IV. Ce grand amour pour les lettres qui ſe fortifioit tous les jours, & qui à la fin devint la paſſion dominante des nations les plus polies de l'Europe, produiſit divers bons effets; c'eſt à lui ſur-tout qu'on fut redevable de l'établiſſement d'un grand nombre d'écoles & de maîtres plus capables d'enſeigner qu'autrefois. Vers la fin du ſiecle précédent, il n'y avoit point en Europe d'écoles que celles des monaſteres ou des réſidences des évêques, & perſonne n'y enſeignoit que les bénédictins; mais bientôt après & au commencement de ce ſiecle, les choſes changerent totalement de face, au grand avantage des ſciences. Dans pluſieurs villes de France & d'Italie, des ſavans tant eccléſiaſtiques que laïques, ſe chargerent de l'inſtruction de la jeuneſſe, & y réuſſirent mieux que les moines; non-ſeulement leurs leçons embraſſoient un plus grand nombre d'objets ou de ſciences, mais auſſi leur méthode valoit mieux, ils étoient plus clairs & plus inſtructifs. Les meilleurs maîtres étoient ceux qui avoient étudié en Eſpagne dans les écoles des Sarafins; car dans ce ſiecle, rien n'étoit plus commun pour ceux qui vouloient ſe faire une certaine réputation, que d'aller ainſi à la ſource, ou ſi on ne pouvoit pas ſe rendre auprès des docteurs eux-mêmes, on liſoit avec ſoin leurs ouvrages dont on avoit traduit un grand nombre en latin: muni de ces ſecours, on étoit en état d'enſeigner la philoſophie, les mathématiques, la médecine, l'aſtronomie & les autres ſciences qui s'y rapportent, avec plus de ſolidité que les moines

ou leurs diſciples. Dans le royaume de Naples, l'école de Salerne avoit plus de réputation qu'aucune autre pour la médecine, on s'y rendoit en foule de toute l'Europe ; mais tous ces préceptes de ſanté qui faiſoient tant d'honneur à cette école, étoient empruntés des écrits des Arabes ou des Saraſins d'Eſpagne ou d'Afrique (189). Ce fut auſſi de la même ſource que ſortit l'art ridicule de la divination, ou la manie de prédire l'avenir, de dire ce qu'on appelle la *bonne fortune*, par l'inſpection des aſtres, des traits du viſage ou de la main. Une ſource ſi reſpectée, jointe à la curioſité naturelle aux hommes pour pénétrer dans l'avenir, porta cette pratique abſurde dans toute l'Europe, & avec le tems la prétendue ſcience de l'aſtrologie acquit la plus haute conſidération.

Sciences qu'on y enſeignoit.

V. Dans la plus grande partie des écoles érigées dans ce ſiecle pour l'inſtruction de la jeuneſſe, on enſeignoit ce qu'on appelloit alors les *ſept arts libéraux*. Dans le plus bas degré étoit la grammaire, la rhétorique & la logique ; on donnoit le nom de *trivium* à ces trois branches (190) : ceux qui vouloient aller plus loin, étoient conduits lentement au faite du ſavoir, par ce qu'on nommoit le *quadrivium*, qui comprenoit l'arithmétique, la muſique, la géométrie & l'aſtronomie. Mais vers la fin de ce ſiecle, on fit dans toutes les écoles d'occident de grands changemens à cette méthode. La logique qui comprenoit en partie la métaphyſique, perfectionnée par les profondes méditations de quelques génies abſtraits, & enſeignée avec plus de détail & de

SIEC. XI. II. PART.

ſubtilité qu'auparavant, captiva tellement la plupart des jeunes étudians, qu'ils négligerent abſolument en ſa faveur la grammaire, la rhétorique & toutes les autres branches de la littérature. L'opinion dominante (191) étoit que pourvu qu'on fût verſé dans la logique & dans la métaphyſique, on pouvoit ſe paſſer de toute autre étude: de-là le mépris des langues, des belles lettres & des beaux arts, qui fit un tort conſidérable aux ſciences en occident; de-là encore cette dialectique barbare & ſophyſtique qui déshonora dans la ſuite la république des lettres, & corrompit miſérablement la noble ſimplicité de la théologie, & les principes les plus purs de la ſageſſe humaine.

La logique ou la dialectique l'emportent.

VI. Dans ce ſiecle la philoſophie des Latins ſe bornoit donc uniquement à la logique ou à la dialectique; toutes les autres parties de la philoſophie étoient à peine connues de nom (192). Il faut en convenir, cette logique ſe réduiſoit à bien peu de choſe; quand on ne la puiſoit que dans les dix cathégories, fauſſement attribuées à St. Auguſtin, ou dans les commentaires de la philoſophie d'Ariſtote, compoſés par Porphyre & par Averroes. Cependant, au commencement de ce ſiecle, il n'y en avoit pas d'autres dans les écoles, & ceux qui étoient chargés de l'inſtruction publique, n'avoient ni aſſez de courage, ni aſſez de talens pour s'élever au-deſſus de ces prétendus oracles en philoſophie, penſer par eux-mêmes, & ajouter quelque choſe aux lumieres bien imparfaites de leurs maîtres: auſſi la véritable philoſophie

s'en reſſentit-elle long-tems. Mais en 1050. elle commença à changer un peu de face : cette révolution ſe fit en France où on apporta des écoles d'Eſpagne, pluſieurs livres d'Ariſtote ; elle fut l'ouvrage de quelques hommes renommés par leurs talens & par leurs connoiſſances, tels que Berenger, Roſcellin, Hildebert, & après eux Gilbert de la Porrée, le célebre Abelard & quelques autres qui en ſuivant la philoſophie d'Ariſtote, l'éclaircirent & la perfectionnerent.

VII. Ceux qui dans ce ſiecle, contribuerent le plus à la perfection de la logique, furent Lanfranc, Italien de naiſſance, abbé de St. Etienne, à Caën en Normandie, & que Guillaume le Conquérant appella au ſiege de Cantorbery; Anſelme ſon ſucceſſeur, & Odon, qui, après avoir occupé pluſieurs poſtes dans l'égliſe, fut enfin éveque de Cambrai. Lanfranc étoit ſi grand dialecticien qu'on lui en donnoit le nom ; il ſut tirer un grand parti de ſa logique & de ſes ſubtilités, dans la diſpute qu'il eut avec le fameux Berenger, ſur la *préſence réelle*, qu'il défendoit. Anſelme dans un ſavant dialogue intitulé, *de Grammaticâ*, répandit beaucoup de jour ſur la logique; & entr'autres, pour donner des idées plus juſtes des *Entites métophyſiques*, il fit de profondes recherches ſur la nature de la *ſubſtance*, du *mode*, ou de ce qu'on appelle *qualité* (*a*). Il fut le premier qui parmi les La-

(*a*) On trouve ce dialogue dans les ouvrages d'Anſelme, publiés par le pere Gerberon, tom. I. p. 143.

SIEC. XI. II. PART.

tins, s'acquit quelque gloire dans la littérature ſacrée & profane, & qui diſſipa les ombres répandues ſur la métaphyſique & la théologie naturelle, comme il paroît par deux livres de ſa façon où il explique avec une netteté que l'on ne devoit pas attendre d'un auteur de ce ſiecle, tout ce qui appartient à la théologie naturelle, ou aux vérités que l'on découvre par les ſeules lumieres de la raiſon ſur Dieu & ſes attributs. Il fut l'inventeur du fameux argument fauſſement attribué à Deſcartes, qui prouve l'exiſtence de l'Etre ſuprême par l'idée de l'Etre infiniment parfait qui eſt chez tous les hommes, & qui doit avoir un objet qui y réponde. Il eſt vrai que Gaunilo, moine françois, fit quelques objections contre cet argument dès qu'il fut propoſé; mais Anſelme lui répondit dans un traité exprès (193). Odon dont nous avons parlé, le troiſieme reſtaurateur de la logique, l'enſeigna avec de grands applaudiſſemens, & l'illuſtra par trois ſavantes productions, mais qui ne ſont pas parvenues juſqu'à nous (194).

Diſputes entre les logiciens, réaux & nominaux.

VIII. Le rétabliſſement de la logique fut immédiatement ſuivi, entre ceux qui en avoient été les reſtaurateurs, d'une diſpute ſur l'*objet* de cette ſcience; c'eſt ainſi que les champions de part & d'autre s'exprimerent, & cette diſpute qui pendant long-tems, fit tant de bruit dans les écoles, dans le fond étoit très-peu importante; mais elle le devint beaucoup par ſes conſéquences, parce qu'elle s'étendit aux matieres de la religion & donna lieu aux diſputants de s'accabler des

injures les plus atroces. On ne s'accordoit que ſur un ſeul point; on convenoit que l'objet eſſentiel de la logique ou de la dialectique étoit l'examen des *univerſaux* dans leurs différentes rélations, ou dans leurs divers points de comparaiſon, puiſque les êtres particuliers ou les individus ſont ſujets au changement, & par-là même ne peuvent pas être les objets d'une ſcience certaine & invariable. Mais la grande queſtion étoit de ſavoir, ſi ces *univerſaux*, objets propres de la logique, étoient des réalités ou de ſimples dénominations. Quelques-uns ſoutenoient que c'étoient des *réalités*, & s'appuyoient de l'autorité de Platon, de Boëce & de quelques autres anciens philoſophes: d'autres ne les prenoient que pour de ſimples *dénominations*, & ils citoient en leur faveur Ariſtote & Porphyre: on appelloit les premiers *réaux*, & les ſeconds *nominaux*. Dans la ſuite il ſe fit encore dans chaque parti de nouvelles diviſions, ſelon les différentes manieres d'expliquer la doctrine de la ſecte (195). Pendant pluſieurs ſiecles, cette controverſe a rétenti dans toutes les écoles, & ſouvent a malheureuſement brouillé les philoſophes & les théologiens. Quelques perſonnes en attribuent l'origine aux diſputes qui s'étoient élevées entre Berenger & ſes antagoniſtes ſur l'euchariſtie (*a*). Cette conjecture, quoique deſtituée d'autorité ſuffiſante, n'eſt cependant pas ſans vraiſemblance, puiſque le ſyſtême des nominaux pouvoit bien ſervir à défendre celui de Berenger, ſur la ſainte cene.

(*a*) Du Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. p. 770.

SIEC. XI. II. PART.

IX. Les nominaux eurent pour chef un docteur nommé *Jean*, qui à cauſe de ſes ſubtilités logiques, fut ſurnommé le *Sophiſte*; c'eſt tout ce que nous ſavons de lui (196). Ses principaux diſciples furent Robert de Paris, Roſcelin de Compiegne, & Arnoul de Laon, qui répandirent avec ſuccès la doctrine de leur maître: on peut avec quelque vraiſemblance ajoûter à ces docteurs, Raimbert, le maître de la fameuſe école de Lylle en Flandres, qui pour parler ſuivant le goût des jeux de mots, à la mode dans ce tems-là, n'enſeignoit qu'une *logique nominale*, tandis qu'Odon dont nous avons fait mention, enſeignoit une *logique réelle* (197). Le plus célebre de tous les *nominaux* de ce ſiecle fut Roſcelin; ce qui a fait que pluſieurs perſonnes l'ont regardé & le regardent encore aujourd'hui, comme le fondateur de ſa ſecte.

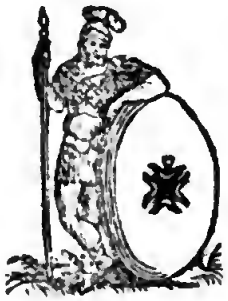

CHAP. II.

CHAPITRE II.

Des docteurs & des ministres de l'église ; de la forme de son gouvernement dans ce siecle.

SIEC. XI. II. PART.

Corruption du clergé.

I. TOus les écrivains de ce siecle continuent à se plaindre de la corruption du clergé & de celle de la discipline qui en étoit la suite. Les évêques d'occident ne furent pas plutôt élevés à la dignité de ducs, de comtes, & de gentilshommes, ils n'eurent pas plutôt acquis des terres considérables, qu'ils se livrerent à la volupté & à l'ambition ; ils étalerent toute la magnificence des grands, ils fréquenterent les cours, toujours accompagnés d'un train superbe de gens à leur service (*a*). Les ordres inférieurs corrompus par ces exemples, se relâcherent aussi extrêmement ; nous pouvons même dire qu'ils ne conservoient pas seulement une certaine décence, tandis que leurs supérieurs vivoient dans le sein des cours, plongés dans le luxe & dans la mondanité, ils se livroient à l'impureté & se permettoient même les crimes les

(*a*) Entr'autres exemples de cette magnificence des évêques, voyez celui d'Adalbert, dans Adam de Breme, lib. III. cap. xxiij. p. 38 lib. IV. cap. xxxv. p. 52. ; celui de Gunther, dans les *Lectiones antiquæ* de Canisius, tom. III. part. j. p. 185. & celui de Manasses, dans le *Musæum Italicum* de Mabillon, tom. I. p. 114. Ajoutez à cela Muratori, *Antiq. ital. medii ævi*, tom. VI. p. 72.

SIEC. XI. II. PART.

plus odieux. Les eccléſiaſtiques Grecs étoient moins relâchés; les calamités qui déſoloient leur pays, mettoient un frein à leurs paſſions, & cependant il étoit rare de trouver parmi eux des exemples d'une véritable piété.

Autorité du pape.

II. Dans ce ſiecle l'égliſe latine, ou pour parler plus exactement, le pouvoir des papes monta à ſon plus haut période de grandeur, mais il n'y monta que par degrés & à travers bien des oppoſitions. Dans le ſiecle précédent les papes avoient déja acquis beaucoup d'autorité dans l'égliſe, & cette autorité s'accrut conſidérablement au commencement de celui-ci: ils furent alors décorés des titres pompeux *de maîtres du monde*, de *papes*, c'eſt-à-dire, *peres univerſels*; ils préſidoient dans tous les conciles par leurs légats, s'arrogeoient l'autorité de *juges ſuprêmes* dans toutes les controverſes de doctrine & de diſcipline, & repouſſoient avec vigueur les rois & les princes qui vouloient attaquer les prétendus droits de l'égliſe. Cependant ils étoient reſſerrés dans certaines bornes, par ces rois & ces princes qui ne vouloient pas les laiſſer empiéter ſur leur juriſdiction, & par les évêques eux-mêmes qui craignoient pour les privileges des ſynodes & des conciles, & redoutoient un deſpotiſme ſpirituel, auſſi fâcheux pour eux que pour les laïques (198). Depuis Léon IX. les papes mirent en uſage tout ce que l'ambition la plus artificieuſe put leur ſuggerer, pour éloigner tous ces obſtacles & rendre leur domination auſſi étendue qu'abſolue. Non-ſeulement ils prétendirent

être les maîtres dans tous les ſynodes & les conciles, tant généraux que provinciaux, & les ſeuls diſtributeurs des honneurs & des bénéfices eccléſiaſtiques, mais encore ils voulurent être les ſouverains de l'univers, & diſpoſer à leur gré des royaumes & des empires. Avant Léon IX. aucun pape n'avoit encore imaginé un ſyſtême pareil d'autorité; ce fut lui qui le conçut & en donna un exemple à ſes ſucceſſeurs, en accordant aux Normands qui s'étoient établis en Italie, les terres qu'ils avoient uſurpées, ou qu'ils étoient occupés à arracher des mains des Grecs & des Saraſins (*a*). Mais les empereurs, les rois de France, & Guillaume le Conquérant qui venoit de monter ſur le trône d'Angleterre, & qui étoit un des plus zelés défenſeurs des droits de la royauté, contre les entrepriſes des papes (199), s'oppoſerent de tout leur pouvoir à cette ambition outrée des pontifes de Rome. Pluſieurs évêques, & en particulier ceux de France & d'Allemagne, firent leurs efforts pour ſécouer le joug papal & maintenir les droits de l'égliſe; mais comme il y en avoit peut-être autant, qui par intérêt ou par ſuperſtition céderent lâchement, cela fit que les papes virent leur pouvoir augmenter conſidérablement, quoique ſans doute leur ambition ne fût pas encore pleinement ſatisfaite.

III. Après Sylveſtre II. qui mourut en l'an 1003. le ſiege de Rome fut occupé ſucceſſive-

(*a*) Voyez Gaufr. Malaterra, *Hiſt. Sicula*, lib. I. cap. xiv. p. 553, tom. V. *Scriptor. Ital.* Muratorii.

ment par Jean XVII. Jean XVIII. & Sergius IV. Aucun de ces pontificats ne fut remarquable par quelque événement conſidérable: mais il eſt bon d'obſerver que ces trois papes furent toujours confirmés par les empereurs, ſous le regne deſquels ils furent élus. Benoit VIII. qui devint pape en l'an 1012. ayant été contraint par Grégoire ſon compétiteur, de quitter Rome, alla en Allemagne demander du ſecours & ſe jetter aux pieds de Henri II. qui le rétablit dans la chaire pontificale, qu'il conſerva en paix juſqu'en l'an 1024. Ce fut ſous ſon pontificat que ces fameux Normands qui ont fait une ſi belle figure dans l'hiſtoire, paſſerent en Italie, dont ils réduiſirent les plus riches provinces ſous leur domination. Benoit eut pour ſucceſſeur ſon frere Jean XIX. qui gouverna l'égliſe juſqu'en l'an 1033. On ne peut pas accuſer les cinq papes que nous venons de nommer, de s'être déshonorés par leur conduite, comme pluſieurs de leurs ſucceſſeurs qui ont terni leur réputation juſqu'à ſe rendre infâmes. Ils eurent des vertus, ou du moins ils en obſerverent les dehors; mais leur exemple fit peu d'impreſſion ſur Benoit IX. homme entierement abandonné à ſes paſſions, & capable des crimes les plus honteux. Sa conduite ſcandaleuſe lui attira la haine des Romains qui le dépoſerent en l'an 1038: mais l'empereur Conrard le rétablit, & bien loin que ſa diſgrace l'eût rendu plus ſage & plus prudent, au contraire il n'en fut que plus inſupportable, & les Romains irrités de nouveau, le dépoſerent une ſeconde fois en

l'an 1044. & élurent à ſa place Jean évêque de Sabine, qui prit le nom de Sylveſtre III. Environ trois mois après, les parens & les amis de Benoit prirent les armes, chaſſerent Sylveſtre de la ville, & rendirent au pape dégradé tous les honneurs qu'il avoit perdus; mais il n'en jouit pas long-tems; voyant bien qu'il ne lui étoit pas poſſible d'appaiſer les Romains, il négocia la chaire pontificale avec Jean Gratien, archiprêtre de Rome, qui prit le nom de Grégoire VI. ainſi l'égliſe eut deux chefs en même tems, Sylveſtre & Grégoire, dont la rivalité cauſa beaucoup de troubles. Mais tout fut appaiſé en l'an 1046. dans le concile de Sutri, par l'empereur Henri III. qui trouva le moyen de faire déclarer Benoit, Grégoire & Sylveſtre, indignes du pontificat, & élire Suidger, évêque de Bamberg, qui devint pape, ſous le nom de *Clément* II. (200); mais il ne jouit pas long-tems de ſa nouvelle dignité.

IV. Après Clément II. décédé en l'an 1047. Benoît IX. quoique dépoſé deux fois, aſpira de nouveau au pontificat, & s'en empara par la force; mais l'année ſuivante il fut obligé de le céder à Poppon, évêque de Brixen, connu ſous le nom de *Damaſe* II. élû en Allemagne par Henri III & envoyé enſuite par ce prince en Italie, pour prendre poſſeſſion de ſa dignité. Après la mort de Damaſe, qui ne gouverna l'égliſe que vingt trois jours, Henri III élut encore pour ſon ſucceſſeur en l'an 1048. dans une diete tenue à Worms, Bruno, évêque de Toulouſe. Ce prélat eſt connu dans l'hiſtoire des papes, ſous le nom

de *Léon IX.* ſes vertus privées & publiques, la ſageſſe de ſon adminiſtration lui ont obtenu une place parmi les ſaints. Mais ſi de ces prétendues vertus, nous retranchons un zele extrême pour augmenter les richeſſes & la puiſſance des papes, une ſévérité louable, certains vices énormes (201), trop communs parmi les eccléſiaſtiques de ſon tems, il lui reſtera peu de titres pour juſtifier ſa canoniſation. Il eſt certain que ceux même qui s'efforcent le plus de diſſimuler ou de pallier les défauts des papes, cenſurent avec beaucoup de liberté l'injuſtice & l'imprudence de la guerre que celui-ci fit en 1053. aux Normands qu'il n'aimoit pas pour voiſins, & qu'il étoit fâché de voir maîtres de la Pouille. Auſſi ſa témérité fut-elle bien punie par l'événement; il tomba entre les mains des ennemis & fut conduit priſonnier à Benevent. Sa priſon dura une année, pendant laquelle de triſtes réflexions le jetterent dans une maladie dangereuſe: renvoyé à Rome il y finit ſa carriere le 19. Avril de l'an 1054. (*a*).

V. Après la mort de Léon, la chaire papale fut occupée en l'an 1055. par Gebhard, évêque de Eichſtadt, qui prit le nom de Victor II. & qui, après avoir gouverné l'égliſe environ trois ans, eut pour ſucceſſeur Etienne IX. frere de Godefroy, duc de Lorraine. Celui-ci mourut quelques mois après ſon élection. Il ne ſe paſſa rien de remarquable ſous

(*a*) Voyez les *Acta ſanctor. ad d. XIX. Aprilis*, tom. III. p. 642. *Hiſt. littér. de la France*, tom. VII. p. 459. Giannone, *Hiſt. de Naples*, tom. II. p. 52.

l'adminiſtration de ces deux pontifes. Gerrard, évêque de Florence, obtint le pontificat en l'an 1058. & prit le nom de *Nicolas II.* il a fait dans l'hiſtoire plus de figure que pluſieurs de ſes prédéceſſeurs (202). Nous paſſons ſous ſilence Jean, évêque de Veletri, qui après la mort d'Etienne, uſurpa le pontificat & prit le titre de Benoit X. il fut dépoſé honteuſement, après avoir poſſédé environ neuf mois une dignité à laquelle il n'avoit d'autre titre que celui de la violence. Après que cet uſurpateur eut été dépoſé, Nicolas aſſembla à Rome en l'an 1059. un concile dans lequel, entr'autres bons reglemens pour remédier aux déſordres de l'égliſe, on fit un décret qui changea la maniere d'élire le pape. Nicolas reçut encore l'hommage des Normands, & créa Robert Guiſcard, duc de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile, ſous la condition que comme vaſſal, il prêteroit foi & hommage à l'égliſe de Rome, & lui payeroit un tribut annuel pour marque de ſa dépendance. Mais par quel droit Nicolas accordoit-il ainſi aux Normands les pays dont on vient de parler? c'eſt ce que nous ignorons, du moins il eſt certain qu'il n'en avoit aucun ſur ces contrées, & que le ſeul titre des Normands pour les poſſéder, étoit la conquête (*a*). Peut-être que le pontife ſe fonda pour cela ſur la prétendue donation de Conſtantin dont nous avons déja eu occaſion de parler, ou, ſelon toutes apparences, ſéduit par les artifices de

(*a*) Voyez Muratori, *Annali d'Italia*, tom. VI. p. 186. Baronius, *Annal. ad an.* 1060.

SIEC. XI. II. PART.

Hildebrand, qui avoit déja en vue le pontificat, & qui en effet l'obtint dans la ſuite, ſous le nom de *Grégoire VII.* il s'imagina qu'en qualité de vicaire de J. C. il pouvoit diſpoſer de tous les royaumes de la terre; & on ſait très-bien que Hildebrand avoit un très-grand aſcendant ſur l'eſprit de Nicolas, qui n'entreprenoit rien de quelque importance ſans l'avoir conſulté. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt cette conceſſion féodale de Nicolas II. en faveur de Guiſcard, duc de la Pouille, de la Calabre & de la Sicile, qui a jetté les fondemens du royaume de Naples & des deux Siciles, dont les papes prétendent encore être les ſouverains, ce que les rois de Naples & de Sicile reconnoiſſent par un tribut annuel.

Privileges des cardinaux dans l'élection des papes.

VI. Avant le pontificat de Nicolas II. les papes étoient élus non-ſeulement par les cardinaux, mais encore par tout le clergé de Rome, la nobleſſe, les bourgeois & le peuple aſſemblés. Mais une élection à laquelle tant de perſonnes avoient part, ne pouvoit que donner lieu à beaucoup de troubles & de diſcordes: pour les prévenir, autant qu'il ſeroit poſſible, le pape intelligent & prévoyant, fit paſſer une loi qui remettoit le droit d'élire aux cardinaux, tant prêtres qu'évêques, ſans cependant déroger en rien à cet égard aux droits des empereurs, dont le conſentement étoit toujours requis (203), & ſans exclure entierement les autres eccléſiaſtiques, les bourgeois & le peuple que l'on devoit conſulter, & dont l'avis étoit jugé d'un grand poids (204). Mais en vertu de ce nouveau reglement, les cardinaux jouoient

toujours le plus grand rôle dans cette affaire, quoiqu'ils euſſent encore à lutter contre le clergé & les citoyens romains, qui reclamoient leurs anciens droits, ou qui vouloient porter trop loin celui de confirmer les nouvelles élections. Dans le ſiecle ſuivant Alexandre III. mit fin à toutes ces querelles, & fut aſſez heureux pour transférer au ſeul college des cardinaux, le droit d'élire les papes à l'excluſion de la nobleſſe, du peuple & du clergé, qui n'y eurent plus aucune part (*a*).

Il ne ſera pas inutile de donner ici quelque idée de l'origine des cardinaux (205), de leurs prérogatives & de leurs fonctions. Pluſieurs auteurs ont traité fort au long cette matiere (206), elle leur a donné occaſion de montrer beaucoup d'érudition; mais en général ils manquent de clarté & de préciſion, & je n'en connois aucun qui ait fixé d'une maniere convenable l'état de la queſtion, ni qui ait fait des recherches ſatisfaiſantes ſur l'origine du cardinalat, ou ſur les circonſtances qui l'ont fait naître. On s'eſt beaucoup attaché à donner le ſens du mot *cardinal*, tiré d'anciens documens; mais quelque intéreſſante que puiſſe être cette recherche philologique, elle ne ſert que peu ou point à éclaircir la queſtion, ou à donner une idée juſte de l'origi-

(*a*) Voyez Mabillon, *Comment. in ord. Roman.* tom. II. *Muſei Italici*, pag. 114. Conſtant. Cenni, *Præf. ad concilium Lateran. Stephani* III. p. 18. Rom. 1735. in-4°. Franc. Pagi, *Breviarium Pontif. Romanor.* tom. II. p. 374.

SIEC. XI. II. PART.

ne du college des cardinaux, & de la nature de cette dignité eccléſiaſtique. Il eſt certain que ſuivant le ſtyle du moyen-âge, le mot *cardinal* appliqué aux perſonnes ou aux choſes, mais ſur-tout au clergé, étoit très équivoque; on ſait auſſi qu'anciennement ce titre n'étoit pas particulier aux prêtres & aux miniſtres de l'égliſe de Rome, il étoit en uſage dans toutes les égliſes latines; non-ſeulement les eccléſiaſtiques ſéculiers, mais les réguliers, comme les abbés, les chanoines & les moines, pouvoient le recevoir & le recevoient ſouvent, mais dans des ſens différens. Après le pontificat d'Alexandre III. on reſtreignit inſenſiblement l'uſage de ce titre, & on l'appliqua uniquement à ceux qui éliſoient le pape, & qui en avoient le droit; deſorte que quand il s'agit de rechercher l'origine du college des cardinaux à Rome, il n'eſt pas queſtion de ſavoir quels ſont ceux que, dans l'égliſe latine en général, & dans celle de Rome en particulier, on appelloit anciennement *cardinaux*, ni quels ſont les différens ſens dans leſquels ce mot ſe prenoit; il s'agit uniquement de déterminer quels ſont ceux que Nicolas II. comprit ſous la dénomination de cardinaux, lorſqu'il attribua aux ſeuls cardinaux de Rome le droit d'élire le pape, ſans la participation des autres eccléſiaſtiques ni de la nobleſſe, ni du peuple. Cette queſtion une fois bien éclaircie, on ſera parfaitement inſtruit de l'origine de ce que nous appellons aujourd'hui le *college des cardinaux*, & on verra en quoi il eſt différent de ce qu'il étoit autrefois; c'eſt ce que l'on peut fort

bien apprendre par l'édit même de Nicolas II. qui met la question dans un plein jour. *Nous avons jugé à propos*, dit le pape, *de statuer qu'après la mort de chaque évêque de l'église catholique ou universelle de Rome, ce qui regarde l'élection soit d'abord traité & avant toute autre affaire, entre les seuls cardinaux évêques, qui ensuite appelleront dans leur conseil les cardinaux clercs, & finiront par demander le consentement des autres ecclésiastiques & du peuple* (207). Nous voyons par-là que le pontife divise en deux classes les cardinaux qui devoient avoir droit de suffrage dans l'élection des papes; la classe des *cardinaux évêques*, & celle des *cardinaux clercs*. Les premiers étoient sans contredit les sept évêques qui appartenoient à la ville & au territoire de Rome, que Nicolas dans le même édit, appelle *comprovinciales episcopi*; épithete qui avoit déja été employée auparavant par Léon I. & que long-tems avant ce siecle, on qualifioit déja de *cardinaux évêques*. Les paroles même de Nicolas ne permettent là-dessus aucun doute; car il déclare que par les cardinaux évêques, il entend ceux qui avoient le droit de sacrer le nouveau pape, *puisque le siege apostolique*, ajoute-t-il, *ne peut pas être sous la juridiction de quelque supérieur ou métropolitain* (208), *les cardinaux évêques doivent nécessairement en tenir la place, & installer le nouvel évêque de Rome dans sa haute dignité* (209), & rien n'est plus connu, si ce n'est que c'étoient les sept évêques de Rome, qui avoient seuls le privilege de sacrer le pape; par conséquent ce sont eux que l'on appelloit *cardinaux évêques*.

SIEC. XI. II. PART.

Cela poſé, il eſt aiſé d'appercevoir le ſens de l'édit en queſtion. A la mort de chaque pape, les cardinaux évêques, c'eſt-à-dire, les ſept évêques de Rome, devoient d'abord déliberer ſeuls ſur le choix d'un ſucceſſeur, & examiner le mérite des candidats; cela eſt évident; enſuite ils étoient tenus d'appeller les *cardinaux clercs*, non-ſeulement pour demander leur avis, mais encore afin qu'ils ſe joigniſſent à eux pour donner leur ſuffrage. Le mot *clerc* eſt ici le même que celui de *prêtre*, & on ne ſauroit nier que l'on ne donnât le nom de *cardinaux prêtres* à ceux qui deſſervoient les vingt huit paroiſſes ou égliſes principales de Rome. Tous les autres eccléſiaſtiques de quelque ordre & de quelque rang qu'ils fuſſent, étoient expreſſément exclus du droit de ſuffrage, quoiqu'ils euſſent ce que l'on appelle la *voix négative*, & que leur conſentement fût néceſſaire, pour donner la ſanction au choix des autres. Suivant cela, il paroît clairement que dans ſa premiere inſtitution par Nicolas II. le college des électeurs, qui dans la ſuite furent appellés *cardinaux*, mais dans un nouveau ſens, ne fut d'abord compoſé que des *cardinaux évêques*, & des *cardinaux clercs* ou *prêtres* (210).

Mais il eſt néceſſaire de remarquer ici, que le decret de Nicolas ne put pas d'abord avoir force de loi: „ il eſt certain, dit Anſelme, évêque de Lucques (*a*), que l'édit

(*a*) Anſelm. *Luccenſis*, lib. II. *contra Wibertum, antipapam & ſequaces eius*, *in* Canilii *Lectionibus antiquis*, tom. III. part. j. p. 383.

» de Nicolas est & a toujours été sans au-
» cune force ; mais en disant cela, mon des-
» sein n'est pas de faire aucune insinuation
» contraire à la mémoire de ce pape, ni de
» lui refuser les éloges dus à ses vertus ; mais
» en qualité d'homme, il n'étoit pas infail-
» lible, il pouvoit manquer aux régles de la
» justice & de l'équité". Il est vrai que ce que Anselme dit ici, regarde particuliere-ment cette partie de l'édit qui confirme le droit des empereurs, de ratifier l'élection du pape ; droit qui ne fut pas fort respecté en-suite ; mais on peut l'appliquer aussi à tout l'édit, car les sept *juges Palatins* (211), qui, par ce même édit avoient été exclus du droit de suffrage, dont ils avoient joui auparavant, se plaignirent hautement de l'injustice qu'on leur avoit faite, & soutenus par les différens ordres du clergé, par l'armée, par les bour-geois & par le peuple, ils se déclarerent con-tre le decret en question, & donnerent beau-coup d'embarras aux cardinaux électeurs établis par Nicolas. Pour appaiser ces tumul-tes, Alexandre III. augmenta le nombre des cardinaux électeurs, en faisant part de cette dignité au prieur ou archi-prêtre *de S. Jean de Latran*, aux archi-prêtres de *S. Pierre*, & de *sainte Marie Majeure*, aux abbés de *S. Paul* & de *S. Laurent hors des murs*, & *enfin aux sept juges Palatins* (*a*). Cet heureux stra-tagême désarma l'ordre supérieur du clergé

(*a*) Cenni, *Præf. ad concil. Lateran. Stephan.* III. p. 19. Mabillon, *Comment. ad ord. Roman.* p. 115, *ex Panvinio.*

SIEC. XI. II. PART.

qui n'oſa plus rien dire dès que ſes chefs furent devenus membres du ſacré college. Le bas clergé continua cependant à ſe plaindre, mais on le réduiſit au ſilence de la même maniere, en élevant à la dignité d'électeurs les *cardinaux diacres*, qui en étoient les chefs. Fut-ce Alexandre III. ou quelque autre pape, qui fit cette nouvelle promotion? C'eſt ce que l'on ne ſait pas avec certitude; mais ce qui eſt ſûr, c'eſt que par-là, on ſe propoſa de mettre fin aux murmures du bas clergé, qui ne ceſſoit non plus de ſe plaindre de la violation de ſes privileges.

Dès qu'une fois on eut fermé la bouche au haut & au bas clergé, il ne fut pas difficile d'impoſer ſilence au peuple, & de l'exclure entierement de toute eſpece de part à l'élection des papes. Auſſi après la mort d'Alexandre III. & l'élection de Lucius III. ſon ſucceſſeur (212), on ne demanda pas même le conſentement du clergé, ni du peuple, quoique juſques là on l'eût cru néceſſaire, & tout ſe traita dans le college des cardinaux, qui juſqu'à nos jours a conſervé ce droit excluſif. Quelques auteurs aſſurent que pluſieurs années avant Lucius (*a*), Innocent II. avoit déja été élû de la même maniere, par les ſeuls cardinaux, ſans le conſentement ni du clergé, ni du peuple: cela eſt poſſible; mais l'élection d'Innocent II. ayant été irréguliere, on ne peut pas l'alléguer comme un exemple dont on puiſſe tirer quelque conſéquence, ou quelque droit.

(*a*) Voyez Pagi, *Breviar. Pontif. Romanor.* tom. II. p. 615.

VII. Par tout ce que nous venons de dire, il eſt clair que le college des cardinaux, & les grands privileges dont il jouit aujourd'hui, tirent leur origine de l'édit de Nicolas II. dont nous avons parlé; que ſous le titre de *cardinaux*, le pape a d'abord compris les ſept évêques de Rome, qui étoient comme les ſuffragans du pontife, & avoient à leur tête l'évêque d'Oſtie,& enſuite les vingt-huit prêtres qui deſſervoient les vingt-huit paroiſſes de Rome; enfin que pour appaiſer ceux qui ſe plaignoient du tort qu'on leur avoit fait, & dans d'autres vuës politiques de la cour de Rome, on ajoûta de nouveaux membres au college des cardinaux, qui par là augmenta beaucoup. Nous voyons auſſi par ce que nous avons établi dans le paragraphe précédent, que quoique ces prélats du premier rang que l'on appelle *cardinaux*, ayent pris naiſſance dans l'onzieme ſiecle, leur droit ne fut cependant reconnu que dans le douzieme, & ſous le pontificat d'Alexandre III.

VIII. Quoique dans ſon édit, Nicolas II. eût expreſſément réſervé le droit des empereurs, de confirmer l'élection du pape, il n'eut pas plutôt fermé les yeux qu'à la ſollicitation d'Hildebrand, alors archidiacre & enſuite évêque de Rome, on s'en mocqua ouvertement; car non-ſeulement on élut pour pape Anſelme, évêque de Lucques, qui prit le nom d'Alexandre II., mais encore on l'inſtalla ſolemnellement, ſans demander le conſentement de l'empereur Henri IV. & ſans lui en donner la moindre connoiſſance. Agnès, mere du jeune empereur, informée de ces irré-

gularités par les évêques de Lombardie, à qui l'élection d'Anſelme ne plaiſoit pas, aſſembla à Bâle un concile dans lequel, pour maintenir l'autorité de ſon fils encore mineur, elle fit élire pape ſous le nom d'Honorius II. Codolaus, évêque de Parme: delà une longue & facheuſe querelle entre les deux papes rivaux, qui ſoutinrent avec beaucoup de chaleur & par la force des armes, leurs prétentions réciproques, firent verſer beaucoup de ſang, remplirent de troubles & d'effroi l'égliſe de Jeſus-Chriſt, qui devroit être le centre de la paix & de la concorde. A la fin Alexandre triompha, mais ſans pouvoir vaincre l'opiniatreté de ſon adverſaire, & l'engager à ſe déſiſter de ſes prétentions (*a*).

IX. Au reſte cette querelle ne fut pas d'une bien grande conſéquence, ſi nous la comparons avec celle que l'on vit naître ſous Hildebrand, ſucceſſeur d'Alexandre, & qui prit le nom de Grégoire VII. Ce violent pontife, Toſcan de naiſſance & d'une baſſe extraction, s'éleva par degrés de l'état obſcur de moine de Cluny, à celui d'archidiacre de l'égliſe de Rome; & depuis Léon IX. qui lui donna des marques particulieres de ſa confiance, il fut accoutumé à gouverner les papes, ſur leſquels il avoit un grand aſcendant. En l'an 1073, & le même jour qu'Alexan-

(*a*) Ferdin. Ughelli, *Italia ſacra*, tom. II. p. 166. J. Jac. Maſcovius, *de rebus imperii ſub Henrico IV. V.* lib. I. p. 7. Pagi, *Breviar. Pontif. Roman.* tom. II. p. 385. Muratori, *Annali d'Italia*, tom. VI. p. 214.

dre

dre fut inhumé, il parvint au pontificat par les suffrages unanimes des cardinaux, des évêques, des abbés, des moines & du peuple; & par là même sans qu'on fit la moindre attention à l'édit de Nicolas II. qui fut totalement mis de côté: son élection fut confirmée par Henri IV. roi des Romains, à qui on avoit envoyé des ambassadeurs pour cela; mais ce prince eut bientôt lieu de se répentir d'avoir donné son consentement à une promotion si fatale à l'église, à l'Etat, à l'indépendance des empires, & à Henri lui-même (213). Hildebrand étoit un homme d'un génie supérieur, aussi hardi dans ses projets qu'habile dans ses mesures pour les faire réussir: pénétrant, rusé, intrépide, rien n'échappoit à sa prévoyance, ne déconcertoit sa politique, ou n'abattoit son courage fier & arrogant au suprême degré: violent, entêté, ne prenant conseil que de lui-même, il osoit aspirer à l'empire universel & il se roidit contre les difficultés de cette entreprise avec une ardeur & une persévérance invincibles: vuide de tout principe d'humanité & de religion, jamais sa conscience ne le géna dans l'exécution de ses desseins ambitieux. Tel étoit Hildebrand, & toute sa conduite répondit à ce caractere. Il ne fut pas plutôt monté sur le trône pontifical, qu'il laissa échapper divers traits de son audace & de ses hautes prétentions: non content d'étendre la juridiction de l'église de Rome, & d'en augmenter les richesses, il voulut lui asservir l'église universelle & enlever aux rois & aux empereurs leur juridiction sur les

SIEC. XI. I. PART.

différens ordres du clergé, & les exclure de toute part à l'adminiſtration des revenus de l'égliſe. Il alla encore plus loin; il tenta de ſoumettre à ſa juriſdiction, les ſouverains eux-mêmes, & de les rendre tributaires du ſiege apoſtolique. Ce ſont là les pieux exploits qui occuperent l'activité de Grégoire VII. pendant toute ſa vie, & qui firent de ſon pontificat une ſcene non interrompue de trouble & de carnage. Si on vouloit de plus fortes preuves de l'eſprit tyrannique & ambitieux de ce pape, on n'auroit qu'à lire ces fameuſes ſentences qui portent le nom d'Hildebrand, & qui nous peignent ſi bien le caractere de ce pontife altier & remuant.

Ces ſentences appellées en latin, *dictatus Hildebrandini*, ſont vingt-ſept apophtegmes ou courtes ſentences, relatives à l'autorité ſouveraine des papes ſur l'égliſe, & ſur tous les empires de la terre; on les trouve dans le ſecond livre des épitres de Grégoire VII. entre la cinquante-cinquieme, & la cinquante-ſixieme, ſous le titre de *Dictatus papæ*: voy. *Harduini concilia*, tom. VI. part. I. p. 1304, & les différens auteurs d'hiſtoire eccléſiaſtique. Baronius, Lupus (214), & quelques autres hiſtoriens, qui dans toute occaſion ont montré un extrême attachement aux papes, ſoutiennent que ces ſentences furent réellement l'ouvrage de Grégoire VII. qui voulut les ériger en loix, dans un certain concile; ce qui à fait que quelques écrivains proteſtans les lui ont auſſi attribuées: mais Jean Launoi, Natalis Alexandre, Antoine (*a*)

(*a*) Voyez Ant. Pagi, *Critica in Baronium.*

& François Pagi (*a*), Elie Dupin & autres auteurs célebres, aſſurent poſitivement que ces ſentences furent l'ouvrage de quelque impoſteur qui les publia ſous le nom de Grégoire, dans la vue de flatter l'ambition des papes. Pour preuve de cela, ils diſent que quoique quelques-unes de ces ſentences, ſoient aſſez conformes à l'eſprit ambitieux de ce pape, qu'elles peignent au naturel, cependant d'autres ſemblent ne pas s'y rapporter, & être plutôt contraires aux ſentimens de ce pape, tels qu'ils les a manifeſtés dans pluſieurs endroits de ſes épitres. Les auteurs françois ont de grandes raiſons qu'il n'eſt pas néceſſaire de rapporter ici, pour aſſurer que jamais pape n'a été aſſez préſomptueux pour s'exprimer ſur ſon autorité, dans les termes que ces ſentences mettent dans la bouche de Grégoire. On peut facilement convenir que ces apophtegmes, tels qu'ils ſont conçus aujourd'hui, ne ſont point l'ouvrage même de Grégoire, puiſque la plupart ſont très-obſcurs & jettés comme au haſard, ſans ordre & ſans liaiſon; or ce pape avoit trop de génie pour s'exprimer avec ſi peu de clarté & de préciſion ſur les droits prétendus de ſon ſiege. Néanmoins ſi nous examinons le fonds de ces ſentences, nous trouverons qu'elles ſont originairement de Grégoire VII. puiſque nous en voyons la plus grande partie répétée mot pour mot dans divers endroits de ſes épitres, & que celles qui nous paroiſſent

(*a*) Voyez Franc. Pagi, *Breviar. Pontif. Roman.* tom. II. p. 473.

SIEC. XI. II. PART.

contraires à quelques paſſages de ces mêmes épitres, ne le ſont qu'en apparence; en ſorte qu'on peut facilement les concilier. Il eſt donc très-vraiſemblable que ce ſera quelque auteur médiocre, qui aura extrait ſans ordre ces ſentences des épitres de Grégoire, en partie de celles que nous avons encore, & en partie de celles que le tems a détruites, & qu'il les aura publiées telles qu'on les voit aujourd'hui. Revenons à Grégoire.

Ses actions.

X. Sous ſon pontificat, l'égliſe latine changea entierement de face; ſon gouvernement ne fut plus le même, l'avide pontife s'empara des privileges les plus importans des conciles, des évêques & des autres ordres du clergé. Cependant il faut remarquer que toutes les provinces de l'Europe n'éprouverent pas également les effets de ſa tyrannie & de ſes uſurpations; pluſieurs conſerverent par l'heureux concours de pluſieurs circonſtances favorables, quelques reſtes de leur ancienne liberté.

Mais comme nous l'avons déja dit ci-deſſus, les vues d'Hildebrand ne ſe terminoient pas à une monarchie ſpirituelle & abſolue, il ambitionnoit auſſi une puiſſance ſans bornes dans la ſociété civile ou politique, & après avoir publié des loix eccléſiaſtiques, ſon plan étoit d'en donner d'autres qui auroient aſſuré à S. Pierre, c'eſt-à-dire, au pape, tous les rois & tous les princes de la terre, qui auroient été tenus de lui prêter foi & hommage, & d'en dépendre abſolument: il vouloit établir à Rome une aſſemblée an-

nuelle d'évêques, qui auroient jugé de tous les différends des princes, de leurs prétentions réciproques, & par là auroient décidé du ſort des empires: mais ce projet rencontra de fortes oppoſitions, ſur-tout de la part des empereurs & des rois d'Angleterre & de France (215).

Que ce projet ait réellement été celui d'Hildebrand, c'eſt ce qui paroît évidemment par ſes épitres, & par d'autres relations authentiques. La formule du ſerment qu'il dreſſa pour le roi ou l'empereur des Romains, de qui il exigeoit foi & hommage, montre ſuffiſamment tout l'orgueil de ſes prétentions (216); mais la maniere dont il ſe conduiſit à l'égard de la France, mérite ſur-tout qu'on y faſſe attention. Chacun ſait que tout ce que les papes avoient d'autorité, ils le tenoient de ce pays-là, c'eſt-à-dire, des rois qui l'avoient gouverné: cependant Hildebrand eut l'audace de prétendre que le royaume de France étoit tributaire du ſaint ſiege, & en conſéquence ordonna à ſes légats d'exiger chaque année le payement de ce qui lui étoit dû à ce titre: on traita au reſte cette demande avec le mépris qu'elle méritoit, & le tribut ne fut jamais ni avoué, ni payé (217). Rien n'eſt plus remarquable, ni en même tems plus hardi, que ce que Grégoire dit à Philippe I. roi de France, en lui recommandant une conduite humble & honnête; il lui donne pour motif, *que tant ſon royaume que ſon ame étoient ſous l'empire de S. Pierre*, c'eſt-à-dire, du pape ſon vicaire, *qui avoit le pouvoir de le lier & de le délier ſur la terre &*

SIEC. XI. II. PART.

dans les cieux (*a*). Rien n'échappoit à l'ambition de Grégoire; il prétendoit auſſi que la Saxe étoit un fief relevant du ſaint ſiege, & que Charlemagne lui avoit remis, comme un don fait à S. Pierre. Il étendoit également ſes prétentions juſques ſur le royaume d'Eſpagne, que dans une de ſes lettres (*b*), il diſoit avoir appartenu dans les premiers tems au ſiege apoſtolique; tandis que dans une autre (*c*), il avoue que l'acte en vertu duquel le ſaint ſiege en avoit acquis la propriété, s'eſt perdu avec d'autres titres très-importans. Au reſte ſes prétentions furent plus reſpectées en Eſpagne qu'en France; il eſt prouvé par les relations les plus ſures que le roi d'Arragon & Bernhard, comte de Beſallu, ſe prêterent à ſa demande, & lui payerent un tribut annuel (*d*). Leur exemple fut ſuivi par d'autres princes Eſpagnols, comme nous pourrions le faire voir par un grand nombre d'autorités, ſi cela étoit néceſſaire. Les vues ambitieuſes du même pape, réuſſirent moins en Angleterre qu'ailleurs. Guillaume le Conquérant, qui regnoit alors,

(*a*) Lib. VII. Ep. XX. dans les *Concilia* d'Harduin, tom. VI. p. 1468. *Maxime enitere, ut B. Petrum in cujus poteſtate eſt regnum tuum, & anima tua, qui te poteſt in cœlo, & in terra ligare, & abſolvere, tibi facias debitorem.*

(*b*) Lib. X. Ep. VII. *Regnum Hiſpania ab antiquo proprii juris S. Petri fuiſſe, & ſoli apoſtolicæ ſedi eſt æquo pertinere.*

(*c*) Lib. X. Ep. XXVIII.

(*d*) Voyez Pierre de Marca, *Hiſt. du Béarn*, liv. IV. p. 331, 332.

étoit un prince de beaucoup d'eſprit & de courage, & fort jaloux des droits de ſa couronne. Auſſi quand Grégoire lui écrivit pour lui demander les arrérages du denier de S. Pierre (218) qui ne lui avoient pas été payés, & exiger de lui qu'il lui prêtât foi & hommage pour ſon royaume d'Angleterre, qu'il prétendoit être un fief rélevant du ſaint ſiege, il lui accorda le premier article de ſa demande, & lui refuſa le ſecond (119), en lui déclarant avec une noble fermeté, qu'il ne tenoit ſon royaume que de Dieu & de ſon épée. Obligé de céder au monarque Anglois, dont le nom ſeul inſpiroit la terreur aux ames les plus intrépides, le pontife ambitieux continua d'addreſſer ſes ordres à ceux qu'il croyoit diſpoſés à s'y ſoumettre; il écrivit une lettre circulaire à tous les plus grands princes d'Allemagne (220), à Geuſa, roi de Hongrie (*a*) & à Suenon ou Swein, roi de Danemarck (*b*), pour les engager à remettre leurs pays & leurs terres entre les mains du prince des apôtres ou de ſon vicaire, & à les reconnoître comme étant des fiefs relevant du ſaint ſiege. Nous ne ſaurions dire préciſément quel fut le ſuccès de cette lettre; mais ce qu'il y a de certain, c'eſt que les modeſtes propoſitions du pontife furent reçues en pluſieurs endroits avec beaucoup de reſpect & de ſoumiſſion. Enſuite d'une lettre de Grégoire, le fils de Démétrius, roi des Ruſſes, partit pour Rome (*c*), dans le

(*a*) Lib. II. Ep. LXX.
(*b*) Lib. II. Ep. LI.
(*c*) Lib. II. Ep. LXXIV.

SIEC. XI. II. PART.

deſſein d'obtenir de S. Pierre, par l'entremiſe de Grégoire, & après avoir prêté foi & hommage, le royaume qui devoit lui appartenir après la mort de ſon pere. L'officieux pape, toujours prêt à donner ce qui n'étoit pas à lui, n'hélita pas d'accorder au jeune prince ce qu'il demandoit avec tant de ſoumiſſion & de reſpect envers le ſaint ſiege. Démétrius Suinimer, duc de Croatie & de Dalmatie, fut élevé à la dignité de roi par le même pontife, & en cette qualité ſolemnellement proclamé à Salone, en l'an 1076 par ſon légat, ſous la condition d'un tribut annuel de deux cents pieces d'or, qui devoient ſe payer à chaque fête de Pâques (*a*). Cette démarche hardie bleſſoit viſiblement les droits des empereurs de Conſtantinople, qui avoient toujours compris la Croatie dans leurs Etats. Le royaume de Pologne devint auſſi l'objet de l'ambition de Grégoire, qui trouva une occaſion favorable de parvenir à ſon but. Baſile II. ayant aſſaſſiné Staniſlas, évêque de Craçovie, le pape non-ſeulement l'excommunia de la maniere la plus ignominieuſe, mais encore le chaſſa du trône, dégagea ſes ſujets du ſerment de fidelité, & par un édit plein de hauteur, il défendit à tous les nobles & au clergé de Pologne d'élire un nouveau roi, ſans ſa participation (*b*). On pourroit alléguer pluſieurs

(*a*) Voyez Dumont, *Corps diplomatique*, tom. I. p. 1. n. 88. p. 53. J. Lucius, *de Regno Dalmatiæ*, lib. II. p. 85.

(*b*) Voyez Dugloſs, *Hiſt. Polon.* tom. I. p. 295.

autres exemples de l'ambition effrenée de Grégoire; mais ceux que nous venons de citer, ſuffiront pour en donner une idée, & ſi le ſuccès eût répondu à ſes deſſeins, il n'y auroit actuellement en Europe aucun royaume, ni aucun prince qui ne fût tributaire du ſaint ſiege, & ſoumis à ſon empire. Mais quoique la plupart de ſes grands projets ayent échoué, il trouva le moyen de changer la face de l'Europe, & de porter une atteinte conſidérable aux privileges des empereurs & des autres princes. Ce fut en particulier, ſous le pontificat de Grégoire, que les empereurs furent privés du droit de ratifier ou confirmer l'élection des papes; droit qui n'étoit pas d'une légere importance, mais qui depuis ce tems là, n'a jamais été reſtitué.

XI. Les plus grands ſuccès de Grégoire, furent en Italie. Ses liaiſons intimes avec Mathilde, fille de Boniface, duc de Toſcane, la princeſſe la plus riche & la plus puiſſante de tout ce pays là, y contribuerent principalement. Après la mort de Godefroy, duc de Lorraine, mari de Mathilde, décédé en l'an 1076, & celle de Beatrix ſa mere, morte l'année ſuivante, il engagea la jeune princeſſe à diſpoſer de tous ſes Etats, tant en Italie qu'ailleurs, en faveur du ſaint ſiege, & à le faire ſon héritier. A la vérité, cette riche donation reçut une grande atteinte en l'an 1089, par le ſecond mariage de Mathilde, avec Welph ou Guelph, fils du duc de Baviere; mariage qui fut contracté du conſentement même du pape Urbain II. mais

SIEC. XI. II. PART.

cette princeſſe renouvella ſa donation de la maniere la plus ſolemnelle, en l'an 1102, environ ſept ans après s'être ſéparée de ſon ſecond mari, & être rentrée par là dans la poſſeſſion de tous ſes vaſtes Etats (221). Malgré cette ſeconde donation, les papes ne jouirent pas trop paiſiblement de cette riche ſucceſſion; elle leur fut vivement diſputée, d'abord, par l'empereur Henri V. enſuite par divers autres princes, & ils ne furent pas aſſez heureux, pour pouvoir la conſerver en entier, quoique après bien des conteſtations, ils en ayent retenu une partie aſſez conſidérable, qu'ils poſſédent encore aujourd'hui (222).

Décrets de Grégoire.

XII. Le plan de Grégoire pour élever l'égliſe au-deſſus de toute autorité humaine, & la rendre parfaitement indépendante, rencontra divers obſtacles; mais les plus inſurmontables furent deux vices dominans, le *concubinage* & la *ſimonie*, qui infectoient tout le clergé en Europe. Depuis Etienne II. les papes n'avoient ceſſé de combattre ces deux abus monſtrueux, mais inutilement (223); ils avoient pris trop d'empire pour qu'on pût les abattre, ſans leur porter de grands coups. Suivant cela, en l'an 1074. qui étoit le ſecond du pontificat de Grégoire, ce pape entreprit de les attaquer avec plus de vigueur que jamais: pour cela, il aſſembla à Rome un concile dans lequel il remit en force, avec toute la ſévérité poſſible, les loix de ſes prédéceſſeurs contre la ſimonie, cet odieux uſage de vendre ou d'acheter des bénéfices eccléſiaſtiques: outre cela, il défendit

aux ecclésiastiques de se marier, & ordonna à ceux qui avoient des femmes ou des concubines, de les renvoyer sur le champ ou de quitter la prêtrise. Ces ordonnances furent accompagnées de lettres circulaires de la part du pape, à tous les évêques, pour leur enjoindre sous les peines les plus rigoureuses, une soumission complette aux décisions du concile. Après cela, Grégoire envoya en Allemagne des ambassadeurs à Henri IV. roi des Romains, pour l'engager à convoquer un concile, qui recherchât & punît les ecclésiastiques qui jusqu'alors s'étoient rendus coupables de simonie.

Ses procédés rigoureux contre le concubinage produisent de grands troubles.

XIII. Ces decrets en partie justes & équitables, & à tous égards conformes aux idées de religion dominantes dans ce siecle, furent regardés par le peuple comme très-salutaires; il fut ravi de voir que toute vénalité des charges de l'église seroit bannie, & que les prêtres s'abstiendroient du mariage; état qui, selon la maniere de penser du vulgaire, paroissoit incompatible avec leur vocation. Mais l'un & l'autre de ces decrets produisirent de grands maux: celui qui ordonnoit le célibat aux prêtres, ne fut pas plutôt publié, que dans plusieurs provinces de l'Europe, ceux qui avoient des femmes légitimes ou des concubines (224), se plaignirent amérement de la sévérité du concile, & exciterent les plus grands troubles. Plusieurs ecclésiastiques & sur-tout ceux de Milan, préférerent de quitter leurs postes & leurs bénéfices, plutôt que de rompre les liens dans lesquels ils étoient engagés, & d'abandonner

leurs femmes ; quelques-uns même allerent plus loin, ils ſe ſéparerent entierement de l'égliſe de Rome, & donnerent le nom odieux de *Paterins* (225), c'eſt-à-dire, de manichéens, à ceux qui avoient voulu les forcer à renoncer à leurs engagemens légitimes. La maniere d'agir de Grégoire paroiſſoit aux plus ſages d'entre ceux même qui approuvoient le célibat des prêtres, dure & injuſte à deux égards ; premierement en ce qu'il frappoit indifféremment & avec la même ſévérité le libertin & le mari vertueux, & qu'en rompant inhumainement les plus chaſtes liens de l'union conjugale, il livroit le pere, la mere & les enfans à la honte, à la douleur & à la miſere (225) ; en ſecond lieu, il ſembloit qu'au lieu de livrer les prêtres mariés au bras ſéculier pour les punir, les priver de leurs biens, & ce qu'il y avoit de plus revoltant, les noter d'infamie, le pape auroit dû les châtier avec modération, ſelon les régles de la diſcipline eccléſiaſtique, qui eſt toute ſpirituelle (227).

Diſpute ſur les inveſtitures, occaſionnée par les loix contre la ſimonie.

XIV. Cette violente diſpute concernant le célibat des prêtres, occaſionna de grands troubles ; mais le tems & la perſévérance du pape les calmerent peu-à peu. Les rois & les princes de l'Europe ne prirent pas aſſez d'intérêt au mariage des prêtres, pour les ſoutenir & prolonger ainſi les querelles ; mais celles qui réſulterent du decret contre la ſimonie, ne furent pas ſi-tôt appaiſées, au contraire, elles ſe fortifioient tous les jours, & pendant pluſieurs années, elles plongerent l'Etat & l'égliſe dans les troubles les plus af-

freux (228). Henri IV. reçut fort bien les légats de Grégoire; mais ni lui, ni les évêques d'Allemagne ne voulurent leur permettre d'assembler un concile dans leur pays, ni de poursuivre juridiquement ceux qui auparavant s'étoient rendus coupables de simonie. Le pape irrité convoqua lui-même à Rome, en l'an 1075. un concile dans lequel il poussa son projet avec plus de chaleur que jamais: non-seulement il excommunia plusieurs évêques d'Allemagne & d'Italie, & certains favoris de Henri, dont on disoit que ce prince suivoit les directions dans le trafic condamné des dignités ecclésiastiques, mais encore par un édit formel, il anathématisa *quiconque recevroit des mains d'un laïque, l'investiture d'un évêché ou d'un abbaye, & aussi tous ceux qui oseroient la donner* (a). Cet édit ne pouvoit qu'étonner les rois, les empereurs & les princes de l'Europe, qui en vertu d'un ancien usage, avoient le droit de conférer les dignités ecclésiastiques les plus importantes de leurs Etats, par la cérémonie ordinaire de *l'anneau* & de *la crosse*, qu'ils présentoient à ceux sur qui leur choix étoit tombé: c'est ce que l'on appelloit *l'investiture*; usage ancien, qui étoit le principal soutien du droit que s'attribuoient les princes de créer les évêques & les abbés, & l'occasion de ce trafic honteux qui mettoit les

(a) Ant. Pagi, *Critica in Baronium*, tom. III. *ad an.* 1075. Noris, *Histor. investiturarum*, p. 39. Christ. Lupus, *Scholia & dissertation. ad concilia*, tom. VI. opp. p. 39-44.

SIEC. XI. II. PART.

dignités eccléſiaſtiques à l'enchere; c'eſt ce qui excita le zele de Grégoire pour déraciner ce mal, & diminuer en même tems le pouvoir des princes dans les affaires qui regardent l'égliſe.

Courte digreſſion ſur les inveſtitures (229).

Il ne ſera pas inutile de donner ici quelques éclairciſſemens ſur l'uſage dont nous venons de parler d'inveſtir les évêques & les abbés, en leur préſentant *l'anneau* & *la croſſe*. Cet uſage a été mal compris par quelques-uns, & imparfaitement expliqué par d'autres; ainſi il convient de s'y arrêter un peu. Le cardinal Noris paroît lui-même être ici en défaut, quoique dans ſon *Hiſtoire des inveſtitures*, ch. III, p. 56. il y ait pluſieurs réflexions juſtes ſur les raiſons qui ont engagé Grégoire à bannir entierement toute *inveſtiture*. Il ſemble que ce ſavant prélat n'a pas bien compris toute la queſtion, puiſqu'il a omis certaines choſes eſſentielles, pour en avoir une idée complette. Il n'eſt pas douteux que l'uſage des inveſtitures n'ait commencé lorſque les empereurs, les rois & les princes d'Europe, donnerent au clergé certains pays, & certaines terres de leur dépendance; or ſelon les loix de ce tems-là, & qui ſont toujours en force, perſonne ne pouvoit poſſéder légitimément ces terres, avant que d'avoir été à la cour du prince de qui on les tenoit, lui avoir prêté foi & hommage, & avoir reçu de lui les marques par leſquelles il en transféroit la propriété: c'eſt ainſi que les gentils-hommes & en général ceux qui ſe diſ-

tinguoient à la guerre, recevoient de leurs princes les terres que leur bravoure leur avoit acquiſes. Mais l'uſage d'inveſtir les évêques & les abbés, en leur remettant l'anneau & la croſſe, qui ſont les marques de leurs fonctions, eſt d'une date beaucoup plus récente; il fut introduit pour la premiere fois, dans le tems que les empereurs & les princes d'Europe, annullant les élections eccléſiaſtiques, faites ſuivant les régles les plus anciennes, s'arrogérent le droit de nommer eux-mêmes aux évêchés, aux abbayes qui vacquoient dans leurs pays, & ſouvent de les vendre à celui qui en offroit le plus. Dès qu'une fois ils eurent uſurpé ce pouvoir, ils confirmerent les évêques & les abbés, en ne ſuivant d'abord que le cérémonial en uſage pour les laïques, pour les comtes, les chevaliers & autres à qui on donnoit quelque inveſtiture; ils leur remettoient des diplomes & leur préſentoient une baguette, ou un rameau (230). Cette maniere d'inveſtir les eccléſiaſtiques & les laïques auroit toujours été la même pour les uns & pour les autres, ſi les premiers qui originairement avoient le droit d'élire leurs évêques & leurs abbés, ne s'étoient pas adroitement ſouſtraits à cet égard à l'autorité des princes. Lorſqu'un évêque ou un abbé mouroit, ils nommoient tout de ſuite quelqu'un à ſa place, & le ſacroient inceſſamment. La conſécration une fois faite, l'élection étoit irrévocable, & le prince qui avoit compté de tirer parti du poſte vacant, en le vendant ou en le donnant à quelqu'un de ſes favoris, étoit obli-

gé de renoncer à ſes eſpérances. On pourroit alléguer pluſieurs exemples de cette ruſe miſe en uſage dans les chapitres & dans les monaſteres, pour tromper l'attente des princes & déconcerter leurs plans d'avarice ou de bénéficence ; l'hiſtoire du dixieme ſiecle nous en fournit un grand nombre ; nous y renvoyons le lecteur. Les princes ne ſe furent pas plutôt apperçus de ce ſtratagême, qu'ils firent tout leur poſſible pour le faire échouer à leur tour, & ſe maintenir dans leur uſurpation : pour cela, ils ordonnerent qu'auſſitôt qu'un évêque ſeroit mort, on leur apportat ſon *anneau & ſa croſſe*, car ce n'étoit qu'en remettant à ſon ſucceſſeur cet anneau & cette croſſe, que ſon élection devenoit irrévocable : cette remiſe faiſoit une partie eſſentielle de la conſécration, enſorte que dès que ces deux attributs de la dignité épiſcopale étoient au pouvoir du prince, le clergé avoit les mains liées ; il pouvoit élire, mais ne pouvant conſacrer, il ne lui étoit plus poſſible d'aſſurer ſon élection ; le ſujet nommé pouvoit légitimément être rejetté, & il ne lui étoit pas permis de remplir aucune de ſes fonctions épiſcopales. Auſſi-tôt donc qu'un évêque avoit rendu le dernier ſoupir, un magiſtrat de la ville où il faiſoit ſa réſidence, ou le gouverneur de la province alloit s'emparer inceſſamment de ſon anneau & de ſa croſſe, qu'il envoyoit à la cour (231). Le prince muni de ces deux gages, les remettoit à qui il trouvoit à propos, & ainſi devenoit le maître de l'élection : l'évêque à qui il les avoit conferés, ſe rendoit auprès du métropolitain,

métropolitain, à qui il appartenoit de faire la cérémonie de la conſécration, il lui livroit l'anneau & la croſſe pour les recevoir de nouveau de ſes mains & être ainſi confirmé une ſeconde fois dans ſon emploi. Il paroît par là que chaque nouveau évêque ou abbé étoit inveſti deux fois de l'anneau & de la croſſe, d'abord par le ſouverain & enſuite par le métropolitain qui le conſacroit (222).

SIEC. XI. II. PART.

Nous ne ſavons point quel fut le prince, qui le premier introduiſit l'uſage de préſenter *l'anneau & la croſſe*, en créant les évêques & les abbés. Si nous en croyons Adam de Breme (*a*), ce fut Louis le Débonnaire qui en fut l'auteur, dans le neuvieme ſiecle; mais cet écrivain eſt un peu ſuſpect & il eſt très-vraiſemblable qu'il a attribué aux anciens tems les uſages du ſien, c'eſt-à-dire, du onzieme ſiecle, dans lequel il vivoit; car il eſt certain que dans le neuvieme, les princes ne prétendoient point ôter au clergé, ni au peuple, le droit d'élire leurs évêques, & par là même il n'y avoit point *d'inveſtiture* de leur part, comme le dit Adam de Breme (*b*). Nous préférons donc l'opinion du cardinal Humbert (*a*), qui place cet uſage ſous le

(*a*) Dans ſon *Hiſtoria eccleſiaſtica*, lib. I. cap. xxxij. p. 10. xxxjx. p. 12. publiée dans les *Scriptores ſeptentrionales* de Lindenbrogius.

(*b*) Ajoutez à cela la refutation d'Adam de Breme, par Papebroch, dans les *Acta ſanctor.* tom. I. Febr. p. 557.

(*c*) Humbert, lib. III. *contrà Simoniacos*, cap. vij. p. 780. & cap. xj. p. 787.

SIEC. XI. II. PART.

regne d'Othon le Grand; car quoiqu'elle ne ſoit pas approuvée par Louis Thomaſſin, ni par Natalis Alexandre, ces ſavans n'ont rien avancé dans leurs recherches ſur l'origine des inveſtitures, qui la refute ſuffiſamment (*a*). Le cardinal Humbert nous apprend auſſi (*b*) que l'empereur Henri III. fils de Conrard II. ſouhaita d'abolir les inveſtitures, mais qu'un grand nombre de circonſtances l'en empêcherent: en échange il nous peint bien différemment Henri I. roi de France, il nous dit que ce prince aimoit fort à trafiquer des bénéfices eccléſiaſtiques, qu'il étoit un vrai ſimoniaque, & en conſéquence, il l'accable d'invectives.

Dans cette maniere de créer les évêques & les abbés, en leur remettant l'anneau & la croſſe, deux choſes ſur-tout bleſſoient extrêmement les papes: la premiere, c'eſt que par-là les princes s'étoient entierement emparés du droit d'élection, & il eſt vrai que ſi on fait attention aux idées de religion de ce tems là, & à l'ancien uſage, on trouvera qu'il y avoit quelque ſujet plauſible de plainte de la part du clergé & du pape, chef de l'égliſe. La ſeconde choſe qui faiſoit une peine extrême aux pontifes de Rome, c'étoit de voir *l'anneau & la croſſe*, ces marques ſacrées de la dignité épiſcopale, entre les mains des

(*a*) Voyez Thomaſſin, *Diſciplin. eccleſiaſt. circà benef.* tom. II. lib. II. p. 434. & Natal. Alexand. *Select. hiſtor. eccleſ. capit.* ſæc. xj. xij. diſſ. iv. p. 725.

(*b*) *L. c.* cap. vij. p. 780.

profanes, qui les remettoient enſuite aux nouveaux évêques, ce qu'ils regardoient comme une eſpece de ſacrilege. Humbert qui écrivit ſon livre contre la ſimonie, avant que la diſpute entre l'empereur & Grégoire eût commencé, ſe plaint amérement de cette profanation (233), & frémit de penſer que la *croſſe* qui eſt l'emblème d'un berger, & *l'anneau* qui ſcelle les myſteres des cieux (234), puiſſent être ſouillés par les mains prophanes des laïques, & que les empereurs & les princes en les donnant à leurs favoris, uſurpent les fonctions paſtorales & les droits de l'égliſe. Au reſte, cette plainte, comme nous l'avons déja remarqué, étoit fondée ſur les idées de religion de ces tems-là; on s'imaginoit que puiſqu'un laïque conféroit ces ſymboles de l'autorité paſtorale, il s'attribuoit le droit de conférer avec eux l'autorité elle-même dont ils étoient les ſignes.

En examinant tout cela avec attention, nous voyons aiſément ce qui engagea Grégoire à s'oppoſer fortement aux prétentions des empereurs & au droit qu'ils s'étoient arrogé, de donner l'inveſtiture aux évêques & aux abbés. Dans le premier concile qu'il aſſembla à Rome, il ne fit cependant aucune tentative contre les inveſtitures, il n'eut pour but que d'abolir la ſimonie & de rétablir les différens ordres eccléſiaſtiques & monaſtiques dans leur ancien droit, d'élire leurs évêques & leurs abbés; mais enſuite dès qu'il remarqua que les inveſtitures étoient néceſſairement liées avec les prétentions des empereurs & en ſuppoſoient la légitimité, il

SIEC. XI. II. PART.

comprit qu'auſſi long-tems qu'elles ſubſiſteroient, la ſimonie ne pourroit être détruite, & ainſi pour couper le mal par la racine, il réſolut d'attaquer les inveſtitures elles-mêmes; telle fut l'origine de cette guerre ſi animée entre lui & l'empereur, & qui a duré ſi long-tems.

Mais pour comprendre encore plus clairement la queſtion, il faut remarquer que ce n'étoient pas les inveſtitures conſidérées en elles-mêmes, que Grégoire combattoit avec tant de chaleur, mais cette eſpece particuliere qui étoit alors en uſage; il vouloit bien qu'on prêtât foi & hommage aux princes & qu'on devînt leur vaſſal, & il étoit ſi éloigné de défendre toute maniere d'inveſtir, qu'il permit aux rois d'Angleterre & de France, celle qui ſe pratiquoit par une déclaration verbale ou écrite, & qu'il conſentit ſuivant toutes les apparences, à l'uſage du ſceptre dans cette cérémonie, ce que Calixte II. autoriſa auſſi après lui; mais il ne pouvoit ſouffrir que cette inveſtiture ſe fit en remettant l'anneau & la croſſe, ces marques ſacrées de l'autorité paſtorale, & encore moins qu'elle eût lieu avant la conſécration, ce qui renverſoit entierement la liberté des élections. Il eſt tems de reprendre le fil de notre hiſtoire.

Hiſtoire de la guerre au ſujet des inveſtitures.

XV. La ſévérité des decrets de Gregoire contre les inveſtitures, fit peu d'impreſſion ſur Hènri; il eſt vrai qu'il reconnut ſon tort d'avoir vendu des bénéfices & de les avoir en quelque façon mis à l'enchere: mais il ne voulut jamais renoncer à ſon droit, il

prétendit toujours avoir celui d'investir les évêques & les abbés, & par là même de les créer; car l'un de ces droits étoit étroitement lié avec l'autre. S'il eût été convenablement soutenu par les autres princes d'Allemagne, il est certain qu'il auroit pu faire face au pape & se défendre avec succès; mais il s'en fallut bien qu'il fût secondé, plusieurs princes de ce pays-là & en particulier les Saxons, étoient ses ennemis ou secrets ou déclarés, ce qui favorisa extrêmement les projets ambitieux de Gregoire, qui se prévalut de ces divisions dans l'empire, pour en abaisser le chef. Il eut l'audace d'envoyer à Henri, à Goslar, des légats qui lui ordonnoient de sa part, de se rendre incessamment à Rome, pour s'y justifier devant le concile assemblé, de divers crimes dont on l'accusoit. Henri dont le grand cœur ne pouvoit digérer un pareil outrage, le repoussa par les mêmes moyens que l'on vouloit employer contre lui, & dans l'excès de son juste ressentiment, il assembla aussi sans délai à Worms, un concile composé d'évêques Allemands, qui accuserent Grégoire des plus grands crimes, le déposerent & ordonnerent de procéder à une nouvelle élection. Le pape n'eut pas plutôt appris cette sentence par les lettres & les ambassadeurs de Henri, qu'à son tour il lança les foudres de l'excommunication contre l'empereur, le déclara indigne du trône de ses ancêtres & délia ses sujets de leur serment de fidélité. Il en résulta la guerre la plus affreuse dont on puisse se faire une idée; toutes les puissances, tant

SIEC. XI. II. PART.

ſpirituelles que temporelles, y prirent part ſelon leurs intérêts, & formerent deux grands partis, dont l'un tenoit pour le pape & l'autre pour l'empereur.

XVI. Dès le commencement de la guerre, les principaux ſeigneurs de la Souabe, ayant pour chef le duc Rodolph, ſe revolterent contre Henri, & les princes Saxons qui, après de longues querelles venoient d'être vaincus & de ſe ſoumettre à l'empereur(235), ſuivirent leur exemple. Tous les princes ou chefs ayant été ſollicités par le pape d'élire un nouvel empereur, au cas que Henri perſiſtât dans ſa déſobéiſſance aux ordres de l'égliſe, s'aſſemblerent à Tribur en l'an 1076, pour ſe conſulter ſur une affaire d'une auſſi grande importance. Le réſultat ne fut rien moins que favorable à Henri; ils convinrent qu'ils remettroient le jugement de leurs différends avec lui au pape, qui en conſéquence ſeroit prié de ſe rendre l'année ſuivante à un congrès à Augsbourg, & qu'en attendant l'empereur reſteroit ſuſpendu & ne ſeroit regardé que comme un ſimple particulier; ajoutant à cela que, ſi dans le courant de l'année il ne faiſoit pas lever les anathèmes lancés contre lui, en ſe reconciliant avec l'égliſe, il ſeroit privé pour toujours de la dignité impériale. Les choſes en étant venues à ce point & le parti d'Henri s'affoibliſſant toujours plus, ſes amis lui conſeillerent d'aller en Italie & d'y implorer la grace du pape. Il ſe rendit à ce lâche conſeil; mais ſans en retirer le fruit qu'il en eſpéroit, il paſſa les Alpes au milieu des ri-

gueurs de l'hyver, dans le mois de Février de l'an 1077, & arriva au château de Canuse où le saint Pere étoit alors, avec la jeune Mathilde dont nous avons parlé, la plus tendre fille de Grégoire & la plus puissante protectrice de l'église. Là le prince suppliant, sans égard pour sa dignité, passa trois jours en plein air, dans la cour du château, pieds nuds & la tête découverte, n'ayant qu'un drap grossier sur ses épaules. Le quatrieme jour, il obtint enfin une audience dans laquelle le pape lui accorda avec beaucoup de peine l'absolution qu'il demandoit, mais en lui refusant de le rétablir sur son trône, jusqu'à ce que le congrès qui devoit se tenir, eût tout examiné; il lui défendit même de prendre pendant ce tems-là le titre d'empereur, de se revêtir des ornemens de sa dignité & d'en exercer aucune fonction. Cet honteux traité excita avec raison l'indignation des princes & des évêques d'Italie, qui menacerent Henri de toutes sortes de maux, s'il ne réparoit une aussi grande lâcheté, & ils l'auroient sûrement déposé eux-mêmes s'il n'eût violé sa convention avec le pontife, & s'il n'eût repris le titre & les autres marques de la dignité impériale qu'il avoit été contraint d'abandonner. D'un autre côté les princes confédérés de Souabe & de Saxe ne furent pas plutôt informés de cette infraction de la part de Henri, qu'ils s'assemblerent à Forcheim, au mois de Mars de l'an 1077, & élurent unanimément à sa place Rodolph, duc de Souabe (236).

XVII. Cette démarche précipitée de ces

SIEC. XI. II. PART.

princes alluma en Allemagne & en Italie une guerre qui, pendant long-tems, plongea ces malheureuſes contrées dans les maux les plus affreux. En Italie, les Normans, qui étoient les maîtres de la partie inférieure de ce pays, & la princeſſe Mathilde qui avoit de puiſſantes armées à ſon ſervice, défendirent avec ſuccès la cauſe du pape contre les Lombards, qui avoient pris le parti de l'empereur, tandis qu'en Allemagne ce malheureux prince faiſoit la guerre avec toutes les forces qu'il avoit pu raſſembler, à Rodolphe, élu à ſa place. Grégoire faiſant réflexion ſur l'incertitude du ſort de la guerre, ne voulut pas d'abord ſe déclarer entre les deux rivaux, il garda pendant un certain tems une apparence de neutralité; mais enſuite voyant la victoire que les Saxons venoient de remporter en l'an 1080 à Fladenheim ſur Henri, il excommunia de nouveau le prince vaincu, & envoya ſa couronne à Rodolph, qu'il nomma empereur. Henri ne laiſſa pas ce nouvel outrage impuni: ſoutenu de pluſieurs évêques d'Italie & d'Allemagne, il dépoſa une ſeconde fois Grégoire dans un concile aſſemblé à Mayence, & dans un ſynode tenu bientôt après à Brixen, dans le Tirol, & fit élire à ſa place Guibert, archevêque de Ravenne, qui prit le nom de Clément III. lorſqu'en l'an 1084, quatre ans après ſon élection, il fut ſacré à Rome.

XVIII. Cette élection fut bientôt ſuivie d'un événement qui fit prendre aux affaires de Henri une tournure plus favorable; ce fut la mort de Rodolph, qui perdit la vie

à Mersbourg, d'une bleſſure qu'il avoit reçue à la bataille qui ſe donna ſur les bords de l'Elſter, en l'an 1080. L'empereur délivré d'un ennemi auſſi redoutable, marcha droit en Italie l'année ſuivante, dans le deſſein de mettre à la raiſon Grégoire & ſes partiſans, dont il eſpéroit que la défaite rendroit la paix à l'Allemagne. En conſéquence, il fit pluſieurs campagnes en Italie contre les troupes de Mathilde, mais avec différens ſuccès: deux fois il leva le ſiege de Rome; mais à la troiſieme, en l'an 1084, il ſe rendit maître de cette capitale. Son premier ſoin fut alors d'appeller Guibert & de le placer ſur la chaire pontificale, pour recevoir de ſes mains la couronne impériale, & après cela, il fut ſalué empereur par le peuple. Le château S. Ange tenoit encore; Grégoire s'y étoit retiré; Henri le ſerroit de près; mais il fut contraint de ſe déſiſter de ſon entrepriſe par la valeur de Robert Guiſcard, duc de la Pouille & de la Calabre, qui l'obligea de lever le ſiege de cette forteresſe. Grégoire fut ramené en triomphe dans Rome; mais ſon défenſeur ne le croyant pas en ſûreté dans cette ville, le conduiſit à Salerne, où il finit ſes jours l'année ſuivante, en 1085, laiſſant l'Europe plongée dans les maux qui étoient une ſuite de ſon ambition déméſurée. Il faut en convenir, Grégoire avoit de grandes qualités, un eſprit entreprenant & un courage à toute épreuve; mais en même tems, jamais pape n'a montré autant d'orgueil & de hauteur que lui: l'égliſe romaine le révere

SIEC. XI. II. PART.

comme un ſaint, quoiqu'il n'ait jamais été canoniſé dans les formes. Au commencement du dix-ſeptieme ſiecle, Paul V. inſtitua à ſon honneur une fête qu'il fixa au 25 de Mai (*a*). Mais les empereurs d'Allemagne, les rois de France & d'autres princes de l'Europe, n'ont jamais voulu qu'on la célébrât dans leur pays; ainſi, elle n'a jamais été généralement reçue. De nos jours, Bénoit XIII. a voulu encore mettre Grégoire au rang des ſaints; mais il n'a fait qu'occaſionner une diſpute dont l'iſſue n'a pas été favorable à ſon projet (*b*).

XIX. La mort de Grégoire ne rendit la paix ni à l'égliſe, ni à l'Etat. Les troubles que ce pape avoit cauſés, continuerent & allerent même toujours en augmentant, par l'effet des mêmes paſſions qui les avoient fait naître. Clément III. créé pape par l'empereur (237), devint maître de Rome & fut reconnu par la plus grande partie de l'Italie. Henri pouſſoit la guerre avec vigueur en Allemagne contre les princes confédérés. Mais la faction de Grégoire, ſoutenue par les Normans, choiſit pour ſuccéder à ce pape, en l'an 1086, Dideric, abbé du Mont-Caſ-

(*a*) Voyez les *Act. Sanctor. Antwerp.* ad. d. XXV. Maii; & Mabillon, *Acta ſanct. Bened.* ſæc. VI. part. II.

(*b*) On trouvera là-deſſus d'amples & curieux détails, dans un livre publié en Hollande, en 1743. en trois volumes, ſous ce titre : *L'avocat du diable*, ou, *Mémoires hiſtoriques & critiques ſur la vie & la légende du pape Grégoire VII.*

ſin, qui prit le titre de Victor III. & fut ſacré dans l'égliſe de S. Pierre, en l'an 1087, lorſqu'une partie de cette ville eut été repriſe ſur Clément par les Normans, ſes ennemis. Mais le nouveau pontife ne reſſembloit guere à Grégoire; c'étoit un homme modeſte, timide, & qui ayant trouvé le trône pontifical environné de troubles & de factions, & la ville de Rome ſoumiſe à ſon compétiteur, ſe retira dans ſon monaſtere, où bientôt après, il finit ſes jours en paix. Mais avant que d'abdiquer, il tint à Bénévent un concile, dans lequel il renouvella & confirma les loix de Grégoire contre les inveſtitures.

XX. A la recommandation de Victor, Othon, évêque d'Oſtie & moine de Cluny, fut choiſi à ſa place; il fut élu à Terracine en l'an 1088, & prit le titre d'Urbain II. Inférieur à Grégoire par ſon courage & ſa fermeté, il l'égaloit par ſon orgueil, & le ſurpaſſoit par ſa témérité & par ſon imprudence (238). Le commencement de ſon pontificat lui donnoit les plus belles eſpérances; mais l'empereur étant revenu en Italie en l'an 1090, les affaires changerent de face; ce prince victorieux redoubla de valeur, & à la fin défit entierement Guelph, duc de Baviere, & la célebre Mathilde, qui étoient à la tête du parti du pape. Mais un fils dénaturé, nommé Conrard, le trahit: gagné par Urbain & Mathilde, il ſe révolta contre ſon pere & ſe mit la couronne d'Italie ſur la tête. Cette rebellion ranima les reſtes languiſſans de la faction du pape; mais les conſéquences en furent moins fatales à ce pere malheureux que

SIEC. XI. II. PART.

ſes ennemis ne l'avoient eſperé ; les troubles d'Italie continuerent, & malgré tous ſes efforts, Urbain ne put pas réduire ſous ſon obéiſſance la ville de Rome. Voyant tous ſes projets échouer, il aſſembla à Plaiſance en l'an 1095 un concile, où il confirma les décrets & les anathemes prononcés par Grégoire, & enſuite paſſa en France, où il tint le fameux concile de Clermont, & eut la ſatisfaction d'allumer une ſeconde guerre contre les infideles, poſſeſſeurs de la Terre ſainte. Au lieu de tâcher de terminer les querelles occaſionnées par les inveſtitures, il ne fit qu'attiſer toujours plus le feu de la diſcorde par ſes hauteurs & ſes prétentions exceſſives, & rendre la reconciliation plus difficile que jamais ; il alla même plus loin que Grégoire, car malgré tout ſon orgueil, celui-ci ne s'étoit jamais aviſé de défendre aux évêques & aux autres eccléſiaſtiques de prêter ſerment de fidélité aux princes de qui ils dépendoient ; cette entrepriſe étoit réſervée à Urbain qui fit paſſer là-deſſus une loi expreſſe dans le concile de Clermont, & interdit aux évêques & aux autres eccléſiaſtiques un hommage auſſi naturel envers leurs ſouverains (239). Après ce bel exploit le pontife retourna en Italie, ſe rendit maître du château S. Ange, & bientôt après termina ſa carriere en l'an 1099. Clément III. ſon antagoniſte ne lui ſurvécut pas long-tems, il mourut l'année ſuivante, & laiſſa Raynier, moine bénédictin, élû ſous le nom de *Paſchal II.* à la place d'Urbain, ſeul poſſeſſeur du trône pontifical.

SIEC. XI. II. PART.

Etat des ordres monastiques.

XXI. Dans ce siecle il ne se passa rien de remarquable parmi les moines d'orient; mais ceux d'occident eurent part aux plus grands événemens & se signalerent par leur vif attachement aux intérêts du pape. Cette liaison subsistoit depuis long-tems, elle devoit son origine à l'avarice & à l'esprit de domination des évèques, & même des princes qui sous divers prétextes, cherchoient toujours à empiéter sur les moines, & par-là les avoient contraints à se mettre sous la protection des papes, pour se garantir des usurpations auxquelles ils étoient exposés. Les évèques de Rome saisirent avec avidité cette occasion d'augmenter leur pouvoir perpétuel de toutes leurs vues, & de leur côté les moines s'engagerent à payer un tribut annuel au S. siege pour les avantages qu'ils devoient en retirer. Mais dans ce siecle les choses n'en resterent pas là, les papes, & en particulier Grégoire VII. qui ne cherchoient qu'à humilier les évèques & à s'emparer de leurs droits, s'arrogerent ceux qu'ils avoient sur les moines, & à cet égard se mirent parfaitement à leur place. De leur côté, les moines se prêterent avec plaisir à ce projet, & vivement exhortés par les papes, ils se mirent eux & leurs biens sous la protection & jurisdiction de S. Pierre ou de son successeur (240): delà vint que depuis Grégoire, on vit dans toute l'Europe les monasteres acquérir sans cesse de nouvelles immunités qui les soustraisoient à la jurisdiction des évèques & des princes de qui ils dépendoient auparavant; on viola souvent les droits les plus sacrés par des

SIEC. XI. II. PART.

Leur corruption.

exemptions qui ne ſervoient qu'à affermir toujours plus le deſpotiſme des papes. (241)

XXII. Tous les écrivains de ce ſiecle ſe plaignent amerement de l'extrême relâchement de la plûpart des ordres monaſtiques, de leurs diſſentions & des crimes qui les déshonoroient en tout genre (*a*). Il eſt ſans doute bien ſurprenant de voir tant de déſordres parmi des hommes dont la deſtination étoit ſi ſainte & la profeſſion ſi auſtere; mais notre ſurpriſe augmente, quand nous apprenons que ces mêmes perſonnes ſi corrompues, bien loin de rien perdre de leur crédit, l'augmentoient de jour en jour, & pour l'ordinaire parvenoient aux premieres dignités de l'égliſe. Ce phénomene ne peut être expliqué que par l'extrême corruption & l'ignorance groſſiere & générale du ſiecle (242); on en étoit au point de n'être ni ſurpris ni ſcandaliſé d'une conduite auſſi peu conſéquente: d'ailleurs au milieu des crimes qui ſe commettoient tous les jours dans tous les ordres de la ſociété civile & eccléſiaſtique, il ſuffiſoit d'obſerver les regles les plus communes de la décence, & de laiſſer paroître dans ſa conduite extérieure une ombre de piété & de vertu, pour être regardé comme un ſaint du premier ordre; circonſtance ſans doute très-favorable à pluſieurs moines, qui moins corrompus ou moins ſcandaleux que

(*a*) Voyez Launoi, *Aſſert. in privileg. S. Medardi*, cap. xxvj. §. vj. opp. tom. III. part. II. p. 499. & Simon, *Biblioth. critique*, tom. III. cap. xxxij. p. 331.

les autres, purent ſoutenir le crédit du corps entier. Cette même dépravation des tems valoit beaucoup aux couvens : rien n'étoit plus ordinaire que de voir des princes, des ducs, des généraux, des chevaliers, acheter ſur la fin de leurs jours à un prix exceſſif les prieres des moines, ou ſe donner même avec tous leurs biens aux monaſteres, pour réparer les crimes de leur vie & appaiſer les remords de leur conſcience. Il n'en falloit pas davantage pour ſoutenir avec éclat les ordres religieux.

Les moines de Cluny.

XXIII. Les moines de Cluny en France avoient une plus grande réputation de ſainteté que les autres ; leur regle étoit admirée, & ceux qui fondoient de nouveaux monaſteres ou qui s'appliquoient à réformer les anciens, ne manquoient pas de l'adopter : auſſi parvinrent-ils au plus haut degré de proſpérité par les préſens qu'ils reçurent de toutes parts, & leur crédit augmentant à proportion, ils formerent vers la fin de ce ſiecle, un ordre à part qui ſubſiſte encore dans un état très-floriſſant, ſous le titre d'*ordre* ou *de congrégation de Cluny* (*a*). A peine furent-ils ainſi formés en un ordre particulier, qu'ils s'étendirent de tous côtés, & ſoumirent à leurs juriſdictions tous les monaſteres qui s'étoient réformés par leurs directions, ou

(*a*) Si on veut des détails ſur les progrès rapides & étonnans de l'ordre de Cluny, on n'a qu'à lire Et. Baluze, *Miſcell.* tom. V. p. 343. & tom. VII. p. 426. comme auſſi Mabillon, *Annal. Bened.* tom. V. paſſim.

SIEC. XI. II. PART.

qui avoient reçu leur regle. Le célebre Hugues, ſixieme abbé de Cluny, qui avoit beaucoup de crédit à la cour de Rome auprès de pluſieurs princes, travailla avec tant de ſuccès à l'aggrandiſſement de ſon ordre, qu'avant la fin de ce ſiecle, il ſe vit à la tête de trente-cinq des principaux monaſteres de France, ſans compter un grand nombre d'autres petits couvens qui le reconnoiſſoient pour leur chef: pluſieurs autres maiſons religieuſes, ſans vouloir préciſément adopter la regle de Cluny & ſans diſcontinuer de ſe choiſir elles-mêmes leurs propres chefs ou ſupérieurs, ne laiſſoient pas que d'avoir un grand reſpect pour l'abbé ou l'archi-abbé de Cluny, comme il s'appelloit lui-même, & de le regarder comme leur pere ou maître ſpirituel (*a*). Ce prodigieux accroiſſement de richeſſes & de pouvoir fut la ſource d'une infinité de maux; les moines de Cluny n'en devinrent que plus orgueilleux & plus adonnés à tous les vices qui, dans ce ſiecle de licence & de ſuperſtition groſſiere, déshonoroient preſque tous les ordres religieux; ils dégénererent bientôt & ne furent plus diſtingués des autres ordres que par les ſingularités de leur diſcipline.

XXIV. L'exemple de ces moines engagea pluſieurs perſonnes à fonder auſſi des

(*a*) Mabillon, *Præf. ad ſæc. V. actor. SS. ord. Bened.* p. xxvj. *Hiſtoire générale de Bourgogne*, par les bénédictins, tom. I. p. 151. publiée à Paris, *in-folio*, en 1739. *Hiſt. littér. de la France*, tom. IX. p. 470.

ſociétés

ſociétés particulieres ou congrégations particulieres, comme celle de Cluny ; ce qui fit que l'ordre des bénédictins, qui juſqu'alors n'avoit formé qu'un ſeul & vaſte corps, ſe partagea en pluſieurs branches ſoumiſes, à la vérité, à une regle générale, mais diviſées entr'elles par certains points de diſcipline, & ſur-tout par leur haine réciproque. En l'an 1023, Romuald, fanatique italien, retiré à Camaldoli, autrement appellé *Campo-Malduli*, ſur l'Apennin, fonda dans ce déſert l'ordre ou la congrégation des camaldolites qui fleurit encore principalement en Italie. Ses diſciples formerent deux claſſes, celle des cénobites & celle des érémites : la diſcipline des uns & des autres étoit très-ſévere ; mais celle des premiers perdit beaucoup de ſon auſtérité (243).

Quelque tems après, Gualbert, natif de Florence, fonda à Val-Ambroſe, auſſi dans l'Appennin, une congrégation de bénédictins, qui dans peu étendit ſa diſcipline dans pluſieurs endroits de l'Italie (*a*). A ces deux congrégations italiennes, nous pouvons ajoûter celle de Hirſauge en Allemagne (*b*), fon-

(*a*) Voyez la vie de Gualbert, dans Mabillon, *Act. ſanct. ord. Bened.* ſæc. VI. part. II. p. 273. Helyot, *Hiſt. des ordres*, tom. V. p. 298. Lami a publié ſur l'hiſtoire de cet ordre, pluſieurs choſes intéreſſantes, dans ſes *Deliciæ eruditorum*, imprimés à Florence, tom. II. p. 238. comme auſſi p. 272, 279, où il rapporte les anciennes loix de l'ordre. Voyez encore tom. III. du même ouvrage, p. 177. 212.

(*b*) Voyez Mabillon, *Acta Sanctor. Bened.* ſæc.

SIEC. XI. II. PART.

dée par Guillaume, abbé d'un grand mérite, qui avoit réformé pluſieurs couvens anciens & en avoit fondé de nouveaux. Cependant remarquons que la congrégation de Hirſauge étoit moins un nouvel ordre qu'une branche de celui de Cluny dont elle ſuivoit la regle.

Moines de Citeaux.

XXV. Vers la fin de ce ſiecle, en l'an 1098, Robert, abbé de Moleme en Bourgogne, ayant entrepris inutilement de réformer ſon couvent, & de faire obſerver plus étroitement la regle de Benoît à laquelle il étoit aſſujetti, ſe retira avec environ vingt de ſes moines dans un endroit appellé *Citeaux*, dans le dioceſe de Châlons. Dans cette retraite qui alors n'étoit qu'un déſert, mais qui aujourd'hui offre un aſpect bien différent, Robert jetta les fondemens du fameux ordre de Citeaux, qui, comme celui de Cluny, eut un ſuccès ſi rapide, que dans le ſiecle ſuivant il étoit répandu dans preſque toute l'Europe; & non-ſeulement il s'enrichit par les donations les plus conſidérables, mais il acquit la forme & les privileges d'une république ſpirituelle qui exerçoit une ſorte d'empire ſur tous les ordres religieux (244). La regle fondamentale de cette nouvelle ſociété fut celle de S. Benoît qu'elle devoit obſerver rigoureuſement; mais afin que cette regle ne fût pas d'abord négligée, & qu'elle fût à l'abri du danger des richeſſes & de la corruption, capables de renverſer les meil-

VI. part. II. p. 716. Helyot, *Hiſt. des ordres*, tom. V. p. 332.

leures institutions, on y en ajoûta d'autres extrêmement séveres & d'autant plus pieuses dans l'opinion d'un siecle superstitieux, qu'elles contrarioient plus la nature. Elles ne réussirent cependant pas à garantir la sainte congrégation de la contagion du vice; les charmes séduisans de l'opulence qui avoient corrompu beaucoup plus tôt qu'on ne l'auroit cru les moines de Cluny, produisirent le même effet sur ceux de Citeaux, qui dans la suite furent aussi relâchés que les autres bénédictins, & abandonnerent peu-à-peu la regle de leur maître (245).

Et autres nouveaux.

XXVI. Outre ces ordres dont nous venons de parler, il s'en forma encore plusieurs autres qui suivoient des regles de leur invention. Celle de S. Benoit paroissoit trop douce à plusieurs, conduits par un fanatisme ridicule, plutôt que par une véritable piété; d'autres la trouvoient imparfaite. Cela fit qu'Etienne, gentilhomme Auvergnat, appellé par quelques personnes *Etienne de Muret*, du nom de l'endroit où il établit le couvent de son ordre, obtint de Grégoire VII. en l'an 1073 la permission d'instituer une nouvelle regle. Son premier plan fut d'abord de suivre celle de S. Benoit, sans doute perfectionnée; mais il en donna une de sa façon qui se ressentoit extrêmement de l'austérité de son auteur: *pauvreté* & *obéissance* étoient les deux grands devoirs qui en faisoient l'essence & devoient être observés rigoureusement. Tout tendoit à cela, & afin que tant de beaux reglemens ne fussent pas sans effet, le fondateur du nouvel ordre ita-

tua que ſes moines ne poſſéderoient aucune terre hors des limites de leur couvent, qu'on n'accorderoit à aucun moine l'uſage de la viande, pas même aux malades, enfin qu'on ne leur permettroit pas de garder du bétail, pour qu'ils ne fuſſent pas tentés de violer un régime auſſi auſtere, & je ne ſais combien d'autres choſes dans ce goût, également ſingulieres & difficiles. Ce ſombre & mélancholique légiſlateur impoſa à ſes moines un ſilence profond & perpétuel; la ſolitude & l'éloignement de toute ſociété étoient pour lui un objet ſi important, qu'il ne permettoit qu'à quelques perſonnes du premier rang de paſſer le ſeuil de la porte de leur couvent. Le beau ſexe en étoit entierement banni, & il étoit défendu d'avoir la moindre converſation avec lui; en un mot, toutes les douceurs innocentes de la vie étoient ſéverement interdites. Les diſciples d'Etienne furent diviſés en deux claſſes, celle des *clercs* & celle des *freres convertis*, comme on les appelloit. Les premiers étoient totalement abſorbés dans de ſaintes contemplations, tandis que les ſeconds s'occupoient du ſoin de pourvoir aux néceſſités de la vie. Telles furent les principales choſes qui entrerent dans la compoſition de ce nouvel ordre d'Etienne, qui, dans ce ſiecle & dans le ſuivant, eut la plus grande réputation, & jouit du reſpect des peuples auſſi long-tems que ſa regle fut obſervée. Mais deux cauſes contribuerent à ſa décadence & enfin à ſa ruine; la premiere fut la vive diſpute entre les *clercs* & les *freres convertis*,

au ſujet de la prééminence que ceux-ci prétendoient ſur ceux-là ; la ſeconde fut l'adouciſſement apporté peu-à-peu aux rigueurs de la regle, tant par les chefs de l'ordre que par les papes. Cette ſociété religieuſe portoit le nom d'*ordre de grand-montains*, parce que la ville de Muret où elle s'établit d'abord, étoit proche de Grammont, dans la marche Limouſine (246).

Les chartreux.

XXVII. En l'an 1084 (247), fut inſtitué l'ordre des chartreux, ainſi appellé du nom de *Chartreux*, lieu ſauvage & affreux, près de Grenoble en Dauphiné, environné de montagnes nues & de rochers eſcarpés. Le fondateur de cet ordre, plus ſévere qu'aucun autre, fut Bruno, natif de Cologne, & chanoine de la cathédrale de Rheims. Ce zélé eccléſiaſtique ne pouvant ni réformer, ni ſupporter les déreglemens de Manaſſé, ſon archevêque, quitta ſon égliſe avec ſix autres chanoines ; & par la permiſſion de Hugues, évêque de Grenoble, il ſe fixa dans ce lieu déſert dont nous venons de parler (248). D'abord il adopta la regle de S. Benoît, à laquelle il ſe contenta d'ajoûter quelques autres préceptes fort rigides ; mais ſes ſucceſſeurs allerent beaucoup plus loin, & impoſerent aux chartreux des regles de conduite qui ſemblent dictées par la mélancholie elle-même (*a*). Cependant il eſt ſingulier qu'aucune ſociété religieuſe n'ait moins dégénéré que celle-là. A la vérité, elle fit moins de progrès que

(*a*) Voyez Mabillon, *Præf. ad* ſæc. VI. part. II. *Actor. SS. ord. Bened.* p. 37.

SIEC. XI. II. PART.

les autres ; elle s'étendit plus lentement, & c'eſt peut-être ce qui la préſerva de la contagion générale qui en a corrompu tant d'autres, dont la diſcipline n'étoit cependant pas ſi ſévere. Il s'écoula bien du tems avant que le beau ſexe pût s'aſſujettir à une inſtitution auſſi dure, & qui exige un entier renoncement à ſoi-même ; il eſt trop délicat pour en ſupporter les auſtérités ; auſſi n'a-t-on vu que tard des couvens de chartreuſes (249).

L'ordre de S. Antoine de Vienne.

XXVIII. Vers la fin de ce ſiecle, en l'an 1095, l'ordre de S. Antoine de Vienne fut inſtitué en faveur de ceux qui étoient attaqués de certaines maladies, en particulier de celle qu'on appelle le *feu S. Antoine*. Tous ceux qui en étoient atteints, ſe rendoient à une cellule, bâtie près de Vienne par les bénédictins de Grammont, dans laquelle on diſoit que repoſoit le corps de S. Antoine, afin que par l'interceſſion de ce ſaint, les malades fuſſent guéris. Gaſton, gentilhomme de Vienne, & ſon fils Guerin, prétendirent en avoir fait l'heureuſe expérience ; & par un principe de reconnoiſſance & de piété, ils ſe conſacrerent eux & leurs biens au ſervice du ſaint & des pauvres malades qui viendroient implorer ſa protection. Leur exemple ne fut d'abord ſuivi que par huit perſonnes, mais leur communauté augmenta dans la ſuite conſidérablement. Ceux qui y entroient, ne faiſoient proprement point de vœux comme les autres religieux ; mais en général ils ſe conſacroient au ſervice de Dieu, & vivoient ſous la juriſdiction des

moines de Grammont; devenus riches & puissans par les libéralités des chrétiens, ils se soustraisirent à cette juriſdiction, propagerent leur ordre dans différens pays, & à la fin obtinrent en l'an 1297, de Boniface VIII. le privilege d'une congrégation indépendante, sous la regle de S. Augustin (*a*).

Celui des chanoines.

XXIX. La corruption qui avoit gagné tous les ordres de l'égliſe, se fit aussi remarquer chez les chanoines, qui formoient un ordre particulier entre les réguliers & les séculiers, & dont l'établiſſement est du huitieme siecle. Dans certaines provinces de l'Europe, les chanoines étoient même plus corrompus que tous les autres ordres religieux; aussi pluſieurs perſonnes pieuſes s'appliquerent à les réformer. Quelques pontifes y travaillerent, & en particulier Nicolas II. qui, dans un concile célebré à Rome, en l'an 1059, abolit leur ancienne regle, pour lui en substituer une autre (250). Ces louables efforts eurent de grands succès, & chez preſque tous les chanoines, on établit une diſcipline beaucoup meilleure qu'auparavant. Cependant il ne fut pas poſſible de les mettre tous sur le même pied, ni de les

(*a*) Voyez les *Acta Sanctor.* tom. II. Januar. p. 160. Helyot, *Hiſt. des ordres*, tom. II. p. 108. Gabriel Penott. *Hiſtor. canonicorum regular.* lib. II. c. lxx. Jo. Erh. Kappii, *Diſſ. de fratribus S. Anton.* publiée à Leipſick, en 1737. Pour ce qui regarde l'état de la principale maiſon de cet ordre, voyez Martene & Durand, *Voyage litter. de deux bénédict. de la congreg. de S. Maur*, tom. I. p. 260.

SIEC. XI. II. PART.

aſſujettir à la même regle ; ce qui n'étoit pas non plus abſolument néceſſaire ; ainſi on érigea un certain nombre de colleges de chanoines en communautés, dont ceux qui les compoſoient, avoient le logement & la table en commun ; ce qui étoit le grand point ſur lequel les papes inſiſtoient particulierement, dans l'idée qu'il n'en falloit pas davantage pour empêcher les chanoines de ſe marier. D'ailleurs ces religieux pouvoient poſſéder quelque choſe en propre, & faire ſervir à leur uſage particulier, ſelon qu'ils le trouvoient à propos, les revenus de leurs bénéfices. D'autres chanoines ſe ſoumirent d'eux-mêmes à des regles plus rudes. Ives, évêque de Chartres, en engagea pluſieurs à renoncer à toute propriété, & à vivre dans une auſtérité, qui approchoit de celle des ordres monaſtiques. De-là la diſtinction entre les chanoines *réguliers* & *ſéculiers* ; les premiers, plus diſpoſés à ſe mortifier, ſuivirent la regle d'Ives, & comme elle imitoit celle de S. Auguſtin (251), pluſieurs perſonnes appellerent ces chanoines, les *chanoines réguliers de S. Auguſtin* (252). Les ſéculiers ſe bornerent à obſerver la regle de Nicolas II.

Les principaux écrivains Grecs.

XXX. Voici les écrivains Grecs les plus célebres de ce ſiecle.

Théophane, ſurnommé *Céramée*, c'eſt-à-dire *potier*. Nous avons encore de lui un volume d'homélies, qui ne ſont pas abſolument à mépriſer.

Nilus Doxopatrius ; il étoit fort verſé dans la connoiſſance du gouvernement de l'égliſe.

Nicetas Pectoratus ; il fut un des plus grands défenſeurs des ſentimens & des uſages de l'égliſe grecque.

Michel Pſellus ; il s'illuſtra beaucoup par différentes ſciences, dans leſquelles il étoit verſé.

Michel Cérularius, évêque & patriarche de Conſtantinople ; il eut l'imprudence de faire revivre la controverſe, qui depuis longtems étoit heureuſement aſſoupie entre les Grecs & les Latins.

Siméon le jeune, auteur d'un livre de *Méditations ſur les devoirs de la vie chrétienne*, que nous avons encore.

Théophylacte de Bulgarie; ſes explications de l'Ecriture ſainte furent reçues avec une approbation générale (*a*).

XXXI. Les principaux écrivains Latins furent : Les Latins.

Fulbert, évêque de Chartres, diſtingué par ſon amour pour les lettres, & ſon zele pour l'éducation de la jeuneſſe, ainſi que par divers ouvrages, mais ſur-tout par ſes épitres. Son enthouſiaſme pour la vierge Marie l'a rendu auſſi fort célebre (*b*).

Humbert, cardinal ; il ſurpaſſa tous les Latins par le zele & le ſavoir qu'il fit paroître dans ſes ouvrages de controverſe contre les Grecs (*c*).

(*a*) Pour de plus grands détails ſur les écrivains Grecs, on peut conſulter la *Biblioth. græc.* de Fabr.

(*b*) Pour en ſavoir davantage ſur le compte de ce grand homme, voy. *Hiſt. litt. de la Fr.* t. VII. p. 261.

(*c*) Voyez Martene, *Theſaur. Anecdot.* tom. V. p. 629. *Hiſt. litt. de la France.* tom. V. p. 527.

SIEC. XI. II. PART.

Pierre Damien; il mérite une place diſtinguée parmi les auteurs les plus eſtimables de ce ſiecle, par ſes talens, ſa candeur, & par une érudition variée; quoiqu'il n'ait pas été entierement exempt des défauts & des préjugés de ſon tems (*a*).

Marianus Scotus dont nous avons encore la chronique, & quelques autres ouvrages.

Anſelme, archevêque de Cantorbery, homme d'un grand génie, ſubtil, fort verſé dans la dialectique de ſon ſiecle, & dans la théologie (*b*).

Lanfranc, auſſi archevêque de Cantorbery; il s'acquit une grande réputation par ſes commentaires ſur les Epîtres de S. Paul, & par d'autres productions (253), qui, vû le ſiecle dans lequel il vivoit, montrent une pénétration & une érudition peu communes (*c*).

Les deux Bruno, celui du mont Caſſin, & le fondateur de l'ordre des chartreux.

Ives, évêque de Chartres, ſi connu par ſon zele pour le maintien des droits de l'égliſe.

Hildebert, archvêque de Tours, philoſo-

(*a*) Voyez *Act. Sanctôr.* Februar. tom. III. p. 406. *General Dictionary*, art. *Damien.* Caſim. Oudini, *Diſſert. in tom. II. Commentar. de ſcriptor. eccleſ.* p. 686.

(*b*) Voyez *Hiſt. littér. de la France.* tom. IX. p. 398. Rapin Thoyras, *Hiſt. d'Angleterre.* Colonia, *Hiſt. littér. de Lyon*, tom. II. p. 210. Nous avons déja parlé des grands talens & des ſavantes productions d'Anſelme.

(*c*) *Hiſt. littér. de la France*, tom. VIII. p. 260.

phe, poëte & théologien, assez estimable dans chacun de ces genres; sans être supérieur dans aucun, sur le tout il evoit beaucoup de savoir & de capacité (254).

Grégoire VII; cet impérieux pontife, dont nous avons encore plusieurs ouvrages, outre ses lettres.

CHAPITRE III.

De la doctrine de l'église chrétienne dans ce siecle.

Etat de la religion.

I. IL n'est pas nécessaire de tracer fort au long le tableau de la religion de ce siecle, il est aisé de comprendre à quoi elle fut réduite, puisque ceux qui étoient chargés de l'enseigner & d'en inspirer les sentimens, étoient eux-mêmes fort ignorans, & donnoient l'exemple des vices les plus honteux. Le peuple étoit plongé dans la plus grossiere superstition, uniquement occupé du culte des images, de reliques & d'un certain nombre de cérémonies, qu'un clergé despotique, & qui cherchoit à lui en imposer, exigeoit de lui. Ceux qui en savoient davantage, & qui paroissoient avoir conservé quelques idées saines, y mêloient tant d'autres opinions ridicules & absurdes, qu'on peut dire que le mauvais l'emportoit toujours sur le bon, le faux sur le vrai. On ne sauroit cependant douter qu'il n'y eût quelques bons génies qui appercevoient tout ce qu'il y

SIEC. XI. II. PART.

avoit de contraire au bon ſens & à la raiſon, dans ce que l'on donnoit pour être la véritable religion ; mais ils ſe tenoient à l'écart, & n'oſoient pas parler ; la voix de la ſageſſe auroit bientôt été mépriſée & étouffée par celle de la folie & de l'erreur ; les préjugés étoient trop enracinés & trop univerſels, pour qu'on pût les détruire : une ame noble qui auroit entrepris cet ouvrage, non-ſeulement auroit échoué, mais encore, ſelon toute apparence, ſe ſeroit expoſée aux dangers les plus éminens.

Défenſeurs de la vérité.

II. Cependant, depuis Grégoire VII. nous trouvons quelques exemples des efforts généreux de ceux que les proteſtans appellent ordinairement les *témoins* ou les *défenſeurs de la vérité*, qui, déplorant le triſte état du chriſtianiſme, s'oppoſoient de toutes leurs forces au torrent de la ſuperſtition, & à l'ambition tyrannique des papes & des évêques. Dans quelques endroits, ils entreprirent ouvertement, & dans d'autres ſecretement, la réformation de l'égliſe corrompue & idolâtre ; ce qui eut lieu ſur-tout en France & en Italie. Mais il faut convenir que la plûpart de ceux qui entreprirent de réformer ainſi l'égliſe, manquoient des qualités néceſſaires pour cela ; en frondant avec plus de chaleur que de prudence, certaines opinions abſurdes, ſouvent ils donnoient dans l'extrêmité oppoſée, & méconnoiſſoient eux-mêmes le véritable eſprit de la religion : après avoir combattu quelque erreur de doctrine ou de culte, ils ne ſavoient pas y ſubſtituer quelque choſe de raiſonnable ; on pourroit en

alléguer pluſieurs exemples. De-là, ce mêlange ridicule de vrai & de faux, de bon & de mauvais, que l'on remarque dans leurs ſentimens & dans leur conduite : avoient-ils obſervé que l'extrême opulence du clergé étoit en grande partie la cauſe de ſa corruption, auſſi-tôt ils ne parloient que de pauvreté, qu'ils recommandoient comme étant très-méritoire, & la vertu la plus eſſentielle des miniſtres de la religion. La primitive égliſe leur paroiſſoit en tout devoir être le modele de celle de tous les ſiecles, ſoit pour la maniere de vivre, ſoit pour le gouvernement. Mais qui ne voit que cette idée devoit ſouvent produire des enthouſiaſtes, ſans qu'il en réſultât aucun avantage pour la religion ? Les tems changent, & par-là même, la prudence veut que l'on agiſſe auſſi quelquefois différemment, ſans bleſſer le moins du monde, pour cela, les regles eſſentielles de la ſageſſe ; & il n'eſt pas douteux que Jeſus Chriſt & ſes apôtres n'ayent laiſſé beaucoup de choſes au jugement des conducteurs de l'égliſe, qui doivent s'accommoder, autant que cela eſt poſſible & peut ſe concilier avec les devoirs indiſpenſables du chriſtianiſme, aux tems & aux circonſtances. L'intention des réformateurs dont nous parlons, étoit bonne ; mais ils n'étoient pas aſſez éclairés. En voyant les abus qui s'étoient gliſſés dans le culte extérieur & public, ils vouloient, par exemple, le retrancher entierement, prétendant que la piété étant dans le cœur, elle doit ſe borner aux ſentimens qu'elle éprouve intérieurement, ſans les manifeſter au dehors par

SIEC. XI. II. PART.

des marques ſouvent fauſſes ou équivoques. Il y avoit, ſans doute, du vrai dans cette maniere de penſer; mais elle étoit outrée; il ne s'enſuivoit pas, que parce qu'on abuſoit du culte, on dût détruire les temples, les lieux publics conſacrés aux aſſemblées religieuſes, condamner ces aſſemblées elles-mêmes, les ſacremens & les miniſtres qui ſont chargés de l'adminiſtration du culte public. On ſent bien que c'eſt donner dans une extrémité oppoſée, également condamnable; mais telles étoient ſouvent les idées de ceux dont nous parlons.

Commentateurs & interprêtes.

III. Pluſieurs auteurs, tant Grecs que Latins, s'attacherent à l'explication de l'écriture ſainte. Entre ceux-ci, Bruno compoſa un commentaire ſur *les Pſeaumes*, Lanfranc, ſur *les Epîtres de S. Paul*; Berenger, ſur *l'Apocalypſe*; Grégoire VII. ſur *l'Evangile ſelon S. Matthieu*, & d'autres ſur divers livres de l'Ecriture ſainte. Mais ſelon l'uſage de ces tems-là, tous ces commentateurs, ou copierent ſervilement les anciens, ou firent des applications ſi ſingulieres de certains paſſages de l'Ecriture, ſoit en expliquant le dogme, ſoit en traitant la morale, qu'on ne peut les lire ſans dégoût & ſans indignation. Parmi les Grecs, le commentateur le plus diſtingué fut Théophraſte de Bulgarie, qui avoit auſſi puiſé chez les anciens, & en particulier chez S. Chryſoſtome, la plûpart de ſes judicieuſes remarques (*a*). Nous ne devons pas non plus omettre le

(*a*) Pour ce qui regarde Theophylact. voyez

commentaire ſur *les Pſeaumes* & ſur le *Cantique de Salomon*, par Michel Pſellus, ni la *Chaîne des Commentaires ſur le livre de Job*, dont nous ſommes redevables à Nicetas.

La théologie ſcholaſtique.

IV. Si nous en exceptons un petit nombre de théologiens irlandois, qui à la noble ſimplicité de l'Evangile, avoient ridiculement mêlé les ſubtilités d'une philoſophie obſcure, tous les docteurs latins avoient puiſé juſqu'alors leur ſyſtême de religion, ou dans l'Ecriture ſainte ſeule, ou dans les commentaires & la théologie des anciens docteurs. Mais dans ce ſiecle, certains auteurs, & en particulier le fameux Berenger (255), voulurent aller beaucoup plus loin, & mêler à la religion & à leurs diſputes les ſubtilités de la métaphyſique & de la logique, dont ils étoient entichés. Cela fit que Lanfranc, l'antagoniſte de Berenger, voulut auſſi ſe ſervir des mêmes armes, & étayer ſur le raiſonnement les vérités de la révélation. Anſelme, diſciple de Lanfranc, & ſon ſucceſſeur au ſiege de Cantorbéry, ſuivit la même méthode; c'étoit un grand métaphyſicien, capable de donner un air de dignité & d'importance à ſa ſcience favorite. Tels furent les commencemens de cette théologie philoſophique, qui, par degrés, dégénéra en un ſyſtême monſ-

Rich. Simon, *Hiſtoire critique des principaux commentateurs du N. T.* chap. XXVIII. pag. 390. & *Hiſt. critique de la bibliotheque des auteurs eccléſiaſtiques*, par Dupin, tom. I. pag. 310. il y parle auſſi fort au long de Nicetas & d'Oecumenius.

SIEC. XI. II. PART.

trueux & inintelligible, & qui, parce qu'on l'enſeignoit dans les écoles publiques, fut appellée *théologie ſcholaſtique* (*a*). Cependant il faut remarquer que ces grands théologiens, qui les premiers employerent cette méthode, & voulurent avec raiſon maintenir l'heureuſe harmonie, qui doit regner entre la lumiere naturelle & la lumiere revélée, firent paroître dans l'uſage de ce plan de conciliation, beaucoup plus de prudence & de diſcrétion que leurs ſucceſſeurs. Ils reconnoiſſoient au moins les bornes de la raiſon humaine & les reſpectoient. Leur maniere de s'exprimer étoit claire; les queſtions qu'ils traitoient, étoient intéreſſantes & utiles, & ils évitoient toutes celles qui ne ſervent qu'à flatter une vaine & frivole curioſité, & généralement parlant, la philoſophie ne jouoit que le ſecond rôle dans leurs démonſtrations (256). Leurs diſciples, au contraire, poſſédés de la rage de la métaphyſique, ne garderent aucune meſure dans l'uſage qu'ils en firent, & au lieu de la faire ſervir à l'éclairciſſement & à l'appui de la vérité, ils vinrent à bout de bannir l'évidence de la religion & le ſens commun de la philoſophie, & de lever un corps énorme & ténébreux de prétendue ſcience, où les mots étoient ſubſtitués aux idées, & le ſyllogiſme à la démonſtration.

(*a*) Voyez Heumann, *Præfat. ad Tribbechovii librum de doctoribus ſcholaſticis*, p. 14. Les ſentimens des ſavans ſur le premier auteur de la théologie ſcholaſtique ont été recueillis par Budée, dans ſon *Iſagoge ad theolog.* tom. I. p. 358.

V.

V. Cette maniere de traiter les queſtions de la religion ne fut pas plutôt introduite, que les Latins commencerent à réduire la théologie en ſyſtème. Perſonne juſqu'alors ne s'en étoit aviſé que Taion de Saragoſſe, écrivain du ſeptieme ſiecle, & le ſavant Damaſcene qui fleurit chez les Grecs dans le ſiecle ſuivant. Tous les docteurs Latins s'étoient contentés juſques-là de traiter occaſionnellement des dogmes particuliers du chriſtianiſme, ſans ſe mettre en peine d'en faire un corps lié & méthodique. Le premier ouvrage de ce nouveau genre fut celui d'Anſelme, qui fut ſurpaſſé vers la fin du ſiecle par la théologie complette du célebre Hildebert, archevêque de Tours. Ce dernier paroît avoir ſervi de modele à cette foule de théologiens ſyſtèmatiques, que l'on vit dans les ſiecles ſuivans (257). Son auteur prouva d'abord les différentes parties de ſon ſyſtème par l'Ecriture ſainte & par les anciens peres, ſuivant en cela la méthode des ſiecles précédens; mais enſuite par des argumens tirés de la raiſon & de la philoſophie, il répondit aux objections qu'on pouvoit lui faire. Cette derniere partie de ſa théologie étoit abſolument neuve, & particuliere à ſon ſiecle (258).

Écrivains de morale.

VI. Les écrivains de morale de ce ſiecle ne furent rien moins qu'excellens. C'eſt ce que nous voyons par les ouvrages de Pierre Damien (*a*), & même par ceux du ſavant

(*a*) Voyez Pierre Damien, *de virtutibus.*

SIEC. XI. II. PART.

Hildebert (*a*). En général, tous les moraliſtes de ce tems-là ſe bornerent à une explication ſéche des vertus que l'on appelloit communément les *quatre vertus cardinales*, & à celle des dix commandemens, qu'ils ajoûtoient pour rendre leur ſyſtème complet. Le fameux Anſelme, archevêque de Cantorbéry, ſurpaſſa, il eſt vrai, tous les moraliſtes de ſon tems; tous les livres qu'il compoſa pour avancer le regne de la vertu, & en particulier ſon *Livre de méditations & de prieres*, renferment d'excellentes choſes, des penſées heureuſes, & exprimées avec beaucoup de force & d'onction. Les myſtiques ſe mirent de la partie, & donnerent des ouvrages où l'on voit toutes leurs chimeres. Jean Johannellus, myſtique latin, écrivit ſur la contemplation divine (*b*) un traité qui contient toutes ſes viſions; & Siméon le jeune, autre myſtique Grec, compoſa dans le même goût pluſieurs diſcours ſur des ſujets pareils.

Etat de la théologie polémique.

VII. On remarque aiſément parmi les controverſiſtes de ce ſiecle, l'influence de la théologie ſcholaſtique, qui avoit déja fait de grands progrès; on voit des champions entrer en lice, armés de ſyllogiſmes, qu'ils manient aſſez mal-adroitement, & plutôt dans le deſſein de confondre leurs ennemis par les ſubtilités de la logique, que de les convaincre par l'évidence du raiſonnement.

(*a*) Voyez *Hiſt. littér. de la France*, tom. VIII. pag. 48.

(*b*) Id. tom. VIII. p. 48.

Mais d'un autre côté ; rien de plus triſte que la figure que faiſoient dans l'arene, ceux qui n'avoient aucune teinture de cette philoſophie à la mode ; ils faiſoient à tout moment de faux pas & les plus lourdes bevues, ſans paroitre comprendre, ni leur ſujet, ni la maniere de le traiter. Damien dont nous avons parlé, voulut défendre le chriſtianiſme contre les Juifs ; mais le ſuccès de ſon ouvrage ne répondit pas à la droiture de ſes intentions. Samuel, proſelyte Juif, compoſa auſſi contre ceux de ſa nation, un traité fort travaillé que nous avons encore. Mais l'athlete le plus illuſtre de ce tems-là, fut le fameux Anſelme, qui attaqua les ennemis du chriſtianiſme dans un ouvrage ingénieux (259), quoique par ſa profondeur & ſa fineſſe, il fût peut-être au-deſſus de la portée de ceux qu'il vouloit refuter. (☞ Car ſans doute, que dans ce ſiecle, tout comme dans celui-ci, il y avoit des gens qui affichoient l'incrédulité, ſans avoir le moindre principe de raiſonnement, & dont l'oppoſition à la religion ne venoit que de leur ignorance & de leur préſomption, fortifiées par le libertinage & la corruption du cœur.)

VIII. La fameuſe diſpute entre les Grecs & les Latins, ſans être totalement anéantie, étoit cependant aſſoupie depuis longtems. Mais en l'an 1053, Michel Cérularius, patriarche de Conſtantinople, homme inquiet & turbulent, la renouvella par ſon imprudence, ſouffla le feu de la diſcorde, & aggrava le mal par de nouvelles accuſations & de nouvelles invectives. Le pré-

La controverſe entre les Grecs & les Latins renouvellée.

SIEC. XI. II. PART.

texte de cette derniere querelle fut l'intérêt que l'on prenoit à la religion; mais ſon véritable principe fut l'arrogante ambition des pontifes Grec & Romain. Celui de Rome ne ceſſoit de mettre en uſage toutes ſortes de ruſes, pour ſoumettre à ſon joug le patriarche Grec, & dans ce deſſein il ne négligeoit rien pour attirer à ſon parti ceux d'Alexandrie & d'Antioche, qu'il ſouſtraiſoit à la juriſdiction du ſiege de Conſtantinople. Les troubles de l'empire Grec, & le triſte état dans lequel il ſe trouvoit, favoriſoient extrêmement les vues du pape, dont l'amitié pouvoit être d'une grande utilité à cet empire dans les guerres qu'il avoit à ſoutenir contre les Saraſins & les Normans, établis en Italie. D'un autre côté, le patriarche Grec, non-ſeulement étoit réſolu à ne pas céder la plus petite choſe au pape, & à lui refuſer toute eſpece de ſoumiſſion, mais encore il vouloit lui-même étendre ſon autorité, & ſoumettre à ſa domination tous les patriarches d'orient. Ainſi les deux partis étant prêts à en venir aux mains, Cérularius commença l'attaque par une lettre vive, écrite en ſon nom & en celui de Léon, évêque d'Achrida, ſon premier conſeiller, à Jean, évêque de Trani dans la Pouille, dans laquelle les Latins étoient publiquement accuſés de diverſes erreurs (*a*). Léon IX. qui alors occupoit le ſiege de Rome, répondit à cette lettre avec beaucoup de hauteur, & non content de cela, il aſſembla à Rome

(*a*) Voyez le détail de ces erreurs, §. XI.

un concile qui excommunia ſolemnellement l'égliſe grecque (260).

SIEC. XI. II. PART.

IX. Conſtantin, ſurnommé *Monomaque*, qui alors gouvernoit l'empire Grec, tacha d'étouffer cette controverſe dans ſa naiſſance: dans ce deſſein, il pria le pape d'envoyer des légats à Conſtantinople, pour concerter enſemble ſur les moyens de reconcilier les deux égliſes. Trois légats partirent de Rome, chargés de lettres non-ſeulement pour l'empereur, mais auſſi pour le patriarche Grec. Ces légats étoient le cardinal Humbert, homme fier & impétueux; Pierre, archevêque d'Amalfi, & Fréderic, archidiacre & chancelier de l'égliſe de Rome. L'iſſue de ce congrès fut très-funeſte, malgré la partialité politique de l'empereur pour le pape (261). L'orgueil de Léon & le ton de hauteur de ſes lettres, révolterent ſouverainement Cérularius, & l'averſion perſonnelle qu'il conçut pour cet audacieux pape, irrita les plaies de l'égliſe, au lieu de les guérir. D'un autre côté, les légats firent aſſez connoître qu'ils étoient moins venus pour opérer une réconciliation avantageuſe aux deux partis, que pour faire reconnoître aux Grecs la puiſſance du pape. Ainſi toutes les apparences de paix s'évanouirent, & les miniſtres Latins remarquant que leurs efforts étoient entierement inutiles, qu'ils ne pouvoient vaincre la réſiſtance de Cérularius, eurent la hardieſſe & en même tems l'imprudence d'excommunier publiquement dans l'égliſe de ſainte Sophie, en l'an 1054, le patriarche Grec, avec Léon d'Achrida, & tous

leurs adhérens, & laiſſant ſur le grand autel un acte par écrit, qui renfermoit leurs anathemes, ils ſecouerent la pouſſiere de leurs pieds, & partirent pour retourner en Italie. Cette démarche téméraire rendit incurable un mal auquel non-ſeulement il étoit poſſible, mais peut-être aiſé d'apporter du remede. Le patriarche Grec imita la violence des légats, & à ſon tour les excommunia publiquement eux & leurs adhérens, & obtint de l'empereur un ordre pour faire tracer l'acte d'excommunication, dépoſé ſur le grand autel (262). Tout cela fut ſuivi de part & d'autre d'une multitude d'écrits polémiques, remplis d'invectives, & qui ne ſervoient qu'à allumer toujours plus le feu de la diſcorde.

X. Cérularius ajoûta de nouvelles accuſations à celles que Photius avoit autrefois faites contre l'égliſe latine. La principale fut que dans la célébration de la ſainte cene, cette égliſe ne ſe ſervoit que de pain ſans levain; ce qui fut regardé (car tel étoit l'eſprit de ces tems-là) comme étant de la plus grande importance, & par-là même devint le ſujet d'une longue & ſérieuſe diſpute, dans laquelle on montra toute l'aigreur poſſible. Jamais les pontifes Grecs & Latins ne s'étoient plus échauffés ſur l'étendue de leur juriſdiction, que le firent alors les égliſes d'orient & d'occident ſur la queſtion du pain levé ou non levé, dans la célébration de la ſainte cene. Les autres chefs d'accuſation du patriarche Grec montroient un eſprit de diſpute & une parfaite ignorance du vrai

chriſtianiſme, plutôt qu'un zele réel pour la vérité. Par exemple, ce prélat ſe plaint de la maniere la plus amere que les Latins ne s'abſtenoient pas du ſang & des choſes étouffées; que leurs moines mangeoient du lard, ou, s'ils étoient malades, de la viande; que leurs évêques avoient des anneaux à leurs doigts comme des époux, que leurs prêtres ne portoient point leur barbe, & que dans le baptême ils ſe contentoient d'une ſeule immerſion (*a*). Telles furent les miſérables controverſes qui ſervoient de prétexte à la ſéparation des Grecs & des Latins, & allumerent entr'eux cette haine ſacrée qui s'eſt exhalée par tant d'invectives & d'imprécations réciproques. Le lecteur attentif pourra juger par-là du triſte état de la religion dans ce ſchiſme, l'origine des différentes ſectes qui, dans ces tems malheureux, multiplierent par-tout les genres d'erreurs & de ſuperſtitions.

Nouvelle controverſe ſur la ſainteté des images.

XI. Cette vive diſpute des Grecs & des Latins fut ſuivie de bien près par une autre entre les Grecs eux-mêmes. La guerre demandant des ſommes immenſes, Alexis, non-ſeulement employa les tréſors de l'égliſe, pour fournir aux beſoins néceſſaires,

(*a*) Voyez Cerularius, *Epiſtola ad Johannem Trauenſem*, *in* Caniſii *Lection. Antiq.* tom. III. p. 281; on y trouve auſſi la réfutation de cette épître, par le cardinal Humbert. Voyez auſſi Cerularii, *Epiſtola ad Petrum Antiochenſ. in* Cotelerii *monum. eccleſiæ græcæ*, tom. III. p. 138. Ajoutez à cela Marteno, *Theſaur. anecdot.* tom. V. p. 847.

SIEC. XI. II. PART.

mais encore fit fondre toutes les ſtatues & tous les vaſes d'argent qui ſe trouvoient dans les temples, & qui ſervoient à leur ornement; il en fit faire des eſpeces courantes. Léon, évêque de Chalcédoine, homme auſtere & fort opiniâtre, condamna hautement cette action & la traita de ſacrilege; il publia un traité dans lequel il avança que dans les images de notre Seigneur & des ſaints, il y avoit *une ſainteté inhérente*, qui étoit l'objet propre du culte religieux qu'on leur rendoit, & par conſéquent que ce culte ne devoit pas ſe borner aux perſonnes repréſentées, mais auſſi ſe rapporter aux images elles-mêmes. Cette nouvelle controverſe occaſionna des troubles & des ſéditions parmi le peuple. L'empereur tâcha de les calmer: pour cela il aſſembla à Conſtantinople un concile qui, pour arranger les choſes, décida „ que les images de Jeſus-Chriſt „ & des ſaints doivent être honorées par „ un *culte relatif* (263), qu'il faut offrir, non „ à la matiere dont ces images ſont compoſées, mais à la *forme* & aux *traits* dont „ elles portent l'impreſſion; que les repréſentations de Jeſus-Chriſt & des ſaints, „ par le moyen de la peinture & de la ſculpture, ne participent en aucune maniere „ à la nature ni de Jeſus-Chriſt, ni des „ ſaints, quoique la grace de Dieu s'y communique d'une certaine maniere; enfin, „ pour ce qui eſt du culte des ſaints, qu'on „ ne doit leur en addreſſer que comme aux „ ſerviteurs de Jeſus-Chriſt, & entant qu'ils „ ſoutiennent des relations avec lui, comme

„ avec leur maître ". Cette déciſion, toute abſurde qu'elle eſt, ne le fut point encore aſſez pour l'évêque de Chalcedoine, qui perſiſta dans ſes ſentimens outrés & en conſéquence fut exilé (264).

Une autre dans l'égliſe latine ſur la ſainte-cene.

XII. Vers le milieu de ce ſiecle, la fameuſe diſpute ſur la *préſence réelle* ſe renouvella : juſqu'alors on avoit avancé de part & d'autre ſon opinion avec la plus grande liberté, ſans être gêné par aucune autorité ; nul concile n'avoit encore rien décidé là-deſſus, ni propoſé aucune regle invariable de foi (265). De-là vint qu'au commencement de ce ſiecle, Leutheric, archevêque de Sens, ſoutint, par oppoſition au ſentiment commun de ce tems-là, qu'il n'y avoit que les vrais fideles, ceux qui ſont déja ſanctifiés, qui reçuſſent le corps de Jeſus-Chriſt dans le ſacrement de la ſainte-cene. Cette opinion imaginée en l'an 1004, étoit à tous égards propre à exciter des rumeurs parmi le peuple ; mais l'autorité de Robert, roi de France, & les ſages conſeils de quelques amis, empêcherent ce fanatique de répandre ſes idées, & par-là en prévinrent les fâcheuſes ſuites (*a*). Mais il ne fut pas auſſi facile de faire taire le fameux Berenger, principal de l'école de Tours, & enſuite archevêque d'Angers ; c'étoit un homme de génie, pénétrant, & célebre par l'étendue de ſes connoiſſances & la ſainteté exemplaire de ſa vie (*b*). En l'an 1045, ce grand

(*a*) Voyez Du Boulay, *Hiſtor. acad. Pariſ.* tom. I. p 354.

(*b*) Voyez la *Vie* de Berenger, dans les ouvrages

SIEC. XI. II. PART.

homme ſoutint publiquement le ſentiment de Jean Scot ſur l'euchariſtie, combattit vivement les monſtrueuſes opinions de Paſchaſe Radbert, ſi propres à captiver la multitude ſuperſtitieuſe qui admire tout ce qui l'étonne, & ne ceſſa de ſoutenir avec une noble opiniâtreté que le pain & le vin n'étoient point changés au corps & au ſang de Jeſus dans l'euchariſtie, qu'ils n'en étoient que les ſignes & conſervoient toutes leurs propriétés naturelles & eſſentielles. Cette doctrine ſi ſage & ſi raiſonnable, ne fut pas plutôt rendue publique, que certains docteurs de France & d'Allemagne la combattirent; mais en l'an 1050, le pape Léon IX. l'attaqua ſur-tout avec beaucoup de chaleur, & dans deux conciles aſſemblés, l'un à Rome & l'autre à Verceil, la fit condamner, & le livre de Scot d'où elle étoit tirée, fut brûlé. Cet exemple fut ſuivi par le concile de Paris, convoqué la même année par Henri I. On y menaça de toutes ſortes de maux Berenger & ſes nombreux partiſans; menaces qui furent exécutées en partie contre l'infortuné prélat, à qui Henri ôta ſes revenus; mais aucune crainte ni aucun concile ne purent l'engager à renoncer à ſa doctrine.

d'Hildebert, archidiacre du Mans, p. 1324. Voyez auſſi *Hiſt. littér. de la France*, tom. VIII. p. 197. Du Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. p. 304; & les auteurs dont parle Fabricius, *Biblioth. Lat. medii ævi*, tom. I. p. 570. Il eſt vraiſemblable que c'eſt par une faute d'impreſſion que Hildebert eſt appellé archevêque au lieu d'archidiacre, par Paris, *Hiſt.* lib. I. p. 10. édit. de Watts.

SIEC. XI. II. PART.

Les papes tachent en vain de terminer cette diſpute.

XIII. Cependant cette controverſe fut heureuſement ſuſpendue pendant quelques années, & Berenger qui avoit autant d'amis que d'ennemis (266), jouit de la paix dans cet intervalle. Mais après la mort de Léon IX. ſes ennemis allumerent de nouveau le feu de la diſcorde, & engagerent Victor II. ſucceſſeur de Léon, à examiner derechef la doctrine de Berenger. Le pontife ſe prêta à leurs deſirs & envoya ſes légats à deux différens conciles, aſſemblés pour cela à Tours, en l'an 1054 (267). Dans l'un & dans l'autre parut en qualité de légat le fameux Hildebrand, enſuite pape ſous le nom de *Grégoire VII.* qui s'oppoſa de toutes ſes forces à la doctrine de Berenger, auſſi préſent à ces deux aſſemblées. A la fin, celui-ci accablé de menaces, plutôt que convaincu par des raiſons, non-ſeulement abandonna ſes ſentimens, mais même, ſi nous en croyons ſes ennemis, les ſeuls auteurs que nous puiſſions conſulter, il les abjura ſolemnellement, & en conſéquence ſe reconcilia avec l'égliſe. Mais il s'en fallut bien que cette abjuration fût ſincere; ce ne fut qu'un acte forcé de diſſimulation. Bientôt après, Berenger continua d'enſeigner ſes opinions, mais avec plus de prudence & de ménagement qu'auparavant. On ne ſauroit nier qu'il ne paroiſſe ici de la foibleſſe dans ſa conduite; mais nous ne ſommes pas aſſez au fait de ce qui ſe paſſa dans ces conciles, pour en juger parfaitement.

XIV. Nicolas II. ayant appris la retractation de Berenger, on fut irrité; il le cita à

SIEC. XI. II. PART.

comparoître à Rome en l'an 1058, & là, dans un concile tenu l'année ſuivante, inſpira une telle frayeur au docteur, que le pauvre homme dit qu'il étoit prêt à embraſſer la doctrine qu'on trouveroit à propos de lui preſcrire. En conſéquence Nicolas & le concile nommerent Humbert pour dreſſer une confeſſion de foi que Berenger ſigna, & à laquelle il s'engagea par ſerment de ſe conformer. Entr'autres articles également abſurdes de cette confeſſion, on remarquoit celui-ci : ſavoir, *qu'après la conſécration, le pain & le vin, non-ſeulement ſont un ſacrement, mais auſſi ſont le corps & le ſang de Jeſus-Chriſt; que ce corps & ce ſang ſont donnés par les prêtres aux fideles, & mangés par eux, non dans un ſens ſacramental, mais réellement & véritablement, comme le ſont les autres objets ſenſibles & corporels.* Cette doctrine étoit ſi contraire au bon ſens, qu'elle ne pouvoit ſurement être du goût d'un homme qui avoit autant de philoſophie & de lumieres que Berenger; c'eſt ce qui parut bientôt après ce nouvel acte de diſſimulation de ſa part. Il ne fut pas plutôt de retour en France, que raſſuré par la protection de ſes anciens amis, il manifeſta tout l'éloignement poſſible pour la doctrine qu'il avoit été obligé de ſigner à Rome, & tant par ſes diſcours que par ſes écrits, il ſoutint vivement celle qu'il y avoit abjurée & qui avoit toujours été la ſienne. Alexandre II. mit en uſage tout ce que l'amitié & la douceur ont de propre à gagner, pour engager Berenger à revenir de ſa prétendue apoſtaſie, ou pour parler

plus exactement, à diſſimuler encore une fois. Mais tout fut inutile, ſans doute parce que ce fils rebelle de l'égliſe ſe trouvoit alors ſoutenu par des amis aſſez puiſſans, pour le dérober aux coups de ſes adverſaires. Cela fit traîner la diſpute en longueur, & pendant pluſieurs années on vit divers écrits de part & d'autre. Berenger faiſoit tous les jours de nouveaux partiſans.

XV. Grégoire dont l'eſprit hardi & entreprenant ne ſe laiſſoit décourager par aucune difficulté, ne fut pas plutôt élevé au pontificat, qu'il voulut terminer cette controverſe. Pour cela il ordonna en l'an 1078 à Berenger de ſe rendre à Rome. Il eſt certain qu'à conſidérer le caractere naturel de ce pape, ſa conduite dans cette occaſion fut très-louable; il donna des preuves d'impartialité & de bonne foi qu'on n'auroit pas attendues de lui, en le jugeant ſur ſa conduite ordinaire; il paroît qu'il étoit rempli d'eſtime pour Berenger, & s'il s'oppoſa à ſes ſentimens, il le fit avec tant de douceur & d'un ton ſi affectueux, qu'il étoit aiſé de voir qu'il cédoit plutôt aux clameurs des ennemis du prélat françois, qu'il ne ſuivoit ſon inclination & ſes principes. Dans le concile tenu à Rome vers la fin de 1078, il permit à Berenger de dreſſer une nouvelle confeſſion de foi & de rejetter celle d'Humbert, quoiqu'elle eût été approuvée par Nicolas & par le concile de Rome. Grégoire étoit trop éclairé pour ne pas appercevoir toute l'abſurdité de la confeſſion d'Humbert; c'eſt ce qui l'engagea à la révoquer, quoiqu'elle eût reçu la

SIEC. XI. II. PART.

ſanction papale (268). Le prélat perſécuté, promit alors encore une fois, même avec ſerment, de recevoir les propoſitions ſuivantes : *Qu'après la conſécration, le pain mis ſur l'autel devient le vrai corps de Jeſus-Chriſt, né de la vierge Marie, qui a ſouffert ſur la croix, & à préſent eſt aſſis à la droite de ſon Pere ; & que le vin, placé ſur l'autel, devient le vrai ſang qui a coulé du côté de Jeſus-Chriſt.* Le pape fut ſatisfait de cette déclaration de Berenger : mais il s'en fallut bien que les ennemis de ce prélat penſaſſent de même ; ils firent voir que cette déclaration étoit ambigue, & en effet elle l'étoit ; ils perſiſtoient à demander, non-ſeulement que Berenger en ſignât une autre plus claire & moins équivoque, mais encore qu'il en ſoutînt la ſincérité par l'épreuve du feu. Grégoire ſe refuſa entierement à la derniere partie de cette demande, & il auroit immanquablement rejetté la premiere, s'il n'avoit été contraint de l'accorder par les clameurs importunes des ennemis de Berenger.

XVI. On en vint donc à une nouvelle déclaration, & dans un concile tenu à Rome en l'an 1079, on dreſſa une troiſieme confeſſion de foi, un peu moins abſurde que la premiere, mais beaucoup plus révoltante que la ſeconde. Après que Berenger l'eut lue & ſouſcrite en préſence de toute l'aſſemblée, il fut obligé de la recevoir par ſerment & de faire profeſſion de croire, ſelon la teneur expreſſe de cette déclaration : *Que le pain & le vin ſont ſubſtantiellement changés au corps & au ſang, vrais, réels & vivifians de Jeſus-Chriſt, par l'influence myſtérieuſe des pa-*

roles du Sauveur. Et afin de ne laiſſer aucun ſoupçon ſur la réalité de ſes ſentimens, voici ce que Berenger ajoûta à ſa ſeconde confeſſion dont il eſt fait mention dans la ſection précédente: *Qu'après la conſécration, le pain & le vin ſont convertis réellement dans le corps & dans le ſang de Jeſus-Chriſt, non-ſeulement en qualité de ſignes extérieurs & de repréſentations ſacramentales, mais dans leurs propriétés eſſentielles & dans leur ſubſtance réelle.* Berenger n'eut pas plutôt fait cette déclaration ſinguliere, que le pape redoubla d'amitié pour lui; il le renvoya chez lui comblé de préſens & de témoignages de ſon eſtime: mais le prélat françois ne ſe crut point lié par cette déclaration, quelque ſolemnelle qu'elle fût, & dès qu'il fut de retour chez lui, il ſe retracta publiquement; il compoſa même une réfutation fort étudiée de la doctrine à laquelle il avoit été contraint de ſouſcrire. Ce nouveau changement fit naître une controverſe fort vive, dans laquelle Lanfranc & Guitmond tâcherent d'embarraſſer Berenger par leurs ſophiſmes, ou de l'accabler par leurs invectives. Mais Grégoire VII. que le concile offenſé invitoit à foudroyer le coupable, ne parut du tout point étonné ni bleſſé de la retractation de Berenger, il ne montra pas le plus léger reſſentiment contre lui. De-là il paroit plus que vraiſemblable que le pape avoit été ſatisfait de la ſeconde déclaration de Berenger, & que la troiſieme qu'on avoit exigée de lui, n'étoit abſolument point dans les idées de Grégoire, qui ſemble avoir penſé ſur

SIEC. XI. II. PART.

Sort de Berenger & de ſa doctrine.

ce ſujet à-peu-près comme Berenger (269).

XVII. Au milieu des clameurs de ſes ennemis, Bérenger fut aſſez prudent pour ne leur rien répondre: las d'une controverſe où les principes du bon ſens & de la raiſon étoient ſi ſouvent attaqués, & voyant bien qu'il ne pourroit jamais ſurmonter tous les obſtacles qu'on lui oppoſoit, il ſe retira du monde & ſe refugia dans l'isle de S. Côme, près de Tours, où il paſſa le reſte de ſes jours dans le jeûne, dans la priere & dans des exercices continuels de piété. En l'an 1088, la mort vint enfin terminer les peines que lui cauſoit le ſouvenir de ſes diſſimulations, & abréger les actes de mortification par leſquels il comptoit de les expier(270). Il laiſſa après lui dans l'eſprit du peuple une haute idée de ſes vertus, & le nombre de ſes diſciples répondit à cette grande réputation (271). Les ſavans ont diſputé entr'eux ſur la réalité des ſentimens de Bérenger; mais quelque ſoin que cet homme prît quelquefois de les cacher & de les envelopper dans des termes ambigus & équivoques, ſi on examine attentivement les écrits que nous avons encore de lui, on ſera convaincu qu'il regardoit le pain & le vin de la ſainte cene, non comme étant le corps & le ſang de J. C. mais ſeulement comme les ſignes ou les ſymboles de ce corps & de ce ſang (272). Bérenger perſiſta juſqu'à ſa mort dans ce ſentiment, & nous n'avons aucune preuve qu'avant ſon dernier moment il ſe ſoit de nouveau retracté, comme l'ont prétendu quelques auteurs catholiques romains (273).

XVIII.

XVIII. Il n'eſt pas rare dans l'hiſtoire de l'égliſe de voir des choſes de peu d'importance donner lieu aux plus vives diſputes; c'eſt ce qui arriva en France en l'an 1023. au ſujet de Martial, le premier évêque de Limoges. Les prêtres & les moines de cette ville ſe diſputerent ſur le rang qu'on devoit lui donner dans le miſſel: un des partis qui avoit à ſa tête Jordan, alors évêque de Limoges, vouloit ſeulement qu'on le plaçât parmi les confeſſeurs; mais Hugues, abbé du couvent de S. Martial, voulut qu'on le mît au rang des apôtres, & il accabloit d'injures & traitoit d'ébionites les partiſans de Jordan. Cette queſtion fut d'abord agitée dans un concile tenu à Poitiers, en l'an 1023, & dans un autre, tenu à Paris l'année ſuivante. Le dernier décida qu'on qualifieroit Martial d'apôtre, & que ceux qui lui refuſeroient ce titre, ſeroient regardés comme tout autant d'ébionites qui, comme on ſait, bornoient à douze le nombre des apôtres, afin de pouvoir en exclure S. Paul, qu'ils n'aimoient pas. Mais la déciſion de ce concile ne produiſit pas l'effet qu'on en attendoit; bien loin de calmer la diſpute, elle ne fit que l'animer toujours plus, &, comme une maladie contagieuſe, cette miſérable querelle ſe répandit dans toute la France. Enfin, la queſtion fut portée au tribunal du pape Jean XIX. qui décida en faveur de Hugues & de ſes partiſans, & dans une lettre adreſſée à Jordan & aux autres évêques françois, prononça que Martial étoit digne du rang & des honneurs dûs à un apôtre. Cet-

SIEC. XI. II. PART. Controverſe concernant Martial.

SIEC. XI. II. PART.

te ſentence produiſit ſon effet : dans un concile de Limoges, en l'an 1029, Jordan y acquieſça, & dans un autre concile provincial, tenu à Bourges, deux ans après, Martial fut reconnu pour un apôtre, en conſéquence du même jugement du pape. Enfin, cette controverſe fut entierement terminée par un autre grand concile, aſſemblé à Limoges environ ce tems-là, dans lequel on récita des prieres que le zele du pape avoit conſacrées à la mémoire de Martial, conſidéré comme un apôtre (274). Ceux qui ſoutenoient le parti des moines, prétendoient que Martial avoit été un des ſeptante diſciples de J. C. d'où ils concluoient qu'il méritoit le même honneur que Paul & Barnabas, qui étoient regardés comme des apôtres.

CHAPITRE IV.

Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.

SIEC. XI. II. PART.

I. LA forme du culte public établie à Rome, ne l'étoit pas encore dans tout l'occident, & les papes regardoient cela comme un outrage fait à leur autorité; en conſéquence, ils firent tout leur poſſible pour introduire par-tout le rit romain & établir un culte uniforme dans les égliſes latines. Grégoire ne négligea rien pour réuſſir dans ce projet, comme il paroît par divers paſſages de ſes lettres, & peut-être étoit-il le ſeul qui pût en venir à bout. Les Eſpagnols avoient pendant long-tems oppoſé une noble réſiſtance à cet exercice deſpotique de l'autorité papale, ils étoient très-attachés à leur ancien miſſel gothique (*a*) & n'en vouloient point d'autre. Il eſt vrai qu'en l'an 1068, Alexandre II. étoit parvenu à vaincre l'averſion des habitans de l'Arragon (*b*) & de la Catalogne pour le rit romain; mais l'honneur d'amener cet ouvrage à ſa perfection,

(*a*) Voyez Mabillon, *de Liturgia Gallicana*, lib. I. cap. ij. pag. 10. J. Bona, *Rerum Liturgicarum*, lib. I. cap. xj. p. 220. opp. Pierre le Brun, *Explication des cérémonies de la meſſe*, tom. II. diſſ. v. p. 272.

(*b*) Pierre de Marca, *Hiſt. du Béarn*, liv. II. chap. ix.

SIEC. XI. II. PART.

étoit réſervé à Grégoire VII. qui ne ceſſa de prier, d'exhorter & de menacer Sanche & Alphonſe, rois d'Arragon & de Caſtille, juſqu'à ce que fatigués par tant de ſollicitations, ils abolirent dans leur pays le ſervice gothique pour y ſubſtituer le romain. Sanche fut le premier qui céda, Alphonſe ſuivit ſon exemple. La maniere dont les grands de Caſtille s'y prirent pour décider cette queſtion, fut bien ſinguliere: on choiſit deux champions qui combattirent, l'un pour le miſſel romain, & l'autre pour le miſſel gothique. Celui-ci ayant eu le deſſus, ſa liturgie fut jugée la meilleure. A cette premiere épreuve, on en ajoûta une ſeconde, celle du feu: on jetta dans les flammes les deux miſſels rivaux; celui de Rome fut conſumé, tandis que le gothique n'eut aucun mal. Cette double victoire paroiſſoit déciſive, & cependant le miſſel de Rome l'emporta par l'autorité du pape & le crédit de la reine Conſtantia, femme d'Alphonſe (*a*).

Le culte divin dans une langue etrangere.

II. On pourroit peut-être juſtifier les papes d'avoir voulu introduire dans toutes les égliſes d'occident l'uniformité de culte; mais on ne ſauroit les excuſer de n'avoir pas voulu que chaque peuple célébrât ſon culte dans ſa propre langue. Tandis que le latin étoit la langue de toute l'Europe, ou que du moins il y avoit peu de perſonnes qui ne l'entendiſſent, on n'avoit aucune raiſon de

(*a*) Bona, *Rerum Liturgicarum*, lib. I. cap. xj. p. 216. Le Brun, *loc. cit.* p. 292. J. de Ferreras, *Hiſt. d'Eſpagne*, tom. III. p. 237. 241. 246.

le bannir du ſervice divin ; mais lorſque la décadence de l'empire romain eut entraîné l'extinction de cette langue en pluſieurs pays & ſa dégradation dans tout l'occident, il fut juſte & raiſonnable que chaque peuple fît uſage de ſon langage, pour adreſſer ſes hommages à la Divinité. Cette réflexion, quelque naturelle & fondée qu'elle ſoit, ne fit aucune impreſſion ſur les papes, qui & dans ce ſiecle & dans les ſuivans, s'opiniâtrerent ſans raiſon à conſerver dans le ſervice divin l'ancien uſage d'une langue que les peuples n'entendoient plus (*a*). Divers auteurs ont expliqué différemment cette étrange conduite des papes ; ils ſe ſont donné beaucoup de peine pour en découvrir les raiſons ſecretes, & ils en ont allégué pluſieurs qui ne ſont nullement vraiſemblables. Un reſpect ſuperſtitieux & ridicule pour tout ce qui a un certain air d'antiquité, voilà ſans doute le principal motif qui a fait conſerver le latin, malgré tout ce qui devoit engager à y renoncer. Ce même principe a produit le même effet parmi les chrétiens orientaux. Les chrétiens d'Egypte célébrent leur culte dans la langue des anciens Coptes ; les jacobites & les neſtoriens célébrent le leur en ſyriaque, & les Abyſſins, dans l'ancien langage des Ethiopiens, quoique toutes ces langues ſoient abſolument hors d'uſage & actuel-

(*a*) Uſſerius, *Hiſtoria dogmatica de ſcripturis & ſacris vernaculis, ab* Henr. Whartono *edita*, Londini, 1690, *in*-4to.

SIEC. XI. II. PART.

Cérémonies multipliées.

lement inconnues au peuple (*a*).

III. On ne finiroit pas, ſi on vouloit entrer dans le détail de toutes les nouvelles obſervances que la ſuperſtition & le deſpotiſme du clergé impoſerent aux chrétiens dans ce ſiecle, ſous le faux prétexte de la piété; il ne ſeroit pas moins long de rapporter tous les embelliſſemens qui furent ajoûtés aux inventions précédentes, la multiplication, par exemple, des cérémonies uſitées dans le culte des ſaints, des reliques & des images, & les nouvelles directions qui furent données pour les pélérinages & autres ſuperſtitieuſes dévotions de ce genre. Nous nous bornerons à remarquer que pendant ce ſiecle les peuples de l'Europe s'occuperent ſingulierement à rebâtir & à embellir leurs égliſes (275): on n'en ſera pas ſurpris, ſi on ſe rappelle que dans le ſiecle précédent, toute l'Europe fut dans une allarme continuelle de la fin du monde, ce qui fit qu'on laiſſa tomber en ruines les monaſteres & les égliſes, dans la ferme perſuaſion que bientôt tout alloit prendre fin. Mais dès que ces craintes furent diſſipées, on répara les maux qu'elles avoient cauſés; les temples furent rebâtis, & le zele le plus actif ſoutenu par de riches donations, s'empreſſa à rendre à ces édifices publics, tout leur luſtre, & même à y ajoûter une magnificence inconnue juſques là.

(*a*) Voyez Euſeb. Renaudot, *Diſſ. de Liturgicarum oriental. origine & antiquitate*, cap. VI. p. 40.

CHAPITRE V.

Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe dans ce ſiecle.

SIEC. XI. II. PART.

Anciennes ſectes.

I. LEs anciennes ſectes, & particulierement celles des neſtoriens & des monophyſites, qui étoient en Aſie & en Egypte ſous le gouvernement mahométan, ſe trouvoient à peu près dans le même état que dans le ſiecle précédent, elles n'étoient ni fort heureuſes, ni fort malheureuſes. Les manichéens ou les pauliciens, que les empereurs Grecs avoient bannis des provinces d'orient, dans la Bulgarie & dans la Thrace, étoient dans une ſituation beaucoup plus fâcheuſe, à cauſe de leurs diſputes avec les Grecs, qui ne ceſſoient de les perſécuter & rejettoient encore, comme il arrive ordinairement, le blâme de leurs violences ſur les manichéens, qu'ils repréſentoient comme des ſectaires inquiets, turbulens & ennemis déclarés de l'empire (*a*). Mais il ne faut pas ajoûter foi à ce tableau; du moins il eſt certain par pluſieurs raiſons, que ſi les manichéens étoient irrités contre les Grecs, c'étoit parce qu'ils avoient été pouſſés à bout par leurs mauvais traitemens. Il s'en falloit bien que les eccléſiaſtiques & les pontifes Grecs fuſſent animés de l'eſprit de tolérance;

Manichéens.

(*a*) Anne Comnene, *Alexiados*, lib. V. p. 105. lib. VI. p. 124. 126. 145.

SIEC. XI. II. PART.

au contraire, on ne ſauroit douter qu'à leurs ſollicitations, les empereurs Grecs n'euſſent épuiſé la patience des pauliciens par des actes réitérés de cruauté, bien propres à révolter quiconque en eſt l'objet; ils les banniſſoient, confiſquoient leurs biens, & leur faiſoient ſouffrir une infinité de maux.

Alexis Comnene, qui par ſon ſavoir & ſon goût pour les lettres, fut l'ornement du trône impérial, ayant remarqué que les manichéens ne pouvoient être vaincus qu'avec peine par la force des armes, & que leur nombre augmentoit tous les jours dans la Thrace & dans les environs, eut recours au raiſonnement & à la perſuaſion; il paſſa des jours entiers à Philippopolis à raiſonner avec leurs principaux docteurs. Pluſieurs rendirent les armes. A la vérité, les argumens du prince & des ſavans qu'il avoit avec lui, étoient accompagnés de promeſſes & de menaces qui leur donnoient un grand poids. Ceux qui abjurant le manichéiſme, rentroient dans le ſein de l'égliſe greeque, étoient comblés de préſens & d'honneurs, chacun ſelon ſon état; mais ceux qui perſiſtoient dans leur erreur, étoient inhumainement condamnés à une priſon perpétuelle (*a*).

Etat des pauliciens en Europe.

II. Soit par zele pour la propagation de leur doctrine, ſoit pour ſe dérober au joug & à la perſécution des Grecs, pluſieurs manichéens ou pauliciens quitterent la Bul-

(*a*) Dans l'ouvrage cité à la note précédente, on trouve une hiſtoire fort circonſtanciée de cette diſpute, entre l'empereur & les manichéens,

garie & la Thrace, pour s'établir ailleurs. Ils vinrent d'abord en Italie, d'où ils envoyerent des colonies dans preſque toute l'Europe, & formerent un grand nombre de ſociétés qui enſuite furent cruellement perſécutées par les papes(276). Il eſt difficile de déterminer d'une maniere préciſe le tems dans lequel les pauliciens commencerent à paſſer en Europe; nous ſavons certainement par les relations les plus authentiques, que vers le milieu de! ce ſiecle il y en avoit déja beaucoup dans la Lombardie, l'Inſubrie & principalement à Milan, & que pluſieurs menoient une vie errante en France, en Allemagne & dans d'autres pays, où ils excitoient l'admiration du peuple par un grand air de ſainteté, qu'ils ſavoient parfaitement affecter. On les appelloit en Italie *paterini* & *catari* ou plutôt *gazari*. Les Allemands ont conſervé ce dernier nom, en y faiſant ſeulement un petit changement pour l'adapter au génie de leur langue (277). En France, on les nommoit *albigeois*, à cauſe de la ville d'Alby, appellée en latin *Albigia* (278), dans le haut Languedoc; on les appelloit auſſi en France *Bulgares*, parce que leur principale tige étoit dans la Bulgarie; on leur donnoit encore le nom de *publicains*, qui vraiſemblablement étoit corrompu de celui de *pauliciens*; enfin, on les appelloit quelquefois *bons hommes*, *boni homines*, & on leur donnoit diverſes autres épithetes (279).

SIEC. XI. II. PART.

III. On dit que ce fut à Orléans, en l'an 1017, ſous le roi Robert, que l'on découvrit les manichéens

Les manichéens

SIEC. XI. II. PART.

vrit la premiere aſſemblée des pauliciens en Europe: on ajoûte qu'elle avoit une dame à ſa tête; ſes principaux chefs étoient douze chanoines de la cathédrale d'Orléans, diſtingués par leur ſavoir & leur piété, entre leſquels Liſoſius & Etienne tenoient le premier rang, & que le plus grand nombre de ſes membres étoient des citoyens des meilleures familles de cette ville. Un prêtre nommé *Heribert*, & *Ariſtaſte*, gentilhomme normand, dénoncerent ces hérétiques; ce qui engagea Robert à aſſembler un concile à Orléans, où il mit tout en uſage pour les gagner, mais inutilement; ils reſterent attachés à leurs principes, & à la fin ils furent condamnés à être brûlés vifs (280).

d'Orléans paroiſſent avoir été des myſtiques.

Il eſt difficile de juger du caractere & de la doctrine de ces ſectaires: en examinant tout attentivement, nous trouvons que leurs ennemis mêmes conviennent de leur piété, qu'ils furent noircis par de grandes calomnies, & que les ſentimens pour leſquels ils furent condamnés, étoient bien éloignés du manichéiſme (281). Autant que nous pouvons en juger, ces prétendus manichéens d'Orléans étoient une ſecte de myſtiques qui rejettoient tout culte extérieur, & même les ſacremens, comme n'ayant aucune efficace; qui faiſoient conſiſter toute la religion dans la contemplation intérieure de Dieu & l'effort de l'ame vers les choſes divines, & qui dans leurs ſpéculations philoſophiques ſur la Divinité, la Trinité & l'ame humaine, s'élevoient fort au-deſſus de la portée du ſiecle dans lequel ils vivoient. On vit dans les

ſiecles ſuivans, de nombreux eſſaims de myſtiques, tels que je viens de les dépeindre, ſortir de l'Italie & inonder toute l'Europe. On les appella en Allemagne les *freres du franc eſprit*, & ailleurs *beghards* (282).

IV. Nous trouvons dans l'hiſtoire une autre branche de cette nombreuſe ſecte, dont on n'a pas noirci les mœurs des mêmes imputations que l'on a fait aux autres. Gerhard, évêque de Cambrai & d'Arras, les convertit par un diſcours pathétique, qu'il leur adreſſa dans une aſſemblée du clergé qui ſe tint en l'an 1030, dans la derniere de ces deux villes. Ces honnêtes myſtiques, remarquables par leur extrême docilité, autant que par leur ignorance, avoient reçu des Italiens les ſentimens dont ils faiſoient profeſſion, & en particulier d'un certain docteur viſionnaire appellé *Gundulf*. En général, conformément à leur confeſſion de foi, ils ſoutenoient que la religion conſiſte uniquement dans l'étude & la pratique de la piété & dans une conduite parfaitement conforme à la loi divine; ils ne faiſoient aucun cas du culte extérieur. On peut réduire aux articles ſuivans leur doctrine: 1°. ils rejettoient le baptême, & particulierement celui des enfans, le regardant comme une cérémonie entierement inutile au ſalut. 2°. Par la même raiſon, ils condamnoient le ſacrement de la ſainte cene qu'ils croyoient auſſi très-inutile. 3°. Ils nioient que les temples euſſent un plus grand degré de ſainteté que les maiſons des particu-

liers, ou qu'ils fuſſent plus propres au culte divin que tout autre endroit. 4°. Ils ne vouloient pas qu'on honorât d'aucune marque particuliere de reſpect les autels, qui dans leur opinion ne devoient être regardés que comme de ſimples monceaux de pierre. 5°. Ils blâmoient l'uſage de l'encens & de l'huile dans le ſervice divin. 6°. Ils condamnoient l'uſage des cloches dans les égliſes, comme une ſuperſtition inſupportable. 7°. Ils ne croyoient pas que ni les évêques, ni les prêtres, ni les diacres, ni aucun autre emploi eccléſiaſtique, fuſſent d'inſtitution divine; ils prétendoient qu'il n'étoit pas néceſſaire d'avoir aucun miniſtre en titre dans l'égliſe. 8°. Ils ſoutenoient que toutes les cérémonies des funérailles étoient un effet de l'avarice des prêtres, & qu'il eſt fort indifférent d'être enſeveli dans une égliſe ou dans les champs. 9°. Ils traitoient d'abſurdes ces peines volontaires qu'on s'impoſoit ſous le nom de *pénitence*, & qui étoient ſi fort à la mode dans ce ſiecle. 10°. Ils nioient que les péchés des morts puſſent être expiés par des meſſes, des aumônes, ou des pénitences que d'autres ſupporteroient pour eux. 11°. Ils diſoient que le mariage eſt une inſtitution pernicieuſe, & ſans aucune diſtinction, condamnoient ridiculement tout engagement de cette nature (283). 12°. Il leur paroiſſoit que l'on devoit une eſpece de culte aux apôtres & aux martyrs, mais ils en excluoient les ſimples confeſſeurs, & dans cette derniere claſſe, ils comprenoient les ſaints qui n'avoient pas ſouffert la mort pour J. C. &

dont ils penſoient que les corps n'avoient rien de plus ſacré que ceux des autres. 13°. Ils condamnoient, comme un uſage ſuperſtitieux, la muſique dans les égliſes & dans toutes les aſſemblées religieuſes. 14°. Ils affirmoient que la croix ſur laquelle J. C. a ſouffert, n'étoit en rien plus ſacrée que tout autre bois, & par-là même, qu'il ne falloit pas lui rendre le plus petit hommage religieux. 15°. Non-ſeulement ils refuſoient toute eſpece de culte aux images de J. C. & des ſaints, mais encore, ils vouloient qu'on les ôtât des égliſes. 16°. Enfin, ils étoient extrêmement révoltés des diſtinctions établies entre les miniſtres de la religion & de la ſubordination des uns à l'égard des autres (*a*). Quand on conſidere le triſte état de la religion dans ce ſiecle, & les idées ſuperſtitieuſes qui regnoient relativement aux cérémonies du ſervice public & l'efficace des pénitences à la ſainteté des égliſes, des reliques & des images, on n'eſt pas ſurpris que des perſonnes de ſens & d'une ſolide piété ſe ſoient jettées dans une extrêmité oppoſée, & ayant pu tomber dans de pareilles opinions, qui parmi bien des abſurdités renferment cependant quelques idées plauſibles & même des vérités.

Controverſe élevée par Roſcellin.

V. Environ l'an 1089, il s'éleva en France une controverſe beaucoup plus embarraſſante & plus ſubtile que les autres dont nous

(*a*) Voyez une relation du ſynode d'Arras, dans Deucherius, *Spicileg. ſcriptor. vetér.* tom. I. p. 607-624. Pleſſis d'Argentre, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, tom. I. p. 7.

SIEC. XI. II. PART.

venons de parler; elle eut pour auteur Roſcellin, chanoine de Compiegne, profond dialecticien & le plus grand des philoſophes nominaux, dont nous avons fait mention ci-deſſus. Ce docteur ſubtil ſoutint qu'il étoit impoſſible que le Fils de Dieu eût ſeul pris la nature humaine, c'eſt-à-dire, ſans que ni le Pere, ni le S. Eſprit ſe fuſſent auſſi incarnés, à moins que par les trois perſonnes on n'entendît trois objets différens ou trois natures ſéparées, comme ſeroient trois anges ou trois eſprits diſtincts, mais qui n'auroient qu'une ſeule volonté & qu'une ſeule puiſſance. Quand on diſoit à Roſcellin que ſa maniere de penſer conduiſoit droit au trithéiſme ou à établir trois dieux, il ne ſe faiſoit aucun ſcrupule de répondre, que dans le fond & ſans bleſſer la vérité, on pourroit bien dire qu'il y a trois dieux (284), mais que cette façon de parler auroit ſeulement quelque choſe de dur & de contraire au langage ordinaire. Il fut obligé de ſe retracter en l'an 1092, dans un concile de Soiſſons: mais dès que le concile fut diſſous & qu'il crut le danger paſſé, il reprit ſa premiere opinion. Perſécuté de nouveau, il ſe refugia en Angleterre, où il éleva des diſputes ſur une autre queſtion: il ſoutint qu'on ne pouvoit pas admettre aux ordres ſacrés des hommes nés d'un commerce illégitime. Cette doctrine, qui n'étoit du tout point conforme aux mœurs du tems, ſuſcita de grands ennemis à ſon auteur & fut en grande partie la cauſe qui obligea Roſcellin de quitter, malgré lui, l'Angleterre. Banni de ce pays-

là, il retourna en France, fixa ſon ſéjour à Paris, où il renouvella la diſpute ſur la Trinité; mais, contre ſon attente, il fut encore expoſé à beaucoup de perſécutions. Las de tant d'oppoſitions, il ſe retira dans l'Aquitaine, où il paſſa le reſte de ſes jours en paix, & où par ſa grande piété, il acquit une eſtime générale (*a*).

(*a*) Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. p. 485. 489. Mabillon, *Annal. bened.* tom. V. pag. 262. *Hiſt. littér. de la France*, tom. IX. p. 358. Ant. Pagi, *Critica in Baronium*, *ad a.* 1094. tom. IV. pag. 317. Jaq. Longueval, *Hiſt. de l'Egliſe Gallicane*, tom. VIII. p. 59.

NOTES.

1. ☞ AUguſtin, l'apôtre d'Angleterre, étoit prieur du monaſtere de S. André à Rome, de l'ordre de S. Benoit; il alla en Angleterre, fit beaucoup de converſions, & fut le premier archevêque de Cantorbery.

2. Les bénédictins en conviennent ingénument, dans l'*Hiſt. littér. de la France*, tom. III. *Introduct.* p. 8. 11. 13. Voyez auſſi les ordres donnés aux Anglo-Saxons par Grégoire le Grand, dans ſes *Epitres*, liv. XI. LXXVI. p. 1176. tom. II. opp. édit. Bénédict.; on y voit qu'il leur permettoit d'offrir aux ſaints les jours de leurs fêtes, les victimes qu'ils offroient autrefois à leurs dieux. Voyez auſſi Wilkin, *Concilia magnæ Britanniæ*, tom. I. p. 18.

3. ☞ On a beaucoup diſputé ſur la religion de Chalcidius; les uns en ont fait un chrétien, & d'autres un payen. M. Mosheim, dans ſes notes ſur ſa traduction latine du *Syſtême intellectuel de Cudworth*, & dans ſa diſſertation *de Turbata per recentiores Platonicos eccleſia*, croit qu'il fut un de ces philoſophes ſyncrétiſtes ou éclectiques, dont il y avoit beaucoup dans les quatrieme & cinquieme ſiecles, & qui extraiſoient du chriſtianiſme & du paganiſme, ſur-tout de la philoſophie de Platon, ce qui leur paroiſſoit le plus raiſonnable; mais qu'il ne fit point profeſſion de la religion chrétienne. M. Brucker, auteur d'une *Hiſtoire critique de la philoſophie*, eſt auſſi dans l'idée que Chalcidius fut un de ces philoſophes dont M. Mosheim parle; mais il ne croit pas que cela l'ait empêché de faire profeſſion du chriſtianiſme: au contraire, il eſt perſuadé qu'il abandonna le paganiſme, & qu'il profeſſa publiquement

publiquement la religion chrétienne. Il n'eſt pas queſtion de ſon orthodoxie, notre hiſtorien philoſophe ne la ſoutient pas; mais quoique Chalcidius dans ſon commentaire ſur le Timée de Platon, ait enſeigné pluſieurs choſes qui paroiſſent contraires aux principes fondamentaux de notre ſainte religion, on ne peut rien en conclure contre ſa profeſſion, puis qu'on peut dire la même choſe d'Origene, de Clément d'Alexandrie, d'Arnobe & de quelques autres, qu'on ne laiſſe pas de ranger au nombre des chrétiens. On trouvera d'excellentes choſes là-deſſus dans l'*Hiſtoria critica philoſophiæ* de Brucker. Ce qu'il y a de plus vraiſemblable, c'eſt qu'avant que le chriſtianiſme devînt la religion dominante ou celle de l'Etat, les éolectiques, à la vérité, choiſiſſoient dans l'évangile ce qui les accommodoit le plus, ſans quitter pour cela les étendards de Platon; mais que dès que les empereurs voulurent que la religion chrétienne prevalût, & que la prudence exigea que l'on en fit profeſſion, les éclectiques renoncerent au nom de Platon, pour prendre celui du fondateur du chriſtianiſme, ſans cependant changer beaucoup à leur ſyſtême.

4. ☞ Alexandre a écrit contre les manichéens un traité publié par Combefis, dans le ſecond tome de ſon *Auctar. Noviſſ. Biblioth. PP.* Photius, Combefis & Cave ont regardé Alexandre comme un proſélyte du chriſtianiſme; mais Beauſobre a fait voir le contraire. Voyez *Hiſt. du manichéiſme*, part. II. *Diſcours préliminaire*, §. 13. p. 236.

5. On dit que Grégoire le Grand fut de ce nombre, & qu'il fit bruler divers ouvrages d'autres payens, & entr'autres l'*Hiſtoire romaine* de Tite-Live. Voyez Gabriel Liron, *Singularités hiſtoriques & littéraires*, tom. I. p. 166.

6. C'eſt ce qui paroitra évident à ceux qui, avec

une connoiſſance ſuffiſante du platoniſme moderne, liront attentivement ſur ce ſujet les livres de Boëce, *de Conſolatione*. Voyez auſſi Renat. Wall. p. 10. 50. Holſtenius, *In vita Porphyrii*, p. 7. *Edit. Cantabr.* & Maſcov. *Hiſtor. Germanor.* tom. II. p. 102.

7. Voyez Agathias, *de Rebus Juſtiniani*, lib. II. p. 48. Que dans la controverſe eutychienne, cet Uranius ait fait uſage de la philoſophie d'Ariſtote, c'eſt ce qui eſt évident, puiſque Agathias nous le repréſente, diſputant ſur la *paſſibilité* & *l'immiſcibilité* de Dieu. (καὶ τὸ παθητὸν καὶ ἀξύγχυτον.)

8. ☞ Nous ne pouvons nous empêcher de relever ici quelques mépriſes qui ſont échappées à M. Mosheim. 1°. Le concile dont il eſt parlé ici, fut tenu ſous le pontificat de Pélage II. & non ſous celui de Grégoire le Grand qui ne fut pas élû évêque de Rome avant l'an 596. 2°. La perſonne accuſée ne fut pas Pierre, mais Grégoire, évêque d'Antioche. 3°. Il ne paroît pas que ce concile ait été convoqué par Jean de Conſtantinople, mais par l'empereur Maurice à qui Grégoire en appella du gouverneur d'orient, devant lequel il avoit été d'abord accuſé.

9. ☞ Le titre d'*Evêque univerſel* donné par Léon & par Juſtinien, aux patriarches de Conſtantinople, ne fut accompagné d'aucun nouveau pouvoir.

10. Voyez ſon *Apologeticum pro ſynodo*, dans le XV. volume de ſa *Bibliotheca magna patrum*, p. 248. édit. Paris. (☞ On diroit que ce ſervile adulateur n'avoit jamais lû le quatrieme verſet du ſecond chapitre de la ſeconde épitre de St. Paul aux Theſſaloniciens, dans laquelle cet apôtre nous repréſente *l'Ante-Chriſt* ou *l'homme de péché*, ſous les mêmes traits qu'Ennodius repréſente Symmaque.)

11. ☞ Cette querelle fut véritablement odieuſe ; elle fut accompagnée d'aſſaſſinats & de toutes les cruautés des guerres civiles les plus affreuſes. Voyez Paul Diacre, lib. XVII.

12. ☞ Que Symmaque n'ait jamais été parfaitement juſtifié, c'eſt ce qu'on peut déja préſumer de ce que Théodoric, prince ſage & équitable, & qui avoit examiné avec ſoin l'accuſation portée contre lui, n'en auroit jamais renvoyé la déciſion aux évêques, ſi elle lui avoit paru évidemment mal fondée ; il en auroit juge lui-même, comme il avoit jugé auparavant ſur la légalité de ſon élection. Mais ce qui ne laiſſe aucun doute là-deſſus, c'eſt que le concile juſtifia Symmaque ſans l'avoir entendu, & que ce pape ne parut même point, quoique ſommé à diverſes fois.

13. Mabillon, *Diſſert. de vita monaſt. Gregorii M. ad Hadr. Va'eſium*, tom. II. *Anaïect. Veter.* comme auſſi la préface du même, *Ad ſæc. I. Benedict.* p. 29. Il y a quelques auteurs qui nient ce fait, entr'autres Gallonius ; voyez pour ce qui regarde le livre de ce dernier là-deſſus, *Les lettres choiſies de Simon*, tom. III. p. 63.

14. On trouve la vie de Grégoire de Tours, dans l'*Hiſtoire littér. de la France.* Pagi a releve les fautes de cet auteur dans ſa *Diſſ. de Dionyſio*, *Pariſ.* §. 25. p. 16. ajoutée au quatrieme tome de ſon *Breviarium pontif. Romanor.* Launoi defend cet hiſtorien dans pluſieurs choſes, voyez tom. I. part. ij. p. 131. de ſes ouvrages.

15. ☞ Cet édit fut procuré à la ſollicitation de Pélage, légat de Vigile, à la cour de Conſtantinople, dans le deſſein de confondre les Acephales, grands partiſans d'Origene, & en particulier de faire de la peine à Théodore, dont le crédit auprès de l'empereur donnoit beaucoup de jalouſie à Pélage. Ce fut pour ſe venger de cet affront, tout

comme pour parvenir au but dont il ſera parlé dans la ſection ſuivante, que Théodore éleva ſur les trois chapitres, la controverſe qui produiſit de ſi longues & de ſi cruelles diſſentions dans l'égliſe. Voyez Baſnage, *Hiſtoire de l'égliſe*, liv. X. ch. vj. pag. 520.

16. ☞ Les pieces qui compoſoient les trois chapitres étoient, 1°. les écrits de Théodore de Mopſueſte. 2°. les livres que Théodoret de Cyr avoit écrits contre les *Douze anathêmes*, publiés par Cyrille contre les neſtoriens, 3°. la lettre d'Ibas d'Edeſſe à un Perſan, nommé *Maris*, ſur le concile d'Epheſe, & la condamnation de Neſtorius. On ſuppoſoit que ces trois ouvrages favoriſoient le neſtorianiſme, & à dire vrai, on n'avoit pas tort. Cependant il faut remarquer que Théodore de Mopſueſte vécut avant Neſtorius, & que non-ſeulement il mourut dans la communion de l'égliſe, mais même dans une grande réputation de ſainteté; & pour ce qui eſt des autres, leurs ouvrages ne furent ni condamnés ni cenſurés par le concile de Chalcédoine; au contraire la foi de l'un & de l'autre y fut déclarée orthodoxe. Mais l'oppoſition de ce concile avec celui de Conſtantinople, prouve que les conciles auſſi bien que les docteurs, ne ſont pas toujours du même ſentiment.

17. ☞ Parmi les actes de ce concile, nous n'en trouvons aucun qui condamne les ſentimens d'Origene, comme on le penſe communément: ce qui a donné lieu à cette idée, ce ſont les XV. canons grecs qui ſubſiſtent encore, intitulés les *Canons des 160 peres* aſſemblés au concile de Conſtantinople, & dans leſquels les principales erreurs d'Origene ſont condamnées. Voici ce qui bleſſoit le plus dans le ſyſtême d'Origene, 1°. Il prétendoit que dans la Trinité le pere étoit plus grand que le fils, & le fils plus que le St. Eſprit. 2° Il ſuppoſoit la pré-exiſtence des ames, qu'il diſoit avoir été en-

voyées dans des corps mortels, à cauſe de quelque péché dont elles s'étoient rendues coupables dans un autre état. 3°. Il ſoutenoit que l'*ame* de J. C. étoit unie à la *parole* avant l'incarnation. 4°. Que le ſoleil & la lune & les étoiles étoient animées & douées d'ames raiſonnables. 5°. Qu'après la réſurrection tous les corps ſeroient de figure ronde. 6°. Enfin que les tourmens des damnés ne ſeroient pas éternels, & que comme J. C. avoit été crucifié dans ce monde pour le ſalut du genre humain, il le ſeroit dans l'autre pour celui des démons.

18. La meilleure rélation que nous ayons de ce qui s'eſt paſſé dans cette occaſion, ſe trouve dans Noris, *de Synodo quinta ecumenica.* Quoique cet auteur ne ſoit pas d'ailleurs exempt de toute partialité; voyez auſſi Chriſt. Lupus, *not. ad concilium quintum*, dans ſes *Adnot. ad concilia.*

19. ☞ Le diacre Victor & ceux qui étoient oppoſés aux moines ſchytes, exprimoient leurs ſentimens par la propoſition ſuivante: *Une perſonne de la Trinité à ſouffert en la chair.* De part & d'autre on recevoit le concile de Chalcédoine, & on reconnoiſſoit les *deux natures en J. C.* par oppoſition à Eutychès, mais ſeulement *une perſonne* en oppoſition à Neſtorius: malgré cela les moines de Schytie armés de ſyllogiſmes & de mots, accuſerent leurs ennemis de neſtorianiſme, & à leur tour furent accuſés d'eutychianiſme.

20. Voyez Noris, *Hiſtoria controverſiæ de uno ex Trinitate paſſo*, tom. III. opp. p. 771. Les anciens écrivains qui parlent de cette controverſe, appellent *Schytes*, les moines qui l'éleverent; mais la Croze, dans ſon *Théſaur. epiſt.* tom. III. p. 189. croit que ces moines étoient d'*Egypte* & non de *Schytie*, ce qu'il rend aſſez vraiſemblable.

21. Ce fameux monument a été publié & expliqué par divers ſavans, en particulier par Kircher dans ſa *China illuſtrata*, p. 53. par Muller

dans un traité publié à Berlin, en 1672. par Euſebe Renaudot, dans ſes *Rélations anciennes des Indes & de la Chine, de deux voyageurs mahométans*, p. 228-271. imprimées à Paris en 1718. *in*-8vo. & par Aſſeman, *Biblioth. orient. Vatican.* tom. III. chap. iv. §. 7. p. 538. Théop. Sigifred. Bayer, l'homme de ce ſiecle le plus verſé dans l'érudition chinoiſe, nous en avoit fait eſpérer une relation plus complette; mais la mort a trompé nos eſpérances. Quant à moi, je ne vois aucune raiſon de douter de l'authenticité de ce monument, & je ne ſais pas ce qu'il en ſeroit revenu aux jeſuites de l'avoir ſuppoſé. Voyez Liron, *Singularités hiſtoriques & littéraires*, tom. II. p. 500.

22. Voyez Renaudot, L. C. p. 56 68. &c. Aſſeman, *Biblioth.* cap. ix. p. 522. Bayer nous aſſure dans ſa préface du *Muſeum ſinicum*, qu'il a en main de ſi fortes preuves de la vérité de ce qu'il y avance, qu'il n'y a aucun moyen d'en douter (☞ Voyez là-deſſus une ſavante diſſertation de M. de Guignes dans le xxx. volume des *Mémoires de littérature, tirés des régiſtres de l'Académie royale des inſcriptions & belles lettres*, dans laquelle cet auteur prouve qu'il y avoit des chrétiens établis à la Chine avant le VII. ſiecle. A la vérité, il remarque que pendant long-tems les neſtoriens & les autres chrétiens furent confondus dans les annales chinoiſes avec les adorateurs de Fo; idole dont les rites furent introduits à la Chine, environ 65 ans avant la naiſſance de J. C. & que c'eſt ce qui a trompé de la Croze, Beauſobre & quelques autres ſavans qui ont fait des objections fort ſpécieuſes contre l'hypotheſe qu'il établit, ſavoir, que le chriſtianiſme a été introduit de bonne heure à la Chine. On ne doit pas faire grand cas ſans doute, de ce que dit là-deſſus M. de Voltaire dans le premier vol. de ſon hiſtoire univerſelle. Un poëte qui nie des faits ou qui en admet ſans produire aucune autori-

té, ne mérite pas qu'on y ajoute beaucoup de foi.

23. Mahomet lui-même avoue ſon extrême ignorance, & qu'il ne ſavoit ni lire ni écrire. Ses ſectateurs en ont tiré un argument en faveur de la divinité de ſa religion. Il eſt difficile de croire tout ce qu'on dit de l'ignorance de Mahomet, pluſieurs de ſes diſciples ont même révoqué en doute ſon aveu là-deſſus. Voyez Chardin, *Voyages en Perſe*, tom. IV. 33. 34. Si on fait attention que pendant long-tems, ce prétendu prophete fit un grand commerce en Arabie & dans les environs, on aura de la peine à croire qu'il ne ſût ni lire ni écrire, & qu'il ignorât l'arithmétique; ce ſont des connoiſſances dont aucun négociant ne peut ſe paſſer.

24. Les auteurs à qui nous ſommes redevables de ce que nous ſavons de la vie & de la religion de Mahomet, ſont indiqués par Fabricius, dans ſon *Delectus & ſyllabus argumentor. pro veritate religion. Chriſtianæ.* cap. I. p. 733. Ajoûtons à cela Boulainvilliers, *Vie de Mahomet*, qui au reſte eſt un roman plutôt qu'une hiſtoire. Gagnier, *Vie de Mahomet*, imprimée à Amſterdam en deux volumes 8vo. en 1732, & recommandable par le ſavoir & la bonne foi qui y regnent. Voyez ſur-tout le *Diſcours préliminaire* de M. Sale, à la tête de ſa traduction angloiſe du Koran, §. 2. p. 37.

25. Pour ce qui regarde le Koran, voyez la préface de Sale que l'on vient de citer, *le Diſcours de Vertot ſur l'Alcoran*, joint au troiſieme volume de ſon *Hiſtoire des chevaliers de Malthe*, & *les Voyages en Perſe de Chardin*, tom. II. p. 281. Quant au livre que les mahométans appellent *Koran* ou *Alkoran*, il a été recueilli de divers papiers & diſcours de Mahomet que l'on a trouvés après ſa mort; mais ce n'eſt point du tout cette loi dont Mahomet a ſi fort vanté l'excellence. Il eſt poſſible que dans le Koran moderne, il y ait quelque

choſe du vrai ; mais il n'eſt pas moins certain qu'il eſt entierement différent de celui qui a été donné aux Arabes par Mahomet lui-même ; puiſque dans celui-là le prophète en appelle ſouvent à celui-ci qu'il comble d'eloges ; preuve evidente que ce ſont deux ouvrages diſtincts. Ne pourroit-on pas conjecturer que le véritable Koran étoit un poême arabe que Mahomet récitoit à ſes diſciples, ſans le leur donner par écrit, voulant ſeulement qu'ils l'appriſſent par cœur ? c'eſt ainſi que dans les Gaules les Druides enſeignoient leurs diſciples, & que chez les Indiens, les Bramines reçoivent par tradition leurs loix qu'ils apprennent par cœur.

26. Il me ſemble que c'eſt la meilleure maniere de terminer la queſtion, ſavoir, ſi Mahomet a été un fanatique ou un impoſteur. Voyez le *Diction.* de Bayle, article *Mahomet* ; Ockley, *conqueſt of Syria Perſia, and Egypt. by the Saracens*, vol. I. p. 62. *La préface de la traduction de l'Alcoran*, par Sale.

26. ☞ Il y a dans l'original latin, *Eligius Noviomagenſis* ; mais c'eſt une faute, ou de l'auteur ou de l'imprimeur, au lieu de *Noviodunenſis*, on aura dit *Noviomagenſis*. Eloi étoit évêque de Noyon & non de Nimegue.

27. Anaſtaſe, *Vit. pontif. in Agathone*, pag. 144. comparé avec Maſcovius, *Hiſt. German.* tom. II. p. 121. dans les annotations. (☞ Il n'eſt pas inutile de remarquer ici que par le même édit, qui rabattoit de la ſomme que les évêques de Rome payoient aux empereurs dans le tems de leur conſécration, Conſtantin reprit à lui le droit de les confirmer, que ſes prédéceſſeurs avoient abandonné à l'exarque de Ravenne ; de maniere qu'on ne pouvoit les ſacrer, qu'après avoir notifié leur élection à la cour de Conſtantinople, & en avoir reçu la confirmation par un décret impérial. Voyez Anaſtaſe dans la *Vie* d'Agathon.)

28. ☞ Ce prélat mérite certainement plus d'éloge que ne lui en donne ici M. Mosheim. Ses talens pour la poëſie ne faiſoient pas, il s'en faut bien, ſon plus grand mérite, il étoit très-verſé dans les langues grecque, latine & ſaxonne; il ſe diſtingua auſſi dans la fameuſe controverſe ſur le tems de la célebration de la Pâque, qui pendant ſi long-tems diviſa les égliſes ſaxonne & britannique. Voyez Collier, *Hiſtoire eccléſiaſtique*, vol. I. p. 121.

29. Rapportons ici un paſſage remarquable de la vie de St. Eloi, évêque de Noyon, qu'on trouve dans le *Spiciligium Veter. ſcriptor.* de Dacherius, tom. II. p. 92. & qui eſt bien propre à nous donner une idée de la piété de ce ſiecle: le voici; *Huic ſanctiſſimo viro inter cætera virtutum ſuarum miracula, id etiam à Domino conceſſum erat, ut ſanctorum martyrum corpora, quæ per tot ſæcula, abdita populis hactènùs habebantur, eo inveſtigante ac nimio ardore fidei, indagante patefacta proderentur.* Il paroit par ce paſſage que St. Eloi étoit un grand chercheur de reliques, & qu'il étoit fort heureux dans ce genre. Si nous ajoûtons foi à celui qui a écrit ſa vie, il déterra les corps de S. Quentin, de S. Platon, de S. Criſpin, de S. Criſpinien, de S. Lucien & de pluſieurs autres. Les évêques de ce ſiecle qui vouloient ſe faire un nom & s'enrichir des offrandes du peuple, ne manquoient pas de ſe dire revêtus de dons extraordinaires pour de pareilles découvertes.

30. St. Eloi s'exprime lui même là-deſſus de cette maniere. *Bonus Chriſtianus eſt qui ad eccleſiam frequenter venit, & oblationem, quæ in altari Deo offeratur exhibet; qui de fructibus ſuis non guſtat, niſi priùs Deo aliquid offerat, qui quoties ſanctæ ſolemnitates adveniunt, antè dies plures caſtitatem, etiam cum propria uxore cuſtodit; ut ſecurâ conſcientiâ Domini altare accedere poſſit, qui poſ-*

tremò ſymbolum vel orationem Dominicam memoriter tenet. Redimite animas veſtras de pœna, dum habetis in poteſtate remedia. Oblationes & decimas eccleſiis offerte, luminaria ſanctis locis, juxta quod habetis, exhibite; ad eccleſiam quoque frequentius convenite, ſanctorum patrocinia humiliter expetite; quod ſi obſervaveritis, ſecuri in die judicii antè tribunal æterni Judicis venientes, dicetis; da Domine, quia dedimus. (☞ Tel eſt le portrait qu'on nous trace du vrai chriſtianiſme, dans lequel il n'y a pas le plus petit mot ſur l'amour de Dieu & du prochain, ni ſur les autres grands devoirs de la religion. Tout s'y réduit à des offrandes en faveur des égliſes, à des cierges qu'on devoit y apporter, &c. & à d'autres cérémonies pareilles, mais fort peu importantes; quel chriſtianiſme!)

31. Cet ouvrage peu utile a ordinairement été publié avec les œuvres de Grégoire le Grand, & en conſéquence les bénédictins l'ont inſéré dans leur magnifique édition des œuvres de ce pape, tom. IV. part. II.

32. Voyez Baluze, *Miſcellanea*, tom. VI. p. 1. Il paroit clairement par l'ouvrage d'Ildefonſe, que la doctrine monſtrueuſe de la tranſubſtantiation étoit abſolument inconnue aux Latins dans ce ſiecle. Voyez C. 137. p. 99. & que l'Ecriture Sainte étoit entre les mains de tous les chrétiens, qui avoient une entiere liberté de la lire. Il eſt vrai que Ildefonſe a grand ſoin de bannir la raiſon & la philoſophie de la religion; mais il établit l'Ecriture Sainte & les écrits des anciens docteurs, comme la regle ſuprême pour toutes les queſtions de théologie.

33. Le *Pénitentiel* de Théodore exiſte encore, mais tronqué & fort imparfait, dans l'édition publiée à Paris en 1679. *in-4to.* par Petit, enrichie de diſſertations & de notes ſavantes de l'éditeur. Nous avons auſſi les CXX. *Capitula eccleſiaſt. Theo-*

dor. publiés dans le *Spicilegium* de Dacherius, tom. IX. & dans les *Concilia* d'Harduin, tom. III. pag. 1771.

34. *Cummani epiſtola in Jac. Uſſerii Sylloge epiſtolar. Hybernicar.* p. 23. Bede, *Hiſtoria eccleſ. Gentis Anglor.* lib. III. cap. XXV. Wilkin, *Concilia magnæ Britanniæ*, tom. I. p. 37. 42. *Acta ſanctor. Februar.* tom. III. pag. 21. 84. (☞ Voyez auſſi Warner, *Eccleſiaſtical Hiſtory of England.* liv. II. & III. Il ſeroit à ſouhaiter que l'auteur de cette hiſtoire qui vient de paroitre, & qui d'ailleurs mérite les plus grands éloges, par l'eſprit de liberté, de candeur & de modération qui y regne, eût moins épargné les citations, & nous eût fait plus de part de cette belle érudition que l'on ſait qu'il poſſede; déja ſupérieur à Collier à tout autre égard, il l'auroit du moins égalé à celui-ci, qui eſt le ſeul mérite de cet hiſtorien partial & peu judicieux.)

35. On appella ainſi ce concile, parce qu'on le regardoit comme un ſupplément aux cinquieme & ſixieme conciles de Conſtantinople, qui ne firent aucun décret ni ſur les mœurs, ni ſur les cérémonies religieuſes des chrétiens.

36. Ce fameux teſtament fut apporté d'orient, dans le dernier ſiecle, par Pacifique Scaliger, capucin, & fut d'abord publié en arabe & en latin, à Paris, par Gabriel Sionita, en 1630. enſuite en latin ſeulement en 1638. par Fabricius, & en 1690. par Hinkelman. Voyez Henr. Hottinger, *Hiſt. orient.* lib. II. cap. XX. p. 237. Aſſeman, *Biblioth. orient. Vatican.* p. 168. Suivant l'opinion de Grotius, ce teſtament doit avoir été forgé par des moines de Syrie & d'Arabie, dans la vue d'adoucir le joug des mahométans, & de ſe les rendre propices; & pour dire la vérité, ce ſentiment n'eſt pas abſolument ſans fondement; car il eſt certain qu'auparavant les moines du mont Sinaï, avoient déja

produit un acte de Mahomet dans le goût de celui-ci, & qu'ils disoient avoir été dressé par ce prophète dans le tems qu'il n'étoit que simple particulier : cet acte leur étoit très-favorable, & il n'est pas douteux que ce ne fût une piece de leur façon. La tromperie étoit manifeste, mais rien de plus facile que d'en imposer aux mahométans, qui la prirent & la prennent encore aujourd'hui pour être de leur prophète. Cantimir raconte cette fraude dans son *Histoire de l'Empire Ottoman*, tom. II. p. 269. Ainsi ce que disent Renaudot & d'autres en faveur de ce testament, savoir, qu'il est reconnu pour authentique par les mahométans eux-mêmes, n'est d'aucun poids, puisque rien n'est plus aisé, comme on vient de le dire, que de leur en imposer, vû leur stupidité & leur ignorance extrêmes. Il est vrai aussi que l'argument de ceux qui combattent ce testament, fondés sur la différence du style de cet ouvrage, comparé avec celui de l'Alcoran, ne signifie du tout rien ; car il n'est pas nécessaire de supposer que ce *Testament* a été écrit par Mahomet lui-même, mais par un secretaire qui aura tourné à sa façon ce qu'on lui dictoit. Quoiqu'il en soit, que ce testament soit authentique ou non, il n'en est pas moins vrai que ce qu'il renferme, est conforme aux sentimens de Mahomet, qui dès le commencement de ses entreprises, ainsi que plusieurs savans l'ont fait voir clairement, défendit de la maniere la plus expresse, de maltraiter les chrétiens & sur-tout les nestoriens.

37. ☞ Les Melchites étoient ces chrétiens de Syrie, d'Egypte & du Levant, qui sans être Grecs, suivoient la doctrine & les cérémonies de l'église grecque. Leurs ennemis les appelloient *Melchites*, c'est-à-dire royalistes, par maniere de reproche, à cause de leur soumission aveugle à l'édit de l'empereur Marcien, en faveur du concile de Chalcédoine.

38. Les auteurs qui ont écrit ſur cette ſecte, ſont indiqués par Jo. Alb. Fabricius, dans ſa *Biblioth. græc.* vol. X. p. 204. Ce que nous en avons dit ici, eſt tiré des ſources mêmes, & appuyé des meilleurs auteurs.

39. Les catholiques Romains ont fait tout leur poſſible pour ſauver ici l'infaillibilité du pape, qui paroit avoir ſouffert une grande éclipſe. Voyez entr'autres Harduin, *de Sacramentis altaris*, dans ſes *Opera ſelecta*, p. 225. Il eſt vrai qu'il eſt preſque également aiſé de défendre ou d'accuſer le pape; d'un côté il ſemble qu'il ne connoiſſoit pas lui-même parfaitement ſes propres ſentimens, & qu'il n'attachoit pas des idées bien préciſes aux termes dont il ſe ſervoit; mais auſſi de l'autre, il eſt clair qu'il déclara que ſon opinion étoit, qu'il n'y avoit qu'une *Volonté & une ſeule opération en J. C.* & ce fut pour cela qu'on le condamna dans le concile de Conſtantinople; & s'il eſt vrai qu'un concile général ne peut errer, Honorius doit être tenu pour hérétique. Voyez Boſſuet, dans ſa défenſe de la déclaration du clergé de France, en 1682. ſur la puiſſance eccléſiaſtique; part. II. lib. XII. cap. xxi. p. 182. Voyez auſſi Baſnage, *Hiſt. de l'égliſe.*

40. Remarquons ici que Paul, monothélite dans le cœur, & qui avoit ſoutenu l'ecthéſe avec beaucoup de chaleur, ne donna ici ſon conſentement & ne commit cette imprudence, que dans la vue d'appaiſer le pape & les évêques d'Afrique, extrêmement irrités contre lui, à cauſe de ſon grand attachement à la doctrine d'une *ſeule volonté.*

41. Cet eccléſiaſtique fut appellé *Maron*, parce qu'il avoit été moine dans le couvent de St. Maron, ſur les bords de l'Oronte, avant que de venir parmi les mardaites du Mont Liban. Si on veut en ſavoir davantage là-deſſus, il faut conſulter Joſ. Sim. Aſſeman, *Biblioth. orient. Vatican.* tom. I. pag. 496.

42. La cauſe des maronites a été plaidée par les écrivains de leur nation, comme par Abraham Echollenſis, Gabriel Sionita & autres Mais aucun n'a defendu plus au long la non-interruption de leur orthodoxie que Fauſtus Nairon, en partie dans ſa diſſert. *de Origine, nomine ac religione Marionitarum*, publiée à Rome en 1679. & en partie dans ſon *Euoplia fidei catholicæ ex Syrorum & Chaldæorum monumentis*, publiée dans la même ville en 1624. Mais ſes argumens ne perſuaderent aucun ſavant que Pagi (*a*) & Laroque; celui-ci nous a donné une longue diſſertation ſur l'origine des maronites, dans ſon *Voyage de Syrie & du mont Liban.* Aſſeman qui lui-même étoit maronite, & qui a tâché de juſtifier ſa nation contre ce qu'on lui impute ici (*b*), avoue ingénument qu'entre les divers argumens employés par Nairon & par d'autres, il y en a pluſieurs qui ne ſont d'aucun poids. Voyez J. Morin, *de Ordinat. ſacris*, pag. 380. Rich. Simon, *Hiſtoire critique des chrétiens orientaux*, chap. xiij. p. 146. Euſebe Renaudot, *Hiſtoria patriarch. Alexandrinor.* p. 149. & *Præf. ad liturgias orientales*, le Brun, *Explication de la meſſe*, tom. II. p. 626. Paris, 1726. Le Quien dans ſon *Oriens Chriſtianus*, examine impartialement le pour & le contre, & laiſſe au lecteur le ſoin de décider.

43. Voyez Franç. Pagi, *Breviarium pontif. Roman.* tom. I. p. 486. Chriſt. Lupus, *Diſſert. de concilio Trulliano, in notis & diſſertatio ad concilia*, tom. III. opp. p. 168. Les catholiques Romains rejettent de ce concile, 1°. le cinquieme canon qui approuve les quatre vingt cinq canons apoſtoliques attribués à Clément; 2°. le treizieme canon qui permet aux prêtres de ſe marier; 3°.

(*a*) Voyez *Critica Baroniana*, ad ann. 694.
(*b*) Voyez *Biblioth. orient. Vatican.* tom. I. p 496.

le vingt cinquieme canon qui condamne le jeûne du ſamedi, inſtitué par l'égliſe latine ; 4°. le ſoixante ſeptieme canon qui ordonne de la maniere la plus expreſſe, de s'abſtenir de ſang & des choſes étouffées ; 5°. le trente ſixieme canon ſur l'égalité de rang & d'autorité entre les évêques de Rome & ceux de Conſtantinople.

44. ☞ Les anciens diviſoient la Schytie méridionale en trois parties ; la Schytie en deça, celle en de-là de l'Imaüs, & la Sarmatie ; ils ne connoiſſoient pas la Schytie ſeptentrionale ; c'eſt de la premiere de ces trois parties dont M. Mosheim parle, & qu'il dit avoir été éclairée de la lumiere de l'évangile. Elle comprenoit le Turkeſtan, le Mogol, Usbek ou Sagata, & la Tartarie de Nogai, pays habités par les Bactriens, les Sogdiens, les Gandares, les Sacs & les Maſſagetes, ſans parler de la Siberie, du pays des Samojedes & de la nouvelle Zemble, qui anciennement n'avoient point d'habitans.

45. Les bénédictins François avouent naturellement que Boniface étoit partiſan outré du pape, & qu'il lui attribuoit plus d'autorité qu'il ne devoit. Voici comment ils parlent de lui dans leur *Hiſt. littér. de la France*, tom. IV. p. 106. „ Il „ exprime, diſent-ils, ſon dévouement pour le S. „ ſiege, en des termes qui ne ſont pas proportion- „ nés à la dignité du caractere epiſcopal. ”

46. Voici un paſſage remarquable d'Alcuin, auparavant abbé de Cantorbery, qui indique les raiſons pour leſquelles les Saxons avoient tant d'averſion pour le chriſtianiſme, & qui en même tems fait bien ſentir l'abſurdité de la maniere d'enſeigner des miſſionnaires envoyés pour les convertir. *Si tanta*, dit-il, *epiſt.* CIV. p. 1647. *inſtantia, leve Chriſti jugum & onus ejus leve duriſſimo Saxonum Populo prædicaretur, quanta decimarum redditi, vel legalis pro parviſſimis quibuslibet culpis edictis,*

neceſſitas exigebatur fortè baptiſmatis ſacramenta non abhorrerent. Sint tandem aliquando doctores fidei apoſtolicis eruditi exemplis; ſint prædicatores & non prædatores. On voit dans ces paroles une vive peinture des apôtres de ce tems-là, qui avoient plus ſoin de ſe faire payer des dixmes, & d'étendre leur autorité, que de travailler convenablement à la propagation de l'Evangile; & cependant on ôſe dire que de pareils miniſtres ont fait des miracles étonnans!

47. Alcuinus *apud* Wilhelmum Malmesbur. *de geſtis regum Anglor.* lib. I. cap. jv. p. 23. *Inter rerum Anglicarum ſcriptores*, Francof. 1601. Nous trouvons dans cet ouvrage le paſſage ſuivant, qui prouve ce que nous avons dit ſur la mauvaiſe maniere d'enſeigner les Saxons. *Antiqui Saxones*, eſt-il dit, *& omnes Freſonum populi, inſtante rege Carolo, alios præmiis, & alios minis, ſollicitantes ad fidem Chriſti, converſi ſunt.* Voyez auſſi deux paſſages dans les *Capitularia regum Francor.* tom. I. p. 246. & 252. Par le premier nous apprenons que les Saxons qui abandonnoient le paganiſme, recouvroient la liberté qu'ils avoient perdue par le ſort des armes, & étoient affranchis de tout tribut; & dans le ſecond nous voyons cette loi ſévere, qu'il falloit punir de mort tout Saxon qui refuſeroit opiniâtrement de recevoir le baptéme, & qui perſiſteroit dans le paganiſme; promeſſe & menace qui ſuffiſoient pour faire des chrétiens extérieurement: il n'étoit donc pas néceſſaire pour cela d'opérer des miracles. Mais quels chrétiens que ces Saxons ainſi convertis! on peut le comprendre aiſément. Comparez avec les auteurs cités dans cette note, Launoi, *de Veteri more Baptizandi Judæos & infideles*, cap. v. vj. p. 703. tom. II. opp. part. II Cet auteur aſſure qu'Adrien approuvoit la méthode de Charlemagne, pour la converſion des Saxons, quelque contraire qu'elle fût à la raiſon & à la nature.

48. Les

48. Les argumens que l'on a avancés pour prouver que c'eſt Charlemagne qui a fondé l'univerſité de Paris, ont été recueillis par du Boulay dans ſon *Hiſtoria academ. Paris.* tom. I. p 91. Mais ils ont été ſolidement réfutés par Mabillon, *Acta ſanctor. ordin. benedict.* tom. V. *præf.* §. 181. 182. par Launoi & Claude Joly. *de Scholis.*

49. Alcuini *Opera*, part. II. pag. 1245. édit. Quercetani. Mais il faut remarquer ici, que le traité d'Alcuin auquel on renvoye, non-ſeulement eſt imparfait, mais de plus, preſque entierement tranſcrit de Caſſiodore.

50. Julius Cæſar, *de Bello Gallico*, lib. V. c. 13, *Druides magno ſunt apud eos honore : nam fere de omnibus controverſiis publicis, privatiſque conſtituunt; & ſi quod eſt admiſſum facinus, ſi cædes facta, ſi de hæreditate, ſi de finibus controverſia eſt, iidem dicernunt, præmia pœnaſque conſtituunt. Si qui aut publicus eorum decreto non ſtetit, ſacrificiis interdicunt. Druides à Bello abeſſe conſueverunt, neque tributa una cum reliquis pendunt : militiæ vacationem, omniumque rerum habent immunitatem. Tantis excitati præmiis, & ſua ſponte multi in diſciplinam conveniunt & à Parentibus propinquiſque mittuntur.* Tacite, *de Moribus Germanor.* cap. vij. p. 384. édit. de Gronovius, décrit auſſi de cette maniere l'autorité des Druides, *Neque enim animadvertere neque vincire, neque verberare quidem, niſi Sacerdotibus permiſſum, non quaſi in pœnam, nec ducis juſſu, ſed velut deo imperante.* Et encore au chap. ij. *Silentium per ſacerdotes, quibus & tum coercendi jus eſt, imperatur*, Helmodus, *Chron. Sclavorum*, lib. I. cap. xxxvi. p. 90. s'exprime auſſi de la même maniere là-deſſus, *Major flaminis quàm regis*, dit-il, *apud ipſos veneratio eſt*, & encore lib. II. cap. xij. p. 235. *Rex apud eos modicæ æſtimationis eſt comparatione flaminis. Rex & populus ad illius nutum pen-*

dent. Les Germains & les autres nations ſeptentrionales conſerverent cet uſage, après leur converſion au chriſtianiſme, d'honorer ſi fort leurs prêtres, & de tout ſoumettre à leur déciſion; ce qui ſert à nous expliquer comment le clergé chrétien eſt parvenu à un auſſi haut degré d'autorité, malgré les préceptes de J. C. & l'eſprit de ſa religion, qui s'y oppoſent évidemment.

51. Ces peines temporelles étoient ce qu'on appelle des *pénitences*, qui conſiſtoient dans des jeûnes rigoureux, des mortifications de toute eſpece, des pélerinages aux tombeaux des ſaints, des martyrs, & autres auſtérités pareilles, que les prêtres impoſoient à ceux qui leur avoient confeſſé leurs crimes. Et comme tout cela n'accommodoit guere des gens qui étoient adonnés au plaiſir, il n'eſt pas ſurprenant qu'ils fiſſent des ſacrifices conſidérables pour s'en diſpenſer.

52. De-là, cette maniere ordinaire de s'exprimer, en parlant des dons que l'on faiſoit au clergé: on diſoit, que l'on *rachetoit ſon ame*, & les dons eux-mêmes étoient appellés, *le prix du péché*: voy. Lud. Ant. Muratori, *Diſſert. de Redemptione*, dans ſes *Antiquit. italicæ medii ævi*, tom. V. p. 712.

53. Ces cauſes de l'extrême aggrandiſſement du clergé, tant en richeſſes qu'en autorité, ſont confirmées par ce paſſage bien remarquable de Guillaume de Malmesbury, lib. V. *De rebus geſtis regum Angliæ. Carolus Magnus*, dit-il, *pro contundenda gentium illarum ferocia, omnes pene terras eccleſiis contulerat, conciliosiſſime perpendens, nolle ſacri ordinis homines, tam facile quam laicos, fidelitatem domini rejicere: præterea ſi laici rebellarent illos poſſe excommunicationis autoritate & potentiæ ſeveritate compeſcere.* C'eſt là ſans doute la véritable raiſon, qui engagea Charlemagne, d'ailleurs nullement bigot, ni eſclave du clergé, à étendre ſi fort la juriſdiction du pape en Italie & dans les autres pays

qu'il conquit ; par exemple, il avoit beaucoup à craindre du reſſentiment des ducs de Benevent, de Spolette & de Capoue, dès que le royaume des Lombards fut détruit : auſſi donna-t-il une partie conſidérable de ce royaume au pape, dont le pouvoir ſpirituel & les richeſſes le mettoient en état d'arrêter ces princes & de les contenir dans le devoir. Charlemagne ne fut pas au reſte le ſeul qui en agit ainſi dans les mêmes vues ; les autres rois & princes de l'Europe firent la même choſe, conduits par les mêmes motifs. Ainſi ce ne fut pas toujours la ſuperſtition qui éleva le clergé, la politique y eut beaucoup de part : nous verrons bientôt quelles étoient ces terreurs de l'excommunication dont Guillaume de Malmesbury parle, mais ſeulement en paſſant dans les derniers mots du paſſage cité.

54. Céſar parle ainſi du chef des Druides : *Hit omnibus Druidibus*, dit-il, *præeſt unus qui ſummam intereos (celtas) habet autoritatem. Hoc mortuo, ſi qui ex reliquis excellit dignitate, ſuccedit. At ſi ſunt plures pares, ſuffragio Druidum adlegitur: non nunquam etiam armis de principatu contendunt. De Bello Gallico*, lib. VI. cap. xiij.

55. N.B. Dans le texte, p. 132. lig. 3. du bas, retranchez (55), par où l'on a voulu mal-à-propos indiquer une note.

56. Quoique dès le tems de Conſtantin, l'excommunication fût déja accompagnée dans tout le monde chrétien des effets les plus fâcheux, cependant elle ne fut nulle part auſſi effrayante qu'en Europe ; & dans le huitieme ſiecle on la rendit encore plus horrible, enſorte qu'elle étoit entierement différente en occident de ce qu'elle étoit ailleurs. Il eſt vrai que les excommuniés avoient toujours été regardés comme des objets d'averſion pour Dieu & pour les hommes ; mais pour tout cela on ne les privoit pas de leurs droits de citoyens,

ni de ceux de l'humanité, & encore moins ſuppoſoit-on qu'un roi ou un prince excommunié par un évêque inſolent, perdit par-là ſes Etats. Mais dès ce ſiecle & en Europe, l'excommunication eut des effets affreux; elle rompit tous les liens de la nature & de la ſocieté, ceux de prince & de ſujet, de mari & de femme, de pere & d'enfant, &c. enſorte qu'on regarda & qu'on traita comme des bêtes, ceux qui y étoient expoſés. Mais d'où pouvoit venir un droit auſſi extraordinaire entre les mains des prêtres? en voici en peu de mots l'origine. Après leur converſion au chriſtianiſme, les nations barbares confondirent l'excommunication en uſage parmi les chrétiens, avec celle qui avoit été pratiquée chez elles auparavant. Les papes ne furent pas aſſez ſots pour s'y oppoſer, au contraire, ils firent tout leur poſſible pour encourager un ſyſtême ſi conforme à leur ambition : quiconque jettera un coup d'œil ſur le paſſage ſuivant de Céſar, *de bello Gallico*, lib. VI. cap. xiij. conviendra que c'eſt bien là la véritable cauſe qui a rendu l'excommunication ſi terrible en Europe. *Si qui aut privatus aut publicus*, dit Céſar, *Druidum decreto non ſtetit, ſacrificiis interdicunt. Hæc pœna apud eos graviſſima. Quibus ita eſt interdictum, ii numero impiorum, & ſceleratorum habentur, iis omnes decedunt aditum eorum ſermonemque defugiunt, ne quid ex contagione incommodi accipiant: neque iis petentibus jus redditur neque bonos ullus communicatur.*

57. Voyez ſur cet important événement, le Cointe, *Annal. Franciæ eccleſ.* Mezerai, Daniel, & les autres hiſtoriens François & Allemands qui en ont parlé, en particulier Boſſuet, *Defenſ. declarationis Cleri Gallici*, part. I. p. 225. Pierre Rival, *Diſſertations hiſtor. & critiq. ſur divers ſujets*, diſſ. ij. p. 70. diſſ. iij. p. 156. Lond. 1726. 8vo. Henr. Bunau, *Hiſtoria imperii Germanici*, tom. II. p. 228. A la vérité, l'événement dont il s'agit,

n'eſt pas rapporté de la même maniere par tous les hiſtoriens ; ceux qu'un zele aveugle engage ſans ceſſe à flatter le pape & à exalter ſon autorité, diſent que ce fut en ſa qualité de pape, que Zacharie prononça, & non comme ſimple théologien ou caſuiſte ; mais les théologiens François le nient avec raiſon, & quand ce fait ſeroit vrai, le crime du pontife n'en auroit été que plus grand.

58. ☞ Pepin avoit été ſacré à Soiſſons par le légat Boniface, d'abord après ſon élection. Mais ce prince croyant que cette cérémonie étant faite par le pape lui-même, il n'en ſeroit que plus reſpecté par ſes ſujets, pria Etienne de vouloir la réiterer. Pepin eſt le premier monarque François qui a reçu l'onction à ſon couronnement, ſi du moins nous nous en rapportons aux hiſtoriens les plus dignes de foi : on avoit toujours proclamé ſes prédéceſſeurs, en les élevant ſeulement ſur un bouclier. Au reſte, la coutume d'oindre les rois à leur couronnement, eſt plus ancienne que Clovis ; long-tems avant cette époque, l'onction avoit été en uſage en Ecoſſe & en Eſpagne. Voyez Edmund Martene, *de Antiq. eccleſ. Ritib.* tom. III. cap. x. & Bunau, *Hiſtoria imperii Germanici*, tom. II p. 301. 366. Pour ce qui eſt de la St. Ampoule de Clovis, on la regarde généralement comme fabuleuſe.

59. ☞ L'auteur a ici en vue les édits de Léon l'Iſaurien, & de Conſtantin Copronyme ; le premier en publia un en 726. contre le culte des images, qui cauſa beaucoup de troubles dans l'égliſe & dans l'Etat, & le dernier aſſembla à Conſtantinople en l'an 754. un concile compoſé de 338. évêques, qui unanimément non-ſeulement condamnerent le culte, mais même tout uſage des images.

60. Voyez Car. Sigonius, *de Regno Italiæ*, lib. III. p. 202. tom. II. opp. Bunau, *Hiſtoria imperii Germanici*, tom. II. p. 301. 366. Muratori, *An-*

nali d'Italia, tom. IV. p. 310. Les ſavans ont été fort partagés ſur l'étendue de l'exarchat accordé au pape par Pepin. Les papes & leurs partiſans en étendent autant que poſſible les bornes; mais leurs ennemis les reſſerrent de tout leur pouvoir. Voyez Lud. Ant. Muratori, *Droits de l'Empire ſur l'Etat eccléſiaſtique*, cap. j. ij. comme auſſi ſes *Antiquitat. Ital. Medii ævi*, tom. I. p. 64. 68. 986. 987. Le même auteur traite cette même matiere avec plus de ſoin, tom. V. p. 790. On ne peut facilement décider cette queſtion, qu'en examinant la conceſſion même de Pepin, & la nature du territoire qui y eſt accordé. Fontanini dans ſa *premiere défenſe de la juriſdiction du ſiege de Rome, ſur la ville de Commachio*, écrite en italien, dit que cet acte ſubſiſte encore, & il en rapporte même quelques phraſes, page 242. & 346. Le fait n'eſt guere croyable; mais quand il ſeroit vrai que cet acte ſubſiſtât encore, il eſt ſûr que ſa publication ne ſeroit pas favorable aux prétentions de la cour de Rome; car dans la derniere diſpute entre l'empereur Joſeph & le pape, au ſujet de la ville de Commachio, les défenſeurs de ce dernier refuſerent toujours de produire la conceſſion, quelque inſtance que fit pour cela l'empereur. D'un autre côté, il faut convenir, que, dans le *Prolegom. ad Anaſtaſium de vitis pontif. Roman.* p. 55. Blanchinus nous a donné d'après un manuſcrit de la bibliotheque Farneſe, un morceau de cette conceſſion qui paroit être d'une grande antiquité. Quoiqu'il en ſoit, preſque tous les hiſtoriens ſe réuniſſent pour nous aſſurer que cette conceſſion fut l'effet des remords de ce prince qui crut ne pouvoir mieux expier ſes crimes, & en particulier celui d'avoir détrôné Childeric ſon maitre & ſon ſouverain.

61. Voyez Car. Sigonius, *de Regno Italiæ*, lib. III. p. 223. tom. II. opp. Bunau, *Hiſtoria imperii Germanici*, tom. II. p. 368. Pierre de Marca, *de*

Concordia ſacerdotii & imperii, lib. I. cap. xij. p. 67. Lud. Anton. Muratori, *Droits de l'Empire ſur l'Etat eccleſiaſtique*, cap. ij. p. 147. Conringius, *de imperio Roman. German.* Les partiſans du pape & ceux de l'empereur diſputent entr'eux avec autant de chaleur, ſur l'étendue de la conceſſion de Charlemagne, que ſur celle de Pepin : les premiers ſoutiennent que cette conceſſion de Charlemagne comprenoit la Corſe, la Sardaigne, la Sicile, le territoire de Sabine, le duché de Spolette & pluſieurs autres endroits. Mais les partiſans de l'empereur ne lui donnent pas à beaucoup près autant d'étendue. On peut conſulter là-deſſus les auteurs qui dans ce ſiecle ont publié leurs ſentimens ſur les prétentions réciproques des empereurs & des papes ſur les villes de Commachio & de Florence & ſur les duchés de Parme & de Plaiſance, & ſurtout l'excellent traité de Berret, intitulé *Diſſertatio chorographica de Italia medii ævi*, f. 33. L'eſprit de parti paroit s'être gliſſé dans cette controverſe comme dans toutes les autres, ce qui joint à l'obſcurité répandue ſur cette queſtion, a fait qu'on n'a pas pû l'éclaircir convenablement, & que ſouvent on a perdu de vue la vérité. Pour ce qui eſt des motifs qui engagerent Charlemagne à faire cette donation, il y a moins de doutes là-deſſus que ſur l'étendue même de ſa conceſſion. Adrien nous aſſure que ſon but fut *d'expier ſes péchés* ; c'eſt ce que nous voyons dans une lettre de ce pape à Charlemagne, publiée dans les *Scriptores rerum Italicar. de Muratori*, tom. III. part. II. p. 265. dont voici un paſſage remarquable. *Venientes ad nos*, dit le pape, *de Capua, quam Beato Petro apoſtolorum principi, pro mercede animæ veſtræ atque ſimpiterna memoria cum cæteris civitatibus obtuliſtis.* Il ſe peut que Charlemagne qui affectoit la piété à la mode de ſon tems, ait feint ce motif dans ſa conceſſion ; mais ceux qui connoîtront ce prince &

l'hiſtoire de ce tems là, ſe garderont bien d'attribuer ces traits de généroſité, uniquement à des principes de religion. Le grand but de Charlemagne étoit d'ajouter l'empire d'occident à ſes Etats; pour cela il avoit beſoin du pape, & en conſéquence il ne craignit pas de le combler de biens; voilà tout le myſtere: ce fut la politique & l'ambition qui dirigerent ce prince: avec l'approbation du pape, il pouvoit s'emparer avec plus de décence de ce qu'il ſouhaitoit paſſionnément d'acquerir: on ne peut nier que ce n'ait été là le principal motif de ſes actions.

62. Dans la réalité, Charles étoit déja empereur d'occident, & par-là même le plus puiſſant prince de l'Europe; il ne lui manquoit que le titre & la ſouveraineté ſur Rome, ſur ſon territoire; il obtint l'un & l'autre par le moyen de Léon III.

63. Voyez les auteurs qui ont écrit l'hiſtoire de ce ſiecle, & en particulier Bunau, *Hiſtoria imperii Romano-Germ.* tom. II. p. 537. Les partiſans des papes diſent, que par un droit divin appartenant à l'évêque de Rome, Léon III. tranſporta des Grecs aux Francs l'empire d'occident, & le remit à Charlemagne leur monarque; d'où ils concluent que le pape en qualité de vicaire de J. C. eſt le maître de toute la terre, & particulierement de l'Empire Romain, Fréd. Spanheim dans ſon traité *de ficta translatione imperii in Carolum M. per Leonem* III. tom. II. opp. p. 557 a montré avec autant de ſavoir que de vérité, la témérité de ces prétentions & l'abſurdité de ces raiſonnemens.

64. Que Charlemagne ait conſervé la ſouveraineté ſur Rome & ſur ſon territoire, qu'il y ait donné des loix, établi des magiſtrats pour les faire obſerver, fait punir les malfaiteurs, & exercé toutes les fonctions attachées à la qualité de ſouverain, c'eſt ce qui a été démontré de la maniere la plus victorieuſe par un grand nombre de ſavans, & ap-

puyé sur les autorités les plus inconteſtables. Pour s'en aſſurer il n'y a qu'à conſulter Muratori, *Droit de l'Empire ſur l'Etat eccléſiaſtique*, ch. vj. p. 77. & il faut être bien ennemi de l'évidence, quand à l'exemple de Fontanini, dans ſon traité intitulé *Dominio della S. Sede ſopra Comachio*, diſſ. I. c. 95. 96. on oſe ſoutenir que Charles n'eut à Rome que la qualité *d'avocat* de l'égliſe de cette ville & non celle de ſouverain, les papes ayant ſeuls une domination univerſelle & ſans bornes; il faut auſſi convenir que les papes avoient une grande autorité, tant au dedans qu'au dehors de la ville, & que dans bien des occaſions ils ſembloient agir en ſouverains. Mais quelle étoit l'étendue de leur pouvoir & quel en étoit le fondement? c'eſt ce qu'il eſt difficile d'éclaircir, & qui eſt au nombre de ces choſes enveloppées de beaucoup d'obſcurités, & qui ont donné lieu à des diſputes ſans fin. Muratori dans ſon ouvrage cité ci-deſſus, p. 102. ſoutient que le pape faiſoit la fonction d'exarque ou de vicaire de l'empereur. Mais Clément XI. rejettoit cette opinion comme injurieuſe à la dignité du St. Siege, & en effet elle ne ſemble pas fondée. Après avoir tout examiné avec attention, voici ce qui nous a paru le plus vraiſemblable: que le pape poſſédoit la ville de Rome & ſon territoire, en vertu du même droit par lequel il avoit l'exarchat de Ravenne & les autres terres qu'il tenoit de Charlemagne, c'eſt-à-dire qu'il poſſédoit Rome comme un fief, mais moins chargée de redevances & d'autres marques de dépendance, que les fiefs ordinaires, & cela à cauſe de la dignité d'une ville qui avoit été la capitale de l'Empire. Ce que nous aurons occaſion de remarquer dans la note ſuivante, ajoutera beaucoup de force à cette opinion, qui d'ailleurs a l'avantage de concilier les témoignages des anciens, & divers points d'antiquité rélatifs à cette queſtion.

65. La plupart des auteurs ſont dans l'idée que la prétendue conceſſion de Conſtantin eſt poſtérieure à cette période, & a été forgée dans le dixieme ſiecle : je ne ſaurois être de cet avis ; il me paroit qu'elle exiſtoit déja dans le huitieme ſiecle, & il eſt très-vraiſemblable, que tant Adrien que Léon III. ſon ſucceſſeur, en firent uſage auprès de Charlemagne pour lui arracher ſa donation. Nous avons en faveur de cette opinion le témoignage inconteſtable d'Adrien lui-même, dans ſa lettre à Charlemagne publiée dans les *Rerum Italicar. ſcriptores*, tom. III. part. ij. p. 194. de Muratori, & qui mérite d'être lue avec attention. Dans cette lettre, Adrien exhorte Charles avant ſon élévation à l'Empire, de faire reſtituer à St. Pierre & à l'égliſe de Rome, tout ce qui leur avoit été donné auparavant, & qu'on leur avoit enlevé. Dans cette exhortation il diſtingue clairement la donation de Conſtantin, de celles des autres princes & empereurs, & ce qu'il y a de plus remarquable, c'eſt qu'il la diſtingue de l'exarchat qui étoit un don de Pepin, & même de ce que Charles avoit déja ajouté aux bienfaits de ſon pere ; d'où nous pouvons conclure, que par la donation de Conſtantin, Adrien entendoit la ville de Rome & ſon territoire. Voici comment il parle de cette donation. *Deprecamur veſtram excellentiam : pro Dei amore, & ipſius Clavigeri regni cælorum : ut ſecundum pro miſſionem quam polliciti eſtis, eidem dei apoſtolo pro anima veſtra mercede & ſtabilitate regni veſtri, omnia noſtri temporibus adimplere jubeatis.... & ſicuti temporibus beati Sylveſtri, Romani pontificis, à ſanctæ recordationis, piiſſimo Conſtantino M. imperatore, per ejus largitatem*, (par où il eſt clair qu'il faut entendre la donation de Conſtantin.) *Sancta Dei catholica & apoſtolica Romana eccleſia elevata atque exaltata eſt, & poteſtatem in his Heſperiæ partibus, largiri dignatus eſt ; ita & in his veſtris*

feliciſſimis temporibus atque noſtris, ſancta Dei eccleſia germinet... Et amplius atque amplius exaltata permaneat.... Quia eccè novus chriſtianiſſimus, Dei gratia Conſtantinus imperator, (Charles eſt déja ici appellé empereur par le pape, quoiqu'il ne fût alors que roi, & il eſt comparé à Conſtantin) *His temporibus ſurrexit, per quem omnia, Deus ſanctæ ſuæ eccleſiæ... largiri dignatus eſt.* Voilà pour ce qui regarde la donation de Conſtantin; quant aux autres que le pontife diſtingue clairement de celle-là, voyez ce qui ſuit: *ſed & cuncta alia*, dit-il, *quæ per diverſos imperatores patricios, etiam & alios Deum Timentes, pro eorum animæ mercede, & venia delictorum, in partibus Tuſciæ, Spoleto ſeu Benevento atque Corſica, ſimul & Pavinenſi patrimonio, beato Petro apoſtolo conceſſa ſunt & per nefandam gentem Longobardorum, per annorum ſpatia abſtracta & ablata ſunt, veſtris temporibus reſtituantur.* A cela le pape ajoute que l'on a ſoigneuſement conſervé les actes de ces donations dans les archives de Latran, & qu'il les envoye à Charles par ſes légats. *Undè & plures donationes in ſacro noſtro ſcrinio Lateranenſi reconditas habemus, tamen & pro ſatisfactione Chriſtianiſſimi regni veſtri, per jam fatos viros, ad demonſtrandum eas vobis direximus, & pro hoc petimus eximiam præcellentiam veſtram, ut in integro ipſa patrimonia, beato Petro & nobis reſtituere jubeatis.* Il paroît par-là que l'acte de la donation de Conſtantin étoit alors dans les archives de Latran, & qu'il fut envoyé à Charlemagne avec ceux des donations des autres princes, dont l'exemple pouvoit exciter la libéralité du monarque François envers l'égliſe.

66. Voyez Michel le Quien, *Oriens Chriſtianus*, tom. I. p. 96. Entre les écrivains Grecs, Théophane & quelques autres avouent le fait, mais ils en rendent différemment raiſon.

67. Mabillon s'exprime avec une noble franchi-

ſe ſur la corruption des moines & ſes cauſes dans le même ouvrage, *Præfat. ad ſæcul.* IV. part. I. p. 64.

68. Voyez les *Capitularia Caroli*, publiés par Baluze, tom. I. p. 148. 157. 237. 355. 366. 375. 503. Des loix ſi ſéveres & ſi ſouvent réitérées, prouvent évidemment que la corruption des moines a été en effet à ſon comble.

69. Pour ce qui regarde Chrodegangus, voyez l'*Hiſt. litter. de la France*, tom. IV. p. 128. Calmet, *Hiſtoire de Lorraine*, tom. I. p. 513. *Acta ſanctor.* tom. I. Martii, p. 452. On peut voir dans les *Annales Francorum eccleſ.* tom. V. *ad* A. 757. §. 35. comme auſſi dans les *Concilia* de Labbe, tom. VII. p. 1444. la regle que cet évêque preſcrivit à ſes chanoines; mais il n'eſt pas l'auteur de celle qui a été publiée ſous ſon nom, dans le *Spicilegium vetr. ſcriptor*, tom. I. p. 565. Longueval nous a donné dans ſon *Hiſtoire de l'égliſe Gallicane*, tom. IV. p. 435. un abrégé clair & bien écrit de la regle de Chrodegangus.

70. Voyez Lud. Ant. Murator. *Antiq. Italicar. medii ævi*, tom. V. p. 185. & Lud. Thomaſſin, *Diſciplina eccleſiæ Vet. & Nov.* part. I. lib. III. Le but de cette inſtitution étoit excellent; ceux qui en furent les auteurs, bleſſés avec raiſon des vices & du débordement du clergé, crurent y mettre des bornes, en détachant les eccléſiaſtiques des ſoins & des affaires de ce monde; mais l'événement a fait voir qu'ils ſe trompoient & qu'ils ſe flattoient en vain.

71. Anaſtaſe fait mention de cet acte conſervé par Yvo & Gratien, & qui a été le ſujet d'un grand nombre de traités.

72. Ceux qui croient que ce fut Charlemagne, qui le premier choiſit ces portions de l'écriture dont il eſt parlé ici, ſe trompent; car il eſt certain que dans les ſiecles précédens, il y en avoit déja dans la plupart des égliſes latines pour chaque jour

du ſervice divin. Voyez Jo. Henri Thameri, *Schediaſma de origine & dignitate pericoparum quæ evangelia & epiſtolæ vulgò vocantur.* Voyez auſſi J. Franc. Budée, *Iſagoge ad theologiam*, tom. II. p. 1640. Il faut cependant convenir que Charlemagne fit certains reglemens là-deſſus; car auparavant il y avoit à cet égard quelques différences entre les égliſes latines. On ne liſoit pas par-tout les mêmes épitres & les mêmes évangiles. Mais ce prince ayant ordonné par un édit que toutes les égliſes de ſes Etats ſe conformaſſent à celle de Rome, dans la maniere de célébrer le ſervice divin, on eût les mêmes épitres & les mêmes évangiles, que l'on a continué à lire depuis Charlemagne juſqu'à préſent, & qu'il eſt certain au reſte qu'on liſoit déja à Rome depuis le ſixieme ſiecle. De-là vient que les égliſes qui n'adopterent pas le rituel romain, ont aujourd'hui des épitres & des évangiles différens de ceux qui ſont en uſage dans les autres égliſes d'occident, à qui Charlemagne ordonna de ſe conformer à ce qui ſe pratiquoit à Rome. L'égliſe de Corbette en eſt un exemple, comme nous le voyons dans Muratori, *Antiq. Ital.* tom. IV. p. 836. de-même que celle de Milan, qui ſuit le rit ambroiſien. Pour ſavoir quelles étoient les épitres & quels étoient les évangiles en uſage chez les Francs & dans les autres égliſes d'occident avant Charlemagne, on n'a qu'à conſulter les *Calendriers* publiés par Martene, dans ſon *Theſaur. anecdot.* tom. V. p. 66. les *Diſcours* de Bede, publiés dans le même ouvrage, tom. V. p. 339. & Mabillon, *de Antiqua Liturgia Gallicana.* On peut ajouter Peyrat, *Antiquités de la chapelle du roi de France*, p. 566.

73. Alan, abbé de Farfa en Italie, compoſa dans ce ſiecle un très gros livre d'homélies, dont Bernard Pezius a publié la préface dans le *Theſaur. anecdot.* tom. VI. part. I. pag. 83. Dans le ſiecle

ſuivant, il parut pluſieurs ouvrages ſous le même titre ; un d'Aimon, évêque d'Halberſtadt, un autre de Rabanus Maurus, qui le compoſa à la priere de l'empereur, & un troiſieme d'Heric, dont Pezius parle dans l'ouvrage cité ci-deſſus, p. 93. Tous ces auteurs écrivirent en latin. Le celebre Ottfrid de Weiſſembourg eſt le premier qui a compoſé un livre d'homélies en langue teutonique. Voyez ſur cet ouvrage Lambecius, *de Bibliotheca Vindobon. Auguſta*, tom. II. cap. v. p. 419.

74. Felix, évêque d'Urgelle, & ſon diſciple Elipand, enſeignoient que Jeſus-Chriſt eſt le fils de Dieu, non *par ſa nature*, mais *par adoption*. Cette idée étoit étroitement liée avec le neſtorianiſme ; elle fut condamnée dans ce ſiecle par le ſynode de Ratisbonne, & par les conciles de Francfort & de Friuli.

75. L'erreur qui ſe répandoit alors touchant le St. Eſprit, conſiſtoit à croire qu'il ne procédoit que du pere, & non du pere & du fils également.

76. Que les Irlandois, que dans ce ſiecle, on appelloit *Ecoſſois*, aient été de grands amateurs des ſciences, qu'ils les aient cultivées avec ſoin dans ces tems d'ignorance, & que pour cela ils aient voyagé dans les pays les plus éloignés, dans la vue de s'inſtruire, & de faire part de leurs lumieres aux autres ; c'eſt ce qui eſt connu depuis long-tems, & atteſté de la maniere la plus certaine. Nous les voyons dans ce ſiecle & dans le ſuivant, en France, en Allemagne & en Italie, faire les fonctions de docteurs & enſeigner par-tout ; mais ce n'eſt que depuis peu & par le témoignage de Benoit, abbé d'Aniane en Languedoc, qui vivoit dans ce tems-là, & dont on a publié quelques ouvrages dans ce ſiecle, (*a*) que j'ai appris qu'ils ont été les premiers qui ont fait connoître la *Théologie ſcholaſtique* en

(*a*) Ils ont été publiés par Baluze, dans ſes *Miſcellanea*, tom. V.

Europe ; & que déja dans le huitieme ſiecle ils s'en ſont ſervi pour expliquer les dogmes de la religion. Voici comment s'exprime là-deſſus cet abbé dans ſa lettre à Guarnanius, pag. 54. *Apud modernos ſcholaſticos* (c'eſt-à-dire ceux qui enſeignoient publiquement) *maxime apud ſcotos eſt ſyllogiſmus deluſionis ut dicant Trinitatem, ſicut perſonnarum ità eſſe ſubſtantiarum.* Il paroit par-là que les théologiens Irlandois ſe ſervoient d'un certain ſyllogiſme que Benoit appelle *illuſoire*, c'eſt-à-dire faux & trompeur, pour prouver que les trois *perſonnes* en un ſeul Dieu étoient des *ſubſtances:* & par ce qui ſuit on voit clairement que ce ſyllogiſme étoit en effet très-propre à embarraſſer ; *Quatenus*, continue l'auteur que nous citons, *ſi adſenſerit illectus auditor, Trinitatem eſſe trium ſubſtantiarum deum, trium derogetur cultor deorum: ſi autem abnuerit, perſonarum denegator culpetur*: c'eſt ainſi que ces miſérables théologiens tourmentoient les gens. Admettoit-on que les trois perſonnes ſont des ſubſtances, auſſi-tôt on étoit accuſé de trithéiſme ; le nioit-on, on étoit coupable de Sabellianiſme. Benoit condamne ces ſubtilités irlandoiſes, & il paroit très fâché qu'elles ſe ſoient introduites dans l'égliſe : il recommande en échange cette aimable ſimplicité qui fait le caractere propre de l'évangile. *Sed hæc de fide*, dit-il, *& omnis calliditatis verſutia, ſimplicitate fidei catholicæ eſt puritate vitanda, non captioſa interjectione linguarum, ſcæva impactione interpolanda.* Il paroit par-là que la théologie philoſophique ou ſcholaſtique eſt parmi les Latins plus ancienne qu'on ne le penſe ordinairement.

77. ☞ Dans ce que M. Mosheim nous dit ici de cet édit impérial, il ſuit les opinions de Baronius, de Fleury & de le Sueur. D'autres aſſurent avec plus de vraiſemblance, que cet édit n'ordonnoit pas d'abattre par-tout les images & de les ôter

des égliſes, mais ſeulement de ne pas leur rendre un culte religieux. Il ſemble en effet qu'au commencement Léon ne les rejettoit pas entierement, & qu'il les regardoit ou comme des ornemens convenables, ou comme étant propres à aider la mémoire & à exciter la dévotion ; car ſelon quelques auteurs il les fit d'abord placer plus haut dans les égliſes ; mais dans la ſuite voyant qu'elles étoient également des occaſions d'idolâtrie, il les fit enlever & mettre en pieces.

78. Les hiſtoriens Grecs nous aſſurent que les deux Grégoires pouſſerent l'inſolence au point d'excommunier Léon & ſon fils Conſtantin, & de dégager les peuples d'Italie de leur ſerment de fidélité envers eux, en leur défendant de leur obéir & de leur payer aucun tribut. Pluſieurs partiſans même des papes, comme Baronius, Sigonius, *de regno Italiæ*, & divers autres n'en diſconviennent pas ; mais quelques ſavans ſur-tout parmi les François adouciſſent beaucoup les faits, & nient formellement que les Grégoires aient excommunié ces empereurs, & qu'ils aient délié leurs ſujets du ſerment de fidélité. Voyez Launoi, *Epiſtol.* lib. VII. epiſt. VII. pag. 456. tom. V. opp. part. II. Natal. Alexander. *Select. hiſtor. eccleſiaſt. cap.* Sæc. VIII. diſſ. I. p. 456. Pierre de Marca, *Concordia ſacerdotii & imperii*, lib. III. cap. xj. Boſſuet, *Defenſ. declarationis Cleri Gallici*, *de poteſtate eccleſ.* part. I. lib. VI. cap. xij. p. 197. Giannone, *Hiſtoire civile de Naples*, tom. I. p. 400. Tous ces auteurs appuyent leur ſentiment, principalement ſur l'autorité des écrivains Latins, tels que Anaſtaſe, Paul Diacre & autres, qui ſemblent avoir parfaitement ignoré que ces papes en aient ainſi agi à l'égard de ces empereurs ; & qui les repréſentent comme ayant reconnu par divers actes leur autorité impériale. Dans cette contrarieté d'opinions entre les Grecs & les Latins, tout ce que nous pouvons faire

de

de mieux, c'eſt de ſuſpendre notre jugement, faute de pouvoir parfaitement éclaircir la queſtion. Ce que nous ſavons cependant avec certitude, c'eſt que le zele des papes pour le culte des images, fournit aux peuples d'Italie une occaſion de manquer de fidélité aux empereurs Grecs

79. ☞ Ce ſurnom fut donné à Conſtantin, parce qu'à ſon baptême il avoit, dit-on, ſali les fonds ſacrés.

80. ☞ L'autorité de ce concile n'eſt pas plus reconnue par les catholiques Romains que celle du ſecond commandement, qu'ils ont prudemment retranché du décalogue.

81. Nous avons encore les livres de Charlemagne *ſur les images*; ils méritent d'être lus; & comme ils étoient devenus fort rares, Chriſtoph. Aug. Heuman les a publiés de nouveau à Hannovre, *in*-8°. en 1731. & les a enrichis d'une ſavante préface. Ils portent le nom de Charlemagne; mais il eſt aiſé de voir qu'ils ſont l'ouvrage d'un théologien ſcholaſtique & non du prince auquel on les attribue. Pluſieurs ſavans ont cru que l'empereur les avoit compoſés, aidé de ſon précepteur Alcuin. Voyez Heumanni, *Præfat.* 51. & Bunau, *Hiſtoria imperii German.* tom. I. p. 490. Quoiqu'il y ait quelque vraiſemblance dans cette opinion, cependant elle n'eſt pas démontrée, car Alcuin étoit en Angleterre quand ces livres furent compoſés, puiſque ſon hiſtoire nous apprend qu'il alla dans ce pays-là en 789. & qu'il n'en revint pas avant l'an 792.

82. On s'imagine généralement que cette controverſe commença par ces mots *filioque*, ajoutés par quelques Latins au ſymbole du concile de Conſtantinople, & que des mots on paſſa à la doctrine elle-même. Voyez Mabillon, *Acta ſanctor. Benedict.* Sæc. IV. part. I. Præf. part. IV. qui a entrainé l'avis de pluſieurs perſonnes; mais il s'eſt trompé.

Le premier objet de la controverſe fut la doctrine elle-même, qui donna occaſion de paſſer aux mots en queſtion *filioque*, que les Grecs diſoient avoir été manifeſtement interpolés : en effet, il paroit clairement, & entr'autres par le concile de Gentili, qu'il y avoit long-tems que l'on diſputoit ſur le St. Eſprit, lorſqu'on vint à parler de ces mots interpolés. Pagi dans ſa *Critica in Baronium*, tom. III, p. 323. croit que cette diſpute, ſoit par rapport au tems où elle parut, ſoit par rapport à ce qui la fit naitre, fut une ſuite de celle ſur les images. Car quand les Latins traitoient les Grecs d'hérétiques, parce qu'ils s'oppoſoient aux images, ceux-ci à leur tour, les traitoient de-même, parce qu'ils ſoutenoient que le St. Eſprit procédoit du pere & du fils. Mais cet auteur a avancé cette opinion, ſans en avoir de preuves ſuffiſantes, & on ne peut la regarder que comme une conjecture qui a ſeulement quelque vraiſemblance.

83. ☞ Les *Meſſes privées* étoient celles que le prêtre ſeul célébroit en faveur des ames du purgatoire, & ſeulement dans certaines occaſions particulieres; elles furent défendues par les loix de l'égliſe, mais elles furent une grande ſource de richeſſes pour le clergé. Les canons d'un ſynode aſſemblé à Mayence, les condamnerent comme des innovations criminelles, & comme étant le fruit de l'avarice & de l'oiſiveté.

84. L'arianiſme prévalut auſſi beaucoup en Europe parmi les nations barbares qui embraſſerent le chriſtianiſme.

85. Nous trouvons un détail des erreurs de Clément dans les lettres de Boniface. epiſt. cxxxv, p. 189. Voyez auſſi Uſſerii *Sylloge epiſtolarum Hibernicarum*, pag. 12. *Nouveau dictiôn. hiſtor. critic.* tom. I. p. 133. (☞ Boniface étoit trop ignorant pour juger d'une héréſie, comme cela paroit par ce qu'il condamna Virgile, pour avoir crû des

antipodes. La grande héréſie de Clément ſemble avoir été de préférer l'autorité de l'Ecriture Sainte à celle des conciles & des peres, qu'il ne craignoit pas de rejetter, quand leurs déciſions ne lui paroiſſoient pas conformes à la parole divine.)

86. ☞ C'eſt la véritable date du concile aſſemblé par Zacharie, pour la condamnation d'Adalbert & de Clément, & non l'an 745. comme l'ont prétendu Fleury, *Hiſt. eccleſ.* tom. IX. pag. 296. & Mabillon, *Annal. ord. Bened.* lib. XXII. n. 8. par M. Bower, dans ſon *Hiſtoire des papes*, pag. 325. La preuve en eſt que la lettre de Boniface, qui fit aſſembler le concile, fut écrite en 748. puiſque Boniface y declare qu'il y avoit environ trente ans qu'il etoit légat du St. ſiege, & tout le monde convient qu'il fut chargé de cette commiſſion environ l'an 719.

87. ☞ Le concile de Narbonne qui condamna Felix, ſe tint en l'an 788. celui de Ratisbonne en 792. celui de Francfort en 794. & celui de Rome en 799.

88. Les auteurs qui ont écrit ſur la ſecte de Felix, ſont indiqués par Jo. Alb. Fabricius, *Biblioth. lat. Medii ævi*, tom. II. p. 482. Ajoutez-y Pierre de Marca, dans ſa *Marca Hiſpanica*, lib. III. cap. xij. p. 368. Jo. de Ferreras, *Hiſtoire générale d'Eſpagne*, tom. II. p. 518. 523. 528. 560. J. Mabillon, *Præfat. ad ſæcul.* IV. *Actor.* 55. *ord. Bened.* part. II. Quelques particularités touchant Felix, nous ont été auſſi fournies par Dom Colonia, *Hiſtoire littér. de la ville de Lyon*, tom. II. p. 79. & par les bénédictins, *Dans leur hiſtoire littéraire de France*, tom. IV. p. 434.

89. Les auteurs à qui nous ſommes redevables de l'hiſtoire de cet illuſtre prélat, fondateur de l'égliſe des Danois, des Suédois & des Cimbres, ſont indiqués par J. Alb. Fabricius, dans ſa *Biblioth. lat. medii ævi*, tom. I. p. 292. comme auſſi dans

la *Lux evangelii orbi terrarum exoriens*, p. 425. Ajoutez les bénédictins dans leur *Hiſt. littér. de la France*, tom. V. pag. 277. *Acta. ſanctor. Menſ. Februar.* tom. I. p. 391. Pontoppidan. *Annales eccleſiæ danicæ Diplomatici*, tom. I. p. 18. Jo. Mollerus, *Cimbria litterata*, tom. III. p. 8. Ces auteurs nous parlent auſſi en détail d'Ebbo, de Withmar, de Rembert & de quelques autres, qui furent ou les compagnons de travaux d'Anſgar ou ſes ſucceſſeurs.

90. ☞ Nous avons ainſi traduit le terme *Myſi*, qui eſt une erreur dans l'original, en ce que M. Mosheim, comme bien d'autres, a confondu les Moëſiens qui étoient Européens, avec les Myſiens qui demeuroient en Aſie, & leur a donné le même nom.

91. Nous ſommes redevables de l'hiſtoire de la converſion des Sclavons, au traité *de Adminiſtrando imperio*, compoſé par le ſavant empereur Conſtantin *Porphyrogenete*, publié par Bandurius, dans l'*Imperium orientale*, tom. I. p. 72. 73. Conſtantin raconte ce même événement dans l'hiſtoire de la vie de ſon grand pere, Baſile le Macédonien, §. 54. publiée dans le *Corpus Byzantinum*, tom. XVI. p. 133. 134.

92. Le Quien dans ſon *Oriens Chriſtianus*, tom. I. p. 1257. nous donne une hiſtoire très-peu exacte de ces Ruſſes qui furent convertis ſous le regne de Baſile le Macédonien; il ne fait preſque que copier les erreurs de ceux qui ont écrit avant lui, & il n'eſt pas toujours d'accord avec lui-même; car dans un endroit, il dit que ceux dont il eſt ici parlé, étoient les Ruſſes voiſins des Bulgares, & dans un autre, il ſoutient que c'étoient les Gazares. La ſeule raiſon qu'il avance en faveur de la derniere opinion, eſt qu'entre les docteurs chrétiens qui furent envoyés pour convertir les Ruſſes, il eſt parlé de Cyrille qui convertit les Gazares; ce qui

prouve que cet auteur, quelque ſavant qu'il fût, n'avoit pas une idée juſte, ni des Ruſſes, ni des Gazares. Il eſt auſſi tombé dans d'autres mépriſes ſur le même ſujet. Théoph. Sigifred. Bayer a mieux éclairci tout cela dans ſa *Diſſert. de Ruſſorum prima expeditione Conſtantinopolitana.*

93. Jo. de Ferreras, *Hiſt. générale d'Eſpagne*, tom. II. p. 583. La piraterie étoit regardée comme une profeſſion fort honorable chez les peuples du Nord ; de-là vient que les fils des rois & toute la jeune nobleſſe s'y vouoient entierement. Au reſte il n'y aura rien là de ſurprenant, ſi on fait attention à la religion de ces peuples & à la barbarie de ces tems-là. Voyez Jo. Lud. Holberg, *Hiſtoria Danorum & Norwegorum Navalis, in ſcriptis ſocietatis ſcientiar. Hafnienſis*, tom. III. p. 349. On y trouve des récits curieux & intéreſſans de ces anciennes pirateries, extraits des annales de Danemarck & de Norwege.

94. ☞ Cet excellent prince non-ſeulement encourageoit par ſes libéralités ſes ſujets à s'appliquer aux arts & aux ſciences, mais encore il invitoit les étrangers qui ſe diſtinguoient par leurs talens, & les plaçoit dans un ſéminaire à Oxford ; enſorte qu'on peut regarder Alfred comme étant le fondateur de cette célebre univerſité. Les étrangers les plus célebres qui vinrent en Angleterre, furent Jean Scot Erigene qui avoit été chez Charles le Chauve, & Grimbald, moine de S. Bertin en France. Les Anglois qui illuſtrerent le plus le ſiecle d'Alfred, furent Aſſerius, Werefrid, Plegmund, Dunwuf, Wulfſig & l'abbé de S. Neot. Voyez Collier, *Hiſtoire eccléſiaſtique*, vol. I. liv. III. pag. 165. 166. & Rapin Toyras, au regne du monarque dont nous parlons.

95. Ceux qui voudront être inſtruits plus à fond de ce qui regarde ces auteurs & leurs ouvrages, pourront conſulter l'*Hiſtoire littér. de la France*,

tom. IV. p. 251. jusqu'à la 271e. ou ce qu'en dit plus au long le Bœuf, dans son *Etat des sciences en France, depuis Charlemagne jusqu'au roi Robert*; publié dans son *Recueil de divers écrits, pour servir d'éclaircissement à l'histoire de France*, tom. II. p. 1. Paris 1738. *in*-8vo.

96. ☞ Erigene signifie *natif d'Irlande*, Erin ou Irin étant l'ancien nom de ce royaume.

97. ☞ Les *réaux* qui suivoient la doctrine d'Aristote sur les idées universelles, furent ainsi appellés par opposition aux *nominaux*, qui suivoient le sentiment de Zenon & des stoïques sur ce sujet. Aristote avoit soutenu contre Platon, qu'avant la matiere & indépendamment de son existence, il n'y avoit point eû d'*idées* ou *d'essences universelles*; que les idées ou les modeles que Platon supposoit avoir existé dans l'entendement divin, & selon lesquels tout avoit été créé, étoient empreints de toute éternité sur la matiere, co-éternels avec leurs objets & innérents en eux. Zénon & ses disciples s'écartant & du système de Platon & de celui d'Aristote, soutenoient que ces prétendus *universaux* n'avoient ni *forme* ni *essence*, & n'étoient que des mots ou *des représentations nominales* de leurs objets particuliers. La doctrine d'Aristote prévalut jusqu'au onzieme siecle, lorsque Roscellin embrassa le système des stoïciens, & fonda la secte des *nominaux* dont le fameux Abelard répandit avec beaucoup de succès les sentimens. Les deux sectes en question différoient beaucoup entr'elles; & elles embrouilloient beaucoup leurs sentimens par des explications inintelligibles.

98 L'ouvrage auquel on fait ici allusion, a été publié à Oxford par M. Thomas Gale, en 1681. Heuman en a fait plusieurs extraits, & dans ses *gestes des philosophes* écrits en allemand, tom. III. p. 858. il a donné une histoire savante & détaillée de Scot.

99. Agobard, *de Diſpenſat. rerum eccleſiaſt.* §. 4. p. 270. tom. I. opp. Flodoard, *Hiſtor. eccleſiæ Rhenenſis*, lib. III. cap. ix. Servatus Lupus, *epiſt.* xiv p. 87. 433. &c. Muratori, tom. II. *Antiq. Ital. medii ævi*, p. 302. Louis Thomaſſin, *Diſciplinæ eccleſiæ veter. & Novæ circa Beneficia*, part. II. lib III. cap. xi. Les Grecs & les Lombards mirent auſi en uſage ces ſortes de mauvais moyens; on peut le voir dans le Quien, *Oriens Chriſtianus*, tom. I. p. 142.

100. Muratori, *Droits de l'Empire ſur l'Etat eccléſiaſtique*, p. 54. & *Antiquit. Ital. medii ævi*. tom. III. p. 29. 30. Ce ſavant conjecture que cet élit a été forgé dans l'onzieme ſiecle; Bunau, *Hiſtr. imper. German.* tom. III. p. 34. Mais les partiſans de l'autorité du pape, comme Fontanini & autes, plaident de toutes leurs forces, mais inutilement, pour ſoutenir l'authenticité de cet édit.

101. Fréderic Spanheim a raſſemblé dans ſon *Exercitatio de papa fœmina*, tom. II. opp. p. 577. & mis dans un jour frappant les argumens de ceux qui ſoutiennent la vérité de ce fait ſingulier. Sa diſſertation ſur ce ſujet a été traduite en françois par Lenfant qui l'a miſe en meilleur ordre, & y a ajouté pluſieurs choſes de ſa façon.

102. Les argumens de ceux qui prétendent que l'hiſtoire de la papeſſe Jeanne, n'eſt qu'une fable, ont été recueillis par Blondel, & enſuite par Bayle qui y a mis plus d'art & d'érudition. Voyez ſon Dition. article *Papeſſe*: ajoûtez à cela, J. Georg. Ecard, *Hiſtor. Franciæ. oriental.* tom. II. lib. XXX. §. 119. p. 436. Cet auteur a ſuivi & s'eſt approprié les ſentimens de Leibnitz ſur cette matiére. Voyez auſſi le Quien, *Oriens Chriſtianus*, tom. III. p. 777. & Heuman, *Sylloge diſſert. ſacr.* tom. I. part. II. p. 352. Le ſavant J. Chriſtophle Wagenſelius a rapporté fort exactement les argumens de part & d'autre, comme on peut le voir dans les

Amœnitates litterariæ de Schelhornius, part. I. p. 146. Baſnage a fait la même choſe dans ſon *Hiſtoire de l'égliſe*, tom. I. pag. 408. On peut voir dans Gaſpar Sagittarius, *Introd. in hiſt. eccleſ.* tom. I. cap. xxv. p. 676. & dans la *Biblioth. Bremenſ.* tom. VIII part. V. p. 935. la liſte des autres écrivains qui ſe ſont exercés ſur cette matiere.

103. Tel eſt le ſentiment de Paul Sarpi dans ſes *Lettere italiane*, lett. lxxxij. p. 452. celui de Lerfant, *Biblioth. German.* tom. X. p. 27. de Theod. Haſæus, *Biblioth. Bremenſis*, tom. VIII. part. V. p. 935. & du célebre Pfaf. *Inſtitut. hiſtor. eccleſ.* p. 402. Nous pourrions ajoûter Wernsdorf, Boëcler, Holberg & pluſieurs autres, ſi cela étoit néceſſaire. Sans vouloir m'ériger en juge de cette controverſe qui a donné lieu à tant de faux jugemens, je remarquerai ſeulement qu'elle n'a pas encore été aſſez éclaircie, & miſe dans un jour à diſſiper toute eſpece de doute.

104. Voyez l'excellent ouvrage d'un anonyme, qui ſe ſigne D. B. & dont le livre a pour titre, *Hiſtoire du droit eccléſiaſtique public François*, publié d'abord à Londres en deux volumes 8°. en 1737. & dont on a fait depuis peu une nouvelle édition plus ample & plus belle. L'auteur de cet ouvrage marque avec beaucoup de juſteſſe & de préciſion, les divers degrés par leſquels l'autorité papale s'eſt élevée. On peut voir ſon hiſtoire du neuvieme ſiecle dans le premier volume de ſon ouvrage, p. 16.

105. On a de grandes raiſons de croire que ces *Décrétales* & divers autres actes, tels que ſont ceux des donations de Charlemagne, & de Louis le Débonnaire ont été forgés par le conſentement des papes; parce qu'autrement il ſeroit difficile de penſer que, pendant pluſieurs ſiecles les papes s'en fuſſent ſervis pour ſoutenir leurs prétendus privileges: les armes auroient été trop foibles pour ſoumettre des princes, des conciles & des évêques,

qui répugnoient extrêmement à l'autorité papale ; il falloit des titres accrédités, & qui fussent universellement reconnus ; & dans ce siecle rien n'étoit plus commun que des inventions de cette nature; on ne s'en faisoit aucun scrupule, dès qu'il s'agissoit de l'avantage de l'église ou de celui qui s'en disoit le premier ministre. Ainsi, il n'est pas douteux que les papes n'aient eû part à ces especes de fraudes que l'on appelloit *pieuses*, & qu'ils ne se soient prêtés avec empressement à tous les moyens nécessaires pour les faire respecter par un peuple ignorant & crédule : ils concouroient à l'invention & jouoient leur rolle derriere le rideau, d'où toutes les machines tiroient leur jeu & leur mouvement.

106. Il est certain que celui qui forgea les décrétales avoit extrêmement envie de faire croire qu'elles étoient l'ouvrage d'Isidore, évêque de Seville, qui les avoit rassemblées, & qui vivoit dans le sixieme siecle. Voyez *Biblioth. lat. medii ævi.* tom. V. p. 561. Les évêques avoient accoutumé d'ajoûter par humilité à leurs noms celui de *peccator*, c'est-à-dire *pécheur* ; suivant cela, l'auteur des décrétales le joignit au nom d'Isidore ; mais dans la suite des copistes ignorans ayant changé le mot *peccator* en celui de *mercator*, on crut qu'un *Isidore mercator* étoit l'auteur frauduleux de ces fameuses décrétales.

107. Outre les auteurs des *Centuries de Magdebourg* & autres savans, Blondel a fait voir fort au long la fausseté des décrétales, dans son *Pseudo-Isidorus & Turrianus Vapulantes*, & aujourd'hui les catholiques Romains eux-mêmes, ceux du moins qui sont un peu de bonne-foi, en conviennent. Voyez Budée, *Isagoge in theologiam*, tom. II. p. 762. Petr. Constantius, *Prolegom. ad epistolas pontificum*, tom. I. p. 130. & une dissertation de Fleury, à la tête du sixieme volume de son histoire ecclésiastique.

108. Cette regle fut condamnée dans un concile tenu à Rome en 1059. ſous le pontificat de Nicolas II. Le motif ou le prétexte de cette condamnation, fut, que cette regle permettoit aux chanoines de jouir de ce qu'ils poſſedoient avant leurs vœux, & qu'elle allouoit à chaque chanoine une trop grande portion de pain & de vin; mais la véritable raiſon fut que cet ordre avoit été inſtitué par l'empereur ſans le conſentement du pape qui n'y avoit eu aucune part. Pour ce qui regarde la diſcipline de ces chanoines, voyez Fleury *Hiſt. eccleſ.* tom. X. p. 163., 164. édition de Bruxelles *in*-12.

109. Louis Thomaſſin, *Diſciplin. eccleſ. veter. & Novæ*, part. I. lib. III. cap. xlij. xliij. Muratori, *Antiquit. Ital. medii ævi*, tom. V. p. 185. 540. Il n'y a point d'hiſtoire des chanoines ſur laquelle on puiſſe moins compter que celles qu'ils ont écrites eux-mêmes; comme celle de Raymond Chapponel, publiée à Paris *in*-8°. en 1699. Prévenus en faveur de leur ordre, les chanoines le font remonter juſqu'à J. C. & à ſes apôtres, du-moins juſqu'aux premiers ſiecles de l'égliſe, dans l'idée de lui attirer plus de conſidération.

110. ☞ Théodore Studites eſt un des auteurs de ce ſiecle, qui a le plus écrit, & il auroit toujours paſſé pour un habile homme, quand même il n'auroit pas écrit ſur la controverſe en queſtion: nous avons encore de lui 265 lettres, divers traités contre les iconoclaſtes, 124 épigrammes jambiques, & un grand manuſcrit qui contient un cours d'inſtructions en forme de catéchèſe, ſur les devoirs de la vie monaſtique.

111. Ce prélat célebre par ſa connoiſſance de l'Ecriture Sainte, compoſa trois livres de commentaires ſur la Geneſe, quatre ſur l'Exode, & pluſieurs ſur le Lévitique; il écrivit auſſi ſur St. Matthieu, un commentaire dans lequel il y a beaucoup

de bonnes choſes; il expliqua toutes les épitres de St. Paul; ſon explication de l'épitre aux Galates eſt la ſeule qui ſoit imprimée, toutes les autres ſont manuſcrites.

112. Remarquons ici que la plupart des ouvrages attribués à Haymon, évêque d'Halberſtadt, ont été compoſés par Remi, évêque d'Auxerre. Voyez Caſimir Oudinus, *Comment. de ſcriptor. eccleſ.* tom. II. p. 330. *Hiſtoire littér. de la France*, tom. V. part. III. tom. VI. p. 106. Le Beuf, *Recueil de diſſert. ſur l'hiſtoire de la France*, tom. I. p. 278.

113. Voyez ce qu'a dit là-deſſus avec beaucoup d'impartialité & de bonne foi, le défunt pape Benoît XIV. dans ſon ſavant ouvrage, *de Servorum Dei Beatificatione, & Beatorum canonizatione*, lib. I. cap. vij. p. 50. tom. I. opp. édit. Rom. Il ſeroit à ſouhaiter que les hiſtoriens de l'égliſe romaine imitaſſent la prudence & la modération de ce ſage & illuſtre pontife.

114. ☞ Cet ouvrage intitulé *Amphilochia*, parce qu'il fut adreſſé à Amphilocus, évêque de Cyzique, conſiſte en 308. queſtions avec leurs réponſes. On en trouve la ſixieme partie pour le moins dans les épitres de Photius, publiées à Londres en 1651. par l'évêque Montague. La plupart de ces queſtions roulent ſur divers paſſages du vieux & du nouveau Teſtament; mais elles ſont entremêlées de pluſieurs autres, rélatives à la philoſophie & à la littérature; cet ouvrage eſt encore manuſcrit dans les bibliotheques vaticane, barberienne & Bavaroiſe, &c.

115. ☞ Un de ces ouvrages fut par exemple, la *Catene* ou *chaîne de Commentaires* ſur les Pſeaumes, compilée des écrits d'Athanaſe, de Baſile, de Chryſoſtome, &c. & un *Commentaire ſur les prophètes*. Ces deux ouvrages ſubſiſtent encore en manuſcrit, le premier dans la bibliotheque Séguerienne ou Coisliénne, & le dernier dans la Vaticane.

116. Pour ce qui eſt de la perſécution que ſouffrit Jean Scot, & de la haine qu'il s'attira, en ſoutenant la cauſe de la raiſon & de la liberté de penſer, voyez du Boulay, *Hiſt. academ. Paris*, tom. I. p. 182. ainſi que Mabillon, *Acta ſanctor. ord. benedicti*, ſæc. V. p. 302.

117. Uſſerii *ſylloge epp. Hibernicarum*, p. 54. 55. (☞ Les auteurs catholiques Romains qui ſe piquent un peu de probité, ne diſconviennent pas aujourd'hui de la fauſſeté de ces ouvrages, comme parlant de pluſieurs événemens qui n'ont eu lieu que pluſieurs ſiecles après le tems de Denis, & dont il n'a jamais été fait mention qu'après le cinquieme ſiecle. Voyez Fleury, *Hiſt. eccleſ.* liv. LIV. tom. XI. p. 520. édit. de Bruxelles.)

118. Que ces ouvrages ayent été traduits par ordre de Louis, c'eſt ce qui eſt évident par l'épitre adreſſée à cet empereur, que Hilduin mit à la tête de ſon *Areopagitica*, & dans laquelle p. 66. édit. Colon. 1563. nous trouvons le paſſage ſuivant: *de notitia librorum quos Dyoniſius patrio ſermone, conſcripſit, & quibus petentibus illos compoſuit, lectio nobis per Dei gratiam, & veſtram ordinationem, cujus diſpenſatione interpretatos, ſcrinia noſtra eos petentibus, reſerant ſatisfacit.* Il eſt clair, ſelon ce paſſage, qu'on ſe trompe, quand on dit que la traduction latine des ouvrages de Denys, n'a pas été faite avant Charles le Chauve. On eſt auſſi dans l'erreur avec Mabillon, *Annal. Bened.* tom. II. lib. XXIX. §. 59. p. 488. & les auteurs de l'*Hiſtoire littér. de France*, tom. V. p. 425. quand on prétend que Michel Balbus envoya à l'empereur Louis cet ouvrage déja traduit en latin; il eſt étonnant que des ſavans ayent pu ſe tromper à ce point, après avoir lu le paſſage ſuivant, dans l'épitre citée ci-deſſus: *Authenticos namque eoſdem, (Dyoniſii) libros græca lingua conſcriptos, cum Echonomus, eccleſiæ Conſtantinopolitanæ, & cæteri miſſi Michaelis*

legatione, functi sunt, pro munere magno suscepimus.

119. ☞ Fleury & quelques autres auteurs placent ce concile en l'an 815.

120. ☞ C'est le titre que Michel & Théophile son fils donnerent à Louis, dans la lettre qu'ils lui écrivirent, lui refusant celui d'empereur, auquel cependant il avoit un droit incontestable, par les mêmes traités que l'on souhaitoit de renouveller avec lui.

121. ☞ Fleury, le Sueur, & quelques autres historiens placent unanimément ce concile en l'an 825. Il est à propos de remarquer que ce qui se passa dans ce concile, prouve évidemment que l'on ne regardoit pas alors, ni près-delà, les décisions des papes, ni comme infaillibles, ni comme obligatoires; car dès que la lettre d'Adrien, en faveur des images, y eut été lue, elle fut rejettée presque unanimément, comme contenant des opinions absurdes & erronnées. Les évêques François censurerent aussi les décrets du second concile de Nicée, rélatifs au culte des images, & rejetterent entierement l'autorité de ce concile, quoique plusieurs papes l'eussent tenu pour œcuménique; & ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que pour cela le pape ne déclara pas hérétiques les évêques François, & ne les excommunia pas. Voyez Fleury, liv. XLVIII.

122. ☞ Pour rendre justice aux ennemis de Claude dont il est ici parlé, il est nécessaire de remarquer qu'ils ne soutenoient que l'innocence & l'utilité des images, sans prétendre qu'on leur adressât quelque culte religieux.

123. ☞ Ce fut dans les cinquieme & sixieme siecles que les églises d'Espagne ajouterent les mots *filioque*, & leur exemple fut suivi par la plupart des églises de France, qui lisoient & chantoient le symbole avec ces mots ajoutés.

124. ☞ On a publié à Dublin, en 1753, une nouvelle traduction angloiſe du livre de Bertram, prêtre & moine de Corbie, *ſur le corps & le ſang de J. C. dans la ſainte cene*, & on a mis à la tête une diſſertation ſavante & judicieuſe, concernant cet auteur & ſes ouvrages, dans laquelle on le défend comme il faut contre les calomnies des catholiques romains.

125. La cauſe de Godeſchalque a été ſavamment défendue par Maguin, qui a auſſi donné une excellente édition qui ſubſiſte encore, de tous les traités compoſés de part & d'autre ſur cette controverſe. Cette collection intéreſſante, imprimée à Paris en 1650, en deux volumes *in*-4to. a pour titre : *Veterum auctorum qui nono ſæculo, de prædeſtinatione & gratia ſcripſerunt, opera & fragmenta, cum hiſtoria & gemina præfatione.* Le cardinal Noris a auſſi defendu la cauſe de Godeſchalque, mais plus brièvement, & avec moins de modération que Maguin. On peut voir cette defenſe dans la *Synopſis hiſtoriæ Godeſchalcanæ*, inſérée dans le quatrieme volume des œuvres du cardinal, p. 677. Les bénédictins, les janſeniſtes & les auguſtins, ſoutiennent preſque tous que ce fut fort injuſtement que Rabanus Maurus perſécuta Godeſchalque. Mais les jéſuites ne ſont pas de cet avis ; en général ils ſoutiennent le contraire, & c'eſt ce que Louis Cellot, de leur ordre, a tâché ſur-tout de faire voir dans ſon *Hiſtoria Godeſchalci predeſtinationis*, publiée à Paris, en 1655.

126. Les parens de Godeſchalque le deſtinerent dès ſon enfance à la vie monaſtique, dans le couvent de Fulde ; croyant, ſelon les idées de ce tems-là, le conſacrer par-là d'une maniere particuliere à Dieu. Parvenu à un certain âge, le jeune moine eut grande envie de quitter ſa retraite, & d'entrer dans le monde ; mais Rabanus Maurus l'en empêcha, & le retint malgré lui dans le couvent : de-là une vive

diſpute entre ces deux hommes célebres, dans laquelle Louis le Débonnaire fut obligé d'intervenir; & de-là les violentes querelles qui s'éleverent ſur la prédeſtination & la grace. Voyez *Centuriæ Magdeb.* cent. IX. c. 10. Mabillon, *Annal. Bened.* tom. II. ad ann. 829. p. 523.

127. Ceux qui ont écrit la vie de Godeſchalque, & ont rendu compte de ſa doctrine, nous ont donné une hiſtoire de cette controverſe.

128. ☞ Dans l'original latin il y a 852, mais vraiſemblablement c'eſt une faute d'impreſſion; le traducteur Anglois l'a corrigée dans le texte.

129. Photius attribue au célibat forcé du clergé, cette multitude d'enfans dont on ne connoiſſoit pas les peres. Le paſſage ſuivant, extrait d'un livre d'Alvarus Delagius, évêque de Sylva, en Portugal, *de Planctu eccleſiæ*, eſt ſur-tout remarquable là-deſſus: *Il ſeroit à ſouhaiter*, dit l'évêque, *que les eccléſiaſtiques n'euſſent jamais fait vœu de chaſteté, principalement en Eſpagne, où ils ont également autant d'enfans que les laïques.*

130. Voyez dans la collection publiée par l'évêque Montague, n. II. p. 47. la lettre de Photius. D'autres auteurs font mention de dix chefs d'accuſation contre Photius; mais ces auteurs ne diſtinguent pas la premiere & la ſeconde controverſe des Grecs & des Latins; ils ajoutent aux accuſations portées contre Photius, celles qui n'eurent lieu que dans le tems de Michel Cérularius. Il eſt certain que dans l'épitre de Photius, qui ne ſe rapporte qu'à la premiere controverſe, & peut ſeule nous mettre en état d'en juger, il n'y eut que cinq chefs d'accuſation, comme nous les avons indiqués dans le texte.

131. Les fêtes conſacrées aux ſaints, étoient encore en petit nombre chez les Latins, comme cela paroît par un poëme de Florus, publié par Martene dans le Ve vol. de ſon *Theſaurus anecdot.* p. 595.

132. ☞ On croyoit par toutes ces épreuves, forcer la divinité à ſe déclarer en faveur de la vérité. Dans l'epreuve de l'eau froide, on attachoit le pied droit de la perſonne accuſée avec ſa main gauche, & dans cet état on la jettoit dans l'eau; ſi elle deſcendoit au fond, elle étoit déclarée innocente, mais ſi elle ſurnageoit on la tenoit pour coupable. Les auteurs les plus dignes de foi, tant anciens que modernes, attribuent cette invention au pape Eugene II. & il eſt bien ſurprenant que dans l'hiſtoire de ce pape, M. Bower ne nous en parle point. Baluze a inſeré dans le ſecond volume de ſes *Capitularia*, les formulaires de prieres & d'imprécation qu'Eugene avoit fait dreſſer, & qui devoient précéder cette pratique ridicule, dont Fleury & Spanheim regardent ce pape comme l'auteur. Cependant le pere le Brun de l'oratoire ſoutient dans ſon *Hiſtoire critique des pratiques ſuperſtitieuſes*, tom. II. p. 140. édit. d'Amſterdam, que cette coutume eſt beaucoup plus ancienne qu'Eugene, & ſes raiſons ne ſont pas abſolument à rejetter. Quoiqu'il en ſoit, cette même coûtume fut condamnée & abolie en l'an 829. à la priere ou plutôt par l'autorité de Louis le Débonnaire; mais elle reparut dans les X. XI. & XIIe ſiecles, comme nous le verrons dans la ſuite de cette hiſtoire. Pour la deſcription de l'épreuve de l'eau froide, M. Mosheim renvoye dans une note à Mabillon, *Analecta veteris ævi*, tom. I. p. 47. & à Roy, *de Miſſis Dominicis*, p. 152.

Le combat ſingulier ou le duel fut introdult vers la fin du V. ſiecle, par Gondebaud, roi de Bourgogne, après que l'abus du ſerment eut introduit les plus grands déſordres, & occaſionné toutes ſortes de parjures & d'injuſtices. Gondebaud jugea à propos d'ajouter le combat au ſerment; on ſuppoſoit que celui qui étoit heureux, avoit auſſi raiſon; & en dépit du bon ſens, de la raiſon & de l'humanité,

manité, les Lombards, les François & les Germains adopterent cette maniere de juger de la vérité & de rendre juſtice, qu'ils emprunterent des autres nations. On l'interdit pour la premiere fois en 855. dans le troiſieme concile de Valence, en Dauphiné.

L'épreuve du fer chaud ſe faiſoit en différentes manieres : quelquefois l'accuſé tenoit en ſa main une barre de fer rouge, ou étoit obligé de marcher nuds pieds ſur des ſocs de charrue rougis au feu, ou d'autrefois mettoit un gant de fer rouge, comme nous le voyons dans le X. livre de l'*Hiſtoire de Danemarck*, par Saxon le Grammairien. L'accuſé n'avoit-il aucun mal, il étoit juſtifié, ſinon on le puniſſoit comme coupable. Le premier exemple que nous ayons des chrétiens qui ont eu recours à cette épreuve, fut celui de Simplicius, évêque d'Autun dans le IV. ſiecle. Ce prélat, à ce qu'on nous raconte, avoit épouſé, avant que d'être évêque, une femme qui l'aimoit tendrement, & qui après cela ne voulant pas le quitter, continuoit à coucher dans ſa chambre. La réputation du bon évêque en ſouffrit, & on dit malicieuſement que malgré les canons, il ne laiſſoit pas que de goûter toutes les douceurs du mariage ; là-deſſus, ſa compagne, en préſence d'un grand concours de peuple, prit pluſieurs charbons allumés, qu'elle tint dans ſes habits & ſur ſa poitrine, ce que fit auſſi ſon mari, & ni l'un ni l'autre n'ayant eû aucun mal, le peuple ſaiſi d'admiration, les déclara innocens. Bricius ou St. Brice, que par erreur, M. Collier nous dit dans ſon *Hiſtoire eccléſiaſtique d'Angleterre*, vol. I. p. 231. avoir été le premier chrétien qui voulût ſe juſtifier de cette maniere, joua une pareille comédie dans le cinquieme ſiecle.

L'épreuve de la croix conſiſtoit à tenir ſes bras étendus, & celui qui pouvoit être le plus longtems dans cette attitude gagnoit ſa cauſe.

133. Strabon nous dit dans le cinquieme livre de ſa géographie, que pendant qu'on célébroit les rites de la déeſſe Feronia, dans un petit bois près du mont Soracte, pluſieurs perſonnes tranſportées par la préſence imaginaire de cette prétendue divinité, tomboient dans des accès ſi violens d'enthouſiaſme, qu'elles marchoient nuds pieds ſur des tas de charbons brûlans, ſans ſe faire aucun mal : l'hiſtoire ajoute que ce ſpectacle extraordinaire attiroit à cette ſolemnité annuelle, un concours prodigieux de monde. Pline rapporte quelque choſe de pareil des *Hirpii*. Voyez ſon hiſt. naturelle, liv. VII. ch. ij.

134. Cedrene, *Compend. hiſtoriar.* p. 541. édit. de Paris, p. 425. édit. de Veniſe, p. 547. & 429. Zonare, *Annal.* lib. XVI. p. 122. édit. de Veniſe. Les principaux auteurs qui ont parlé des Pauliciens, ſont Photius, lib. I. *contra Manicheos*, ou Pierre de Sicile, dont l'hiſtoire des Manichéens a été publiée en grec, & en latin à Ingolſtadt, en 1604. par Math. Raderus. Nous apprenons de Pierre Siculus lui-même, qu'en l'an 870. ſous le regne de Baſile le Macédonien, il fut envoyé en ambaſſade aux pauliciens, à Tibrica, pour traiter avec eux de l'échange des priſonniers, & qu'il ſéjourna neuf mois chez eux : il n'en faut pas davantage pour nous donner une haute idée de la puiſſance des pauliciens dans ce tems là. Ce que des auteurs plus modernes, tels que Bayle dans ſon dictionnaire, & Wolf dans ſon *Manicheiſmus ante Manicheos*, diſent des pauliciens, paroit tiré de l'*Hiſtoire des variations des égliſes proteſtantes*, par Boſſuet, tom. II. p. 129. Mais cette autorité n'eſt pas ſuffiſante, car Boſſuet lui-même n'a pas puiſé dans les meilleures ſources ; outre cela l'eſprit de parti lui a ſouvent fait commettre des fautes.

135. Il n'eſt pas contre la vraiſemblance que dans la Thrace & dans la Bulgarie, il y ait encore des pauliciens ou pauliens, comme quelques per-

ſonnes les appellent. Du moins, il paroît très-certain que dans le dernier ſiecle, il y en avoit encore quelques-uns à Nicopolis, comme nous l'apprenons de Urb. Ceri, dans ſon *Etat préſent de l'égliſe Romaine*, p. 72. où il dit que Pierre Déodati, archevêque de Sophie, les engagea à embraſſer la foi catholique. Mais nous ne garantiſſons pas la vérité de ce dernier fait.

136. Photius, lib. II. *Contra Manichæos*, pag. 147. Il eſt très-évident qu'à l'imitation des philoſophes orientaux, de qui les gnoſtiques & les manichéens tiroient leur origine, les pauliciens regardoient la *matiere éternelle* comme étant le ſiege & la ſource de tous les maux, & en même tems ils croyoient, ainſi que pluſieurs gnoſtiques, que la matiere animée de toute éternité avoit produit un principe actif, la cauſe du vice, du déſordre & du mal; ſelon eux, ce principe étoit l'auteur de toutes les ſubſtances matérielles, & Dieu, celui de tous les eſprits. Ces opinions approchent ſans doute beaucoup de celles des manichéens, cependant elles en different à pluſieurs égards; il eſt très-vraiſemblable que les pauliciens étoient une des branches des gnoſtiques, qui étoient très-nombreuſes & qui differoient beaucoup entr'elles; on ne put jamais les détruire entierement, malgré les diverſes perſécutions que leur firent ſucceſſivement éprouver pendant pluſieurs ſiecles, les empereurs qui vouloient les anéantir.

137. Les Grecs n'accuſent les pauliciens d'aucune erreur ſur le baptême; cependant il eſt certain qu'ils interprétoient allégoriquement ce qui eſt dit dans l'Ecriture Sainte de cette divine inſtitution; & Photius aſſure poſitivement dans ſon premier livre contre les manichéens, pag. 29. qu'ils ne regardoient le baptême que comme une cérémonie allégorique, & que par l'eau qu'on y employe, ils entendoient l'évangile.

138. J'ai extrait ces ſix erreurs capitales des pauliciens, de l'hiſtoire *des Manichéens*, écrite par Pierre Siculus, avec lequel Photius & Cédrene ſont d'accord, quoique moins clairs & moins précis que le premier ſur cette matiere. Les remarques que j'ai ajoutées pour plus grand éclairciſſement, viennent de mes réflexions ſur le ſyſtême des pauliciens & des Grecs.

139. Feu M. B. Théophile Sigfred Bayer avoit annoncé dans la préface de ſon *Muſæum ſinicum*, p. 145. ſon deſſein de donner des égliſes neſtoriennes, établies dans la Tartarie & dans la Chine, une hiſtoire exacte tirée de quelques anciennes rélations fort curieuſes qui n'ont point encore paru ; cette hiſtoire devoit être intitulée, *Hiſtoria eccleſiarum ſinicarum & ſeptentrionalis Aſiæ*. Mais ſa mort a prévenu l'exécution de ce projet & de quelques autres qu'avoit formés ce ſavant, qui n'auroit pas manqué de répandre beaucoup de jour ſur l'hiſtoire des chrétiens d'Aſie, &c.

140. Les Hongrois & les Tranſylvains étoient alors connus des Grecs ſous le nom de *Turcs*.

141. Les Grecs & les Allemands, les Polonois & les Bohémiens s'attribuent tous la gloire d'avoir établi les premiers la religion chrétienne en Hongrie ; & par-là ils n'ont pas peu contribué à obſcurcir la queſtion. Les Allemands diſent que la religion chrétienne fut apportée en Hongrie par Giſele, ſœur de l'empereur Henri II. qui ayant été mariée à Etienne, roi de ce pays-là, l'engagea à ſe faire chrétien : de leur côté, les Bohémiens prétendent que ce fut par le miniſtere d'Adalbert, archevêque de Prague, qu'Etienne fut converti ; les Polonois racontent auſſi que Geyſa ayant épouſé une princeſſe chrétienne de leur nation, ſav. Adelpheid, ſœur de Miſcilas, duc de Pologne, ſe laiſſa perſuader par elle d'embraſſer la religion chrétienne. Après avoir examiné toutes ces prétentions de part & d'au-

tre, nous nous ſommes déterminés en faveur des hiſtoriens Grecs, que nous avons ſoigneuſement comparés avec les hiſtoriens Hongrois; & nous y avons été engagés par l'autorité de Gabriel de Juxta Hornad, qui dans ſes *Initia religionis Chriſtianæ inter Hungaros eccleſiæ orientali adſerta*, publiés à Francfort en 1740. décide la queſtion à l'avantage des Grecs: tout ce que nous avons d'ailleurs, eſt fort ſujet à beaucoup de difficultés.

142. ☞ M. Mosheim attribue ici à Swein, l'honneur qui eſt dû à ſon prédéceſſeur Olaüs Trygueſſon, ſi du-moins c'en eſt un que d'avoir établi une religion toute divine par le fer & par le feu. Olaüs ayant abjuré dans ſa jeuneſſe le paganiſme en Angleterre, enſuite des exhortations d'un prêtre Anglois, retourna dans ſon pays dans la ferme réſolution d'y établir le chriſtianiſme; il alla de province en province accompagné de ſoldats, & l'épée à la main il fit le miſſionnaire; tout plia devant lui, à l'exception de la province de Drontheim qui ſe révolta, & employa contre la religion chrétienne les mêmes argumens dont on ſe ſervoit pour l'établir. Cela occaſionna pluſieurs ſanglantes batailles, qui finirent par la défaite des rebelles & celle de leur Dieu Thor, dont Olaus fit bruler publiquement la ſtatue, ce qui abattit ſi fort le courage des habitans de Drontheim, qu'ils ſe ſoumirent à leur vainqueur & embraſſerent ſa religion. Ainſi la Norwege fut chrétienne avant le regne de Suénon, du-moins avant la défaite d'Olaus par ce prince. Voyez Mallet, *Hiſtoire du Danemarck*, vol. I. p. 52. 53.

143. Cette lettre eſt la XXVIII. dans la premiere partie de la collection de celles de Sylveſtre II. par Ducheſne, dans le troiſieme volume de ſes *Scriptor. hiſtor. Francor.*

144. Nous avons encore de Conſtantin Porphyrogenete, fils de Léon le Philoſophe, les ouvrages

ſuivans : la *Vie de l'empereur Baſile* ; un traité ſur l'*Art de gouverner*, dans lequel l'auteur recherche l'origine de pluſieurs nations, parle de leur puiſſance, de leurs progrès, de leurs révolutions, & de leur décadence, en donnant une ſuite de leurs princes ; un diſcours ſur *la maniere de ranger en bataille une armée de terre & de mer* ; deux livres ſur les *Provinces d'orient & d'occident*, que l'on peut regarder comme un état de l'Empire dans le tems de ce prince.

145. Du Boulay, dans ſon *Hiſtor. acad. Pariſ.* tom. I. p. 288. & Louis Ant. Muratori dans ſes *Antiquit. ital. medii ævi*, tom. III. p. 811. & tom. II. p. 141. ont raſſemblé les preuves de l'ignorance qui regnoit dans le X. ſiecle.

146. Dans la préface *ad Codicem juris nat. & Gentium Diplomat.* Leibnitz prétend qu'il y avoit plus de ſavoir dans le dixieme ſiecle que dans les deux ſuivans ; mais cela ſent bien le paradoxe : nous penſerons mieux là-deſſus, ſi nous nous en rapportons à Mabillon, *Præfat. ad act. SS. ord. Benedict. V. ſæcul.* p. 2. aux auteurs de l'*Hiſtoire littéraire de la France*, & à le Bœuf, *Diſſertat. de ſtatu litterarum in Francia, à Carolo M. ad Regem Robert.* Tous ces auteurs conviennent de la groſſiere ignorance de ce ſiecle, quoiqu'ils voudroient encore nous perſuader qu'elle ne l'étoit pas autant qu'on ſe l'imagine ; mais il étoit difficile d'y rien ajouter. Tout ce que nous pouvons accorder à ces ſavans qui paroiſſent prévenus, c'eſt que tout ſavoir n'étoit pas encore éteint en Europe, qu'il y avoit par-ci par-là, mais en très petit nombre, quelques heureux génies qui ſe faiſoient jour au travers des épaiſſes ténébres, qui d'ailleurs couvroient tout le reſte. On ne peut pas compter cela pour un avantage bien conſidérable.

147 Cela paroit clairement par le paſſage ſuivant très remarquable, & qui ſe trouve à la pag. 304.

de l'ouvrage de Gunzo, *Epiſt. ad monachos augienſes*, où l'auteur s'exprime de cette maniere : *Ariſtoteles, genus, ſpeciem, differentiam proprium & accidens, ſubſiſtere denegavit, quæ Platoni ſubſiſtentia perſuaſit. Ariſtoteli an Platoni, magis credendum putatis? Magna eſt utriuſque auctoritas, quatenus vix audeat qui alterum alteri dignitate præferre.* Nous voyons ici clairement les ſemences de cette diſpute, qui dans la ſuite occupa ſi fort les Latins, & que Gunzo n'oſa pas décider; d'autres furent moins modeſtes que lui, mais pas plus heureux.

148. Cette géométrie a été publiée par Pezius, dans ſon *Theſaur. anecdotorum*, tom. III. part. II. p. 7.

149. ☞ Ce prélat exemplaire qui vendoit tous les bénéfices vacans, entretenoit plus de deux mille chevaux de chaſſe qu'ils nourriſſoit de châtaignes, de piſtaches, de pâtes, de raiſins ſecs, de figues trempées dans les vins les plus exquis, ajoûtant à cela les parfums les plus délicieux. Un jeudi ſaint, comme il célébroit la meſſe, ſon palefrenier vint lui apprendre qu'une de ſes jumens favorites avoit mis bas, ce qui l'ayant tranſporté de joie, il mit de côté la liturgie, ſortit de l'égliſe & courut à l'écurie, où, après avoir témoigné ſon extréme ſatisfaction de ce grand événement, il retourna à l'autel pour y finir le ſervice qu'il avoit interrompu. Voyez Fleury, *Hiſt. eccleſ.* liv. LV. p. 97. édit. de Bruxelles.

N.B. *La note ſuivante qui n'a pas été indiquée en ſon lieu, regarde le dernier mot de la premiere ligne du* §. III. *de la page* 290.

150. ☞ Le gendre de Théodora dont parle M. Mosheim, étoit Albert ou Adalbert & non Alberic: ce dernier étoit ſon petit fils, par ſa fille Marozie qui avoit épouſé Albert. Voyez Spanheim, *Eccleſ. hiſt. ſæcul. X.* p. 1032. Fleury, *Hiſt. eccleſ.* liv. LIV. p. 571. édit. de Bruxelles. Ce dernier auteur eſt dans l'idée que ce fut la jeune Théodora, ſœur de Marozie,

qui par amour pour Jean X. l'éleva au pontificat.

150. Tous les hiſtoriens anciens & modernes s'accordent à nous repréſenter Marozie comme une femme bien mépriſable; ils nous diſent que Jean XI. fut le fruit de ſes amours illicites avec Sergius III. Eccard dans ſes *Origines Guelphicæ*, tom. I. lib. II. p. 131. eſt le ſeul qui ait oſé la juſtifier à ce dernier égard, & ſoutenir qu'avant que d'être élevé au pontificat, Sergius étoit ſon premier & légitime mari; mais il y a bien de la témérité & de la folie à vouloir ſans la moindre ombre de preuve, faire l'apologie d'une perſonne que l'on ſait avoir été deſtituée de toute vertu.

151. Dans ce que j'ai dit des papes, j'ai conſulté les ſources que pour la plupart on trouve dans les *Scriptor. rerum italic.* de Muratori, comme auſſi Baronius, Pierre de Marca, Sigonius, *de regno Italiæ*, avec les ſavantes notes de Saxius; Muratori dans ſes *Annales Italiæ*, Pagi & autres ſavans qui tous ont puiſé dans les ſources, & ont tiré parti des manuſcrits qui n'ont pas encore été publiés: en général on ne ſauroit douter de tout ce que j'ai rapporté; cependant il faut convenir qu'une grande partie de l'hiſtoire des papes eſt encore fort obſcure, & que la partialité de leurs amis & de leurs ennemis a changé beaucoup de faits; enſorte qu'on auroit encore beſoin de nouvelles lumieres.

152. ☞ Quelques auteurs placent Donus II. avant Benoit VI. Voyez les *Tabulæ ſynopticæ*, *Hiſt. eccleſ.* de Pfaff.

153. ☞ Fleury dit douze mois.

154. ☞ Entre les auteurs qui ſont de cet avis, eſt Pfaff, dans ſes *Tabulæ ſynopticæ*. Mais les catholiques Romains que M. Mosheim a raiſon de ſuivre, ne mettent pas au nombre des papes ce Jean, qui après la mort de Boniface VII. gouverna l'égliſe quatre mois, parce qu'il ne fut proprement jamais revêtu de la dignité pontificale, n'ayant pas été ſacré.

155. L'hiſtoire des papes de cette période, non-ſeulement ne fournit aucun événement intéreſſant, mais encore eſt très-obſcure. Dans ce que j'en dit, j'ai ſuivi principalement Muratori, *Annales Italiæ*, & le *Conatus chronologico-hiſtoricus de Romanis pontificibus*, que Papebroch a mis à la tête de ſes *Acta ſanctorum menſis Maii.*

156. On trouve pluſieurs exemples de ces uſurpations dans l'*Hiſtoire du droit eccleſ. François*, tom. I. p. 217. édit. *in*-8°.

157. Louis Thomaſſin, dans ſon livre *de Diſciplina eccleſiæ veteri & Novu*, tom. III. lib. I. cap. xxviij. p. 89. a raſſemblé une foule d'exemples, pour prouver que déja dans le neuvieme ſiecle on avoit donné à certains prélats, les titres & les prérogatives de ducs & de comtes, &c. Il y a même quelques évêques qui en font remonter l'origine pour eux juſqu'au XIII. ſiecle; mais je ne crois pas qu'on puiſſe en alléguer aucun exemple démonſtratif avant le dixieme ſiecle.

158. Rhaterius parlant du clergé de Vérone dans ſon *Itinerarium*, publié dans le *Spicilegium* de Dacherius, tom. I. pag. 381. dit qu'il trouva pluſieurs eccléſiaſtiques, qui ne pouvoient pas même réciter le ſymbole des apôtres: *Sciſcitatus de fide illorum, inveni plurimos neque ipſum ſapere ſymbolum, qui fuiſſe creditur apoſtolorum.*

159. C'eſt ce que témoignent Ordericus Vitalis, & d'autres auteurs. Voyez une lettre de Mantio, évêque de Châlons en Champagne, publiée par Mabillon, dans les *Analecta veterum*, pag. 429. édit. Nov. A l'égard des moines Italiens accuſés de dépenſer auſſi leurs biens avec leurs femmes & leurs maitreſſes, voyez Hugo, *de Monaſterii Farfenſis deſtructione*, publié dans Muratori, *Antiquit. Ital. medii ævi*, tom. VI. p. 278.

160. Il nous paroit que la plupart des hiſtoriens eccléſiaſtiques n'ont pas bien ſaiſi le ſens & la force

du mot *ordre*, quand ils en ont fait l'application aux monaſteres de Citeaux, de Cluny & à d'autres : ils ſe ſont imaginés qu'il ſignifioit une nouvelle inſtitution, tout comme ſi l'*ordre* de Cluny étoit une nouvelle ſecte de moines dont on eût jamais ouï parler auparavant. Le mot *ordre* employé par les écrivains du dixieme ſiecle, ne déſignoit d'abord qu'une certaine forme ou regle de diſcipline monaſtique ; mais dans la ſuite on a auſſi entendu par-là une aſſociation de pluſieurs monaſteres ſoumis à la même regle, ſous la direction & l'inſpection d'un chef commun : d'où nous concluons que l'ordre de Cluny n'étoit pas une nouvelle ſecte de moines, comme étoient ceux des *chartreux*, des *dominicains* & des *franciſcains* ; mais par-là on entendoit ſeulement, 1°. cette nouvelle inſtitution ou regle de diſcipline qu'Odon avoit preſcrite aux bénédictins établis à Cluny, 2°. toute cette prodigieuſe quantité de monaſteres répandus en Europe, & qui ſuivoient la regle de Cluny, en formant entr'eux une eſpece de communauté, dont l'abbé de Cluny étoit le chef.

161. ☞ Nous avons de ce ſavant prélat une *Grammaire*, un *Dictionnaire*, une traduction anglo-ſaxonne des premiers livres de l'écriture-ſainte, une *Hiſtoire de l'égliſe*, & 180. *ſermons*. Voyez Fleury, *Hiſt. eccleſ.* liv. LVIII. pag. 384. édit. de Bruxelles.

162. ☞ Odilon étoit abbé de Cluny, & non archevêque de Lyon ; il refuſa conſtamment cette derniere dignité, malgré les ſollicitations preſſantes des empereurs & des papes qui vouloient qu'il l'acceptât. Voyez Fleury, *Hiſt. eccleſ.* liv. LIX. p. 520. édit. de Bruxelles.

163. Il eſt certain que les docteurs Latins de ce ſiecle differoient beaucoup entr'eux ſur la maniere dont ils croyoient que le corps & le ſang de J. C. étoient préſens dans l'euchariſtie. C'eſt ce que

reconnoiſſent ingénument les catholiques Romains qui ont ſacrifié l'eſprit de parti à l'amour de la vérité. Que dans ce ſiecle la doctrine de la tranſubſtantiation, comme on l'appelloit communément, ait été inconnue aux Anglois, c'eſt ce qui paroit évident par les *Homélies* que rapporte Rapin Thoyras, dans ſon *Hiſtoire d'Angleterre*, vol. I. p. 463. D'un autre côté, il faut avouer que pluſieurs théologiens François & Allemands avoient déja adopté cette doctrine. (☞ Si on veut ſavoir au juſte quel étoit le ſentiment de l'égliſe ſaxonne ſur l'euchariſtie, on n'a qu'à conſulter l'*Hiſtoire eccléſ. de la Grande Bretagne*, par Collier, vol. ſiecle X. p. 204. 266.)

164. Le paſſage dont il s'agit, ſe trouve dans le chap. xxe de l'Apocalypſe, verſ. 2. 3. 4. &c.

165. Preſque toutes les donations faites à l'égliſe dans ce ſiecle, portent des marques évidentes de cette terreur panique qui avoit ſaiſi toute l'Europe. Voici comment on s'exprimoit ordinairement, *Appropinquante mundi termino.* Entre pluſieurs preuves inconteſtables que l'hiſtoire nous fournit de cette crainte générale, qui fut ſi avantageuſe au clergé, nous nous bornerons à un paſſage remarquable de l'*Apologeticum* d'Abbon, abbé de Fleury, contre Arnoul, évêque d'Orléans, publié par Pithou, dans le *Codex canonum eccleſiæ Romanæ*, p. 401. Voici les paroles d'Abbon: *Deſine quoque mundi coram populo ſermonem in eccleſia Pariſiorum adoleſcentulus audivi, quod ſtatim finito mille annorum numero, anti-Chriſtus adveniret, & non longo poſt tempore, univerſale judicium ſuccederet; cui prædicationi ex Evangeliis, ac Apocalypſi, & libro Danieli, quâ potui virtute reſtiti. Denique & errorem qui de fine mundi inoleſcit, Abbas meus, beatæ memoriæ, Richardus, ſagaci animo propulit, poſtquam litteras à Lotharienſibus accepit, quibus me reſpondere juſſit. Nam fama penè totum mundum*

impleverat, quod, quando annonciatio Dominica, in Paraſceve contigiſſet, abſque ullo ſcrupulo, finis ſæculi eſſet.

166. On appelloit ces droits *Cauſæ majores.*

167. ☞ L'auteur veut ſans doute parler ici des quatriemes noces, puiſque les ſecondes & les troiſiemes étoient permiſes ſous certaines conditions.

168. Ces faits ſont fidelement extraits de Cedrene, de Leunclavius, *de jure Græco-Roman.* tom. I. p. 104. de Léon le Grammairien, de Siméon le Tréſorier, & des autres écrivains de l'hiſtoire Byzantine.

169. Le feu pape Benoit XIV. a crû devoir garder un profond ſilence ſur l'origine peu honorable de cette fête, dans ſon traité, *de Feſtis J. Chriſti, Mariæ & ſanctorum*, lib. III. cap. xxii. p. 671. tom. X. oper. & par-là il nous a laiſſé voir ce qu'il en penſoit. Ce n'eſt pas au reſte, le ſeul trait de prudence & d'eſprit que nous trouvons dans les ouvrages de cet illuſtre pape.

170. Il eſt très-vraiſemblable, comme nous l'avons déja remarqué, que les reſtes de cette ſecte ſont dans la Bulgarie.

171. La Tartarie eſt priſe ici dans ſon ſens le plus étendu; car entre les habitans de la Tartarie proprement ainſi nommée, & les Calmouques Mogols & ceux de Tangut, il y a une grande différence.

172. Marcus Paulus Venetus, *de regionibus orientalibus*, lib. I. cap. 38. 40. 45. 47. 48. 49. 62. 63. 64. lib. II. cap. 39. Euſebe Renaudot, *Anciennes rélations des Indes & de la Chine*, pag. 420. Aſſeman, *Biblioth. orient. Vatican.* tom. III. part. II. p. 511. Les progrès de l'évangile dans la Tartarie, dans la Chine & dans les pays voiſins, ſont un objet très-important & digne des recherches de quelque habile homme; mais en même tems il renferme beaucoup de difficultés; cependant le ſavant Theoph. Sigifred Bayer s'y étoit attaché, & avoit raſſemblé

une grande quantité de matériaux, rélatifs à cette branche intéreſſante de l'hiſtoire du chriſtianiſme, & qu'il avoit tirés des ouvrages déja publiés là-deſſus, & des manuſcrits qui ſont enſévelis dans les cabinets des curieux ; mais la mort a prévenu l'exécution de ſon plan, qui auroit été ſi utile aux lettres & à la religion.

173. ☞ Les Obotrites étoient une branche conſidérable des Vandales, dont les rois réſidoient dans le Mecklenbourg, & dont la domination s'étendoit le long des côtes de la mer Baltique, depuis la riviere de Pene, dans la Poméranie, juſqu'au duché de Holſtein.

174. ☞ Les Venedes habitoient ſur les bords de la Viſtule, dans ce qu'on appelle *le palatinat de Marienbourg*.

175. ☞ M. Fleury différe en deux choſes de notre autre auteur, au ſujet de Bruno : 1°. il ſoutient que Boniface & Bruno n'étoient qu'une ſeule perſonne, & en cela il a raiſon ; 2°. il prétend qu'il ſouffrit le martyre en Ruſſie, ce qui eſt une erreur manifeſte. Il faut avertir le lecteur de diſtinguer ſoigneuſement le Bruno dont il eſt ici parlé, d'un moine du même nom, fondateur de l'ordre des chartreux.

176. ☞ Ce concile fut le plus nombreux de tous ceux qu'on avoit tenus juſques-là, auſſi s'aſſembla-t il en plein air ; il y avoit deux cents évêques, quatre mille eccléſiaſtiques, & trois cents mille laïques.

177. Dans leur *Hiſtoire littéraire de la France*, tom. VIII. p. 598. les bénédictins ont écrit fort au long la *Vie* de ce vaillant chef, dont le caractere étoit un brillant aſſemblage des vertus chrétiennes, civiles & héroïques.

178. ☞ Les grandes & aimables qualités de Godefroy avoient attiré de toutes parts un grand nombre de volontaires, empreſſés de combattre

ſous ſes drapeaux. Cependant tant de monde l'embarraſſa, ce qui fit qu'il partagea ſon armée en pluſieurs corps, & trouvant dans Pierre l'Hermite la même ambition & le même goût pour le militaire qu'il avoit avant que de ſe retirer du monde, il le fit général de la premiere diviſion, & lui ordonna de marcher à Conſtantinople : de cette maniere il ſe débarraſſa du ſuperflu de ſes troupes, qui incommodoit ſon camp, & en ôtoit la vie. Maimbourg, malgré ſon zele à ſoutenir ces croiſades, & malgré ſon tour d'eſprit romaneſque qui le portoit à tout déguiſer, avoue naturellement que les premieres diviſions de cette armée commirent des horreurs, & qu'il n'y a aucun crime dont elles ne ſe rendirent coupables ; enſorte que peut-être on ne trouve rien de ſemblable dans les annales du monde. Voyez ſur-tout Maimbourg, *Hiſtoire des croiſades*, tom. I. liv. I. p. 57. 58. 59. 60. 61. 62. 2de éd. *in*-12.

179. ☞ Fils aîné de Guillaume le Conquérant.

180. ☞ Pour abréger, notre auteur paſſe ſous ſilence les jalouſies & les diviſions qui regnerent entre le chef des croiſades & l'empereur Grec. Les hiſtoriens nous tracent différemment le caractere de ce dernier : les partiſans des croiſades le repréſentent comme un prince perfide, qui ſous l'apparence de l'amitié, ne cherchoit qu'à faire périr l'armée de Godefroy : d'autres le regardent comme un prince politique & prudent, qui fit ce qu'il put pour ſe garantir des maux dont il étoit menacé par ces formidables légions, & ſur-tout par celle de Pierre l'Hermite, qui avoit ravagé ſes plus belles provinces, & pillé même les fauxbourgs de ſa capitale, enſorte que ſes Etats étoient en un très-grand danger. Il faut en convenir, ſi on ne peut pas juſtifier entiérement Alexis de ſon manque de bonne-foi, il eſt certain auſſi que les croiſés commirent à ſon égard de grandes injuſtices & des actes de cruauté barbare.

181. ☞ Avant même que Godefroy fût arrivé

en Aſie, la diviſion que commandoit Pierre l'Hermite, fut entiérement défaite par le jeune Soliman. On ne devoit pas s'attendre à autre choſe, quand on conſidere l'eſpece de gens qui étoient ſous les ordres de Pierre, & le caractere de leur chef, qui auroit mieux figuré à la tête d'un couvent qu'à celle d'une armée.

182. ☞ Tous les hiſtoriens qui parlent de cette croiſade, ne manquent pas de rapporter la réponſe que fit Godefroy à l'offre d'une couronne, qu'on lui préſenta pour marque de ſon avénement au trône de Jéruſalem : *A Dieu ne plaiſe*, dit-il, *que je porte une couronne d'or dans la ville où le roi des rois n'en a porté qu'une d'epines.* Il y avoit bien de la ſublimité dans cette réponſe faite dans le douzieme ſiecle.

183. ☞ M. Mosheim eſt trop modeſte & trop ſcrupuleux dans la maniere dont il s'exprime ſur ces croiſades ſi injuſtes en elles-mêmes, & ſi afreuſes dans leurs circonſtances. Il ſe peut que ſes égards pour l'ordre teutonique qui tire ſon origine de ces expéditions ridicules, l'auront empêché de dire ce qu'il penſoit, quoique au travers de ſes expreſſions ambiguës, on voit bien qu'il n'approuve pas les croiſades. Le prétexte apparent de ces guerres étoit que les ſaints lieux étoient profanés par les infideles ; mais quelle raiſon ! Eſt-ce à nous de juger des diſpenſations de la Providence, qui avoit permis que ceux qu'on appelloit les infideles, poſſédaſſent un pays, une ville, dont les habitans au reſte, s'étoient expoſés aux plus grands châtimens, par la maniere dont ils avoient traité le Sauveur du monde ? Le chriſtianiſme ne donne aucun droit de s'emparer de ce qui eſt aux autres, quelque infideles qu'ils ſoient. Si les Juifs avoient reclamé leur ancien patrimoine, ils y auroient eû plus de droit, & leur religion auroit été d'accord avec leurs prétentions, puiſqu'ils attendent dans ce

pays-là le Meſſie', qui doit réduire les payens, le monde entier ſous ſon joug.

184. Nous en trouvons pluſieurs grands exemples. Robert, duc de Normandie, engagea ſon duché à ſon frere Guillaume, roi d'Angleterre, pour fournir aux fraix de ſon voyage. Voyez *Hiſtor. major.* de Matthieu Paris, lib. I. p. 24. Odon, vicomte de Bourges, vendit ſes terres au roi de France par le même motif, *Gallia chriſtiana Benedictorum*, tom. II. p. 45. Si on veut plus d'exemples, on n'a qu'à voir Car. du Freſne, *Adnot. ad. Joinvilli vitam Ludovici S.* pag. 52. Boulainvilliers, *ſur l'origine & les droits de la nobleſſe*, dans les *Mémoires de littérature & d'hiſtoire* de Molet, tom. IX. part. I. p. 68. J. George Cramer, *de juribus & prærogativis nobilitatis*, tom. I. p. 81. 409. Dès le commencement de ces croiſades, il y eut un grand nombre de terres appartenantes à la nobleſſe, qui furent engagées, les unes à des rois & à des princes, d'autres à des prêtres & à des moines, & beaucoup à de ſimples particuliers, qui ayant des ſommes conſidérables d'argent comptant, trouvoient à le placer ainſi avantageuſement.

185. Ceux qui avoient part à ces expéditions & étoient décorés de la croix, acquéroient par ce moyen certains droits conſidérables, au grand préjudice des autres citoyens: de-là vient que lorſque les croiſés faiſoient quelque vente, quelque achat ou quelque autre traité, on exigeoit préliminairement d'eux, qu'ils renonçaſſent à tous les privileges & immunités qu'ils avoient obtenus ou pourroient obtenir dans la ſuite en prenant la croix. Voyez le Beuf, *Mémoires ſur l'hiſtoire d'Auxerre*, tom. II. p. 292.

186. Les hiſtoriens catholiques Romains conviennent que pendant les croiſades, on apporta de Grece & d'orient en Europe, un grand nombre de ſaints inconnus auparavant, & qui furent fort honorés

honorés. Entre ces nouveaux saints, il y en avoit plusieurs dont on révoquoit en doute les grandes vertus & même l'existence; telle étoit entr'autres Ste Catherine, que Baronius & Cassandre disent être venue de Syrie èn Europe. Voyez Baronius, *ad martyrol. Roman.* pag. 728. Georg. Cassandre, *Schol. ad hymnos eccles.* p. 278. 279. opp. Paris, 1616. fol. Mais rien n'est plus douteux que l'existence même de cette Catherine, que l'on revere comme la protectrice des savans.

187. ☞ Robert mourut en l'an 1031. après un regne de 35 ans.

188. Voyez *Hist. littér. de la France*, tom VIII. p. 171. *Les Anglois*, dit Matthieu Paris, *étoient si ignorans, avant Guillaume le Conquérant, qu'ils regardoient comme un prodige de savoir un homme qui connoissoit les principes de la grammaire.*

189. Muratori, *Antiq. ital.* tom. III. pag. 935. Giannone, *Hist. de Naples*, Freind, *History of Physic.* Personne n'ignore que ce fut à la priere du roi d'Angleterre, que dans ce siecle furent composés les fameux préceptes de l'école de Salerne pour la conservation de la santé.

190. ☞ Le mot *Trivium* fut inventé dans ces tems de barbarie pour désigner ces trois arts, & on appelloit *Triviales*, les écoles où on n'en enseignoit point d'autres.

191. Voyez du Boulay, *Hist. acad. Paris*, tom. I. p. 408. 409. 511. 512. Il n'est que trop vraisemblable que ce sera aussi la maniere de penser dominante dans notre siecle; au reste elle n'est pas nouvelle, on n'a pour s'en convaincre qu'à jetter les yeux sur l'onzieme siecle, tant il est vrai qu'il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Voici un passage du *Metalogicum* de Jean de Salisbury, qui ne manquoit pas de talens ni près-de-là, & qui prouve ce que j'avance, lib. I. cap. III. p. 741. édit. de Leyde, 1639. *Poetæ historiographi habebantur insa-*

mes, & ſi quis incumbebat laboribus antiquorum, notabatur, ut non modò aſello Arcadiæ tardior, ſed obtuſior plumbo vel lapide, omnibus erat in riſum. Suis enim, aut magiſtri ſui, quiſquis incumbebat inventis. Fiebant ergò ſummi repentè philoſophi: nam qui illiteratus acceſſerat, ferè non mirabatur in ſcholis ulterius quàm eo curriculo temporis, quo avium pulli plumeſcunt. Sed quid docebant novi doctores, & qui plus ſomniorum quàm vigiliarum in ſcrutinio philoſophiæ conſumſerant? Ecce nova fiebant omnia, innovabatur grammatica, immutabatur dialectica, condemnabatur rhetorica, & novas totius quadrivii vias, evacuatis priorum regulis, de ipſius philoſophiæ adytis proferebant. Solam convenientiam ſive rationem, loquebantur; argumentum ſonabat in ore omnium, ac ineptum nimis aut rude, & à philoſopho alienum, impoſſibile credebatur convenienter, & ad rationis normam, quicquam dicere aut facere, niſi convenientis & rationis mentio expreſſim erat inſerta. On trouve dans cet auteur pluſieurs autres paſſages de ce genre.

192. Nous trouvons, il eſt vrai, dans l'hiſtoire de ce ſiecle, pluſieurs perſonnes honorées du titre de philoſophes; c'eſt ainſi qu'on parle de Manegoldus le Philoſophe, d'Adalardus le Philoſophe & de quelques autres. Mais il ne faut pas prendre cette épithete, quand elle eſt appliquée aux grammairiens dans le même ſens qu'elle avoit chez les Grecs & chez les Latins, & qu'elle a encore aujourd'hui: dans le moyen âge, on donnoit le nom de philoſophes à toutes ſortes de ſavans, même aux interprêtes de l'Ecriture Sainte, quoique ceux-ci n'euſſent aucune teinture de philoſophie. Voyez le *Chronicum ſalernitanum in Murator. ſcriptor. rerum italicar.* tom. II. part. II. cap. cxxiv. pag. 265. où on nous apprend que dans le douzieme ſiecle où toutes les ſciences étoient preſque éteintes en Italie, il y avoit 32. philoſophes à Benevent.

Digitized by Google

Mais par ce qui ſuit, nous voyons que ces philoſophes étoient en partie des grammairiens, & en partie des gens plus ou moins verſés dans les arts libéraux.

193. On trouve le traité de Gaunilo dans les ouvrages d'Anſelme, avec la réponſe de ce prélat. (☞ Comme Anſelme figure beaucoup dans l'hiſtoire littéraire d'Angleterre, il ne ſera pas inutile d'ajoûter ici quelque choſe à ce que M. Mosheim dit de lui & de ſes écrits. Sa vie étoit irréprochable, quoique non exempte de toute ambition eccléſiaſtique. Ses ouvrages ſont diviſés en trois parties : la premiere contient ſes traités dogmatiques, & commence par un diſcours ſur l'*exiſtence de Dieu*, *ſes attributs & ſur la Trinité* : ce diſcours eſt intitulé *Monologia*, parce qu'il eſt en forme de ſoliloque. Dans cette premiere partie des ouvrages d'Anſelme, il y a pluſieurs recherches curieuſes ſur des queſtions fort embarraſſantes, comme ſont la chûte de Satan, la raiſon pour laquelle Dieu a créé l'homme, le péché originel, & la maniere dont il s'eſt communiqué à la poſtérité d'Adam, la liberté de l'homme, & comment on peut la concilier avec la preſcience divine. La ſeconde & la troiſieme partie des écrits de ce grand prélat, contiennent des morceaux de morale & de dévotion, comme ſont des *Homélies*, des *Poëmes*, des *Prieres*, &c. & ſes lettres qui ſont diviſées en quatre livres.)

194. Voici le titre de ces trois traités : *de Sophiſta, de Complexionibus, de Re & Ente.* Le ſavant Herman dans ſa *Narratio reſtaurationis abbatiæ Sti. Martini Tornacenſis*, publiée dans le *Spicileg. ſcriptor. veter.* de Dacherius, tom. II. p. 889. parle d'Odon honorablement en ces termes : *Cum Odo ſeptem liberalium artium eſſet peritus, præcipuè tamen in dialectica eminebat, & pro ipſa maxime Clericorum frequentia eum expetebat.*

195. Brucker dans ſon *Hiſtoria critica philoſo-*

phiæ, tom. III. p. 904. donne fort au long l'hiſtoire de la ſecte des nominaux, & s'etend beaucoup ſur leurs diſputes avec les réaux; il parle auſſi de pluſieurs auteurs qui ont fait des recherches là-deſſus, entre leſquels eſt ſur-tout Jean Salabert, prêtre dans le dioceſe d'Agen, qui en l'an 1661. publia à Paris un traité *in*-8°. *Philoſophia nominalis vindicata.* Ce livre eſt extrêmement rare, & aucun de ceux qui ont écrit ſur la ſecte des nominaux ne l'a connu; on m'en a communiqué une copie faite ſur un manuſcrit de la bibliothéque du roi, par où il paroit que Salabert, qui certainement étoit un logicien fort délié, s'étoit plus occupé à defendre les nominaux, qu'à donner une idée juſte de leur ſecte; cependant, il y a dans cet ouvrage pluſieurs choſes qui ne ſont pas généralement connues, même des ſavans.

196. C'eſt ce que nous apprenons de l'auteur inconnu du *Fragmentum hiſtoriæ Franciæ à Roberto rege, ad mortem Philipp. I.* publié dans du Cheſne, *Scriptores hiſtoriæ Franciæ*, tom. IV. p. 90. En voici les paroles : *In dialectica hi potentes extiterunt Sophiſtæ, Johannes qui artem ſophiſticam vocalem eſſe diſſeruit*; & du Boulay, *Hiſtor. acad. Paris*, tom. I. p. 443. & 612. conjecture que ce Jean le Sophiſte étoit le même que Jean de Chartres, ſurnommé le *Sourd*, premier médecin d'Henri I. roi de France, & qui s'acquit une grande réputation par ſes talens & ſon ſavoir; le même auteur, p. 377. dit que Jean eut pour maître Giraldus d'Orléans, qui étoit un grand poëte & un grand rhéteur; mais il avance cela ſans preuves. D'un autre côté, Mabillon dans ſes *Annal bened.* tom. V. lib. LXVIII. §. lxx. viij. p. 261. ſuppoſe que Jean, de la ſecte des nominaux, étoit le même que celui qui fit connoitre à Anſelme l'erreur de Roſcellin, *Sur les trois perſonnes divines*, &c.

197. Voici le paſſage mot à mot de l'original;

Qui dialecticam Cleris ſuis in voce legebat, quùm Odo in re diſcipulis legeret. Voyez Hermann. *Hiſtor. reſtaurationis monaſterii Sti Martini Tornacenſ. in Dacherii ſpicilegio veter. ſcriptor.* tom. II. pag. 889.

198. Launoi dans ſon *Aſſertio contra privilegium Sti Medardi*, part. II cap. xxxi. opp. tom. III. part. II. p. 307. a donné ſur les loix eccléſiaſtiques & le gouvernement hiérarchique de ce ſiecle des détails fort exacts qu'il a recueillis des lettres du pape Grégoire VII. par où il paroit que quelque grande que fût l'ambition de Grégoire, il n'aſpiroit cependant pas à une autorité entierement deſpotique dans l'égliſe.

199. Voyez Eadmeri, *Hiſtoria novorum*, lib. I. p. 29 publiée à la fin des ouvrages d'Anſelme, archevêque de Cantorbery. Remarquons ici, que ſi d'un côté, il eſt vrai que dans pluſieurs occaſions, Guillaume le Conquerant s'oppoſa vivement à la puiſſance des papes & des évêques, de l'autre il n'en eſt pas moins certain, que pour parvenir à ſon but à l'exemple des autres princes de l'Europe, & par un motif de politique, il eut quelquefois recours au pape & au clergé qui avoient une ſi grande influence ſur l'eſprit du pape, & par-là il flatta auſſi l'ambition de la cour de Rome. Dans le tems qu'il ſe préparoit pour ſon expédition en Angleterre, il envoya des ambaſſadeurs au pape Alexandre II. dans la vue, à ce que dit Matthieu Paris, *Hiſt. major.* lib. I. p. 2. de faire approuver ſon entrepriſe par le pape, qui ayant examiné les droits de part & d'autre, envoya un étendard à Guillaume, comme pour lui aſſurer le trône ſur lequel il alloit monter. Il eſt très-vraiſemblable qu'en Italie les Normands avoient fait la même priere à Léon IX. pour obtenir de lui la confirmation des terres qu'ils avoient déja uſurpées & de celles qu'ils vouloient encore uſurper. Si on fait attention à tout cela, doit-on

être surpris que les papes aspirassent à l'Empire universel ? non sans doute, les princes de l'Europe les y invitoient en quelque maniere par leurs bassesses.

200. Dans cette histoire abregée des papes, j'ai suivi François & Antoine Pagi, Papebrock & Muratori dans ses *Annales Italiæ*. Je me flatte que le lecteur judicieux ne trouvera pas mauvais que je me sois très-peu mis en peine de ce que Baronius & d'autres ont dit en faveur de Grégoire VI.

201. ☞ Dans plusieurs conciles qu'il assembla en Italie, en France, & en Allemagne, il proposa des loix fort rigoureuses contre la sodomie, l'inceste, l'adultere, l'usage de porter les armes, devenu commun parmi les ecclésiastiques, & l'apostasie des moines qui quittoient souvent leur profession pour entrer dans le monde, &c.

202. Outre ce que les auteurs de l'histoire des papes ont dit de Nicolas II. les benédictins en ont donné une histoire particuliere & fort exacte dans l'*Histoire littér. de la France*, tom. VII. p 515.

203. ☞ Il ne paroit pas que Nicolas s'embarrassât beaucoup, ni près de-là, des prérogatives de l'empereur, rélativement à l'élection du pape ; car voici comment s'exprime cette loi ou décret, dont il est parlé dans le texte. „ Les cardinaux „ feront d'abord choix d'un pape, & ensuite on „ demandera le consentement du clergé & du „ peuple qui le confirmeront; on aura soin d'élire „ pour pape quelqu'un qui soit déja membre de „ l'église de Rome, s'il s'en trouve quelque sujet „ qui en soit digne, sinon on le prendra ailleurs : „ le tout sans aucun préjudice à l'honneur de notre cher fils Henri, actuellement roi, mais qui „ bientôt sera empereur, comme nous le lui avons „ promis; ni à l'honneur de son successeur, auquel „ le siege apostolique conférera personnellement „ & successivement le même privilege. " On voit ici manifestement que le pape se prévaloit de la

minorité d'Henri IV. pour diminuer les anciens privileges de la couronne impériale, & pour étendre ceux du ſiege de Rome; car il ſuppoſe clairement, que par lui-même l'empereur n'a pas le droit de confirmer l'élection du pape, mais que c'eſt un privilege perſonnel accordé à chaque empereur par le ſiege apoſtolique; au lieu que l'on ſait que depuis pluſieurs ſiecles il étoit attaché aux empereurs d'Allemagne qui en avoient joui pendant tout ce tems là. Voyez Fleury, *Hiſt. eccleſ.* vol. XIII. liv. LX. p. 64. 65. édit. de Bruxelles. Remarquons ici que la baſſeſſe de Charles le Chauve, qui ne voulut pas prendre le titre d'empereur, avant que le pape le lui eût conféré, donna lieu dans la ſuite à cette idée abſurde que la conſécration papale étoit abſolument néceſſaire, pour que les rois d'Allemagne puſſent prendre les titres d'empereurs romains, quoique ſans cette conſécration, ces rois poſſedaſſent toute l'Italie & exerçaſſent par-tout une entiere ſouveraineté : de-là vint que les rois d'Allemagne furent d'abord appellés *rois des Francs* & des *Lombards*; enſuite *rois des Romains*, juſqu'à ce que Maximilien changea en 1508. le titre de roi en celui d'empereur.

204. On trouve dans pluſieurs auteurs, & particulierement dans les *Concilia*, le décret de Nicolas concernant l'élection des papes; mais en comparant toutes ces copies les unes avec les autres, on trouve beaucoup de différence entr'elles. Les unes ſont fort abrégées, les autres fort étendues : quelques-unes ſemblent favoriſer les privileges des empereurs Romains, d'autres leur être contraires. La plus étendue eſt celle que l'on trouve dans le *Chronicon Farfenſe* des *Scriptores rerum italicar.* de Muratori; tom. II. part. II. p. 645. Elle eſt fort différente de celle que Hugo Floriacenſis a publiée dans ſon livre, *de regia poteſtate & ſacerdotali dignitate*, dans les *Miſcellanea* de Baluze, tom. IV.

p. 62. Malgré la diverſité de ces copies, elles s'accordent toutes dans le paſſage que nous avons cité, & à confirmer ce que nous avons dit du plan & du pontificat de Nicolas.

205. ☞ Le traducteur Anglois a inſeré ici dans le texte la note (*c*) de l'original ſur les cardinaux; il n'a fait que mettre parmi les notes les citations & les renvois.

206. Les auteurs qui ont écrit ſur le nom, l'origine & les droits des cardinaux, ont été indiqués par Fabricius dans ſa *Bibliog. antiquar.* pag. 455. 456. par Caſp. Sagittarius dans ſon *Introd. ad hiſtoriam eccleſiaſt.* cap. xxix. pag. 771. & par Andr. Schmidius, dans le *Supplément*, p. 644. par Chriſt Gryphius, *Iſagoge ad hiſtoriam ſæculi XVII.* pag. 430. Ajoutez à ces auteurs Louis Thomaſſin, *Diſciplina eccleſiæ vetus & nova*, tom. I. lib. II. cap. 115. 116. p. 616. & L. Ant. Muratori, dont la ſavante diſſertation, *de origine cardinalatus*, a été publiée dans les *Antiquit. ital. medii ævi*, tom. V. pag. 156.

207. ☞ Ce paſſage que nous avons traduit d'Hugo Floriacus, dans les *Miſcellan.* de Baluze, tom. IV. p. 62. eſt connu en ces termes dans l'original: *Conſtituimus ut, obeunte hujus Romanæ eccleſiæ univerſalis eccleſiæ pontifice; cardinales epiſcopi, diligentiſſima ſimul conſideratione tractantes, mox ſibi clericos cardinales, adhibeant; ſicque reliquus clerus & populus, ad conſenſum novæ electionis accedant.*

208. ☞ Lorſqu'il s'agiſſoit de conſacrer un évêque dans quelque province, le métropolitain jouoit le principal role. Mais comme il n'y avoit point de métropolitain pour conſacrer le pape, les cardinaux en tenoient la place.

209. Voici les termes pompeux de cet édit: *Quia ſedes apoſtolica, ſuper ſe metropolitanum habere non poteſt; cardinales epiſcopi metropolitani vice procul-*

dubio fungantur, qui electum antiſtitem, ad apoſtolici culminis apicem provehant.

210. Il faut donc bien prendre garde de ne pas ſe laiſſer induire en erreur par Onuphr. Pavinius, qui aſſure (*a*) que les cardinaux évêques ne furent pas ajoutés au college des cardinaux avant le pontificat d'Alexandre III. & nous ne devons pas non plus nous en rapporter à ceux qui ſuppoſent que, dès le commencement il y a eu certains diacres membres du college des cardinaux qui éliſoient les papes. Il eſt vrai que long-tems avant l'édit de Nicolas, il y a eu & il y a encore aujourd'hui à Rome des cardinaux-diacres, c'eſt-à-dire des ſur-intendans des égliſes auxquels il y a des hôpitaux attachés. Mais il eſt clair que par l'édit de Nicolas, ceux-ci ne devoient avoir aucune part à l'élection des papes, puiſque cette élection dépendoit uniquement des cardinaux-évêques & des cardinaux-clercs; de-là vient que dans le diplôme dreſſé pour l'élection de Grégoire VII. nous trouvons les cardinaux manifeſtement diſtingués des diacres.

211. Ces juges étoient le *primarius*, le *ſecundicerius*, l'*arcarius*, le *ſacellarius*, le *protoſcrinarius*, le *primicerius defenſorum & l'adminiculator*. Pour ce qui regarde ces différens offices & leurs droits, voyez Grævius, *Thæſaur. antiquit.* du Cange, &c.

212. ☞ Au lieu de Lucius III. il y a dans l'original Victor III. ce qui ſans doute eſt une faute d'inadvertence de l'auteur.

213. Les auteurs qui ont donné le plus au long l'hiſtoire de Grégoire VII. ſont indiqués par Sagittarius dans ſon *Introd. ad hiſt. eccleſ.* tom. I. pag. 687. & par Schmidius dans ſon *Supplément*, tom. II. p. 627. Voyez auſſi les *Acta ſanctor.* tom. V. *Maii ad a.* XXV. p. 568. Mabillon, *Act. ſanct. ad Be-*

(*a*) Voyez Mabillon, *Comment. in ord. Roman.* p. 115, Tom. II. *Muſei italici.*

ned. ſæcul. VI. p. 406. Ajoutez la vie de Grégoire VII. publiée à Francfort en 1710. par Dithmar, comme auſſi les auteurs qui ont écrit l'hiſtoire des diſputes entre l'empereur & le ſiege de Rome, & celle des querelles occaſionnées par la queſtion ſur les inveſtitures.

214. Lupus dans ſes notes & diſſertations ſur les conciles, tom. VI. nous a donné un ample commentaire ſur ces maximes de Grégoire, qu'il regarde comme authentiques & ſacrées.

215. ☞ La longue note (*g*) de l'original qui décrit tout ce que l'ambition d'Hildebrand l'engagea de faire, eſt inſerée dans le texte, à l'exception des citations que l'on a rangées parmi les notes.

216. Voyez le neuvieme livre de ſes épitres, *Epiſt. III.* Ce ſerment étoit conçu en ces termes: *Ab hac hora & deinceps fidelis ero, per rectam fidem, B. Petro apoſtolo, ejuſque vicario papæ Gregorio, & quodcunque ipſe papa præceperit, obſervabo; & eo die quando eum primitus videro, per manus meas, miles ſancti Petri, & illius efficiar.* N'eſt-ce pas là un vrai ſerment de fidélité?

217. *Epiſt.* lib. VIII. ep. xxiij. dans les *Concilia* d'Harduin, tom. VI. p. 1476. *Dicendum autem eſt omnibus Gallis, & per veram obedientiam præcipiendum, ut una quæque domus ſaltem unum denarium annuatim ſolvat beato Petro, ſi eum recognoſcant patrem & paſtorem ſuum more antiquo.* Chacun ſait qu'une demande faite en ces termes, *per veram obedientiam*, étoit un ordre.

218. ☞ Le denier de S. Pierre, ainſi appellé, parce qu'on le recueilloit le jour de la fête de S. Pierre-aux-Liens, étoit une ancienne taxe d'un ſol par chaque maiſon, accordé pour la premiere fois en 725, par Ina, roi des Weſt-Saxons, pour l'établiſſement & l'entretien d'un college anglois à Rome, & qu'en 794, Offa étendit ſur tout le royaume

de Mercie & celui d'Eſt-Anglie. Dans la ſuite ce fut une taxe fixe & générale ſur toute l'Angleterre; & quoique, ſuivant ſa premiere deſtination on l'appliquoit quelquefois à l'entretien d'un college anglois, les papes trouvoient bien le moyen de ſe l'approprier quand ils le voulurent: elle fut confirmée par Canut, Edouard le Confeſſeur, Guillaume le Conquérant, & n'a jamais été entiérement abolie juſqu'à Henri VIII.

219. La lettre de Guillaume ſe trouve dans les *Miſcellan.* de Baluze, tom. VII. p. 127, dans l'*Hiſt. eccléſ.* de Collier, dans le *Recueil des titres*, à la fin du premier volume, p. 713. n°. 12. *Hubertus legatus tuus*, dit avec fermeté le monarque courageux au pape ambitieux, *admonuit me, quatenus tibi & ſucceſſoribus tuis, fidelitatem facerem, & de pecunia quam anteceſſores mei ad eccleſiam mittere ſolebant, melius cogitarem; unum admiſi, alterum non admiſi: fidelitatem facere nolui, nec volo*, &c.

220. Voyez dans les *Concilia* d'Harduin, la fameuſe lettre, lib. IX. epiſt. III. à l'évêque de Padoue, pour l'exhorter à engager Welpho, duc de Baviere, & les autres princes Allemands, à ſoumettre eux & leurs Etats au ſiege apoſtolique: *Admouere te volumus*, dit le pape, *ducem Welphonem ut fidelitatem B. Petro faciat. Illum enim totum in gremio beati Petri, collocare deſideramus, & ad ejus ſervitium ſpecialiter provocare. Quam voluntatem, ſi in eo, vel etiam, in aliis potentibus viris amore B. Petri, ductis cognoveris, ut perficiant elabora.*

221. L'hiſtoire de cette princeſſe, un des plus grands ſoutiens de l'égliſe de Rome contre les empereurs, & la fille ſpirituelle la plus ſoumiſe de Grégoire VII. a été écrite par Ben. Luchinus, Domin. Mellinus, Felix Contelorius, Julius de Pureo, mais plus au long par Franc. Maria Florent. dans les *Mémoires concernant la comteſſe Mathilde*, écrits en italien; & par Bened. Bachinus, dans ſon *Hiſ-*

toria monaſterii Podalironenſis. Leibnitz, dans les *Scriptor. Brunſvic.* tom. I. p. 629. & Muratori, dans les *Scriptor. rerum italic.* tom. V. p. 335. ont auſſi publié avec des notes, d'anciennes hiſtoires de la *vie* de Mathilde, écrites par Donizo, & quelques auteurs dont les noms ſont inconnus; en ajoutant à cela la copie du ſecond acte de ceſſion, par lequel cette princeſſe confirma ſa précédente donation à l'égliſe de Rome: mais rien ne mérite plus d'être lu ſur le compte de cette princeſſe, & tout ce qu'elle fit d'extraordinaire, que ce que nous trouvons là-deſſus, & concernant ſon ſecond mari, dans les *Origines Guelphicæ*, tom. I. lib. III. cap. v. p. 444.

222. Pluſieurs ſavans concluent de l'acte même qui confirme cette donation au ſiege de Rome, que Mathilde n'y comprenoit que ſes biens allodiaux, & non ceux qu'elle tenoit en fief de l'empire; comme étoient le marquiſat de Toſcane & le duché de Spolete; car voici les termes de l'acte: *Ego Mathildis, dedi & obtuli eccleſiæ S. Petri omnia mea bona jure proprietario, tam quæ nunc habueram, quam ea quæ in antea acquiſitura eram, ſive jure ſucceſſionis, ſive alio quocunque jure, ad me pertineant.* Voyez *Origines Guelphicæ*, tom. I. lib. III. pag. 448. mais il eſt queſtion de ſavoir ſi cette diſtinction eſt auſſi réelle qu'on le prétend; ſelon moi, les mots *jure proprietario*, d'où l'on infere que Mathilde ne diſpoſa que de ſes biens allodiaux, ne ſe rapportent pas à l'eſpece même de ces biens, mais au droit qui devoit réſulter de ſa donation en faveur de l'égliſe de Rome, enſorte qu'il faut les lier avec ce qui précede: la princeſſe ne dit pas *dedi omnia bona quæ jure proprietario poſſideo*, mais elle dit *dedi & obtuli omnia mea bona eccleſiæ, jure proprietario*, c'eſt-à-dire, qu'elle donnoit en toute propriété les biens qui étoient l'objet de ſa donation; ce qui fait une grande différence & offre un ſens tout oppoſé: mais ce qui prouve que l'idée de ces ſavans eſt tout-

à-fait mal fondée, c'eſt ce qui ſuit. En effet, ſi Mathilde n'avoit eu en vue que ſes biens allodiaux, comment auroit-elle pu ajouter ces paroles qui ſont dans ſa donation, *ſive jure ſucceſſionis* &c? elle comprend donc tous ſes biens, de quelque nature qu'ils puiſſent être, préſens & à venir. Si on objecte à cela, que les papes n'ont jamais prétendu que les biens relevans de l'empire que poſſédoit Mathilde, fuſſent compris dans ſa donation, & qu'ils n'ont demandé que les allodiaux, je répondrai que cela n'eſt rien moins que certain, puiſqu'il y a un grand nombre de circonſtances qui prouvent que les papes n'ont excepté aucune eſpece de biens dans leurs prétentions; & quand cela ne ſeroit pas, que pourroit-on en conclure? rien, puiſqu'il ne s'agit pas de ſavoir juſqu'où les papes ont étendu leurs droits, mais juſqu'où s'eſt étendue la donation de Mathilde, qui certainement ne ſouffroit aucune exception de biens, &c.

223. C'eſt avec raiſon que nous appellons ces deux vices *monſtrueux*; car, quoique dans la maniere dont Grégoire s'y prit pour les détruire, il ait violé non-ſeulement les loix de la religion, mais encore celles de la juſtice & de l'humanité, & que ſous le maſque de la piété il ait commis les plus grandes iniquités, il n'eſt pas moins certain que ces deux vices furent très-funeſtes à l'égliſe & à l'Etat, & qu'il étoit abſolument néceſſaire de les déraciner. Il y avoit, à la vérité, parmi les eccléſiaſtiques des perſonnes remplies de piété & de vertu, qui vivoient innocemment dans l'état du mariage, & que Grégoire auroit dû épargner; mais il y en avoit auſſi beaucoup dans toute l'Europe, & même des moines, qui vivoient dans un honteux libertinage avec des femmes ou des maîtreſſes qu'ils renvoyoient dès qu'ils en étoient dégoûtés. Ils diſſipoient les biens des égliſes & des couvens, pour fournir à leurs plaiſirs & entretenir leurs enfans

illégitimes, à qui ils les diſtribuoient. Pour ce qui eſt de la ſimonie, il paroit par les actes que les bénédictins ont inſerés dans divers endroits de leur *Gallia chriſtiana*, ſans parler de pluſieurs autres preuves que nous en avons, que ce vice étoit devenu auſſi général & auſſi funeſte dans ſes effets ; un ou deux exemples ſuffiront pour en donner une idée au lecteur. Nous trouvons dans l'excellent ouvrage que nous venons de citer, *Append. docum.* p. 5. un acte ſolemnel, par lequel un vicomte Bernard, & Froterius, évêque d'Alby, cédent ou plutôt vendent à Bernard Aimard & à ſon fils, l'évêché d'Alby, en ſe réſervant pour eux une partie conſidérable de ſes revenus. Cet acte eſt ſuivi d'un autre, dans lequel le comte Pontius légue à ſa femme le même évêché d'Alby, en ces termes : *Ego Pontius dono tibi dilectæ ſponſæ meæ epiſcopatum Albienſem, cum ipſa eccleſia & cum omni adjacentia ſua & medietatem de epiſcopatu Nemauſo & medietatem de abbatia S. Egidii ; poſt obitum tuum remaneat ipſius alodis ad infantes qui de me erunt creati.* Dans le ſecond volume du même ouvrage dans l'*Append. docum.* p. 173. il y a une lettre du clergé de Limoges, qui ſupplie Guillaume, comte d'Aquitaine, de ne pas vendre l'évêché, mais de leur donner un paſteur qui ne dévore pas le troupeau ; *Rogamus tuam pietatem ne propter mundiale lucrum vendeas Sti Stephani locum, quia ſi tu vendis epiſcopalia, ipſe noſtra manducabit communia ; mitte nobis ovium cuſtodem non devoratorem.* Ademar, vicomte de Limoges, témoigne ſes regrets, tom. II. p. 179. d'avoir fait lui-même autrefois trafic des ames, en vendant des bénéfices à des abbés ſimoniaques. Cet abus étoit monté au plus haut degré parmi les eccléſiaſtiques, qui ne ſe faiſoient aucune peine de vendre ou d'acheter des bénéfices, & croioient même entreprendre de juſtifier un commerce auſſi honteux, comme nous l'ap-

prenons par un paſſage remarquable d'Abbo, ajouté par Pithou, au *Codex can. eccleſ. Romanæ*, & qu'on va lire : *Nihil pæne ad eccleſiam pertinere videtur quod ad pretium non largiatur ; ſcilicet, epiſcopatus presbyteratus, diaconatus, & aliqui minores gradus, archidiaconatus quoque, decania, præpoſitura, theſauri cuſtodia, baptiſterium, & hujus modi negociatores, ſub dola reſponſione ſolent adſtruere, non ſe emere benedictionem, quâ percipitur gratia Spiritus ſancti, ſed res eccleſiarum, vel poſſeſſiones epiſcopi.* Admirable diſtinction, en vérité!

224. Tous les hiſtoriens qui parlent de ce ſiecle, nous font mention des troubles excités par les prêtres, qui ne vouloient pas ſe ſéparer de leurs femmes ou de leurs concubines. Pour ce qui regarde à cet égard l'Allemagne, voyez Sigonius, *de Regno Italiæ*, lib. IX. p. 557. tom. II. & Tengnâgel, *Collect. veter. Monumentor.* p. 45. 47. 54. pour l'Angleterre. Voyez Mat. Paris, *Hiſt. major.* lib. I. p. 7. la Hollande & la France, voyez *Epiſtola clericorum cameracenſium ad Remenſes pro uxoribus ſuis*, publiée dans Mabillon, *Annal. Bened.* tom. V. pag. 634. & l'*Epiſtola Noviomenſium clericorum ad cameracences*, publiée dans le *Muſeum italicum* de Mabillon, tom. I. p. 128. En Italie & ſurtout dans le Milanois, les ordonnances de Grégoire exciterent de grands troubles dont nous avons une ample rélation dans Arnulph & Landulph, deux hiſtoriens de cette province dont les ouvrages ont été publiés avec des notes par Muratori, dans ſes *Scriptor. rerum italic.* tom. IV. pag. 36. Ces deux hiſtoriens ſoutiennent contre Grégoire & ſes ſucceſſeurs, la cauſe des prêtres & la légitimité de leurs mariages.

225. Le nom de *Paterins* eſt un de ceux par leſquels les Italiens déſignoient les pauliciens ou les manichéens, qui pendant ce ſiecle étoient venus de la Bulgarie en Italie. On les appelloit auſſi dans

ce pays-là *Catares*, c'eſt-à-dire purs; mais dans la ſuite on déſigna par les patérins toutes les ſectes; ce fut un nom commun à tous ceux qu'on regardoit comme hérétiques, comme on pourroit le faire voir par pluſieurs exemples tirés des auteurs du douzieme & du treizieme ſiecle. Les opinions varient ſur l'étymologie de ce mot. La plus vraiſemblable eſt qu'il vient d'un certain endroit appellé *Pataria*, où les hérétiques tenoient leurs aſſemblées, & on ſait que dans la ville de Milan, il y a encore aujourd'hui un quartier auquel on donne ce nom, ou celui de *Contrada de Patarri*. Voyez Adnot. *ad Arnulphum Mediolanenſ. in* Muratorii, *ſcriptoribus rerum italic.* tom. I. p. 39. Voyez auſſi Saxius *ad Sigonium de regno Italiæ.* lib. IX. pag. 536. tom. II. opp. *Sigonii.* Une opinion dont, ſi je ne me trompe, Sigonius eſt l'auteur, veut que ce nom ait été donné aux prêtres Milanois, qui ſe ſéparerent de l'égliſe de Rome, & garderent leurs femmes en dépit des papes; mais cela eſt ſans fondement, & il paroit évidemment par le témoignage d'Arnulph & d'autres hiſtoriens, que ce ne fut pas aux prêtres mariés, mais aux partiſans des papes, qui condamnoient le mariage des eccléſiaſtiques, que l'on donna par mépris le nom de *Paterini.* Voyez Arnulph, lib. III c. x. Ant. Pagi, *Crit. Annal. Bar.* tom. III. ad a. 1057. §. III. Muratori, *Antiq. ital. medii ævi*, tom. V. p. 82; qui ont démontré ce fait de la maniere la plus victorieuſe. On ſait aſſez que les manichéens & les paulicians qui en approchoient beaucoup, avoient une extrême averſion pour le mariage, qu'ils regardoient comme étant l'ouvrage du mauvais principe; & par-là même, ceux qui approuvoient le mariage des prêtres donnoient à ceux qui le condamnoient, le nom odieux de *Paterini*, comme s'ils euſſent été de la ſecte manichéenne ou paulicienne.

226. Il faut toujours ſe rappeller, que les prêtres qui

qui préféroient leurs femmes & leurs maîtreſſes aux ordonnances des pontifes, n'etoient pas tous également innocens : ceux qui l'etoient le plus, entre leſquels nous pouvons compter les Hollandois & les Milanois. ne vouloient vivre qu'à la maniere des Grecs, pretendant qu'avant la conſecration, il etoit permis à un prêtre de ſe marier avec une vierge, mais non pluſieurs fois, ce qu'ils tenoient pour illicite : ils s'appuyoient pour cela ſur l'autorité de St. Ambroiſe. Voyez Jo. Petri Puricelli, *Diſſertatio utrum S. Ambroſius Clero ſuo mediolan. permiſerit ut virgini ſemel nubere poſſent*, publiée de nouveau par Muratori, dans les *Scriptor. Italic.* tom. IV. p. 123. Les papes auroient dû faire cette diſtinction, & traiter avec plus de douceur & de moderation ces eccléſiaſtiques, que les concubinaires ou les partiſans de la pluralité des nôces, & même que les moines qui, par la nature de leur profeſſion & leurs vœux, etoient néceſſairement exclus de l'etat conjugal ; c'eſt ce qu'avouent les plus zelés defenſeurs des papes.

227. Theodoricus Verdun. *Epiſtol. ad Gregorium* VII. *in* Martene *Theſaur. Anecdotor.* tom. I. p. 218. *Faciem meam in eo vel maxime confuſione perfundunt, quod legem de Clericorum incontinentia per laicorum inſanias, cohibenda unquam ſuſceperim. Nec putetis eos qui ita ſentiunt... Eccleſiaſticorum graduum incontinentiam, talibus defenſionibus fovere velle. Honeſtam converſationem in deſiderio habent nec aliter quàm oportet, eccleſiaſticæ ultionis cenſuram intentari gaudent.*

228. Nous avons un grand nombre d'auteurs tant anciens que modernes, qui ont donné l'hiſtoire de cette diſpute ſur les inveſtitures, commencée par Grégoire VII. continuée par ſes ſucceſſeurs, avec les empereurs Henri IV. & Henri V. & qui cauſa de ſi grands maux à la plus grande partie de l'Europe ; mais la plupart de ces hiſtoriens n'ont

pas traité cette matiere avec assez d'impartialité ; ils se sont déclares ouvertement ou pour le pape, ou pour les empereurs, & décident la question, non par les loix qui étoient alors en force, & la maniere de penser de ce tems-là, mais par les regles qu'ils imaginent eux-mêmes & par les idées modernes. Le fameux Gretser, & dans son *Apologia pro Gregorio VII.* publiée dans le sixieme volume de ses œuvres, & aussi séparément a rassemblé les principaux anciens auteurs qui ont soutenu le parti du pape ; & en échange, Melchior Goldastus, dans sa *Replicatio contra Gretserum*, a rassemblé ceux qui ont défendu Henri IV. Entre les auteurs modernes qui ont écrit sur ce sujet, nous pouvons compter les centuriateurs de Magdebourg, Baronius, les historiens d'Allemagne & d'Italie, & ceux qui ont donné la vie de Mathilde. Mais outre ces sources, il est bon de consulter J. Schilterus, *de Libertate ecclesiæ Germanicæ*, lib. IV. p. 481. Thomassin, *Historia contentionis inter imperium & sacerdotium*, publiée à Francfort, en 1741. *in*-8°. & sur-tout le cardinal Noris, d'une érudition fort supérieure à celle de tous ces auteurs, & dont l'*Istoria delle investiture della dignità ecclesiastiche*, a été publiée après sa mort, à Mantoue, en 1741. ouvrage très-savant, quoique imparfait, & selon toute apparence, tronqué, sans compter la partialité qui y regne, ce qui ne doit pas au reste surprendre de la part d'un cardinal. Voyez aussi Mascovius, *Commentarii de rebus imperii Germanici sub Henric. IV. & V.* publiés à Leipsick, *in*-4°. en 1749.

229. Le traducteur Anglois a transporté ici dans le texte, en forme de dissertation, la note (*r*) de l'original.

230. C'est ce qui paroît par un passage du troisieme livre du cardinal Humbert, *Adversus Simoniacos*, composé avant que Grégoire eût élevé la dispute sur les investitures, & publié dans le *The-*

faur. anecdot. de Martene, tom. V. p. 787. Voici ce paſſage : *Poteſtas ſecularis primò ambitioſis eccleſiaſticarum dignitatum, vel poſſeſſionum, cupidis, favebat prece, dein minis, deinceps verbis conceſſivis : in quibus omnibus cerneus ſibi contradictorem neminem, & jam ſub nomine inveſtituræ dare primo tabellas, vel qualeſcunque porrigere virgulas, dein baculos. Quod maximum nefas ſic inolevit, ut id ſolum canonicum credatur, nec quæ ſit eccleſiaſtica regula ſciatur aut attendatur.*

231. Nous voyons cela confirmé par le paſſage ſuivant d'Ebbo, *Vie d'Othon, évêque de Bamberg*, lib. I. §. 8. 9. *In actis ſanctorum, menſis Julii*, tom. I. p. 426. *nec multò poſt annulus cum virga paſtorali, Bremenſis epiſcopi ad aulam regiam translata eſt. Eo ſi quidem tempore, eccleſia liberam electionem non habebat . . . ſed cum quilibet antiſtes, viam univerſæ carnis ingreſſus fuiſſet, mox capitanei civitatis illius annulum & virgam paſtoralem, ad palatium tranſmittebant, ſicque regia auctoritate, communicato cum aulicis concilio, orbatæ plebi conſtituebat præſulem... Poſt paucos verò dies, rurſum annulus & virga paſtoralis Bambergenſis epiſcopi, domino imperatori tranſmiſſa eſt, quo audito, multi nobiles, ad aulam regiam confluebant, qui alteram harum prece vel pretio, ſibi comparare tentabant.*

232. C'eſt ce qui paroît par un grand nombre d'anciennes relations ; voyez ſur-tout Humbert, lib. III. *contra Simoniacos*, cap. VI. dans le *Theſaur. anecdot.* tom. V. p. 779. où nous trouvons le paſſage ſuivant : *Sic excæniatus*, (c'eſt-à-dire évêque inveſti par l'empereur) *violentus invadit clerum, plebem & ordinem prius dominaturus, quam ab eis cognoſcatur, quæratur, petatur. Sic metropolitanum aggreditur, non ab eo judicandus, ſed ipſum judicaturus. Quid enim ſibi jam pertinet, aut prodeſt, baculum & annulum, quos portat reddere? Numquid,*

quia laica persona dati sunt? cur redditur quod habetur, nisi ut aut denuò res ecclesiastica sub hac specie jussionis, vel donationis, vendatur, aut certè, ut præsumptio laicæ ordinationis pallietur colore & velamento quodam disciplinæ clericalis.

233. Voyez Humbert. lib. III. *Contra simoniacos*, cap. vi. p. 779. 795. Voici ses paroles: *Quid ad laicas pertinet personas sacramenta ecclesiastica & pontificalem seu pastoralem gratiam distribuere, Camyros scilicet baculos & annulos quibus præcipuè perficitur, militat & innititur tota episcopalis consecratio? Equidem in Camyris baculis — designatur, quæ eis committitur cura pastoralis. Porro annulus signaculum secretorum cælestium indicat, prænonens prædicatores, ut secretam Dei sapientiam cum apostolo dissignent. Quicunque ergo his duobus aliquem initiant, procul dubio omnem pastoralem auctoritatem hoc præsumendo sibi vendicant.*

234. Humbert s'est trompé sur la signification de l'anneau qui étoit l'emblème du mariage spirituel de l'évêque avec son église.

235. L'année avant cette révolte, le même Rodolph avoit vaincu les Saxons & les avoit soumis à l'empereur. Outre les principaux de la Saxe & de la Souabe, les évêques de Wurtzbourg & de Worms, les ducs de Baviere & plusieurs autres personnes de distinction, eurent part à ce soulevement.

236. Les auteurs anciens & modernes qui ont écrit l'histoire d'Italie & d'Allemagne, sont entrés dans de grands détails sur ces événemens; mais non avec la même fidélité & exactitude. Dans ce que j'en ai dit en peu de mots, je suis remonté aux sources, & j'ai suivi les historiens les plus dignes de foi, comme Sigonius, Pagi, Muratori, Mascovius, Noris, &c. qui, quoiqu'ils different dans quelques légeres circonstances, s'accordent cependant dans ce qu'il y a de plus important.

237. Hornius s'est engagé dans les *Miscell. Lips.*

tom. VIII. p. 609. de publier la *Vie* de Clément III. Ce pape mourut en 1100, comme cela paroît clairement par le *Chronicon Beneventanum*, publié par Muratori, dans ses *Antiq. Ital.* tom. I. p. 262. Voyez aussi Rubei, *Historia Ravennat.* lib. V. p. 307.

238. Nous trouvons dans les *œuvres posthumes* de Mabillon, tom. III. part. I. la *vie* d'Urbain II. écrite par Ruinart, avec beaucoup d'art & de savoir, mais peu de fidélité & d'exactitude; ce qui n'est pas au reste fort surprenant, puisqu'on sait bien qu'aucun moine n'oseroit écrire l'histoire véridique d'un pape. Voyez sur Urbain, *Hist. littér. de la France.* tom. VIII. p. 514.

239. On ajouta au quinzieme canon de ce concile les paroles suivantes : *Ne episcopus vel sacerdos, Regi vel aliqui laico in manibus ligiam fidelitatem faciant*, c'est-à-dire aucun évêque, ni aucun prêtre, ne prêtera serment en qualité *d'homme lige*, à aucun roi, ni à aucun laïque. On se trompe très-fort, quand on croit que Grégoire défendit aux évêques de prêter serment de fidélité à leurs souverains ; comme le cardinal Noris l'a bien fait voir dans son *Istoria delle investiture*, chap. x. p. 279.

240. On peut en voir un exemple dans la septieme épitre de Grégoire, dans laquelle il range les moines de Redon, sous la juridiction du siege de Rome, par un ordre conçu en des termes dont on ne s'étoit jamais servi avant lui. Voyez Martene, *Thesaur. anecd.* tom. I. p. 204. A cet ordre, nous pouvons en ajouter plusieurs autres pareils d'Urbain II. & de ses successeurs, que l'on trouve dans le *Thesaur.* qu'on vient de citer, & dans quelques autres collections de cette espece.

241. Avant Grégoire VII. il n'y a pas eû en Allemagne un seul exemple de ces dangereuses immunités.

242. Pour ce qui regarde la corruption étonnante de ce siecle, voyez Blondel, *de Formula, reg.*

nante Christo, p. 14. Boulainvilliers, *de l'origine & des droits de la noblesse*, dans les *Mémoires d'histoire & de littérature* de Mollet, tom. IX. part. I. p. 63. La corruption & les désordres affreux de ce siecle donnerent lieu à cette espece de chevalerie, qui prenoit sous sa protection les foibles & les opprimés, & particulierement le beau sexe, pour les defendre contre les attaques de gens qui ne respectoient plus aucune loi. Cette chevalerie fut sans doute d'une grande utilité dans un tems où les loix n'avoient plus de force, & où les magistrats & les souverains eux-mêmes étoient sans autorité, ou trop foibles pour s'en servir.

243. Les écrivains qui ont rendu un compte exact des Camaldolites, sont indiqués par Fabricius dans sa *Biblioth. lat. medii ævi*, tom. I. p. 85. Ajoutez *Romualdi vita in actis sanctor.* Februar. tom. II. p. 10. & dans Mabillon, *Act. sanctor. ord. Bened.* sæc. VI. part. I. p. 247. Helyot, *Hist. des ordres*, tom. V. p. 236. Mabillon, *Annal ord. Bened.* tom. V. p. 261. Magnoaldi Zeigelbauer, *Centifolium Camaldulense, sive notitia scriptor. Camaldulensium*, publié à Venise en 1750.

244. ☞ Environ un siecle après son établissement, cet ordre se vantoit de posseder 1800 abbayes; il étoit devenu si puissant qu'il gouvernoit presque toute l'Europe, tant dans le spirituel que dans le temporel.

245. Le principal auteur qui a écrit l'histoire de l'ordre de Citeaux, c'est Ang. Manriques, dont les *Annales cistercienses*, ouvrage considérable & savant, ont été publiées en quatre volumes *in-folio*, à Lyon en 1642. Après lui, vient Pierre le Nain, dont l'*Essai de l'histoire de Citeaux* fut imprimée en 1696. à Paris, en neuf volumes *in-8°*. Les autres historiens qui ont parlé de cet ordre sont indiqués par Fabricius, dans sa *Biblioth. lat. medii ævi*, tom. I. p. 1066. Ajoutez à ces deux auteurs Ile-

lyot, *Hiſt. des ordres*, tom. V. pag. 341. & Mabillon, qui dans le cinquieme & le ſixieme volume de ſes *Annal. Bened.* décrit avec beaucoup d'exactitude & de ſavoir, l'origine & les progrès de l'ordre de Citeaux.

246. L'origine de cet ordre eſt décrite par Bernard Guidon, dont le traité là-deſſus a été publié dans la *Biblioth. manuſcriptorum*, Phil. Labbei, tom. II. p. 275. Pour ce qui regarde cette célebre ſociété, voyez Mabillon, *Annal. Bened.* tom. V. p. 65. ſ. p. 99. tom. VI. p. 116. & *Præf. ad act. SS. ord. Bened.* ſæc. VI. part. II. p. 34. Helyot. *Hiſt. des ordres*, tom. VII. p. 409. *Gallia Chriſt. Monachor. Bened.* tom. II. p. 645. Baluze, *Vitæ pontif. Avenionenſ.* tom. I. p. 158. & *Miſcellanea*, tom. VII. p. 486. (☞ La vie d'Etienne fondateur de cet ordre ſe trouve dans les *Act. ſanctor.* tom. II. *Februar.* p. 199.)

247. Quelques-uns placent l'inſtitution de cet ordre en l'an 1080. d'autres en l'an 1086.

248. Fabricius parle dans ſa *Biblioth. lat. medii ævi*, tom. II. p. 784. de divers auteurs qui ont écrit l'hiſtoire de Bruno & de ſon ordre; mais ſon catalogue eſt incomplet, puiſqu'il y en a pluſieurs dont il ne paroît pas avoir eu connoiſſance. Voyez Maſſon, *Annal. Carthuſian.* publiées en 1687. Petri Orlandi, *Chronicon Carthuſianum*, & l'hiſtoire élégante, quoique imparfaite de cet ordre que l'on trouve dans Helyot, *Hiſt. des ordres*, tom. VII. p. 366. dans ſes *Annal. Bened.* tom. VI. p. 638. 683. Mabillon a donné pluſieurs éclairciſſemens importans ſur la conſtitution & les loix de cette ſociété. Les bénédictins ont fait en particulier l'hiſtoire de Bruno, dans l'*Hiſt. littér. de la France*, tom. IX. p. 233. mais on trouvera ſûrement de plus grands détails là-deſſus, dans leur *Act. ſanctor.* quand ils auront pouſſé leur ouvrage juſqu'au ſixieme Octobre, jour conſacré à la mémoire de Bruno. C'étoit

autrefois un conte vulgaire, que la retraite de Bruno avoit été occaſionnée par la reſurrection d'un prêtre, qui, pendant le ſervice funebre, ſe leva & dit, „je ſuis damné par un juſte jugement de Dieu", & expira de nouveau un inſtant après. Les meilleurs écrivains, ceux même de l'egliſe romaine, regardent ce conte comme fabuleux, ſur-tout depuis qu'il a été réfuté par Launoi dans ſon traite, *de Cauſa ſeceſſus Brunonis in deſertum*, & il ne paroit pas que les chartreux eux-mêmes y ajoutent beaucoup de foi, quoiqu'ils fuſſent plus intereſſes que perſonne à ſoutenir cette eſpece de miracle. Du-moins, ceux de cet ordre qui en parlent encore, n'en parlent que fort modeſtement & avec beaucoup de défiance. Du Boulay a rapporté très-fidelement les argumens de part & d'autre dans ſon *Hiſt. acad. Paris*, tom. I. p. 467.

249. Les religieuſes de l'ordre des chartreux n'ont pas encore beaucoup attiré l'attention de ceux qui ont parlé de cette ſociété; pluſieurs auteurs ſont allés juſqu'à ſoutenir qu'il n'y avoit pas un ſeul couvent de chartreuſes; mais ils ſe ſont très-fort trompés, puiſqu'il y en a eû autrefois pluſieurs, dont la plus grande partie à la vérité ne ſubſiſte plus; il n'en reſte à préſent que cinq, quatre en France, & un à Bruges en Flandres. Voyez les *Variétés hiſtoriques, phyſiques & littér.* tom. I. pag. 80. publiées à Paris *in*-8°. en 1752. Il eſt certain que la rigueur de la diſcipline des chartreux ne peut pas facilement s'accorder avec la délicateſſe du ſexe; auſſi dans les couvens de cet ordre compoſés de religieuſes & qui ſubſiſtent encore, on a jugé néceſſaire de ſe relâcher un peu de cette ſévérité, & en particulier de la loi du ſilence qui ne convient guere à cette moitié du genre humain.

250. Ce décret de Nicolas II. qui changea la premiere regle des chanoines, a été publié par Mabillon, & ſe trouve entre les pieces juſtificatives du

quatrieme volume de ſes *Annal. Bened.* comme auſſi dans les *Annales* elles-mêmes. Voyez tom. IV. *Annal. Bened.* p. 748. & lib. LXI. §. xxxv. p. 586.

251. & St. Auguſtin n'écrivit proprement aucune regle pour le clergé; mais on peut apprendre de divers endroits de ſes epitres, comment il le gouvernoit.

252. Voyez Mabillon, *Annal. Bened*, tom. IV. p. 586. & *Opera poſthuma*, tom. II. pag. 102. 115. Helyot, *Hiſt. des ordres*, tom. II. p. 11. Thomaſſin, *Diſciplina eccleſiæ circa beneficia*, tom. I. part. I. l. iij. c xi. pag. 657. Muratori, *Antiq. ital. medii ævi*, tom. V. p. 257. Nous trouvons dans la *Gallia Chriſtiana* des benédictins, qu'il y eſt ſouvent parlé de la réforme des chanoines, & de leur diviſion en *ſéculiers* & *reguliers*. Ceux-ci n'aiment pas qu'on place ſi bas la naiſſance de leur ordre; jaloux de la gloire de l'ancienneté, ils font remonter leur origine juſqu'à Jeſus-Chriſt ou au moins juſqu'à St. Auguſtin. Mais leurs preuves ſont ſi foibles qu'elles ne prouvent que la vanité de leurs pretentions & ne méritent pas d'être réfutées. Il eſt vrai que le titre de chanoine eſt beaucoup plus ancien que l'onzieme ſiecle; mais il ne déſignoit pas alors un ordre particulier, on s'en ſervoit dans un ſens vague & indéterminé. Voyez Claud. de Vert, *Explications des cérémonies de la meſſe*, tom. I. pag. 58. enſorte que par lui-même ce titre ne prouve rien. Il eſt auſſi très-certain qu'avant l'onzieme ſiecle, il n'eſt fait aucune mention de la diviſion des chanoines en réguliers & ſéculiers, & on ne ſauroit non plus douter que les premiers ne fuſſent ceux qui ſe dépouilloient de tout ſans aucune exception, & vivoient dans une parfaite communauté; au lieu que les derniers n'avoient en commun que le logement & la table.

253. Entre ces productions, nous pouvons compter les lettres au pape Alexandre II. à Hildebrand,

pendant qu'il n'étoit qu'archidiacre de Rome & à plusieurs évêques d'Angleterre & de Normandie ; un *Traité sur la confession*, une *Histoire ecclésiastique* qui est perdue, & une *Dissertation sur le corps & le sang de J. C. dans l'eucharistie*. Dans ce dernier ouvrage, Lanfranc tâche de prouver contre Berenger, la *présence réelle*, quoiqu'il soit certain qu'à la fin du dixieme siecle, ni au commencement du suivant, ce n'étoit pas là la doctrine de l'église d'Angleterre. Voyez Collier, *Ecclesiastical history of great Britain*, vol. I. p. 260. 263.

254. Les bénédictins ont publié *in-folio*, à Paris en 1708. les ouvrages d'Hildebert, enrichis de notes par Beaugendre, &c.

255. Célebre par le courage avec lequel il attaqua la doctrine de la transubstantiation, que Lanfranc prétendoit ridiculement établir sur des principes philosophiques. Les tentatives de ce dernier pour introduire l'usage de la logique, & par-là même du raisonnement, dans les controverses de religion, auroit mérité de grands éloges, s'il n'en eût pas abusé pour soutenir les opinions les plus absurdes, &c.

256. Afin que l'on puisse juger combien les premiers scholastiques ont surpassé ceux qui les ont suivis par leur candeur & leur modestie, nous transcrirons ici un passage de Lanfranc, qu'on regarde comme le pere de la théologie scholastique. Ce passage est tiré du livre de ce prélat, *sur le corps & le sang de J. C.* cap. vij. p. 236. édit. de Luc. Dacherius, le voici : *Testis mihi Deus est & conscientia mea, quia in tractatu divinarum litterarum, nec proponere, nec ad propositas respondere cuperem dialecticas quæstiones, vel earum solutiones; & si quando materia disputandi talis est, ut hujus artis regulis valeat enucleatius explicari, in quantum possum, per æquipollentias propositionum tego artem, ne videar magis arte, quam veritate, sanctorum quæ patrum,*

auctoritate confidere. Ces deux dernieres paroles nous indiquent clairement les deux sources où juſques-là, les docteurs chrétiens avoient puiſé leurs ſentimens ; ſavoir, l'*Ecriture Sainte*, que Lanfranc appelle ici la *vérité*, & les *Ecrits des anciens peres de l'égliſe.* A ces deux ſources, on en ajouta une troiſieme dans ce ſiecle ; ce fut la logique, dont cependant on ne ſe ſervoit que dans la controverſe, pour repouſſer les attaques des ennemis armés de ſyllogiſmes, ou pour répondre à des objections tirées de la raiſon & de la nature des choſes; mais dans la ſuite on abandonna les deux premieres ſources où du moins on y eut rarement recours, & on crut que ce qu'on appelloit mal-à-propos une démonſtration philoſophique, étoit tout ce qu'il en falloit pour établir une vérité de religion.

257. Le premier ſyſtême complet de théologie, compoſé par les Latins, ſe trouve dans les œuvres d'Hildebert, publiées par Beaugendre, qui dans ſa préface montre clairement que Pierre Lombard, Pullus & d'autres auteurs de théologie ſyſtématique, ne firent qu'imiter ſervilement Hildebert.

258. Voyez Petrus; il ne ſera pas inutile de placer ici un paſſage tiré d'un traité d'Anſelme, intitulé *Cur Deus homo ?* puiſque les premiers théologiens ſcholaſtiques ont regardé ce paſſage, comme contenant une regle invariable de logique, qu'ils ont reſpectée comme telle; voici le paſſage en queſtion : *Sicut rectus ordo exigit, ut profunda fidei Chriſtianæ credamus, priuſquam ea preſumamus ratione diſcutere : ita negligentia mihi videtur, ſi, poſtquam confirmati ſumus in fide, non ſtudemus quod credimus intelligere*; ce qui revient à ceci, „ que nous devons d'abord croire ſans examen, & „ enſuite tâcher de comprendre ce que nous „ croyons."

259. Ce livre a pour titre; *Liber adverſus inſipientem*, c'eſt-à-dire le *fou réfuté.*

260. Les lettres de Cérularius & de Léon ont été publiées dans les *Annales* de Baronius, *ad.* ann. 1053. Celles du premier ont été inserées par Canisius, dans ses *Lection. Antiq.* tom. III. p. 281. éd. Nov. Léonis, *Concilia*, &c.

261. ☞ Il avoit extrêmement besoin du secours des Allemands & des Italiens contre les Normands, & il espéroit de l'obtenir par les bons offices du pape qui avoit beaucoup de crédit auprès de l'empereur Henri III.

262. Outre les auteurs qui, comme on sait, ont écrit avec plus ou moins d'exactitude, l'histoire de cette période, voyez Mabillon, *Annal. Bened.* tom. V. lib. lx. *ad* A. 1053. & *Præf. ad sæc. VI. Actor. SS. Benedicti.* part. II. pag. 1. Léon Allatius, *de Libris Græcorum eccleſiaſt. Diſſ. II.* pag. 160. éd. de Fabricius, & *de Perpetua eccleſ. orient. & occident. conſenſione*, lib. II. cap. ix. pag. 614, Michel le Quien, *Oriens. Chriſtianus*, tom. I. pag. 260. & *Diſſ. Damaſcena prima*, §. xxxi. pag. 16. Hermann, *Hiſtoria concertationum de pane azymo & fermentato*, p. 56. publiée à Leipsick, en 1739. Cotelier, *Monum. eccleſiæ Græcæ*, tom. II. p. 108.

263. Σχήματος, προσκυνήσεν, ἢ λατρευτικῶς τας εἰκόνας.

264. Anne Comnene parle de tout cela fort au long dans son *Alexiad.* lib. V. p. 104. lib. VII. p. 158. éd. de Venise. Les actes de ce concile dont plusieurs historiens distingués ne font aucune mention, ont été publiés par Montfaucon, dans sa *Biblioth. coisliniana*, p. 103.

265. Les différentes opinions de ce siecle sur ce sujet, ont été exposées par Martene, & tirées d'un ancien manuscrit; il les a publiées dans son *Voyage littér. de deux bénédictins de la congrégation de St. Maur.* tom. II. p. 126.

266. Son ennemi le plus redoutable fut Lanfranc, archevêque de Cantorbery.

267. ☞ D'autres hiſtoriens ne parlent que d'un concile qu'ils placent en l'an 1055.

268. C'eſt une choſe tout-à-fait remarquable que Grégoire VII. le pape le plus ambitieux & le plus jaloux de ſon autorité, ait reconnu tacitement par cette démarche, que ni le pape, ni le concile n'étoient infaillibles, & qu'ils avoient effectivement erré; car ſans cela il n'auroit pas pu permettre à Berenger de renoncer à une confeſſion de foi, ſolemnellement approuvée par Nicolas II. & par le concile de Rome.

269. Un traité remarquable compoſé par Berenger, & que Martene a publié dans ſon *Theſ. anecdot.* tom. IV. p. 109. ſert à répandre beaucoup de jour ſur ceci, & à faire connoître les véritables ſentimens de Grégoire ſur l'euchariſtie; car il paroit clairement par cet ouvrage, 1°. que ce pape eſtimoit d'une maniere particuliere Berenger; 2°. qu'il penſoit comme lui ſur l'euchariſtie, du-moins il eſt certain qu'il vouloit qu'on s'en tint là-deſſus aux paroles de l'écriture, ſans rechercher trop ſérieuſement la maniere dont J. C. étoit préſent dans la Ste cene, & ſans rien décider là-deſſus; c'eſt ce qu'on voit évidemment par ces mots qu'il écrivit à Berenger, avant que le dernier concile de Rome s'aſſemblât: *Ego plane te*, dit-il, dans la 108e page de l'ouvrage cité au commencement de cette note, *ſecundum ſcripturas bene ſentire non dubito: tamen quia conſuetudinis mihi eſt, ad B. Mariam de his quæ movent recurrere; impoſui religioſo cuidam amico, à B. Maria obſtinere, ut per eum mihi non taceret, ſed verbis commendaret, quorſum me de negotio quod in manibus habebam, de Chriſti ſacrificio reciperem in quo immotus perſiſterem.* Nous voyons ici manifeſtement le penchant de Grégoire pour le ſentiment de Berenger, non à la vérité ſans quelque doute; ce qui l'oblige auſſi à conſulter la Vierge Marie dont le pontife nous donne la répon-

ſe dans les paroles ſuivantes : *A B. Maria auditum & ad me retulit, nihil de ſacrificio Chriſti cogitandum, nihi eſſe tenendum, niſi quod tenerent authenticæ ſcripturæ, contra quas Berengarius nihil habebat. Hoc tibi manifeſtare volui, ut ſecuriorem ad nos fiduciam & alacriorem ſpem habeas.* On voit par la déciſion de la Vierge qu'elle vouloit qu'on s'en tint uniquement aux paroles de l'Ecriture Sainte, ſans aller plus loin, & ſoit que Grégoire ait ajouté foi à cette déciſion, ou qu'il l'ait forgée, il eſt certain qu'il ſuivit ce ſyſtême, & qu'il crut le corps & le ſang de J. C. préſens dans l'euchariſtie, mais ſans vouloir approfondir la maniere de cette préſence myſtérieuſe. 3°. On voit auſſi évidemment par le traité en queſtion, que le ſecond concile de Rome & la nouvelle confeſſion qu'on exigea de Berenger, furent des précautions auxquelles les ennemis de ce dernier forcerent Grégoire : *Dejectus eſt*, dit Berenger en parlant du pape, *Importunitate Paduani ſeniæ, non epiſcopi, & Piſani non epiſcopi, ſed Anti-Chriſti. . . Ut permitteret calumniatoribus veritatis in poſteriori quadrageſimali concilio ſcriptum à ſe firmatum in priori mutari.* 4°. Nous voyons ici la raiſon pour laquelle Grégoire ne témoigna pas le plus léger reſſentiment contre Berenger, de ce qu'à ſon retour dans ſon pays, il s'étoit retracté de tout & avoit même réfuté la confeſſion, à laquelle il avoit promis de ſe conformer ; c'eſt qu'il étoit bien éloigné de penſer comme ceux qui avoient dreſſé cette monſtrueuſe confeſſion ; auſſi laiſſa-t-il les ennemis de Berenger crier, ſe plaindre, &c. Il garda un profond ſilence, ne voulant pas expoſer à de plus grands maux ſon ami perſécuté. Mais remarquons que dans le même livre d'où nous avons tiré toutes ces particularités, nous voyons Berenger demander bien humblement pardon à Dieu de la diſſimulation & du parjure dont il s'étoit rendu coupable à Rome ; avouant

que c'étoit la crainte de la mort qui lui avoit arraché des promeſſes entierement contraires à ſes ſentimens. *Deus omnipotens*, dit-il, *Miſerere, fons miſericordiarum, tantum ſacrilegium agnoſcenti.*

270. C'eſt ce que verront évidemment ceux qui liront ſon traité cité dans la note précédente & publié par Martene, &c.

271. Les chanoines de la cathédrale de Tours, continuent d'honorer la mémoire de Berenger par une proceſſion annuelle, dans laquelle ils lui ſont un ſervice ſolemnel vers ſon tombeau, dans l'isle de St. Coſme. Voyez Molcon, *Voyages liturgiques*, pag. 130.

272. Mabillon & quelques autres écrivains catholiques Romains, ainſi qu'un petit nombre de Luthériens, prétendent que Berenger ne nioit point la préſence réelle, mais ſeulement la *tranſubſtantiation*. A la vérité cette idée paroîtra plauſible à ceux qui ne liront que la déclaration qu'il ſigna dans le premier concile de Rome où il fut cité par Grégoire, & qu'il ne retracta jamais; mais il faut comparer cette déclaration avec ſes autres ouvrages. D'un autre côté, Usher, Baſnage & preſque tous les auteurs de la communion réformée, ſoutiennent que la doctrine de Berenger étoit parfaitement la même que celle de Calvin; & je ne puis m'empêcher d'être de leur avis, quand je lis avec attention les paroles ſuivantes de ſa lettre à Almannus, publiée dans le *Theſaur.* de Martene, tom. IV. pag. 109. *Conſtat.* dit-il en ces termes exprès, *verum Chriſti corpus in ipſa menſa proponi, ſed ſpiritualiter interiori homini verum in ea Chriſti corpus ab his duntaxat, qui Chriſti membra ſunt incorruptum, intaminatum, inattritumque ſpiritualiter manducari.* Ces paroles démontrent ſi clairement que par la préſence du corps de J. C. dans l'euchariſtie, Berenger n'entendoit qu'une préſence ſpirituelle, qu'il eſt impoſſible d'avoir le moindre dou-

te là-deſſus, quoique dans d'autres occaſions, cet auteur ſe ſoit quelquefois exprimé d'une maniere ambiguë pour donner le change à ſes ennemis.

273. Perſonne n'ignore tout ce que les catholiques Romains ont fait, pour faire croire qu'avant que de mourir, Berenger avoit abandonné ſes ſentimens pour ceux de l'egliſe de Rome ſur la préſence réelle; mais en examinant leurs raiſons, il eſt facile de voir qu'elles n'ont aucun fondement. En premier lieu, ils diſent qu'en l'an 1087 Berenger rendit compte de ſa doctrine & de ſa foi dans le concile de Bourdeaux; ajoutant à cela que les anciens écrivains applaudirent beaucoup à ſes ſentimens de répentance; enſorte qu'on peut être aſſuré qu'il eſt mort dans la foi catholique. Mais dans tout cela, quelle preuve a-t-on de la retractation de Berenger? aucune. Il eſt vrai que ce prelat adhéra à la confeſſion de foi qu'on lui propoſa dans le premier concile de Rome, où il fut cité par Gregoire VII. ce que le pape crut ſuffiſant pour le juſtifier de toute héreſie. Ceux qui ne firent attention qu'à la lettre & non à l'eſprit de cette confeſſion, ni aux différens ſens dont elle eſt ſuſceptible, s'imaginerent aiſément que Berenger avoit adopté les ſentimens qu'on lui prêtoit; mais qui ne voit que c'etoit là un jeu de Gregoire pour pacifier ces différends? il laiſſa croire aux partiſans de la préſence réelle ce qu'ils voulurent, & n'inquieta point non plus Berenger, quand même il fût qu'il s'étoit rétracté; ce qui fait voir qu'il approuvoit tacitement ſa maniere de penſer.

Au reſte, il eſt ici de la plus grande importance de remarquer que dans ce ſiecle, l'egliſe romaine n'avoit encore rien déterminé ſur la nature & la maniere de la préſence reelle de J. C. dans l'euchariſtie; c'eſt ce qui paroit evidemment par ces trois confeſſions de foi que Berenger ſigna, & qui etoient differentes les unes des autres, non-ſeulement dans les

les termes, mais encore dans la doctrine, ce qui prouve clairement qu'on n'avoit encore là-deſſus aucun ſyſtême fixe. Remarquons en paſſant que dans cette controverſe, les conciles paroiſſent l'avoir emporté ſur le pape, puiſque nous voyons Grégoire, d'ailleurs ſi ferme & ſi haut, céder malgré lui, à une de ces aſſemblées tumultueuſes; ce qui donna lieu à la troiſieme confeſſion, que Beringet retracta ſans en être repris par le pape, qui ſans doute l'approuvoit.

Dans tout ce que je viens de dire ſur cette controverſe, je n'ai pas ſeulement conſulté les anciennes rélations qui ont été publiées, car il y en a pluſieurs qui ne ſont encore qu'en manuſcrit entre les mains des curieux, mais j'ai auſſi profité des ſecours que m'ont fournis les ſavans qui ont traité avec le plus de ſoin & d'étendue, cette importante branche de l'hiſtoire eccleſiaſtique, tels ſont le livre de Franç. de Roye, publié à Angers en 1656. *ad Can. ego Berengarius*, 41. *de Conſecrat. diſtinct.* 2. *Ubi vita, hereſis & pœnitentia Berengarii Andegavenſis archidiaconi, & ad Joſephi locum de Chriſto*; ouvrage extrêmement curieux & peu connu; *Præfat. ad tom. IX. Actor. SS. ord. Bened. ſeu Sæcul. VI.* part. II. p. 4. de Mabillon, *& Diſſert. de multiplici damnatione fidei profeſſione & lapſu*, publiée dans les *Analecta veteris ævi*, tom. II. p. 456. du même auteur, *Hiſt. acad. Paris*, tom. I. p. 404. tom. II. p. 459 de du Boulay. Les auteurs de la communion réformée que j'ai ſuivis ſont: Uſſerius, *de Succeſſione eccleſiar. Chriſtianar. in occidente*, cap. vij. §. 24. p. 195. Baſnage, *Hiſt. des égliſes réformées*, tom. I. p. 105. & *Hiſt. de l'égliſe*, tom. II. p. 1391. Caſ. Oudin, *Diſſert. de Doctrina & ſcriptis Berengarii in comment. de ſcriptor. eccleſiaſt.* tom. II. p. 624. Dans tous ces auteurs, il y a toujours plus ou moins de partialité; mais on en remarque beaucoup dans ceux de l'égliſe romaine.

274. Voyez du Boulay, *Hiſt. acad. Pariſ.* tom. I. p. 372. 101. Longeval, *Hiſt. de l'égliſe Gallicane*, tom. VII. p. 188. 189. 231. Les bénédictins ont publié dans leur *Gallia chriſtiana*, tom. II. *Append. document.* p. 162, la lettre de Jordan, au pape Benoit VIII. contre l'apoſtolat de Martial. Les decrets des conciles de Bourges & de Limoges, ſur cette matiere, ont été publiés par Labbe, dans ſa *Biblioth. nova manuſcriptor.* tom. II. p. 766. Mabillon a parlé fort au long d'Ademar, l'auteur de cette ridicule controverſe, dans ſes *Annal. ord. SS. Bened.* tom. IV. p. 318. & entre les pieces originales ajoutées à ce volume, il a publié la lettre de ce moine en faveur de l'apoſtolat de Martial. Voyez auſſi *Hiſt. littér. de la France*, tom. VII. p. 301.

275. Glaber Rodulphus, *Hiſt.* lib. III. cap. iv. dans Ducheſne, *Scriptor. Franc.* tom. IV. p. 217. *Infra milleſimum tertio, jam ferè imminente anno contigit in univerſo penè terrarum orbe, præcipuè tamen in Italia & in Galliis innovari eccleſiarum Baſilicas.*

276. Voyez Muratori, *Antiq. ital. medii ævi*, tom. V. p. 83. Limborch, *Hiſtoria inquiſitionis*, p. 31. Thom. Aug. Richinii, *Diſſ. de Catharis*, qui eſt à la tête de la *Summa B. monetæ contra Catharos*, p. 17. 18. Nous pouvons auſſi renvoyer là-deſſus à *Glabr. Rodulph. hiſtor.* lib. III. cap. viij. à Math. Paris, & à d'autres anciens écrivains. Quelques Italiens & entr'autres Richini, ne conviennent pas que les Pauliciens ſoient d'abord venus en Italie, d'où ils ſe répandirent dans d'autres provinces de l'Europe; au contraire ils prétendent qu'ils s'établirent d'abord en France, d'où ils paſſerent en Italie, regardant comme une tache à leur pays d'avoir été le premier endroit de l'Europe où l'on ait vu des pauliciens. Quoiqu'il en ſoit, leur opinion eſt appuyée par Pierre de Marca, qui quoique François, dit dans ſon *Hiſtoire du Bearn*, que

les Pauliciens se joignirent aux armées qui revenoient des croisades par la Bulgarie, & furent ainsi conduits en France. Mais ce savant ne cite aucune autorité pour soutenir son sentiment. Il paroit au contraire par les actes de l'inquisition de Toulouse que Limborch a publiés, & par d'autres relations authentiques, que dans ce siecle les Pauliciens s'établirent d'abord dans la Lombardie, la Ligurie & le Milanois, & que de-là ils envoyerent des missionnaires en France. Voyez le *Codex Tolosanus*, p. 13. 14. 32. 68. 69. & passim. Nous apprenons aussi de ce même ouvrage que les Pauliciens François appellés *Albigeois*, n'avoient point d'évêques pour consacrer leurs *Anciani*, c'est ainsi qu'ils appelloient leurs prêtres; desorte que ceux qui vouloient avoir la prêtrise étoient obligés d'aller en Italie pour y être consacrés selon les regles.

277. Le nom de *Paterini* donné à ces sectaires a été expliqué dans le second chapitre de la seconde partie de ce siecle, sect. 13. dans la note qui y a rapport. Pour ce qui est du nom de *Cathari*, appliqué aux Pauliciens, il étoit sans doute le même que celui de *Gazari*, comme je l'ai fait voir ailleurs. Voyez *Histor. ad apostol.* p. 367. On appelle aujourd'hui la *petite Tartarie*, le pays, qui dans ce siecle portoit le nom de *Gazaria*.

278. Que les Pauliciens fussent appellés en France *Albigeois*, & formassent une secte entierement différente de celle des Vaudois & des autres hérétiques, c'est ce qui paroit évidemment par le *Codex inquisitionis Tolosanæ*. Ce nom leur fut donné d'une ville d'Aquitaine appellée *Albigia* ou *Alby*, où leurs erreurs furent condamnées dans un concile qu'on y tint en l'an 1176. Voyez Châtel, *Mémoires de l'histoire de Languedoc*. Ce n'est donc pas pour y avoir pris naissance, ou tenu leurs principales assemblées, comme quelques-uns le prétendent, mais pour y avoir été condamnés, qu'on leur

donna ce nom. A la vérité il y avoit plusieurs pauliciens parmi les différentes sectes qui demeuroient dans les environs d'Alby, & on donnoit ordinairement le nom d'Albigeois à tous les hérétiques indifféremment qui demeuroient dans ces contrées.

279. Du Fresne a prouvé fort au long dans son *Gloss. latin. medii ævi*, tom. I. p. 1338. qu'en France on appelloit les pauliciens *Bulgares* & par corruption *Bougres*. Le même auteur à aussi démontré dans ses *Observat. ad Villehardouini histor. Constantinopolit.* p. 169. que les noms de *Popolicani* & de *Publicani* donnés à ces manichéens, venoient de celui de *Pauliciani* mal démontré. Le nom de *Boni homines* ou *les bons hommes*, comme les François méridionaux parloient alors, étoit celui que les pauliciens se donnoient. Voyez *Codex inquisit. Tolosanæ*, p. 22. 84. 95. & sur-tout p. 131.

280. Ce que les anciens auteurs ont dit de ces hérétiques, a été recueilli par Boulay, *Hist. acad. Paris*, tom. I. p. 364. par Plessis d'Argentré, *Collection. judicior. de Novis erroribus*, tom. I. pag. 5. par Launoy, *de Scholis celebrioribus Caroli M.* cap. xxiv. p. 90. Dacherius a donné dans son *Spicileg. veter. scriptor.* tom. I. p. 604. l'Histoire du Synode d'Orléans où cette secte fut condamnée.

281. Dans son *Hist. des églis. réform.* tom. I. period. IV. p. 97. & dans son *Hist. de l'église*, tom. II. p. 1388. Basnage plaide la cause des chanoines d'Orléans; mais il paroît que le zele de cet excellent homme, pour augmenter le nombre des martyrs va trop loin.

282. Nous aurons occasion de parler plus au long de ces fanatiques dans l'histoire du treizieme siecle; ils sortirent alors de l'obscurité, & furent condamnés dans plusieurs conciles, sur-tout en Allemagne. Il est cependant certain qu'ils existoient long-tems avant cette époque, & qu'ils propa-

geoient ſecretement leur doctrine, qui a quelques rapports avec celle des manichéens; ce qui fit croire à quelques théologiens ignorans de ces tems-là, qu'ils étoient une branche de cette ſecte.

283. Cet article eſt à peine croyable, du-moins dans toute ſon étendue; il eſt plus vraiſemblable que ces myſtiques ne condamnoient pas abſolument le mariage, mais qu'ils faiſoient plus de cas du célibat, le regardant comme une plus grande preuve de ſainteté.

284. C'eſt ce que dit Jean, l'accuſateur de ce théologien-métaphyſicien, dans une lettre à Anſelme, archevêque de Cantorbery, publiée par Baluze, dans ſes *Miſcellan.* tom. IV. pag. 478. Anſelme le confirme, dans le livre *de Fide Trinitatis*, qu'il compoſa contre Roſcellin. Voyez *Oper.* tom. I. pag. 41. 43. & lib. II. *Epiſtol.* ep. XXXV. pag. 335. tom. II. opp. & auſſi Fulco, évêque de Beauvais, comme on le trouve dans le ſecond livre des *Epitres* d'Anſelme, ep. XLI. lib. II. tom. II. p. 357. Il faut cependant remarquer que les ſavans dont nous venons de parler, étoient ennemis jurés de Roſcellin, & qu'il eſt très-poſſible, ou qu'ils aient mal-ſaiſi ſa penſée, ou que malicieuſement ils l'ayent mal repréſentée, & nous avons pluſieurs preuves qui nous aſſurent que c'eſt ainſi qu'en ont agi quelques-uns de ſes adverſaires. Anſelme lui-même nous fournit de grandes raiſons de former cette conjecture; malgré ſon averſion pour les nominaux qui avoient à leur tête Roſcellin, il convient dans ſon livre *de Fide Trinitatis*, cap. iij. p. 44. que dans un certain ſens on pouvoit admettre l'opinion de ſon antagoniſte, du-moins la tolerer; & même il avoue fréquemment qu'il n'eſt pas aſſuré d'avoir parfaitement compris la penſée de Roſcellin, & qu'il croit ſes ſentimens dans le fond moins dangereux que ſes ennemis ne les repréſentoient. *Sed forſitam*, dit Anſelme, *Ipſe*

(*Roſcellinus*) *non dicit, ſicut ſunt tres animæ aut tres angeli : ſed ille, qui mihi ejus mandavit quæſtionem, hanc ex ſuo poſuit ſimilitudinem : ſed ſolummodo tres perſonas affirmat eſſe tres res, ſine additamento alicujus ſimilitudinis.* Le même Anſelme, *Epiſtol.* lib. II. op. ep. xlj. p. 357. déclare que ce qu'on lui a rapporté des ſentimens de Roſcellin, lui paroit extrémement douteux ; *Quod tamen*, dit-il, *abſque dubietate credere non poſſum*, ce qui prouve qu'il n'ajoutoit pas foi à tout ce qu'on diſoit de ce théologien, & qu'il en avoit meilleure opinion que ſes autres ennemis.

Pour ce qui eſt du fonds de la querelle, il me paroit qu'elle fut une ſuite de celle qui, dans ce ſiecle fut ſi animée entre les réaux & les nominaux ; ceux-là attaquoient ceux-ci par les dangereuſes conſéquences qui paroiſſoient découler de leurs principes, & raiſonnoient de cette maniere : „ Si „ comme les nominaux le ſuppoſent, des ſubſtan„ ces univerſelles ne ſont que des dénominations „ ou des ſons, il s'enſuit néceſſairement que les „ trois perſonnes en un ſeul Dieu, ne ſont que „ trois dénominations ou noms, & non trois réa„ lités. Nous nions la conſéquence, repliquoit „ Roſcellin, nous ne mettons pas le pere, le fils, le „ St. Eſprit dans la claſſe des mots, mais dans cel„ le des réalités ou des choſes. " Ce ſubtil docteur, ainſi que cela eſt arrivé aſſez ſouvent, pour éviter Sylla, tomboit dans Charybde, & donnoit lieu à ſes ennemis de l'accuſer de trithéiſme, parce qu'il ſembloit ſuppoſer trois ſubſtances divines. S'il nous reſtoit quelque ouvrage de Roſcellin, nous pourrions ſans doute mieux comprendre toute cette controverſe.

Fin du Tome II.

TABLE
DES CHAPITRES
Contenus dans ce volume.

SIECLE SIXIEME.

PREMIERE PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *Des évènemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* page 3.
CHAP. II. *Des évènemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* 9.

IIe. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.* 13.
CHAP. II. *Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe.* 20.
CHAP. III. *De la doctrine de l'égliſe dans ce ſiecle.* 33.
CHAP. IV. *Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.* 47.
CHAP. V. *Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe dans ce ſiecle.* 50.

SEPTIEME SIECLE.

Ire PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* page 62.
CHAP. II. *Des événemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* 68.

IIe. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.* 75.
CH. II. *Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe, de la forme de ſon gouvernement dans ce ſiecle.* 80.
CH. III. *De la doctrine de l'égliſe dans ce ſiecle.* 88.
CH. IV. *Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.* 95.
CH. V. *Des diviſions & des héréſies qui ont troublé l'égliſe pendant ce ſiecle.* 97.

HUITIEME SIECLE.

Ire PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* 110.

CH. II. *Des évènemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* p. 120.

IIe. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.* 123.
CH. II. *Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe ; de la forme de ſon gouvernement dans ce ſiecle.* 128.
CH. III. *De la doctrine de l'égliſe chrétienne dans ce ſiecle.* 147.
CH. IV. *Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.* 166.
CH. V. *Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe dans ce ſiecle.* 168.

NEUVIEME SIECLE.

Ie. PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *Des évènemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* p. 172.
CHAP. II. *Des évènemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* 177.

IIe PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.* 181.

CH. II. *Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe, de la forme de ſon gouvernement pendant ce ſiecle.* p. 191.
CH. III. *De la doctrine de l'égliſe chrétienne dans ce ſiecle.* 212.
CH. IV. *Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.* 251.
CH. V. *Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe pendant ce ſiecle.* 255.

DIXIEME SIECLE.

Ie. PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* p. 263.
CH. II. *Des événemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* 277.

IIe. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.* 280.
CH. II. *Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe; de la forme de ſon gouvernement dans ce ſiecle.* 289.
CH. III. *De la doctrine de l'égliſe chrétienne pendant ce ſiecle.* 304.
CH. IV. *Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.* 313.
CH. V. *Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe dans ce ſiecle.* 316.

ONZIEME SIECLE.

Ie. PARTIE.

Hiſtoire extérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *Des événemens heureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* p. 320.
CH. II. *Des événemens malheureux pour l'égliſe dans ce ſiecle.* 339.

IIe. PARTIE.

Hiſtoire intérieure de l'égliſe.

CHAP. I. *De l'état des lettres & de la philoſophie dans ce ſiecle.* 342.
CH. II. *Des docteurs & des miniſtres de l'égliſe ; de la forme de ſon gouvernement dans ce ſiecle.* 353.
CH. III. *De la doctrine de l'égliſe chrétienne dans ce ſiecle.* 411.
CH. IV. *Des rites & des cérémonies en uſage dans l'égliſe pendant ce ſiecle.* 435.
CH. V. *Des diviſions & des héréſies qui troublerent l'égliſe dans ce ſiecle.* 439.

Fin de la Table des Chapitres.

00055388